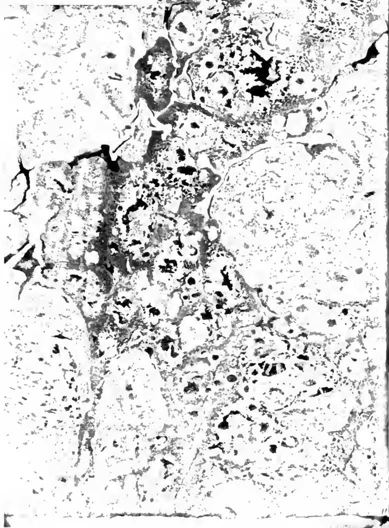
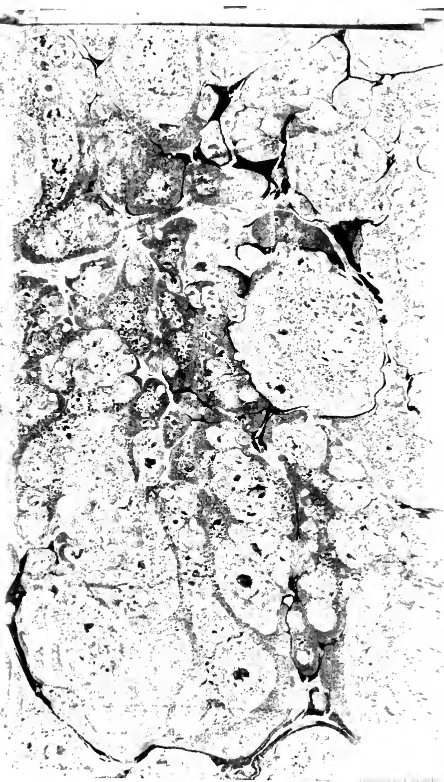




ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE,

CONTENANT

Les événemens considérables de chaque siécle, *AVEC DES REFLEXIONS.*

TOME SIXIÉME.

Qui renferme une partie du treiziéme siécle avec le quatorziéme.

Nouvelle Edition révue par l'Auteur.





A COLOGNE.

Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LII.



TABLE DES ARTICLES

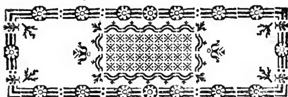
Du sixiéme Volume.

Suite du treiziéme Siécle.

QUATORZIE'ME SIE'CLE.



ABRE'GE'



ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SUITE DU TREIZIE'ME SIE'CLE.

ARTICLE I.

Croisades. Eglise Latine d'Orient. Conquêtes des Tartares.

I.

LE Pape Innocent III fut fort occupé de la Croisade dès le commencement de son Pontificat. On le voit par ses Lettres, entre autres par celles qu'il adressa à Foulques de Neuilli, à la fin du douziéme siécle. Foulques étoit curé de Neuilli sur Marne, entre Paris & Lagni, & avoit beaucoup plus de zéle que de science. L'ignorance l'avoit d'abord conduit au déréglement & à la débauche ; mais

I. Foulques de Neuilli prêche la Croisade. Suite de ses prédications.

Dieu l'aiant touché, il s'appliqua à gouverner sa paroisse d'une maniere édifiante, & commença à prêcher aux environs, exhortant le peuple à mépriser toutes les choses de la terre. Il disoit la vérité sans menager personne, ce qui, dans les commencemens, lui attira des contradictions, & rendit ses prédications infructueuses pendant deux ans. Comme il sçavoit qu'il avoit peu de lumiere, il alloit à Paris dans les Ecoles de Théologie écouter les Docteurs, & écrivoit sur ses tablettes quelques passages de l'Ecriture & quelques maximes de morale, pour prêcher le Dimanche dans son église ce qu'il avoit appris pendant la semaine. Tout le monde s'empressoit d'aller entendre ses sermons, quoiqu'ils fussent fort simples. Ceux des savans du treiziéme siécle étoient pleins de divisions & soudivisions, de lieux communs & d'allégories. Il y avoit peu de raisonnemens, & on n'y trouvoit rien qui fût capable de faire beaucoup d'impression.

Foulques prêchant un jour à Paris dans la place de Champeaux, c'est-à-dire, aux Halles, devant une multitude de clercs & de laïques, il parla avec tant de zéle, que plusieurs se prosternerent à ses pieds, tenant des verges ou des courroies, nuds pieds & en chemise, confessant publiquement leurs péchés, & se soumettant à tout ce qu'il leur prescriroit. Foulques bénissoit Dieu, & leur donnoit des conseils salutaires. Il ordonnoit aux usuriers de restituer selon leur pouvoir. Les femmes déréglées se coupant les cheveux, renonçoient à leurs désordres. Pour leur assurer une retraite, il procura la fondation de l'Abbaïe Saint Antoine, sous la régle de Cîteaux. Foulques acquit une telle réputation, que les Docteurs mê-

mes venoient l'écouter, & apportoient à leur tour des tablettes & du papier, pour recueillir ſes diſcours & les débiter ; mais ils n'avoient pas la même force dans la bouche des autres. Il exhortoit les Docteurs à faire leurs leçons courtes, à les rendre agréables & utiles ; & il perſuada à pluſieurs de retrancher beaucoup de vaines ſubtilités & de queſtions frivoles. Il y en eut qui ſe joignirent à lui, pour aller prêcher & devenir ſes diſciples. Foulques prêcha par toute la France, en Flandres, en Bourgogne, & dans une grande partie de l'Allemagne.

Il étoit invité par les Evêques, & reçu partout comme un Ange. Dieu lui accorda le don des miracles ; & l'on dit qu'il guériſſoit toute ſorte des maladies, par l'impoſition de ſes mains & le ſigne de la Croix. Il n'avoit rien de ſingulier dans tout ſon extérieur, & mangeoit ce qu'on lui préſentoit. Un jour il s'adreſſa à Richard Roi d'Angleterre, & lui parla ainſi : Je vous dis de la part du Dieu tout puiſſant, de marier au plutôt trois méchantes filles que vous avez, de peur qu'il ne vous arrive quelque malheur. Le Roi répondit : Hypocrite, tu as menti ; je n'ai point de filles. Vous en avez trois, réprit Foulques ; la ſuperbe, l'avarice & l'impudicité. Le Roi s'adreſſant à ſes Barons, dit : Je donne ma ſuperbe aux Templiers, mon avarice aux Moines de Cîteaux, & mon impudicité aux Prélats de l'Egliſe. Pierre de Capouë Légat du Pape trouvant la réputation de Foulques toute établie, ſe ſervit utilement de lui pour la Croiſade, & ce fut ſans doute ſur le rapport de ce Cardinal, que le Pape Innocent III écrivit à Foulques une Lettre par laquelle il l'exhorte à emploier le talent que Dieu lui a donné, pour l'inſtruction des Fidéles ; & lui

donne pouvoir de choisir, avec le conseil du Légat, parmi les moines noirs, les moines blancs, où les chanoines réguliers, ceux qu'il jugeroit les plus propres à prêcher avec lui.

II. Plusieurs grands Seigneurs se croisent.

Foulques s'étant croisé lui-même, commença à prêcher la Croisade avec beaucoup de succès. Les peuples le voyant croisé, & sachant qu'il devoit marcher pour les conduire dans cette entreprise, accouroient en foule prendre des croix de sa main. Il recevoit quantité d'aumônes, dont il amassa de grandes sommes, pour fournir aux frais de la Croisade. Mais quelque pure que fût son intention, sa réputation en souffrit & diminua considérablement. Les principaux Seigneurs que les prédications de Foulques engagerent à se croiser, furent Thibaut V Comte de Champagne, âgé de vingt-deux ans, & Louis Comte de Blois âgé de vingt-sept. Ils étoient cousins germains entre eux & du Roi de France, & neveux du Roi d'Angleterre. Avec ces deux Princes se croiserent Simon de Montfort, depuis si connu par les guerres des Albigeois; Geoffroi de Ville-Hardouin Maréchal de Champagne, qui a écrit en François de ce tems-là l'Histoire de cette Croisade, & plusieurs autres. Les Evêques de Troies & de Soissons se croiserent aussi. Pour préparer en Orient les affaires de la Croisade, le Pape Innocent III écrivit à l'Empereur de Constantinople & au Roi de Jérusalem. Ce Roi étoit Aimeri de Lusignan Roi de Chypre, que les Latins avoient élu comme le plus propre à soutenir ce Roiaume chancelant; outre qu'il étoit époux d'Isabelle seconde fille du Roi Amauri.

Baudouin Comte de Flandres & de Hainault

se croisa aussi à Bruges, avec sa femme sœur du Comte de Champagne, & plusieurs autres Seigneurs du païs. Ensuite se croiserent en France d'autres personnes illustres. Les Croisés nommerent six députés, à qui ils donnerent plein pouvoir de régler la route qu'ils prendroient, & tout ce qui concernoit le voiage. Les députés allerent à Venise, où ils firent un traité par lequel les Vénitiens devoient fournir un nombre de bâtimens pour une certaine somme d'argent. Le Comte de Champagne étant mort avant le départ, Boniface Marquis de Montferrat fut choisi pour être le chef de la Croisade, sur le refus du Duc de Bourgogne & du Comte de Bar-le-Duc. Foulques mourut aussi avant le départ des Croisés en sa paroisse de Neuilli & y fut enterré. Les François croisés se mirent en marche vers la Pentecôte de l'an 1202, & s'assemblerent à Venise. Il y vint aussi une troupe de croisés Allemans, & un grand nombre d'autres de divers païs. Il y en avoit encore sur qui l'on comptoit, mais qui prirent d'autres routes; ce qui mit dans un grand embarras ceux qui étoient à Venise. Après avoir paié leur part de ce qu'ils avoient promis aux Vénitiens, il falloit encore beaucoup d'argent pour faire la somme totale; & les Vénitiens de leur côté avoient fourni les vaisseaux & les vivres qu'on leur avoit demandé. Les Seigneurs donnerent leur vaisselle d'or & d'argent, & tout ce qu'ils purent emprunter, & encore manqua-t-il à la somme dont on étoit convenu, trente-quatre mille marcs d'argent.

Mais le Duc de Venise voiant qu'ils avoient fait tout ce qui dépendoit d'eux, leur proposa, pour s'aquitter du reste, d'aider les Vénitiens à reprendre la ville de Zara en Esclavonie,

III. Prise de Zara par les Croisés.

dont le Roi de Hongrie s'étoit emparé. Les Croisés y consentirent, & le Duc, quoique vieux, infirme & aveugle, se croisa, & avec lui un grand nombre de Vénitiens. La flotte des Croisés arriva devant Zara le dixiéme de Novembre. La ville fut attaquée & prise, & l'armée y passa l'hiver. Le Pape en aiant reçu la nouvelle, écrivit aux Croisés une lettre où il les traita en excommuniés, ne mettant à la tête ni salut ni bénédiction. Les Vénitiens, dit-il, ont renversé à vos yeux cette malheureuse ville; ils ont dépouillé les églises, & ruiné les bâtimens; & vous avez partagé les dépouilles avec eux, sans respecter les Croix que le habitans de Zara avoient mises autour de leurs murailles. Il conclut en leur défendant de ruiner Zara davantage, & en leur ordonnant de procurer au Roi de Hongrie, qui étoit croisé lui-même, la restitution de ce qui avoit été pris. Les François se soumirent aux ordres du Pape & demanderent l'absolution; mais les Vénitiens ne voulurent jamais suivre en cela leur exemple.

II.

IV. EGLISE LATINE D'ORIENT. *Tom. V. p.* 614.

Nous avons parlé dans l'article de l'Eglise Grecque, de la prise de Constantinople par les Latins, qui fut la suite de celle de Zara. Non-seulement le Pape Innocent l'approuva, mais il s'appliqua à procurer du secours aux Latins qui étoient en Orient, étant persuadé que l'humiliation des Grecs faciliteroit la délivrance de la Terre Sainte. Il écrivit donc aux Evêques de France une lettre circulaire où il dit: Que Dieu voulant consoler son Eglise par la réunion des schismatiques, a fait passer l'Empire des Grecs, superbes, supestitieux & désobéissans, aux Latins, humbles, pieux, catholiques & soumis: que le nouvel Empereur Bau-

doüin invite toute sorte de personnes, clercs & laïques, de tout sexe & de toute condition, à venir dans son Empire recevoir des richesses selon leur mérite & leur qualité. C'est pourquoi le Pape à sa priere ordonne aux Evêques d'y exciter tout le monde, promettant l'indulgence de la Croisade à ceux qui iront fortifier l'Empire de Constantinople dans la vûe de secourir la Terre Sainte. L'Empereur Baudoüin avoit encore prié le Pape de lui envoier des Ecclésiastiques & des Religieux de tous les Ordres, recommandables par leur zéle, leur science & leur vertu, pour affermir la nouvelle Eglise Latine. Le Pape écrivit aux Evêques de France, de seconder les pieux désirs de ce Prince. Envoiez aussi, dit-il, en ce païs-là, des Livres qui sont chez vous si communs, du moins pour qu'on les copie, afin que l'Eglise d'Orient s'accorde avec celle d'Occident dans les louanges de Dieu. Le Pape écrivit aussi aux Docteurs & aux écoliers de Paris, pour les exhorter à passer en Grece, & à y établir de bonnes études.

Les François étoient convenus avec les Vénitiens que si l'Empereur étoit élu d'entre les François, le Patriarche seroit au choix des Vénitiens. En conséquence de cet accord, le Clergé latin de Sainte Sophie composé de Vénitiens, élut pour Patriarche de Constantinople Thomas Morosini soûdiacre de Rome qui étoit absent. Le Pape Innocent cassa d'abord l'élection; & ensuite nomma de son autorité le même Thomas qu'il ordonna diacre, peu de tems après Prêtre, & enfin Evêque. Il lui donna une Bulle où il dit : La prérogative que le S. Siége a donné à l'Eglise Byzantine, prouve évidemment la plénitude de puissance qu'il a reçu de Dieu; puisque le S. Siége a donné à cette Eglise

rang entre les Patriarches ; & que l'aiant tirée comme de la poussiere, il l'a élevée jusqu'à la préférer à celles d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem. Il est étonnant que le Pape Innocent parle ainsi, & qu'il ait ignoré l'Histoire Ecclésiastique, jusqu'à ne pas sçavoir que l'Eglise de Rome s'étoit toujours opposée à l'élévation de l'Eglise de Constantinople, bien loin qu'elle en ait été la cause. Comment un Pape si éclairé n'avoit-il pas lu les lettres de Saint Leon ? Le Patriarche Thomas, avant que de faire son entrée à Constantinople, écrivit au Clergé & au peuple de venir au-devant de lui ; mais le Clergé François ne voulut point le reconnoître, prétendant que le Pape lui avoit donné cette dignité sur un faux exposé. Ils en appellerent donc au Cardinal Pierre de Capoue, qui étoit encore seul Légat à Constantinople. Il eut égard à leur appel, & ne les obligea pas de se soumettre au Patriarche. Ils mépriserent l'excommunication que le Patriarche prononça contre eux, & le Clergé Latin de Constantinople demeura ainsi divisé, jusqu'à l'arrivée d'un autre Légat, qui termina leur différend par un accommodement. Thomas Morosini mourut l'an 1211 à Thessalonique, & le Siége de Constantinople vaqua plusieurs années, à cause des contestations qu'il y eut entre les Latins au sujet de l'élection du Patriarche : chaque nation prétendant avoir droit de le nommer. Cette division fut très-vive, & produisit de grands scandales qui n'étoient pas propres à ramener les Grecs schismatiques.

III.

V. Enfans croisés.

L'année suivante 1212 une multitude d'enfans de toute la France & l'Allemagne, tant des villes que des villages, se croiserent & s'assemblerent pour aller à la Terre-Sainte. Ils témoi-

gnoient une ardeur extrême pour ce voiage : mais ils n'avoient point de chefs , & ils n'étoient pas en état de se conduire eux-mêmes. Quand on leur demandoit où ils alloient , ils répondoient qu'ils alloient en Jérusalem par ordre de Dieu. Plusieurs aiant été enfermés par leur parens, trouverent moien de s'échapper & de continuer leur chemin. A leur exemple , un grand nombre de jeunes gens & de femmes se croiserent pour aller avec eux. Des voleurs s'étant mêlés avec ces enfans , leur enleverent ce que des personnes charitables leurs donnoient. Plusieurs de ces pauvres enfans s'égarerent dans les forêts & les déserts, où ils périrent de chaud, de faim & de soif. D'autres passerent les Alpes ; mais aussi-tôt qu'ils furent entrés en Italie , les Lombards les dépouillerent & les chasserent. Ils revinrent tout confus ; & quand on leur demandoit pourquoi ils étoient partis , ils répondoient qu'ils n'en savoient pas la raison. Le Pape Innocent III aiant appris cette nouvelle, dit en soupirant : Ces enfans si empressés à courir au secours de la Terre-Sainte , nous reprochent notre nonchalance.

VI. Grands préparatifs pour la Croisade.

L'an 1217 le Pape Honorius III reçut une Lettre du Maître des Templiers , qui lui apprenoit que les infidéles étoient plus foibles qu'ils n'avoient été depuis plusieurs années , & que tous les croisés qui étoient à Acre , étoient déterminés à attaquer par mer & par terre le païs de Babylone , c'est-à-dire , l'Egypte , & a assiéger Damiette , pour marcher ensuite plus sûrement vers Jérusalem. Le Pape aiant reçu cette Lettre , assembla le Clergé & le peuple de Rome dans l'Eglise de Latran , d'où ils allerent en procession nuds pieds à Sainte Marie Majeure , faisant porter les chefs de Saint Pierre & de Saint

Paul. Le Pape ordonna à tous les Evêques de faire la même chose chacun dans son Diocèse, & d'exhorter les croisés à se tenir prêts pour aller au secours de la Terre Sainte au plutôt. Vers le même-tems, Raoul Patriarche de Jérusalem partit d'Acre pour aller au camp des croisés. Il portoit avec lui une partie de la vraie Croix. Le Roi de Hongrie & le Duc d'Autriche sortirent du camp, vinrent nuds pieds au devant de la Croix, & l'aiant baisée, ils marcherent contre le Sultan d'Egypte. Les Chrétiens firent un butin considérable & un grand nombre de captifs. L'Evêque d'Acre racheta les enfans qu'il baptisa, & les confia à des femmes vertueuses pour les faire bien élever. L'armée des croisés se partagea ensuite en quatre. Le Roi de Hongrie se retira dans son Roiaume, malgré les instances du Patriarche, qui, n'aiant pû le retenir, l'excommunia lui & sa suite.

VII. Prise de Damiette par les Croisés.

Honorius envoia Légat en Palestine Pelage qui l'avoit été auparavant à Constantinople. Il le chargea d'une Lettre pour tous les Evêques Latins, où il parloit ainsi : Les péchés des Chrétiens ont rendu jusqu'ici leurs travaux infructueux, de même que ceux des Papes nos prédécesseurs pour la délivrance de la Terre Sainte ; si ce n'est que plusieurs en voulant conquerir la Jérusalem terrestre, sont arrivés par le martyre à la Jérusalem céleste. Nous espérons que Dieu nous fera enfin miséricorde, quand nous considérons la multitude innombrable de croisés qui viennent à votre secours de toute la Chrétienté. Il leur recommande ensuite le Légat, envoié principalement pour réunir les esprits. Peu de tems après vers l'an 1218, arriva à Gênes une grande multitude de croisés François, à la tête desquels étoient l'Ar-

chevêque de Bordeaux, les Evêques de Paris & d'Angers, les Comtes de la Marche & de Nevers. Le Pape, à la priere des croisés qui assiégeoient Damiette, écrivit à tous les ports d'Italie pour ordonner à tous les croisés qui s'embarquoient, d'aller droit à Damiette, & de s'unir ensemble pour la conquête de l'Egypte : car on n'esperoit pas moins du bon succès de ce siége. Le Sultan voiant qu'il ne pouvoit le faire lever proposa des conditions de paix aux assiégeans. Elles parurent avantageuses à une partie des croisés, & elles produisirent l'effet que le Sultan en attendoit, savoir la discorde entre les Chrétiens qui assiégeoient Damiette. Le Légat résolut donc d'emporter brusquement la ville, réduite à l'extrémité par la famine & les maladies ; & aiant concerté sécretement l'attaque avec un petit nombre de ses confidens, il la fit si à propos pendant la nuit, que la ville fut prise sans combat le cinquiéme de Novembre 1219 après neuf mois de siége.

VIII. Mauvaise conduite des croisés.

Quand on eut nettoié la ville, que l'on avoit trouvée pleine d'infection & de morts, le Légat y entra en procession avec le Patriarche & tout le Clergé d'Acre, le second de Février 1220, & y célébra l'Office dans une grande église qu'il avoit fait préparer, & où il érigea un Siége Archiépiscopal. Il y établit plusieurs autres églises, & en bannit l'exercice de la religion Mahométane. On vendit un grand nombre de captifs ; mais Jacques de Vitri Evêque d'Acre fit réserver les enfans ; ce qu'il ne put obtenir qu'avec bien de la peine & de la dépense. Il les fit baptiser, & plus de cinq cens moururent aussi-tôt après : il en retint quelques-uns, & en donna d'autres à ses amis pour les élever chrétiennement. Ce Prélat écrivit quelques mois

après, une Lettre au Pape Honorius dans laquelle il dit entre autres choses : Depuis la prise de Damiette, plusieurs des nôtres abusant de la prospérité, ont attiré la colere de Dieu par leurs crimes ; ils ont pillé le butin fait sur les infidéles, au lieu de le partager en commun ; ils ont emploié ce bien mal acquis au jeu, à la bonne chere, & aux plus infâmes débauches. Ils étoient médisans, séditieux & traîtres, empêchant malicieusement le progrès de la croisade. Le Roi de Jérusalem a abandonné l'armée avec presque toutes ses troupes ; le Maître du Temple s'est retiré avec la plûpart de ses freres ; les Chevaliers François en ont fait autant, le Patriarche n'a pas voulu demeurer avec nous. Ceux de Chypre & presque tous les Orientaux nous ont quitté. Ceux qui nous restent sont si pauvres, qu'ils ne peuvent subsister. Nos gens n'osent sortir ni s'exposer aux Sarrasins, qui en ont déja plus de trois mille dans les fers.

IX. Damiette reprise par les Musulmans.

Le Pape Honorius travailla à envoier du secours à Damiette, & il écrivit par-tout, pour engager les Evêques à faire prêcher la croisade. Mais le Légat Pélage fit une faute qui fut cause de la perte de cette place. Voiant une multitude innombrable de croisés devenus inutiles par l'absence du Roi de Jérusalem, il le pria de revenir incessamment, ce qu'il fit ; & par une commune délibération, le Roi & le Légat avec une grande partie de l'armée sortirent de Damiette à la fin de Juin 1221, aiant des vivres pour deux mois, marcherent vers le Caire. Les Musulmans voiant leur audace & leur multitude, résolurent de ne point combattre, mais firent garder & fortifier les passages, afin qu'il ne leur vînt de Damiette aucun secours, espérant de les faire périr, sans exposer

leurs troupes. C'est en effet ce qui arriva : les vivres manquerent aux Chrétiens qui étoient campés dans une pleine sur le bord du Nil, à une égale distance du Caire & de Damiette, & ce fleuve croissant à son ordinaire, inonda tout le terrain qu'ils occupoient. Se trouvant ainsi affamés & dans la boue jusqu'aux genoux, ils furent contraints de capituler à condition de rendre Damiette. Ainsi cette place fut rendue, après avoir été près de deux ans au pouvoir des Chrétiens.

X. Le Pape Honorius releve les avantages de la Croisade.

La nouvelle en étant venue en Italie, le Pape Honorius fit tous ses efforts pour presser le secours de la Terre-Sainte : mais tout le tems se passoit en préparatifs & en négociations avec l'Empereur Frideric. L'an 1224, le Pape renouvella ses instances pour la croisade, & écrivit à tous les Evêques d'Allemagne une Lettre où il parloit ainsi : C'est pour éprouver les Chrétiens que Dieu a permis que la Terre-Sainte fût possédée par les infidéles, & pour voir s'il y a quelqu'un qui veuille venger ses injures, & lui témoigner sa reconnoissance pour tant de graces qu'il a reçu de sa bonté. Il en est revenu aux Fidéles, ajoute le Pape, une infinité d'avantages. Combien de pécheurs délicats, craignant la pénitence qu'on leur auroit imposée, seroient demeurés abîmés dans leurs désordres & dans le désespoir, qui ont formé la résolution salutaire de donner leur vie pour Jesus-Christ ? Combien d'autres aiant souffert la mort pour une si bonne cause, ont reçu la couronne du martyre ? & combien y en a-t-il qui, avant ou après l'accomplissement de leur pélerinage, sont morts avec la gloire des Confesseurs ? Ainsi parloit le Pape Honorius sur les avantages de la Croisade. L'Histoire de ces entreprises ne mon-

tre pas qu'elles aient mérité de si grandes louanges.

IV.

XI. Grégoire IX se donne de grands mouvemens pour la Croisade.

Le Pape Grégoire IX tint l'an 1234 une assemblée à Spolete au sujet de la croisade. L'Empereur Frideric s'y trouva, & les Patriarches Latins de Constantinople, d'Antioche & de Jérusalem, avec plusieurs Archevêques & Evêques. Le Pape, de concert avec l'Empereur, envoia un nouveau Légat à la Terre-Sainte, afin de réunir les Latins qui étoient fort divisés. Il donna en même-tems des ordres pour la publication de la croisade, & commença par la prêcher lui-même à Spolete dans la grande place, où tout le peuple étoit assemblé. Son sermon fut si touchant, qu'un grand nombre de personnes reçut aussi-tôt la croix de sa main, en fondant en larmes. Il envoya sur ce sujet des Lettres de tous côtés aux Princes & aux Prélats, & en écrivit une circulaire à tous les Fidéles. L'année suivante il en écrivit encore de très-pressantes, comme on voit par celle qu'il adressa à l'Archevêque de Reims & à ses suffragans, où il applique à la croisade ces paroles de Jesus-Christ: Quiconque veut venir après moi, qu'il prenne sa croix & me suive. Il ajoute que ceux qui ne font pas tous leurs efforts pour retirer son héritage de la puissance des infidéles, seront coupables de trahison envers lui. Il conclut en disant qu'il a donné les ordres nécessaires pour avoir des troupes, qui, étant entretenues par les aumônes des fidéles, puissent soutenir la guerre au moins pendant dix ans. Il compare ces aumônes aux collectes que Saint Paul faisoit pour les pauvres de Jérusalem. C'est pourquoi il ordonne que tous les Fidéles de l'un & l'autre sexe, de quelque condition qu'ils soient, contribuent

par semaine au moins un denier chacun, pour être emploiés aux frais de cette guerre, par les mains de ceux qui seront choisis pour cet effet. Ainsi tout ce discours si patétique aboutit à une levée de deniers. La prédication de cette croisade se faisoit principalement par les Freres Prêcheurs & les Freres Mineurs : & il est vraisemblable que dans leurs sermons ils emploioient les mêmes motifs & les mêmes autorités que le Pape dans ses Bulles. Ils avoient le pouvoir non-seulement de donner la croix, mais de commuer le vœu en aumône pécuniaire, & d'accorder des indulgences de plusieurs jours à ceux qui entendoient leurs sermons. Malgré l'humilité de leur profession, pour soutenir la dignité de missionnaire du Pape, ils se faisoient recevoir solemnellement dans les monasteres & dans les villes. Il falloit venir au-devant d'eux en procession, avec les bannieres, le luminaire, & les plus beaux ornemens. En peu de temps les Agens du Pape amasserent à l'occasion de la croisade de grandes sommes d'argent, dont on ne voioit point l'emploi, ce qui refroidit beaucoup la dévotion du peuple pour cette entreprise. C'est ce que Matthieu Paris témoigne de l'Angleterre ; par où l'on peut juger de autres païs.

XII. Plainte des croisés contre le pape.

Pendant que le Pape se donnoit tant de mouvement pour procurer du secours à la Terre Sainte, il apprit le mauvais état où étoient les Latins à Constantinoque, & résolut d'emploier en leur faveur toutes les forces des croisés. Les Princes & les Seigneurs qui devoient partir l'an 1239, voiant que le Pape retardoit leur voiage, & détournoit une partie des legs pieux & des autres aumônes destinées à secourir la Terre-Sainte, qu'il avoit ordonné de leur

remettre entre les mains, lui écrivirent pour lui témoigner leur étonnement & leur embarras. Le Pape leur répondit : Vous ne devez point douter que nous n'aions principalement à cœur l'affaire de la Terre-Sainte ; mais voiant la ruine prochaine dont est ménacé en Orient l'Empire des Latins, nous sommes obligés de travailler à le secourir de tout notre pouvoir, puisque le soutien de la Terre-Sainte en dépend entiérement. C'est pourquoi nous avons résolu d'y envoier le secours qui étoit destiné pour la Terre-Sainte. Nous vous exhortons à vous tenir prêts pour le passage, que nous fixons à la Saint Jean prochain. Les Seigneurs croisés s'assemblerent en effet à Lyon pour régler leur voiage : mais comme ils tenoient leur conférence, il vint en diligence un Nonce du Pape, pour leur défendre de passer outre, & leur ordonner de retourner promptement chez eux. Les Croisés répondirent tout d'une voix : D'où vient cette variation dans la Cour de Rome ? N'est-ce pas ici le terme & le lieu qui nous ont été prescrits depuis long-tems par les Légats & les prédicateurs du Pape ? Suivant leur promesse nous sommes disposés au voiage pour le service de Dieu ; nous avons préparé nos vivres, nos armes, & tout ce qui est nécessaire : nous avons engagé ou vendu nos terres, nos maisons & nos meubles : nous avons dit adieu à nos amis : nous avons déja envoié notre argent à la Terre-Sainte, & annoncé notre arrivée ; nous sommes près du port ; & maintenant nos Pasteurs changent de langage, & veulent empêcher le service de Jesus-Christ. L'indignation des Seigneurs étoit telle, qu'ils se seroient jettés sur les Nonces du Pape, si les Prélats n'avoient moderé l'emportement de la multitude. Aussi-tôt après

vinrent des envoiés de l'Empereur, qui repréſenterent aux croiſés qu'ils ne devoient point ſe preſſer de partir ſans l'avoir à leur tête ; & ils leur rendirent les lettres qu'il leur écrivoit à ce ſujet. Ces oppoſitions du Pape & de l'Empereur réduiſirent les croiſés à un état très-fâcheux : ils ne ſavoient quel parti prendre, & il n'y avoit plus entre eux d'union ni de concert. Pluſieurs retournerent chez eux, murmurant contre les Prélats qui les avoient engagés à cette entrepriſe : d'autres s'embarquerent à Marſeille avec le Roi de Navarre qui paſſa à la Terre-Sainte.

V.

XIII. Suite des Empereurs Latins de Conſtantinople. Baudouin premier Empereur. Henri ſon frere lui ſuccede. Etrange conduite du Légat du Pape à l'égard des Grecs.

Il eſt à propos de marquer ici la ſuite des Empereurs Latins de Conſtantinople. Nous avons vû ailleurs comment les croiſés s'en rendirent maîtres. Baudouin Comte de Flandres qui en fut le premier Empereur, ne regna guères que deux ans, & eut la triſte fin dont nous avons parlé. Son frere Henri lui ſucceda & fut couronné à Sainte Sophie l'an 1206. Sept ans après, le Pape Innocent envoya à Conſtantinople en qualité de Légat, Pélage Cardinal, Evêque d'Albane. Ce Légat prit des habits rouges, pour montrer qu'il repréſentoit le Pape. Sa chauſſure, la houſſe & la bride de ſon cheval étoient de la même couleur. Les Grecs en furent ſurpris ; parce que c'étoit celle de l'Empereur. La maniere dont il ſe conduiſit, n'étoit pas propre à ramener les Grecs ſchiſmatiques. Il exerça ſa légation avec beaucoup de hauteur, voulut ſoumettre tous les Grecs aux uſages de Rome, fit empriſonner des moines & des prêtres, & fermer toutes leurs Egliſes. Il falloit ſous peine de mort, reconnoître le Pape pour le premier Evêque, & faire mention de lui au Saint Sacrifice. Ce procédé jetta la conſterna-

tion dans Constantinople, & les principaux d'entre les Grecs s'adresserent à l'Empereur Henri, & lui dirent : Nous sommes soumis à votre puissance à l'égard des choses temporelles, mais non pas à l'égard des spirituelles. Nous sommes obligés de combattre pour vous à la guerre ; mais il nous est impossible de quitter notre Religion. Délivrez-nous donc des maux qui nous menacent, ou laissez-nous aller en liberté joindre nos compatriotes. L'Empereur ne voulut pas se priver du service de tant de personnes pleines d'honneur & de courage ; & malgré le Légat, il fit ouvrir les Eglises des Grecs, & tira de prison leurs moines & leurs prêtres. Henri mourut à Thessalonique l'an *1216* à l'âge de quarante-deux ans, dont il avoit regné près de onze en qualité d'Empereur.

XIV. Pierre de Courtenai Empereur de Constantinople. Sa triste fin.

Les Seigneurs Latins envoierent offrir la Couronne à André Roi de Hongrie, qui ne voulut pas l'accepter. Ils nommerent ensuite Pierre de Courtenai Comte d'Auxerre, dont le Roi de Hongrie avoit épousé la fille. Le Comte d'Auxerre accepta l'Empire, & alla à Rome avec la Comtesse sa femme recevoir la couronne. Il étoit cousin germain du Roi Philippe Auguste, étant fils de Pierre cinquiéme fils du Roi Louis-le-Gros, qui épousa l'héritiere de Courtenai. Le Pape Honorius III envoia avec l'Empereur Pierre pour Légat le Cardinal Jean Colonne, à qui il donna de très-amples pouvoirs. Ils s'embarquerent à Brindes sur des vaisseaux fournis par les Vénitiens, avec lesquels l'Empereur étoit convenu d'assiéger Duras en Epire, que Théodore Comnene leur avoit enlevée. Ce prince partit donc pour cette conquête, & envoia en droiture à Constantinople sa femme & ses quatre filles. Mais après avoir été

long-tems devant Duras, il fut forcé de lever le siége, & s'étant avancé dans le païs pour aller par terre à Constantinople, il s'engagea dans des montagnes & des passages difficiles, où manquant de vivre & se voyant près de périr, il résolut de donner Bataille à Théodore qui le suivoit. Mais ce Prince par l'entremise du Légat, offrit la paix à l'Empereur, & lui promit le passage libre, à condition qu'il quitteroit les armes. Ensuite contre la foi de ce traité, il fit arrêter l'Empereur, le Légat & les Seigneurs, & fit conduire l'armée en des lieux déserts, où elle périt misérablement. L'Empereur mourut en prison l'année suivante 1218, & le Légat ayant été mis en liberté à la sollicitation du Pape qui menaçoit Théodore de faire fondre sur lui tous les croisés, il alla exercer sa légation à Constantinople, où il trouva des abus sans nombre à réformer.

XV. Robert de Courtenai. Jean de Brienne. Baudoüin de Courtenai.

La Couronne Impériale regardoit Philippe de Courtenai Comte de Namur, fils aîné de l'Empereur Pierre, mais il la refusa & la laissa à son frere Robert, qui fut couronné à Sainte Sophie le 25 de Mars 1221 par le Patriarche Matthieu. Ce Patriarche s'acquittoit fort mal de ses devoirs. L'Empereur Robert mourut sept ans après, laissant pour successeur son frere Baudoüin âgé seulement de neuf à dix ans. Pour gouverner l'Empire pendant son bas âge, les Seigneurs François qui étoient à Constantinople, appellerent Jean de Brienne, dépouillé de son Roiaume de Jérusalem. On convint qu'une fille qu'il avoit encore, épouseroit le jeune Baudoüin quand il seroit en âge ; que le Roi Jean seroit couronné Empereur, & en auroit le titre & l'autorité toute sa vie ; & que quand Baudoüin auroit vingt-ans, il seroit in-

vesti du Roiaume de Nicée, & de tout ce que les Latins possédoient en Asie. Jean de Brienne fut couronné à Sainte Sophie vers la fin de l'année 1231. George Acropolite qui le vit alors, dit avoir été extraordinairement surpris de la grande & belle taille de ce vieillard âgé de plus de quatre-vingts ans. Il mourut six ans après, pendant que le jeune Baudouin de Courtenai étoit en Flandres occupé à retirer les terres de son patrimoine, & à mandier du secours pour soutenir son Empire chancelant. Plusieurs Seigneurs des plus qualifiés de France, s'étoient déja croisés à ce dessein, suivant les pressantes exhortations du Pape Grégoire IX, & tout cela au préjudice de la croisade de la Terre-Sainte.

XVI. Baudouin cede à Saint Louis la sainte Couronne d'épines.

Afin de fournir aux frais de son voiage & de sa guerre contre les Grecs, Baudouin engagea son Comté de Namur au Roi S. Louis, dont il étoit parent, & lui donna la Couronne d'épines de notre Seigneur engagée aux Vénitiens. Il dit donc au Roi & à la Reine Blanche sa mere : Je sçai certainement que les Seigneurs enfermés dans Constantinople sont réduits à une telle extrêmité, qu'ils seront obligés de vendre la Sainte Couronne à des étrangers, ou du moins de la mettre en gage. C'est pourquoi je desire ardemment de vous faire passer ce précieux trésor ; à vous, mon cousin, mon Seigneur & mon bienfaiteur, & au Roiaume de France ma patrie. Je vous prie de vouloir bien la recevoir en pur don. Baudouin parloit ainsi, parce qu'il craignoit que le Roi ne crût qu'il n'étoit pas permis d'acheter une telle Relique à prix d'argent. Le Roi charmé de cette proposition, remercia Baudouin, & accepta la donation.

Aussi-tôt il envoia à Constantinople Jacques & André, qui étoient tous deux Freres Prê-

cheurs. Jacques étoit Prieur du couvent de son Ordre à Constantinople, & avoit souvent vû la Sainte Couronne. L'Empereur Baudouin fit partir avec eux un Envoïé chargé de ses lettres patentes, par lesquelles il ordonnoit aux Seigneurs de délivrer la Sainte Couronne aux Envoïés du Roi. Etant arrivés à Constantinople, ils trouverent que les Barons de l'Empire pressés d'une extrême nécessité, avoient engagé la Sainte Couronne aux Vénitiens, pour une grande somme d'argent, à condition que si elle n'étoit retirée dans un certain tems, elle demeureroit aux Vénitiens, l'engagement étant alors converti en vente ; & que cependant la Relique seroit transportée à Venise. Les Barons de Constantinople aiant lû les lettres de l'Empereur leur maître, convinrent avec les Vénitiens que les Envoiés du Roi Saint Louis porteroient la Relique à Venise, avec des Ambassadeurs de l'Empire, & des plus distingués d'entre les citoiens. La caisse qui contenoit la Relique, fut scellée des sceaux des Seigneurs François de Constantinople. Ceux qui la portoient, y avoient tant de confiance, qu'ils s'embarquerent vers Noël de l'année 1238 dans la saison la moins propre à la navigation. L'Empereur Grec Vatace informé par ses espions de cette translation, avoit envoïé plusieurs galeres aux différens détrois où les François devoient passer ; mais il ne leur arriva aucun accident, & ils arriverent heureusement à Venise.

XVII. La Sainte Couronne d'épines apportée en France, & réçue par S. Louis.

Ils mirent la Relique en dépôt dans le trésor de la chapelle de Saint Marc, & frere André y demeura pour la garder : mais frere Jacques revint promptement trouver le Roi Saint Louis, & lui raconta & à la Reine sa mere l'état de l'affaire, ce qui leur donna une grande joie. Le

Roi & l'Empereur Baudoüin envoierent des Ambassadeurs à Venise, avec frere Jacques, chargés d'amples instructions & l argent nécessaire pour retirer la Sainte Couronne. On écrivit en même-tems à l'Empereur Frideric de donner du secours aux Ambassadeurs, s'il étoit nécessaire ; ce qu'il accorda. Ils trouverent à Venise des Marchands François, qui, sur l'ordre du Roi, leur offrirent tout l'argent dont ils pouvoient avoir besoin. Les Vénitiens eussent bien voulu retenir la Relique, mais ne pouvant aller contre leur traité, ils la rendirent en recevant leur paiement. Les Ambassadeurs en aiant reconnu les sceaux, se mirent en chemin, & eurent toujours beau tems, en sorte qu'il ne tomba point de pluie sur eux pendant la marche, quoiqu'il plût souvent, quand ils étoient arrivés au gîte. Quand ils furent à Troies en Champagne, il en envoierent avertir le Roi, qui partit en diligence accompagné de la Reine sa mere, de ses freres, de Gautier Archevêque de Sens, de Bernard Evêque d'Auxerre, & de quelques autres Seigneurs. Il rencontra la Relique à Ville-Neuve l'Archevêque près de Sens.

On ouvrit la caisse de bois, & on vérifia les sceaux des Seigneurs François & du Duc de Venise, apposés sur la châsse d'argent, dans laquelle on trouva un vase d'or contenant la Sainte Couronne. L'aiant découverte, on la fit voir au Roi & à tous les assistans, qui répandirent beaucoup de l'armes, s'imaginant voir Jesus-Christ même couronné d'épines. Le lendemain onziéme d'Août 1239, la Relique fut portée à Sens. A l'entrée de la ville, le Roi & Robert Comte d'Artois l'aîné de ses freres la prirent sur leurs épaules, étant l'un & l'autre nuds pieds

& en chemiſe ; ils la porterent ainſi à l'Egliſe métropolitaine de Saint Etienne ; au milieu de tout le clergé de la ville, qui vint au-devant en proceſſion très-ſolemnelle. Le lendemain le Roi partit pour Paris, où le huitiéme jour ſe fit la réception de la Sainte Couronne. On dreſſa près de l'Abbaïe Saint Antoine un grand échaffaut, ſur lequel étoient pluſieurs Prélats revêtus pontificalement : on montra la châſſe à tout le peuple : enſuite le Roi & le Comte d'Artois encore nuds pieds & en chemiſe, la porterent ſur leurs épaules à l'Egliſe Cathédrale de Notre-Dame, & de-là au Palais où elle fut miſe dans la chapelle roiale qui étoit alors celle de Saint Nicolas. Mais quelques années après, le Roi aiant encore reçu de Conſtantinople une partie conſidérable de la vraie Croix, & pluſieurs autres Reliques, fit bâtir la Sainte Chapelle que nous voions, de la plus riche & de la plus belle architecture qui fût alors en uſage, & il y fonda un Chapître pour faire l'Office divin devant les Saintes Reliques. L'Egliſe de Paris célébre la fête de la Suſception de la Sainte Couronne le onziéme jour d'Août, & l'hiſtoire en fut écrite dès-lors par Gautier Archevêque de Sens. Après que les Grecs eurent repris Conſtantinople, comme nous l'avons rapporté, Baudoüin qui s'y trouvoit alors fut réduit à s'enfuir en Italie. Il céda les droits qu'il avoit ſur l'Empire, à Charles d'Anjou & aux Rois de Sicile ſes ſucceſſeurs. Il mourut l'an 1273.

V I.

XVIII. Irruption des Coreſmiens dans la Terre-Sainte.

Vers le milieu du treiziéme ſiécle, de nouveaux barbares inconnus juſques alors aux Chrétiens, porterent la déſolation dans la Terre-Sainte. On les nomme communément Coreſmiens, & l'on croit qu'ils venoient du païs

de Coüarzem au Nord de la Corasane. Leur païs aiant été ravagé par le fameux Ginguiscan, ils demeurerent errans, & chercherent des terres où ils pussent subsister. Ils vinrent jusqu'à Jérusalem de la maniere qui est rapportée dans une Lettre écrite d'Acre par Robert Patriarche de Jérusalem, Henri Patriarche de Nazareth & d'autres Prélats du païs, & adressée à tous les Evêques de France & d'Angleterre. Voici la substance de cette Lettre. Les Tartares détruisant la Perse, ont tourné leurs armes contre les Coresmiens, & les ont chassés de leurs païs, ensorte que n'aiant plus de demeure fixe, ils en ont demandé à plusieurs Princes Musulmans sans en avoir pû obtenir: mais le Sultan de Babylone ne voulant pas les recevoir chez lui, leur a abandonné la Terre-Sainte, les invitant à s'y établir & leur promettant son secours. Ils sont donc venus avec une grande armée de cavalerie, menant leurs femmes & leurs familles. Ni nous, ni ceux qui étoient proches, n'avons pu le prévoir : ils sont entrés dans la province de Jérusalem, du côté de Saphet & de Tibériade, & se sont emparés de tout le païs depuis le Tourion des Chevaliers jusques à Gazare. Alors, de l'avis unanime des Maîtres du Temple, de l'Hôpital & des Chevaliers Teutoniques & de la Noblesse du païs, nous avons résolu d'appeller à notre secours les Sultans de Damas & de la Chamele nos alliés, & ennemis particulieres des Coresmiens. Mais comme ce secours tardoit à venir, & que Jérusalem est sans aucune fortification, les Chrétiens qui y étoient se trouvant en trop petit nombre pour résister aux Coresmiens, ont résolu d'en sortir au nombre de plus de six mille, pour venir chez les autres Chrétiens,
laissant

laissant très-peu des leurs dans la ville.

Ils se sont donc mis en chemin par les montagnes, avec leurs familles & leurs biens, se fiant aux trêves qu'ils avoient faites avec le Sultan de Carac, & les Musulmans des montagnes. Mais ceux-ci sortant contre ces Chrétiens ont tué les uns, & pris les autres, qu'ils ont vendus à d'autres Musulmans, même les Religieuses. Quelques-uns s'étant échappés & étant descendus dans la plaine de Rama, les Coresmiens se sont jettés sur eux & les ont tués: en sorte que de cette multitude de Chrétiens, à peine s'en est-il sauvé trois cens. Enfin les Coresmiens sont entrés dans Jérusalem presque déserte; & comme les Chrétiens qui y restoient s'étoient réfugiés dans l'église du saint Sépulcre, ces barbares les ont éventrés dans le Sépulcre même, & ont coupé la tête aux Prêtres qui célébroient sur les autels; se disant l'un à l'autre: Répandons ici le sang des Chrétiens, où ils offrent du vin à leur Dieu, qu'ils disent y avoir été pendu. Ils défigurerent en plusieurs manieres l'église du saint Sépulcre, arracherent le marbre dont il étoit revêtu en dehors, profanerent le Calvaire & toute l'église par toute sorte d'ordures; & envoyerent au sépulcre de Mahomet, les colonnes qui étoient devant celui de Notre-Seigneur. Ils renverserent les tombeaux des Rois qui étoient dans la même église, c'est-à-dire, de Godefroi de Bouillon & de ses successeurs, & disperserent leurs os. Ils profanerent le mont de Sion, le temple, l'église de la vallée de Josaphat où est le sépulcre de la Sainte Vierge: ils commirent dans l'église de Bethléem & la grotte de la Nativité des abominations que l'on n'ose rapporter. En quoi ils furent pires que tous les Mu-

sulmans, qui ont toujours conservé quelque respect pour les saints Lieux. Ce récit fait voir avec quelle précaution on doit lire les rélations modernes de l'état des mêmes Lieux saints.

La lettre continue : Ne pouvant souffrir de si grands maux, & voulant empêcher les Coresmiens de détruire tout le pays, nous résolumes de nous opposer à eux avec les deux Sultans qui ont été nommés ; & le quatriéme jour d'Octobre notre armée se mit en marche près d'Acre, & s'avança le long de la côte par Césarée & les places maritimes. Les Coresmiens camperent devant Gazare, attendant le secours que devoit leur envoyer le Sultan de Babylone. Quand ils l'eurent reçus, nous étant approchés, nous donnâmes la bataille. Les Musulmans qui étoient avec nous furent battus & prirent la fuite; & nos gens, demeurés seuls contre les Coresmiens & les Babyloniens, se trouverent en si petit nombre, que malgré leurs efforts ils succomberent. Des trois Ordres militaires, il ne se sauva que trente-trois Templiers, vingt-six Hospitaliers, & trois Chevaliers Teutoniques : la plupart des Seigneurs & des Chevaliers du pays furent tués ou faits captifs.

La lettre ajoute : Nous avons prié le Roi de Chypre & le Prince d'Antioche d'envoyer des troupes pour la défense de la Terre sainte en cette extrêmité: mais nous ne sçavons ce qu'ils feront. Cependant quelque grande que soit notre affliction pour le passé, nous craignons encore plus pour l'avenir. Car le pays que les Chrétiens avoient conquis, se trouve destitué de tout secours humain ; & les infidéles sont campés dans la plaine d'Acre à deux mille de la ville. Ils courent librement tout le pays jusqu'à Nazareth & Saphet, & reçoivent des paysans &

des autres habitans les contributions que les Chrétiens en tiroient ; car tous ces habitans se sont révoltés contre nous, pour s'attacher aux Coresmiens : en sorte qu'il ne reste aux Chrétiens que quelques forteresses qu'ils ont beaucoup de peine à défendre. La conclusion de la lettre est que la Terre sainte est perdue, si elle ne reçoit du secours au passage du mois de Mars prochain. Les porteurs de cette lettre furent l'Evêque de Beryte, & Arnoul de l'Ordre des Freres Prêcheurs, qui s'embarquerent le premier Dimanche de l'Avent vingt-septiéme de Novembre 1244, malgré la rigueur de la saison. Après six mois d'une navigation très-périlleuse, ils arriverent à Venise vers l'Ascension.

VII.

XIX. Nouveaux mouvemens pour la croisade.

L'Empereur Fridéric reçut le premier la nouvelle de l'irruption des Coresmiens, comme il paroît par deux lettres qu'il écrivit à ce sujet. Dans la premiere, adressée à tous les Princes du monde, il ne parle que de l'irruption des Coresmiens, de la fuite des Chrétiens de Jérusalem, du carnage qui en fut fait, & de la profanation des Lieux saints. Il témoigne être dans l'impatience d'apprendre le succès de la jonction des Chrétiens avec les Sultans de Damas & de Carac : mais il se plaint de ce qu'on avoit rompu la trêve avec le Sultan d'Egypte, & de ce que ses différends avec les Papes l'avoient empêché de secourir la Terre sainte comme il le désiroit. La seconde lettre de l'Empereur est adressée au Comte de Cornouaille son beau-frere. Il y déplore la défaite des Chrétiens, & en rejette la faute sur le Patriarche de Jérusalem, qui voulant avoir seul l'honneur de la victoire, avoit fait donner la bataille à contre-tems. Il se plaint encore de la rupture

de la trêve que le Comte de Cornouaille avoit faite avec le Sultan d'Egypte, & de la simplicité de ceux qui s'étoient fiés à l'alliance des Sultans de Damas & de Carac.

Quelque tems après, le Pape Innocent IV envoya à Paris un Légat, pour exhorter la Noblesse de France à la croisade pour le recouvrement de Jérusalem, occupé par les Coresmiens. Quand il fut arrivé, le Roi S. Louis tint à Paris un grand Parlement, où se trouverent plusieurs Prélats, & les plus grands Seigneurs de France. A l'exhortation du Légat & du Roi, un grand nombre d'Evêques se croiserent. Nous ne parlerons point ici des voyages de S. Louis dans la Terre sainte ni des croisades, à la tête desquelles il se mit. Nous en avons parlé dans la vie de ce S. Roi, qui se portoit à ces entreprises par des motifs très-purs, & avec des dispositions bien différentes de celles des autres croisés. Nous allons continuer de montrer les efforts que firent les Chrétiens, pour s'emparer d'une terre qu'ils étoient indignes d'habiter.

XX. Lettre du pape Alexandre IV au sujet de la Croisade

Alexandre IV écrivit l'an 1255 une lettre fort importante à Alfonse Roi de Castille, au sujet de la Croisade. La Terre sainte, dit-il, est plus exposée qu'aucune autre aux incursions des infidéles, & ils l'attaquent de toutes parts. Elle a été ravagée depuis quelque tems par les Coresmiens, & elle est continuellement exposée aux insultes des Turcomans & des Musulmans. Les Prélats & les Seigneurs du pays, les Maîtres des Ordres militaires, & le peuple fidéle, voient bien que l'état présent de la Chrétienté agitée de guerre presque par-tout, ne permet pas de leur envoier du secours. Cependant les infidéles augmentent en nombre & en forces; les Chrétiens du pays sont réduits à un très-petit nom-

bre, & menacés de perdre inceſſamment la petite partie de la Terre ſainte qui leur reſte. Ce qui encourage les infidéles, c'eſt qu'ils ſavent par expérience, qu'il ſeroit impoſſible à aucun des Princes chrétiens en parriculier, d'y faire un aſſez long ſéjour pour terminer l'affaire, qui cependant demanderoit beaucoup de tems. Ils eſpérent donc que la Terre ſainte n'aura jamais que des ſecours paſſagers & envoiés de loin : au lieu que pour eux ils ſont proches, & toujours prêts à l'attaquer. C'eſt pourquoi ils ne daignent faire avec les Chrétiens, ni paix, ni trêve, perſuadés que ce petit reſte tombera bientôt ſous leur puiſſance. Ces raiſons ſont ſi ſolides, qu'elles ſembleroient avoir dû faire dès-lors abandonner le projet de ſe rendre maître de la Terre ſainte; mais le Pape en conclut au contraire, qu'on doit être d'autant plus porté à la ſecourir, & prie le Roi Alfonſe de le faire. Il faiſoit lui-même lever pour cet effet en Toſcane & ailleurs le vingtiéme des revenus eccléſiaſtiques. En même tems il confirma l'Ordre des Chevaliers de l'Hôpital des Lépreux de Saint Lazare à Jéruſalem, ſuivant la régle de Saint Auguſtin.

XXI. Diviſion entre les Genois & les Piſans.

Quelques années après, le Pape travailla à réconcilier les Genois avec les Piſans, qui ſe faiſoient la guerre pour des prétentions dans l'Iſle de Sardaigne. Il leur donna pour arbitres le Prieur de l'Hôpital de Saint Jean & celui des Templiers ; & il diſpoſa enſuite de cette Iſle en faveur de ces Chevaliers, parce que les Piſans & les Genois ſe faiſoient la guerre dans tous les pays, par terre & par mer, principalement en Orient, au préjudice de ce qui reſtoit aux François dans la Terre ſainte. C'eſt pourquoi le Pape y envoya en même-tems l'Ar-

chevêque de Messine en qualité de Légat, avec ordre de réconcilier aussi les Genois avec les Venitiens, qui avoient pris le parti des Pisans. Les Venitiens s'étoient rendus maîtres du port d'Acre en 1257, & les Genois aiant armé des galeres à Tyr, combattirent les Venitiens qui leur prirent trois galeres, & les amenerent à Acre. Mais en 1258, les Genois vinrent devant Acre avec quarante-neuf galeres & quatre vaisseaux; les Venitiens & les Pisans armerent quarante galeres, attaquerent les Genois, & les défirent, leur prirent vingt-quatre galeres, tuerent ou prirent dix-sept cens hommes. Cette victoire des Venitiens rompit les mesures que le Pape avoit prises pour la paix; & la guerre entre ces puissantes villes hâta la perte de la Terre sainte.

XXII. Triste état des Chrétiens en Orient. Les Musulmans en font mourir un grand nombre.

Le Pape Urbain IV fit de grands efforts pour rétablir à Constantinople l'Empereur Baudouin. Il envoya demander de l'argent en France & en Angleterre, mais il ne put rien obtenir. Les Evêques de France ne furent pas si difficiles pour le secours de la Terre Sainte. Bondocdar Sultan d'Egypte alla devant Acre l'an 1263 avec trente mille chevaux: il brûla les jardins, & s'avança jusqu'aux portes de la ville, qui fut en grand danger. En même tems les Musulmans détruisirent le monastere de Béthléem, firent raser l'église de Nazareth, & démolirent celle du mont Thabor. Cette destruction des Lieux saints est remarquable pour la suite de l'histoire. Trois ans après, Bondocdar revint devant Acre, & y ayant été huit jours sans rien faire, il attaqua le château de Saphet qu'il prit à composition. Il envoya proposer aux habitans de se faire Musulmans, leur déclarant que s'ils le refusoient, ils seroient mis à

mort. Deux Freres Mineurs les exhorterent au martyre, & ils furent égorgés au nombre de plus de six cens : leur sang couloit comme un ruisseau de la montagne en bas. Il n'y en eut que huit qui apostasierent. Les deux Freres Mineurs & le Prieur des Templiers furent écorchés & ensuite décolés au même lieu que les autres. Le Pape Clément IV ayant appris ces tristes nouvelles par les lettres des Chrétiens du pays, leur écrivit pour les consoler & les encourager par l'espérance d'un promt secours.

VIII.

XXIII. Division entre les Croises. Etat de la ville d'Acre. Injustice des Croises.

Grégoire X après la Conclusion du Concile de Lyon, s'occupa beaucoup de la croisade qu'il avoit fort à cœur. Il fit de grands préparatifs qui furent sans effet ; & depuis ce tems-là, c'est-à-dire 1274, il ne se fit plus aucune entreprise générale pour le secours de la Terre sainte. Il n'étoit pas raisonnable d'espérer quelque succès de la croisade, les Chrétiens ayant entr'eux de continuelles divisions. Les Princes d'Europe étoient armés les uns contre les autres, & les Latins d'Orient n'étoient pas plus unis. L'animosité entr'eux étoit telle, que le Prince d'Antioche chassa l'Evêque de Tripoli de son église, se saisit de ses biens, & maltraita ses vassaux ; & l'Evêque s'étant retiré dans la maison que les Templiers avoient à Tripoli, le Prince l'y vint assiéger, la fit piller, & l'en chassa. L'Evêque excommunia le Prince, & mit la ville en interdit. Ces divisions occasionnerent la perte de Tripoli & des autres villes que les Chrétiens avoient en Syrie, & les réduisirent à la seule ville d'Acre, qui devint par-là beaucoup plus peuplée & plus puissante. Le Roi de Jérusalem, le Roi de Chypre, le Prince d'Antioche, le Comte de Tyr & celui de Tripoli, les Templiers

& les Hospitaliers, les Légats du Pape & les croisés entretenus par le Roi de France, & d'Angleterre, tous y faisoient leur résidence ; en sorte qu'il se trouvoit jusqu'à sept tribunaux, qui condamnoient à mort, indépendans les uns des autres, ce qui causoit une grande confusion. Depuis que le Roi Henri eut fait une tréve avec le Sultan d'Egypte, il vint à Acre environ seixe cens hommes, tant pelerins que soudoyers, qui se disoient envoiés de la part du Pape. Ils prétendirent n'être point obligés à garder la tréve faite sans eux ; & n'écoutant point de raison, ils se mirent à piller & à tuer tous les Musulmans, qui sur la foi du traité, apportoient à Acre des vivres & d'autres marchandises. Ils sortirent même enseignes déployées, sans que les habitans d'Acre osassent s'y opposer, & ils firent des courses aux environs, pillant & tuant les habitans de plusieurs villages.

XXIV. La ville d'acre reprise par les Musulmans

Le Sultan l'ayant appris, envoya ses Ambassadeurs à ceux qui commandoient dans la ville, demander la réparation de ces dommages, & qu'on lui envoyât prisonniers quelques-uns des infracteurs de la tréve, pour en faire justice. Les habitans d'Acre furent partagés sur la réponse qu'ils devoient faire ; & quelques-uns soutinrent, que suivant une coûtume immémoriale, on n'étoit plus obligés à tenir les tréves avec les infidéles, quand quelqu'un des plus grands Princes de deçà la mer, jugeoit à propos de les rompre. Or, ajoutoient-ils, ceux dont il s'agit, sont venus de la part du Pape chef de toute la Chrétienté. Il fut donc conclu que l'on envrroit seulement faire au Sultan des excuses. Il n'en fut point satisfait, & il vint avec une puissante armée au mois d'Octobre 1290, à dessein d'exterminer ce qui restoit de Chrétiens La-

tins en Sirie;mais il mourut en chemin, & ſon fils lui ſuccéda. Voulant mettre à exécution le deſſein de ſon pere, il vint mettre le ſiége devant Acre le cinquiéme d'Avril de l'année ſuivante, avec une armée de cent ſoixante mille hommes & ſoixante mille chevaux. Henri Roi de Chypre & de Jéruſalem, vint au ſecours avec deux cens Chevaliers & cinq cens hommes de pied. Les infidéles cependant pouſſoient toujours leurs attaques, & enfin le dix-huitiéme de Mai, ils donnerent un aſſaut ſi violent, qu'ils entrerent dans la ville & s'en rendirent maîtres.

XXV. Dieu exerce ſes jugemens ſur les Croiſés. Triſte état auquel ils ſont réduits.

Les troupes des aſſiégés étoient commandées par le Maître du Temple, qui s'avança pour repouſſer les ennemis, & fut tué en combattant vaillamment. La plûpart des Chrétiens ſe retirerent vers la mer, qu'ils avoient libre, & quelques-uns ſe refugiérent dans le Temple. Le Roi Henri s'embarqua la nuit, & s'enfuit honteuſement avec ceux qu'il avoit amenés, & trois mille autres. Le Patriarche Nicolas, qui avoit fortement exhorté les aſſiégés à la défenſe, fut mis malgré lui par les ſiens dans une chaloupe, pour gagner une galere qui étoit proches; mais il reçut charitablement tant de monde dans ſa chaloupe, qu'elle coula à fonds. Ainſi mourut le dernier Patriarche Latin de Jéruſalem, qui ait réſidé dans le pays: car ceux à qui les Papes ont donné ce Siége de tems en tems, n'en ont eu que le titre ſeul. Il y avoit dans Acre un monaſtere fameux de filles de Sainte Claire, donc l'Abbeſſe apprenant que les Muſulmans étoient dans la ville, aſſembla toutes les ſœurs en chapitre, & leur dit: Mes filles, mépriſons cette vie pour nous conſerver à nôtre Epoux, pures de corps & de cœurs: faites ce que vous me verrez faire. Auſſi-tôt elle ſe coupa

le nez, & son visage fut couvert de sang : les autres suivirent son exemple,& se découperent le visage en diverses manieres. Les Musulmans étant entrés dans le monastere l'épée à la main, furent saisis d'étonnement à ce spectacle ; ensuite l'horreur se tournant en fureur, ils les massacrerent toutes. Les Freres Mineurs du couvent d'Acre furent aussi tués en cette occasion.

Les Musulmans firent main-basse sur la plûpart des Chrétiens qui se présenterent devant eux, & emmenerent captifs tous les autres de tout âge & de tout sexe: en sorte qu'on faisoit monter le tout à soixante mille, tant morts qu'esclaves. Ils pillerent la ville, remplie de richesses immenses, depuis qu'elle étoit devenue le centre du commerce du Levant & du Couchant ; ensuite ils y mirent le feu en quatre endroits, abbattirent les murs, les tours, les églises & les maisons. Cette destruction d'Acre fut regardée comme la juste punition des crimes de ses habitans, les plus corrompus qui fussent parmi les Chrétiens. Le jour même de la prise d'Acre, les habitans de Tyr abandonnerent leur ville sans la défendre, & se sauverent par mer. Ceux qui étoient à Barut, se rendirent sans résistance: enfin les Chrétiens Latins perdirent tout ce qui leur restoit dans le pays. La plûpart de ceux qui se sauverent, se retirerent dans l'Isle de Chypre. Telle fut la fin des guerres où l'on se proposoit de conquérir ou de recouvrer la Terre sainte,& qui avoient duré près de deux cens ans. Nous avons vû tout ce qu'il en coûta aux Chrétiens, pour se rendre maîtres d'un aussi petit pays que la Palestine, & comment ils furent obligés de l'abandonner. Il est bon de considérer maintenant, avec quelle rapidité un Prince infidéle fit la conquête d'un Empire im-

mense, précisement dans le même tems que les Chrétiens ne pouvoient se rendre maîtres d'un pouce de terrain, sans être forcés de l'abandonner honteusement peu de tems après.

IX.

XXVI. Conquêtes surprenantes des Tartares, sous la conduite de Ginguis-Can.

Le Prince dont nous parlons s'appelloit Ginguis-Can. Il étoit d'une famille royale, & nâquit l'an de J. C. 1158. Son premier nom fut Temugin. Il servit long-tems sous le plus puissant Prince du Turquestan ou Tartarie Orientale, nommé Ung-Can, autrement Jean, fils d'un Chrétien Nestorien, qui s'appelloit David. Il est certain que dès-lors il y avoit dans la haute Tartarie un grand nombre de Chrétiens Nestoriens; instruits par les missionnaires Syriens de Mosul & de Bassora, qui suivoient les caravanes de Samarcand, de Bochara & des autres grandes villes de la Tartarie. On dit que ces Syriens pénétrerent jusqu'à la Chine dans le huitiéme siécle, & y porterent le Christianisme. Temugin étoit auprès d'Ung-Can depuis plus de trente ans, & l'avoit utilement servi dans la conduite de ses armées, quand il fut averti que ce Prince, prévenu par de faux rapports, vouloit le faire périr. Temugin non-seulement se sauva, mais attaqua Ung-Can, le battit, & le fit périr lui-même; après quoi il demeura maître du Turquestan. Un des principaux d'entre les Mogols, (car on nommoit ainsi ces Tartares) après avoir disparu quelques jours, errant dans les déserts, vint dire dans leur assemblée, que Dieu lui avoit parlé & lui avoit dit: J'ai donné toute la terre à Temugin & à sa postérité, & je l'ai nommé Guinguis-Can. Sur la parole de ce prétendu prophête, Temugin prit ce nom, qui signifie Roi des Rois, & toute l'assemblée, composée de Mogols & de

Turcs, lui déféra l'Empire. C'étoit l'an de l'hégire 599, & de Jesus-Christ 1200. Ginguis-Can avoit alors quarante-neuf ans.

Il poussa ses conquêtes vers le Midi, & en 1220 il prit dans le Maurenahar, grande Province au Levant de la mer Caspienne, les villes fameuses d'Otrara, Bochara & Samarcand, les ruina, & fit passer la plûpart des habitans au fil de l'épée, ou les dispersa dans le pays. Il disoit que le Tout-puissant l'avoit envoyé pour bannir l'injustice des terres des méchans Rois. Il n'étoit ni Chrétien, ni Musulman, mais il reconnoissoit un seul Dieu très-haut, qui donne la vie & la mort, & tous les biens de ce monde. Les Musulmans l'ont en horreur, pour les grands maux qu'il fit à leur religion: car les Mogols tuoient leurs religieux & leurs docteurs, ruinoient les mosquées, & brûloient les Alcorans; & au contraire il étoit favorable aux Chrétiens. Après le Maurenahar, Guinguis-Can conquit le Corasan, le Mazanderan, & d'autres Provinces, & marcha enfin contre les Russes : en sorte que sa domination s'étendoit dans toute la partie septentrionale de l'Asie, depuis la Chine jusqu'en Moscovie. L'Empire qu'il forma en peu de tems, avoit près de dix-huit cens lieues du Levant au Couchant, & près de mille du Nord au Midi. Il mourut l'an 1226 de J. C. le vingt-cinquiéme de son regne, & le soixante-quatorziéme de son âge, après avoir choisi pour son successeur Octaï-Can, un de ses fils. Les Tartares pousserent toujours depuis leurs conquêtes. Ils ravagerent la Hongrie, & vinrent jusqu'aux portes de l'Allemagne.

XXVII. Les Tartares jettent l'ef-

Pendant que Bathou, petit-fils de Guinguis-Can, s'avançoit vers l'Occident & le Septentrion, Octaï son Oncle faisoit la guerre à l'Orient, où il conquit le Royaume de la Chine.

Bathou attaqua les Russes, les Bulgares & les Sclaves. Il défit aussi le Roi des Comains, qui envoya à Bela Roi de Hongrie demander retraite pour lui & pour sa famille, promettant de se rendre son sujet, & d'embrasser la Religion chrétienne. Bela accepta avec joie la proposition, dans l'espérance de la conversion de tant d'ames : mais ces Comains encore barbares, & dont les biens consistoient en bétail, firent de grands maux à la Hongrie, & rendirent le Roi Bela odieux à ses sujets. Cependant les Tartares entrerent en Russie, prirent Kiovie, qui en étoit alors la capitale, passerent au fil de l'épée tous les habitans, & la ruinerent. Ils ravagerent la Pologne, dont le Duc Henri fut tué dans un combat. Ils attaquerent la Boheme, mais ils furent repoussés, & Peta un de leurs chefs tué. Le Duc de Brabant fut averti de cette irruption par une lettre d'un Seigneur de Saxe son gendre, datée du dixiéme de Mai 1241. Il envoya cette lettre à l'Evêque de Paris; & la Reine Blanche, à de si terribles nouvelles, dit à Saint Louis: Où êtes-vous, mon fils? Il s'approcha & lui dit: Qu'y a-t'il, ma mere? Elle poussa un grand soupir, & fondant en larmes, lui dit: Que faut-il faire, mon cher fils, en cette occasion où l'Eglise est menacée de sa ruine, & nous aussi tous tant que nous sommes? Saint Louis répondit: Espérons au secours du Ciel: si les Tartares viennent, nous les enverrons en enfer, ou ils nous enverrons en Paradis. Cette parole encouragea non-seulement la Noblesse Françoise, mais aussi les peuples des pays voisins.

Froi parmi les Chrétiens.

XXVIII. Desolation de la Hon-

On apprit en Hongrie que les Tartares ravageoient la frontiére vers la Russie, un peu après l'entrée des Comains, c'est-à-dire, vers

grie par les Tartares.

Noël de l'an 1240. Sur cette nouvelle le Roi Bela fit publier par-tout le Roiaume que la Noblesse se tînt prête à marcher au premier ordre. Mais les Hongrois, mécontens pour la plûpart, disoient qu'on avoit souvent répandu de pareils bruits de l'arrivée des Tartares, qui s'étoient trouvés faux. D'autres disoient que ces bruits venoient des Prélats, qui vouloient se dispenser d'aller à Rome, où le Pape les avoit appellés pour un Concile. Vers le Carême de l'année 1241, le bruit de l'approche des Tartares devenant plus sérieux, le Roi vint à Bude, & assembla les Prélats & les Seigneurs pour délibérer sur les moyens de se défendre. Le douziéme Mars, qui étoit le Mardi de la quatriéme semaine de Carême, il y eut un rude combat, dans lequel les Tartares se rendirent maîtres d'une place qui leur donnoit entrée dans le Roiaume de Hongrie, & Barthou leur Chef, avec son armée qui étoit de cinq cens mille hommes, commença à ravager le pays, brûlant les villages, & passant au fil de l'épée tous les habitans, sans distinction d'âge, ni de sexe. Le Vendredi suivant, quinziéme de Mars, il se trouva à une demi-journée de Pesth, qui est sur le Danube, vis-à-vis de Bude. Comme ses troupes continuoient de faire le dégât, l'Archevêque de Colocza voulut les attaquer, mais il fut battu, & obligé de se retirer honteusement. L'Evêque de Varadin aiant appris qu'ils avoient ruiné Agria, & qu'ils emportoient les trésors de l'Evêque & de l'église, marcha aussi contre eux avec ses troupes : mais ils le tromperent par un stratagême, & le défirent.

Le Roi Bela s'avança jusques vers Agria, & voulut attaquer les Tartares, qui sembloient fuir devant lui : mais les Hongrois, qui ne sa-

voient pas leur maniere de combattre, furent entiérement défaits, & le Roi ne se sauva que parce qu'il s'enfuit sans être connu. Plusieurs Prélats furent tués en cette journée : Matthias Archevêque de Strigonie, en qui le Roi avoit une grande confiance; Hugolin Archevêque de Colocza, très-estimé pour la conduite des grandes affaires; George Evêque de Javarin, recommandable par sa doctrine; le Prévôt de l'église de Sebenie en Dalmatie, vice-Chancelier du Roi, qui, avant que de mourir, tua un des principaux Tartares: car ces Prélats furent tués en combattant. Après cette défaite, la terre demeura couverte de corps morts, dispersés dans l'espace de deux journées de chemin : les uns sans têtes, les autres mis en piéces. Plusieurs furent noiés, plusieurs brûlés avec les villages & les églises. L'air infecté de tant de cadavres, en fit encore mourir plusieurs, principalment ceux qui s'étoient retirés dans les bois, blessés & demi-morts. Enfin la terre n'ayant pû être cultivée pendant trois ans que les Tartares demeurerent dans le pays, la famine acheva de le désoler. A la prise de Varadin, comme on voulut défendre contre eux l'église Cathédrale, où plusieurs femmes s'étoient retirées, ils la brûlerent avec tout ce qui s'y trouva. Dans les autres églises ils commirent toute sorte d'impuretés & de sacriléges. Après avoir déshonoré les femmes, ils les tuoient sur la place. Ils brisoient les vases sacrés, renversoient les tombeaux des Saints, & fouloient aux pieds leurs Reliques. On peut juger par cet exemple de ce qu'ils faisoient ailleurs. Ils détruisoient ainsi pendant l'été de l'année 1241 tout le pays d'au-delà du Danube, jusqu'aux confins d'Autriche, de Bohême & de Pologne : le Roi Bela se sauva

en Dalmatie, & n'en revint qu'après la retraite des Tartares, c'est-à-dire, en 1243.

X.

XXIX. Le pape envoye des missionnaires aux Tartares. Leur peu de succès.

Dès le commencement de l'invasion des Tartares, Bela Roi de Hongrie, en donna avis au Pape Gregoire IX, qui lui répondit par une lettre, où après des lieux communs de consolation, il l'exhortoit à se défendre courageusement. Il écrivit en même tems aux Evêques, de Hongrie d'y prêcher la croisade contre les Tartares, avec l'indulgence de la Terre Sainte. Quelques années après, le Pape Innocent IV envoia des missionnaires chez les Tartares, pour essayer de les adoucir & d'arrêter leurs ravages. C'étoit deux freres Mineurs, Laurent de Portugal & Jean de Plan-Carpin. Il les envoia séparément, & chacun avec ses compagnons. Les lettres dont ils étoient porteurs sont de même date, c'est-à-dire, du cinquiéme de Mars 1245, & adressées l'une & l'autre au Roi & au peuple des Tartares. Dans celle dont étoit chargé frere Laurent, le Pape leur parle de la chûte du premier homme, de l'Incarnation & de la Rédemption du genre humain, comme s'ils eussent eu déja quelque connoissance de nos mystéres. Puis il ajoute: Le Fils de Dieu montant au Ciel après sa Résurrection, a laissé sur la terre un Vicaire, auquel il a confié le soin des ames & les clefs du royaume des Cieux, afin que lui & ses successeurs eussent le pouvoir de l'ouvrir & de le fermer. Lui ayant donc succédé, & désirant ardement votre salut, nous vous envoions les porteurs de ces présentes, afin que recevant leurs instructions, vous puissiez embrasser la Foi chrétienne. Il semble, suivant cette lettre, que J. C. n'ait donné ses pouvoirs qu'à Saint Pierre & aux Papes ses successeurs. Frere Jean

de Plan-Carpin avoit été compagnon de Saint François: il fut le premier Gardien de Saxe, ensuite Provincial d'Allemagne, & étendit son Ordre en Boheme, en Hongrie, en Norvege, & en Danemarc. La lettre dont il étoit chargé pour les Tartares, contenoit des reproches de leurs ravages & de leurs cruautés, contraires à l'humanité: le Pape les exhortoit à en faire pénitence, & à s'humilier devant Dieu: enfin à déclarer quel est le motif de leurs entreprises & jusqu'où ils prétendoient pousser leurs conquêtes. Dans une autre lettre à des missionnaires du même Ordre, il leur accorde de grands pouvoirs, entre autres de donner la tonsure & l'Ordre d'acolyte. Les freres Mineurs ne retirerent d'autre fruit de leur mission, que beaucoup de fatigues & de souffrances.

XXX. Nouveaux missionnaires envoyés aux Tartares. Comment ils sont traités.

Le Pape Innocent envoya vers le même tems aux Tartares des freres Prêcheurs, qui passerent en Egypte, s'adresserent au Sultan, & lui présenterent des lettres du Pape, où il exhortoit ce Prince à se faire Chrétien, & le prioit de faciliter aux freres le passage chez les Tartares. Le Sultan lui fit faire réponse en son nom par un de ses principaux Officiers: la lettre commence par de grand lieux communs de théologie Musulmane, pour relever l'unité de Dieu & la mission de Mahomet. Un des missionnaires, nommé Simon de Saint Quentin, écrivit la rélation de leur voyage en Tartarie. Elle commence ainsi: Le vingt-quatriéme de Mai de l'an 1247, frere Ascelin envoyé par le Pape, arriva avec ses compagnons à l'armée des Tartares en Perse, commandée par Baïothnoi, qui l'ayant appris leur envoya quelques-uns de ses premiers Officiers. Ils leur demanderent de quelle part ils venoient. Frere Ascelin répondit: Je

ſuis envoyé du Pape, qui chez les Chrétiens eſt eſtimé le plus grand de tous les hommes en dignité, & réveré comme leur pere & leur ſeigneur. Les Tartares fort indignés de ce diſcours, dirent: Comment oſez-vous dire que le Pape votre maître eſt le plus grand de tous les hommes? Ne ſçait-il pas que le Can eſt le fils de Dieu, & que les plus grands Princes lui ſont ſoumis? Aſcelin répondit: Le Pape ne ſait qui eſt le Can. Il a ſeulement appris qu'une certaine nation barbare, nommée les Tartares, eſt ſortie de l'Orient, a conquis pluſieurs pays, & tué une infinité d'hommes. Etant donc touché de compaſſion, par le conſeil de ſes freres les Cardinaux, il nous a envoyés à la premiere armée des Tartares que nous rencontrerions, pour exhorter le chef & tous ceux qui lui obéiſſent, à ſe repentir des crimes qu'ils ont commis. C'eſt pourquoi nous prions votre maître de recevoir les lettres du Pape, & d'y faire réponſe.

Les Tartares s'en allerent, & revinrent quelque tems après revêtus d'autres habits. Ils demanderent aux freres s'ils apportoient des préſens. Aſcelin répondit: Le Pape n'a pas coûtume d'envoyer des préſens, principalement à des inconnus & des infidéles: au contraire les Chrétiens ſes enfans lui en envoient, & ſouvent les infidéles mêmes. Enſuite les Officiers Tartares dirent aux freres: Si vous voulez voir notre Maître, il faut que vous l'adoriez par trois génuflexions. Quoiqu'on leur dît que les Ambaſſadeurs avoient coûtume d'obſerver cette cérémonie, les freres réſolurent tout d'une voix de perdre plutôt la tête que de faire ces génuflexions, tant pour conſerver l'honneur de l'égliſe, que pour ne pas ſcandaliſer les Arméniens, les Grecs, & toutes les nations Orien-

tales. Ascelin déclara cette résolution à tous les assistans, & ajouta : Pour vous montrer que nous ne parlons pas ainsi par orgueil ou par une dureté inflexible, nous sommes prêts de rendre à votre Maître le même respect que nous rendons à nos Supérieurs, à nos Rois & à nos Princes. Que si Baïothnoi vouloit se faire Chrétien, non-seulement nous fléchirions le genou devant lui & devant vous tous, mais nous vous baiserions la plante des pieds. A cette proposition les Tartares entrerent en fureur, & dirent aux freres : Vous nous exhortez à nous faire Chrétiens, & à devenir des chiens comme vous ! Les réponses des freres étant rapportée au Commandant de l'armée, il les condamna à mort; mais quelques-uns étoient d'avis de n'en tuer que deux, & de renvoyer les deux autres au Pape. D'autres disoient: Il faut en écorcher un, emplir sa peau de paille, & la renvoyer à son maître par ses compagnons. On proposoit encore d'autres maniéres de s'en défaire. Enfin une des femmes du Commandant dit: Il ne faut point les maltraiter. Les Tartares revinrent aux freres, & leur demanderent comment les Chrétiens adoroient Dieu. Ascelin répondit : En plusieurs maniéres: les uns prosternés, d'autres à genoux, d'autres autrement. Les Tartares dirent : Mais vous adorez du bois & des pierres, (c'est-à-dire, les croix qui y sont gravées:) Ascelin répondit: Les Chrétiens n'adorent ni le bois ni la pierre, mais la figure de la croix, à cause de Notre-Seigneur J. C. qui y a été attaché pour notre salut. Ensuite le Commandant de l'armée leur fit dire d'aller trouver le Can, pour voir eux-mêmes la grandeur de sa puissance, & lui rendre les lettres du Pape. Mais Ascelin, instruit des artifices des Tartares

répondit : Mon Maître ne m'a point envoyé au Can, qu'il ne connoît pas, mais à la premiére armée des Tartares que je rencontrerois. Je n'irai donc point au Can ; & si votre Maître ne veut pas recevoir les lettres du Pape, je retournerai vers lui, & lui rendrai compte de ce qui s'est passé. Les Tartares ajouterent : De quel front osez-vous avancer que le Pape est le plus grand de tous les hommes ? Qui a jamais oüi dire que votre Pape ait conquis autant & de si grands Royaumes que le Can en a conquis par la permission de Dieu ? Le Can est donc plus grand que votre Pape & que tous les hommes. Ascelin répondit: Nous disons que le Pape est le plus grand de tous les hommes en dignité, parce que le Seigneur a donné à Saint Pierre & à ses successeurs, la puissance universelle sur toute l'Eglise. Il s'efforça de satisfaire à la question des Tartares par plusieurs exemples & plusieurs raisons qu'ils ne comprirent point, parce qu'ils étoient trop grossiers. Mais il ne paroît pas qu'il leur ait dit ce qui étoit le plus propre à les calmer, savoir, que la puissance du Pape est toute spirituelle, & ne regarde point les choses temporelles.

On traduisit ensuite les lettres du Pape en Persan, & de Persan en Tartare, afin que le Commandant de l'armée pût les entendre ; & les freres demanderent sa réponse ; mais ils furent plus de deux mois à l'attendre, étant traités comme des misérables avec le dernier mépris. On les laissoit à la porte de la tente du Commandant depuis le matin jusqu'à midi, ou plus tard, exposés à l'ardeur du soleil pendant les mois de Juin & de Juillet, & souvent on ne daignoit pas même leur parler. Enfin ils obtinrent leur congé le jour de Saint Jacques,

vingt-cinquiéme de Juillet, & Baïothnoi dépêcha avec eux ſes envoyés, qu'il chargea de ſa lettre pour le Pape, & de celle que le Can lui avoit adreſſée pour lui-même. La lettre de Baïothnoi commençoit ainſi : Sçache, Pape, que tes Nonces ſont venus, & ont apporté tes lettres. Vous tuez, dis-tu, & vous faites périr bien des hommes. Sçache que c'eſt Dieu qui nous a donné cet ordre. La lettre du Can n'étoit qu'une commiſſion à Baïothnoi, au nom de Ginguis-Can, pour faire reconnoître ſa puiſſance par toute la terre. Voilà quel fut le fruit des travaux & des dangers auſquels s'expoſerent ces bons miſſionnaires.

XI.

XXXI. Priſe de Bagdad par les Tartares.

L'année 1258 eſt mémorable chez les Muſulmans par un des plus grands événemens de leur Hiſtoire, qui eſt la priſe de Bagdad par les Tartares, & l'extinction des Califes. Houlacou, petit-fils de Ginguis-Can, paſſa en Perſe l'an 1253, avec une armée que ſon frere Mangoucan lui donna, compoſée de l'élite des Mogols. Il avoit demandé du ſecours contre les Molhadites ou Aſſaſſins au Calife Moſtazem, qui le lui avoit refuſé : c'eſt pourquoi après leur défaite, il marcha vers Bagdad. Moſtazem étoit le trente-ſeptiéme Calife de la famille d'Abas. C'étoit un Prince voluptueux, & néanmoins avare. Houlacou lui ayant fait des reproches par rapport au ſecours qu'il lui avoit refuſé contre les ennemis communs, le Calife lui fit une réponſe très-injurieuſe, le menaçant de la colére de Dieu & de la ſienne, pour avoir oſé mettre le pied ſur ſes terres. Houlacou, qui connoiſſoit ſes forces & la foibleſſe du Calife, indigné de cette réponſe, s'approcha de Bagdad, & ſe trouva aux portes de la ville lorſ-

qu'on y penfoit le moins. Il l'affiégea deux mois, pendant lefquels les habitans vivoient à leur ordinaire comme en pleine paix; & le Calife ne fongeoit qu'à fes plaifirs. Enfin la ville fut prife & mife à feu & à fang par les Tartares, qui la pillerent pendant fept jours; car on y avoit amaffé depuis plufieurs fiécles des richeffes immenfes. Le Calife Moftazem ayant été pris, fut traîné par toutes les rues de la ville, & expira dans les tourmens. Depuis la fin funefte de ce Calife, les Mufulmans n'ont point eu de chef légitime de leur religion, puifque c'eft un des points fondamentaux de leur créance, qu'il doit être de la famille du prophéte.

XXXII. Suite des conquêtes des Tartares fur les Mufulmans. Cruelles divifions entre les chrétiens d'Orient.

Houlacou foumit enfuite Mofoul & toute la Méfopotamie; il paffa l'Euphrate, & entra en Syrie, prit & défola Damas & Alep. Les Chrétiens auroient pû profiter de cette décadence des Mufulmans en Orient, s'ils ne fe fuffent ruinés eux-mêmes par leurs divifions: mais outre la guerre des Venitiens avec les Genois, dont nous avons parlé, il y eut alors une vive querelle à Acre entre les Hofpitaliers & les Templiers. Ils fe battirent avec tant d'animofité, que les Templiers furent entiérement défaits, en forte qu'à peine en refta-t'il un feul: la plûpart des Hofpitaliers y périrent auffi. On n'avoit jamais vû un tel maffacre entre des Chrétiens, encore moins entre des Religieux.

XII.

XXXIII. Lettre du Roi de Hongrie au pape au fujet des Tartares. Réponfe du Pape.

La crainte des Tartares, qui avoient déja ravagé la Hongrie, engagea le Roi Bela IV à écouter des propofitions d'alliance qu'ils lui firent, & fur lefquelles il envoya au Pape Alexandre un Docteur nommé Paul, avec une lettre où il difoit: Quand la Hongrie fut attaquée par les Tartares, j'envoyai un Evêque au

Pape Gregoire IX, pour lui demander du secours, sans qu'il daignât m'envoyer seulement un mot de consolation. Après la mort de Gregoire, pendant la vacance du Saint Siége, les Cardinaux m'écrivirent, que quand il y auroit un Pape, il auroit soin d'éloigner de mon Roiaume ces fâcheux ennemis : mais cette espérance a été sans effet ; & après l'élection du nouveau Pape, je suis demeuré méprisé & abandonné. Mes forces n'étant donc pas assez grandes pour résister aux Tartares, si le secours du Saint Siége me manque encore à présent, je serai contraint, à mon grand regret, d'accepter la paix & l'alliance qu'ils m'ont offerte plusieurs fois. Ils proposent la fille de leur Prince en mariage à mon fils ; mais à condition que mon fils, avec la quatriéme partie de mes troupes, marchera à la tête des Tartares contre les Chrétiens, & qu'il aura la cinquiéme partie du butin & des conquêtes. Le Roi de Hongrie se plaignoit encore, que le Pape chargeoit les églises de son Roiaume par les provisions de bénéfices qu'il donnoit à des étrangers, & le prioit de n'en plus user ainsi à l'avenir. Le Pape Alexandre lui répondit ainsi : Tout le monde sçait dans quel embarras étoit l'Eglise quand vous demandâtes du secours à Gregoire. Quand son successeur fut en place, l'orage qui avoit désolé votre Roiaume, étoit passé, les Tartares s'étoient retirés : ainsi il n'étoit plus nécessaire d'accomplir la promesse des Cardinaux. A l'égard des propositions que vous font à présent les Tartares, quand vous n'auriez aucun secours à espérer du Ciel ni de la terre, quand il s'agiroit de la perte de tous les Roiaumes du monde, & de votre vie même, elles devroient vous faire horreur. Il y a des remédes si honteux, qu'un homme coura-

geux doit plûtôt choisir la mort. A Dieu ne plaise qu'aucun intérêt temporel vous engage à vous séparer du corps des Fidéles, pour vous allier avec les infidéles, & devenir l'ennemi des Chrétiens après en avoir été le défenseur. Quand même vous auriez attiré sur vous ce reproche éternel, ce seroit plûtôt la perte que le salut de votre Roiaume. Vous pouvez avoir appris que les Tartares ont séduit plusieurs nations par les appas trompeurs de pareils traités. Vous flattez-vous de leur faire mieux garder leurs promesses? On ne peut s'assurer de la foi des infidéles, & un Chrétien ne peut se fier à leurs sermens. Il exhorte ensuite Bela à recourir à Dieu, & à reconnoître que ces incursions des infidéles sont la punition des crimes des Chrétiens, particuliérement de l'usurpation des biens de l'Eglise & des entreprises sur sa liberté. Il semble que le Pape ne voyoit d'autres abus à réformer dans l'Eglise. Il le prie ensuite de ne point trouver mauvais, s'il ne lui envoie pas les mille arbalêtriers qu'il lui demandoit, puisqu'il tirera un plus grand secours de la cinquiéme partie des revenus ecclésiastiques de Hongrie qu'il lui accorde, & dont néanmoins il exempte les Templiers avec les autres Religieux militaires, & les moines de Cîteaux. Cette grace n'étoit pas fort onéreuse au Pape. Enfin sur les provisions de bénéfices à des étrangers, il s'excuse foiblement, disant qu'à peine y a-t'il un autre Roiaume à qui cette plainte convienne moins qu'à la Hongrie, & que l'on ne peut si bien faire, que les hommes mal-intentionnés ne trouvent encore moyen de censurer. Ce que le Pape dit ici, qu'on ne peut s'assurer de la foi des infidéles ne doit pas être pris trop à la rigueur.

gueur. Il ne faut pas confondre la Foi divine & surnaturelle qui leur manque, avec la bonne foi humaine, fondement de tout commerce entre différentes nations, qui est l'effet naturel de la droite raison.

XXXIV. Les Chrétiens s'appliquent aux moyens d'éloigner d'eux les maux dont les Tartares les menaçoient.

Le Pape Alexandre voiant que les Tartares faisoient de continuels progrès, écrivit aux Princes Chrétiens, aux Evêques & aux Communautés, de penser aux moyens de résister à ces barbares. Il leur ordonna d'envoier à Rome des députés pour le Concile qu'il prétendoit tenir sur ce sujet. Saint Louis aiant reçu à cette occasion une Lettre du Pape, assembla à Paris les Evêques & les Seigneurs de son Royaume. En cette assemblée on ordonna de redoubler les priéres, de faire des processions, de punir les blasphêmes, de réprimer les désordres & le luxe de la table & des habits. On défendit les Tournois pour deux ans, & tous les jeux hors les exercices de l'arc & de l'arbalête. Le Pape envoia un Légat en Angleterre pour le même sujet. On tint aussi plusieurs Conciles en Allemagne, pour concerter les moiens de résister aux Tartares; mais tous ces mouvemens n'eurent aucun effet. L'an 1274, le Pape Gregoire X reçut des Ambassadeurs que lui envoya le grand Can des Tartares. Ils allerent le trouver à Lyon où il tenoit un Concile. Ils étoient au nombre de seize. Ils rendirent au Pape les Lettres du Can, où la puissance des Tartares étoit relevée par un discours empoulé, suivant le stile des Orientaux. Ils ne venoient pas pour la Religion, mais pour faire alliance avec les Chrétiens contre les Musulmans.

ARTICLE XI.

Saint Thomas d'Aquin. Saint Bonaventure.

I.

I. S. Thomas d'Aquin. sa naissance. Son éducation. Il entre chez les Freres Prêcheurs.

Thomas d'Aquin nâquit vers la fin de l'an 1226 d'une famille très-noble. Aquin est une petite ville de Campanie au Royaume de Naples; & Landulphe pere de Thomas en étoit Comte. Aiant plusieurs autres enfans, il mit celui-ci à l'âge de cinq ans au Mont-Cassin, pour y être instruit & élevé dans la discipline monastique; espérant qu'un jour il en pourroit être Abbé. Ensuite Landulphe par le conseil de l'Abbé du Mont-Cassin, envoya le jeune Thomas à Naples, où il étudia la grammaire & la philosophie. Cette Université étoit nouvellement fondée par l'Empereur Frideric. Thomas commençoit à y faire paroître ses talens, quand il entra chez les freres Prêcheurs au couvent de Saint Dominique à Naples l'an 1243. Ses parens le trouverent fort mauvais, méprisant la pauvreté de cet Ordre. Sa mere vint à Naples dans le dessein de l'emmener; mais les freres Prêcheurs l'envoierent d'abord à Rome, & ensuite à Paris. Comme il étoit en chemin, & se reposoit auprès d'une fontaine, ses freres, qui le faisoient épier, l'arrêterent; & laissant aller ses compagnons, ils le menerent dans le château de la Roche-seche qui appartenoit à leur pere, où il fut enfermé & gardé pendant plus d'un an.

II. Il surmonte tous les

Ses freres firent tout ce qu'ils purent pour l'obliger à quitter l'Ordre de Saint Dominique.

Ils lui firent déchirer son habit; mais il en garda les morceaux, dont il s'enveloppa, plûtôt que d'en prendre un autre. Ils lui envoierent dans sa chambre une fille bien faite, qui par ses ajustemens, son air enjoué & ses caresses, étoit propre à le séduire; mais il prit un tison, & chassa cette malheureuse avec indignation: ensuite aiant fait une croix sur la muraille avec le bout du tison, il se prosterna & demanda à Dieu le don de la virginité qu'il garda en effet toute sa vie. Pendant cette prison il persuada à une de ses sœurs de quitter le monde: elle se fit Religieuse Bénédictine, & fut depuis Abbesse de Sainte Marie de Capoue. Dans la même prison Thomas lut toute la Bible & le texte du Maître des Sentences: il y étudia aussi le Traité des sophismes d'Aristote. Enfin sa mere permit qu'on le descendît la nuit par une fenêtre avec une corde, & ses confréres qui l'attendoient, le remenerent à Naples. C'étoit vers l'an 1244. De-là on l'envoia aussi-tôt à Rome trouver le quatriéme Général de l'Ordre, Jean le Teutonique, qui se disposoit à passer en France. Il emmena Thomas avec lui à Paris, & peu de tems après à Cologne, où il commença à étudier la Théologie sous Albert, connu depuis par le surnom de Grand. Comme son application à l'étude & sa profonde méditation lui faisoient garder un grand silence, ses compagnons le croiant stupide, le nommoient le bœuf muet: mais Albert aiant bien-tôt reconnu sa grande capacité, leur dit, que les doctes mugissemens de ce bœuf retentiroient un jour par tout l'univers.

obstacles que ses parens opposent à sa vocation.

Il fait de grands progrès dans l'étude.

III.

Il commence à enseigner & à écrire.

L'année suivante 1245, le Chapitre général de l'Ordre fut tenu à Cologne, & ensuite Albert alla enseigner à Paris & mena Thomas avec

lui. Après qu'Albert eut fini son cours, & qu'il eut été reçu docteur en 1248, il retourna à Cologne, où Thomas le suivit encore. Albert y demeura long-tems, & y enseignoit avec beaucoup de réputation : mais Thomas revint à Paris, & en 1253 il commença à y expliquer le Livre des Sentences en qualité de Bachelier. Il devoit obtenir sa licence en 1254 & continuer ses leçons comme docteur; mais les différends qui survinrent entre l'Université & les freres Prêcheurs, retarderent son doctorat. Il retourna alors en Italie par ordre de son Général, & se rendit à Anagni près du Pape, où Albert le Grand étoit déja depuis un an. S. Bonaventure y étoit aussi. Ils y travaillerent tous trois à défendre leurs Ordres contre Guillaume de Saint Amour, & à faire condamner son livre des Périls des derniers tems.

II.

IV. Livre des Périls des derniers tems de Guillaume de saint Amour. S Thomas travaille à le faire condamner.

Guillaume de Saint Amour étoit un docteur de Paris fort opposé aux Religieux mendians. Le maître de l'Ordre des freres Prêcheurs se plaignit à un Concile qui se tenoit à Paris en 1256, que quelques séculiers docteurs en théologie avoient enseigné & prêché publiquement plusieurs erreurs, & avoient parlé contre son Ordre. Les Prélats appellerent Guillaume de Saint Amour, alors professeur de théologie, & quelques autres célébres docteurs, & lui demanderent s'il avoit enseigné quelques erreurs, ou blâmé l'Ordre des Freres Prêcheurs, approuvé par le Pape. Il le nia, & dit qu'il étoit prêt de soutenir ce qu'il avoit prêché, si c'étoit la vérité; ou de le retracter, si c'étoit une erreur. Guillaume de Saint Amour composa en effet cette même année, & à la priére des Evêques, à ce qu'il prétendoit, un Ecrit qu'il intitula :

Des Périls des derniers tems. Voici comme il propose son dessein. Nous montrerons que dans l'Eglise il doit y avoir un grand nombre de périls; quels en seront les auteurs; quels seront ces périls; que ceux qui n'auront pas soin de les prévoir ou de se précautionner, y périront ; que ces périls sont proches , & qu'il ne faut point différer de les examiner , & de les détourner. Il proteste qu'il ne parlera contre personne en particulier , ni contre aucun Ordre approuvé par l'Eglise : mais on voit par la suite , que cette protestation n'est pas sincére; car dans tout cet Ouvrage il désigne les Religieux mendians , & en particulier les Freres Prêcheurs. Il est évident que son but n'est que de les décrier.

Voici les propositions qui nous ont paru les plus remarquables dans cet Ouvrage. Tous ceux qui prêchent sans mission sont de faux prédicateurs , quand même ils feroient des miracles. Il n'y a dans l'Eglise de mission légitime , que celle des Evêques & des Curés: les Evêques tiennent la place des Apôtres , les Prêtres des soixante & douze Disciples. On dira que pour prêcher , il suffit d'avoir l'autorité du Pape. Mais le Pape se feroit tort à lui-même , s'il troubloit les droits de ses freres les Evêques. Si les Prélats veulent arrêter la prédication des faux apôtres , le moien le plus court est d'empêcher qu'ils ne reçoivent leur subsistance ; car si ce secours leur manquoit, ils ne prêcheroient pas long-tems. Si on demande quel mal il y a de demander son nécessaire: je réponds que ceux qui veulent vivre par la mendicité, deviennent flatteurs, médisans, menteurs. Et si l'on dit que c'est une perfection de tout quitter pour Jesus-Christ , & de mendier ensuite ; je soutiens que

la perfection consiste à tout quitter & à suivre Jesus-Christ en l'imitant dans la pratique des bonnes œuvres, c'est-à-dire, en travaillant, & non pas en mendiant. Celui donc qui aspire à la perfection, doit après avoir tout quitté, vivre du travail de ses mains, ou entrer dans un Monastére qui lui fournisse le nécessaire de la vie. On ne trouve nulle part que Jesus-Christ ou ses Apôtres aient mendié.

Entre les signes des faux apôtres & des séducteurs, l'auteur marque ceux-ci. Ils font semblant d'avoir plus de zéle pour le salut des ames que les Pasteurs ordinaires. Ils se vantent d'avoir rendu à l'Eglise de grands services. Ils flattent les hommes par intérêt, & demeurent volontiers dans les Cours des Princes. Ils usent d'artifice pour se faire donner des biens temporels, soit pendant la vie, soit à la mort. Ils font la guerre aux vérités qui leur déplaisent, & s'efforcent de les faire condamner. Ils persécutent ceux qui leur sont contraires, & excitent contre eux les puissances temporelles. Ils recherchent l'amitié des gens du monde, & font donner des bénéfices & des dignités ecclésiastiques à ceux qui en sont indignes. (On ne doit appliquer ces caractéres à aucun Ordre Religieux, sans avoir bien examiné s'ils lui conviennent.)

Le livre de Guillaume de Saint Amour ne fit qu'échauffer la querelle entre l'Université & les freres Précheurs. Pour l'appaiser, le Roi Saint Louis envoya à Rome deux docteurs de grande réputation, qui porterent avec eux le livre pour le faire examiner par le Pape. L'Université l'aiant appris, envoia des députés de sa part. Les freres Prêcheurs en envoierent aussi pour soutenir leur cause contre ceux de l'Université. Le peuple se

mocquoit d'eux & leur refusoit les aumônes ordinaires, les nommant hypocrites & précurseurs de l'Antechrist, faux prédicateurs, conseillers flatteurs des Rois & des Princes, & les accusant de mépriser les Pasteurs ordinaires, & de violer les régles dans l'administration de la Pénitence. Ainsi parle Matthieu Paris, peu favorable aux Religieux mendians.

V. Le Livre de l'Evangile éternel.

Pendant que Saint Thomas & Saint Bonaventure sollicitoient à Rome la condamnation du livre des Périls des derniers tems, Guillaume de saint Amour & les autres députés de l'Université travailloient de leur côté à faire condamner le livre de l'Evangile éternel, attribué à Jean de Parme qui étoit alors Général des freres Mineurs. Ce livre contenoit plusieurs erreurs extravagantes, beaucoup moins dignes de réfutation que de mépris. Le Pape Alexandre IV craignant que la condamnation solemnelle de ce livre ne nuisît à la réputation des Religieux mendians, ausquels il étoit très-favorable, se contenta de le condamner & de le faire brûler en secret. Il avoit condamné auparavant, mais d'une maniére publique & éclatante, le livre des Périls des derniers tems, comme étant propre à causer du trouble & du scandale, & empêcher les fidéles de faire l'aumône aux Religieux mendians.

III.

VI. S. Thomas est reçu Docteur. Il refusa l'Archevêché de Naples.

Quand les troubles excités entre l'Université & les freres Prêcheurs eurent été appaisés, S. Thomas fut reçu docteur. Sa réputation devenant tous les jours plus éclatante, on lui offrit plusieurs dignités ecclésiastiques qu'il refusa. Le Pape Clement IV, qui avoit pour lui une estime singuliére, ne put lui faire accepter aucun des bénéfices considérables qu'il auroit vou-

lui donner. Il lui avoit même conféré l'Archevêché de Naples ; mais le saint Docteur ne voulut point se charger d'un tel fardeau, & pria le Pape de ne lui plus offrir aucune dignité, voulant demeurer dans la pauvreté & l'humilité de sa profession. Il n'ignoroit pas ce qu'a dit S. Paul, que si quelqu'un souhaite l'Episcopat, il désire une fonction & une œuvre sainte ; mais il sçavoit aussi que ce que l'Apôtre permet de désirer, ce qu'il appelle bon & saint, ce n'est ni l'éclat de la dignité qui éblouit, ni les revenus & les autres avantages temporels qui y sont attachés, & qui peuvent flatter l'ambition ou la cupidité, ni enfin l'honneur de commander. Cette œuvre donc qu'il est louable de désirer, c'est le travail pour le salut de ses freres ; c'est une espéce d'engagement au martyre, qui dans les premiers siécles étoit comme attaché à l'Episcopat. C'est ce que dit Saint Thomas, en ajoutant que celui qui s'expose de soi-même au danger de rendre compte des autres au souverain Juge, fait bien voir qu'il n'a aucune crainte des jugemens de Dieu.

VII. Il est estimé de S. Louis.

Saint Louis avoit une confiance particuliére dans les lumiéres du saint Docteur. Il lui demandoit souvent conseil, & se faisoit un plaisir de suivre ses avis. Saint Thomas ne se prévalut jamais d'une distinction si honorable. Quoiqu'il y eût moins à craindre à la Cour du plus saint Roi qui fut sur la terre, que dans plusieurs monastéres, Thomas ne laissoit pas de redouter la compagnie des Grands, & de fuir l'air de la Cour autant qu'il lui étoit possible. Quand Saint Louis l'invitoit à sa table, il s'excusoit avec humilité ; & lorsque les loix de l'obéissance ou du respect l'obligeoient d'accepter cet honneur, il n'en étoit ni moins recueilli,

ni moins occupé de Dieu. C'est ce qui parut dans une occasion que les historiens ont remarquée. L'hérésie des nouveaux Manichéens qui faisoit du progrès, animoit le zéle du saint Docteur; & il s'appliquoit à en sapper les fondemens par les principes mêmes de la lumiére naturelle. Son esprit étoit si rempli de cet objet, que se trouvant à la table du Roi, après un long silence, frappant de la main sur la table, il dit assez haut: Voilà qui est décisif contre les Manichéens. Le Prieur des freres Prêcheurs qui l'accompagnoit, le fit souvenir du lieu où il étoit, & Thomas demanda au Roi pardon de cette distraction. Mais Saint Louis en fut édifié, & voulut qu'un de ses sécretaires écrivît aussi-tôt l'argument.

VIII. Douceur & modération de S. Thomas.

Les maniéres douces & affables qui rendoient le saint Docteur aimable à tout le monde, lui étoient si naturelles, qu'il n'en eut jamais d'autres, non seulement avec les freres & ses amis, mais même à l'égard de ceux qui violoient par rapport à lui les loix les plus ordinaires de la bienséance. Dans les combats de littérature & les disputes de l'Ecole, où la charité est bien plus souvent blessée, que la vérité n'est éclaircie; parce que le desir de vaincre, ou la honte de paroître vaincu, frappent plus vivement les esprits que le noble désir de connoître la vérité & de lui rendre hommage, Saint Thomas dans ces disputes, donna souvent de grands exemples de modération. Jamais il ne sortit de sa bouche aucune parole capable de blesser le prochain, quelque vivacité, quelque hauteur qu'on pût avoir avec lui dans les Actes publics. On le vit toujours également maître de lui-même, & toujours attentif à conserver son ame dans la douceur. En faisant l'é-

loge de cette vertu, le ſaint Docteur nous apprend les avantages qu'il en retiroit, non-ſeulement pour avancer dans la vertu, mais auſſi pour ſe remplir de nouvelles connoiſſances. La douceur chrétienne, dit-il, nous unit à Dieu; elle ſert à nous élever à l'intelligence des choſes divines, parce qu'elle empêche l'ame de réſiſter à la vérité, qu'il faut toujours reſpecter, de quelque part qu'elle vienne. Il avoit éprouvé que la vérité ſe découvroit à ſon eſprit, à meſure qu'il étoit attentif à ſoumettre toutes les paſſions qui naiſſent de l'orgueil, & qui font perdre le repos ou la paix que l'homme juſte trouve en Dieu.

Voici un trait de la vie du ſaint Docteur, qui montre quelle étoit ſa douceur & ſa bonté. Un jour qu'il ſe promenoit dans le cloître du couvent de Bologne, occupé à ſon ordinaire de ce qui faiſoit l'objet de ſes études, un frere-lai, qui ne le connoiſſoit pas, lui dit, qu'étant obligé de ſortir pour quelques affaires, le Supérieur lui avoit permis de prendre avec lui le premier Religieux qu'il rencontreroit. Thomas, ſans alléguer ni une incommodité qu'il avoit à un pied, ni les occupations plus ſérieuſes qui rempliſſoient tous ſes momens, ſaiſit avec joie cette occaſion de pratiquer l'humilité & la charité, & ſe mit en devoir d'accompagner ce frere étranger. Mais celui-ci alloit avec tant de précipitation, que le ſaint Docteur ne pouvoit le ſuivre que de loin. Quelques perſonnes le voiant marcher avec une peine extrême, & moins vîte qu'il n'auroit voulu, avertirent le frere de ſa mépriſe & de ſon indiſcrétion. Quand ils furent de retour au couvent, le frere ſe jetta aux pieds de Thomas, & lui demanda pardon, s'excuſant ſur ce qu'il n'avoit pas l'honneur de

le connoître. Le saint Docteur plus embarrassé de ses excuses, que de ce qu'il avoit souffert pour lui rendre service, le releva avec cette douceur qui lui étoit ordinaire, & lui dit en souriant : Ce n'est point vous, mon cher frere, qui êtes en faute ; c'est moi, ou plûtôt ma jambe, dont l'indisposition m'a empêché d'aller aussi vîte qu'il falloit, & de vous rendre ce petit service aussi entier que je l'eusse voulu.

IV.

L'obéissance l'obligea à faire ses leçons de Théologie dans toutes les villes d'Italie où le Pape Urbain IV se trouvoit, parce qu'il souhaitoit de l'avoir toujours auprès de lui. C'est pourquoi les historiens remarquent qu'il enseigna à Viterbe, à Orviette, à Fondi, à Perouse, comme il avoit déja fait à Paris & à Rome, & comme il fit dans la suite à Bologne & à Naples. Il laissoit partout autant de marques de sainteté, que de doctrine & de science, parce que ni la foule des écoliers, qui étoit toujours grande, ni la proximité de la Cour du Pape, ni le nombre des personnes de tout rang qui s'empressoient de le consulter, n'étoient point capables de troubler la paix de son cœur. Il donnoit la meilleure partie du jour aux devoirs de la charité, à répondre à des difficultés, à examiner & à décider toute sorte de cas ; & il consacroit une partie des nuits à la priére, pour attirer sur lui de plus en plus le recueillement & l'onction dont il avoit besoin, pour être utile aux autres sans se nuire à lui-même.

IX. Sa réputation Sa science.

On sçait par le rapport fidéle de ceux qui écrivoient sous lui, qu'il dictoit dans sa chambre à trois écrivains, & quelquefois à quatre, sur différentes matiéres en même tems. Mais il attribuoit sa science moins à l'étude qu'à la priére

X. Sa grande piété.

re, qui faisoit ses chastes délices. Il invoquoit toujours l'Esprit de Dieu, avant que d'étudier & de composer, redoubloit ses priéres quand il trouvoit de grandes difficultés, & y ajoutoit le jeûne. Il craignoit beaucoup que l'étude des choses abstraites ne lui desséchât le cœur & ne nuisît à la piété: c'est pourquoi il faisoit tous les jours quelque lecture des Conférences de Cassien, imitant en cela Saint Dominique, qui aimoit à lire la vie des anciens Solitaires dont la Thebaïde étoit peuplée dans le cinquiéme siécle. Saint Thomas malgré toute sa science, prêchoit simplement, ne donnant rien à la curiosité, mais tout à l'édification & à l'utilité des fidéles : aussi écoutoit-on ses sermons avec un grand respect, & comme s'ils fussent venus du Ciel. Ce saint Docteur disoit souvent, qu'il ne comprenoit pas comment des Religieux pouvoient parler d'autre chose que de Dieu, & de ce qui sert à l'édification des ames.

XI. Ses derniéres actions

Le Pape Gregoire X devant tenir un Concile à Lion l'an 1274, y appella Saint Thomas, en considération de sa science & de son rare mérite. Il étoit à Naples, où il avoit été envoié en 1272, après le Chapitre général de l'Ordre tenu à la Pentecôte à Florence. l'Université de Paris écrivit à ce Chapitre, demandant instamment qu'on lui renvoia le saint Docteur; mais Charles Roi de Sicile l'emporta, & obtint que Thomas vînt enseigner dans la ville capitale de sa patrie, dont il avoit refusé l'Archevêché. Ce Prince lui assigna une pension d'une once d'or par mois. Ce fut là que Saint Thomas continua la troisiéme partie de sa Somme, jusqu'au traité de la pénitence qu'il laissa imparfait. Le saint Docteur partit donc de Naples pour se rendre à Lyon, suivant l'or-

dre du Pape, & prit avec lui le traité qu'il avoit fait contre les Grecs par ordre d'Urbain IV, pour les convaincre d'erreur & de schisme. Mais il tomba malade dans la Compagnie; & comme il ne se trouvoit point dans le voisinage de couvent des freres Prêcheurs, il s'arrêta à Fosse-neuve, Abbaye célébre de l'Ordre de Cîteaux dans le Diocèse de Terracine. Sa premiére attention en entrant dans ce monastere, fut d'aller à l'église se prosterner devant le Saint Sacrement, selon la loi qu'il s'étoit prescrite dans ses voiages, & qu'il observa toute sa vie. Il passa ensuite dans le cloître, & dit à son compagnon en présence de plusieurs moines de la maison, & de quelques freres Prêcheurs qui l'accompagnoient: C'est ici le lieu de mon repos éternel; c'est l'habitation que j'ai choisie; s'appliquant les paroles du pseaume 131.

V.

XII. Sa derniére maladie.

On le mit dans la chambre de l'Abbé, & pendant sa maladie les moines lui témoignerent toute la charité & le respect possible, s'estimant heureux de lui rendre quelque service. A mesure que Saint Thomas voioit sa fin approcher, les Saints désirs de la mort étoient en lui plus vifs & plus tendres. Il répétoit sans cesse ces paroles de Saint Augustin: Lorsqu'il n'y aura plus rien en moi qui ne vous soit parfaitement uni, ô mon Dieu, je n'éprouverai plus ni travail ni douleur. Et lorsque je serai plein de vous, que je ne vivrai plus que de vous, ma vie ne sera plus, comme elle est maintenant, une vie mourante, elle sera alors toute vie: C'est parce que je ne suis pas encore assez plein de vous, que je me suis à charge à moi-même. La liberté d'esprit qu'il avoit toute entiére dans sa maladie, & la facilité avec laquelle on voioit

Liv. 10. des Confessions, ch. 28.

qu'il parloit de Dieu, porterent les Religieux de Fosse-neuve à lui demander quelques instructions, qui pussent les aider à remplir Saintement les devoirs de leur état. Ils le prierent de leur faire une courte exposition du Cantique des Cantiques, comme avoit fait Saint Bernard pour ses Religieux de Clervaux. Donnez-moi, répondit Saint Thomas, donnez-moi l'esprit de Saint Bernard, & je ferai ce que vous me demandez. Mais les moines redoublant leurs instances, le Saint Docteur, malgré l'ardeur de la fiévre qui le consumoit, & l'extrême foiblesse de son corps déja épuisé, entreprit de développer les mystéres que ce livre renferme. Sentant de plus en plus sa fin approcher, il demanda le Saint Viatique, qui lui fut apporté par l'Abbé & les moines. Il alla au devant & se prosterna par terre. Il récita le Symbole avec de grands sentimens de piété; & quand il vit la Sainte Hostie entre les mains du Prêtre, il dit en répandant beaucoup de larmes: Je crois fermement que J. C. vrai Dieu & vrai homme, Fils unique du Pere éternel & d'une Vierge mere, est dans cet auguste Sacrement. Il déclara ensuite qu'il soumettoit ses Ecrits au jugement de l'Eglise Romaine.

XIII. Sa mort. Son portrait. Son éloge. Idée qu'avoit l'Université de Paris de ce saint Docteur.

Le lendemain il demanda l'Extrême-Onction, & peu après l'avoir reçue, il rendit l'esprit, le septiéme de Mars 1274, quelques heures après minuit, dans sa cinquantiéme année commencée, ou selon d'autres Auteurs, dans la quarante-huitiéme. François Evêque de Terracine se trouva à ses funérailles, accompagné de plusieurs freres Mineurs, de l'Ordre desquels il étoit; de même que de plusieurs Nobles du pays, parmi lesquels il se trouvoit grand nombre de parens du Saint Docteur. Il fut enterré

dans le sanctuaire, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau.

Saint Thomas étoit de la plus haute taille, bien proportionné, beau de visage, d'une complexion délicate. Il avoit la tête grosse, & un peu chauve, le front arrondi. Il étoit sujet à de fréquentes douleurs d'estomach, que ses austérités & son travail continuel augmentoient beaucoup. Toute l'Eglise fut affligée de la mort d'un Docteur qui faisoit son ornement & sa gloire, & la regarda comme une perte irréparable. l'Université de Paris témoigna sa douleur au Chapitre général des Freres Prêcheurs, qui cette même année se tenoit à Lyon. Voici quelques traits de la lettre qu'elle écrivit. Pénétrés de la plus vive douleur, nous avons choisi ce moment pour exprimer tous ensemble, combien nous sommes sensibles à la perte que vient de faire toute l'Eglise, & qui jette toute l'Ecole de Paris dans la derniére consternation. Ce n'est qu'avec une peine infinie que nous vous écrivons au sujet du respectable docteur Thomas d'Aquin, dont la mort nous est annoncée par le bruit public, & par des rélations qui ne nous laissent pas la consolation de pouvoir en douter. Qui pourroit pénétrer par quelle vûe la Providence a permis qu'un astre si éclatant qui brilloit dans l'Eglise, & qui étoit destiné à éclairer tous les siécles, ait sitôt disparu? Mais ne pensons pas que cet illustre Docteur, pour avoir cessé de vivre sur la terre, cesse pour cela de répandre sa lumiére dans toute l'Eglise.

Nous avons sujet de nous plaindre, de ce qu'aiant vivement sollicité votre Chapitre général de Florence de rendre ce grand homme à notre Ecole, toutes nos instances ont été sans succès. Remplis d'une tendre affection pour un

Docteur que nous regardons comme notre pere & notre maître, nous vous adressons de nouvelles prieres, afin que si nous avons été privés de la consolation de le posséder encore dans les derniers jours de sa vie, nous aions du moins celle de recevoir ses dépouilles après sa mort. Ce sont ses cendres que nous demandons aujourd'hui, comme le plus riche présent que vous puissiez nous faire. Il ne seroit pas juste de destiner un autre lieu pour sa sépulture, ou de préférer quelque autre pays à la capitale de ce Royaume, si distinguée par son Ecole, laquelle après l'avoir élevé & nourri dans son sein, a reçu à son tour les oracles de sa doctrine. Il convient que nous soions les dépositaires du corps de cet incomparable Docteur, afin que la vûe de son tombeau produise à jamais dans le cœur de ceux qui viendront après nous, les mêmes sentimens d'estime & de vénération, que l'excellence de ses Ouvrages a fait naître depuis long-tems dans nos esprits. Telle étoit l'idée qu'avoit de Saint Thomas l'Université de Paris.

XIV. ses miracles.

La voix éclatante des miracles attira bientôt à Fosse-neuve un concours de fidéles, qui avoient recours à l'intercession de Saint Thomas. Les Religieux de Cîteaux craignant que les Reliques ne leur fussent enlevées, les mirent secrettement dans une chapelle; mais la crainte d'avoir fait injure au serviteur de Dieu, les détermina à rapporter le corps au lieu de sa premiére sépulture. Ils firent entre eux cette cérémonie avec beaucoup de solemnité; & ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on ne fit pas difficulté de célébrer la Messe & de faire l'Office d'un Confesseur, sur les témoignages que les miracles rendoient à la Sainteté de l'illustre docteur. C'est ce que dit M. Baillet dans

la vie de Saint Thomas, & ce que le P. Touron rapporte dans celle qu'il a donnée. La vénération des fidéles pour le Saint Docteur augmentoit toujours, à proportion que Dieu multiplioit les miracles. Quinze ans après sa mort on fit l'ouverture du tombeau, & il en sortit une odeur excellente. Le corps fut trouvé sans aucune corruption, en sorte qu'il fallut se servit d'un rasoir pour en détacher la main droite, qu'on accorda aux instances de la sœur du Saint. Un chanoine aiant témoigné du mépris pour cette Relique, fut puni sur le champ. Sa tête enfla, & il fut saisi d'un horrible tremblement dans tout son corps. Aiant avoué sa faute & demandé pardon à Dieu d'avoir blasphêmé contre son serviteur, il obtint sa guérison en baisant avec respect la Relique qu'il avoit méprisée. Un frere-lai de Fosse-neuve, s'ennuiant du long séjour que faisoient dans le monastére les Commissaires qui avoient été nommés pour informer sur les miracles de Saint Thomas, dit dans un moment de chagrin, qu'il ne croioit rien des prétendus miracles dont on parloit tant. Ce frere fut aussi-tôt frappé, & devint paralitique d'une partie du corps. Il alla faire sa confession publique sur le tombeau du serviteur de Dieu, & recouvra la santé, comme un gage du pardon qui lui étoit accordé par l'intercession de celui dont il avoit osé décrier les miracles.

XV. Sa Canonisation.

Saint Thomas fut canonisé par le Pape Jean XXII l'an 1323 le dix-huitiéme de Juillet, jour auquel l'Eglise de Paris célébre maintenant sa fête. Le Pape Urbain V ordonna que le corps du Saint Docteur fût donnné aux freres Prêcheurs de Toulouse, & que le bras droit fût porté à Paris. La translation du corps se fit le vingt-huitiéme de Janvier 1369 avec une très-grande

folemnité; & dans le fiécle dernier il fut mis dans une riche châffe par le Général de l'Ordre, en préfence du Prince de Condé & de plufieurs autres Seigneurs. Cette châffe qui eft de vermeil, travaillée par les plus habiles maîtres, eft fous un fuperbe maufolée, qui s'éléve prefque jufqu'à la voute de l'églife: il eft à quatre faces dont l'orientale & l'occidentale font ornées d'un double rang de grandes colomnes de marbre jafpe & des ftatues de plufieurs Papes qui ont fait l'éloge de la doctrine de Saint Thomas. Outre les deux grands autels, fur lefquels on célébre tous les jours les Saints myftéres, on en dreffe un autre à la face du midi, & un à celle du nord, le jour de la fête du Saint Docteur; de forte que quatre prêtres célébrent en même tems au pied de ce magnifique maufolée, fans que l'un puiffe incommoder l'autre. En même tems que le Pape Urbain V avoit foin de faire honorer les Reliques de Saint Thomas, il recommandoit qu'on s'attachât à la doctrine pure de cet illuftre Docteur, comme étant celle de toute l'Eglife.

VI.

XVI. ses Ecrits. *Vie de faint Thomas par le P. Touron.*

Sa vie paroît courte en comparaifon de la multitude de fes Ecrits. Dans l'édition qui en fut faite à Rome en 1570 par ordre de Pie V, tous les Ouvrages attribués à Saint Thomas furent mis en dix-fept volumes *in-folio*. L'édition d'Anvers en a depuis ajouté un dix-huitiéme. On peut les ranger en quatre claffes: 1. les Ouvrages de Philofophie: 2. les principaux qui regardent la Théologie: 3. Les Commentaires fur l'Ecriture Sainte: 4. les opufcules ou divers traités.

XVII. Ouvrages philofophiques.

Les principaux Ouvrages de philofophie que nous aions de Saint Thomas, font fes commen-

taires sur 52 livres d'Aristote, dont il a expliqué les principes & corrigé quelquefois les sentimens. Ce travail, il faut l'avouer, étoit bien ingrat; mais il lui paroissoit nécessaire dans un siécle, où de mauvais philosophes emploioient les sophismes d'Aristote pour ébranler les dogmes de la Foi. Ces commentaires composent les cinq premiers tomes des Ouvrages de Saint Thomas, tant de l'édition de Rome que de celle qui parut à Anvers l'an 1612.

XVIII. Ouvrages théologiques.

Le premier Ecrit que le Saint Docteur ait publié sur la Théologie, est une explication des quatre livres des Sentences, suivant la méthode de Pierre Lombard Evêque de Paris. Saint Thomas traite d'abord dans ce commentaire, de la nature divine, de ses attributs ou perfections, & de la Trinité des personnes en Dieu. Il parle ensuite de la création du monde en particulier, de la nature des Anges & de celle de l'homme. Il explique dans la troisiéme partie tout ceque la foi nous apprend touchant l'Incarnation du Verbe. Enfin il donne le traité des vertus & des vices, celui des sacremens de la nouvelle loi & des derniéres fins de l'homme. Ce commentaire, qui compose le sixiéme & le septiéme tome de ses Ouvrages, fut fait par Saint Thomas lorsqu'il n'étoit âgé que de vingt-deux ans. Aussi tout le monde convient qu'il avoit un génie très-vaste & une pénétration extraordinaire.

Le huitiéme volume contient les questions disputées. On les nomme ainsi, parce qu'elles avoient été souventexaminées ou agitées par le Saint Docteur, tant en France qu'en Italie. Ces questions au nombre de soixante-trois, sont divisées en plus de quatre cens articles. Les dix prémieres questions sont sur la puis-

ſance de Dieu : il y en a ſeize qui traitent de la nature & de la diſtinction des péchés : vingt-neuf ſous le titre de la Vérité, où l'Auteur parle des idées divines, de la ſcience de Dieu, de la providence, de la prédeſtination, du livre de vie, de la connoiſſance des Anges, de la prophétie, du raviſſement, de la foi, de la connoiſſance du premier homme, de celle de l'ame après la ſéparation du corps, de la conſcience, du libre arbitre, de la grace ſoit dans le chef ſoit dans les membres, c'eſt-à-dire, dans Jeſus-Chriſt & dans les juſtes, de la juſtification du pécheur, de l'auteur du bien ; & les autres queſtions traitent de l'union du Verbe avec l'humanité, des créatures ſpirituelles, & des vertus ſoit théologales ſoit morales. Dans le même volume nous trouvons douze autres principales diſſertations partagées en cent queſtions qu'on appelle quodlibétiques, parce que Saint Thomas y parle ſur toute ſorte de matiéres qui appartiennent à la Théologie, & y réſout une infinité de difficultés.

Le neuviéme tome renferme la ſomme de la foi catholique contre les Gentils. Cet Ouvrage eſt diviſé en quatre livres, dans leſquels l'Auteur démontre l'exiſtence & l'unité de Dieu, explique clairement l'objet de notre Foi, établit la vérité de la Religion chrétienne, & toutes les vérités qu'elle enſeigne. Il combat en même tems toutes les ſuperſtitions païennes, & toutes les héréſies qui depuis la naiſſance du Chriſtianiſme avoient attaqué la vérité de la Foi. Le Saint Docteur fait paroître dans ce célébre Ouvrage une grande élévation de génie, & une prodigieuſe étendue de lumiéres. Il a le même objet que les livres admirables de la Cité de Dieu de Saint Auguſtin. La Somme contre les Gentils renferme 463 chapitres,

Le dixiéme, l'onziéme & le douziéme tomes contiennent la somme de Théologie avec les Commentaires de Cajetan. Cet Ouvrage est divisé en trois parties, & la seconde est encore divisée en deux, à cause de l'abondance & de la multitude des matiéres qui y sont traitées. La mort a empêché l'Auteur d'achever la troisiéme partie. Un de ses disciples a fait le supplément, qu'il a pris du commentaire même de Saint Thomas sur le quatriéme livre des Sentences. La somme de Théologie contient 612 questions, plus de 3000 articles, plus de 15000 difficultés éclaircies, la preuve ou l'explication de tous les dogmes, & de presque toutes les vérités qui peuvent être agitées par les Théologiens dans les Ecoles, aussi-bien que des maximes, des principes & des loix dont les Minstres de l'Eglise & ceux de la justice font usage dans l'exercice de leur ministére. Cet Ouvrage passe pour un fleuve de science, une source de lumiéres, & une bibliothéque entiére, où l'on peut apprendre ce qu'il faut croire & pratiquer.

XIX. Les Commentaires sur l'Ecriture.

Après les principaux Ouvrages qui regardent la Théologie scholastique, nous trouvons dans l'édition de Rome divers Commentaires sur plusieurs livres tant de l'ancien que du nouveau Testament. Le 13e. tome renferme une explication littérale du livre de Job, une autre des cinquante-un premiers pseaumes, une exposition du Cantique des Cantiques, un Commentaire sur Isaïe, un autre sur les prophéties de Jérémie & sur ses lamentations. Le quatorziéme tome contient les Commentaires sur l'Evangile de Saint Matthieu & de Saint Jean. Le quinziéme renferme une autre explication des quatre livres de l'Evangile, tirée des Saints Peres.

C'eſt ce Commentaire que l'on appelle la Chaîne d'or, parce qu'il explique le texte de l'Evangile, le ſens & les paroles de l'Auteur ſacré, par un enchaînement de paſſages des Saints Peres, de telle ſorte que l'un paroît continuer le diſcours de l'autre, ou développe ſa penſée. Ce qui releve beaucoup le prix de cet Ouvrage, c'eſt que pour l'exécuter, l'Auteur a été obligé de lire un nombre prodigieux de livres, dans un tems où l'art de l'imprimerie n'étant pas encore inventé, ils étoient toujours fort rares. Les ſavans & ceux qui vouloient le devenir, étoient obligés d'entreprendre de pénibles voiages, pour lire dans différentes bibliothéques les manuſcrits qu'ils ne pouvoient ſe procurer autrement. Le Commentaire dont je parle, prouve que S. Thomas en s'attachant à la Théologie ſcholaſtique ſelon le goût de ſon ſiécle, n'a pas négligé l'étude de la poſitive, qui conſiſte proprement dans la ſcience de l'Ecriture & de la Tradition, dans la connoiſſance de l'hiſtoire Sainte & de celle de l'Egliſe.

On trouve dans le ſeiziéme tome pluſieurs ſermons pour les dimanches & les principales fêtes de l'année. La plûpart paſſent pour de ſimples copies, que faiſoient quelques-uns de ſes auditeurs après l'avoir entendu. On prétend auſſi que Saint Thomas ſe contentoit de mettre par écrit le deſſein & le ſommaire de ſes ſermons. Le dix-ſeptiéme tome renferme divers opuſcules ou petits traités. On en compte communément ſoixante-treize. Il y en a quarante-deux qui paſſent pour être certainement de lui : quelques-uns ſont douteux, & d'autres ſuppoſés. Les principaux de ces opuſcules ſont, un traité contre les Grecs compoſé par ordre d'Urbain IV : Un abregé de Théologie, diviſé

en deux parties, où l'Auteur réduit toute la doctrine chrétienne à la foi, l'espérance & la charité : Un autre traité où le Saint Docteur explique comment toute la foi est renfermée dans le double précepte de la charité : Une exposition du symbole, une explication de l'Oraison dominicale & de la Salutation angélique : Un traité contre les erreurs d'Averroès philosophe Arabe, qui prétendoit que tous les hommes n'avoient qu'un seul & même esprit : un autre sur les avantages de la vie religieuse : une réfutation du livre des Périls des derniers tems. Le dix-huitiéme tome de l'édition d'Anvers renferme des Ouvrages dont la plûpart ont été faussement attribués à Saint Thomas. Tout le monde sçait qu'il a composé l'Office de la fête du Saint Sacrement, dont nous rapporterons l'institution dans un autre article.

VII.

Saint Thomas est appellé l'Ange de l'Ecole, & les Souverains Pontifes ont toujours recommandé aux Théologiens de s'attacher à sa doctrine. Il a établi, suivant la méthode scholastique qui s'étoit introduite depuis peu dans l'Eglise, les mêmes vérités que Saint Augustin avoit developpées avec tant de lumiére & de solidité. Nous rapporterons ici quelques-uns des principes du Saint Docteur sur la Prédestination & la Grace. L'élection est véritablement gratuite, puisque Dieu ne trouve point dans la créature, mais dans sa seule volonté, la raison de prédestiner un homme plutôt qu'un autre homme : *Non habet rationem*, dit-il, *nisi divinam voluntatem*. Elle est gratuite, parce que nous ne présentons rien à Dieu que nous n'ayons reçu de lui : la grace & le bon

XX. Doctrine du saint Docteur sur la Grace & la Prédestination.

usage de la grace, tout est un don de la miséricorde divine: *Ipse usus gratiæ est à Deo.* Tout ce qui dans l'homme le conduit au salut, est l'effet de sa prédestination : *Quidquid est in homine ordinans ipsum in salutem, totum comprehenditur sub effectu prædestinationis.* Or il est évident que ce qui est l'effet de la prédestination ne peut en être la cause. Saint Thomas expliquant le commencement de l'Epître aux Ephésiens, trouve dans toutes les paroles de S. Paul autant de preuves de la prédestination gratuite. Il remarque d'abord que l'Apôtre ne dit pas, que Dieu nous a choisis parce qu'il prévoyoit que nous serions Saints par le bon usage que nous voudrions bien faire de son secours : mais il dit, que Dieu nous a élus afin que nous fussions Saints, *Elegit nos ut essemus Sancti.* Ce n'est donc pas la prévision des mérites futurs qui a été le motif de notre élection: c'est l'élection même qui est la cause des mérites : dès qu'il a plu à Dieu de nous prédestiner à la gloire, il nous donne la grace qui nous en fait mériter la possession. C'est pour cela, dit Saint Thomas, que l'Apôtre releve le bienfait de cette élection, non-seulement en ce qu'elle est libre & éternelle, mais encore en ce qu'elle est entiérement gratuite, le pur effet de la charité de Dieu, le principe du mérite & de la Sainteté de l'homme : *Commendatur electio ista quia libera, elegit nos in ipso : quia æterna, ante mundi constitutionem : quia fructuosa, ut essemus sancti : quia gratuita, in charitate.* La prédestination, dit encore le Saint Docteur, n'a d'autre principe que la seule volonté de Dieu, ni d'autre cause que son pur amour : *ex amore puro proveniens.*

Dieu est toujours le maître de ses dons ; & puisqu'il

puisqu'il ne doit rien à ses créatures, il ne fait aucune injustice à celui à qui il ne donne pas ce qu'il veut bien donner à un autre. Il est juste, lorsqu'il refuse ce qui n'est point dû; il est miséricordieux, quand il accorde ce que nul n'a droit de lui demander. Sa volonté est toujours sainte, & ses desseins, pour être infiniment élevés au-dessus de la raison humaine, n'en sont pas moins la souveraine justice & la sagesse infinie. C'est le raisonnement de Saint Thomas: *Quibusdam est misericors Deus quos liberat; quibusdam autem justus quos non liberat, neutris autem iniquis. Et ideo Apostolus quæstionem solvit per authoritatem, quæ omnia divinæ misericordiæ adscribit.*

La matiére de la Prédestination & celle de la Grace sont si étroitement unies, qu'on ne peut les séparer. La vocation à la foi, la conversion des pécheurs, la persévérance des justes, toutes les opérations de la grace depuis le premier pas du salut jusqu'à la consommation de la charité & de la gloire; tout cela n'est que l'exécution du décret de la prédestination. Saint Thomas en expliquant ces paroles de Jesus-Christ: *Personne ne peut venir à moi, si mon Pere ne l'attire*, remarque d'abord que l'homme est trop foible pour venir à Jesus-Christ, si Dieu n'agit intérieurement dans son cœur pour le faire croire, aimer, & courir. Il ajoute que ce secours qui produit en nous la foi, l'amour & l'action, est un secours efficace: c'est une motion physique du côté du principe, qui meut intérieurement & applique efficacement: *Gratia*, dit encore le saint Docteur, *est principium cujuslibet boni operis in nobis*. Dès que Dieu est le principe & la premiére cause de tout bien, il s'ensuit évidemment que

c'eſt lui qui opére en nous par ſa grace le conſentement au bien, la bonne détermination: car c'eſt là le point déciſif & capital, & celui dont Dieu eſt le plus jaloux. La volonté de l'homme, à cauſe de la corruption de ſa nature, ſe porte toujours à un bien particulier, à moins qu'elle ne ſoit guérie par la grace de Dieu: *Voluntas propter corruptionem naturæ ſequitur bonum privatum, niſi ſanetur per gratiam Dei.* Ce ſont les paroles de Saint Thomas dans l'endroit de ſa Somme, où il traite cette matiére à fond. Il enſeigne que quoique nous ſoyons toujours maîtres de nos actions, elles ne ſont pas tellement en notre pouvoir, qu'il arrive que nous les faſſions jamais indépendamment du ſecours divin. Et cette néceſſité de la grace, pour toutes les actions de piété, le ſaint Docteur l'étend à tous les états, au juſte comme au pécheur, à l'homme innocent comme à celui qui ne l'eſt plus: *Mens hominis etiam ſani non ità habet dominium ſui actûs, quin indigeat noveri à Deo.*

XXI. Comment on doit étudier S. Thomas.

VIII.

Nous rapporterons ici ce que dit un des plus grands hommes de notre ſiécle, ſur la maniére dont on doit étudier Saint Thomas.

M. Duguet, lettre XXIII. du IX. vol.

Saint Thomas propoſe la ſuite des dogmes d'une maniére admirable. Toute ſa doctrine eſt liée, ſes principes ſont ſuivis, & toutes ſes concluſions ſe tiennent par un enchaînement merveilleux. Qu'il ait dit un mot dans un endroit, il s'en ſouvient cent pages après; c'eſt pourquoi il eſt important de bien poſſéder ſes principes. Les renvois qui ſont aux marges, ſont d'un grand ſecours, pour trouver au beſoin les queſtions précédentes, ſur leſquelles il fonde ce qu'il enſeigne dans les ſuivantes.

Il faut donc l'étudier avec ſoin & dans les premiers tems. Si on ne le lit d'abord, on ne le lira jamais. On ne peut néanmoins être bon Théologien ſans l'avoir lû. Le fond de ſa théologie eſt, pour l'Ecriture ſainte, dans l'Evangile de Saint Jean & les Epîtres de Saint Paul; & pour les Peres, dans Saint Auguſtin. Mais ce qui eſt ſans ſuite dans l'Ecriture & les Saints Peres, Saint Thomas l'a mis en ordre, & en a fait un enchaînement qui ſert infinement pour arranger tout ce qu'on ne pourroit pas aiſément rapporter en ſa place. Il faut donc ſe faire avec lui un eſqueléte de théologie qu'on remplira enſuite avec les Saints Peres. On trouve aſſez de gens habiles ſur une matiére, & d'autres ſur une autre; mais il y en a peu qui poſſédent la théologie entiére, & c'eſt ce qu'on trouve dans Saint Thomas.

On appercevra en le liſant pluſieurs queſtions inutiles ou particulières à ſon tems, qu'il faut ou paſſer entiérement, ou parcourir légérement. Mais on ne doit pas mettre en ce nombre celles où il eſt parlé de puiſſance, de ſcience & de volonté; car tout cela a rapport à l'intelligence de Saint Auguſtin, & c'eſt là qu'on trouve les principes ſur leſquels Saint Thomas raiſonne dans la ſuite. Son traité de l'Incarnation eſt d'une grande beauté, auſſi bien que celui des Loix.

Il y en a qui diſent que Saint Thomas eſt contraire à Saint Auguſtin; mais ceux qui le diſent ne l'ont pas bien lû. Plus on entend Saint Thomas, plus on trouve que ſon plan eſt conforme à la doctrine de Saint Auguſtin. Il eſt facile de concilier quelques endroits où il lui paroît contraire, comme, par exemple, ſur la bonté morale des actions. La plûpart des

disputes qu'on a sur ce sujet, viennent de ce qu'on ne distingue pas entre le sens auquel Saint Augustin prend le mot de Charité, & celui auquel l'entend Saint Thomas. Saint Thomas n'appelle *Charité* (en quoi il a changé le langage commun) que l'amour de Dieu, qui justifie l'homme & fait que le Saint Esprit habite en lui comme dans son temple: Au lieu que Saint Augustin appelle Charité tout amour de Dieu, en quelque degré qu'il soit.

IX.

XXII. S. Bonaventure. sa naissance. Son éducation.

Bonaventure nâquit l'an 1221 à Bagnaréa en Toscane, & il fut nommé Jean au Baptême. A l'âge de quatre ans il tomba dangereusement malade, & les Médecins désespéroient de sa guérison, lorsque sa mere le recommanda aux priéres de Saint François, qui vivoit encore, promettant, s'il revenoit en santé, de le mettre sous sa conduite. Le saint homme pria pour l'enfant, & le voyant guéri il s'écria en Italien: *O buona ventura*! ô heureux événement! Le nom en demeura à l'enfant avec celui de Jean. Aussi-tôt qu'il eut l'âge de raison, on eut soin de l'instruire de sa guérison miraculeuse, qui avoit donné occasion au nom qu'il portoit. Il goûta Dieu dès qu'il le connut. Ses parens le firent étudier; & en avancant dans les sciences, il fit encore plus de progrès dans la vertu.

XXIII. Il entre dans l'Ordre des freres Mineurs. Il enseigne à paris.

En 1243, Bonaventure âgé de vingt-deux ans, entra dans l'Ordre des freres Mineurs pour accomplir le vœu de sa mere. A peine eut-il fait profession, qu'on l'envoya étudier à Paris. On dit qu'il eut pour maître en Théologie le célébre Alexandre de Halès, un des plus savans Religieux de son Ordre, qui touché de la candeur de ce jeune homme & de l'innocence de ses mœurs: disoit: Il semble que le péché d'A-

dam n'ait point paſſé dans Bonaventure. Il donna dans cette école tant de preuves de ſon eſprit, de ſa ſcience & de ſa vertu, qu'au bout de ſept ans de profeſſion, il fut choiſi pour y donner des leçons de philoſophie & de théologie, comme avoit fait Alexandre de Halès. En enſeignant ce que l'on doit croire, il montroit par ſon exemple ce que l'on doit faire : & ſon but principal étoit de former des Chrétiens, encore plus que des Savans. Il aimoit la retraite, ſans laquelle on ne peut étudier ſolidement, & il demandoit ſans ceſſe à Dieu, que le poiſon de l'orgueil ne vînt pas gâter dans ſon cœur les dons que la grace y avoit mis.

XXIV. Il eſt fait Général des freres Mineurs.

Son Ordre plein d'eſtime pour ſa vertu, le choiſit pour Général à l'âge de trente-cinq ans; & le Pape Alexandre IV confirma cette élection. Bonaventure eut beau oppoſer ſa jeuneſſe & ſon peu d'expérience dans la conduite des autres; il fut contraint d'obéir. Les embarras inſéparables de ſa place, ne l'empêcherent point de pratiquer toujours ce qu'il y avoit dans le cloître de plus difficile & de plus humiliant. Pendant qu'il fut à la tête des freres Mineurs, il les gouverna toujours avec beaucoup de prudence & de capacité. Il ſe ſervoit de la force de ſes exemples, plûtôt que de l'autorité que lui donnoit ſa place, pour maintenir les bons Religieux dans leur premiére ferveur, & faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en écartoient. En 1263, il alla à Rome pour prier le Pape Urbain IV de décharger ſon Ordre de la conduite des Religienſes de Sainte Claire, ce qu'il ne put obtenir.

XXV. Il refuſe l'Ar-

L'Egliſe d'Yorc étant vacante, le Chapitre élut d'abord Guillaume de Langton ſon Doyen,

chevêché d'Yorc. qui alla à Rome pour faire confirmer l'élection; mais le Pape Clément IV la cassa, ne la trouvant pas canonique : & se réservant pour cette fois la provision de l'Archevêché d'Yorc, il le donna à Saint Bonaventure. Il fut porté à ce choix, tant par le mérite singulier du sujet, que par l'état où se trouvoit l'Angleterre. Il considéroit en Bonaventure la pureté des mœurs, l'austérité de la vie, l'éminence de la science, la prudence, la gravité, l'expérience dans le gouvernement, enfin le talent qu'il avoit de maintenir la régularité, en se rendant aimable à tout le monde. Du côté de l'Angleterre, le Pape considéroit les désordres que la guerre civile avoit produits dans l'Eglise, & le besoin qu'elle avoit d'un homme d'un mérite extraordinaire, pour y rétablir la discipline. Après donc avoir imploré le secours de Dieu & délibéré avec les Cardinaux, il jetta les yeux sur Bonaventure; & l'ayant choisi pour le siége d'Yorc, il lui ordonna en vertu de la sainte obéissance de l'accepter, & d'acquiescer à la vocation divine: mais le saint homme alla trouver le Pape, & fit si bien qu'il évita d'accepter cette dignité.

X.

XXVI. *Il est fait Cardinal & Evêque.* Bonaventure ne trouva pas la même facilité à la Cour de Grégoire X successeur de Clément IV. Grégoire trouva tant d'affaires à régler & tant d'abus à réformer, qu'il crut devoir convoquer un Concile général. Il jetta les yeux sur diverses personnes qui étoient le plus en réputation de science & de piété; & afin de leur donner plus d'autorité, il les éleva aux Prélatures & au Cardinalat. Bonaventure ayant appris qu'il étoit de ce nombre, sortit secrettement de l'Italie, & se réfugia au grand Couvent de Paris. Mais un ordre bien précis l'obli-

gea de retourner promptement. Il étoit dans le couvent de Mugello à quatre ou cinq lieues de Florence, lorsque deux Nonces du Pape vinrent lui apporter le bonnet de Cardinal. Ils trouverent ce Général occupé aux plus bas offices de la cuisine. Bonaventure ne se contraignit point pour eux, & ne rougit point de continuer en leur présence de laver la vaisselle. Quand il eut achevé, il prit le bonnet en soupirant, & marqua à ses freres en présence des Nonces, le regret qu'il avoit de l'échange qu'on lui faisoit faire, des fonctions paisibles du cloître contre les nouvelles obligations qu'on lui imposoit. Peu de tems après il alla à Rome, où le Pape le sacra Evêque d'Albane malgré sa résistance, & lui ordonna de se préparer sur les matieres que l'on devoit traiter au Concile général indiqué à Lyon.

XXVII. Sa derniere maladie. Sa mort.

L'ouverture du Concile s'étant faite le septiéme de Mai de l'an 1274, Bonaventure y prêcha à la seconde & à la troisiéme Session. Après la quatriéme qui se tint le sixiéme de Juillet, & où il s'agissoit de la réunion des Grecs, Bonaventure qui avoit travaillé plus que personne à cette grande affaire, tomba dans une défaillance qui fut suivie d'un vomissement continuel. Il mourut le matin du Dimanche quinziéme du même mois. Il fut regretté de tout le Concile à cause de sa doctrine, de son éloquence, de ses vertus, & de ses manieres, qui gagnoient les cœurs de tous ceux qui le voioient. Il fut enterré le même jour à Lyon dans la maison de son Ordre, & le Pape assista à ses funérailles avec tous les Prélats du Concile, & toute la Cour de Rome. Le Cardinal Pierre de Tarentaise Evêque d'Ostie de l'Ordre des Freres Prêcheurs, célébra la Messe, &

prit pour texte de son sermon ces paroles de David : Je suis inconsolable de t'avoir perdu, mon frere Jonathas. Son discours fut si touchant, qu'il fit verser des larmes à tous les assistans.

XI.

XXVIII. Ses écrits. Il paroît surprenant qu'au milieu de la multitude d'affaires dont Saint Bonaventure s'est trouvé chargé, il ait pû encore trouver du tems pour composer des Ouvrages. Mais outre qu'il avoit beaucoup de facilité, il ménageoit tous ses momens & n'en perdoit aucun. On a de lui une Apologie des pauvres en faveur des Religieux mendians ; des Traités de Philosophie & de Théologie ; des Commentaires sur l'ancien & le nouveau Testament ; plusieurs Sermons, & un grand nombre de Traités de piété. C'est en ces derniers qu'il a le plus excellé.

Saint Thomas d'Aquin avec qui il étoit fort lié, étant venu le voir dans le tems qu'il composoit la Vie de Saint François, ne voulut point le détourner : Laissons le Saint, dit-il, travailler pour le Saint : ce seroit une indiscrétion de l'interrompre. Une autre fois, ce saint Docteur pria Saint Bonaventure de lui dire, dans quelles sources il puisoit l'onction qu'on trouvoit dans ses Ecrits, & cette éloquence toute divine qui les faisoit rechercher. Saint Bonaventure lui montra son Crucifix & lui dit : Voilà le grand livre où j'apprends tout ce que j'enseigne. Un frere lui disoit un jour : Dieu vous a donné de grands talens à vous autres Savans, avec lesquels vous pouvez le louer & le servir : mais nous autres ignorans, que pouvons-nous faire pour lui plaire ? Vous pouvez aimer Dieu, répondit le Saint ; c'est par-là seul qu'on lui est véritablement agréable.

XXIX. Les meditations sur la vie de J. C.

Entre les Traités de piété qu'a composés S. Bonaventure, les Méditations sur la vie de Jesus-Christ méritent une attention particuliere. Elles sont adressées à une Religieuse du second Ordre de Saint François, c'est-à-dire, des filles de Sainte Claire. Il les exhorte à méditer assiduëment la vie de Notre-Seigneur; & il ajoute: Ne croiez pas que nous puissions méditer tout ce qu'il a fait, ou dit, ni que tout soit écrit: mais afin que ses actions fassent plus d'impression sur vous, je les raconterai comme si elles s'étoient passées de la maniere qu'on peut le représenter par l'imagination: car nous pouvons ainsi méditer l'Ecriture même, pourvû que nous n'y ajoutions rien de contraire à la vérité, à la foi & aux bonnes mœurs. Sur ce fondement, il fait comme des tableaux de toute la vie de Jesus-Christ; ajoutant aux narrations de l'Ecriture, les circonstances qui lui paroissoient convenables, & qu'il tire quelquefois d'écrits apocryphes, qui passoient alors pour vrais, ou de révélations peu certaines. Par exemple, il dépeint ainsi la Nativité de Notre-Seigneur. L'heure étant venue, le Dimanche à minuit la Vierge se leva. Alors le Fils de Dieu sortant du sein de sa mere, sans lui causer aucune douleur, se trouva sur le foin qu'elle avoit à ses pieds: elle se baissa, le prit, l'embrassa tendrement, le mit sur ses genoux, & le lava de son lait, qui coula en abondance; puis l'enveloppa du voile de sa tête, & le mit dans la crêche. Le bœuf & l'âne se mirent à genoux, posant leurs museaux sur la crêche, & soufflant pour échauffer l'enfant, comme s'ils l'eussent connu. Tout le reste de l'Ouvrage est du même goût, & l'Auteur ajoute à ces peintures, des dialogues & des discours accommodés aux sujets. Cette mé-

thode a été depuis suivie par les autres spirituels, lorsqu'ils ont donné des sujets de méditation ; & il est à craindre qu'elle n'ait donné occasion à des esprits foibles, de prendre pour des révélations ce qu'ils avoient fortement imaginé. Peut-être aussi que cet exemple a autorisé les faiseurs de Légendes, à inventer plus hardiment des faits, ou du moins des circonstances qu'ils ont jugées propres à nourrir la piété.

XXX. L'apologie des pauvres. Saint Bonaventure, dans son apologie des pauvres, ne nomme point l'Auteur qu'il y réfute, soit parce qu'il ne le connoissoit pas, soit pour épargner sa réputation. Mais nous savons que c'étoit un Docteur de Paris, nommé Gerard d'Abbeville, qui avoit pris le parti de Guillaume de saint Amour, & avoit écrit contre les Religieux mendians. Ce Docteur louoit la fuite de la persécution comme une action digne des hommes les plus parfaits. Il attaquoit par-là indirectement la conduite de S. François & de ses premiers Disciples, qui, par un excès de zéle alloient chercher la mort chez les infidéles, s'exposant eux-mêmes sans nécessité. Saint Bonaventure prouve fort bien, qu'il est de la perfection chrétienne de désirer la mort pour être uni à Dieu, & que quand J. C. s'est caché pour l'éviter, ce n'étoit pas par crainte, mais par condescendance pour les foibles, qu'il vouloit justifier & consoler par son exemple : mais il semble que ce saint Docteur va trop loin, quand il soutient, contre les maximes de la bonne Antiquité, qu'il est de la perfection de s'exposer volontairement à la mort ; & les exemples qu'il apporte de quelques Apôtres & de quelques Martyrs, montrent qu'il a été trompé par de faux actes. Il vient ensuite à la pauvreté, qui est le principal objet de son Ouvra-

ge, & prétend que la plus parfaite conſiſte dans le renoncement à toute propriété des biens temporels, tant en particulier qu'en commun, ſe contentant du ſimple uſage abſolument néceſſaire à la vie. C'étoit le ſyſtême des Religieux mendians. Pour l'établir, il dit que l'on voit l'exemple de la premiere eſpéce de pauvreté dans la premiere égliſe de Jéruſalem, où tous les Fidéles poſſédoient leur bien en commun; & que l'on voit l'exemple de la ſeconde dans les Apôtres: ſuppoſant, ſans le prouver, qu'ils ne ſubſiſtoient pas comme les autres de ces biens communs. Pour montrer que J. C. lui-même a mendié, il cite S. Bernard, à qui il fait dire que le Sauveur mendioit de porte en porte pendant les trois jours qu'il demeura à Jéruſalem à l'âge de douze ans. Mais ce paſſage n'eſt pas de S. Bernard, & il lui a été fauſſement attribué.

Gerard diſoit encore aux Freres Mineurs: Vous prétendez n'avoir la propriété de rien, quoique vous en aiez l'uſage: mais tout le monde voit le ridicule de cette prétention dans les choſes qui ſe conſument par l'uſage, ou par conſéquent on ne peut le ſéparer de la propriété. Et à qui donc appartient l'argent que vous demandez & que vous amaſſez de tous côtés, ſi vous n'avez rien en commun? Saint Bonaventure répond: C'eſt au Pape & à l'égliſe Romaine qu'appartient en propriété tout ce qu'on nous donne: nous n'en avons que le ſimple uſage. Nous ſommes à l'égard du Pape ce que ſont, ſuivant le Droit Romain, les enfans de famille, qui ne peuvent rien recevoir dont la propriété ne paſſe auſſi-tôt à leur pere. D'ailleurs, ſuivant les régles du droit, perſonne ne peut rien acquérir, ſans en avoir l'intention: or les Freres Mineurs

n'ont aucune intention d'acquérir : ainsi, quoiqu'ils touchent corporellement ce qu'ils reçoivent, ils n'en acquiérent ni la propriété ni la possession. Ce qui est confirmé par l'autorité du Pape ; supérieure à toutes les loix humaines. C'est aux Jurisconsultes à juger si celui qui prend à deux mains ce qu'on lui donne, n'a pas, quoiqu'il puisse dire, intention de l'acquérir.

XII.

XXXI. Lettre du saint Docteur contre le relâchement des Freres Mineurs.

Nous trouvons dans les Ouvrages de Saint Bonaventure une lettre importante, qui prouve combien l'Ordre des Freres Mineurs s'étoit déjà relâché, & combien sa premiere ferveur dura peu. Cette lettre est adressée à tous les Provinciaux, Custodes ou Gardiens, sur lesquels le saint Docteur étoit obligé de veiller en qualité de Général. En examinant, dit-il, pourquoi l'éclat de notre Ordre s'obscurcit, je trouve plusieurs causes de cette décadence. On demande avec avidité de l'argent, & on le reçoit sans précaution : quoique rien ne soit plus contraire à notre vœu de pauvreté. Quelques-uns de nos Freres languissent dans une honteuse oisiveté. Plusieurs menent une vie vagabonde, sont à charge à leurs hôtes, & scandalisent au lieu d'édifier. Nos freres demandent l'aumône avec tant d'importunité, que les passans craignent leur rencontre comme celle des voleurs. La grandeur & la beauté de nos bâtimens trouble notre repos, & nous expose à la censure des hommes. Les connoissances & les liaisons, que l'on ne cesse de multiplier, causent des soupçons & nuisent à notre réputation. On donne les emplois à des freres qui n'ont point été assez éprouvés, & dont la vertu n'est pas solidement établie. On sollicite les fidéles à se faire enter-

rer dans nos églises, & à nous mettre dans leurs testamens : ce qui attire l'indignation du Clergé, & particuliérement des Curés. On change sans cesse de place, & on est dans une agitation continuelle : enfin nos freres font de grandes dépenses, ne veulent plus se contenter de peu, & leur charité est bien réfroidie : Ainsi nous sommes à charge à tout le monde, & nous le serons encore beaucoup plus à l'avenir, si on n'y remédie promptement. C'est à quoi il exhorte les Supérieurs, & particuliérement à ne pas recevoir trop de Religieux, & à ne confier le ministére de la prédication & de la confession qu'après un rigoureux examen. La lettre est datée de Paris le vingt-troisiéme d'Avril 1257, trente ans seulement après la mort de S. François.

ARTICLE XII.

Plusieurs autres Saints.

I.

I. S. Antoine de Pade; sa vie.

Antoine de Pade nâquit à Lisbonne vers la fin du douzieme siécle, & reçut au Baptême le nom de Ferdinand. A l'âge de quinze ans il entra dans le couvent des Chanoines réguliers de Saint Vincent près de Lisbonne ; mais pour éviter les fréquentes visites de ses amis, il passa deux ans après au couvent de sainte Croix de Conimbre, du même Ordre de Saint Augustin, où il s'appliqua à l'étude des saintes Lettres.

Aiant appris que plusieurs freres Mineurs avoient été martyrisés à Maroc, le désir qu'il

eut de souffrir aussi le martyre, lui fit désirer d'embrasser leur genre de vie. Quand on sçut son dessein dans la maison où il étoit, il eut beaucoup à souffrir de la part de ses confreres, qui n'avoient que du mépris pour les Religieux mendians. Les freres Mineurs qui demeuroient près de Conimbre, lui apporterent leur habit dans le monastére même de sainte Croix, & le menerent au lieu de leur demeure nommé Saint Antoine d'Olivarès, où il les pria de le nommer désormais Antoine, pour éviter par ce changement de nom l'importunité de ceux qui viendroient le chercher. Le désir ardent du martyre lui fit obtenir la permission de passer en Afrique; mais y étant arrivé, il fut attaqué, d'une longue maladie, qui lui fit prendre le dessein de revenir en Espagne. S'étant embarqué, les vents contraires le menerent en Sicile, où il apprit que l'on alloit tenir à Assise le Chapitre général. Il s'y rendit comme il put, tout infirme qu'il étoit, & il eut la consolation d'y voir Saint François pendant plusieurs jours. Le Chapitre étant fini, on l'envoia à l'hermitage du Mont Saint Paul près de Bologne, où il demeura long-temps en solitude, menant une vie très-mortifiée, jeûnant au pain & à l'eau, & s'appliquant à la méditation & à la priére.

Tom. V. art. VII.

Nous avons vû dans l'article de Saint François avec quel zéle Saint Antoine de Pade sollicita la déposition de frere Elie. Le Pape Grégoire IX, après avoir déposé ce Général, exhorta Antoine à s'appliquer entiérement à l'étude; & afin qu'il le fît avec plus de liberté, il l'exempta de toute charge dans son Ordre, le priant de demeurer auprès de lui. Mais Antoine craignant les honneurs & le tumulte de la Cour de Rome, se retira au Mont Alverne,

où il demeura quelque temps avec la permiſſion du Pape. Se trouvant un jour à Forli dans le Romagne pour recevoir les Ordres, il s'y trouva auſſi des freres Prêcheurs. Comme ils étoient tous aſſemblés à l'heure de la conférence, le Miniſtre pria les freres Prêcheurs de faire quelque exhortation ; mais ils s'en excuſerent tous, diſant qu'ils n'y étoient point préparés. Le Miniſtre ſe tourna vers Antoine, & ſans connoître ſa ſcience, l'exhortà à dire ce que le Saint Eſprit lui ſuggéreroit. Antoine répondit qu'il étoit plus exercé à laver les écuelles dans la cuiſine, qu'à prêcher : cédant néanmoins à l'ordre du Supérieur, il commença à parler avec tant de force & d'onction, que les auditeurs agréablement ſurpris, admirerent également ſa ſcience & ſon humilité. La choſe fut rapportée à Saint François, qui ordonna à Antoine de s'appliquer à la prédication.

Il parloit avec une fermeté merveilleuſe, diſant également la vérité aux Grands & aux petits. Comme dès le commencement de ſa converſion il avoit déſiré le matyre, nulle crainte, nul reſpect humain ne le retenoit, & il s'oppoſoit avec un courage intrépide à la tyrannie des Grands. Les plus fameux Prédicateurs en étoient épouvantés ; & aſſiſtant à ſes ſermons, ils ſe cachoient le viſage de peur qu'on ne vît qu'ils rougiſſoient de leur foibleſſe. Antoine alloit ainſi prêchant par les villes & les bourgades ; & il proportionnoit ſes diſcours à la portée de ſes auditeurs, mêlant la douceur à la ſévérité. Grégoire IX lui-même l'ayant entendu, & admirant la profondeur de ſa ſcience dans l'explication de l'Ecriture, le nommoit l'Arche de l'alliance. Il ne s'appliquoit pas ſeulement à la morale,

II. Ses prédications. Leur ſuccès.

mais encore à la controverse contre les hérétiques : il en convertit plusieurs à Rimini, & en convainquit d'autres en ses disputes publiques à Milan & à Toulouse.

Il parloit l'Italien fort poliment & le prononçoit fort bien, tout étranger qu'il étoit. Quoique la foule fut extraordinaire à ses sermons, on y remarquoit une modestie & une attention singuliére. Son discours étoit ardent, touchant, pénétrant, efficace : ses auditeurs fondoient en larmes, se frappoient la poitrine, & se disoient l'un à l'autre : Hélas ! je n'avois jamais cru que telle action fût un péché. Ils s'exhortoient à se confesser, à jeûner, à faire des pélérinages ; & on dit que les confrairies des flagellans, depuis si fréquentes en Italie & ailleurs, commencerent par ses sermons. Il enseigna en plusieurs monastéres de son Ordre, dans lesquels il excita l'émulation de l'étude ; car jusques-là les freres Mineurs étoient méprisés de plusieurs comme des ignorans. Antoine eut aussi part au gouvernement de l'Ordre. Il fut ministre provincial, ou gardien de la Romagne pendant plusieurs années, & fonda plusieurs monastéres en diverses Provinces : il fut gardien au Pui en Velai & à Limoges. Mais après avoir été déchargé de tout gouvernement, par le Chapitre général de 1230 & par le Pape, avec liberté de prêcher où il voudroit, il vint à Padoüe où il passa l'hiver, & y prêcha le Carême de l'an 1231. Il prêchoit tous les jours, & ne laissoit pas de confesser : le concours du peuple étoit tel à ses sermons, que les Eglises étant trop petites, il fut obligé de prêcher en pleine campagne. Toute la ville de Padoüe s'y trouvoit chaque jour, avec le Clergé, les Religieux & l'E-

vêque même. On y venoit des villes & des villages voisins, marchant la nuit aux flambeaux pour avoir place. Il s'y trouvoit jusqu'à trente mille personnes, tous si attentifs, qu'à peine entendoit-on le moindre bruit; les marchands tenoient leurs boutiques fermées jusqu'au retour du sermon. Quand il étoit fini, chacun s'empressoit par dévotion à toucher le saint homme, ou à couper quelque chose de son habit, ensorte que pour n'être pas écrasé, il étoit environné en allant & en venant par une troupe de jeunes gens vigoureux. Aussi vit-on des effets sensibles de ses sermons, la réconciliation des plus mortels ennemis, la délivrance des prisonniers retenus depuis longtems, la restitution des usures, la remise des dettes, la conversion des pécheresses publiques. Toute sorte de pécheurs accouroient à la pénitence; ensorte que les Prêtres ne pouvoient suffire à entendre les confessions. Antoine lui-même, quoique infirme, étoit sans cesse occupé à prêcher, à confesser, & a donner des conseils à ceux qui lui en demandoient, résolus de les suivre absolument.

III. Ses derniéres actions. Sa mort Sa canonisation

Voyant approcher le temps de la moisson, il crut devoir cesser ses prédications pendant que le peuple y seroit occupé; & se trouvant fatigué de fréquentes visites des séculiers, il quitta Padoüe & se retira dans un lieu solitaire, dont le Seigneur se rendit son discipne, & embrassa la régle du Tiers Ordre de Saint François. Dans cette retraite, Antoine s'appliquant tout entier à la méditation & à la priére, se sentit tout d'un coup attaqué d'une violente maladie, dont il vit bien qu'il ne releveroit pas. Il se fit reporter à Padoüe; & comme on lui apporta l'Extrême-Oction, il

dit : J'ai déja cette Onction au-dedans ; mais ne laissez pas de me la donner : elle m'est utile. Il chanta avec les freres les pseaumes de la pénitence que l'on dit en cette cérémonie, & mourut une demie-heure après. C'étoit le Vendredi treiziéme de Juin 1231. Il étoit âgé de trente-six ans, & en avoit passé dix dans l'Ordre des freres Mineurs. Sa grande réputation & les miracles qui se faisoient tous les jours à son tombeau, firent presser sa canonisation ; & après les informations juridiques, le Pape Grégoire, sans attendre la fin de l'année, le mit solemnellement au nombre des Saints, à Spolette le jour de la Pentecôte trentiéme de Mai 1232, & ordonna que sa fête seroit célébrée le jour de sa mort.

IV. Ses Ecrits. Nous avons plusieurs Ecrits de Saint Antoine de Pade, entre autres un grand nombre de Sermons ; mais on n'y voit rien de cette éloquence & de cette force que leur attribue l'auteur de sa vie : ce n'est qu'un tissu de passages de l'Ecriture pris dans des sens figurés, souvent fort éloignés du sens littéral, & qui par conséquent ne font point de preuve. On ne voit dans ces Sermons ni raisonnemens suivis, ni mouvemens ; la fin n'est pas plus touchante que le commencement. En voici un échantillon : On fit des nôces à Cana de Galilée, sur quoi il y a quatre choses à voir. Premiérement la joie & l'union nuptiale, & la circonstance du lieu : secondement, la présence de la Vierge : troisiémement, la puissance de Jesus-Christ : quatriémement, sa magnificence. Quant au premier point, Cana signifie zéle & Galilée passage : c'est par le zéle & l'amour du passage, que se font les nôces entre le Saint Esprit & l'ame pénitente. C'est pourquoi il est dit de Ruth, qu'elle passa du païs de Moab à

Bethléem où Booz l'épousa. Ruth signifie voiante, ou diligente, ou défaillante ; & c'est l'ame pénitente, qui voiant ses péchés par la contrition, se hâte de se purifier dans la fontaine de la confession, & tombe en défaillance perdant sa propre force dans la satisfaction. Le reste du discours est du même style, & tous les autres aussi. Comme ils sont en latin, & qu'il est certain que le Saint prêchoit en langue vulgaire, on peut croire que ce qui nous reste de ses sermons n'en est que le sujet, & qu'en l'expliquant, il entroit dans des détails intéressans, selon les lieux & les personnes ; & qu'il y joignoit des mouvemens pathétiques à mesure que son zéle s'échauffoit. On peut aussi supposer que l'éloquence extérieure, je veux dire la voix & le geste, aidoit à la persuasion. Le reste de ses œuvres sont des explications mystiques de la plûpart des livres de l'Ecriture, & une concordance morale, où il rapporte à certains titres les passages qui conviennent à chaque partie des mœurs : & c'est peut-être le plus utile de tous ses Ecrits.

II.

V. Sainte Claire. Elle se consacre à Dieu par le conseil de S. François.

Claire étoit née à Assise d'une famille noble & riche. Sa mere Hortulane étoit fort pieuse & appliquée aux bonnes œuvres, & fit le pélerinage de la Terre Sainte, selon l'usage de ce temps-là. Etant près d'accoucher de cette fille, comme elle prioit Dieu avec instance de la délivrer heureusement, elle crut entendre une voix qui lui dit : Ne crains point, tu mettras au monde une lumiére qui l'éclairera. C'est pourquoi elle nomma sa fille Claire. Dès son enfance Claire fit paroître beaucoup de charité pour les pauvres & d'assiduité à la priére. Elle s'étoit fait une régle de dire un certain nom-

bre de *Pater*, & pour les compter elle se servoit d'un monceau de petites pierres. Elle portoit sous ses habits précieux un rude cilice ; & ayant formé la résolution de consacrer à Dieu sa virginité, elle refusa un mariage avantageux qui lui fut proposé.

Dès qu'elle eut entendu parler de S. François, elle désira de l'entretenir ; & lui de son côté, sur la réputation de Claire, souhaita de la voir, & de l'engager à renoncer entiérement au monde. Ils se rendirent plusieurs visites, mais avec les précautions nécessaires pour éviter l'éclat. François lui persuada de se consacrer à Dieu, & elle se mit sous sa conduite. Elle exécuta son dessein le Dimanche des Rameaux dix-huitiéme de Mars 1212. Le matin elle alla à l'Eglise avec les autres Dames ; & comme elles s'empressoient à recevoir les rameaux, Claire demeura à sa place par modestie ; & l'Evêque descendant de l'autel, alla lui donner une palme, comme un présage de la victoire qu'elle alloit remporter sur le monde. La nuit suivante, après avoir tout préparé pour sa fuite, selon l'ordre que Saint François lui en avoit donné, elle sortit secrettement, se faisant accompagner comme la bienséance le demandoit, & se rendit à Sainte Marie de la Portioncule, où les freres qui Chantoient Matines, la reçurent avec le luminaire. Là elle quitta tous ses ornemens, & jusqu'à ses cheveux qu'ils lui couperent. Elle reçu devant l'autel l'habit de pénitence, & aussi-tôt François la mena à l'église de S. Paul, en attendant qu'il lui trouvât une autre demeure. C'étoit un monastére de Bénédictines. Claire étoit alors dans sa dix-huitiéme année. Ses parens aiant appris sa retraite, entrerent en furie, & accoururent à S. Paul.

Ils emploierent la violence & la douceur pour la gagner, lui représentant que la démarche qu'elle faisoit étoit une bassesse qui deshonoroit sa famille, & n'avoit point d'exemple dans le pays. Mais Claire prenant d'une main le tapis de l'autel, découvrit de l'autre sa tête rasée, & protesta qu'on ne l'arracheroit point du service de Jesus-Christ. Elle souffrit cette persécution pendant plusieurs jours: & enfin par sa fermeté elle obligea ses parens à la laisser en repos & à se retirer. Peu de jours après son entrée à S. Paul, elle passa à S. Ange de Panse du même Ordre de Saint Benoît, & n'y aiant pas l'esprit tout-à-fait tranquille, elle se fixa par le conseil de S. François à S. Damien, qui étoit la premiere église que S. François avoit réparée.

VI. Elle fonde son Ordre. ses austérités son crédit auprès de Dieu.

Elle étoit encore à S. Ange, quand elle attira sa sœur Agnés plus jeune qu'elle. L'union où elles avoient vécu, avoit rendu leur séparation plus sensible: c'est pourquoi Claire pria Dieu ardemment d'inspirer à sa sœur la même résolution qu'à elle; & sa priére fut si promptement exaucée, qu'Agnès la suivit au bout de seize jours. Cette démarche d'Agnès excita de nouveau l'indignation de leurs parens. Dès le lendemain ils accoururent au nombre de douze au monastére de S. Ange, & firent tous leurs efforts pour en tirer Agnès, jusqu'à déchirer ses habits en la traînant. Claire vint sur le lieu, & pria ses parens de se retirer, ce qu'ils firent avec bien de la peine. Agnès se consacra à Dieu, & S. François lui coupa les cheveux de sa main. Sainte Claire aiant ensuite passé à S. Damien, elle y demeura quarante-deux ans, & y assembla plusieurs compagnes de sa pénitence. Ainsi commença l'Ordre que l'on nomme en Italien

des pauvres femmes, & que nous appellons l'ordre de Sainte Claire.

Son habit étoit très-pauvre, & elle portoit un rude cilice. Elle couchoit sur la terre nue ou couverte de sarment, avec un billot de bois pour chevet. Elle jeunoit au pain & à l'eau le grand Carême & celui de S. Martin : mais le lundi, le mecredi & le vendredi elle ne prenoit point de nourriture, jusqu'à ce que S. François & l'Evêque d'Assise l'obligeassent à modérer ses austérités. Ses priéres étoient ferventes & continuelles ; & Dieu fit voir en différentes occasions combien elles étoient puissantes auprès de lui. Nous n'en rapporterons ici qu'un exemple.

Les troupes de l'Empereur Frideric, entre lesquelles étoient des archers Sarrasins, vinrent attaquer la ville d'Assise, & les Sarrasins montoient déja sur les murailles du monastére de S. Damien. La Sainte Abbesse, toute malade qu'elle étoit, se fit conduire à la porte avec la Sainte Eucharistie, que l'on portoit devant elle dans une boëte d'argent, enfermée dans une autre boëte d'yvoire. Elle se prosterna, & dit avec larmes : Seigneur, voulez-vous livrer aux infidéles vos pauvres servantes que j'ai nourries dans votre amour ? Aussi-tôt les Sarrasins s'enfuirent par les murailles où ils étoient montés.

VII. Sa grande réputation Sa derniére maladie. Sa mort.

Le Pape Grégoire IX, à son avénement au Pontificat, lui écrivit pour se recommander à ses priéres, ausquelles il avoit une singuliére confiance. Ses austérités lui attirerent une langueur qui la tint au lit pendant vingt-huit ans ; & afin de s'occuper, elle se faisoit mettre sur son lit à son séant, & filoit du fil très-délié, dont elle faisoit des corporaux qu'elle distribuoit aux églises du voisinage. Elle guérit plusieurs malades en faisant sur eux le signe de la

croix. Elle exhortoit ſes filles à l'amour de la pauvreté, de la retraite & du ſilence, à oublier leurs familles & leurs parens, & à travailler des mains dans les intervalles de la priére. La Cour de Rome étant à Perouſe en 1252, le Cardinal Evêque d'Oſtie, neveu du Pape Grégoire IX, & qui étoit ami particulier de la Sainte & protecteur de ſon Ordre, apprit que ſa maladie étoit conſidérablement augmentée. Il vint promtement la voir. Il lui donna la communion, & fit une exhortation à ſes ſœurs, que la Sainte Abbeſſe lui recommanda. L'année ſuivante 1253, le Pape Innocent IV étant à Aſſiſe, & apprenant que Claire s'affoibliſſoit de plus en plus, vint lui-même la viſiter. Il entra dans le monaſtére avec quatre Cardinaux, & lui préſenta ſa main à baiſer; mais elle voulut auſſi lui baiſer les pieds, & il fallut la ſatisfaire. Enſuite elle lui demanda humblement l'abſolution de ſes péchés, & lui dit: Plût à Dieu que je n'euſſe pas beſoin d'autre abſolution. Il la lui donna avec la bénédiction la plus ample; & l'Abbeſſe demeura remplie de conſolation, aiant reçu le jour même la communion de la main de ſon Provincial.

Elle fit à l'imitation de S. François un teſtament, où elle raconte ſa converſion, & recommande ſur-tout à ſes ſœurs l'amour de la pauvreté ſuivant l'eſprit de leur Pere. Enfin elle mourut Saintement le onziéme jour d'Août 1253. Auſſi-tôt qu'on le ſçut, toute la ville d'Aſſiſe accourut à S. Damien, & le Magiſtrat fut obligé d'y mettre des gardes de peur qu'on n'enlevât le corps. Les freres Mineurs aiant commencé l'Office des morts, le Pape vouloit que l'on chantât celui des vierges, comme pour canoniſer la Sainte par avance; mais le Cardinal d'Oſtie

lui représenta qu'il ne falloit pas aller si vîte : ainsi on dit l'Office & la messe des morts, & le même Cardinal fit un sermon sur le mépris des vanités du monde. On ne jugea pas à propos de laisser le corps de la Sainte à S. Damien qui étoit hors de la ville ; on le transporta dans la ville à S. George, où S. François avoit d'abord été enterré ; & ce convoi, honoré de la présence du Pape & des Cardinaux, se fit au son des trompettes & avec toute la solemnité possible.

III.

VIII. Sainte Elizabeth de Hongrie.

Elizabeth étoit fille d'André Roi de Hongrie. Elle fut fiancée dès le berceau avec Louis fils d'Hermand Lantgrave de Turgie. On vit dès son enfance l'inclinatiou qu'elle avoit pour la vertu : & après l'accomplissement de son mariage, elle continua de pratiquer les exercices d'une éminente piété du consentement du jeune Prince son mari, qui étoit lui-même très-vertueux. Il trouva bon qu'elle se mît sous la conduite d'un Saint Prêtre nommé Conrad, célébre Prédicateur, & qu'elle lui promit obéissance : mais Conrad se servoit de cette autorité, principalement pour modérer le zéle de la Princesse. Elle eut trois enfans : Hermand, qui fut depuis Lántgrave, & deux filles ; Sophie, qui épousa le Duc de Brabant ; & une autre, qui fut Religieuse & Abbesse d'Aldembourg. Après qu'Elizabeth étoit relevée de ses couches, elle portoit elle-même son enfant à l'église pour l'offrir à Dieu. Elle s'occupoit à filer de la leine, pour faire des étoffes qu'elle distribuoit aux pauvres. Dans une famine qui survint en Allemagne l'an 1225, elle fit donner aux pauvres tout le bled qu'on avoit recueilli dans ses terres, & cela en l'absence du Lantgrave, qui étoit auprès de l'Empereur.

l'Empereur Frideric. A ſon retour, il approuva la conduite de la Princeſſe, ſans écouter les plaintes de ſes Intendans. Pour ſoulager les pauvres qui ne pouvoient venir chercher l'aumône au château bâti ſur une haute montagne, Elizabeth fit conſtruire au bas un hôpital, où elle alloit les ſervir de ſes propres mains, prenant un ſoin particulier des enfans. Elle nourriſſoit neuf cens pauvres tous les jours. Après la mort du Lantgrave Louis arrivée l'an 1227, Henri ſon frere ſe mit en poſſeſſion de ſes Etats, au préjudice de Hermand ſon neveu qui étoit âgé de quatre ans, & chaſſa Elizabeth du château de Vartberg ſa réſidence. Etant ainſi dépouillée de tout, elle fut obligée de ſe retirer à Lizenac la ville la plus proche dans une pauvre hôtellerie, parce que perſonne n'oſoit la recevoir de peur d'irriter le Prince. Pour ſurcroît d'accablement, on lui envoia ſes trois enfans, & elle vécut ainſi quelque temps dans une extrême pauvreté, mais avec une merveilleuſe patience. L'Abbeſſe d'un monaſtére, qui étoit ſa tante, l'aiant appris, la retira chez elle; elle en donna enſuite avis à l'Evêque de Bamberg, dont Elizabeth étoit auſſi niéce, & ce Prélat la fit venir dans ſa ville, où il lui fournit de quoi vivre honorablement. Il voulut même la marier, la voiant ſi jeune; car elle étoit demeurée veuve à vingt ans: mais elle le refuſa conſtamment.

Cependant ceux qui avoient accompagné le Lantgrave Louis en ſon voiage, rapporterent ſes os en Thuringe; & l'un d'eux fit de ſi vifs reproches au Lantgrave Henri, de ſon inhumanité à l'égard d'Elizabeth ſa belle-ſœur, qu'il en fut touché, la ramena au château de Vartberg, & la traita depuis avec beaucoup

de respect & d'amitié. Mais l'année suivante 1229, Elizabeth ne pouvant souffrir plus longtemps les honneurs qu'elle recevoit dans ce château, pria Henri de lui rendre sa dot, & se retira à Marpourg auprès de Conrad son directeur. Alors le Pape Grégoire IX informé des vertus de cette Princesse, lui écrivit pour la consoler & l'encourager, la prenant sous la protection du Saint Siége, & la recommanda à Conrad. Ce Saint prêtre la traitoit avec la sévérité convenable à une ame aussi avancée dans la perfection ; jusqu'à lui ôter deux filles qui la servoient, parce qu'elle les aimoit trop tendrement. Il modéroit son amour pour la pauvreté, qui la portoit à aller mendier son pain de porte en porte; & voiant qu'il ne pouvoit fixer ses aumônes, il fut obligé de lui défendre absolument de donner de l'argent, ne lui permettant de donner que du pain. Elle embrassa la régle du tiers-ordre de S. François ; & elle visitoit souvent l'hôpital qu'elle avoit autrefois fait bâtir. Pendant qu'elle menoit ce genre de vie, il vint de Hongrie un Comte envoié par le Roi son pere, pour la prier d'y retourner, & y mener une vie plus convenable à sa naissance : mais elle ne fut point touchée de cette offre, & répondit qu'elle continueroit de servir Dieu comme elle avoit commencé. Enfin elle mourut le dix-neuviéme de Novembre 1231, âgée seulement de vingt-quatre ans, & fut canonisée par une Bulle du premier de Juin 1235, qui ordonne de célébrer sa fête le jour de sa mort.

IV.

IX. *S. pierre* Gonçalés. Pierre Gonçalés nâquit à Astorga ville d'Espagne vers la fin du douziéme siécle. Son oncle en étoit Evêque, & ce fut ce Prélat qui se chargea de son éducation. Aiant remarqué des talens

dans son neveu, il voulut l'attacher à son église en lui donnant un canonicat dans sa cathédrale, comme si cela suffisoit pour être digne d'entrer dans le clergé. Gonçalés aimoit l'éclat & le faste: un certain air de vanité dans ses habits & dans ses maniéres le rendoit plus semblable à un courtisan qu'à un Ecclésiastique. Le doien du Chapitre d'Astorga étant mort, le jeune Gonçalés fut pourvû de ce bénéfice. Cette nouvelle dignité ne servit qu'à augmenter l'enflure de son cœur. Le jour qu'il en prit possession, il se promena dans la ville dans un extérieur peu digne d'un chanoine, qui ne doit se distinguer que par la modestie & la régularité.

Pendant qu'il se montroit dans tous les quartiers & qu'il y étaloit son luxe, son cheval s'abbattit dans un bourbier, ce qui excita la risée de tout le monde. Cette humiliation servit à le faire rentrer en lui-même. Il remercia Dieu de l'avoir abaissé, & lui promit de se consacrer entiérement à son service. La résolution fut efficace; il entra presque aussi-tôt dans l'Ordre de S. Dominique. Ses Supérieurs le laisserent jouir pendant quelques années de ce saint repos que cherche la charité & l'amour de la vérité; mais dès qu'ils le crurent assez affermi dans la vertu, ils l'éleverent malgré lui au sarcerdoce. Alors, pour répondre à l'intention de S. Dominique, Gonçalés travailla à la conversion des pécheurs, prêcha avec zéle, & se consacra au service de l'Eglise.

Quelques Seigneurs de la Cour s'entretenant un jour de la vertu de ce Religieux, virent passer une fameuse courtisane. Ils l'arrêterent & lui dirent que si elle avoit entendu prêcher Gonçalés, elle changeroit bientôt de vie. Cette malheureuse répondit effrontément, qu'elle le sé-

duiroit plus aisément que Gonçalés ne la convertiroit. Cette réponse picqua la criminelle curiosité de ces jeunes Seigneurs. Ils lui promirent une somme, si elle pouvoit réussir dans son dessein. La cortisane devenue plus hardie par cette promesse, va trouver le Saint Religieux; & afin d'écarter ceux qui étoient avec lui, elle lui dit qu'elle a une affaire importante & secrette à lui communiquer. Quand Gonçalés fut seul : C'est de moi, dit-elle, dont il s'agit. Puis se jettant à ses genoux, & versant beaucoup de larmes feintes, je veux, dit-elle, changer de vie; je suis une malheureuse; je viens à vous, afin que vous me tiriez du bourbier où j'ai été si long-temps plongée. Comme c'étoit la fin du jour, Gonçalés lui dit de revenir le lendemain, & qu'il lui donneroit tout le temps que demandoit une affaire si importante. Ah! mon Pere, s'écria cette fourbe, si vous ne m'écoutez à présent, je n'aurai peut-être plus la force de revenir. Gonçalés qui la croioit sincérement touchée de Dieu, lui dit de commencer sa confession. Alors cette misérable changant de langage, lui dit tout ce que le démon put lui inspirer de plus propre à le séduire. Gonçalés entrant dans une autre chambre, y alluma un grand feu, s'enveloppa de son manteau, s'étendit sur le brasier, & appella la courtisane. Cette femme interdite de cette action, & surprise de ce que le feu ne brûloit pas Gonçalés, se jetta à ses genoux, & versant des larmes plus sincéres qu'auparavant : Ah! mon Pere, s'écria-t'elle, vous ne voiez plus une infâme pécheresse, mais une pénitente. Obtenez-moi miséricorde du Sauveur. La conversion fut sincére : cette femme confessa tous ses péchés, & entra dans un monastére pour en faire pénitence le reste de ses jours.

Cet événement augmentant la vénération qu'on avoit pour le Saint Religieux, il craignit d'être vaincu par l'orgueil après avoir triomphé de l'impureté. Il quitta la Cour, & rentra dans son monastére, où il continua toujours de travailler à la conversion des pécheurs. Enfin consumé de jeûnes & de travaux, il mourut le jour de Pâques quinziéme d'Avril de l'an 1240. Son nom est devenu célébre sur mer, par l'invocation de ceux qui ont réclamé son assistance durant les tempêtes, sous le nom de S. Elme.

V.

Elizabeth dont nous avons parlé plus haut, avoit une tante nommée Hedvige, Duchesse de Pologne, Princesse d'une rare vertu. Son pere étoit Berthold Duc de Carinthie, Marquis de Moravie & Comte de Tirol, & sa mere se nommoit Agnès. Ils eurent huit enfans, quatre fils & quatre filles : deux des fils furent Evêques ; sçavoir, Berthold Patriarche d'Aquilée, & Ekembert Evêque de Bamberg : les deux autres, Otton & Henri, suivirent la profession des armes, & succederent au pere dans ses Etats. Les filles furent Hedvige, dont nous parlons ; Agnès, si connue par son mariage avec Philippe Auguste Roi de France ; Gertrude, Reine de Hongrie, mere de Sainte Elizabeth dont nous avons vû la vie ; la quatriéme fut Abbesse de Lutzingen en Franconie, de l'Ordre de Saint Benoît. Hedvige fut mise dès son enfance dans ce monastére, & y apprit les saintes Lettres, qui furent toujours depuis sa consolation. A l'âge de douze ans elle fut mariée à Henri Duc de Siléfie & de Pologne : & dans cet engagement elle garda la continence autant qu'il étoit possible, sur-tout pendant l'Avent, le Carême & les principales fêtes. Après qu'ils eurent eu six en-

X. sainte Hedvige.

sans, elle fit consentir le Duc à garder la continence perpétuelle : ils s'y engagerent par vœu avec la bénédiction solemnelle de l'Evêque, & ils vécurent ainsi environ trente ans. La chose étant devenue publique, ils se séparerent entiérement d'habitation, & ne se voioient plus que très-rarement & en présence de témoins, pour ne pas scandaliser les foibles. Le Duc vivoit en Religieux sans en avoir fait profession, & laissoit croître sa barbe, comme les freres convers des monastéres ; d'où lui vient le nom d'Henri le Barbu.

La Duchesse Hedvige lui persuada de fonder à Trebnits près de Breslau en Silesie un monastére de filles de l'Ordre de Cisteaux, dont la prémiére Abbesse fut Petrisse, que la Princesse avoit eue pour gouvernante dans son enfance. Elle la fit venir de Bamberg avec d'autres Religieuses : la fondation se fit l'an 1203, & la dédicace de l'Eglise en 1219. Hedvige y assembla un grand nombre de Religieuses, & y offrit à Dieu sa fille Gertrude, qui en fut depuis Abbesse. Hedvige y élevoit plusieurs filles de différente condition : quelques-unes embrassoient la vie monastique, & Hedvige établissoit les autres. Elle-même se retiroit souvent dans ce monastére du vivant de son mari, & couchoit dans le dortoir. Elle fixa ensuite sa demeure à Trebnits près du monastére en dehors, & prit l'habit des Religieuses sans faire profession, pour se conserver la liberté d'assister elle-même les pauvres de ses biens. Elle supporta avec beaucoup de patience la mort du Duc Henri son mari, qui arriva l'an 1238, & elle consola les Religieuses de Trebnits qui étoient désolées de cette perte.

Trois ans après, Henri Duc de Pologne son

fils fut tué dans l'incurſion des Tartares. Elle ſouffrit cette perte avec autant de conſtance que celle de ſon mari. Elle ne répandit point de larmes ; & voiant ſa fille l'Abbeſſe de Tebnits & la veuve du Prince accablées de douleur, elle leur dit : C'eſt la volonté de Dieu, & nous devons agréer tout ce qu'il lui plaît. Levant enſuite les yeux & les mains au ciel, elle ajouta : Je vous rends graces, Seigneur, de m'avoir donné un tel fils, qui m'a toujours aimé & reſpecté pendant ſa vie, ſans m'avoir jamais donné aucun chagrin ; & quelque joie que j'euſſe de le laiſſer après moi, je l'eſtime heureux d'avoir répandu ſon ſang pour une ſi bonne cauſe, & j'ai la confiance qu'il vous eſt uni dans le Ciel. Cette pieuſe Princeſſe vécut encore deux ans dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Elle étoit ſi mortifiée, qu'elle ne mangea point de viande pendant environ quarante ans, quoique lui pût dire l'Evêque de Bamberg ſon frere, pour lequel elle avoit beaucoup de reſpect & d'amitié. Elle uſoit de poiſſons & de laitage le dimanche, le mardi & le jeudi ; le lundi & le ſamedi elle ne mangeoit que des légumes ſecs ; & le mercredi & le vendredi elle ſe réduiſoit au pain & à l'eau. Enfin Guillaume de Modene & Légat du Saint Siége étant venu en Pologne, & la trouvant malade, l'obligea par obeiſſance à manger de la viande. Elle avoit retranché de ſes habits non-ſeulement toute parure, mais le commode & preſque le néceſſaire ; ne portant qu'une tunique & un manteau, & marchant le plus ſouvent nuds pieds, malgré le froi du païs. Elle portoit un cilice de crin, & ſe donnoit la diſcipline juſqu'au ſang.

Ses priéres étoient longues, ferventes, & preſ-

que continuelles : elle entendoit chaque jour plusieurs messes, chacune desquelles elle faisoit son offrande & recevoit à la fin l'imposition des mains du Prêtre. Elle fit plusieurs miracles, & avoit le don de prophétie. Prévoiant que sa mort étoit proche, elle se fit donner l'Etrême-Onction, avant que d'être malade. Enfin elle mourut le quinziéme d'Octobre 1243. Elle avoit voulu être enterrée dans le cimetiere des Religieuses ; mais l'Abbesse sa fille ne put s'y résoudre, & la fit mettre dans l'église devant le grand autel. Les Religieuses en souffrirent beaucoup d'incommodité, par le concours du peuple qui venoit en foule prier à son tombeau. Il s'y opéra plusieurs miracles ; & en conséquence les Evêques & les Ducs de Pologne solliciterent auprés du saint Siége la canonisation d'Hedvige. Elle fut faite au bout de vingt-trois ans par le Pape Clément IV, & la fête de Sainte Hedvige fut fixée au quinziéme d'Octobre.

VI.

XI. saint Louis Evêque de Toulouse.

Louis étoit petit-neveu du saint Roi de France du même nom, & le second fils de Charles le Boiteux Roi de Naples. Il commença de se sanctifier dans sa prison en Catalogne, lorsqu'il fut donné en ôtage avec deux de ses freres à Jacques Roi d'Arragon pour la liberté de son pere. Louis n'avoit alors que quatorze ans, & il en demeura sept dans cette prison, pendant lesquels il s'appliqua à l'étude, sous la conduite de quelques freres Mineurs, qui lui tenoient compagnie : en sorte qu'il se rendit capable d'enseigner aux autres les sciences humaines & la Religion. Sa priére étoit continuelle : il communioit aux grandes fêtes après s'y être bien préparé : quand il fut Prêtre, il disoit tous les

jours la Messe. Il étoit fort attentif aux sermons qu'il entendoit, & nourrissoit son ame de la lecture de l'Ecriture Sainte. Il eut dès l'enfance un grand amour pour la chasteté : il fuioit la compagnie des femmes, & ne leur parloit jamais seul à seul, excepté à sa mere & à ses sœurs. Il avoit horreur des paroles malhonnêtes, & reprenoit avec sévérité ceux qui osoient en dire devant lui. Deux Religieux & quelquefois quatre couchoient dans sa chambre, pour être témoins de la pureté de sa conduite. Il étoit très-sobre dans ses repas, se donnoit la discipline de sa main, ou se la faisoit donner avec des chaînes de fer, & portoit à nud une ceinture de grosses cordes. Il fit vœu dès le temps de sa prison de quitter le monde, & d'entrer dans l'Ordre des freres Mineurs ; & à son retour de Catalogne il vouloit l'accomplir dans le couvent de Montpellier : mais voiant que les freres craignoient de déplaire au Roi son pere, qui étoit présent, il se contenta de réïtérer solemnellement son vœu.

Le Pape Celestin l'avoit pourvû de l'Archevêché de Lyon avant qu'il eût reçu les Ordres sacrés ; mais cette provision fut révoquée par Boniface VIII, qui lui donna l'Evêché de Toulouse. Louis ne voulut point l'accepter, qu'il n'eut accompli son vœu d'embrasser la régle de Saint François ; ce qu'il fit à Rome la veille de Noël. Louis renonça alors en faveur de son frere Robert au droit du Roiaume de Naples, dont il étoit héririer présomptif ; & le jour même de sa profession, il fut déclaré Evêque de Toulouse ; mais la Bulle ne fut expédiée qu'après que le Pape l'eut sacré de ses propres mains. Pour ne pas choquer le Roi son pere, le Pape lui ordonna de cacher l'habit de Saint

François sous un habit ordinaire d'Ecclésiastique ; mais le jour de Sainte Agathe cinquiéme Février 1297 ; Louis reprit publiquement son habit régulier en présence de deux Cardinaux, & marcha ainsi dans Rome avec la ceinture de corde & les pieds nuds depuis le Capitole jusqu'à Saint Pierre où il prêcha.

Ensuite il se mit en chemin pour aller prendre possession de son église. A Sienne il logea chez les freres Mineurs, & voulut être traité comme les autres sans aucune distinction, jusqu'à laver la vaisselle avec eux après le dîner. A Florence il refusa de coucher dans une chambre magnifiquement meublée pour le recevoir. Il fut reçu à Toulouse avec une joie & une vénération extrême ; & lorsqu'il y fut établi, il chargea un sécretaire en qu'il avoit confiance, de s'informer de la quantité des revenus de cette église qui étoit très-riche, & de ce qui suffiroit pour l'entretien raisonnable de sa maison, qu'il fixa à une somme médiocre, voulant que tout le reste fût emploié à la subsistance des pauvres. Tous les jours il en nourrissoit vingt cinq dans sa maison, & les servoit de ses propres mains. Il s'acquittoit avec soin des fonctions Episcopales, disant tous les jours la Messe, célébrant les ordinations avec piété & avec dignité, & examinant sur la doctrine & sur les moeurs les clercs qu'il vouloit pourvoir de bénéfices. Il avoit un grand zéle pour la conversion des Juifs & des autres infidéles, & en leva quelques-uns des fonts baptismaux. Enfin étant en Provence pour des affaires pressées, il tomba malade à Brignoles, & y mourut le dix-neuviéme d'Août 1297, âgé d'environ vingt-trois ans. Il fut enterré à Marseille chez les freres Mineurs, comme il l'avoit ordonné par

son testament ; d'où vient que plusieurs le nomment Saint Louis de Marseille.

VII.

Dieu voulut faire naître Saint Thibaud de la famille de Montmorenci, si ancienne & si illustre dans notre Histoire. Son pere, Bouchar de Montmorenci, étoit Seigneur de Marli : & sa mere, Matilde de Châteaufort, étoit aussi d'une famille considérable par sa piété & par sa noblesse. Thibaud vint au monde après le milieu du douziéme siécle dans le château de Marli, & fut élévé d'une maniére convenable à sa naissance. Les saintes inclinations que Dieu lui avoit données, ne se perdirent point dans la dangéreuse profession des armes. Il s'y distingua par sa valeur & son courage ; mais il ne prit aucune part à tout ce qui s'y passoit de contraire à la loi de Dieu. Rien ne contribua davantage à le préserver de la corruption du siécle, que la dévotion solide qu'il avoit à la Sainte Vierge. Il eut toujours une affection particuliére pour la célébre Abbaïe de Port-Roial fondée en 1204 par Matthieu de Montmorenci, & à laquelle Bouchard son pere a laissé de si grands biens, qu'il en a été regardé comme le second Fondateur. La charité qu'il témoignoit à ceux qui s'étoient retirés du monde, lui mérita la grace de le mépriser pleinement & de l'abandonner sans réserve. Il sentit qu'il est beaucoup plus facile de se priver des richesses, que d'en bien user en les conservant. Il alla donc vers l'an 1220 se jetter aux pieds de Thomas Abbé des Vaux de Cernai, Abbaie dans le Diocèse de Paris, qui subsiste encore aujourd'hui. L'Abbé fit d'abord difficulté de le recevoir ; mais voiant sa persévérance & son zéle, il l'admit au noviciat. Loin de porter dans la

XII. Saint Thibaud Abbé.

cloître l'orgueil de sa naissance, il fut humble parmi ses freres à proportion de ce qu'il avoit été grand dans le siécle. On l'élut Abbé en 1234, malgré ses répugnances. Il rendit par ses travaux & sa régularité son monastére un des plus florissans de l'Ordre de Cîteaux, & on y compta plus de deux cens moines. Comme cet Ordre étoit déja bien déchu de sa premiére ferveur, on censura dans plusieurs Maisons la conduite du Saint Abbé. On lui dit même dans un Chapitre général, qu'il avilissoit sa dignité, en portant des habits grossiers, & en partageant les emplois les plus vils avec les derniers de sa communauté. Mais Thibaud répondit à ceux qui lui faisoient ces reproches, & qui étoient eux-mêmes des Abbés de l'Ordre : Si j'étois venu ici bien monté ; si je portois des habits de prix, & si j'emploiois le bien des pauvres, pour me mettre dans un état plus convenable à un séculier qu'à un moine, vous m'auriez donné des louanges. Cette réponse leur ferma la bouche. Comme il étoit persuadé que la pauvreté contribue beaucoup à la sainteté des monastéres, il la prêchoit par tout son extérieur. Il inspira le même esprit aux Religieuses de Port-Roial dont il étoit Supérieur, & dont on admiroit dés-lors le désintéressement dans la réception des filles. Il étoit aussi très-pénitent, ne vivant que de pain & d'eau, & dormant très-peu pour vaquer davantage à la priére. L'idée qu'on avoit de sa vertu porta le Roi Saint Louis à le faire venir à la Cour, pour obtenir la bénédiction du Ciel sur la Reine Marguerite sa femme ; & toute la France crut que Dieu accorda à ses priéres la fécondité de la Reine. Ce Saint Abbé mourut le 8 de Décembre de l'an 1247.

VIII.

Augustin se nommoit dans le monde Matthieu de Thermes, & étoit né en Sicile près de Palerme d'une famille noble originaire de Catalogne. On le fit étudier dès son enfance; & il alla ensuite à Bologne, où en peu d'années il parvint au dégré de Docteur & de Professeur en droit civil & canonique. Etant retourné en Sicile, sa réputation le fit connoître à Mainfroi, qui y regnoit alors; en sorte qu'il le fit juge perpétuel de sa Cour, & son principal Ministre d'Etat. Il conserva dans cette place une grande pureté de mœurs, & une parfaite intégrité dans l'administration de la justice. Il accompagna Mainfroi à la bataille de Benevent, où ce Prince périt: & comme Matthieu disparut dès-lors, on crut qu'il avoit été tué en cette occasion: mais la crainte de la mort l'avoit fait fuir & repasser en Sicile. Il y fut attaqué d'une maladie violente, qui lui fit croire qu'il étoit près de sa fin; & la crainte des jugemens de Dieu faisant sur lui une vive impression, il promit, s'il revenoit en santé, d'entrer dans un monastere pour y faire pénitence. Après que sa santé fut rétablie, il résolut pour accomplir son vœu, d'entrer dans l'Ordre de Saint Dominique, & envoia deux de ses domestiques pour lui amener des Freres de cet Ordre; mais ils se tromperent jusqu'à trois fois, & lui amenerent toujours des Augustins au lieu de Freres Prêcheurs. (Nous rapporterons bientôt l'origine de ce nouvel Ordre.) Il crut voir dans cet événement une marque que la volonté de Dieu étoit qu'il entrât chez les Augustins: il leur découvrit son dessein, & prit l'habit de leur Institut. Mais il ne leur fit point connoître qui il étoit: il cacha sa naissance, sa scien-

XIII. Le B. Augustin.

ce, ses grands emplois; il changea son nom en celui d'Augustin, & se conduisit comme le moindre de ses freres. Il alloit à la quête, lavoit la vaisselle, & rendoit à la maison les services les plus bas. Il observoit une exacte pauvreté, se contentoit de la nourriture la plus grossiere, & ne mangeoit qu'une fois le jour.

Après avoir demeuré quelque tems en Sicile, il apprit qu'en Toscane & près de Sienne, il y avoit un couvent de l'Ordre dans un lieu fort solitaire, dédié à Sainte Barbe. Il y passa avec la permission de son Supérieur, & y vécut entiérement inconnu, & pratiquant à son ordinaire les exercices les plus humilians. Delà son Prieur le mena à Rosia, où il fut reconnu pour ce qu'il étoit; & voici quelle en fut l'occasion. Les freres de ce couvent avoient un procès en Cour de Rome, pour un certain bien qu'ils étoient près de perdre, & qui contribuoit beaucoup à la subsistance de la maison. Frere Augustin les voiant troublés à ce sujet, & sachant qu'en effet on leur faisoit un grand tort, alla trouver leur Procureur, & lui demanda en secret de quoi écrire. Le Procureur s'en mocquoit, ne croiant pas même qu'il sût lire. Cependant comme il persévéroit dans sa demande, il lui donna du papier, de l'encre & une plume. Frere Augustin écrivit un mémoire court & solide, qui fut communiqué au Procureur de la partie adverse, lequel s'écria: Celui qui a dressé ce mémoire est un démon, ou un Ange, ou le Seigneur Matthieu de Thermes avec lequel j'ai étudié à Bologne, & qui est mort à la bataille du Roi Mainfroi. Il voulut voir l'auteur du mémoire; & l'aiant reconnu, touché de son humilité, il l'embrassa tendrement, & ne put retenir ses larmes.

Augustin le prioit de ne pas troubler son repos en le faisant connoître ; mais il ne put s'y résoudre , & dit aux Augustins : Vous avez un trésor caché ; c'est ici le plus excellent homme du monde ; traitez-le comme il le mérite ; & au reste vous avez gagné votre cause.

Ils commencerent donc à le respecter ; mais il rejettoit tous les honneurs & continuoit ses pratiques d'humilité. Cependant le bienheureux Clément d'Ossimo Général de l'Ordre , vint à Sienne , où aiant appris ce qu'étoit le frere Augustin , il le fit venir , le prit pour son compagnon , & le mena en Cour de Rome , où malgré sa résistance , il le fit ordonner prêtre ; & ils dresserent ensemble les Constitutions de l'Ordre. Pendant le séjour qu'ils firent à Rome , le Pape Nicolas IV demanda au Général un Religieux capable d'entendre les confessions. Il lui amena frere Augustin en plein consistoire ; & les Cardinaux voiant la pauvreté de son habit , & l'austérité de son visage , demandoient de quelle forêt on l'avoit amené. Il vint aux pieds du Pape sans savoir de quoi il s'agissoit : mais voiant que le Pape lui imposoit les mains pour le faire son Pénitencier , il répandit une si grande abondance de larmes , qu'il attira celles du Pape & des Cardinaux. Plus ils le connurent , plus ils conçurent pour lui d'affection & de respect ; & il exerça cette charge de Pénitencier environ vingt ans ; aiant toujours le cœur à sa chere solitude. Son zéle pour la justice l'engageoit à user quelquefois envers le Pape & les Cardinaux , non-seulement de prieres , mais encore de réprimandes ; & ils l'écoutoient patiemment , tant ils avoient de vénération pour lui ; car ses conseils étoient reçus comme venant du Ciel.

Il étoit encore en Cour de Rome, quand on tint à Milan le Chapitre de son Ordre, où, quoiqu'absent, il fut élu Général tout d'une voix; mais il n'auroit point accepté l'élection, s'il n'y eût été contraint par le Pape Boniface VIII. Il exerça sa charge avec beaucoup d'humilité, de charité, de fermeté, & de zéle; mais il ne la garda que deux ans. Car, quoique selon l'usage de l'Ordre, le Chapitre général ne se tînt que tous les trois ans, il en assembla un à Naples en 1300, où, quelque instance que lui fissent ses confreres, de continuer à les gouverner, ils ne purent l'obtenir. S'étant ainsi déchargé du Généralat, il ne retourna pas à Rome, mais à l'hermitage de Saint Léonard près de Sienne, où avec quelques Freres il ne s'occupoit que de Dieu seul. Sa réputation néanmoins lui attiroit des visites de plusieurs personnes, qui venoient de loin recevoir ses instructions & de la consolation dans leurs peines. Au bout de neuf ans il mourut saintement dans cette retraite, l'an 1309.

IX.

XIV. Le B. Ambroise de Sienne.

La ville de Sienne avoit été mise en interdit par le Pape Clément IV, dès l'an 1266, pour avoir suivi le parti de l'Empereur Fridéric; & les Siennois en aiant été absous, Grégoire X avoit déclaré qu'ils y étoient retombés. Ils emploierent envain plusieurs Princes, pour obtenir la levée de l'interdit: enfin ils eurent recours à Dieu par les prieres & les aumônes, & résolurent d'envoier au Pape quelque saint homme. Ils jetterent les yeux sur Ambroise, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, né dans leur ville d'une famille noble, qui avoit enseigné la Théologie à Paris & à Cologne, & prêchoit avec beaucoup de succès, & qui leur avoit

déja obtenu l'absolution du Pape Clement IV. Les Siennois le firent donc venir d'un pays éloigné où il étoit, & le prierent d'être encore leur intercesseur auprès du Pape Gregoire. Aiant accepté la commission par obéïssance, il les avertit qu'il falloit commencer par renoncer aux inimitiés qui les divisoient entre eux; pour cet effet il prêcha dans la place qui étoit devant l'église de son Ordre; car elle ne pouvoit contenir tout le peuple qui s'empressoit de l'écouter. Ses sermons furent si efficaces, que toutes les familles de la ville qui étoient divisées, se reconcilierent sincérement. Etant arrivé à Viterbe, où étoit alors la Cour de Rome, il demanda audience. Le Pape qui étoit informé de sa vertu & de sa science, la lui accorda aussi-tôt, & l'aiant ensuite entendu parler, il lui accorda aussi pour la ville de Sienne la levée de l'interdit. Ambroise à son retour à Sienne, y fut reçu avec toutes les démonstrations de joie publique. Il avoit dès auparavant travaillé de même à mettre la paix entre les Princes & les peuples d'Allemagne; & à les réunir pour marcher au secours du Roi de Hongrie attaqué par les Tartares. Ambroise fuioit les supériorités de son Ordre, & refusa plusieurs Evêchés qui lui furent offerts par les Papes, & même l'Evêché de Sienne sa patrie, où il avoit été canoniquement élu. Il mourut l'an 1287, & Dieu accorda à son intercession plusieurs miracles, dont on fit dès-lors des informations juridiques. Il n'a pas néanmoins été canonisé dans les formes, mais seulement inscrit au martyrologe Romain, avec le titre de Bienheureux.

X.

L'Italie vit dans le treiziéme siécle un exem- XV. La B. Mar-

guerite de Cortone. ple illustre de pénitence en la personne de la Bienheureuse Marguerite de Cortone, née à Laviane au diocèse de Chiusi en Toscane. Elle étoit d'une rare beauté, & elle eut le malheur de s'abandonner à une vie scandaleuse, particuliérement avec un Gentilhomme, chez qui elle demeura pendant neuf ans. Il sortit un jour emmenant avec lui une petite chienne, qui revint quelques jours après, criant & tirant Marguerite par ses habits, en sorte qu'elle la fit sortir de la maison & la conduisit à un tas de bois. Marguerite en aiant dérangé quelques morceaux, trouva le Gentilhomme mort & rongé de vers. La vue d'un si affreux spectacle la fit rentrer en elle même, & elle commença à rougir de ses désordres. Elle retourna chez son pere, vêtue de noir, fondant en larmes, & pénétrée de douleur à la vue de ses iniquités; mais son pere ne voulut pas la recevoir. Ainsi rejettée & abandonnée, elle s'assit sous un figuier dans le jardin de son pere, & déplorant sa misere, elle eut recours à Dieu, qu'elle pria d'être son pere, son époux & son maître.

Alors Dieu lui inspira d'aller à Cortone, & de se mettre sous la conduite des Freres Mineurs, ce qu'elle exécuta aussi-tôt, se soumettant à eux avec une profonde humilité. Elle leur demanda humblement l'habit du tiers-ordre de Saint François, mais comme ils virent qu'elle étoit encore jeune, ils différerent longtems de le lui accorder, craignant que sa conversion ne fût pas solide. Ce fut sans doute dans cet intervalle qu'elle retourna à Laviane lieu de sa naissance; & qu'un Dimanche pendant la Messe, en présence de tout le peuple, aiant mis sa ceinture autour de son cou, elle

ſe jetta fondant en larmes aux pieds d'une dame, ce qui attira celles de tous les aſſiſtans. Elle faiſoit la même choſe à l'égard de tout le monde, & demandoit en tramblant ſi l'on croioit que Dieu lui voulût faire grace. Les freres Mineurs de Cortone, après l'avoir éprouvée pendant trois ans, lui donnerent enfin l'habit du tiers-ordre en 1277, & dès-lors elle fit de nouveaux progrès dans l'humilité, la mortification & toutes les vertus chrétiennes. Elle vouloit ſe faire conduire au lieu où elle avoit donné le plus de ſcandale, pour y faire une ſatisfaction publique, & s'expoſer au mépris de tout le monde: mais ſon Confeſſeur l'en empêcha, jugeant avec raiſon que les voyages ne convenoient point à une jeune pénitente. Il arrêta encore une autre fois le zéle exceſſif & indiſcret, qui lui avoit fait prendre la réſolution de ſe couper avec un raſoir le nez & la lévre d'enhaut. Elle perſévéra vingt ans dans ſa pénitence, & mourut en 1297. Sa vie fut écrite par ſon Confeſſeur; & le Pape Urbain VIII permit dans le treiziéme ſiécle à tout l'Ordre de Saint François de l'honorer comme bienheureuſe.

XI.

Nous pouvons joindre à cet article l'origine de deux Ordres religieux, dont nous n'avons point encore parlé. XVI. Inſtitution des Carmes.

Au commencement du treiziéme ſiécle Albert Patriarche Latin de Jéruſalem donna une régle aux Carmes. Voici ce que l'on a de plus certain touchant leur origine. Jean Phocas moine Grec de l'Iſle de Pathomos, qui viſita les Saints lieux vers la fin du douziéme ſiécle, finit ainſi la rélation de ſon voiage. Sur le mont Carmel eſt la caverne d'Elie, où étoit

autrefois un grand monastére, comme on voit par les restes des bâtimens; mais il a été ruiné par le temps & par les incursions des ennemis. Il y a quelques années qu'un moine prêtre & portant des cheveux blancs, vint de Calabre & s'établit en ce lieu par révélation du Prophête Elie. Il fit une petite clôture dans les ruines du menastére, y bâtit une tour & une petite Eglise, & assembla environ dix freres avec lesquels il habite maintenant ce Saint lieu. Ainsi parle Jean Phocas témoin oculaire; & le moine Gunther dans la rélation du voiage de Martin Abbé de Parphis près de Basle, en rend un semblable témoignage. Albert Evêque de Verceil étant devenu Patriarche de Jérusalem, donna vers l'an 1109 une régle à ces Hermites, dont le Supérieur étoit alors un nommé Brochard. Cette régle consiste en seize articles, où l'on voit qu'ils demeuroient chacun dans une cellule séparée; que celle du Prieur étoit à l'entrée de leur clôture, & l'Eglise au milieu; que quelques-uns d'entre eux ne savoient pas lire; & que ceux-là devoient dire un certain nombre de *Pater* pour chaque heure de l'Office. Ils devoient entendre la Messe tous les jours autant qu'il étoit possible: ils ne mangeoient jamais de viande, & jeûnoient depuis l'Exaltation de la Sainte Croix jusqu'à Pâques. Albert leur recommande particuliérement le travail continuel & le silence. Tel fut le commencement des Carmes, qui se répandirent ensuite dans toute l'Eglise latine. Saint Louis en amena quelques-uns avec lui à son retour de la Terre sainte, & les établit à Paris, comme on le voit par une lettre du Roi Charles le Bel son arriére petit-fils. Ils demeuroient au commencement sur les bords de la riviére de Seine, à une place où sont à présent les Célestins.

XII.

Jean le Bon de l'Ordre de Saint Augustin, nâquit à Mantoue l'an 1168, & fut nommé Jean, du nom de son pere, & surnommé le Bon du nom de sa mere, qui s'appelloit Bonne. Après la mort de son pere il parcourut divers pays, chantant, jouant des instrumens pour gagner sa vie & pour divertir les autres. Sa mere cependant prioit & répandoit beaucoup de larmes pour sa conversion. Enfin Dieu l'exauça; & Jean étant tombé dangereusement malade, fit de sérieuses réflexions sur les dangers du siécle, & fit vœu de se donner à Dieu s'il lui rendoit la santé. Après qu'elle fut rétablie, il fit une confession exacte à l'Evêque de Mantoue. Sa mere étant morte, il se retira à l'âge de quarante ans dans un desert de la Romagne, où il fit une pénitence si rude, que les circonstances que l'on en rapporte paroissent incroyables. Sa réputation lui attira plusieurs disciples; & on avoit en lui une si grande confiance, qu'en 1225, les citoiens de Ravenne & ceux de Cervia le prirent pour arbitre de leurs différends. Ses disciples se disoient Hermites de l'Ordre de Saint Augustin. Ils demandoient l'aumôme, & recevoient de l'argent comme autre chose. Ils varioient tellement leur extérieur, qu'on les prenoit quelquefois pour des freres Mineurs, ce qui diminuoit envers ceux-ci la charité des fidéles. Ils s'en plaignirent à l'Evêque d'Ostie, qui étoit leur protecteur. Il en écrivit au Pape, qui répondit que les Hermites devoient choisir un habit noir ou blanc, avec des manches larges semblables à celles des coulles que portent les moines; avoir par-dessus de larges ceintures de cuir, porter à la main de grands bâtons; que leurs habits ne fussent pas si longs qu'on

XVII. Origine des Augustins.

ne pût voir leurs souliers, & qu'en demandant l'aumône, ils fissent connoître de quel Ordre ils étoient. C'est ce que le Pape ordonna par sa Bulle de 1240.

Quinze ou seize ans après, le Pape Alexandre réunit en un seul corps cinq congrégations d'Hermites, deux de Saint Guillaume, trois de Saint Augustin. Ce Saint Guillaume est celui de Malaval, mort environ cent ans auparavant, dont les imitateurs formerent deux congrégations, l'une qui garda son nom, l'autre qui prit celui du mont Tabal. Elles avoient chacune leur Supérieur général, mais toutes deux suivoient la régle de Saint Benoît, depuis que le Pape Grégoire IX le leur eut permis. Les trois autres congrégations suivoient la régle de Saint Augustin, du bienheureux Jean le Bon & de Brictine. Depuis long-tems on voioit en Europe plusieurs Hermites qui se disoient de la régle de Saint Augustin. Jean le Bon Hermite de Mantoue, mourut le vingt-troisiéme d'Octobre 1249; & le Pape Innocent IV, à la priére de l'Evêque & de la ville de Mantoue, commit Albert Evêque de Modene pour informer de sa vie & de ses miracles, par une Bulle de 1251. La congrégation de Brictine portoit le nom de son désert situé au Diocèse de Fano dans la Marche d'Ancone; & comme elle n'avoit point de régle approuvée, le Pape Grégoire IX en 1238, lui accorda de se ranger sous celle de Saint Augustin.

Ce furent donc ces cinq congrégations que le Pape Alexandre IV entreprit de réunir. Pour cet effet, il leur ordonna d'envoier en sa présence deux freres de chacune de leurs maisons, munis d'un plein pouvoir. Il leur donna ensuite pour commissaire Richard Cardinal, qui

les aſſembla à Rome en Chapitre général ; & de leur commun conſentement, les réunit tous à une ſeule obſervance ſous un Supérieur général, dont ils laiſſerent le choix au Cardinal pour cette prémiére fois. Ils demandérent d'être conſervés dans la pratique du vœu qu'ils avoient fait d'une pauvreté abſolue, renonçant à la poſſeſſion des biens immeubles ; mais ils demandérent auſſi d'être déchargés de l'obligation qu'on leur avoit impoſée de porter de grands bâtons. Le Cardinal Richard leur accorda l'un & l'autre, & fit l'union en un ſeul Ordre ſous le nom d'Hermites de Saint Auguſtin, leur donnant pour premier Général Lanfranc. C'eſt ce que le Pape confirma par ſa Blle du neuviéme Avril 1256 ; & telle fut l'origine des Religieux Auguſtins mendians. Mais les Guillelmites ne s'accommodérent pas long-tems de cette union. Ils ſouffroient avec peine de ſe voir tirés de l'Inſtitut de Saint Guillaume, & de la Régle de Saint Benoît, que Grégoire IX & Innocent IV leur avoit accordé ; & ils firent tant d'inſtances auprès d'Alexandre IV, qu'il leur permit de demeurer comme ils étoient auparavant, ſous leur Général particulier. Les Auguſtins étoient établis à Paris dès l'an 1259, & leur maiſon étoit dans la rue Montmartre, alors hors de la ville, près de celle qu'on nomme encore à cauſe d'eux la rue des vieux Auguſtins.



ARTICLE XIII.

Auteurs Ecclésiastiques.

I.

I. Albert le Grand.

ALbert surnommé le grand nâquit à Lavingan sur le Danube au commencement du treiziéme siécle, d'une famille distinguée par sa noblesse. Il fit ses prémieres études à Passau, & entra dans l'Ordre des Freres Prêcheurs aiant près de trente ans, & étant déja savant en Philosophie ,particuliérement en physique. Il enseigna d'abord à Cologne, peu après à Hildesheim, à Fribourg, à Ratisbonne, à Strasbourg. Il revint ensuite à Cologne, où S. Thomas d'Aquin fut son disciple, comme nous l'avons dit. L'an 1245, Albert fut envoié à Paris où il fut reçu Docteur l'année suivante, & retourna à Cologne en 1248. Son application à l'étude ne l'empêchoit pas de réciter tous les jours le pseautier, & de donner beaucoup de temps à la priére & à la méditation des Mystéres de la Religion. En 1254 il fut fait à Vormes provincial d'Allemagne ; & pendant qu'il fut en charge, il fit ses visites à pied & demandant l'aumône. Quand il séjournoit dans un monastére, il s'occupoit à transcrite des livres & les laissoit à la maison. Il fut envoyé en Pologne en qualité de Nonce, pour y abolir la coutume barbare de tuer les enfans qui naissoient avec qvelque difformité, ou les vieillards invalides. Le Pape Alexandre IV l'aiant appellé à Rome, le fit maître du sacré Palais ; & en cette qualité, il expliqua l'Evangile de S.

S. Jean & les Epîtres canoniques. Il eut beaucoup de part aux diſputes contre Guillaume de S. Amour. Enfin après avoir refuſé pluſieurs dignités que le Pape lui avoit offertes, on le preſſa d'accepter l'Evêché de Ratisbone.

Le Pape Alexandre IV, qui connoiſſoit la ſcience & la vertu d'Albert, le jugea propre à rétablir cette Egliſe, qui étoit tombée dans un état déplorable pour le ſpirituel comme pour le temporel; & il vouloit qu'il en prit la conduite, comme il paroît par ſa bulle datée du vingt-cinquiéme de Janvier 1260. Mais Humbert de Romans Général de l'Ordre des Freres Prêcheurs, aiant appris cette nouvelle par des lettres de la Cour de Rome, en fut ſenſiblement affligé & en écrivit ainſi à Albert. On dit que vous êtes deſtiné à un Evêché. Quand on le pourroit croire du côté de la Cour; qui ſeroit celui qui vous connoiſſant, pût jamais croire que l'on vous y fit conſentir? Qui pourroit croire qu'à la fin de votre vie, vous vouluſſiez ternir votre gloire & celle de l'Ordre auquel vous avez juſqu'ici fait tant d'honneur? Qui ſera celui, mon cher frere, non-ſeulement de notre Ordre, mais de tous les Religieux pauvres, qui réſiſtera à la tentation de paſſer aux dignités, ſi vous y ſuccombez? Ne s'autoriſera-t'on pas plutôt de votre exemple? Ne ſoiez pas touché, je vous en conjure, des conſeils ou des priéres de nos Seigneurs de la Cour de Rome: ne ſoiez pas découragé par quelque déſagrément que vous auriez pu éprouver dans l'Ordre, qui aime & honore en général tous les freres, & ſe glorifie particuliérement de vous en Notre-Seigneur. Quand ces peines ſeroient plus grandes qu'elles n'ont jamais été, un homme de votre courage devroit les ſupporter volontiers

Ne ſoiez point intimidé de l'ordre du Pape : on ne voit point que l'on ait jamais contraint ceux qui ont eu une volonté bien ſincére de réſiſter. Cette déſobéiſſance Sainte & paſſagére, augmente la réputation bien loin de lui nuire. Conſidérez ce qui eſt arrivé à ceux qui ſe ſont laiſſé traîner à de telles places, quel fruit ils ont porté, & comment ils ont fini. Faites une ſérieuſe attention à l'embarras & à la difficulté extrême, de gouverner une égliſe d'Allemagne ſans offenſer Dieu ou les hommes. Enfin voiez comment vous pourrez ſouffrir tant de ſollicitudes & tant d'occaſions de pécher, vous qui avez juſqu'ici fait vos délices des Livres Saints & de la pureté de la conſcience. Vous pouvez beaucoup ſervir l'Egliſe par vos exemples & vos Ecrits, au lieu que le fruit que vous ferez dans l'Epiſcopat eſt tout-à-fait incertain. J'aimerois mieux apprendre que mon cher fils eſt dans le cercueil que ſur une Chaire Epiſcopale. Je vous conjure donc à genoux par l'humilité de Jeſus-Chriſt & de la Sainte Vierge, de ne pas quitter l'état humble où vous êtes. Faites-nous une réponſe qui nous raſſure & nous conſole nous & nos freres.

Albert ne laiſſa pas d'accepter l'Evêché de Ratisbonne; mais il ne le garda que trois ans au plus. Il changea d'habit; mais il vécut toujours de la même maniére. Il prêchoit ſouvent & s'acquittoit de toutes ſes fonctions, ſans interrompre ſes études & la compoſition de ſes livres. Il renonça à ſon Siége avec la permiſſion du Pape Urbain IV, ſe retira à Cologne, rentra dans ſa cellule comme ſimple Religieux, & reprit ſes exercices ordinaires, entre autres ſes leçons publiques. En 1274, il fut appellé par le Pape Gregoire X au Concile de Lyon,

où il ſoutint les intérêts de Rodolphe Roi des Romains. Il revint à Cologne, où faiſant un jour ſa leçon publique, la mémoire lui manqua tout d'un coup, ce qu'il regarda comme un ſigne de ſa mort prochaine. Il dit donc adieu à ſes diſciples, & ne ſongea plus qu'à ſe préparer à la mort, diſant tous les jours pour lui-même l'Office des morts ſur le lieu où il devoit être enterré. Il mourut ſaintement l'an 1280. Son corps fut enterré à Cologne, & ſes entrailles à Ratisbonne. Ses funerailles furent célébrées avec beaucoup de ſolemnité. Le Pape Gregoire XV le déclara Bienheureux l'an 1622. Le nombre de ſes Ecrits eſt prodigieux; nous en avons vingt-un volumes *in-folio*. Le premier ne contient que les commentaires ſur la logique d'Ariſtote. Le ſecond, le cinquiéme & le ſixiéme contiennent la phyſique; le troiſiéme la métaphyſique; le quatriéme la morale & la politique, le tout ſuivant Ariſtote. Il y a cinq volumes de commentaires ſur les œuvres attribuées à Saint Denys l'Areopagite, & ſur le Maître des Sentences; une Somme de Théologie, & quelques Traités de piété. Dans les trois volumes de phyſique, il cite toujours Ariſtote & les Arabes qui l'ont commenté. Il s'arrête à réfuter les anciens phyſiciens qu'Ariſtote a combattus, & dont les Ecrits ſont perdus & les opinions oubliées. Il ſuppoſe toujours les quatre élémens & les quatre qualités, le chaud, le froi, le ſec, & l'humide. Il met ſouvent pour principes, des propoſitions qui ne ſont ni évidentes par elles-mêmes, ni prouvées d'ailleurs. Ce qu'il dit du ciel montre qu'il connoiſſoit peu l'aſtronomie. Il ſuppoſe les influences des aſtres, & parle de l'aſtrologie judiciaire comme d'une vraie ſcience ſans la blâmer; il la mêle

même quelquefois à la politique. A l'occaſion des météores, il fait voir qu'il n'étoit point habile dans la géographie : & ailleurs il place Byſance en Italie avec Tarente. En parlant des minéraux, il attribue aux pierreries des vertus ſemblables à celle de l'aiman, s'appuiant ſur des expériences qu'il ne prouve point. Il donne ſouvent des étymologies abſurdes, voulant expliquer les noms grecs ſans ſavoir la langue : ce qui lui eſt commun avec la plûpart des docteurs du treiziéme ſiécle.

II

II. Alexandre de Halés.

Alexandre fut ſurnommé de Halés, du nom du village où il nâquit en Angleterre, dans le Comté de Gloceſtre : & où Richard Comte de Cornouaille fonda en 1146 un monaſtére de Cîteaux. Alexandre aiant appris les Humanités en Angleterre, vint à Paris où il étudia la Philoſophie & la Théologie. Il étoit déja docteur & en grande réputation, quand il embraſſa l'inſtitut des freres Mineurs en 1222. Il avoit dès-lors compoſé ſa Somme de Théologie, qui fut reçue dans les Ecoles avec beaucoup d'applaudiſſement. Jean Parent troiſiéme Général des freres Mineurs, défendit quelque temps après, qu'aucun d'eux prît le nom de maître ou docteur. Mais cette défenſe n'empêcha point Alexandre de Halés de le garder toujours, non plus que pluſieurs autres Religieux du même Ordre de le prendre depuis, & de ſoutenir même ce titre avec chaleur contre les docteurs ſéculiers qui le diſputoit aux mendians. Alexandre gouverna l'Ecole de Théologie des freres Mineurs à Paris. Il fut du nombre des quatre docteurs qui composerent par ordre du Chapître provincial une déclaration ſur la Régle de S. François, qu'ils adreſſerent

au Général de l'Ordre & aux Définiteurs. Alexandre de Halés mourut l'an 1245, & fut enterré dans l'églife des Cordeliers à Paris.

Nous avons de lui un grand nombre d'Ecrits : favoir, des Commentaires fur toute l'Ecriture fainte & fur le Maître des Sentences; mais furtout fa Somme de Théologie. C'eft le plus grand corps d'Ouvrage qui eut encore paru fur cette matiére. L'auteur y fuit le même plan, & à peu près le même ordre que le Maître des Sentences : mais il fe donne beaucoup plus de liberté pour raifonner, & traiter des queftions plus curieufes qu'utiles. Il divife de même fon Ouvrage en quatre parties, dont chacune eft un gros volume. Dans la premiére, après une queftion préliminaire fur la Théologie, il traite des attributs, enfuite de la Trinité. Dans la feconde il parle des caufes en général, puis de la création, enfuite des Anges, des créatures corporelles, & de l'ouvrage des fix jours. A l'occafion de la création de l'homme, il s'étend fur la nature de l'ame raifonnable & fur l'état du premier homme. Il prétend que les fujets d'un Prince apoftat font difpenfés du ferment de fidélité : fur quoi il ne fait pas de difficulté d'oppofer l'autorité de Gregoire VII à celle de Saint Ambroife. Dans la troifiéme partie Alexandre traite de l'Incarnation. En parlant de la Sainte Vierge, il dit qu'elle n'a été fanctifiée ni avant fa conception, ni dans la conception même : il reconnoît néanmoins qu'elle l'a été avant fa naiffance. Il explique enfuite ce qui regarde la loi naturelle, la loi de Moyfe, la loi de l'Evangile, la grace & la foi. En parlant des Juges, il dit fuivant Hugues de S. Victor, que la puiffance fpirituelle eft au-deffus de la temporelle par fa dignité, par fon antiquité, & par la

bénédiction qu'elle lui donne, alléguant à ce sujet la cérémonie du sacre des Rois. Il ajoute que c'est à la puissance spirituelle à établir la temporelle & à la juger, & que le Pape ne peut être jugé que de Dieu seul.

Dans la quatriéme partie, il traite des Sacremens; & en parlant de l'Eucharistie, il dit que presque par-tout, les laïques communient sous la seule espéce du pain. Il marque l'heure de Nones comme celle à laquelle on pouvoit manger les jours de jeûne. A l'occasion de l'aumône, il traite la question de la mendicité volontaire des nouveaux Religieux, se sert des mêmes raisons qui furent employées depuis : ce qui montre que dès son temps on agitoit cette question, sur laquelle on s'échauffa encore davantage après sa mort. Comme on disputoit aux Religieux mendians le pouvoir de prêcher & d'entendre les confessions, même avec la permission du Pape; il insiste particuliérement sur son autorité, & soutient qu'elle est pleine, absolue, & supérieure à toutes les loix & les coutumes; enfin que le pouvoir des Evêques émane du Pape comme du Chef qui influe sur les membres, non-seulement selon l'ordre de la Hierarchie, mais selon qu'il juge à propos pour l'utilité de l'Eglise : sur quoi l'Auteur allégue plusieurs chapitres de Gratien, la plûpart tirés des fausses Décrétales.

III.

III. Jacques de Voragine Archevêque de Génes.

Jacques nâquit vers l'an 1230 à Voragio, petite ville entre Génes & Savone, d'où on lui donna le nom de Voragine. Il entra dès l'âge de quatorze ou quinze ans dans l'Ordre de S. Dominique. Il s'y distingua par sa science & sa piété, & devint Docteur en Théologie & célébre Prédicateur. L'an 1267, il fut fait Pro-

vincial de son Ordre en Lombardie, & exerça cette charge pendant près de vingt ans. Il fut élu Archevêque de Génes par le Chapitre de cette église l'an 1292, & chargé par le Collége des Cardinaux pendant la vacance du S. Siége de réunir à Génes les Guelfes & les Gibellins. Il s'acquitta si bien de cette commission, qu'il pacifia la ville divisée depuis cinquante ans. Il n'étoit pas moins recommandable par sa doctrine que par sa vertu, & il étoit sur-tout trés-charitable envers les pauvres. Il parloit fort bien sa langue, & il fut le premier qui traduisit en Italien l'Ecriture sainte, tant l'ancien que le nouveau Testament. Après avoir gouverné l'église de Génes avec édification pendant sept ans, il mourut l'an 1298, & fut enterré dans l'église de son Ordre.

Nous avons de lui plusieurs Ecrits, entre autres une Chronique de Génes & de ses Evêques jusqu'à l'an 1295. Mais son Ouvrage le plus fameux, est le recueil des vies des Saints nommée la Legende dorée, nom qui montre l'estime qu'on en faisoit alors, & qui a duré plus de 200 ans. Ensuite le bon goût étant revenu peu-à-peu, & l'amour du vrai aiant enfin prévalu, cette Legende est tombée dans un grand mépris, à cause des fables dont elle est remplie, & des étymologies ridicules par lesquelles commencent la plûpart des vies. Il en faut moins accuser l'Auteur que le mauvais goût de son siécle, où l'on ne cherchoit que le merveilleux. Il n'a pas inventé ces fables; on les voit, & d'autres semblables, dans les Auteurs qui l'ont précédé: il y a tout au plus ajouté quelques ornemens, des circonstances & des discours vraisemblables, qu'il a cru propres à édifier son lecteur; & il l'a fait avec assez d'esprit.

IV.

IV. Robert de Sorbonne. Robert, furnommé de Sorbonne du lieu de fa naiffance (village du Diocèfe de Reims, à ce que l'on croit) fut d'abord Chanoine de Cambrai, enfuite de Paris & Chapelain de S. Louis, qui l'appella fur la grande réputation de fa vertu, & le faifoit quelquefois manger à fa table. Il commença la fondation de fon Collége l'an 1250, lorfque la Reine Blanche en l'abfence de S. Louis, lui donna pour cet effet une maifon à Paris près du Palais des Thermes : c'eft le Palais de Julien l'Apoftat, dont on voit encore les reftes. Enfuite le Roi donna à Robert de Sorbonne toutes les maifons qu'il avoit au même lieu, en échange de quelques-unes que Robert avoit dans la rue de la Bretonnerie, & qu'à la priere du Roi il avoit données aux Religieux de Sainte Croix. Le Collége de Sorbonne fut fondé pour de pauvres étudians en Théologie. Les Religieux de Sainte Croix font une Congrégation de Chanoines réguliers, inftitué vers le commencement du treiziéme fiécle par Thierri de Celles Chanoine de Liége.

Nous avons trois Ecrits de Robert de Sorbonne, qui font affez édifians ; mais le ftyle en eft fort plat, comme l'eft celui de la plupart des Auteurs du même temps. Ils ont tous trois pour objet la pénitence. Le premier eft intitulé, De la Confcience : le fecond, De la Confeffion: le troifiéme, Le Chemin du Paradis. Le premier paroît être fait pour les écoliers, car il roule fur une comparaifon perpétuelle de l'examen des étudians par le Chancelier de l'Univerfité, avec le jugement de Dieu. Le traité de la Confeffion contient un examen de confcience en forme de dialogue entre le Confeffeur & le

pénitent, & l'Auteur y entre dans un fort grand détail. Le chemin du Paradis eſt diviſé en trois journées, la contrition, la confeſſion & la ſatisfaction. Il y eſt dit que le pénitent doit être réſolu de quitter le péché, principalement par le motif de l'amour de Dieu: & enſuite, que pour chaque péché mortel on eſt obligé à ſept ans de pénitence, & que ſi on ne l'accomplit en cette vie, on l'achevera en purgatoire: ce qui fait voir que les anciennes pénitences n'étoient pas encore oubliées. L'Auteur n'emploie ni raiſonnemens ſubtils, ni lieux communs, mais des preuves ſenſibles & des exemples familiers.

V.

V. Vincent de Beauvais.

Vincent étoit né à Beauvais, & entra dans l'Ordre des Freres Prêcheurs dès le temps de ſon inſtitution. Il s'appliqua principalement à la lecture & à la compoſition, & ſa réputation alla juſqu'à S. Louis, qui le prit en affection & le fit venir à Roiaumont où il ſe retiroit ſouvent. Vincent faiſoit auprès de lui la fonction de Lecteur, & avoit inſpection ſur les études des Princes ſes enfans: peut-être auſſi faiſoit-il des leçons ou des conférences aux Moines de Roiaumont. Aiant donc fort aiſément des livres par la libéralité du Roi, on dit qu'il entreprit l'Ouvrage qui a pour titre, Le grand Miroir. C'eſt un ample recueil contenant des extraits des Auteurs ſacrés & profanes, où l'on trouve raſſemblé dans un ſeul corps, tout ce qui a paru de plus utile à l'Auteur. Il eſt diviſé en trois parties, dont la premiére eſt appellée Miroir naturel, parce qu'elle contient toute l'hiſtoire naturelle; la ſeconde, Miroir doctrinal, parce qu'elle traite de toutes les ſciences; la troiſiéme, Miroir hiſtorial, qui

contient toute la ſuite de l'hiſtoire depuis la création du monde juſqu'à l'an 1253. Il y a une quatriéme partie appellée Miroir Moral, qui traite des Paſſions, de la Loi & de la Grace, des Vertus & des Vices. Les Savans ſont aujourd'hui perſuadés que cette derniére partie n'eſt pas de Vincent de Beauvais, mais d'un Ecrivain poſtérieur à S. Thomas, qui aura copié la Somme de ce ſaint Docteur. Tout l'Ouvrage au reſte eſt défectueux par plus d'un endroit.

VI.

VI. Autres Auteurs.

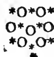
Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris a compoſé pluſieurs Ecrits ſur le dogme & ſur la morale. Il paſſe pour un des plus ſavans Docteurs du treiziéme ſiécle.

Hugues le Cardinal, ſurnommé de S. Cher ou de S. Thierri, Docteur de Paris, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, employé par Gregoire IX pour travailler à la réunion des Grecs, & qui mourut l'an 1260, eſt le premier inventeur de la Concordance de tous les mots de la Bible. Il en conçut le deſſein, & le fit exécuter par les Religieux de ſon Ordre. Il a auſſi compoſé de courtes notes ſur toute l'Ecriture ſainte, un Commentaire plus ample ſur les Pſeaumes, & pluſieurs Sermons ſous le titre de Miroir des Prêtres.

Guillaume Parrant Religieux de l'Ordre de S. Dominique dans le monaſtére de Lyon, nous a laiſſé une Somme des Vertus & des Vices, fort eſtimée par Gerſon, qui remarque que cet Auteur a puiſé ſa doctrine dans les ſaintes Ecritures, & n'a rien tiré de ſa tête & de ſon imagination, comme pluſieurs autres ont fait depuis.

L'Egliſe Grecque a eu auſſi dans le treizié-

me siécle, plusieurs hommes habiles, qui ont écrit sur les contestations que les Grecs avoient avec les Latins, & ont fait l'histoire des grandes révolutions de l'Empire d'Orient, que nous avons rapportées. Les plus connus sont Nicolas d'Otrante, Nicetas Archevêque de Thessalonique, Constantin Acropolite Logo-Thete. D'autres Grecs ont écrit pour les Latins. Le plus célébre est Jean Veccus dont nous avons beaucoup parlé, & Nicephore Blemmide moine du Mont Athos. Parmi les historiens sont: Nicetas, qui a composé 21 livres d'une histoire qui commence à la mort d'Alexis Comnene, & continue jusqu'à l'an 1203: Joel, qui a fait un Abrégé Chronologique de l'histoire du monde jusqu'à la prise de Constantinople par les Latins: Constantin Acropolite qui a fait une continuation de l'histoire Grecque depuis la prise de Constantinople par les Latins, jusqu'au temps qu'elle fut reprise par Michel Paléologue: George Pachimere, qui a composé en treize livres l'histoire de ce qui s'est passé sous les Empereurs Michel & Andronic Paléologue, depuis 1258 jusqu'au commencement du quatorziéme siécle.



ARTICLE XIV.

Héréſies.

Inquiſitions.

I.

I. Heresies. Vaudois.

LEs héréſies qui s'étoient élevées dans le XII ſiécle, & qui pour la plûpart n'étoient que différentes branches des Manichéens, ſe multipliérent dans le XIII. Les Vaudois dont nous avons vû l'origine, n'étoient point d'abord engagés dans l'erreur. Mais ils s'y précipitérent peu à peu par leur indocilité, & s'attachérent à des pratiques ſuperſtitieuſes. Ils s'attribuerent le droit de prêcher, quoiqu'ils fuſſent laïques & ſans miſſion. La vue des déſordres du Clergé les porta à cet excès, de ſoutenir que l'indignité des Eccléſiaſtiques & des Evêques les rendoit incapables du miniſtére, & qu'il ne falloit pas les écouter. Pluſieurs allérent encore plus loin, & prétendirent que les Miniſtres qui étoient de mauvaiſes mœurs, ne pouvoient ni conſacrer, ni donner l'abſolution. Ils attaquérent enſuite la doctrine de l'Egliſe touchant le culte des Saints, leurs Reliques, les Indulgences, les cérémonies de la Religion, les Sacremens & le Purgatoire. Enfin ils ſoutinrent que l'Egliſe Romaine n'étoit plus la vraie Egliſe de J. C. & ils condamnerent la plûpart de ſes pratiques. Cette ſecte ſe multiplia malgré les Inquiſitions, & ſe répandit dans l'Arragon & dans les vallées de Piémont, où elle a ſubſiſté tenant toujours les mêmes maximes, juſqu'au ſeiziéme

siécle où elle s'est unie avec Œcolampade, & les autres Sacramentaires.

II. Cathares. Il s'éleva dans le même temps plusieurs autres sectes particuliéres qui renouvelloient les anciennes erreurs des Manichéens, attaquant avec les Vaudois l'Ordre Hiérarchique, les cérémonies & la discipline de l'Eglise. On leur donna divers noms, mais ils s'appelloient communément Cathares, c'est-à-dire purs. Ils enseignoient, entre autres erreurs, que les Sacremens ne servent de rien pour le salut; que le diable est auteur du monde; que le mariage est un péché mortel; que c'en est un aussi de manger de la chair; qu'il n'y a point de résurrection. Ils admettoient quatre Sacremens, mais qui n'avoient rien de commun que le nom avec ceux de l'Eglise.

II.

III. Albigeois. Le Pape envoie en languedoc des moines pour combattre ces hérétiques. La grande secte des Albigeois étoit un amas de ces différentes branches du Manichéisme. Elle étoit répandue dans le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, & l'Arragon. Raimond Comte de Toulouse favorisoit ces hérétiques, qui devenoient chaque jour plus puissans, par la négligence des Prélats & par la vie peu édifiante des Ecclésiastiques. Le Pape Innocent III voulant arrêter leur progrès, envoia au commencement du treiziéme siécle, pour les combattre, Pierre de Castelnau & Raoul, moines de l'Abbaïe de Font-Froide Ordre de Cîteaux au Diocèse de Narbonne.

Pierre, avant que d'être moine, avoit été Archidiacre de Maguelone, & le Pape l'avoit emploié dès-lors en des affaires importantes: Raoul portoit le titre de Maître, ce qui montre qu'il étoit recommandable par sa doctrine. Ces deux Légats vinrent à Toulouse où étoit

le fort de l'héréſie. Aiant inutilement emploié les raiſons, ils ébranlerent les habitans par la crainte, les menaçant de l'indignation des Princes & du pillage de leurs biens. Ils abjurérent donc l'héréſie ; mais cette converſion qui n'étoit que l'effet de la crainte, ne fut pas auſſi fort durable. Le Pape joignit à la même légation, Arnaud Abbé de Cîteaux, & donna à ces trois Légats un plain pouvoir dans les Diocèſes infectés d'héréſies. Il exhorta le Roi Philippe-Auguſte à les aider, en emploiant ſes armes contre les Seigneurs qui protégeoient les hérétiques. Il approuva la procédure que les Légats avoient faite contre l'Evêque de Viviers, juſqu'à le dépoſer. Ces mêmes Légats ſuſpendirent l'Evêque de Beziers de ſes fonctions Epiſcopales, & chaſſerent Raimond de Rabaſtens du Siége de Toulouſe, ſur lequel il avoit été élevé par ſimonie. Quoique ces Légats ſe rendiſſent formidables, le peu de ſuccès de leur légation les décourageoit, & ils étoient diſpoſés à y renoncer, lorſque l'Evêque d'Oſma en Caſtille vint les viſiter, & les exhorta à emploier d'autres moiens que ceux qu'ils avoient mis juſqu'alors en uſage.

IV. L'Evêque d'Oſma ſe joint aux moines Légats du pape pour combattre les Albigeois.

Cet Evêque d'Oſma qui donna ce ſalutaire conſeil aux Légats, s'appelloit Diego de Azebez, & étoit recommandable par ſa naiſſance, par ſa doctrine, & plus encore par ſa vertu & par ſon zéle pour le ſalut des ames. Il entreprit d'établir dans le Chapitre de ſa Cathédrale la Régle de Saint Auguſtin, & l'obſervance des Chanoines réguliers ; & il y réuſſit, malgré l'oppoſition de quelques-uns des Chanoines. Alfonſe Roi XI de Caſtille voulant faire épouſer à ſon fils Ferdinand la fille du Comte de la Marche, choiſit l'Evêque d'Oſma pour négo-

cier cette alliance ; & par la sagesse & l'habileté du Prélat le mariage fut conclu. Mais étant ensuite retourné chez la Princesse pour l'emmener, il la trouva morte. Il se contenta d'envoier un courrier au Roi Alfonse lui porter cette triste nouvelle ; & au lieu d'aller en Espagne, il prit le chemin de Rome avec les Clercs qui l'accompagnoient : c'étoit en 1206. Il demanda instamment à Innocent III la permission de renoncer à l'Episcopat, alléguant son incapacité & la pesanteur d'un tel fardeau ; & lui découvrit en même temps le dessein qu'il avoit d'aller prêcher la Foi aux Coumains, peuple barbare qui habitoit vers l'embouchure du Danube. Le Pape ne se rendit point à la priere de l'Evêque, & lui ordonna de retourner à son Eglise. En revenant de Rome, il voulut voir l'Abbaie de Cîteaux, & il fut si touché de la régularité, qui y étoit encore en vigueur, qu'il prit l'habit monastique, & emmena quelques Moines pour l'instruire dans les pratiques de l'Ordre, ne songeant qu'à retourner en Espagne.

Il vint à Montpellier, & y trouva Arnaud Abbé de Cîtaux & les deux Moines du même Ordre Pierre de Castelnau & Raoul, dégoûtés de leur légation, comme nous l'avons dit. Quand ils vouloient instruire les hérétiques, ceux-ci leur objectoient la vie déréglée des Ecclésiastiques, & disoient que les Légats devroient commencer par les réformer. Les Légats reçurent avec honneur l'Evêque d'Osma, & lui demanderent conseil, sachant que c'etoit un Prélat plein de vertu, de zéle & de prudence. Comme il vit que les hérétiques menoient une vie fort simple, & que les Missionnaires catholiques au contraire avoient de grands équipages, beau-

coup d'habits, de valets, de chevaux, & faisoient grande dépense, il leur dit : Il me paroît impossible, mes freres, de ramener à la Foi ces gens-ci par les paroles seules. Vous avancerez peu, si vous n'y joignez des exemples capables de les toucher. Il faut combattre leur vertu apparente par une véritable piété, & en marchant sur les traces des Apôtres. Les Légats craignant d'être accusés de nouveauté, n'osoient embrasser d'eux-mêmes cette vie si réguliére ; mais ils dirent que si une personne d'autorité vouloit commencer, ils suivroient volontiers. L'Evêque s'offrit, & aussi-tôt renvoia ses chevaux, son équipage & tous ses domestiques à Osma, & ne garda qu'un seul compagnon, qui étoit Dominique, Chanoine régulier de sa Cathédrale, devenu depuis si célébre par sa sainteté & par l'institution de l'Ordre des Freres Prêcheurs. L'Evêque d'Osma ayant déclaré qu'il resteroit dans le Païs pour ramener les Hérétiques, fut reconnu pour chef de la Mission.

V. conférence publique entre les Missionnaires catholiques & les hérétiques.

Un jour tous les chefs des Hérétiques s'assemblérent à Montréal au Diocèse de Carcassonne, & il y eut une conférence publique entre eux & les Missionnaires catholiques. Arnaud Abbé de Cîteaux, qui avoit été obligé d'aller au Chapitre général de son Ordre, en amena douze Abbés distingués par leur science & par leur vertu, qui étoient accompagnés de plusieurs moines. Ils suivoient tous l'exemple de l'Evêque d'Osma, & se répandoient de tous côtés dans les lieux qui leur étoient marqués, pour prêcher & faire des conférences. L'Evêque d'Osma voulu retourner chez lui pour mettre ordre à ses affaires. Il passa à Pamiers, où quelques Evêques & plusieurs Abbés le vinrent trouver.

On y tint une conférence avec les Vaudois, qui furent confondus. On avoit établi pour juge de la dispute un des principaux de la ville, qui étoit favorable aux Vaudois. Il abjura l'hérésie entre les mains de l'Evêque d'Osma, & combattit depuis avec zéle les hérétiques. Raimond Roger Comte de Foix, cruel persécuteur des Catholiques, assista à cette conférence. L'Evêque d'Osma continua son voiage, dans le dessein de revenir à la mission de la Province de Narbonne; mais peu de jours après son arrivée à Osma, il mourut dans une heureuse vieillesse. Le moine Raoul étoit mort peu de temps auparavant, & Gui Abbé des Vaux de Cernai au Diocèse de Paris, devint le chef de cette mission. Il étoit distingué par sa naissance, par sa science, & par sa piété, & devint depuis Evêque de Carcassonne..

III.

VI. Martyres de Pierre de Castelnau.

Cependant Pierre de Castelnau, qui avoit toujours été le plus odieux aux Hérétiques, étoit allé en Provence pour réunir la Noblesse du païs, espérant qu'avec le secours de ceux qui auroient juré la paix, il purgeroit d'hérétiques la Province de Narbonne. Le Comte de Toulouse fut forcé d'accepter cette paix, tant par les guerres que lui firent les Nobles de Provence excités par Pierre de Castelnau, que par l'excommunication qu'il publia contre lui. Le Comte Raimond jura donc la paix, & même plusieurs fois; mais il ne l'observa pas. Pierre de Castelnau lui reprocha en face ses parjures avec un courage intrépide. Aussi bien loin de craindre la mort, il disoit: L'affaire de Jesus-Christ ne réussira jamais en ce païs, jusqu'à ce que quelqu'un de nous autres prédicateurs verse son sang pour la Foi: Dieu vueille que je sois

la premiére victime. Enfin le Comte de Toulouſe appella les Légats à Saint Gilles en Provence, promettant de les ſatisfaire ſur tous les chefs dont il étoit accuſé. Mais quand ils virent que le Comte ne cherchoit qu'à les tromper, ils voulurent ſortir de la ville. Raimond les menaça de mort; & les Conſuls de S. Gilles les firent conduire juſqu'au bord du Rhône avec une eſcorte de gens armés, pour les mettre à couvert de la fureur du Comte. Ils y coucherent, aiant avec eux deux ſerviteurs de Raimond, qui leur étoient inconnus. Le lendemain matin les Légats aiant dit la Meſſe à leur ordinaire, ſe préparoit à paſſer la riviére, quand un de ces inconnus donna un coup de lance à Pierre de Caſtelnau au bas des côtes. Pierre le regarda, & dit: Dieu veuille vous le pardonner, comme je vous le pardonne; ce qu'il répeta pluſieurs fois. Il mourut peu après, en priant avec ferveur. On rapporta ſon Corps à S. Gilles, & on l'enterra dans le cloître du monaſtére, d'où il fut enſuite transféré dans l'Egliſe.

VII. Le Pape ordonne une croiſade contre les hérétiques pour venger la mort de Pierre de Caſtelnau.

Le Pape Innocent III ayant appris cette mort, écrivit une grande lettre adreſſée à tous les Seigneurs & Chevaliers des Provinces de Narbonne, d'Arles, d'Embrun, d'Aix, & de Vienne. Après avoir expoſé le fait, le Pape donne à Pierre de Caſtelnau le titre de martyr, comme aiant répandu ſon ſang pour la Foi & pour la paix; & ajoute, qu'il feroit des miracles, ſi l'incrédulité des gens du païs n'y étoit un obſtacle. Les Evêques, continue le Pape, promettront la rémiſſion des péchés à ceux qui ſe mettront en devoir de venger ce ſang innocent, en faiſant la guerre aux hérétiques, qui veulent perdre les corps & les ames. Il y a des

indices certains qui font présumer que le Comte de Toulouse est coupable de cette mort. C'est pourquoi les Evêques doivent le dénoncer de nouveau excommunié, quoiqu'il le soit depuis long-temps : & comme, selon les canons, on ne doit point garder la foi à celui qui ne la garde point à Dieu, ils déclareront que tous ceux qui ont promis au Comte fidélité, société ou alliance, sont absous de leur serment; & qu'il est permis à tout Catholique, non-seulement de poursuivre sa personne; mais de prendre ses terres, principalement dans la vuë de les purger d'hérésie. Il eût été important, mais difficile, de citer ces prétendus canons, qui défendent de garder la foi aux méchans. Le Pape envoia aussi des lettres générales sur ce sujet à tous les Prélats, à tous les Seigneurs, & à tout le peuple de France, promettant indulgence pléniere à ceux qui se croiseront pour combattre les hérétiques de Languedoc : cette indulgence ayant été publiée, il y eut une grande multitude de croisés.

VIII. Le Comte de Toulouse reçoit l'absolution.

Pendant qu'ils s'assembloient, les deux nouveaux Légats Milon & Theodise que le Pape avoit envoiés, vinrent à Montili en Provence, & y assemblerent les Evêques. Milon manda au Comte de Toulouse de venir le trouver à Valence à un jour marqué. Il y vint, & promit au Légat de faire en tout sa volonté. Le Légat, par le conseil des Prélats, ordonna au Comte de lui livrer pour sureté sept châteaux des domaines qu'il avoit en Provence. Le Comte promit tout, par la crainte de l'armée des croisés qui venoit fondre sur lui. Aussi-tôt Theodise alla en Provence prendre possession des sept châteaux de la part du Pape, & Milon vint à S. Gilles pour y donner l'absolution

au Comte de Toulouse. Voici la manière dont se fit cette cérémonie. Le dix-huitiéme de Juin 1209, le Comte fut amené nud en chemise devant la porte de l'Eglise, en présence du Légat, des Archevêques & des Evêques assemblés au nombre de vingt, & là il fit un serment sur le Corps de Notre-Seigneur, sur la vraie Croix, les Reliques & les Evangiles, par lequel il promit d'observer tous les articles pour lesquels il avoit été excommunié, & d'exécuter en tout les ordres du Pape & ceux des Légats. Après ce serment, le Légat donna l'absolution au Comte, & lui fit mettre au coû une étole par laquelle il le prit : mais la foule étoit si grande, qu'il fut impossible de le faire sortir par le même chemin par où il étoit entré. On le fit passer devant le tombeau du Bienheureux Pierre de Castelnau, comme pour lui faire satisfaction. Après l'absolution, le Légat Milon donna divers ordres au Comte, qui avoient rapport au serment qu'il venoit de faire.

IV.

IX. Progrès des croisés en Languedoc contre les hérétiques.

Le Comte de Toulouse pour se mieux garantir des Croisés, qu'il craignoit terriblement, pria le Légat de lui donner la Croix à lui-même, ce qui obtint ; mais il n'y eut que deux de ses Chevaliers qui se croiserent avec lui. Ensuite Milon & Théodise retournerent vers Lyon pour aller au-devant des croisés, qui s'y assemblerent de tous les quartiers de la France vers la S. Jean de cette même année. A leur tête étoient plusieurs Seigneurs & plusieurs Evêques. Le Comte de Toulouse alla lui-même au-devant d'eux : il les rencontra près de Valence, & leur promit de faire tout ce qu'ils voudroient. Ils reçurent le Comte, &

marchant tous ensemble, ils allérent à Beziers, dont les habitans étoient hérétiques. L'armée des croisés étant arrivée devant la place, y envoia Renaud de Montpellier qui étoit alors leur Evêque, homme vénérable par son âge, sa vertu & sa doctrine; pour ordonner aux Catholiques, s'il y en avoit, de leur livrer les Hérétiques que l'Evêque leur nommeroit, & dont il avoit fait la liste : sinon de sortir de la Ville, pour ne pas périr avec les Hérétiques. Les habitans de Beziers mépriserent cette sommation; & il y en eut même quelques-uns qui étant sortis de la Ville, & avant que d'être attaqués, commencérent à tirer vigoureusement des fléches sur les Croisés. Les valets de l'armée en étant indignés, s'approchérent des murailles; &, sans ordre des Officiers, & même à leur insçu, prirent la Ville d'emblée. Ils firent main basse sur tous les habitans, & y mirent le feu. C'étoit le vingt-deuxiéme de Juillet, Fête de Sainte Magdelaine; & dans l'Eglise qui étoit dédiée sous son nom, on tua jusqu'à sept mille personnes qui s'y étoient réfugiées. Les Croisés allérent ensuite à Carcassonne, dont ils prirent d'abord un fauxbourg; & pendant cette attaque, les Evêques, les Abbés & tout le Clergé assemblé chantoient avec beaucoup de dévotion *Veni sancte Spiritus*. Les Croisés auroient pu prendre la Ville de force : mais ils aimérent mieux, pour sauver tout l'argent & tous les effets, recevoir les habitans à composition, à condition qu'ils seroient dépouillés de tout & qu'ils sortiroient nuds en chemise : ce qui fut exécuté le quinziéme d'Août fête de l'Assomption de cette même année 1209.

X. Simon de Montfort est

Ensuite les Barons croisés tinrent conseil, pour voir à qui ils donneroient la Seigneurie

mis à la tête des croiſés. Héretiques condamnés au feu.

de leurs conquêtes. Ils l'offrirent au Comte de Nevers, enſuite au Duc de Bourgogne, qui la refuſerent. Ils remirent donc l'élection à ſept Commiſſaires: deux Evêques, quatre Chevaliers & l'Abbé de Citeaux Légat du Pape, & ces ſept choiſirent Simon Comte de Montfort-l'Amaury. Il refuſa d'abord, alléguant ſon incapacité; mais l'Abbé de Cîteaux & le Duc de Bourgogne ſe jetterent à ſes pieds pour le conjurer d'accepter, & enfin l'Abbé le lui ordonna par ſon autorité de Légat. Il avoit d'excellentes qualités, & la Comteſſe ſa femme par ſes vertus & ſa piété étoit digne d'un tel époux. Peu de tems après ſon élection, le Comte de Nevers n'étant pas d'accord avec le Duc de Bourgogne, ſe retira, & avec lui une grande partie de l'armée. A Caſtres on préſenta au Comte Simon deux hérétiques, dont l'un étoit de ceux qu'ils nommoient Parfaits, l'autre ſon diſciple. Le Comte, après avoir tenu conſeil, les condamna tous deux au feu, quoique le diſciple témoignât déſirer de ſe convertir, & promît d'abjurer l'héréſie. Car, diſoit le Comte, s'il parle ſincérement, ce feu lui ſervira pour l'expiation de ſes péchés : s'il ment, il ſouffrira la peine de ſon impoſture. On les attacha donc tous deux à un poteau, & on demanda au diſciple en quelle foi il vouloit mourir. Je renonce, dit-il, à l'héréſie; je veux mourir dans la Foi de la Sainte Egliſe Romaine, & je prie Dieu que ce feu me ſerve de purgatoire. On alluma un grand feu autour du poteau, qui conſuma en un moment le Parfait, & brûla ſeulement les liens du novice, de maniére qu'il ſortit du bucher en parfaite ſanté, n'aiant que les bouts des doigts un peu brûlés, ce qui fut regardé comme un miracle. Le Duc de Bour-

gogne se retira aussi peu de tems après, & le Comte de Montfort demeura avec environ trente Chevaliers, & quelques pelerins venus de France.

L'Abbé des Vaux de Cernai entra dans une maison du Diocèse de Carcassone, où il savoit qu'un grand nombre d'hérétiques étoient assemblés, & commença à les exhorter à se convertir; mais ils l'interrompirent, & dirent tout d'une voix: Nous ne voulons point de votre créance: nous ne quitterons notre doctrine ni à la vie ni à la mort. L'Abbé sortit de la maison, & passa dans une autre, où des femmes étoient assemblées; mais il les trouva encore plus obstinées que les hommes. Le Comte de Montfort vint lui-même, dans un château où les hérétiques étoient assemblés; & après les avoir exhortés en vain, il les fit tirer du château au nombre de cent quarante, tous du nombre des Parfaits. On prépara un grand feu, où ils coururent d'eux-mêmes sans attendre qu'on les y jettât: il n'y eut que trois femmes qui s'en sauverent. Mais après que ces Parfaits eurent été brûlés, tous les autres abjurerent l'hérésie.

XI. Autres hérétiques brûlés.

V.

Plusieurs Evêques de France venoient avec les autres croisés faire la guerre aux Albigeois. La ville de Lavaur fut prise d'assaut le troisiéme de Mai 1211. On en tira Aimeri de Montreal & plusieurs autres Chevaliers jusqu'au nombre de quatre-vingt, que le Comte de Montfort vouloit tous faire pendre. On commença par Aimeri; mais les fourches patibulaires tomberent, aiant été mal plantées par précipitation. Le Comte voiant l'exécution trop retardée, commanda de tuer les autres: ce que les pelerins exécuterent sur le champ avec beau-

XII. Suite de la guerre contre les Albigeois.

coup d'ardeur. Ils brûlerent de même environ trois cens hérétiques ; & par ordre du Comte on jetta dans un puits la Dame de Lavaur, ſœur d'Aimeri, hérétique très-opiniâtre, & on l'accabla de pierres. Les croiſés prirent enſuite un château, où entrerent les Evêques qui étoient à l'armée. Ils exhorterent les hérétiques à abjurer les héréſies : mais n'aiant pû en convertir un ſeul, ils ſortirent du château ; & les pelerins prenant les hérétiques qui étoient au nombre d'environ ſoixante, les brûlerent avec une grande joie. La guerre ſi vive que l'on faiſoit aux Albigeois, conſiſtoit à aſſiéger pluſieurs places l'une après l'autre. Gui Evêque de Carcaſſone, auparavant Abbé des Vaux de Cernai, y tenoit la place de l'Archevêque de Narbonne Légat, & preſſoit la guerre avec un travail infatigable, prenant à peine le temps néceſſaire pour la nourriture & le ſommeil. Pluſieurs autres Prélats, comme nous avons vû, étoient auſſi à cette guerre, que l'on appelloit l'affaire de Jeſus-Chriſt.

Au mois de Novembre 1212, le Comte de Montfort aſſembla à Pamiers tous les Evêques & les Nobles des païs de ſon obéïſſance, pour tenir un Parlement, & y faire des réglemens propres à rétablir la Religion, la paix & les bonnes mœurs. Car depuis long-temps tout ce païs étoit plein de brigandages, & les plus foibles étoient opprimés par les plus puiſſans. Le Comte vouloit donc mettre des bornes à la puiſſance des Seigneurs, & faire en ſorte que les Nobles ſubſiſtaſſent de leurs revenus, & que le peuple vécût ſous leur protection ſans être chargé d'exactions exceſſives. Pour l'exécution de ce deſſein, on choiſit douze commiſſaires, qui dreſſerent des réglemens, & le Comte avec tous

tous ſes vaſſaux s'engagerent par ſerment à les obſerver.

XIII. Victoire des croiſés ſur les hérétiques à la bataille de Muret.

L'année ſuivante, Simon de Montfort & les Evêques de Languedoc voiant qu'ils ne recevoient point des croiſés de France le ſecours qu'ils avoient eſpéré, envoierent des Abbés au Roi d'Arragon, qui avoit donné retraite à Raimond Comte de Toulouſe ſon beau-frere, & qui protégeoit ouvertement les hérétiques; & ils chargerent ces Abbés des lettres du Pape, qui ordonnoit à ce Prince de changer de conduite. Le Roi répondit qu'il exécuteroit volontiers les ordres du Pape; mais il fit tout le contraire. Il ne retira point de Toulouſe les chevaliers qu'il y avoit laiſſés pour ſoutenir les hérétiques, & il fit même venir de nouvelles troupes de ſes Etats, engageant pour les paier quelque choſe de ſon domaine. Le dixiéme de Septembre il vint lui-même avec les Comtes de Toulouſe, de Cominges, & de Foix, & une grande armée, aſſiéger le château de Muret ſur la Garonne, à deux lieues au-deſſous de Toulouſe. Le lendemain de grand matin le Comte de Montfort appella ſon chapelain, ſe confeſſa, & fit ſon teſtament. Enſuite tous les Evêques s'aſſemblerent à l'Egliſe; & un d'eux célébra la meſſe, pendant laquelle ils excommunierent tous enſemble le Comte de Toulouſe & ſon fils, le Comte de Foix & ſon fils, le Comte de Cominges, & tous leurs fauteurs, entre leſquels étoit ſans doute le Roi d'Arragon: mais les Evêques crurent devoir ſupprimer ſon nom. Le jeudi douziéme de Septembre, comme les croiſés ſe préparoient à la bataille, l'Evêque de Toulouſe vint la mître en tête & la vraie Croix entre ſes mains. Alors les croiſés deſcendirent de cheval, & allerent l'un après l'autre adorer

la Croix ; mais l'Evêque de Cominges voiant que cette adoration duroit trop long-temps, prit la Croix de la main de l'Evêque de Toulouſe, & monté ſur un lieu élevé, en donna la bénédiction à toute l'armée en diſant : Allez au nom de Jeſus-Chriſt ; je vous réponds & ſerai votre caution au jour du jugement, que quiconque mourra en cette bataille, recevra la récompenſe éternelle & la gloire du martyre ſans paſſer par le purgatoire, pourvû qu'il ſoit contrit & qu'il ſe ſoit confeſſé, ou du moins qu'il ait une ferme réſolution de ſe préſenter au Prêtre auſſi-tôt après la bataille, pour les péchés dont il ne s'eſt pas encore confeſſé.

L'Evêque de Cominges répéta pluſieurs fois cette promeſſe à la priére des croiſés : les autres Evêques la confirmerent ; & auſſi-tôt les troupes s'étant rangées en trois corps en l'honneur de la Sainte Trinité, marcherent contre l'ennemi. Cependant les Evêques & les Clercs entrerent dans une égliſe, & commencerent à prier pour les combattans à haute voix & avec de grands gémiſſemens. Les croiſés chargerent les ennemis, les enfoncerent, le Roi d'Arragon fut tué & la victoire complette. Le lendemain les Evêques qui y avoient été préſens, écrivirent une lettre adreſſée à tous les fidéles, contenant le récit de l'action & de toutes les démarches qu'ils avoient faites auparavant, pour obtenir la paix du Roi d'Arragon & des Toulouſains. Le corps du Roi d'Arragon trouvé nud ſur le champ de bataille, fut enterré par les Chevaliers Hoſpitaliers de Saint Jean, auſquels il avoit fait du bien. L'année ſuivante l'Evêque de Carcaſſone amena de France une recrue de croiſés. Il y avoit paſſé toute l'année 1213 à prêcher la croiſade contre les hérétiques, en

quoi il avoit été principalement secondé par le docteur Jacques de Vitri curé d'Argenteuil. Le Cardinal Légat Robert de Courçon & Guillaume Archidiacre de Paris amenerent aussi des croisés. Quoique le Cardinal fut principalement chargé de prêcher la croisade pour la Terre Sainte, il se laissa persuader alors de la laisser aussi prêcher contre les Albigeois, & prit lui-même la croix sur la poitrine, qui étoit la marque de cette croisade.

XIV. Mort du comte Baudouin.

Dans le Carême de cette même année 1214, le Comte Baudouin frere du Comte Raymond de Toulouse, fut pris la nuit en trahison pendant qu'il dormoit dans son lit; & peu de temps après on le mena à Montauban. Le Comte de Toulouse y étant arrivé dans le même temps, donna ordre que l'on tirât Baudouin son frere de la prison & qu'on lui mît la corde au cou pour le pendre. Baudouin après avoir demandé inutilement la pénitence & le Viatique, prit Dieu à témoin qu'il mouroit pour la défense de la Religion. Aussi-tôt le Comte de Foix, son fils & un Chevalier, l'enleverent de terre, & avec la corde qu'ils lui avoient mise au cou, le pendirent à un noier.

VI.

XV. Nouveau Légat en Languedoc.

Au commencement de l'année 1217, le Pape Honorius III envoia en Provence & en Languedoc Bertrand Cardinal en qualité de Légat, avec des lettres aux Archevêques & Evêques de ces Provinces, portant ordre d'obéir à ce nouveau Légat. Il trouva en arrivant en Provence tout le païs révolté contre le Comte de Montfort, & soumis au jeune Raimond fils du Comte de Toulouse, sous prétexte que le Concile de Latran, qui venoit de se tenir, lui avoit réservé une partie des terres de son pere. Le

Légat après une conférence qu'il eut près de Viviers avec le Comte de Montfort, fut d'avis qu'il pafsât le Rhone pour faire la guerre aux rébelles de Provence. Le Comte obéit, faifant profeffion de fuivre en tout les ordres du Légat.

XVI. Mort de Simon Comte de Montfort

Vers le même temps Raimond Comte de Toulouſe qui étoit en Efpagne, repaffa les Pirenées, & entra fecrettement à Touloufe par le moien des intelligences qu'il y avoit, & s'en rendit bien-tôt maître. Le Comte de Montfort aiant appris en Provence la révolte de Touloufe, paffa le Rhône, vint en diligence avec le Légat, & attaqua la ville; mais il ne put l'affiéger en forme, n'aiant pas affez de troupes. Cependant le Légat envoia en France Foulques Evêque de Touloufe, avec quelques autres du nombre defquels étoit Jacques de Vitri, pour prêcher la croifade contre Raimond. Plufieurs fe croiferent & vinrent au fiége de Touloufe l'année fuivante. Il y avoit déja neuf mois que le fiége duroit, & le Comte de Montfort commençoit à fe rebuter du travail & de la dépenfe, auffi-bien que des reproches piquans du Légat Bertrand, qui l'accufoit d'ignorance & de nonchalance; & l'on difoit qu'il demandoit à Dieu la mort pour arriver à la paix. Le vingt-cinquiéme de Juin de l'an 1218, comme il étoit à Matines, on lui vint dire que les ennemis étoient armés & cachés dans les foffés de la fortereffe. Il demanda fes armes & alla promptement à l'Eglife entendre la Meffe. Elle étoit déja commencée & il prioit fort attentivement, quand on l'avertit que les Touloufains attaquoient violemment ceux qui gardoient les machines. Laiffez-moi, dit-il, entendre la Meffe & voir le Sacrement de notre Rédemption. Un autre courier vint dans le moment,

disant : Hâtez-vous, nos gens sont pressés & ne peuvent plus tenir. Je ne sortirai point, répondit-il, que je n'aie vû mon Sauveur. Mais quand le Prêtre éleva l'Hostie suivant la coutume, le Comte, les genoux en terre & les mains élevées au Ciel, dit : *Nunc dimitis*, & ajouta : Allons & mourons s'il le faut, pour celui qui a bien voulu mourir pour nous. Son arrivée releva le courage des assiégeans, & les Toulousains furent repoussés jusqu'à leur fossé. Mais le Comte s'étant un peu retiré près de ses machines, pour éviter la grêle des traits & des pierres, il fut frappé à la tête d'une pierre lancée par une machine ; & se sentant blessé à mort, il se frappa la poitrine, se recommanda à Dieu & à la sainte Vierge, & tomba mort, aiant été encore percé de cinq coups de fléches. Amauri son fils aîné fut reconnu pour son successeur, & tous les Chevaliers François, à qui le Comte Simon avoit donné des terres, lui prêterent serment de fidélité. Un mois après Amauri fut obligé d'abandonner le siége de Toulouse, tant parce que l'argent & les vivres lui manquoient, que parce que les pelerins vouloient retourner chez eux, & que plusieurs des gens du païs, aiant appris la mort du Comte Simon, quittoient son parti & se joignoient aux ennemis. Amauri emporta le corps de son pere à Carcassonne, après l'avoir fait préparer selon l'usage de France, c'est-à-dire apparemment que l'on fit bouillir son corps pour ne garder que les os. C'est ici que finit l'histoire des Albigeois écrite pas Pierre moine des Vaux de Cernai.

Les Comtes de Toulouse, de Foix & de Cominges reprirent en peu de temps ce qu'on leur avoit enlevé. Amauri ne pouvant leur résister,

céda tous fes droits au Roi de France Louis VIII : mais cette conceffion ne fe fit qu'après la mort de Raimond.

XVII. Mort de Raimond Comte de Touloufe.

Ce Prince demeura environ quatre ans paifible poffeffeur de Touloufe, & il y mourut fubitement l'an 1222. Le matin il avoit été faire fa priére à Notre-Dame de la Daurade ; & comme il étoit excommunié, il fe tint à fon ordinaire à la porte de l'Eglife en dehors. Il y retourna après dîné, quoiqu'il fût déja indifpofé & fi foible, qu'il ne pouvoit fe lever fans être aidé par quelqu'un. Etant allé enfuite dans une maifon de la paroiffe de S. Sernin, après avoir mangé des figues, il fe trouva plus mal, & envoia chercher promptement Jourdain Abbé de S. Sernin, pour le réconcilier à l'Eglife & lui apporter le Viatique, témoignant une grande douleur d'être excommunié. Mais quand l'Abbé arriva, le Comte avoit perdu la parole : feulement il lui tendit les bras élevant les yeux au Ciel, & tint jufqu'à la mort fes mains jointes entre celles de l'Abbé, témoignant une grande contrition. Quatre ans auparavant il s'étoit affocié à l'Ordre des Hofpitaliers de S. Jean de Jérufalem, qui avoient une maifon à Touloufe. Sachant donc l'extrémité où il étoit, ils vinrent le trouver, & l'un d'eux jetta fur lui un manteau de l'Ordre. On voulut le retirer, mais le Comte le retint avec fes mains, & baifoit dévotement la croix coufue fur ce manteau. Après qu'il fut mort, l'Abbé de S. Sernin dit tout haut que l'on priât Dieu pour lui ; & il vouloit retenir fon corps, parce qu'il étoit mort dans fa paroiffe : mais les freres Hofpitaliers l'emporterent dans leur églife de S. Jean, où il avoit choifi fa fépulture. Cependant ils n'oferent l'enterrer, parce qu'il étoit excommunié ;

& ses os resterent en une caisse de bois dans le cimitiére, où on les voioit encore trois cens ans après. Raimond VII, dit le jeune, succéda à son pere au Comté de Toulouse, étant âgé de vingt-cinq ans, & continua la guerre contre Amauri de Montfort, qui se disoit aussi Comte de Toulouse.

VII.

Trois ans après, le Légat du Pape assembla un Concile national à Bourges, où les Comtes de Toulouse & de Montfort soutinrent leurs droits. Il n'y fut rien décidé; mais l'année suivante 1226, ce même Légat assembla un autre Concile national à Paris, dans lequel il excommunia le Comte de Toulouse, & donna ses terres à Louis VIII Roi de France & à ses successeurs. En conséquence il ouvrit une croisade: le Roi, comme nous l'avons dit ailleurs, se mit à la tête des croisés, marcha avec une armée en Provence, & s'en rendit maître. Raimond fut enfin obligé de traiter avec le Pape & le Roi. Il convint d'établir dans ses Etats un tribunal contre les hérétiques, d'exterminer les Albigeois, & de maintenir les Ecclésiastiques dans leurs biens & dans leurs libertés; de paier des sommes considérables pour les dédommagemens du préjudice fait aux églises; de se croiser & d'aller faire la guerre aux Musulmans pendant cinq ans; de donner la fille en mariage au fils du Roi, à condition qu'après sa mort le Comté de Toulouse & les Etats qu'on lui laissoit, appartiendroient à ce Prince, & demeureroient unis à la Couronne. Ce traité fut conclu à Paris au mois d'Avril de l'an 1229. Le Comte demeura prisonnier à Paris jusqu'à ce que les conditions du traité eussent été exécutées. Vers la fête de la Pentecôte le Roi le

XVIII. Croisade contre Raimond le jeune, qui ne peut résister, & promet de poursuivre les Albigeois.

renvoia en ſon païs : le Légat l'accompagna, & tint un Concile à Toulouſe, dans lequel il établit l'Inquiſition, & fit pluſieurs réglemens pour détruire l'héréſie.

XIX. Loix ſévéres contre les Albigeois.

Le Comte Raimond ne ſe porta point d'abord avec beaucoup de chaleur contre les Albigeois. Le Légat du Pape lui en fit reproche l'an 1232 dans une aſſemblée tenue à Melun, où il fut réſolu que ce Comte feroit des loix contre eux, ſuivant l'avis de l'Archevêque de Toulouſe & d'un Seigneur qui ſeroit nommé par le Roi. L'Archevêque dreſſa les articles, conformément auſquels le Comte fit une déclaration très-ſolemnelle contre les hérétiques, qu'il publia à Toulouſe le 14 de Février de l'an 1233. Ce dernier coup abbatit entiérement les Albigeois, ſur-tout depuis qu'ils furent abandonnés aux Inquiſitions dont il eſt à propos de marquer ici l'origine.

VIII.

XX. Origine des Inquiſitions

A la fin du douziéme ſiécle, le Pape Innocent III envoia dans les Provinces méridionnales de France deux Moines de Cîteaux Rainier & Gui, pour travailler à convertir les nouveaux Manichéens. Il écrivit aux Evêques du païs de les traiter favorablement, & d'obſerver inviolablement tout ce qu'ils jugeroient à propos d'ordonner contre les hérétiques opiniâtres & leurs fauteurs. Nous mandons auſſi, ajoutoit le Pape, aux Princes, aux Comtes & à tous les Seigneurs de vos Provinces, de les aſſiſter puiſſamment contre les hérétiques par la puiſſance qu'ils ont reçue pour la punition des méchans. Enſorte qu'après que frere Rainier aura prononcé l'excommunication contre eux, les Seigneurs confiſquent leurs biens, les banniſſent de leurs terres, & les puniſſent plus

sévérement, s'ils osent y demeurer malgré leur bannissement. Nous avons donné pouvoir à frere Rainier d'y contraindre les Seigneurs en les excommuniant & en interdisant leurs terres. Nous écrivons aussi à tout le peuple de vos Provinces, que lorsqu'ils en seront requis par frere Rainier & frere Gui, ils marchent contre les hérétiques; & nous accordons à ceux qui les assisteront fidélement, la même indulgence que s'ils alloient à Rome ou à Saint Jacques. Cette lettre étoit circulaire, & fut envoyée aux Archevêques d'Aix, de Narbonne, d'Auch, de Vienne, d'Arles, d'Embrun, de Lyon & de Tarragone, & à leurs suffragans: le Pape écrivit en conformité aux Seigneurs & aux peuples de ces Diocèses. Ces Commissaires envoiés contre les hérétiques, étoient ce que depuis on nomma Inquisiteurs.

XXI. Réglement pour les Inquisiteurs.

Les freres Prêcheurs peu de tems après leur naissance, c'est-à-dire, vers le milieu du treiziéme siécle furent choisis par les Papes pour faire la recherche des hérétiques. L'an 1234 ils se rendirent si odieux à Toulouse, qu'ils furent obligés d'en sortir, aussi-bien que l'Evêque, qui avoit été de leur Ordre. L'année suivante un Concile de Narbonne leur donna un réglement dont voici la substance. Les hérétiques & leurs fauteurs, qui seront venus d'eux-mêmes vous déclarer la vérité tant contre eux que contre les autres, & qu'à cause de cela vous aurez exemptés de la prison, viendront à l'Eglise tous les Dimanches portant des croix sur leurs habits, & se présenteront au Curé entre l'Epitre & l'Evangile, tenant à la main des verges dont ils recevront la discipline; & ils feront la même chose dans toutes les processions. Les premiers Dimanches du mois ils

viſiteront, les verges à la main, toutes les maiſons de la ville où ils ont autrefois vû des hérétiques. Ils aſſiſteront tous les Dimanches à la Meſſe, aux vêpres & au ſermon. Ils porteront les armes à leurs dépens pour la défenſe de la Foi & de l'Egliſe contre les infidéles, les hérétiques, ou d'autres rébelles, pendant un certain temps, ſelon qu'il leur ſera commandé par le Pape. Les Inquiſiteurs pourront augmenter ou diminuer ces pénitences ſelon les circonſtances particuliéres, & les Curés obſerveront ſi les pénitens les accompliſſent.

Les hérétiques qui ne ſont pas venus ſe dénoncer dans le temps marqué, ou qui ſe ſont rendus de quelque autre maniére indignes de l'indulgence, & qui néanmoins ſe ſoumettent à l'Egliſe, doivent être enfermés pour toujours: mais comme le nombre en eſt ſi grand qu'il eſt impoſſible de leur bâtir des priſons, vous pourrez différer de les enfermer juſqu'à ce que le Pape en ſoit mieux informé. Quant aux rebelles qui refuſent d'obéir, ſoit pour entrer en priſon ou y demeurer, ou pour accomplir quelque autre pénitence, vous les abandonnerez au Juge ſéculier, ſans les écouter davantage, & vous traiterez de même ceux qui ſeront retombés après leur abjuration. Il ſuffit qu'ils aient trompé une fois l'Egliſe. On regarde comme fauteurs ceux qui favoriſent les hérétiques, qui les cachent, qui ne les découvrent pas, qui empêchent qu'on ne les puniſſe, qu'on ne les arrête, qu'on ne les examine; ou ceux qui n'uſent pas de leur autorité temporelle pour les pourſuivre & les chaſſer. Quoiqu'on doive prendre toutes les furetés poſſibles à l'égard de ceux qui reviennent à l'Egliſe, en les obligeant même à des amendes pecuniaires dont la crain-

te les retienne ; cependant vous devez vous abstenir de les imposer & de les exiger, pour l'honneur de votre Ordre. Personne ne sera exemté de la prison, ni le mari à cause de sa femme, ni la femme à cause de son mari, ni les peres & les meres à cause de leurs enfans ni d'autres pour cause de vieillesse ou d'infirmité. La jurisdiction des Inquisiteurs est déterminée par le domicile du coupable ; ou par le lieu dans lequel il a commis le crime, & ils doivent s'écrire & se communiquer les uns aux autres ce qu'ils sçavent des coupables. Personne ne sera condamné que sur des preuves claires, ou sur sa propre confession. Celui qui s'opiniâtre à nier étant convaincu juridiquement, doit être censé hérétique, quelque chose qu'il fasse d'ailleurs pour montrer qu'il est converti. Le Concile de Beziers tenu en 1246 fit un réglement à peu près semblable.

IX.

Vers l'an 1255, à la priere du Roi S. Louis, le Pape Alexandre IV donna au Provincial des freres Prêcheurs en France, & au Gardien des freres Mineurs de Paris, l'Office de l'Inquisition dans le Royaume, excepté les terres du Comte de Poitiers & de Toulouse, dans lesquelles il y avoit des Commissaires particuliers pour la Foi. Le Pape ordonne aux Inquisiteurs de faire délivrer les informations & les autres procédures faites contre les hérétiques, par tous ceux qui les ont entre les mains ; & de procéder contre ceux qui seront coupables du même crime, ou seulement accusés, s'ils ne se soumettent entiérement à l'Eglise ; & d'implorer, s'il est besoin, le secours du bras séculier. Il leur donne pouvoir d'absoudre les hérétiques qui abjureront sincérement, & de

XXII. Inquisition établie en France.

faire toutes les procédures néceſſaires pour l'exercice de leur charge, nonobſtant la liberté accordée aux Religieux de ne point recevoir de pareilles commiſſions. Mais le Pape veut que pour juger les hérétiques, ou les condamner à une priſon perpétuelle, ils prennent le conſeil des Evêques diocéſains. Quelques années après, Alexandre IV donna aux Inquiſiteurs de l'Ordre des freres Mineurs, une Conſtitution dans laquelle il parle ainſi : Nous vous ordonnons d'impoſer une peine pécuniare aux hérétiques qui reviennent à l'obéiſſance de l'Egliſe, de les contraindre au paiement de cette amende par cenſures eccléſiaſtiques ; & nous voulons que les deniers en provenant, ſoient dépoſés entre les mains de trois perſonnes de probité pour être emploiés aux frais des pourſuites contre les hérétiques. La confiſcation des biens, & la deſtruction des maiſons où l'on trouvoit des hérétiques, étoient encore des peines temporelles bien ſenſibles pour eux & pour leurs héritiers. On trouve pluſieurs autres Conſtitutions du Pape Alexandre touchant l'exercice de l'Inquiſition. On y voit que ſouvent ces ſortes de commiſſions devenoient des affaires purement temporelles.

X.

XXIII. Hérétiques à Paris.

Tandis que l'on pourſuivoit les Manichéens en Languedoc, on découvrit d'autres hérétiques à Paris. Un clerc nommé Amauri né dans le païs Chartrain, vint en cette ville, & après y avoir long-tems enſeigné la Logique & les autres arts libéraux, s'appliqua à l'étude de l'Ecriture Sainte. Mais il eut le malheur de s'écarter de la doctrine de l'Egliſe ſur des articles importans. Il ſoutenoit que chaque Chrétien étoit obligé de croire comme un article de foi,

qu'il étoit membre vivant de Jesus - Christ. L'Université s'éleva contre cette erreur : le Pape Innocent III la condamna, & l'Université obligea Amauri de se retracter. Il tomba malade de chagrin ; mourut peu de tems après, & fut enterré près de S. Martin des Champs. Après sa mort quelques-uns de ses disciples enseignerent des erreurs encore plus dangereuses. Ils disoient que chacun pourroit être sauvé par l'infusion intérieure de la grace sans aucun acte extérieur. Ils prétendoient que tout ce que l'on faisoit par charité cessoit d'être mauvais, quelle que fût l'action extérieure : & en conséquence ils justifioient les actions les plus mauvaises. On découvrit des Prêtres, des Clercs, & des Laïques infectés de ces erreurs. Ils enseignoient aussi que le Corps de Jesus-Christ n'étoit pas plus dans l'Eucharistie que dans le pain ordinaire. Ils nioient la résurrection, & soutenoient que c'étoit une idolâtrie d'ériger des autels sous l'invocation des Saints, & d'encenser leurs images ; & ils se mocquoient de ceux qui baisoient leurs Reliques. Ils disoient encore que le Pape & les Evêques étoient des Antechrists, & Rome une Babylone. On parcourut, pour chercher ces hérétiques, les Diocèses de Paris, de Langres, de Troies, & de Sens : on amena à Paris ceux que l'on découvrit, & on les mit dans la prison de l'Evêque. Les Evêques voisins & les Docteurs s'assemblérent pour les examiner. On leur exposa clairement les erreurs qu'on les accusoit d'enseigner ; & comme ils les soutinrent avec opiniâtreté, on les condamna, on les dégrada de leurs Ordres & on les livra à la Cour du Roi Philippe-Auguste. Il les fit mener à Champeaux hors de Paris, où sont maintenant les Halles, &

ils y furent brûlés. Il y en eut quatre qui furent ſeulement condamnés à une priſon perpétuelle : on pardonna aux femmes & autres perſonnes ſimples qu'ils avoient ſéduites. Comme on reconnut clairement qu'Amauri avoit été l'auteur de la ſecte, on condamna ſa mémoire, on l'excommunia, & ſes os furent tirés du cimetiere où il étoit enterré, & jetté ſur du fumier.

XXIV. Livres d'Ariſtote brûlés comme dangereux.

On liſoit alors publiquement à Paris les livres de la Métaphyſique d'Ariſtote apportés depuis peu de Conſtantinople, & traduits du grec en latin; & comme par les ſubtilités qu'ils contiennent, ils avoient donnés occaſion à cette héréſie, & la pouvoient donner encore à d'autres, le Concile qui ſe tenoit alors à Paris ordonna de les brûler tous, & défendit ſous peine d'excommunication de les tranſcrire, les lire, ou les retenir. A l'égard des livres de la Phyſique générale d'Ariſtote, que l'on liſoit auſſi à Paris depuis quelques années, on en défendit ſeulement la lecture pendant trois ans. Mais on défendit pour toujours & on brûla les livres d'un Docteur nommé David, & les livres françois de Théologie. On peut attribuer aux maximes perverſes de ces hérétiques, la corruption extrême des mœurs qui regnoient dans l'Univerſité de Paris, ſelon le témoignage de Jacques de Vitri qui vivoit alors, & qui étoit à portée d'en être bien inſtruit.

X I.

XXV. Hérétiques découverts en Allemagne.

Vers l'an 1232 on découvrit en Allemagne un grand nombre d'hérétiques, par les ſoins du Docteur Conrad de Marpourg, qui, après les avoir examinés en qualité de Commiſſaire du Pape, en fit brûler pluſieurs. On les nommoit Stadingues, du nom d'un peuple qui habitoit

aux confins de Frise & de Saxe, en des lieux environnés de rivieres & de marais impraticables. Aiant été excommuniés pendant plusieurs années pour leurs crimes, & principalement parce qu'ils refusoient de payer les dixmes, ils se révolterent, & témoignerent ouvertement leur mépris pour l'autorité de l'Eglise. Ils attaquerent les peuples voisins, les Comtes mêmes & les Evêques, & souvent avec avantage. Il paroît par une lettre du Pape Grégoire IX à l'Archevêque de maience au sujet de ces hérétiques, qu'ils étoient une branche des Manichéens. Ils furent attaqués par ceux qui s'étoient croisés dans ce dessein, & qui avoient à leur tête l'Archevêque de Brême, le Duc de Brabant & le Comte de Hollande. Ces croisés marcherent contre eux, résolus de périr ou de détruire les ennemis de l'Eglise; & les Stadingues au contraire, sans craindre la multitude des croisés, n'en étoient que plus furieux, & ne cessoient de blasphemer contre la Puissance ecclésiastique. Le Comte les attaqua vigoureusement; & pendant ce tems-là le Clergé à l'écart chantoit des prieres pour implorer la miséricorde de Dieu & demander la victoire. Les hérétiques, accablés par la multitude, furent percés de coups & foulés aux pieds des chevaux, en sorte qu'en peu de tems il en périt jusqu'à six mille: plusieurs en s'enfuiant se noierent dans le Veser, & le reste fut dissipé. Du côté des croisés il n'y eut qu'environ dix morts. Ensuite les Stadingues qui restoient dans le Diocèse de Brême, supplierent le Pape de leur faire donner l'absolution: déclarant qu'ils étoient prêts de se soumettre & de satisfaire à l'Eglise. Le Pape la leur accorda, comme on le voit par une Bulle adressée à l'Archevêque & au Chapitre de Brême.

ARTICLE XV.

Conciles & Discipline.

I.

I. Pénitences remarquables. An. 1202.

L'An 1202, Conrad Evêque de Virsbourg & Chancelier de la Cour Impériale, fut tué par deux Chevaliers ses vassaux nommés Bodon & Henri, qu'il poursuivoit en justice pour avoir usurpé des biens de son Eglise. Après avoir paru accepter un accommodement qu'il leur proposa, ils le tuerent publiquement dans la rue, & ensuite lui couperent la main droite & la tête, dont ils arracherent la couronne cléricale, & mirent le corps en piéces. On le trouva revêtu d'un cilice sous ses habits de soie. Les habitans de Virsbourg pour venger sa mort, ruinerent les châteaux des deux assassins, & les chasserent du païs. Ils furent touchés de repentir, & allerent à Rome se présenter au Pape Innocent III, qui les adressa au Cardinal Hugues Curé de S. Martin pour recevoir leur confession. Hugues après les avoir entendus les fit venir devant le Pape, nuds en calleçons & la cordre au coû, en présence de tout le peuple & pendant plusieurs jours. Ensuite par ordre du Pape, il leur imposa pour pénitence, de ne jamais se servir d'armes que contre les infidéles, de ne jamais porter aucune étoffe de couleur, de n'assister jamais à aucun spectacle public, (il n'y en avoit point d'autres alors que les Tournois) de ne point se remarier si leurs femmes mouroient, d'aller à la Terre sainte pour y servir quatre ans, &

jusqu'au départ, de marcher nuds pieds & vêtus seulement de laine comme pénitens publics; de jeûner au pain & à l'eau le mercredi & le vendredi, les quatre tems & les vigiles; de faire trois carêmes, un avant Pâques, un avant la Pentecôte, un avant Noël; de ne manger de la viande qu'à ces trois grandes fêtes; de chanter tous les jours dans les vingt-quatre heures cent fois le *Pater* en faisant cent génuflexions, & de ne recevoir la communion qu'à l'article de la mort. Quand ils pourront entrer en sûreté dans quelque ville d'Allemagne, ils iront à la grande Eglise nuds en calleçons, la corde au coû & des verges à la main, & les Chanoines leur donneront la discipline.

Voici un autre exemple d'une pénitence encore plus singuliere imposée aussi par le Pape Innocent III au commencement du treiziéme siécle. Un Evêque Ecossois avoit été fait prisonnier à la prise d'un château, & un nommé Lumberd lui avoit coupé la langue. Lumberd alla ensuite à Rome, où le Pape lui donna pour pénitence, de retourner dans son païs, & de s'y montrer pendant quinze jours nuds pieds en calleçons avec un habit de laine court & sans manches, la langue liée d'une petite corde, dont les bouts seroient attachés au coû, ensorte que la langue parût hors de la bouche. Il devoit aussi tenir des verges à la main, & venir en cet équipage se présenter à la porte de l'Eglise en dehors, s'y prosterner, s'y faire donner la discipline, demeurer jusqu'au soir en silence & à jeun, & prendre pour nourriture seulement du pain & de l'eau. Après les quinze jours il devoit aller à la Terre sainte & y servir trois ans, & ne jamais porter les

armes contre les Chrétiens : enfin jeûner au pain & à l'eau tous les vendredis pendant onze ans.

Honorius III imposa aussi une pénitence qui paroît remarquable. Robert de Meun Evêque du Pui avoit été tué par un gentilhomme nommé Bertrand de Carres, qu'il avoit excommunié pour les torts faits à l'Eglise. Ce Prélat étoit de grande naissance & encore plus distingué par ses vertus. Il fut tué l'an 1219, & le peuple indigné de ce crime, s'éleva contre les parens du meurtrier & ruina quelques-uns de leurs châteaux. Bertrand se repentit, & alla à Rome avec ses complices demander l'absolution de son crime; mais le Pape Honorius pour leur en faire sentir l'énormité, les laissa longtems devant la porte de son Palais nuds pieds & en chemise, sans écouter leurs cris ni être touché de leurs larmes. Enfin pour ne les pas jetter dans le désespoir, comme ils offroient toute sorte de satisfactions, il leur donna l'absolution, après qu'ils eurent promis par serment d'accomplir la pénitence suivante.

Ceux qui se sont assemblés pour dresser l'embuscade à l'Evêque, sans sçavoir qu'on voulût le tuer, ni sans avoir procuré sa mort, remettront à l'Eglise du Pui les fiefs qu'ils tiennent d'elle. De plus, ils passeront une quarantaine dans la ville du Pui, s'ils peuvent y être en sûreté, mendians de porte en porte couverts de sacs ou de cilices, les cheveux coupés & jeûnant au pain & à l'eau deux fois la semaine. Que s'ils ne peuvent y être en sûreté, ils feront leur quarantaine dans quelqu'une des villes voisines. Après l'avoir faite ils passeront à la Terre sainte pour y servir pendant deux ans, & tout le reste de leur vie ils jeûneront les vendredis

au pain & à l'eau. A l'égard de Bertrand auteur du crime, il remettra à l'Eglise du Pui les fiefs qu'il tient d'elle, ne portera jamais les armes contre aucun Chrétien, & fera trois quarantaines au Pui ou ailleurs, s'il ne peut être en sûreté dans cette ville, revêtu d'un sac & couvert de cendres, les cheveux coupés & nuds pieds, mendiant de porte en porte, & jeûnant au pain & à l'eau trois fois la semaine. Tous les Dimanches de ces trois quarantaines, il se présentera au clergé & au peuple de la ville, nud & des verges à la main, pour en être fustigé. Ensuite il passera la mer pour faire sept ans le service de la Terre sainte, & à son retour il se présentera au Pape avec des lettres du Patriarche & des autres personnes d'autorité, qui rendront témoignage de sa conduite pendant sept années. Toute sa vie il fera deux quarantaines par an, & jeûnera au pain & à l'eau les vendredis & les vigiles. Il sera privé pendant ces sept ans de la communion du Corps & du Sang de Notre-Seigneur. Que si après avoir fait trois quarantaines il passe dans l'Ordre des Chartreux ou de Cîteaux, il sera quitte du reste de sa pénitence.

II.

II. Statuts synodaux de l'Eglise de paris. An. 1208.

Eudes de Sulli Evêque de Paris a laissé des statuts synodaux, qui sont les plus anciens que nous aions de l'Eglise de Paris. Ce Prélat entre autres bonnes qualités avoit celle de n'avoir égard dans la distribution des bénéfices, ni à la naissance, ni aux recommandations, mais seulement à la science & à la vertu. On trouve dans ses statuts plusieurs points remarquables de la discipline de ce tems-là. Les Prêtres ne permettront aux Diacres de porter aux malades le Corps de Notre-Seigneur qu'en cas de

néceffité. Il eft défendu aux Diacres d'entendre les confeffions, finon en cas d'une extrême néceffité; car ils ne peuvent abfoudre. Outre le manuel ou rituel, il eft ordonné aux Prêtres d'avoir les Canons pénitentiaux. L'élévation de l'Hoftie à la Meffe pour être vue du peuple, eft marquée expreffément, mais il n'eft point parlé de l'élévation du calice. On y parle d'un tabernacle pour garder le faint Sacrement. On voit que le baptême d'immerfion étoit encore le baptême ordinaire; & il n'eft point parlé de baptême fous condition, dans l'édition la plus correcte faite fur l'exemplaire de l'Abbaïe de Saint Victor.

III. Concile de paris. An. 1212. Huit ans après la mort d'Eudes de Sulli, le Cardinal Robert de Corçon Anglois, tint à Paris un Concile en qualité de Légat du Pape Innocent III. Il y publia du confentement des Evêques plufieurs réglemens pour la réformation de la difcipline. On condamna la mauvaife coûtume de quelques Eglifes, où les chanoines affiftoient au commencement & à la fin des heures, s'abfentoient au milieu, & ne laiffoient pas de recevoir la rétribution. Il n'y avoit que les clercs qui exerçaffent la fonction d'avocat; mais le Concile défend à ceux qui ont des bénéfices, de rien exiger de leurs parties; & à ceux qui n'ont point de bénéfices, de trop exiger. Défenfe aux Curés de prendre à ferme d'autres Cures, ou de donner à ferme les leurs. Le Curé eft nommé le propre Prêtre dans un article de ce Concile. Les Prêtres ne fe chargeront point de tant de meffes, qu'ils foient obligés de s'en décharger fur d'autres pour de l'argent. On défend de recevoir les Religieux avant l'âge de dix-huit ans. Ils ne mendieront jamais en voiage, à la honte de leur Ordre :

mais les Supérieurs leur donneront de quoi faire les voiages nécessaires. Les Religieux mendians ne s'établirent que plusieurs années après ce Concile. Comme les Religieuses n'étoient point encore dans une clôture exacte, on défend que leurs parens les voient en particulier & sans témoins. On recommande aux Prélats la modestie & la gravité dans tout leur extérieur. On leur défend d'entendre mâtines dans leur lit, lorsqu'ils se portent bien, & de s'occuper d'affaires temporelles pendant l'Office divin. Le détail des réglemens de ce Concile sert au moins à connoître les abus qui regnoient alors.

III.

IV. Concile d'Avignon. An. 1209.

Deux Légats du Pape tinrent l'an 1209 un Concile à Avignon, en présence des Archevêques de Vienne, d'Arles, d'Embrun & d'Aix, de vingt Evêques, de plusieurs Abbés & autres Prélats. On y publia vingt-un Canons, dont le premier recommande aux Evêques de prêcher dans leurs Diocèses plus souvent qu'ils ne faisoient, & on attribue à leurs négligences les hérésies & la corruption des mœurs. On renouvelle divers réglemens déja faits contre les hérétiques & contre les Juifs, pour la liberté de l'Eglise & la sûreté publique. On défend les réjouissances scandaleuses que l'on faisoit dans les Eglises aux vigiles des Saints. Il est dit dans la préface de ce Concile, que la charité s'étant extraordinairement refroidie, la corruption abonde de tous côtés, de sorte que presque tous les hommes sont venus jusqu'au profond abîme des vices, & qu'il est tems de remédier à de si grands maux, & de renouveller les statuts synodaux des anciens, pour tâcher de guérir des maladies si invéterées.

I V.

V. IV Concile de Latran. Ce fut l'excès de ces maux & les plaintes que l'on en faisoit de tous côtés, qui déterminérent le Pape à assembler en 1215 le IV Concile de Latran. Il fait une vive peinture des An. 1215. maux de l'Eglise dans la Bulle de convocation, envoiée par toute la Chrétienté deux ans avant la tenue du Concile.

Il s'y trouva quatre cens douze Evêques, en comptant deux Patriarches, soixante Primats ou Métropolitains, plus de huit cens tant Abbés que Prieurs, & un grand nombre de Procureurs pour les absens. Il y avoit des Ambassadeurs de plusieurs Princes & de plusieurs villes. Les deux Patriarches étoient Latins, Gervais de Constantinople & Raoul de Jérusalem. Celui-ci avoit succédé à Albert, qui aiant rempli saintement ses devoirs pendant huit ans, & s'étant même fait respecter des infidéles, fut tué d'un coup de couteau par un Lombard dont il reprenoit les désordres, dans le tems qu'il marchoit en procession dans l'Eglise de sainte Croix d'Acre le jour de l'Exaltation de la sainte Croix 1214. Les Carmes à qui il avoit donné leur régle, l'honorent le huitiéme d'Avril. Le Patriarche Melquite d'Alexandrie n'y put pas venir, parce qu'il étoit sous la domination des Musulmans : mais il y envoia un Diacre. Le Patriarche des Maronites vint au Concile, où il s'instruisit de la Foi & des saintes cérémonies de l'Eglise, & les fit observer par sa nation. Un mois avant l'ouverture du Concile, l'Archevêque de Toléde soutint sa prétention de la primatie sur les quatre Archevêques, de Brague, de Compostelle, de Tarragonne & de Narbonne, apparemment pour régler les rangs dans les séances du Concile. Le

Pape Innocent laissa la contestation indécise. Cependant il accorda à l'Archevêque de Toléde la légation en Espagne pour dix ans, & le pouvoir de donner des dispenses à trois cens enfans illégitimes, pour les élever aux Ordres & leur donner des bénifices, même à charge d'ames. Il lui accorda aussi le pouvoir de donner des dispenses à quelques excommuniés sacriléges, irréguliers & concubinaires: par où on peut juger en quel état se trouvoit l'Eglise d'Espagne.

VI. Ouverture de ce concile. Discours qu'y fait le Pape.

Le Concile se tint à Rome dans l'Eglise patriarchale de Latran, autrement la basilique de Constantin; & dura depuis le jour de Saint Martin onziéme de Novembre 1215, jusqu'à la fête de Saint André, dernier jour du même mois. Le Pape innocent en fit l'ouverture par un sermon, où il prit pour texte ces paroles de l'Evangile: *J'ai désiré ardemment de célébrer cette Pâque avec vous.* Expliquant ensuite le mot de Pâques, qui signifie passage, il en distingue trois; le passage corporel d'un lieu à un autre, qu'il applique au voiage de la Terre-Sainte: le passage spirituel d'un état à l'autre, par la réformation de l'Eglise: le passage éternel de cette vie à la gloire céleste. Ces trois passages font toute la matiére de son sermon. Sur le premier il dit: Me voilà, mes chers freres, je me livre tout entier à vous. Je suis prêt, si vous le jugez à propos d'aller en personne chez les Rois, les Princes & les peuples, voir si par la force de mes cris je pourrai les exciter à combattre pour le Seigneur, qui pour nos péchés est chassé de sa terre & de sa demeure qu'il a acquise par son sang, & où il a accompli tous les ministéres de notre rédemption. Sur le passage spirituel il traite de la

réformation de l'Eglise, mais seulement en général, sans entrer dans aucun détail ni agréable ni utile, rapportant un grand nombre d'autorités de l'Ecriture prises dans des sens figurés & souvent détournés. Le Pape fit encore un autre sermon, sans doute à la conclusion du Concile, qui est une exhortation morale dans le même goût que la précédente.

VII. Exposition de la Foi faite dans le concile.

Ce qui nous reste d'autentique du Concile de Latran, sont ses décrets compris en soixante dix chapitres ou canons, après lequel est l'ordonnance particuliére de la croisade : le tout fut traduit en grec en faveur des Grecs réunis à l'Eglise Romaine. Le premier chapitre est l'exposition de la Foi Catholique, faite principalement par rapport aux Albigeois & aux Vaudois. C'est pourquoi il y est dit qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qui dès le commencement a fait de rien l'une & l'autre créature spirituelle & corporelle, & les démons même qu'il avoit créés bons, & qui se sont faits mauvais ; ce qui tend à exclure les deux principes des Manichéens. Pour autoriser l'ancien Testament, il est dit que c'est ce même Dieu qui a donné aux hommes la doctrine salutaire par Moyse & les autres Prophêtes, & qui ensuite a fait naître son fils du sein de la Vierge, afin qu'il nous montrât plus clairement le chemin de la vie. Le Concile ajoute : Il n'y a qu'une Eglise Universelle, hors de laquelle personne n'est sauvé. Jesus-Christ y est lui-même le Prêtre & la Victime : son Corps & son Sang sont véritablement contenus au Sacrement de l'autel, le pain étant changé en la substance de son corps & le vin en celle de son sang par la puissance divine : & ce Sacrement ne peut être fait que par le Prêtre ordonné légitimement, en vertu du pouvoir

pouvoir de l'Eglise accordé par Jesus-Christ à ses Apôtres & à leurs successeurs. Le terme de Transubstantiation consacré dans ce canon, a toujours été depuis emploié par les Théologiens Catholiques, pour signifier le changement que Dieu opére au Sacrement de l'Eucharistie: comme le mot de Consubstantiel fut consacré au Concile de Nicée, pour exprimer le mystére de la Trinité. Mais nous avons vû que l'Eglise a cru de tout temps le changement de substance dans le Sacrement de l'Eucharistie, quoiqu'elle ne se servît point du terme de Transubstantiation. Le Concile de Latran continue: Si après le Baptême quelqu'un tombe dans le péché, il peut toujours être relevé par une vraie pénitence. Non-seulement les vierges & tous ceux qui gardent la continence, mais encore les personnes mariées, qui se rendent agréables à Dieu par la foi & les bonnes œuvres, méritent d'arriver à la béatitude éternelle. Tout cela est contre les Albigeois.

VIII. Condamnation des héresies. plusieurs canons célébres du même concile.

Le Concile condamne ensuite le Traité de l'Abbé Joachim contre Pierre Lombard sur la Trinité. Cet Abbé voulant distinguer la nature divine, des Personnes, sembloit admettre plûtôt une quaternité qu'une Trinité. Nous croions, dit le Pape Innocent, qu'il y a une chose souveraine, qui est Pere & Fils & Saint-Esprit, sans qu'il y ait de quaternité en Dieu, parce que chacune des trois Personnes est cette chose, c'est-à-dire, la substance, l'essence, ou la nature divine, qui seule est le principe de tout. Le troisiéme Canon du Concile de Latran prononce anathême contre toutes les hérésies contraires à l'exposition de Foi précédente, quelque nom qu'elles portent: ce qui montre que cette exposition est rélative aux er-

reurs du temps. Ceux qui ſeront ſeulement ſuſpects d'héréſie, s'ils ne le juſtifient par une purgation convenable, ſeront excommuniés ; & s'ils demeurent un an en cet état, ils ſeront condamnés comme hérétiques. Les Puiſſances ſéculiéres ſeront averties, & même contraintes par cenſures, de jurer publiquement qu'ils chaſſeront de leurs terres tous les hérétiques notés par l'Egliſe. Que ſi le Seigneur temporel étant averti, néglige d'en purger ſa terre, il ſera excommunié par le Métropolitain & ſes Comprovinciaux ; & s'il ne ſatisfait dans l'an, on en avertira le Pape, qui déclarera ſes vaſſaux abſous du ſerment de fidélité, & qui expoſera ſa terre à la conquête des Catholiques pour la poſſéder paiſiblement après en avoir chaſſé les hérétiques, & la conſerver dans la pureté de la foi. Le Concile paroît entreprendre ici ſur la Puiſſance ſéculiére : mais il faut ſe ſouvenir que les Ambaſſadeurs de pluſieurs Souverains y aſſiſtoient, & que ſans doute ils conſentoient à ces décrets au nom de leurs maîtres.

Le Concile continue : Les Catholiques qui ſe croiſeront pour exterminer les hérétiques, jouïront de la même indulgence que ceux qui vont à la Terre ſainte. Nous excommunions auſſi les fauteurs d'hérétiques : en ſorte que s'ils ne ſatisfont dans l'an depuis qu'ils auront été notés, dès-lors ils ſeront infâmes de plein droit, & comme tels exclus de tous offices, ou conſeils publics, ne pourront porter témoignage, ni faire teſtament, ni recevoir une ſucceſſion. Quiconque n'évitera pas ces excommuniés depuis qu'ils auront été notés par l'Egliſe, ſera lui-même excommunié. Le Concile ajoute : chaque Evêque viſitera au moins une fois l'an, par lui-même, ou par une autre perſonne ca-

pable, la partie de son Diocèse où l'on dira qu'il y a des hérétiques. Le Canon suivant regarde les Grecs réunis à l'Eglise Romaine. Le Pape déclare qu'il veut les favoriser & les honorer, supportant autant qu'il peut selon Dieu leurs coutumes & leurs usages. Le Concile marque le rang & les prérogatives des quatre Patriarches; mettant celui de Constantinople le premier, ensuite Alexandrie, Antioche & Jérusalem. Cet article est tiré de Gratien, qui l'avoit pris du Concile *in Trullo*, sans considérer que ce Concile avoit été dès le commencement rejetté par le saint Siége. Mais depuis la prise de Constantinople par les Latins, le Pape donnoit volontiers à cette ville le premier rang après Rome. Le Concile de Latran ajoute parlant des Patriarches: Après qu'ils auront reçu du Pape le pallium en lui prêtant serment de fidélité, ils pourront donner le pallium à leurs suffragans, en recevant la profession d'obéissance pour eux & pour l'Eglise Romaine. Nous n'avons point vû jusqu'ici que ces quatre Patriarches reçussent le pallium du Pape: mais il en usoit comme il vouloit avec les Patriarches Latins. Il renouvelle l'ordonnance de tenir tous les ans les Conciles provinciaux; & pour leur faciliter la réformation des abus, il veut qu'on établisse en chaque Diocèse des personnes capables, qui pendant toute l'année s'en informent exactement, & en fassent leur rapport au Concile suivant. Les Chapitres, qui par la coutume sont en possession de corriger les fautes des chanoines, le feront dans le terme prescrit par l'Evêque; autrement il les corrigera lui-même. Il est remarquable que ce canon ne parle ni d'exemption, ni de privilége, mais seulement de coutume.

IX. Canon sur la maniere de proceder pour la punition des crimes.

Le canon suivant régle la maniére dont le Supérieur doit procéder pour la punition des crimes, non-seulement contre les particuliers, mais encore contre les moindres supérieurs. Il dit que sur la diffamation publique, il doit informer d'office; mais que celui contre lequel il informe doit être présent; à moins qu'il ne se soit absenté par contumace; que le Juge doit exposer à l'accusé les articles sur lesquels il doit informer, afin qu'il puisse se défendre: qu'il doit lui déclarer non-seulement les témoins, mais recevoir ses défenses légitimes. Ce que le texte nomme ici enquête ou inquisition, s'appelle, selon notre usage, information. Il ajoute qu'il y a trois maniéres de procéder en matiére criminelle: l'accusation, qui doit être précédée d'une inscription légitime; la dénonciation, précédée d'une admonition charitable; l'inquisition, précédée d'une diffamation publique. Ce canon est très-célébre, & a depuis servi de fondement à toute la procédure criminelle, même des tribunaux séculiers. Dans un autre canon on voit le dénombrement des procédures qui étoient alors en usage. Quelquefois un mauvais Juge prétendoit en cause d'appel avoir fait toute la procédure nécessaire, quoiqu'il en eût omis quelque acte important, & il étoit impossible à la partie de prouver la négative. C'est pourquoi le Concile ordonne que le Juge fasse écrire par une personne publique tous les actes du Procès: savoir les citations, les délais, les récusations, les exceptions, les demandes & les réponses: les interrogations, les dépositions des témoins, les productions de piéces: les interlocutions, les appellations, les renonciations à produire, les conclusions, & le reste.

X. Autres canons.

Il est défendu aux clercs de juger à mort, ni d'assister à aucune exécution sanglante. Défense aux Prêtres, aux diacres & aux soudiacres, de faire les opérations de chirurgie qui engagent à appliquer le fer ou le feu. C'est que la médecine n'étoit exercée que par des clercs; défense aussi de faire aucune bénédiction sur l'eau ou sur le fer chaud, pour les épreuves superstitieuses: ce qui prouve qu'elles n'étoient pas encore entiérement abolies. Défense aux Ecclésiastiques d'étendre leur jurisdiction au préjudice de la justice séculiére. Mais il est aussi défendu aux Princes, de faire aucune constitution touchant les droits spirituels de l'Eglise. A l'égard de l'excommunication, il est défendu de la prononcer contre qui que ce soit, sans l'avoir averti auparavant en présence de témoins: sous peine d'être privé de l'entrée de l'église pendant un mois. Il arrive souvent, dit le Concile, que les Evêques ne peuvent administrer au peuple la parole de Dieu par eux-mêmes, principalement dans les Diocèses fort étendus: soit à cause de leurs diverses occupations, & de leurs infirmités; soit à cause du défaut de science, qui est un défaut intolérable. C'est pourquoi nous ordonnons que les Evêques choisissent pour la prédication, des hommes capables, qui visitent à leur place les paroisses de leur Diocèse, quand ils ne le pourront par eux-mêmes, & les édifient par leurs discours & leurs exemples. Les Evêques leur fourniront de quoi subsister, quand ils seront dans le besoin; & dans les Chapitres tant des cathédrales que des collégiales, on établira des hommes qui puissent ainsi secourir les Evêques, non-seulement pour la prédication, mais pour entendre les confessions & faire le reste de ce qui regarde l'admi-

niſtration de la pénitence. Le Concile de Latran tenu ſous Alexandre III en 1179, avoit ordonné que dans chaque égliſe cathédrale, il y auroit un maître qui enſeigneroit gratuitement, & à qui on aſſigneroit un bénéfice ſuffiſant pour le faire ſubſiſter. Mais comme ce pieux établiſſement avoit été négligé en pluſieurs égliſes, Innocent III le confirme dans le Concile de 1215, & ajoute que non-ſeulement dans les égliſes cathédrales, mais dans les autres, le Chapitre choiſira un maître pour enſeigner gratis la grammaire & les autres ſciences, ſelon qu'il en ſera capable. Mais les égliſes métropolitaines auront un Théologien, pour enſeigner aux prêtres l'Ecriture ſainte, & principalement ce qui regarde la conduite des ames. On aſſignera à chacun de ces maîtres le revenu d'une prébende, pour en jouir tant qu'il enſeignera, ſans que pour cela il devienne chanoine.

Quant aux élections, le Concile défend de laiſſer vaquer plus de trois mois un Evêché ou une Abbaïe : autrement ceux qui avoient droit d'élire en ſeront privés pour cette fois, & il ſera dévolu au Supérieur immédiat, qui ſera tenu de remplir le Siége vacant dans trois mois, & s'il ſe peut, d'un ſujet tiré de la même égliſe, prenant pour cela le conſeil de ſon Chapitre. L'élection faite par l'abus de la puiſſance ſéculiére, ſera nulle de plein droit. L'élu qui aura conſenti n'en tirera aucun avantage, & deviendra incapable d'être élu ; les électeurs ſeront ſuſpens pendant trois ans de tout bénéfice, & privés pour cette fois du pouvoir d'élire. Rien n'eſt plus nuiſible à l'Egliſe que le choix de ſujets indignes pour le gouvernement des ames. Afin d'y rémédier nous ordonnons,

que celui à qui il appartient de confirmer l'élection, examine avec soin la forme & le sujet qui a été élu, afin que si tout est dans les régles il lui accorde la confirmation. Que si par négligence il approuve l'élection d'un homme à qui la science manque, dont les mœurs soient scandaleuses, ou qui n'ait pas l'âge légitime, il perdra le droit de confirmer le premier successeur, & sera privé de la jouissance de son bénéfice : si c'est par malice qu'il a fait cette confirmation, il sera rigoureusement puni. Les Evêques auront soin de n'élever aux dignités ecclésiastiques & aux Ordres sacrés, que des personnes capables d'en exercer dignement les fonctions : & comme le gouvernement des ames est le plus grand de tous les arts, ils instruiront avec soin par eux-mêmes ou par d'autres, ceux qu'ils veulent ordonner prêtres, tant sur les divins Offices, que sur l'administration des Sacremens, puisqu'il vaut mieux que l'Eglise ait peu de bons ministres, principalement des prêtres, qu'un grand nombre de mauvais.

XI. Canons sur les Sacremens de pénitence & d'Eucharistie.

A l'égard des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, le Concile ordonne que chaque fidéle de l'un & de l'autre sexe étant arrivé à l'âge de discrétion, confesse seul à son propre prêtre, au moins une fois l'année, tous ses péchés, & accomplisse la pénitence qui lui sera imposée. Que chacun aussi reçoive au moins à Pâques le Sacrement de l'Eucharistie, s'il ne juge à propos de s'en abstenir pour un temps par le conseil de son propre prêtre : autrement il sera chassé de l'Eglise, & privé de la sépulture ecclésiastique. Que si quelqu'un veut se confesser à un prêtre étranger, qu'il en obtienne auparavant la permission de son propre prê-

tre, puisqu'autrement l'autre ne peut ni le lier ni l'absoudre. C'est le premier canon que l'on connoisse, qui a ordonné généralement la confession sacramentelle. Il y avoit une raison particuliére de le faire alors, à cause des erreurs des Albigeois & des Vaudois touchant le Sacrement de Pénitence. Le propre prêtre dont il est parlé dans ce canon, est le curé ; le prêtre étranger est le curé d'une autre paroisse, ou tout autre prêtre. Car pour les Religieux mendians, ils ne faisoient que de naître, & leurs régles n'avoient pas encore été approuvées solemnellement. Il est parlé d'un propre prêtre dans un Concile de Paris tenu trois ans auparavant, & il est manifeste que ce Concile n'entend autre chose que le curé. Le Concile de Latran ajoute que le prêtre doit user de grande discrétion en administrant la pénitence ; s'informer avec soin des circonstances du péché & des qualités du pécheur, pour connoître quel conseil il doit lui donner, & quel remède il doit appliquer à son mal. Qu'il prenne bien garde de ne faire connoître le pécheur par aucune parole, par aucun signe, ni de quelque maniére que ce soit : & s'il a besoin de conseil, qu'il le demande avec circonspection sans nommer la personne. Car celui qui aura révélé la confession sacramentelle, sera non-seulement déposé, mais enfermé étroitement dans un monastére pour faire pénitence. A l'égard de la communion pascale, la régle étoit que les laïques devoient communier à Pâques, à la Pentecôte & à Noël. Mais dans l'usage introduit par le relâchement & la tiédeur des Chrétiens, la plûpart ne communioient plus qu'une fois l'année à Pâques. Ainsi le Concile de Latran ne fit par ce canon, que se conformer à l'usage déja toléré par l'E-

glise. Or il étoit nécessaire d'obliger les Chrétiens à recevoir l'Eucharistie, pour les distinguer des Albigeois & des Vaudois, qui méprisoient ce Sacrement. Il est bon de remarquer que le temps de la communion annuelle est déterminé, non celui de la confession. Par rapport au Sacrement de Mariage, le Concile aiant égard aux inconveniens qui venoient des bornes étroites que l'Eglise avoit prescrites aux parens & aux alliés, restraint l'un & l'autre empêchement. On comptoit la parenté comme empêchement jusqu'au septiéme dégré; & le Concile la réduit au quatriéme. Les mariages clandestins sont condamnés; & pour y obvier, le Concile rend générale la coutume particuliére de quelques lieux; savoir, que les mariages avant que d'être contractés, soient annoncés publiquement par les prêtres dans les églises, avec un terme dans lequel on puisse proposer les empêchemens légitimes.

XII. Canons pour la réforme des monastéres & pour abolir divers abus.

Il y avoit un grand relâchement en plusieurs monastéres, même en ceux qui devoient servir de modéle aux autres. Le Pape Innocent dès la premiére année de son Pontificat, écrivit à l'Abbé du Mont-Cassin, qui étoit Cardinal, pour lui témoigner sa douleur, de ce que cette maison d'où la régle de S. Benoît s'étoit répandue par tout le monde, étoit tombée dans un tel désordre, qu'elle causoit un horrible scandale. Il reproche à ce Cardinal de négliger le bien spirituel de ce monastére, par trop d'attachement à en augmenter le temporel; & l'exhorte à le réformer sérieusement, en commençant par lui-même. Le monastére de Sublac près de Rome, étoit comme le berceau de l'Ordre de S. Benoît. Le Pape y étant allé en 1212, y trouva tant d'abus & si peu de régularité, qu'il se crut obli-

gé de faire un grand réglement, par lequel il défend sur-tout aux moines la propriété, & déclare que la pauvreté est tellement attachée à leur Régle, qu'il n'est pas au pouvoir non-seulement de l'Abbé, mais du Pape même d'en dispenser. L'Ordre de Clugni, si florissant deux cens ans auparavant, étoit aussi fort déchu; & le Pape écrivit une lettre au Chapitre général en 1213, dans laquelle il exhorte les Abbés à travailler à la réforme de leurs moines. Pour remédier aux désordres qui regnoient presque partout dans les monastéres, le Concile ordonne que dans chaque Roiaume ou chaque Province, les Abbés ou les Prieurs qui n'ont point coutume de tenir des Chapitres généraux, en tiendront tous les trois ans. Ils y appelleront dans ces commencemens deux Abbés de Cîteaux pour les aider, comme étant accoutumés depuis long-temps à tenir ces assemblées si nécessaires. On y traitera de la réforme & de l'observance réguliére: ce qui y sera statué sera observé inviolablement & sans appel, & on prescrira le lieu du Chapitre suivant. Le tout se fera sans préjudice du droit des Evêques Diocèsains. C'est qu'il y avoit encore peu de monastéres exempts de leur jurisdiction. Le Concile ajoute, que dans le Chapitre général on députera des personnes capables, pour visiter au nom du Pape tous les monastéres de la Province, même ceux des Religieuses, & pour y corriger & réformer ce qu'il conviendra. Que si ces visiteurs jugent nécessaire de déposer le Supérieur, ils en avertiront l'Evêque, & si l'Evêque y manque, ils en informeront le saint Siége. Les Evêques auront soin de si bien réformer les monastéres de leur dépendance, que les visiteurs n'y trouvent rien à corriger. Les chanoines réguliers tien-

dront ces Chapitres, & exécuteront le reste de ce décret suivant leur observance, à proportion comme les moines.

Dans la crainte que la trop grande diversité des Ordres Religieux n'apporte de la confusion dans l'Eglise, nous défendons étroitement, dit le Concile, d'en inventer de nouveaux : mais quiconque voudra entrer dans un Ordre Religieux, embrassera un de ceux qui sont approuvés. Nous défendons aussi qu'un Abbé gouverne plusieurs monastéres, ou qu'un moine ait des places en plusieurs maisons. C'est que les places monacales étoient devenues comme des bénéfices. La premiére partie de ce canon, toute sage qu'elle étoit, a été si mal observée, qu'il s'est établi depuis beaucoup plus de sociétés religieuses que dans les siécles précédens. Quelques-uns mettoient en vente des Reliques & les montroient à tout le monde, ce qui faisoit mépriser la Religion. C'est pourquoi le Concile défend de montrer hors de leurs châsses les anciennes Reliques, ni de les exposer en vente ; & pour celles que l'on trouve de nouveau, il défend de leur rendre aucune vénération publique, qu'elles n'aient été approuvées par l'autorité du Pape. A l'égard des quêteurs, nous défendons, dit le Concile, de les recevoir, s'il ne montrent des lettres véritables du Pape ou de l'Evêque Diocèsain. Ceux que l'on envoie quêter doivent être pleins de modestie & de discrétion. Nous avons vû cent ans avant ce Concile, que l'usage de porter des Reliques par les Provinces pour quêter étoit déja établi, & que ces quêtes produisoient de grandes aumônes. Le réglement du Concile fut mal observé, & l'abus des quêteurs continua encore plus de trois cens ans. Le Concile con-

tinue : Les indulgences que quelques Prélats accordent sans discernement, font mépriser les clefs de l'Eglise, & énervent la satisfaction de la pénitence ; c'est pourquoi nous ordonnons qu'à la dédicace d'une église, l'indulgence ne soit pas de plus d'une année, soit que la cérémonie se fasse par un seul Evêque ou par plusieurs ; & que l'indulgence ne soit que de quarante jours, tant pour l'anniversaire de la dédicace, que pour toutes les autres causes ; puisque le Pape même en ces occasions n'en donne pas davantage. On commençoit à voir l'inconvénient de prodiguer les indulgences.

Sur la simonie le Concile renouvelle les défenses du précédent Concile de Latran : premiérement à l'égard des Evêques, qui pour les sacres de leurs confreres, les bénédictions d'Abbés, & les ordinations des clercs, avoient établi des taxes. De plus, à la mort des curés ils mettoient les églises en interdit, & ne souffroient point qu'on leur donnât de successeurs, jusqu'à ce qu'on leur eût paié une certaine somme. Les curés de leur côté exigeoient de l'argent pour les sépultures, les mariages, & les autres fonctions, ce que le Concile défend. Le Concile veut donc que les Sacremens soient conférés gratuitement. La simonie est sur-tout défendue à l'égard des religieuses. La plûpart, dit le Concile, sont tellement infectées de ce vice, qu'elles ne prennent presque plus de filles sans argent, alléguant pour prétexte leur pauvreté. Le Concile condamne celles qui auront commis cette faute, à être enfermées dans d'autres monastéres d'une observance plus étroite, pour y faire pénitence perpétuelle, comme pour un des plus grands crimes. La même régle s'étend aux monastéres d'hommes. Les derniers

canons du Concile de Latran regardent les Juifs; & il y est ordonné entre autres choses, qu'ils porteront quelque marque à leur habit pour les distinguer des Chrétiens, comme, il se pratiquoit déja en quelques Provinces. Nous avons rapporté assez au long la plûpart des décrets de ce Concile, parce qu'ils sont très-célébres chez les canonistes, & qu'ils ont servi de fondement à la discipline qui s'est observée depuis. Comme le Pape présidoit en personne à ce Concile, aussi-bien qu'aux trois Conciles généraux de Latran, tous les Décrets de celuici sont en son nom; mais en quelques-uns on ajoute la clause : avec l'approbation du Saint Concile, que nous trouvons pour la premiére fois au troisiéme Concile de Latran.

XIII. Décret touchant la croisade.

Après les canons du Concile suit un Décret particulier touchant la croisade, où le jour du rendez-vous est fixé. Alors, dit le Concile, tous ceux qui veulent passer la mer s'assembleront dans le Royaume de Sicile, les uns à Brindes, les autres à Messine, où le Pape promet de se trouver en personne. On défend les Tournois pendant trois ans; & on ordonne que la paix sera observée au moins durant quatre ans par toute la Chrétienté, sous peine des censures ecclésiastiques. A la fin du Concile le Pape tira de tous les Prélats de grandes sommes d'argent, qu'ils furent contraints d'emprunter des usuriers de Rome à de dures conditions, sans compter la dépense de leur voiage. C'est ainsi qu'en parle Mathieu Paris.

XIV. Reliques de S. Denys.

Henri Abbé de S. Denis en France n'aiant pu aller au Concile de Latran, y envoia le Prieur de l'Abbaïe avec quelques autres moines. Le Concile étant fini, le Pape les appella, & leur donna un corps Saint pour le porter à leur

monaſtére comme une marque de ſon affection. Il accompagna ce préſent d'une Bulle où il dit : Que les opinions étant partagées au ſujet du Martyr S. Denys dont le corps repoſe dans leur égliſe, il ne veut condamner ni l'opinion de ceux qui croient que c'eſt l'Aréopagite, ni le ſentiment de ceux qui ſoutiennent que c'eſt un autre Saint Denys, qui a annoncé la Foi dans les Gaules : mais qu'il leur donne ces nouvelles Reliques, afin qu'ayant l'un & l'autre Saint Denys, on ne puiſſe plus douter que l'Aréopagite ne ſoit chez eux. Le Pape ſuppoſoit par conſéquent que les Reliques qu'il envoioit, étoit de Saint Denys l'Aréopagite: mais les moines de Saint Denys prétendirent qu'elles étoient de Saint Denys de Corinthe. Ainſi ces Reliques que le Pape leur donnoit ne ſervoient de rien pour prouver qu'ils avoient l'Aréopagite.

V.

XV. Concile de Montpellier. An. 1215.

Au commencement de cette même année 1215, le Légat Pierre de Benevent tint un Concile à Montpellier, où ſe trouverent les cinq Archevêques, de Narbonne, d'Auch, d'Embrun, d'Arles, & d'Aix ; avec vingt-huit Evêques & pluſieurs Barons du païs. Ce Concile fit quarante-ſix canons. Les Evêques parlent ainſi dans le premier : Nous avons ſouvent reçu des plaintes de la part des laïques, touchant les habits immodeſtes de quelques religieux ou eccléſiaſtiques ſéculiers. Ils en ſont tellement ſcandaliſés, qu'ils croient ne pas devoir plus déférer à ces Eccléſiaſtiques qu'à des laïques, puiſqu'ils ne s'en diſtinguent qu'en ce qu'ils ſont plus déréglés. C'eſt pourquoi nous ordonnons que les Evêques portent des habits longs, & par-deſſus une chemiſe, c'eſt-à-dire, un ro-

chet quand ils sortent à pied de chez eux, & même dans la maison quand ils donnent audience à des étrangers. Défense aux clercs de porter des habits rouges ou verds. Les chanoines réguliers porteront toujours le surplis. Défense aux Chapitres de recevoir des laïques pour chanoines ou confreres. Nous voions un reste de cet usage en quelques Eglises, qui comptent entre leurs chanoines les Rois ou d'autres Seigneurs.

VI.

XVI. Concile d'Oxford. An. 1222.

Pour rétablir en Angleterre la discipline ecclésiastique, le Cardinal Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi & Légat, tint au mois de Juin 1222 un Concile au monastére d'Osnei près d'Oxford. Ce fut un Concile général de toute l'Angleterre, où l'on fit quarante-neuf canons conformes à ceux du dernier Concile de Latran, avec quelqu'autres réglemens. Le premier canon contient une excommunication générale contre ceux qui entreprennent sur les droits de l'Eglise, contre les perturbateurs de la paix du Royaume, les calomniateurs, les parjures, & d'autres semblables. Ensuite on marque les devoirs des Evêques; & on les exhorte à donner audience aux pauvres, à entendre eux-mêmes les confessions, à résider en leurs Cathédrales, & à se faire lire deux fois tous les ans les promesses qu'ils ont faites à leur ordination. Défense à un Prêtre de célébrer deux Messes par jour, sinon à Noël & à Pâques, ou aux funerailles en présence du corps; & en ce cas il ne prendra point d'ablution après la premiére Messe. On fait le dénombrement des fêtes qui doivent être chommées, entre autres de toutes celles de la Vierge, excepté la Conception. A Pâques &

à la Pentecôte, en fêtera non-seulement le lundi & le mardi, mais encore le mercredi. On fêtera Saint Augustin Apôtre des Anglois. On ordonne aussi de fêter la translation de Saint Thomas de Cantorberi, qui avoit été faite deux ans auparavant. L'Archevêque Etienne avoit fait cette cérémonie en présence du Roi, de presque tous les Evêques, les Prélats, & les Seigneurs du Royaume, & de plusieurs Prélats de France & d'autre païs. Le corps Saint fut tiré du tombeau de marbre où il étoit depuis cinquante ans, & mis dans une châsse d'or ornée de pierreries. Après avoir réglé les fêtes, le concile d'Oxford fait le dénombrement des jeûnes, & ordonne entre autres que l'on jeûnera la derniére semaine avant Noël toute entiére. Peu de jours avant qu'il se tînt, on prit un imposteur qui portoit sur son corps les cinq plaies de Notre-Seigneur, aux mains, aux pieds, & au côté; & qui aiant été convaincu publiquement dans le Concile même par sa propre confession, fut puni suivant le jugement de l'Eglise.

VII.

XVII. Concile de Melun. An. 1225.

Louis VIII convoqua en 1225 un Concile à Melun, où les Evêques de France en présence du Légat Romain, demandérent instamment au Roi & à ses Barons, la connoissance de toutes les causes mobiliaires pour lesquelles les vassaux de l'Eglise poursuivroient quelque personne que ce fût devant les Evêques, soûtenant que l'Eglise Gallicane étoit en possession de cette jurisdiction. Le Roi s'y opposa, & prouva évidemment que cette prétention n'étoit point raisonnable, puisque les causes mobiliaires sont pour l'ordinaire purement profânes, & n'appartiennent point au tribunal ec-

cléſiaſtique. Il ſoutenoit que leur poſſeſſion étoit nulle. Quelques ſemaines après le même Légat tint un Concile à Bourges, où il avoit appellé le Roi, les Evêques, les Abbés & les Chapitres de toute la France, & Raimond Comte de Toulouſe, dont l affaire étoit le principal ſujet de ſa légation: mais il n'y fut rien décidé.

VIII.

Quatre ans après le traité de paix fait à Paris avec le Comte Raimond, le Légat Romain tint à Touloufe un Concile où aſſiſtérent les trois Archevêques, de Narbonne, de Bordeaux, & d'Auch, avec pluſieurs Evêques & pluſieurs Abbés. En ce Concile on publia quarante cinq canons, qui tendent tous à éteindre l'héréſie & à rétablir la paix & la ſureté publique. En voici la ſubſtance: Les Evêques choiſiront en chaque paroiſſe un Prêtre & deux ou trois laïques de bonne réputation, auſquels ils feront faire ſerment de rechercher exactement & fréquemment les hérétiques, dans les maiſons, les caves, & tous les lieux où ils ſe pourroient cacher; & après avoir pris leurs précautions, afin qu'ils ne puiſſent s'enfuir, ils en avertiront promptement l'Evêque, le Seigneur du lieu, ou ſon Bailli. Les Seigneurs chercheront auſſi les hérétiques dans les villages, les maiſons & les bois. La maiſon où on aura trouvé un hérétique ſera abbatue & la place confiſquée. Les hérétiques qui ſe convertiront d'eux-mêmes, ne demeureront point dans leur ville ſi elle eſt ſuſpecte; & pour marque qu'ils déteſtent leur ancienne erreur, ils porteront au haut de leurs habits deux croix d'une autre couleur, l'une à droite, l'autre à gauche: & ils ne ſeront point admis aux charges

XVIII. Concile de Toulouſe An. 1228.

publiques, s'ils n'ont été rétablis en entier par le Pape ou par son Légat. Mais les hérétiques qui se sont convertis par la crainte de la mort ou autrement, & non de leur propre mouvement, seront enfermés à la diligence de l'Evêque, ensorte qu'ils ne puissent corrompre personne. On écrira en chaque paroisse les noms de tous les habitans ; & tous les hommes depuis quatorze ans, les femmes depuis douze, feront serment devant l'Evêque ou ses délégués, de renoncer à toute hérésie, de tenir la Foi Catholique, de poursuivre & dénoncer les hérétiques.

On ne permettra point aux laïques d'avoir les livres de l'ancien ou du nouveau Testament, si ce n'est que quelqu'un veuille avoir par dévotion un pseautier ou bréviaire, ou les heures de la Vierge. Mais nous défendons très-expressément qu'ils aient ces livres traduits en langue vulgaire, C'est la première fois que l'on trouve une pareille défense. Trente ans avant ce Concile, le Pape Innocent III disoit encore que le désir d'entendre les Saintes Ecritures, n'est digne que de louanges, & qu'il falloit seulement s'informer quels étoient les auteurs d'une version en langue vulgaire. Les nouveaux Manichéens convaincus d'enseigner différentes erreurs, & qui s'efforçoient de corrompre les Livres Saints, rendoient cette précaution & cette attention nécessaires. Mais ce seroit abuser grossiérement des paroles du Concile de Toulouse, de les appliquer à des circonstances différentes, & de s'en servir pour entretenir les Chrétiens dans leur indifférence criminelle pour la lecture des Saintes Ecritures. Le Concile de Toulouse continue: Quiconque **sera suspect d'hérésie, ne pourra désormais**

exercer la médecine. Les testamens seront nuls, à moins qu'ils ne soient faits en présence du curé, ou d'un autre ecclésiastique au défaut du curé. (La raison de ce statut, si fréquent dans les Conciles du troisiéme siécle, c'est que ceux qui favorisoient les hérétiques, faisoient des legs à leur profit.) Tous les paroissiens chefs de famille seront obligés de venir à l'Eglise tous les Dimanches & les Fêtes chommées, pour y entendre l'Office divin, la Prédication & la Messe entiére. S'ils y manquent sans une cause légitime, ils paieront une amende. Il est ordonné aux Juges de rendre la justice gratuitement sans rien exiger des parties.

IX.

XIX. Autres Conciles.

On voit par les canons d'un Concile tenu à Château-Gontier l'an 1231 par l'Archevêque de Tours & ses suffragans, que les Tribunaux ecclésiastiques se multiplioient chaque jour. Les Archiprêtres, les Archidiacres, les Abbés, avoient une jurisdiction particuliére. On y voit aussi par les sermens que l'on prescrit aux Juges & aux Avocats, que la corruption étoit grande dans les jugemens. Il y a plusieurs canons de ce Concile contre le relâchement des moines. Le Concile de Beziers tenu en 1233 veut que ceux qui sont pourvus de bénéfices à charge d'ames, soient contraints par la saisie de leurs revenus, à se faire ordonner prêtres dans le temps convenable. Autrefois, dit M. Fleuri, on les auroit jugés indignes du sacerdoce, & par conséquent du bénéfice. On défend aux clercs de porter les armes, à moins qu'ils ne renoncent au privilége clérical, & que ce ne soit en temps de guerre. Ces deux restrictions sont remarquables. La plûpart des réglemens de ce Concile regardent les réguliers, & sont

voir le relâchement qui regnoit dans les monastéres.

X.

XX. Condamnation du Talmud.

Eudes de Châteauroux Cardinal Légat en France, termina en 1248 une affaire commencée depuis long-temps, qui est la condamnation du Talmud des Juifs. Vers l'an 1238 un Juif de la Rochelle fort sçavant en Hebreu se convertit. Il alla trouver le Pape Grégoire IX, & lui découvrit qu'outre la loi de Dieu écrite par Moyse, les Juifs en ont une autre qu'ils nomment Talmud ; c'est-à-dire, doctrine, que Dieu même, selon eux, a enseigné à Moyse de vive voix, & qui s'est conservée par tradition jusqu'à ce que quelques-uns de leurs sages l'aient rédigée par écrit : ce qui compose un volume beaucoup plus gros que celui de la Bible. Sur cet avis le Pape écrivit aux Archevêques de France d'Angleterre, & d'Espagne, & aux Rois de ces Royaumes, de faire confisquer tous les livres des Juifs par son autorité, & de les faire garder chez les freres Prêcheurs ou Mineurs. Le Pape envoioit en même temps trente-cinq articles tirés du Talmud, qui furent vérifiés à Paris en présence de plusieurs Evêques & des Docteurs en Théologie. Tous les livres des Juifs que l'on put trouver en France furent brûlés, jusqu'à la quantité de vingt charetées. L'examen du Talmud fut fait par des interprêtes catholiques, qui sçavoient parfaitement l'Hebreu, & qui traduisirent en latin les passages qu'il falloit extraire. On voit par la maniére dont ils expriment les mots Hebreux en lettres latines, que la prononciation des Juifs étoit différente de celle d'aujourd'hui. On trouve aussi dans Mathieu Paris un Docteur nommé Robert d'Arondel,

très-sçavant dans la langue hebraïque, dont il avoit fait plusieurs versions fidéles en latin. Ainsi l'on voit que cette étude n'étoit pas entiérement négligée parmi les Chrétiens. L'éclat que fit cette affaire, servit à faire connoître combien le Talmud contenoit des fables, d'impertinences & d'erreurs.

X I.

L'an 1260, Conrade Archevêque de Cologne aiant fait la visite de sa Province par ordre du Pape, y remarqua plusieurs désordres scandaleux; & étant revenu à Cologne, il y tint son Concile Provincial, où il fit publier quatorze canons de discipline pour le clergé, & dix-huit pour les moines. Les clercs incontinens seront mis dans la prison canoniale pour y vivre dans une exacte discipline, & faire pénitence d'avoir si mal emploié les revenus de l'Eglise. Les Eglises des Chanoines qui n'ont point de dortoir, en feront bâtir à frais communs; & les Chanoines de celles qui en ont déja, y coucheront comme ils faisoient autrefois. Tous chanteront les vigiles pour les morts, qui sont fondées, quoiqu'on n'y fasse point de distributions manuelles: ils entreront ensuite au Chapitre, où on lira le martyrologe, l'obituaire, & les canons. Défense aux Chanoines de manger ou coucher hors du cloître. Ils doivent recevoir leur pain d'une boulangerie commune, & non pas du blé pour le vendre ensuite. Leurs cloîtres doivent être fermés de murs avec de bonnes portes. On voit ici des restes de la vie commune des chanoines. Le réglement pour les moines, montre que leur relâchement étoit grand. Quelques-uns s'abandonnoient à l'incontinence, d'autres se frap-

XXI. Concile de Cologne. An. 1260.

poient, plusieurs avoient quelque chose en propre, au moins par la permission de l'Abbé. Ils sortoient souvent, & quelquefois avant Primes ou après Complies.

XXII. Concile de Cognac. An 1260

L'Archevêque de Bordeaux tint la même année 1260 un Concile à Cognac, où il fut défendu de veiller dans les églises ou les cimetiéres, à cause des désordres qui s'y commettoient. Le peuple assistoit donc encore alors aux Offices de la nuit. Défense de faire des danses dans les églises à la fête des Innocens, ni d'y représenter des Evêques en dérision de la dignité épiscopale. Les curés absens pour leurs études ou autrement avec la permission de l'Evêque, mettront à leur place de bons vicaires avec une portion congrue, qui sera au moins de trois cens sous. C'étoit cent cinquante livres de notre monnoie. On ne portera point un corps au lieu de la sépulture, qu'il n'ait été porté auparavant à l'église paroissiale, parce qu'on n'y peut mieux savoir qu'ailleurs si le défunt étoit excommunié.

XXIII. Concile d'Arles. An. 1261.

L'année suivante l'Archevêque d'Arles tint avec ses suffragans un Concile provincial, où il publia dix-sept canons, dont voici les plus remarquables. Le Sacrement de Confirmation doit être administré & reçu à jeûn; excepté par les enfans à la mamelle. (On donnoit donc encore ce Sacrement aux petits enfans : comme on le pratique même à présent en plusieurs églises.) On célébrera l'Office de la sainte Trinité le jour de l'octave de la Pentecôte. Il est défendu aux moines & aux chanoines réguliers qui enseignent, de recevoir aucun salaire, soit de leurs écoliers, soit des magistrats des villes. Défense aux religieux de recevoir le

peuple à l'Office divin dans leurs églises les Dimanches & les grandes Fêtes, ni d'y prêcher aux heures de la Messe de paroisse. Un autre abus encore pire regnoit en Provence, non-seulement chez les clercs séculiers, mais chez les réguliers & les moines : c'est que lorsqu'il y avoit contestation pour un bénéfice, au lieu d'aller devant les Juges ecclésiastiques, qui seuls en devoient connoître, les parties prenoient d'abord les armes, s'emparoient des églises par violence, & s'efforçoient de les conserver par cette voie ; ce qui donnoit occasion à des homicides : car les laïques parens & amis des parties, venoient à leur secours. Le Concile défend ces voies de fait : mais depuis elles donnérent occasion aux juges laïques, de prendre connoissance du possessoire des bénéfices.

XII.

XXIV. Institution de la fete du saint sacrement.

An. 1264.

Lorsque le Pape Urbain IV étoit Archidiacre de Liége, il connut particuliérement une sainte fille nommée Julienne, Religieuse Hospitaliére à Montcornillon, près d'une des portes de la ville. Elle eut toute sa vie une dévotion particuliére au saint Sacrement, & dès l'âge de seize ans, c'est-à-dire en 1208, toutes les fois qu'elle s'appliquoit à l'oraison, elle croioit voir la lune pleine, mais avec une petite brêche ; & cette image se présentoit à elle sans qu'elle pût l'empêcher, ce qui dura pendant long-temps. Elle crut que c'étoit une tentation, & pria beaucoup pour en être délivrée. Ensuite elle en demanda la signification, & il lui fut dit intérieurement que la lune signifioit l'Eglise, & la brêche le défaut d'une fête, qui devoit être célébrée tous les ans, pour honorer l'institution du saint Sacrement. Elle crut que Jesus-Christ même lui ordonnoit d'annoncer l'obligation de

célébrer cette fête. Elle découvrit la chose, prémiérement à Jean de Lausenne chanoine de S. Martin de Liége, homme d'une vertu singuliére, & le pria de consulter sur ce point les meilleurs Théologiens, sans la nommer. Il communiqua le tout à Jacques Pantaleon alors archidiacre de Liége depuis Urbain IV, à Hugues de S. Cher, & à plusieurs autres personnes distinguées par leurs lumieres & leur piété. Ils jugérent tous unanimement qu'il étoit juste en soi & utile à l'Eglise, de célébrer l'institution du Saint Sacrement plus solemnellement que l'on n'avoit fait jusqu'alors. Julienne fit donc composer un Office du Saint Sacrement. Quand on commança à parler de cette fête, plusieurs Ecclésiastiques s'y opposérent : disant qu'elle étoit inutile, que l'on faisoit tous les jours à la Messe la mémoire de l'institution de l'Eucharistie, & que les révélations de Julienne n'étoient que des rêveries. Mais l'Eveque de Liége, Robert de Torote, n'en jugea pas de même ; & par une lettre adressée à tout le Clergé de son Diocèse en 1246, il ordonna que la fête du Saint Sacrement seroit célébrée tous les ans, le jeudi après l'octave de la Pentecôte, & qu'on jeûneroit la veille. L'année suivante 1247, les chanoines de S. Martin célébrerent les premiers la fête du Saint Sacrement. Hugues de S. Cher, qui étant Provincial des freres Prêcheurs, avoit approuvé le projet de cette fête, fut fait Cardinal du titre de Sainte Sabine, & envoié Légat en Allemagne : & comme il étoit à Liége, on lui montra l'Office du Saint Sacrement, qu'il approuva fort après l'avoir bien examiné. Il voulut même donner l'exemple, & célébra la nouvelle fête à S. Martin du Mont. Il y prêcha sur ce sujet au milieu d'une grande foule de peuple,

peuple, & dit la messe avec beaucoup de solemnité. Il écrivit ensuite à tous les Prélats, pour ordonner que la fête du saint Sacrement fût célébrée tous les ans le jendi après l'octave de la Pentecôte, & exhorta les fidéles à s'y préparer, de maniére qu'ils pussent ce jour-là communier dignement. Cette lettre est de la fin de Décembre 1252. Deux ans après, un Cardinal-Légat étant à Liege fit une semblable ordonnance. Mais le successeur de Robert dans l'Evêché de Liege, étant plus militaire qu'ecclésiastique, & négligeant absolument le gouvernement de son Diocèse & tout ce qui regardoit la Religion, plusieurs du clergé s'éleverent contre la nouvelle fête, & contre les révélations de Julienne, qu'ils persécuterent & obligerent de sortir de Liege. Elle mourut en 1258, le cinquiéme d'Avril, & est honorée dans le païs comme bienheureuse. Elle avoit une amie particuliére nommée Eve, recluse à Liege près de S. Martin, & connue aussi du Pape Urbain lorsqu'il étoit dans le païs. Quand Eve eut appris son élévation sur le saint Siége, elle emploia des chanoines & d'autres personnes zélées pour la fête du saint Sacrement, qui priérent l'Evêque d'en écrire au Pape; & c'est ce qui le détermina à ordonner la célébration de cette fête dans toute l'Eglise.

Il le fit en 1264 par une Bulle adressée à tous les Prélats, où il rapporte d'abord l'institution de l'Eucharistie, & s'étend ensuite sur l'excellence de ce mystére. Quoique nous renouvellions, dit-il, tous les jours à la messe la mémoire de l'institution de ce Sacrement, nous croions néanmoins devoir la célébrer plus solemnellement, au moins une fois l'année, pour confondre les hérétiques. Car le Jeudi-

Saint l'Eglise est occupée à la réconciliation des pénitens, à la consécration du Saint Chrême, au lavement des pieds, & à plusieurs autres fonctions, qui l'empêchent de s'occuper uniquement de ce mystére. Nous avons appris autrefois étant en un moindre rang, que Dieu avoit révélé à quelques personnes vertueuses, que cette fête devoit être célébrée généralement dans toute l'Eglise. C'est pourquoi nous ordonnons que le premier jeudi après l'octave de la Pentecôte, les fidéles s'assembleront dans l'église, pour y chanter avec le clergé les louanges de Dieu. Vous exhorterez les peuples à se préparer à cette fête par la confession, par les aumônes, les priéres, & les autres exercices de piété, afin de pouvoir ce jour-là communier dignement. Pour y exciter les fidéles, nous accordons cent jours d'indulgence à ceux qui assisteront aux matines du jour, autant pour la messe, autant pour les premiéres vêpres, autant pour les secondes : pour prime, tierce, sexte, none, complies, quarante jours, & cent jours pour l'Office entier de chaque jour de l'octave : le tout à déduire sur les pénitences qui leur auront été enjointes. On ne regardoit donc encore alors les indulgences que comme la relaxation & la dispense d'une partie des peines canoniques. Il faut remarquer que dans cette Bulle, il n'est parlé ni de jeûne la veille de la fête, ni de procession ou d'exposition du saint Sacrement.

Urbain IV envoia cette Bulle en particulier à Eve la recluse de Liége, avec une lettre où il lui annonce l'accomplissement de ce qu'elle avoit tant désiré ; sçavoir, l'institution de la fête du saint Sacrement. Nous l'avons, dit-il, déclarée avec tous les Prélats qui se sont trou-

vés auprès de nous : nous vous envoyons le cahier qui en contient l'Office, & nous voulons que vous en laissiez volontiers prendre copie à toutes les personnes qui le désireront. C'est l'Office du saint Sacrement, que le Pape avoit fait composer par S. Thomas d'Aquin, & que l'on dit encore aujourd'hui. Mais le Pape Urbain étant mort cette même année, la célébration de cette fête fut interrompue pendant plus de quarante ans.

VIII.

XXV. Second concile général de Lyon. An. 1274. Premiére session.

Nous avons parlé du premier Concile général de Lyon tenu en 1245, dans lequel le Pape Innocent IV entreprit de déposer l'Empereur Frideric. Le second Concile général de Lyon fut convoqué par Grégoire X l'an 1274. Il s'y trouva cinq cens Evêques, soixante & dix Abbés, & mille autres Prélats inférieurs. On s'y prépara dès le second jour de Mai par un jeûne de trois jours, & la premiére Session se tint le lundi des Rogations septiéme du même mois dans l'église métropolitaine de S. Jean. Le pape descendit de sa chambre vers l'heure de la messe, conduit selon la coutume par deux Cardinaux diacres, & s'assit sur un fauteuil qui lui étoit préparé dans le chœur. Il dit tierce & sexte, parce que c'étoit un jour de jeûne : un soûdiacre apporta ensuite les sandales & le chaussa, pendant que ses chapelains disoient autour de lui les pseaumes ordinaires de la préparation à la messe. Après qu'il eut lavé ses mains, le diacre & le soûdiacre le revêtirent pontificalement d'ornemens blancs à cause du tems pascal, avec le pallium, comme s'il eût dû célébrer la messe. Alors précédé de la croix, il monta au jubé qui étoit préparé, & s'assit dans son fauteuil,

aiant un Cardinal pour Prêtre assistant, un pour diacre, & quatre autres Cardinaux diacres avec quelques chapelains en surplis. Jacques Roi d'Arragon étoit assis auprès du Pape dans le même jubé.

Dans la nef de l'église, au milieu sur des siéges élevés, étoient deux Patriarches Latins, de Constantinople & d'Antioche : d'un côté les Cardinaux Evêques, entre lesquels étoient S. Bonaventure & Pierre de Tarantaise Evêque d'Ostie; & de l'autre côté les Cardinaux Prêtres, ensuite les Primats, les Archevêques, les Evêques, les Abbés, les Prieurs & les autres Prélats en très-grand nombre qui n'avoient point de différend sur leurs rangs, parce que le Pape avoit réglé que la séance ne porteroit point de préjudice à leurs églises. Il y avoit de plus les Maîtres de l'Hôpital & du Temple avec quelques freres de leurs Ordres : les Ambassadeurs des Rois de France, d'Allemagne, d'Angleterre, de Sicile, & de plusieurs autres Princes, & les députés des Chapitres & des églises. Le Pape fit, demeurant assis, le signe de la croix sur les Prélats qu'il avoit en face. On chanta les priéres marquées dans le Pontifical pour la célébration d'un Concile : ensuite le Pape prêcha sur ce texte de l'Evangile : *J'ai désiré ardemment de manger de cette Pâque avec vous.* Et après s'être un peu reposé, il expliqua au Concile les raisons pour lesquelles il l'avoit assemblé, savoir le secours de la Terre sainte, la réunion des Grecs & la réformation des mœurs. Il indiqua la seconde Session au lundi suivant, quitta ensuite ses ornemens, & dit none : & ainsi finit la premiére Session.

XXVI. Le Pape ob- Avant que la seconde se tînt, le Pape & les Cardinaux appellérent séparément les Archevê-

ques chacun avec un Evêque & un Abbé de sa Province ; & le Pape les aiant pris en particulier dans sa chambre, leur demanda & obtint d'eux une décime des revenus ecclésiastiques pour six ans, commençant à la S. Jean de la même année 1274. La seconde Session se tint le Vendredi dix-huitiéme de Mai. On y observa les mêmes cérémonies qu'à la premiére. Le Pape n'y fit point de sermon, mais seulement un entretien sur le même sujet qu'à la premiére, c'est-à-dire, sur les motifs de la tenue du Concile. On publia ensuite des Constitutions touchant la Foi ; on congédia tous les députés des Chapitres, les Abbés & les Prieurs, & les autres Prélats inférieurs ; & on indiqua la troisiéme Session au lundi d'après l'octave de la Pentecôte. Et ainsi finit la seconde Session. Dans l'intervalle le Pape reçut des lettres des freres Mineurs qu'il avoit envoiés à Constantinople en 1272, & fort satisfait de ces lettres, il fit appeller tous les Prélats dans l'église de S. Jean, où S. Bonaventure fit un discours sur la réunion des églises, après lequels on fit la lecture des lettres.

tient de l'argent.

Il tient la seconde session.

La troisiéme Session fut tenue le septiéme de Juin. Le Roi d'Arragon n'y assista pas, & se retira tout-à-fait du Concile, fort mécontent du Pape, qui avoit refusé de le couronner, s'il ne paioit le tribut que le Roi Pierre son pere avoit promis, lorsqu'il fut couronné à Rome l'an 1204 par Innocent III. L'Evêque d'Ostie prêcha en cette troisiéme Session : on publia ensuite douze Constitutions touchant les élections des Evêques & les ordinations des clercs. Dans le partage au sujet de l'élection, si les deux tiers sont d'un côté, l'autres tiers n'est pas recevable à rien objecter contre l'é-

XXVII. Troisiéme session.

lection, ou contre l'élu. Les avocats & les procureurs feront serment de ne soutenir que des causes justes, & le renouvelleront tous les ans. Le salaire des avocats, en quelque cause que ce soit, n'excédera pas vingt livres tournois, & celui des procureurs douze. Après que les Constitutions qui furent dressées, eurent été lues, le Pape parla au Concile, & permit aux Prélats de sortir de Lyon, & de s'en éloigner jusqu'à six lieues. Il ne fixa point le jour de la Session suivante, à cause de l'incertitude de l'arrivée des Grecs. Ainsi finit la troisiéme Session. Nous avons parlé de la quatriéme dans l'Article de l'Eglise Grecque. Elle fut tenue le 6 de Juillet.

XXVIII. Constitution touchant le Conclave.

Le lendemain Grégoire X montra aux Cardinaux la Constitution qu'il avoit faite sur la maniére dont on devoit procéder à l'élection du Pape. Voici ce qu'elle contenoit en substance. Le Pape étant mort dans la ville où il résidoit avec sa Cour, les Cardinaux présens attendront les absens pendant dix jours seulement, après lesquels ils s'assembleront dans le palais où logeoit le Pape, & se contenteront chacun d'un seul serviteur, clerc ou laïque, à leur choix. Ils logeront tous dans une même chambre, sans aucune séparation de muraille ou de rideau, ni d'autre issue que pour le lieu secret: d'ailleurs cette chambre commune sera tellement fermée de toutes parts, qu'on ne puisse y entrer ni en sortir. Personne ne pourra approcher des Cardinaux, ni leur parler en secret, si ce n'est du consentement de tous les Cardinaux présens, & pour l'affaire de l'élection. On ne pourra leur envoier ni messages ni écrits: le tout sous peine d'excommunication encourue par le seul fait.

Le Conclave, car c'est le nom de cette chambre commune dans le texte latin de la Constitution, le Conclave, dis-je, aura néanmoins une fenêtre par où l'on puisse commodément servir aux Cardinaux la nourriture nécessaire, mais sans qu'on puisse entrer par cette fenêtre. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, trois jours après leur entrée dans le conclave, ils n'ont pas encore élu un Pape, les cinq jours suivant ils se contenternot d'un seul plat tant à dîner qu'à souper. Mais après ces cinq jours on ne leur donnera plus que du pain, du vin & de l'eau, jusqu'à ce que l'élection soit faite. Pendant le Conclave ils ne recevront rien de la chambre apostolique, ni des autres revenus de l'église de Rome. Ils ne se mêleront d'aucune autre affaire que de l'élection: sinon en cas de péril ou d'autres nécessités évidentes.

Si quelqu'un des Cardinaux n'entre point dans le Conclave, ou en sort sans cause manifeste de maladie, il n'y sera plus admis, & on procédera sans lui à l'élection. S'il veut rentrer après être guéri, ou si d'autres absens surviennent après les dix jours, ils seront admis en l'état où l'affaire se trouvera. S'il arrive que le Pape meure hors de la ville de sa résidence, les Cardinaux s'assembleront dans la ville épiscopale du territoire où il sera décédé, & y tiendront le Conclave dans la maison de l'Evêque, ou dans une autre qui leur sera marquée. Le Seigneur ou les Magistrats de la ville où se tiendra le Conclave, feront observer tout ce qui vient d'être prescrit, sans y ajouter aucune plus grande rigueur contre les Cardinaux, le tout sous peine d'excommunication, d'interdit, & de tout ce que l'Eglise peut imposer de plus sévére. Les Car-

dinaux ne feront entre eux aucune convention ni serment, & ne prendront aucun engagement sous peine de nullité ; mais ils procéderont à l'élection de bonne foi & sans passion, n'aiant en vue que l'utilité de l'Eglise. On fera par toute la Chrétienté des priéres publiques pour l'élection du Pape. Cette Constitution ayant été communiquée aux Cardinaux, fut le sujet d'une contestation entre eux & Grégoire X. Elle fut d'abord secrette, mais elle devint ensuite publique. Enfin le Pape les y fit consentir. La cinquiéme Session du Concile se tint le lundi seiziéme du mois de Juillet. On lut quatorze Constitutions, dont la premiére étoit celle qui regardoit le Conclave.

XXIX. Divers Canons.

Les bigames ont perdu tout privilége clérical, & il leur est défendu de porter l'habit & la tonsure. On recommande d'observer dans les églises le respect convenable, & on défend tout ce qui peut troubler le service divin. On ordonne aux communautés de chasser de leurs terres dans trois mois les usuriers manifestes. Défense de leur donner l'absolution, ou la sépulture ecclésiastique. Après qu'on eut lû ces réglemens, le Pape représenta la grande perte que l'Eglise venoit de faire par la mort du Cardinal Bonaventure, & ordonna à tous les Prélats & à tous les Prêtres dans toute la Chrétienté, de dire chacun une messe pour le repos de son ame, & une pour tous ceux qui étoient morts en venant au Concile, ou qui mourroient en y demeurant, ou en s'en retournant.

XXX. Derniere Session.

La sixiéme & derniére Session se tint le lendemain dix-septiéme de Juillet, & on y lut deux Constitutions. L'une est pour empêcher a multitude des Ordres Religieux. L'autre

Constitution publiée dans la même Session ne se trouve plus. Mais après qu'elle eut été lue, le Pape parla au Concile & dit, que des trois causes de sa convocation, il y en avoit deux heureusement terminées, sçavoir l'affaire de la terre sainte & la réunion des Grecs; à l'égard de la troisiéme qui étoit la réformation des mœurs, il dit que les Prélats étoient cause de la chûte du monde entier, & qu'il s'étonnoit que quelques-uns qui étoient de mauvaise vie ne se corrigeassent point, tandis que d'autres, les uns bons, les autres mauvais, étoient venus lui demander instamment la permission de quitter. C'est pourquoi il les avertit de se corriger, parce que s'ils le faisoient, il ne seroit pas nécessaire de faire des Constitutions pour leur réformation: autrement il leur déclara qu'il la feroit avec beaucoup de sévérité. Il ajouta qu'il apporteroit promptement les remédes convenables pour le gouvernement des paroisses: en sorte que l'on y mît des personnes capables & qui résidassent. Il promit aussi de remédier à plusieurs autres abus, ce qu'on n'avoit pû exécuter dans le Concile, à cause de la multitude des affaires. Ensuite l'on dit les priéres ordinaires, & le Pape donna la bénédiction. Ainsi finit le second Concile de Lyon. Trois mois après, le Pape fit un recueil des Constitutions qu'on y avoit publiées, ordonnant à tout le monde de s'en servir dans les jugemens & dans les écoles. Ce recueil est composé de trente-un articles, qui furent depuis insérés dans le Texte des Décrétales. Le premier est sur la Foi, & contient la décision touchant la Procession du Saint-Esprit contre les erreurs des Grecs.

XIV.

XXXI. Ordre des Servites. Malgré le Décret du IV Concile de Latran contre l'établissement de nouveaux Ordres Religieux, le Concile de Lyon confirma celui des serviteurs de la Vierge, connus sous le nom de Servites, institué à Florence trente-cinq ans auparavant. Le premier Instituteur de cet Ordre fut Bonfils Monaldi marchand, qui avec six autres de sa profession & un prêtre qui s'étoit joint à eux, quitta le commerce, & se retira au Mont-Senaire à deux lieues de Florence. En 1239, ils reçurent de l'Evêque de Florence la Régle de S. Augustin avec un habit noir, au lieu du gris qu'ils avoient porté jusqu'alors. En 1251, Bonfils commença d'être nommé Général, & il mourut en odeur de sainteté l'an 1262. Le cinquiéme Général de cet Ordre fut Philippe Benizi aussi Florentin, qui après avoir étudié en médecine à Paris, revint chez lui & fut reçu dans l'Ordre par Bonfils. Ses Superieurs l'aiant obligé de se faire ordonner prêtre, il fut élu Général aussi malgré lui, & en exerça la charge pendant dix-huit ans. Il étendit l'Ordre non-seulement en Italie, mais en Allemagne, & il en est regardé comme le second Instituteur. Il vint au Concile de Lyon, & y obtint la confirmation de ce que ses prédécesseurs & lui avoient fait pour établir l'Ordre des Servites. Il mourut l'an 1285, & fut canonisé dans le siécle dernier par Clément X.

XV.

XXXII. Idée générale des Conciles du treiziéme siécle. Les Conciles provinciaux ont été très-fréquens dans le treiziéme siécle. On y a fait un grand nombre de loix & de statuts, pour régler la conduite & les mœurs des Ecclésiastiques, & pour les instruire de leurs devoirs.

On y défendit la pluralité des bénéfices, & on y ordonna la résidence : On y prit des précautions pour la collation des bénéfices : On y défendit l'usure & la simonie : On essaia de réformer l'Ordre monastique : On y confirma les priviléges & les immunités des clercs : On y employa de nouveaux moiens pour punir les hérétiques, & pour soutenir l'Inquisition nouvellement établie. Voici les canons les plus remarquables de quelques-uns de ces Conciles. Canons les plus remarquables.

Dans ceux qui défendent la pluralité des bénéfices, nous trouvons souvent cette clause, à moins que l'on ait une dispense. Cette exception énervoit entiérement la loi, à cause de la facilité d'obtenir des dispenses. Les Abbés rappelleront les moines vagabonds, & auront une prison pour les incorrigibles. Si un religieux emploie le secours de quelque personne séculiére pour éviter la correction, il sera emprisonné & exclus de toute charge à l'avenir dans le monastére. On réprimera ceux qui portent un habit de religieux pour mener une vie vagabonde. Les Curés excommuniés faute de paier la décime, auront soin de paier & se feront absoudre avant Noël; autrement ils seront privés de leurs bénéfices. Cette cause d'excommunication est remarquable. On voit par plusieurs canons combien les excommunications étoient de plus en plus méprisées par l'abus que l'on en faisoit en les multipliant ; que le Clergé même en faisoit peu de cas ; qu'il ne les regardoit plus comme la plus grande & la derniére peine canonique, & les craignoit beaucoup moins que la privation des bénéfices & les autres peines temporelles. Il est ordonné aux Religieuses de chanter l'Office entier sans en rien retrancher. Il leur est dé-

fendu de manger au-dedans de leur clôture avec des personnes du déhors, & de se faire appeller Dames. Les Religieuses ne gardoient pas alors une clôture exacte; elles sortoient quelquefois pour voir leurs parens, ou pour des affaires que l'on jugeoit nécessaires. Le parloir où elles recevoient les visites, étoit une salle sans séparation & sans grille : elles n'y venoient point sans être accompagnées, & il leur étoit défendu de passer la porte. Il est défendu aux Prélats de paroître en public sans rochets. Aucun clerc ne logera dans une maison où l'on vend du vin en détail, ou dans laquelle logent des personnes qui ont une mauvaise réputation. Il est défendu à ceux qui ont des jurisdictions, de sceller des cedules en blanc. Pour entendre ce réglement, il faut sçavoir que comme la plupart des laïques ne sçavoient point écrire, les signatures n'étoient point en usage, & que c'étoit le sceau des juges qui donnoit autorité aux actes. Défense aux Doiens Ruraux, & aux Archiprêtres, d'établir des Officiaux en divers lieux. C'est qu'en multipliant ainsi les Juges, on multiplioit les procès & les vexations jusqu'à l'infini.

On ordonna dans un Concile d'Angleterre, de sonner les cloches à l'élevation de l'Hostie, afin que ceux qui ne pouvoient pas assister tous les jours à la Messe, se missent à genoux pour adorer Jesus-Christ. On voit par les Conciles, que la Communion sous les deux espéces n'étoit pas encore hors d'usage. On n'admettra personne à la Communion, qu'il n'ait été confirmé. Chaque Curé expliquera au peuple quatre fois l'année en langue vulgaire les quatorze articles de foi, les dix com-

mandemens du Décalogue, les sept œuvres de miséricorde, les sept péchés capitaux, les sept vertus principales & les sept Sacremens. C'est à peu-près ce que nous appellons le Catéchisme.

Dans un Concile d'Arles on fit quelques nouveaux réglemens, dont voici le plus singulier. Nous avons appris, dit l'Archevêque qui y présidoit, que plusieurs enfans sont morts sans baptême, parce qu'on ne trouve point de parains à cause des frais qu'ils ont coûtume de faire : c'est pourquoi nous ordonnons que personne ne donnera à l'avenir que l'aube seule, c'est-à-dire, l'habit blanc dont le nouveau baptisé étoit revêtu au sortir des fonts. Nous trouvons dans les Ordonnances synodales que le baptême se donnoit encore aux enfans par immersion, même dans les maisons & en cas de nécessité : & hors ce cas, on les portoit encore à l'Eglise à Pâques & à la Pentecôte pour les baptiser solemnellement. Après que les enfans étoient baptisés on les faisoit confirmer le plûtôt que l'on pouvoit. Il y avoit encore des pénitens publics, dont le Pénitencier recevoit les confessions au commencement du carême ; & il étoit défendu de commuer la pénitence publique & de la faire racheter pour de l'argent.

XVI.

Ce fut à la fin du treiziéme siécle que fut établi l'Ordre des Religieux Hospitaliers de S. Antoine. C'étoient d'abord de pieux laïques, qui s'étoient associés pour servir les malades qui venoient implorer l'intercession de S. Antoine, dont les Reliques étoient honorées depuis deux cens ans dans le Diocèse de Vienne. Le Pape Boniface VIII leur ordonna de prendre

XXXIII. Religieux Hospitaliers de S. Antoine.

la Régle de S. Augustin comme chanoines réguliers.

XXXIV. Fête de la conception de la sainte Vierge. Pamiers érigé en Evêché.

Un Evêque de Paris nommé Renoul de Homblieres qui mourut en 1288, entre autres libéralités qu'il fit à son église, lui laissa une somme considérable pour fonder l'Office de la Conception de la Sainte Vierge, ce qui fait croire qu'il a le premier établi cette fête dans l'Eglise de Paris. On continua pendant le treiziéme siécle le surperbe édifice de l'Eglise de Notre-Dame, qui avoit été commencé dans le douziéme. Ce fut aussi dans le treiziéme siécle que fut bâtie l'Eglise de l'Abbaye de Saint Denys, telle que nous la voions aujourd'hui.

Le Pape Boniface VIII érigea en 1295 l'Abbaïe de S. Antonin de Pamiers en un Evêché, dont il régla les bornes & le revenu, sans faire mention dans sa Bulle du consentement de l'Evêque de Toulouse ni même de celui du Roi. Les chanoines de la nouvelle cathédrale demeurerent chanoines réguliers comme ils étoient auparavant.

XVII.

XXXV. Miracles des Billettes.

Vers le même tems arriva à Paris un miracle célébre sur l'Eucharistie. Un Juif qui par adresse avoit engagé une femme Chrétienne à lui apporter une Hostie consacrée, la perça à coups de canif. Il fut fort étonné d'en voir sortir du sang. Il y enfonça un clou à coups de marteau, & elle seigna encore. Il la jetta dans le feu d'où elle sortit entiére voltigeant par la chambre : enfin il la jetta dans une chaudiére d'huile bouillante, qui parut teinte de sang ; & l'Hostie s'élevant au-dessus, la femme du Juif, qu'il avoit appellé, vit à la place Jesus-Christ en Croix. La maison où ceci se passoit

étoit dans la rue nommée Desjardins, à présent des Billettes, à cause, comme l'on croit, de l'enseigne du Juif. Un de ses enfans étoit à la porte, quand on sonna la grande Messe à sainte Croix de la Bretonnerie qui est tout proche; & voiant passer quantité de gens, il leur demanda où ils alloient. Nous allons, dirent-ils, à l'Eglise adorer notre Dieu. Vous perdez votre peine, dit l'enfant, mon pere vient de le tuer. Les autres mépriserent le discours de l'enfant, mais une femme plus curieuse entra dans la maison du Juif sous prétexte de prendre du feu. Elle trouva l'Hostie encore en l'air, la reçut dans un petit vaisseau qu'elle portoit, & la remit au Curé de S. Jean en Gréve qui est la paroisse de cette rue. Elle lui raconta ce qui s'étoit passé, & il en rendit compte à Simon de Bussi Evêque de Paris, qui fit prendre le Juif & toute sa famille. Le coupable confessa tout; & n'ayant pas voulu se convertir, il fut livré au Prévôt de Paris qui le fit brûler vif. La femme & les enfans du Juif reçurent le Baptême & la Confirmation de la main de l'Evêque. L'Hostie miraculeuse fut gardée à S. Jean en Gréve, & le peuple nomma la maison du Juif la maison des miracles. Quatre ans après, un bourgeois de Paris y fit bâtir à ses dépens une chapelle qui fut donné ensuite aux Freres Hospitaliers de la Charité Notre-Dame. Ce miracle fut connu dans les païs étrangers, & Jean Villani, auteur du tems le rapporte dans son histoire de Florence. Les Freres de la Charité Notre-Dame étant ensuite devenus fort déréglés, on voulut les réformer au commencement du dix-septiéme siécle; mais on jugea plus à propos de laisser éteindre un Ordre si peu considérable. Leur maison des

Billettes fut cédée aux Carmes réformés, qui cherchoient depuis long-tems à s'établir à Paris.

XVIII.

LXXXVI. Etablissement des Chartreux à Paris leurs statuts.

La réputation où étoit l'Ecole de Paris dans le treiziéme siécle y attira les Chartreux, comme on voit par le titre de leur fondation, où le Roi S. Louis parle ainsi : Les Freres de l'Ordre des Chartreux sont venus en notre présence, & nous ont humblement supplié de leur accorder notre maison de Vauvert, *Vallis viridis*, près de notre ville de Paris, dans laquelle coulent abondamment les eaux de la doctrine salutaire qui arrosent toute l'Eglise. Surquoi le Roi leur donne en aumône le château avec quelqu'autres biens. L'acte est daté du mois de Mai 1259.

La même année les Chartreux tinrent leur Chapitre général, où Dom Riffer treiziéme Prieur de Chartreuse, fit autoriser les statuts de l'Ordre, qu'il avoit recueillis, corrigés & augmentés, & c'est ce qu'ils appellent les statuts antiques. Quoiqu'on ait changé, y est-il dit, quelque chose dans la pratique des coûtumes de Dom Guigues ; néanmoins le Chapitre ordonne qu'on les ait entiéres dans chaque maison sans aucun changement, afin que nous voions combien nous sommes déchus de la maniére de vivre de nos anciens peres. L'origine des Chapitres généraux y est marquée sous Dom Basile, qui fut le huitiéme Prieur de la grande Chartreuse & mourut l'an 1173. Les Prieurs de toutes les autres maisons, qui n'étoient encore que quatorze, le priérent de trouver bon que pour affermir la régularité, ils s'assemblassent en Chapitre commun dans cette premiére maison ; ce qu'il leur accorda.

Voici ce que l'on trouve dans les statuts de Dom Riffer au chapitre de la répréhension : Nous avons sujet de craindre le jugement de Dieu, nous qui contre sa défense avons transféré les bornes que nos peres nous avoient prescrites pour vivre réguliérement. Si quelqu'un en doute, qu'il lise & relise les statuts de Dom Guigues, & il verra combien nous avons dégénéré de la vertu de nos Peres. Ce mal doit être attribué à quelques Prieurs, qui négligent de corriger ceux qui leur sont soumis, ou qui s'accordant avec trop de facilité à eux & aux leurs les commodités de la vie, tombent dans le relâchement. Quelques autres s'ennuient dans la compagnie de leurs freres, & cherchent à se dissiper par la promenade : ils se chargent des affaires d'autrui, & abandonnent leur troupeau. Ils devroient considérer que le Prieur de Chartreuse ne sort jamais des bornes de son désert : que ces promenades au dehors sont très-odieuses aux vrais hermites, & que c'est principalement ce qui nous rend méprisables aux gens du monde. Le Chapitre général a souvent fait des réprimandes & des réglemens touchant la dépense dans les habits & les montures ; mais il n'y a presque point eu d'amendement : au contraire plusieurs méprisent l'esprit de notre Institut, qui nous oblige, plus que tous les autres moines, à l'humilité, à la pauvreté, à la grossiéreté dans nos habits & dans tout ce qui est à notre usage. Ils ont oublié la sainte rusticité de notre Ordre ; & se sçavent bon gré d'introduire ces délicatesses contraires à la sobriété & à la frugalité, qui énervent la vigueur de la vie herémitique. Ces superfluités sont cause que l'étendue de nos déserts ne pouvant plus suffire à la dépense, plu-

ſieurs travaillent à acquérir des richeſſes, & à ſe procurer des revenus par toute ſorte de diſpenſes. Le Chapitre ordonne de dénoncer ceux qui ſeront coupables de ces déſordres. L'intervalle entre les ſtatuts de Dom Guigues & ceux de Dom Riffer, eſt d'environ cent trente ans.

XIX.

XXXVII. Fondation de Port-Roial.

On établit dans le treiziéme ſiécle un grand nombre de monaſtéres d'hommes & de filles, de Colléges & d'Hôpitaux. Ce fut dès le commencement de ce ſiécle l'an 1204, que fut fondée l'Abbaïe de Port-Roial des Champs, par Matthieu de Montmorenci Seigneur de Marli & par Mathilde de Garlande ſa femme, dans le fief de Port-Rois ou Port-Roial, ſitué dans une vallée aſſez près de Chevreuſe, à ſix lieuës de Paris. On prétend que Philippe-Auguſte étant à la chaſſe, & s'étant égaré, fut trouvé dans un Oratoire qui étoit en cet endroit; & que c'eſt à cauſe de cela qu'on lui donna le nom de Port-Roial. Cette Abbaïe de filles de l'Ordre de Cîteaux eſt dans la ſuite devenue très-célébre.



ARTICLE XVI.

Réflexions sur l'état de l'Eglise pendant le treiziéme siécle.

I.

EN lisant l'Histoire Ecclésiastique avec quelque attention, on remarque une grande différence entre la discipline des dix premiers siécles & celle des trois suivans. Elle étoit à la vérité très-affoiblie dans le dixieme siécle, dit M. de Fleuri, mais ce n'étoit guère que par ignorance & par des transgressions de fait, que l'on condamnoit aussi-tôt que l'on ouvroit les yeux pour les reconnoître. On convenoit toujours qu'il falloit suivre les canons & l'ancienne tradition. Ce n'est que depuis le douziéme siécle, que l'on a bâti sur de nouveaux fondemens, & suivi des maximes inconnues à l'antiquité. Encore croioit-on la suivre lorsqu'on s'en éloignoit. Le mal est venu d'une erreur de fait & d'avoir pris pour ancien ce qui ne l'étoit pas. Car en général on a toujours enseigné dans l'Eglise, qu'il falloit s'en tenir à la Tradition des premiers siécles, pour la discipline aussi-bien que pour la doctrine. Les fausses Décrétales sont la source du mal. Il y est dit qu'il n'est pas permis de tenir de Concile sans l'ordre, ou du moins sans la permission du Pape. Mais jusqu'au neuviéme siécle, on ne voit rien dans l'histoire, qui ne démontre la fausseté de cette maxime. La tenue des Conciles provinciaux étoit comptée entre les pratiques ordinaires de la Reli-

1. Maux de l'Eglise. Changemens dans la discipline *IV. Disc.*

gion, à proportion comme la célébration du Saint Sacrifice tous les dimanches. On les regardoit comme le moien le plus efficace de maintenir la discipline. Cependant en conséquence de cette nouvelle maxime, il ne s'est presque plus tenu de Conciles depuis le douziéme siécle, où n'ayent présidé des Légats du Pape, & insensiblement on a perdu l'usage de tenir des Conciles.

Ce sont encore les fausses Décrétales qui ont attribué au Pape seul le droit de transférer les Evêques d'un siége à un autre. Néanmoins le Concile de Sardique & les autres qui ont défendu si sévérement les translations, n'ont fait aucune exception en faveur du Pape, & quand, dans des cas très-rares, on a fait quelque translation pour l'utilité évidente de l'Eglise, elle s'est faite par l'autorité du Métropolitain & du Concile de la Province. Mais depuis que l'on a suivi les fausses Décrétales, les translations ont été fréquentes en Occident où elles étoient inconnues; & les Papes ne les ont condamnées que lorsqu'elles étoient faites sans leur autorité, comme nous voions dans les Lettres d'Innocent III. Il en est de même de l'érection des nouveaux Evêchés. Suivant les fausses Décrétales elle appartient au Pape seul; suivant l'ancienne discipline, c'étoit au Concile de la Province, & il y en a un Canon exprès dans les Conciles d'Afrique. Et certainement à ne considérer que le progrès de la Religion & l'utilité des fidéles, il étoit bien plus raisonnable de s'en rapporter aux Evêques du païs, pour juger des villes qui avoient besoin de nouveaux Evêques, & pour choisir les sujets propres à cette bonne œuvre, que d'en renvoier le jugement au Pape, qui étant dans un

lieu éloigné, étoit ſi peu à portée de s'en bien inſtruire.

Nous avons parlé ailleurs de l'abus des Appellations. Il continua d'occaſionner une infinité de maux dans le treiziéme ſiécle, comme il avoit fait dans les précédens. Outre ce qui regarde le Pape, les fauſſes Décrétales contiennent de nouvelles maximes touchant l'immunité des clercs; & ces maximes ſont le fondement de la réponſe que le Pape Innocent III fit à l'Empereur de Conſtantinople au commencement de ſon Pontificat. Dans cette lettre le Pape donne des explications forcées au paſſage de S. Pierre, que l'Empereur avoit allégué pour montrer que tous les Chrétiens ſans exception, doivent être ſoumis à la puiſſance temporelle. Le Pape dans ſa réponſe rapporte l'allégorie des deux grands luminaires, pour ſignifier, dit-il, les deux grandes dignités, la Pontificale & la Roiale: comme ſi dans une diſpute de cette nature, il étoit permis d'avancer pour principe une allégorie auſſi arbitraire, & qui pouvant être niée, n'étoit plus propre à être alleguée en preuve. C'eſt ainſi que l'on éludoit les autorités de l'Ecriture les plus formelles, pour ſoutenir les préjugés tirés des fauſſes Décretales. Le Pape Innocent III ne pouvoit s'adreſſer plus mal qu'à un Empereur Grec, pour débiter ces maximes inconnues à l'antiquité. Car les Grecs ne connoiſſoient pas ces Décrétales fauſſement fabriquées, & ils étudioient toujours l'Ecriture, les Peres, & les anciens Canons. A l'égard des Princes Latins, ils étoient ignorans pour la plûpart, comme nous l'avons déja dit, juſqu'à ne ſçavoir pas lire, & ils croioient ſur ces matiéres tout ce que leur diſoient les clercs, dont

ils prenoient conseil, & qui leur servoient de sécrétaires; d'où vient qu'on nomme encore clercs les jeunes praticiens. A l'égard des Ecclésiastiques, ils s'éloignoient de plus en plus de l'esprit de leur état. Ils ne connoissoient plus le précepte de l'Apôtre, qui leur défend de s'embarrasser dans les affaires temporelles. Non-seulement ils s'en embarrassoient, mais ils en étoient accablés. Bien loin de rougir de cette dégradation, ils s'en faisoient gloire, & croioient qu'on vouloit mettre l'Eglise en servitude, dès qu'on vouloit mettre des bornes à leurs entreprises. C'est la matiére la plus ordinaire des Conciles du treiziéme siécle. C'est-là la source de l'animosité qui a duré si long-tems entre les laïques & le Clergé.

La rigueur exercée contre les hérétiques & les excommuniés, fut encore plus excessive dans le treiziéme siécle que dans le précédent. Le Pape Innocent III décerna les plus grandes peines contre le Comte de Toulouse, que l'on croioit auteur du meurrre de Pierre de Castelnau. Il ordonna de le dénoncer excommunié; il déclara tous ceux qui lui avoient fait serment, dispensés de l'observer, & permit à tout Catholique de poursuivre sa personne, & de s'emparer de ses terres. Y a-t'il rien de plus éloigné de l'ancienne douceur ecclésiastique qu'une telle conduite? A ce trait d'Innocent III nous pouvons en joindre un autre dont nous n'avons pas parlé dans le cours de l'Histoire, & qui est très-propre à montrer jusqu'où étoit porté l'abus que nous remarquons ici. Un Archevêque de Cologne nommé Henri, voulut venger la mort de S. Engelbert son prédécesseur. Aussi-tôt donc qu'il fut élu Archevêque, il fit serment de poursuivre cette vengeance

toute sa vie. Il fit porter avec lui le corps à la Diéte, & le présenta au Roi & aux Seigneurs ; il fit mettre au ban de l'Empire le Comte Frideric auteur du meurtre : il promit mille marcs d'argent à quiconque le lui livreroit ; il le paia au double, & aiant pris le meurtrier, il le fit mourir cruellement par la main du bourreau, quoiqu'il témoignât tout le repentir possible. L'Eglise est quelquefois obligée pour réprimer les hérétiques, d'avoir recours aux loix des Princes Chrétiens. Mais elle a toujours fait profession de rejetter les exécutions sanglantes, & c'est ce qui a été reconnu dans le III Concile général de Latran tenu sous Alexandre III.

Mais l'on s'est bien éloigné de cet esprit dans les temps dont nous parlons. Quand le Pape Innocent III écrivoit au Roi Philippe Auguste d'emploier ses armes contre les Albigeois, & quand il foisoit prêcher en France la Croisade contre eux, étoit-ce rejetter les exécutions sanglantes ? Comment accorder la conduite des Ecclésiastiques du treiziéme siécle avec celle des Saints du quatriéme ? Quand nous voions les Evêques & les Abbés de Cîteaux à la tête de ces armées qui faisoient un si grand carnage des hérétiques, comme à la prise de Beziers ; un Abbé de Cîteaux désirer la mort des hérétiques de Minerbe, quoiqu'il n'osât les y condamner ouvertement, parce qu'il étoit moine & prêtre ; & les Croisés brûler ces malheureux avec une joie extrême, comme dit le moine des Vaux de Cernai en plusieurs endroits de son Histoire ; en tout cela nous ne reconnoissons plus l'esprit de l'Eglise. Dans le Diocèse de Châlons, en présence du Roi de Navarre & des Barons du païs, de l'Archevêque de Rheims, de dix-sept Evêques, d'un grand nom-

bre d'Abbés, Prieurs & Ecclésiastiques, on brûla près de deux cens Manichéens à la poursuite d'un Jacobin Inquisiteur. Il alloit partout pour découvrir les hérétiques, qu'il faisoit brûler sans miséricorde, appuié de l'autorité de Saint Louis, qu'il trompoit par sa vertu apparente.

II.

II. Relâchement des moines.

Il y avoit un extrême relâchement en plusieurs monastéres, même en ceux qui devoient servir de modéle aux autres. Le Pape Innocent III, dès la premiére année de son Pontificat, écrivit à l'Abbé du Mont-Cassin qui étoit Cardinal, & lui témoigna sa douleur de ce que cette maison d'où la Régle de S. Benoît s'étoit répandue par tout le monde, étoit tombée dans un tel désordre, qu'elle causoit un scandale horrible. Il reproche à cet Abbé de négliger le bien spirituel de son monastére, par trop d'empressement à en augmenter le temporel, & l'exhorte à le réformer sérieusement, en commençant par se réformer lui même. Le monastére de Sublac près de Rome étoit comme le berceau de l'Ordre de S. Benoît. Innocent III y étant allé en 1212, y trouva tant de désordres, qu'il fut obligé d'y remédier par un grand réglement, où il défend aux moines de porter du linge, & de manger de la viande hors de l'infirmerie. Il ordonne que le silence s'observe toujours à l'Eglise, au réfectoire & au dortoir; que l'on choisisse bien les officiers du monastére, & que leurs obédiences ne soient pas données à vie. Il défend sur tout aux moines la propriété, & déclare que la pauvreté est pour eux d'une obligation si étroite, que le Pape même n'a pas le pouvoir de les en dispenser. L'Ordre de Cluni, si florissant deux

deux cens ans auparavant, étoit aussi dans un état déplorable. Nous en avons un exemple frappant dans la révolte du Prieur de la Charité contre l'Abbé de Cluni. Elle alla jusqu'à une guerre ouverte environ trois ans avant le quatriéme Concile de Latran. Aussi le Pape Innocent III écrivoit dès l'an 1213 au Chapitre général de Cluni, pour exhorter les Abbés à travailler à la réforme de leurs moines, qui par leur avarice, leur ambition & leur vie licentieuse, donnoient autant de scandale, qu'ils avoient autrefois donné d'édification.

Comme c'étoit encore pis dans les monastéres qui ne tenoient point de Chapitres généraux, le Concile de Latran, pour remédier aux désordres qui devenoient chaque jour plus crians, ordonna que dans chaque Royaume ou chaque Province, les Abbés ou les Prieurs qui n'avoient point coutume de tenir de Chapitres généraux, en tiendroient tous les trois ans; que dans ces commencemens ils appelleroient deux Abbés de Cîteaux, pour les aider à tirer du fruit de ces Chapitres; qu'on ne s'y occuperoit que de la réforme & de l'observance réguliére, & que ce qui y auroit été statué, seroit observé inviolablement & sans appel. Le tout se fera, dit le Concile, sans préjudice du droit des Evêques Diocèsains. C'est qu'il y avoit encore peu de monastéres exempts de leur jurisdiction. Le Concile ajoute, que dans le Chapitre général on députera des personnes capables pour visiter au nom du Pape tous les monastéres de la Province, même ceux des Religieuses, & pour y corriger ce qui aura besoin de l'être.

III.

III. Réforme su.

Les ordonnances d'un si grand nombre de

perficielle entreprise dans la plûpart des conciles. Conciles & de Synodes qui furent tenus pendant le treizieme siécle, étoient plûtôt de tristes témoignages des desordres qui regnoient, que des moyens efficaces de les réprimer. Le meilleur reméde auroit été d'attirer le respect & la vénération des peuples, en travaillant au renouvellement de la piété, à celui des études & des instructions solides, à la recherche & à la pratique des sages maximes de l'Antiquité. Au lieu de tendre de toutes ses forces à un but aussi capital, les Pasteurs assemblés dans les Conciles de ce temps-là étoient ordinairement occupés de la conservation des biens, des priviléges & de la jurisdiction des Ecclésiastiques, contre les entreprises des Seigneurs & des Juges laïques; & à l'égard de la réformation des mœurs du Clergé & des moines, elle demeuroit très-superficielle. On se plaignoit que les Ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, & souvent les Prélats mêmes, n'observoient pas, ni ne faisoient observer les censures de l'Eglise. Qu'opposoit-on à ce désordre? On prononçoit de nouvelles excommunications contre ceux qui avoient méprisé les premiéres, sans considérer que les secondes censures ne seroient pas vrai-semblablement plus respectées que les précédentes, que l'excommunication ne pouvoit être un reméde contre l'excommunication elle-même. Il auroit donc fallu relever dès les fondemens ce qui sert à donner un grand poids aux jugemens ecclésiastiques, je veux dire l'estime & le respect pour les Ministres de la Religion, la crainte des peines éternelles, la foi vive & animée des récompenses promises.

IV. Maux en Angleterre.

IV.

Hubert qui étoit Archevêque de Cantorberi

au commencement du treiziéme siécle, faisoit plus de cas de la qualité de Ministre d'Etat que de celle de Pasteur. Un Seigneur séculier lui reprocha en face un tel aveuglement, sans qu'une correction si nécessaire fît impression sur ce Prélat. Après sa mort, l'Eglise de Cantorberi fut agitée de plusieurs troubles qui occasionnerent de grands désordres. Le Pape Innocent III cassa la double élection qui avoit été faite, l'une par les moines, & l'autre par les Evêques, & nomma un Archevêque de sa seule autorité. Le Roi Jean s'y étant opposé, le Royaume fut interdit. Comment ne sentoit-on pas que le Pape ne pouvoit avoir le droit d'ôter à tout un Royaume l'exercice de toutes les pratiques extérieures de la Religion ? Comment le Pape lui-même n'étoit-il pas effraié, en réduisant pendant plusieurs années une infinité de fidéles à être privés de tous les avantages du culte extérieur ? Il est inconcevable que les Evêques & les Pasteurs du second ordre aient déféré à un ordre si visiblement injuste, sur-tout étant assurés qu'en n'y déférant pas, ils feroient plaisir au Roi & gagneroient ses faveurs. Le Pape se porta à un excès encore plus intolérable : il déclara tous les sujets du Roi absous de leur serment de fidélité, & les exhorta à se révolter contre lui. Comment Philippe Auguste fut-il assez imprudent pour accepter la Couronne d'Angleterre qu'Innocent III lui offrit ? Comment ne sentoit-il pas que le Pape pourroit également disposer de la Couronne de France, s'il avoit droit de détroner le Roi d'Angleterre ?

Jean sans terre réduit au desespoir à la vue des maux dont il alloit être accablé, se soumit à tout ce que le Pape voulut : l'indigna-

tion & le dépit le porterent même à donner plus qu'on n'auroit osé lui demander. Ce ne fut point par le mouvement d'une prétendue dévotion qu'il offrit son Royaume au Saint Siége, & qu'il voulut devenir vassal du Pape. Il se feroit livré bien plus volontiers à tout autre Prince qui auroit voulu le secourir : nous avons vû qu'il s'adressa même au Roi de Maroc, lui déclarant qu'il ne tenoit point au Christianisme, & qu'il étoit tout prêt de l'abandonner. C'est ce qui prouve combien les prétentions injustes des Papes sont capables de rendre la Religion Chrétienne odieuse aux Souverains. Innocent III ne connoissoit guères le Roi d'Angleterre, lorsqu'il le félicitoit d'avoir un *Royaume Socerdotal* depuis qu'il s'étoit rendu son vassal. Le Roi Jean n'ignoroit pas toutefois l'indépendance de sa Couronne ; il vouloit même affranchir l'Eglise d'Angleterre de la servitude à laquelle la Cour de Rome l'avoit réduite. J'empêcherai mes sujets, disoit-il, d'aller à Rome y porter les richesses dont j'ai besoin pour répousser mes ennemis. Y aiant en Angleterre des Evêques suffisamment instruits, je n'irai point davantage consulter des étrangers. Mais voiant que le peuple & les Evêques prenoient contre lui le parti du Pape, & déféroient aux ordres les plus injustes qui venoient de Rome, il résolut de les punir & de se venger de leur infidélité, en les livrant à la tyrannie des Romains. Il eut la triste satisfaction de les voir gémir sous le joug d'un Légat, avant même que l'interdit fut levé. Ce Légat, qui n'avoit que quelques chevaux en entrant en Angleterre, eut bientôt un train magnifique. Malgré l'Archevêque de Cantorberi & tous les Evêques, il mit en

place d'indignes sujets, & suspendit de leurs fonctions ceux qui voulurent s'opposer à ses entreprises.

Les Seigneurs, qui avoient si mal défendu le Roi, lorsque le Pape l'avoit jugé indigne de la Couronne, furent punis à leur tour par la perte de tous leurs priviléges. Le servile dévouement du Roi à la Cour Romaine, fut pour lui un abri qui le mit à couvert de tous les dangers ausquels il pouvoit être exposé. Ces Seigneurs sentirent alors que les prétentions du Pape n'étoient pas légitimes. On disoit publiquement à Londres qu'il n'appartenoit point au Pape de régler les affaires temporelles. Ces lâches Romains, ajoutoit-on, ces usuriers, ces simoniaques, veulent dominer sur tout le monde par leurs excommunications. Le Roi Jean témoin de ces murmures se réjouissoit en secret d'une oppression que ses sujets s'étoient attirée. Il prenoit & ruinoit les châteaux des Seigneurs, désoloit tout par le fer & par le feu, commettoit des cruautés inouies, pour avoir de l'argent, sans épargner les églises, ni les personnes consacrées à Dieu. Telle étoit la conduite de ce *Roi Sacerdotal.* Les Seigneurs dépouillés de tout, maudissoient le Roi; & dans leur désespoir, n'épargnoient pas le Pape qui protégeoit un Prince si injuste. Vous le soutenez, disoient-ils au Pape, parce qu'il se soumet à vous, afin que tout vienne fondre dans le gouffre de l'avarice Romaine. La protection qu'Innocent III accorda au Roi Jean, n'empêcha pas les Seigneurs de se révolter contre ce Prince, & d'élire un autre Roi. Ce fut la cause d'une guerre civile, qui mit en feu l'Angleterre, & causa à cette Eglise des maux infinis.

Le Regne d'Henri III qui fut de 56 ans, ne fut pas plus heureux pour les églises d'Angleterre, que l'avoit été celui de Jean. Ce nouveau Roi avoit par goût & par une fausse piété un lâche dévouement à la Cour de Rome. Il favorisoit les plus grandes injustices des Légats, & sembloit ne pouvoir vivre sans en avoir toujours un à ses côtés. Il persécuta les plus Saints Evêques de son Royaume, exerça souvent des violences pour en faire élire des mauvais, & s'attira la haine de ses sujets par la foiblesse de son gouvernement. La Cour de Rome exerça sous ce Regne les plus criantes exactions. Le Pape Honorius II voulut qu'on lui fournît de l'argent pour faire la guerre à l'Empereur Frideric, & envoia un Nonce avec pouvoir d'excommunier les opposans & d'interdire leurs églises. Ce Nonce obligea les Evêques d'emprunter l'argent qu'il demandoit, comprit dans la décime qu'il imposoit la récolte de l'année qui étoit encore en herbe, & réduisit les Evêques à vendre ou engager les reliquaires, les calices, & les autres vases sacrés. Il menoit avec lui des usuriers ultramontains, qui prêtoient de l'argent à de si gros intérêts, qu'on les chargeoit par-tout de toute sorte d'imprécations.

Il falloit que l'Angleterre fût dans un étrange état, puisque le Prince Richard frere du Roi Henri III disoit publiquement, que quand même il ne seroit pas croisé, il s'en iroit fort loin, pour n'être pas témoin de la désolation du Royaume & des maux dont il le voioit accablé. Les bons Evêques séchoient de douleur, en voiant que le Pape disposoit des meilleurs bénéfices en faveur des Romains qu'il vouloit gratifier. L'on paioit aux Collecteurs Romains

juſqu'au cinquiéme des revenus eccléſiaſtiques, & l'on eſpéroit par-là obtenir la liberté des élections; mais plus on ſe ſoumettoit au joug, & plus la Cour de Rome le rendoit inſupportable. Le Pape en une ſeule fois demanda trois cens bénéfices. On ſe plaignit au Roi Henri, de ce que le Pape ne laiſſoit pas reſpirer le Clergé d'Angleterre; mais ce Prince eut l'injuſtice de ne répondre aux ſages remontrances qu'on lui fit ſur ce ſujet, que par des menaces & des violences. Faites de ces miſérables tout ce qu'il vous plaira, dit-il au Legat; je vous prête un de mes plus forts châteaux pour les y mettre en priſon. Quel aveuglement dans ce Prince, de faire ainſi ſentir tout le poids de ſa puiſſance à tous ſes meilleurs ſujets, tandis qu'il ſe livroit aux ennemis de ſes vrais intérêts & de l'indépendance de ſa Couronne! De temps en temps la lumiére perçoit les ténébres que les Romains cherchoient à répandre partout, & la vérité faiſoit entendre ſa voix. La puiſſance de lier & de délier donnée à S. Pierre, diſoient les Curés d'Angleterre, ne s'étend point à faire des exactions. Les revenus des égliſes ſont deſtinés à nourrir les pauvres, à faire ſubſiſter les miniſtres, à entretenir les bâtimens: on ne doit point les appliquer à d'autres uſages. Mais les meilleures raiſons ſont de foibles armes, contre ceux qui ne connoiſſent que les voies de fait & les violences.

V.

V. Converſions forcées. Croiſades du Nord. *Fl. VI. Diſc.*

Les converſions qui ſe firent dans le Nord durant le cours de ce ſiécle, commencerent par le zéle de quelques moines de Cîteaux, & furent continuées par des freres Prêcheurs. Mais comme ces peuples étoient très-farouches, ceux qui demeuroient païens, & qui étoient le plus

grand nombre, maltraitoient souvent les nougeaux Chrétiens. Ceux-ci crurent qu'il leur étoit permis de se défendre à main armée & de repousser la force par la force; & ils implorerent à cet effet le secours des Allemans, des Polonois & des anciens Chrétiens du voisinage. Le motif de cette guerre parut si légitime, que pour la mieux soutenir, on institua les Ordres militaires de Christ & des Freres de l'Epée, réunis depuis aux Chevaliers Teutoniques. Les Papes étendirent la croisade à cette guerre de Religion, & y attribuerent la même indulgence qu'à celle de la Terre Sainte. Ces croisés ne demeurerent pas long-temps sur la simple défensive : ils attaquoient souvent les infidéles; & quand ils avoient l'avantage, la premiére condition de la paix étoit, que les infidéles recevroient des prêtres pour les instruire, se feroient baptiser, & bâtiroient des églises. S'ils rompoient la paix, comme il arrivoit souvent, on les traitoit de rébelles & d'apostats, & comme tels on croioit être en droit de les contraindre par la force à tenir ce qu'ils avoient une fois promis. Voilà de quelle maniére on étendoit la Foi dans ces grandes Provinces. Mais les personnes vraiment éclairées n'approuvoient pas ces entreprises. Saint Thomas, qui est sans contredit le meilleur témoin de la doctrine de ce temps-là, établit fort bien, après toute l'Antiquité, qu'on ne doit pas contraindre les infidéles à embrasser la Foi, & que quoiqu'on les eût vaincus en guerre & faits prisonniers, on doit les laisser libres sur l'article de la Religion. Il enseigne, en suivant S. Augustin qu'il cite, que personne ne peut croire sans le vouloir, & qu'on ne contraint point la volonté. D'où il s'ensuit que la profession

exterieure du Christianisme ne sert de rien, sans la persuasion intérieure. Car Jesus-Christ a dit: *Allez, instruisez & baptisez; quiconque croira & sera baptisé, sera sauvé.* Et Saint Paul: *On croit de cœur pour être justifié, & on confesse de bouche pour être sauvé.* Il n'est donc permis de baptiser des adultes, qu'après les avoir suffisamment instruits, & s'être assuré, autant qu'on le peut humainement, qu'ils sont convaincus de la vérité de la Religion chrétienne, & que leur cœur est converti. De-là venoit la sainte discipline de l'Antiquité, de préparer au Baptême par tant d'instructions & de si longues épreuves.

Mais comment pouvoit-on instruire ou éprouver des Livoniens, des Prussiens, des Curlandois, qui le lendemain d'une bataille perdue, venoient en foule demander le Baptême pour éviter la mort ou l'esclavage! Aussi dès qu'ils pouvoient secouer le joug des vainqueurs, ils retournoient à leur vie ordinaire & à leurs anciennes superstitions, ils chassoient ou tuoient les prêtres, & abattoient les églises. De tels hommes étoient peu touchés des promesses & des sermens, dont ils ne comprenoient ni la force ni les conséquences: c'étoit les objets présens qui les frappoient. Peut-être est-ce une des causes de la facilité avec laquelle ces peuples se sont laissés entraîner dans les derniéres hérésies: la Religion n'avoit jamais eu chez eux des fondemens assez solides.

Quand on examine tout ce qui se passa dans les croisades du Nord, on ne peut s'empêcher de croire que l'intérêt temporel y avoit plus de part que le zéle de la Religion. Car les Papes donnerent aux Chevaliers Teutoniques le domaine & la souveraineté de toutes les

terres qu'ils pourroient conquérir sur les infidéles. Nous n'examinons point ici quel droit y avoit le Pape, ni quel besoin avoient les Chevaliers qu'il autorisât leurs conquêtes : nous remarquons seulement le fait, & nous disons qu'il est bien à craindre que ces Chevaliers n'aient plus cherché l'accroissement de leur domination, que la propagation de la Foi. Il paroît que les Religieux qui prêchoient la croisade du Nord & instruisoient les Néophites, avoient des intentions pures ; mais on faisoit de grandes plaintes contre les Chevaliers, de ce qu'ils réduisoient les nouveaux Chrétiens à une espéce de servitude, & par-là détournoient les autres d'embrasser la Foi : en sorte que leurs armes nuisoient à la Religion pour laquelle ils les avoient prises. De ces conquêtes sur les païens sont venus les Duchés de Prusse & de Curlande.

Nous avons vû que le Pape Innocent IV fit aller en Dannemarc un simple Frere Mineur, avec pouvoir d'y procéder contre les Evêques. Pouvoit-on rien faire de plus contraire à l'ancienne discipline ? Le même Pape envoia en Suede & en Norvege des Légats, afin de soulever les Rois contre l'Empereur Frideric, & d'en tirer de l'argent pour lui faire la guerre. Ecrivant à Haquin, qui n'étoit pas né de légitime mariage, il lui dit qu'il usoit de la plenitude de sa puissance pour lui accorder dispense, & l'élever à la dignité Roiale. Ce Pape reçut pour cela de très-grosses sommes d'argent. Le Roi Haquin se croisa, & obtint du Pape pour son voiage, le tiers des revenus ecclésiastiques de Norvege. Quel tissu de demarches abusives ! D'un autre côté l'on paroissoit peu touché de ce qui est le but & la fin essentielle

du Christianisme, qui consiste à former de véritables justes, & des hommes sincérement & solidement attachés à Dieu par amour. Le choix & la multiplication des Ministres vraiment dignes de travailler à un aussi grand ouvrage, auroit dû être le continuel & principal objet de la sollicitude des Souverains Pontifes. Mais il semble au contraire que l'on crut avoir tout fait, quand on avoit établi dans les païs nouvellement conquis un extérieur de Religion, & comme un phantôme de Christianisme. Ce que les Papes ne négligeoient pas, c'étoit de tirer le plus d'argent qu'ils pouvoient, & d'étendre leur autorité au-delà de toutes bornes.

VI.

VI. Maux en France Rigueur excessive contre les hérétiques. Inquisition Pastoureaux.

Philippe-Auguste scandalisa son Royaume par son aversion pour la Reine Ingeburge, & son attachement déréglé pour une autre femme. Ce scandale auquel le Pape & les Evêques ne furent point insensibles, fut l'objet d'un Concile, & attira un interdit sur la France. Ce remède si étrange doit toujours être remarqué, & mérite sans doute d'être placé parmi les maux. La plus grande affaire de la France pendant le treiziéme siécle, fut la croisade contre les Albigeois. Nous avons vû jusqu'à quel point on s'y éloigna de l'ancienne douceur de l'Eglise, en voulant exterminer les hérétiques. L'autorité temporelle devoit les réprimer & empêcher qu'ils ne séduisissent les fidéles; mais devoit-on les traiter avec tant de rigueur, & faire regarder comme une action de religion la fureur avec laquelle on répandoit leur sang?

C'est en France que fut d'abord établi le tribunal de l'Inquisition. On voit combien il étoit odieux, par la difficulté qu'il y eut de

l'établir, même en Italie & dans l'Etat Ecclésiastique, & par les Inquisiteurs qui furent mis à mort. L'Inquisition n'étoit pas seulement odieuse aux hérétiques, qu'elle recherchoit & poursuivoit; mais aux Catholiques mêmes, aux Evêques & aux Magistrats, dont elle diminuoit la jurisdiction; & aux particuliers, ausquels elle se rendoit terrible par la rigueur de la procédure. Les Papes furent obligés de publier diverses Constitutions pour en modérer l'excessive sévérité. On a depuis senti en France les inconvéniens terribles de ce tribunal. Il y fut aboli; & depuis long-temps, il y est détesté. Plusieurs païs ne l'ont jamais reçu, & la Religion Chrétienne n'en souffre aucun dommage.

La fin pour laquelle on a établi ce tribunal, est d'empêcher les hérétiques de se multiplier & de se maintenir en se cachant. Mais on a emploié pour parvenir à cette fin, des moiens qui conduisent d'une maniére trop prochaine à l'hypocrisie & à l'ignorance. La crainte d'être dénoncé, emprisonné, & puni sur un simple soupçon, dont le fondement sera quelque parole indiscrete, empêche de parler de ce qui regarde la Religion; de proposer ses doutes si l'on en a; de faire des questions, & de chercher à s'instruire. Le plus court & le plus sur est de se taire, ou de parler & d'agir comme les autres, soit qu'on pense de même, ou non. Un pécheur d'habitude qui ne veut pas quitter ses désordres, ne laisse pas de faire ses pâques, pour n'être pas déféré à l'Inquisition au bout de l'année, comme suspect d'hérésie. Les païs d'Inquisition sont les plus fertiles en Casuistes relâchés. On n'y trouve point l'Ecriture sainte en langue vulgaire. Plusieurs bonnes éditions

des Peres y sont défenduës, parce qu'elles viennent d'Auteurs qu'on se plait à regarder comme suspects. Du moins il est ordonné d'en retrancher une préface, un avertissement, une note; d'effacer à telle & telle page une ligne ou un mot, comme il est spécifié fort au long dans l'index de l'Inquisition d'Espagne. Sans ces corrections il est défendu sous de rigoureuses peines, de lire le livre, ou de l'exposer en vente. Les Libraires alors aiment mieux ne s'en point charger: ainsi quantité de bons livres n'entrent jamais dans les païs d'Inquisition. Combien les Anciens étoient-ils plus sages! Les Pasteurs dans les premiers siécles de l'Eglise, avoient soin de bien instruire les Chrétiens, chacun selon sa portée: sans prétendre les gouverner par la soumission aveugle, qui est l'effet & la cause de l'ignorance.

Il arriva au milieu du treiziéme siécle un terrible mouvement en France. Un Hongrois nommé Jacob qui avoit quitté l'Ordre de Cîteaux, s'avisa de faire le prophête, & de dire que la Vierge lui avoit commandé de prêcher la croisade, mais seulement à des bergers & au simple peuple, parce que Dieu reservoit aux petits la délivrance de la Terre-Sainte. Il attira tant de monde, qu'en peu de temps il eut une armée de cent mille hommes, distribuée par troupes sous différens chefs avec cinq cens enseignes, où étoient représentés la croix & un agneau, avec les visions que Jacob prétendoit avoir eues. On les nommoit *Pastoureaux*. Ces prétendus disciples de l'agneau portoient des épées, des poignards, des cognées, des massues, & toutes les armes qu'ils pouvoient trouver, & prêchoient par-tout avec une extrême impudence. Ils déclamoient contre les ecclésia-

ſtiques & les religieux : ſelon eux les Freres Prêcheurs & Mineurs étoient des hypocrites & des vagabonds ; les moines de Cîteaux étoient des avares, qui ne ſongeoient qu'à augmenter le nombre de leurs terres & de leurs beſtiaux ; les Moines Noirs étoient pleins d'orgueil & faiſoient un Dieu de leur ventre : les Chanoines étoient demi-laïques, fainéans & gens de bonne chere ; les Evêques, des hommes occupés à amaſſer de l'argent, & plongés dans les délices. A l'égard de la Cour de Rome, ils en diſoient des infamies qu'on n'oſe rapporter. Le peuple qui n'avoit déja que trop de mépris pour le Clergé, applaudiſſoit à ces diſcours. La Reine Blanche ſe laiſſa tromper par ces fanatiques, & elle n'ouvrit les yeux que quand elle vit à quel excès ces eſpéces de réformateurs ſe portoient. Les maux qu'ils firent en France furent très-grands.

VII.

VII. Autres maux en France. Nous avons vû dans l'article des Conciles quelles étoient les mœurs du Clergé, & combien il y avoit de déſordres, malgré le ſoin qu'avoit S. Louis de punir les méchans, & d'honorer les gens de bien. Il y avoit en France un ancien abus, qui étoit d'obliger les excommuniés de paier une amende, quand on leur donnoit l'abſolution, après même qu'ils avoient ſubi les peines preſcrites par les loix de l'Egliſe. Le motif de cette étrange coutume, étoit de les préſerver des rechutes, au moins par une raiſon d'intérêt. Rien n'eſt plus affreux que ce que nous liſons dans Jacques de Vitri, des mœurs des Etudians ; & nous n'avons oſé en rien rapporter. Les Maîtres étoient occupés de mille queſtions frivoles & de vaines ſubtilités. Les démêlés entre

l'Université & les Freres Prêcheurs donnérent lieu à différens scandales. Combien de chicanes & de mauvaise foi dans le procédé des Docteurs, à la tête desquels étoit Guillaume de S. Amour! Mais d'un autre côté, les religieux mendians n'auroient-ils pas dû se borner à travailler à devenir doctes, sans être si jaloux du titre de docteur, & se moins prévaloir de leur crédit à la Cour de Rome & à celle de France?

VIII.

VIII. Maux en Italie & en Allemagne. Entreprises injustes des papes.

On doit appliquer au Pape Innocent III tout ce que nous avons dit de Grégoire VII. Ces deux Papes se ressembloient parfaitement. Innocent III se regardoit à l'exemple de Gregoire VII son modéle, comme un monarque souverain dans toute l'Eglise, & se faisoit un jeu de prononcer des excommunications. Nous avons vû quelques exemples des pénitences singuliéres qu'il imposoit. Honorius II avoit les mêmes défauts qu'Innocent III; mais il ne fit pas de si grandes fautes, parce qu'il avoit moins de talens & de zéle. L'entrée de Gregoire IX dans Rome étoit peu digne d'un successeur de S. Pierre. Il falloit qu'il eût une bien fausse idée de la véritable grandeur, & qu'il mît la qualité de Pasteur bien au-dessous de celle de Prince temporel. Nous avons vû quel étoit son style, son goût & son génie. Ses démêlés avec l'Empereur Frideric furent la source d'une infinité de maux, plongea l'Allemagne dans une longue anarchie, & alluma en Italie un feu dont elle fut long-tems embrasée. Il est inutile de rapporter ici tous ces malheurs, dont nous avons déja parlé. Tout l'article de l'Eglise d'Allemagne n'est, pour ainsi dire, qu'une longue liste de maux. Les succes-

ſeurs de Gregoire IX ſuivirent ſon exemple ; & c'eſt à quoi conduiſoient les nouvelles maximes de Gregoire VII, qui avoient fait de ſi étranges progrès. Nous pouvons dire de l'Egliſe d'Italie, ce que nous venons de dire de celle d'Allemagne : tout y étoit en déſordre. Les guerres & les diviſions y cauſoient les plus grands ravages : on ne voioit par-tout que violences & ſéditions. De temps en temps le S. Siege vacquoit pendant des années entiéres. Les Princes écrivoient aux Cardinaux des vérités très-humiliantes. Les intérêts de Dieu, leur diſoit-on, ne vous touchent point. Chacun de vous déſire le Pontificat, & ne ſuit que ſa paſſion. Vous ſouhaitez la mort l'un de l'autre, bien loin de vouloir le voir Pape. Faites ceſſer les factions, donnez un chef à l'Egliſe, & un meilleur exemple à vos inférieurs. La Conſtitution du Conclave ne fait pas beaucoup d'honneur aux Cardinaux.

Le Roi S. Louis, quoique plein de douceur & de modération, fut indigné de la conduite d'Innocent IV à l'égard de l'Empereur Frideric. Son entrepriſe dans le Concile de Lyon eſt un mal nouveau, & même unique. On n'avoit point encore vu un Pape, entreprendre de dépoſer un Souverain dans un Concile général, & donner lieu à ceux qui n'approfondiſſent pas les choſes, d'imputer à toute l'Egliſe une entrepriſe, qui réellement n'étoit l'ouvrage que du Pape Innocent. Un tel attentat de la Puiſſance ſpirituelle ſur la temporelle, qu'un Concile général paroiſſoit autoriſer, étoit-il propre à attirer dans le ſein de l'Egliſe les Princes infidéles ? Etoit-il fort édifiant, de voir le Pape écrire à tous les Souverains, pour les animer contre l'Empereur,

& s'adresser même au Sultan d'Egypte pour l'engager à rompre l'alliance qu'il avoit avec ce Prince ? La plûpart des autres Papes ne furent occupés, comme ceux dont nous venons de parler, que de guerres & d'intérêts temporels. Le seul Royaume de Sicile leur donna des soins infinis. Quelle dépravation de goût ! Les Papes étoient-ils donc à la tête de l'Eglise pour autre chose que pour répandre la lumiére, soutenir la discipline, combattre les erreurs, attirer les infidéles à la Foi, corriger les abus & s'appliquer à faire regner la charité dans les cœurs ? L'Eglise a-t'elle d'autre intérêt que de convertir les pécheurs, & de former des justes ? Quel sujet de gémissement pour ceux qui étoient animés de son esprit, de voir la plûpart des Pasteurs, occupés de tout autre objet que de l'unique qu'ils devoient avoir devant les yeux ?

I X.

IX. Croisades du treiziéme siécle. Leurs suites funestes.

Les efforts que faisoit la Puissance spirituelle, presque toute concentrée dans le Pape, pour absorber la temporelle, causerent pendant le treiziéme siécle des maux innombrables dans tous les Etats Catholiques ; & les croisades qui furent si multipliées, mirent le comble à ces maux. Ce qui se passa à la prise de Constantinople, montre une effroiable corruption dans tous les croisés Latins. Cet événement seul suffiroit pour faire connoître l'état & la disposition de la plûpart des Chrétiens du treiziéme siécle. La guerre que les Latins firent aux Grecs étoit si injuste, que le Pape Innocent III fit tous ses efforts pour les en détourner, jusqu'à les excommunier pour ce sujet. Mais les Evêques qui accompagnoient les croisés, décidérent qu'il falloit rétablir le

jeune Empereur Alexis, & punir Murzufle de ſon uſurpation, ſoutenant que ceux qui commettoient de tels crimes, n'avoient aucun droit de poſſéder des Etats. Les Princes croiſés étoient ſi peu éclairés, qu'ils ne voioient pas les dangereuſes conſéquences que l'on pouvoit tirer contre eux-mêmes de cette fauſſe maxime. Innocent III fut ébloui par le ſuccès ; & voiant les Latins maîtres de Conſtantinople comme par miracle, il crut que Dieu s'étoit déclaré pour eux. Il s'imagina en même temps que la priſe de Conſtantinople faciliteroit la conquête de la Terre-Sainte, & procureroit la réunion des Grecs. Mais nous avons vû combien l'on ſe trompoit dans cette double conjecture. La conquête de Conſtantinople attira la perte de la Terre-Sainte : parce qu'il fallut pour conſerver la ville Impériale, partager les forces des croiſés, déja inſuffiſantes pour ſoutenir la guerre de Syrie. A l'égard du ſchiſme des Grecs, c'étoit un mal déja ancien, que la conquête des Latins ne fit qu'aigrir, & rendre tout-à-fait incurable. Comment en effet ces Latins traiterent-ils les Grecs en cette occaſion ? Dans le pillage qu'ils firent de Conſtantinople, ils donnérent toutes ſortes de preuves de leur fureur, de leur cruauté, de leur avarice & de leur impiété. Nicétas, Auteur Grec, qui étoit alors dans cette ville, reprocha aux Chrétiens Latins d'avoir été plus inhumains & plus ſacriléges que les Sarraſins, & d'avoir commis des abominations dont le ſeul récit fait horreur. Les Grecs qui ſavoient en général que le Pape étoit le principal mobile des croiſades, conçurent pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, une averſion qui dure encore aujourd'hui. Les Latins leur parurent des monſtres, avec leſquels

ils ne devoient jamais se réconcilier, s'imaginant, quoique très-injustement, devoir attribuer à toute l'Eglise Latine les excès ausquels s'étoient livrés les croisés qui avoient à leur tête des Evêques, & qui se glorifioient de suivre en tout l'autorité du Pape.

Ainsi tant de mouvemens & d'agitations extraordinaires des peuples & des Princes croisés se tournérent en scandales, au lieu de servir à la gloire de l'Eglise & au vrai bien de la Religion. A l'égard même de la simple possession des nouvelles terres que l'on vouloit conquérir, Dieu prit plaisir de confondre encore sur ce point les projets de l'esprit humain. La prise de Constantinople fit perdre de vûe la Terre-Sainte, pour laquelle on s'étoit croisé. Les pélerins alloient plus volontiers à cette grande ville, attirés par la beauté & la bonté du païs: ils y accouroient en foule, & l'on vit bien-tôt se former de nouveaux Etats, outre celui de l'Empire; un Royaume de Thessalonique, par exemple; une Principauté d'Achaïe. Mais on y trouva aussi de nouveaux ennemis à combattre outre les Grecs; des Bulgares, des Vallaques, des Comains, des Hongrois. Ainsi les Latins établis en Grece, avoient assez à faire chez eux, sans songer à la Terre-Sainte. Ils demandoient continuellement du secours, & attiroient tout ce qu'ils pouvoient de croisés. Mais malgré tous leurs efforts, la conquête de Constantinople fut encore plus fragile que celle de Jérusalem: les Latins ne la gardérent pas soixante ans: & pour comble de malheur, cette conquête & les guerres qu'elle attira, ébranlérent tellement l'Empire Grec, qu'elles donnérent occasion aux Turcs de le renverser entiérement 200 ans après. Cette

ſuite d'événement doit nous faire admirer les profonds conſeils de Dieu. Les Latins accourent en Orient par des motifs ſuggérés, ce ſemble, par la piété. Mais dans la vérité, leur miniſtére aboutit à punir les péchés des Grecs, en faiſant tomber ſur eux les fléaux que la guerre a coutume d'enfanter. Les Grecs à leur tour en ſécouant le joug des Latins, leur font éprouver les maux les plus terribles. Ce ſont des pécheurs qui ſe châtient les uns les autres. Mais comme le temps des jugemens de Dieu ſur les Grecs eſt proche, ils ſe relévent foiblement de leurs pertes, & ſe préparent ainſi à tomber dans le gouffre de la puiſſance Ottomane, où nous les voions encore plongés.

L'Indulgence de la Croiſade aiant été étendue à la conſervation des conquêtes des Latins ſur les Grecs ſchiſmatiques, fut bien-tôt appliquée à toutes les guerres qui paroiſſoient importantes à la Religion. Les Papes donnerent la même indulgence aux Eſpagnols qui combattoient les Muſulmans, & aux étrangers qui venoient à leurs ſecours; & en effet c'étoit toujours délivrer les Chrétiens de la domination des infidéles, & diminuer la puiſſance de ces derniers. De-là vinrent les grandes conquêtes de Jacques Roi d'Arragon, & de S. Ferdinand Roi de Caſtille, tellement continuées par leurs ſucceſſeurs, qu'ils ont enfin chaſſé les Muſulmans de toute l'Eſpagne. En même temps on prêchoit la croiſade en Allemagne contre les païens de Pruſſe, de Livonie, & des païs voiſins, tant pour les empêcher d'inquiéter les nouveaux Chrétiens, que pour les engager à ſe convertir eux-mêmes. Un autre objet de la croiſade étoient les hérétiques,

comme les Albigeois en France, les Stadingues en Allemagne, & les autres : enfin on la prêchoit contre les Princes excommuniés & rébelles à l'Eglise, comme l'Empereur Frideric II & son fils Mainfroi. Et parce que les Papes traitoient d'ennemis de l'Eglise tous ceux avec lesquels ils avoient quelque différend, même pour des intérêts temporels; ils publioient aussi contre eux la croisade, qui étoit leur derniére ressource contre les Puissances qui leur résistoient. Etoit-ce à mettre ainsi le fer en main à une multitude de Nations, que devoient être emploiées les Clefs spirituelles confiées à l'Eglise ? Les croisades étant en si grand nombre, se nuisoient l'un à l'autre, & les croisés divisés en tant de corps différens ne pouvoient faire de grands exploits. La diversité des intérêts temporels mettoit aussi des obstacles au concours des peuples dans une même entreprise. Les Espagnols & les Allemans aimoient mieux gagner l'indulgence, sans sortir de chez eux : les Papes de leur côté avoient plus à cœur la conservation de leur Etat temporel en Italie, que celle du Royaume de Jérusalem; ils s'intéressoient plus à la destruction de Frideric & de Mainfroi, qu'à celle des Sultans d'Egypte & de Syrie. Ainsi les secours qu'attendoient les Chrétiens d'Orient, étoient détournés ou retardés; & enfin l'on vit avorter la conquête de la Terre-Sainte, entreprise d'abord avec tant de zéle & d'ardeur. Les croisades si multipliées devinrent méprisables : on ne s'empressoit plus à écouter ceux qui les prêchoient ; & pour leur attirer des auditeurs, il fallut promettre à quiconque assisteroit à leurs sermons, des indulgences de quelques jours ou de quelques années.

Il arrivoit souvent qu'un Prince, après s'être croisé & avoir fait serment de partir à un certain jour marqué, différoit son voiage, soit qu'il se repentit de son vœu par légereté; soit qu'il lui survînt chez lui des affaires plus pressées. Alors il falloit avoir recours au Pape, pour obtenir dispense du serment & prorogation du terme; & si le Pape ne goûtoit pas les raisons du Prince croisé, il ne lui épargnoit pas les censures ecclésiastiques. Telle fut la source du fameux différend entre le Pape Gregoire IX & l'Empereur Frideric II, qui mit en feu toute l'Eglise. Dans le temps même que les Princes latins étoient les plus occupés de l'acquisition de la Terre-Sainte, les Seigneurs établis en Orient, comme le Roi de Jérusalem, le Prince d'Antioche, le Comte de Tripoli, donnoient aux Papes d'autant plus d'affaires, que leur conduite à l'égard des infidéles, & leurs démêlés entre eux, regardoient directement la conservation de la Palestine. Si on y ajoute les affaires des Evêques Latins établis en ce païs depuis la conquête, on verra que les croisades seules & leurs suites fournissoient aux Papes plus d'occupations, que n'en ont eu les plus grands Monarques.

Le Clergé Latin d'Orient mérite une attention particuliére. Nous avons vû qu'aussitôt après la conquête d'Antioche, de Jérusalem & des autres villes, on y établit des Patriarches & des Evêques Latins; & qu'on en usa de même après la prise de Constantinople. La diversité de la langue & du Rit faisoit croire aux Latins, qu'il leur étoit permis d'avoir un Clergé particulier; mais étoit-il à propos de se tant presser, & de tant multiplier les Evêques pour les Latins, qui étoient en si petit nom-

bre ? Le Patriarche de Jérusalem, par exemple, n'auroit-il pas aisément gourverné l'Eglise de Bethléem, qui n'en est qu'à deux lieuës ? Les croisés étoient venus au secours des anciens Chrétiens du pays, Syriens, Armeniens ou autres, qui avoient tous leurs Evêques établis par une longue succession. Cependant il est peu parlé dans nos histoires de ces églises désolées, sinon à l'occasion de leurs plaintes contre les Latins ; ainsi sous prétexte de les délivrer des Musulmans, on leur imposoit une nouvelle servitude.

Après la perte de Jérusalem, le Patriarche aussi-bien que le Roi se retira dans la ville d'Acre, où il résida jusqu'à la perte entiére de la Terre-Sainte ; & quoique son Patriarchat ne fût plus que titulaire, il gardoit toujours ce titre, espérant que les croisés regagneroient Jérusalem. Il en fut de même du Patriarche d'Antioche, de celui de Constantinople, & des autres Evêques Latins de Grece & d'Orient. Depuis que les croisades ont cessé, & qu'il n'y a plus eu aucune espérance raisonnable de rétablir ces Prélats dans leurs églises, il semble qu'on auroit dû cesser de leur donner des successeurs & de perpétuer ces vains titres : d'autant plus que cet usage éloigne de plus en plus les Grecs & les autres Schismatiques, de se réunir à l'Eglise, voiant la Cour de Rome pleine de ces Evêques *in partibus*, dans des emplois peu convenables à leur dignité.

X. Cessation des pénitences canoniques, autre suite funeste des Croisades.

X.

De toutes les suites des croisades, la plus importante à la Religion a été la cessation des pénitences canoniques. Nous disons la cessation, & non pas l'abrogation : car elles n'ont jamais été abolies par des Décrets formels :

Autres maux.

on n'a jamais délibéré sur ce point ; jamais on n'a dit : Nous avons examiné soigneusement les raisons de cette ancienne discipline ; nous l'avons trouvée trop rigoureuse, & nous avons crû devoir laisser désormais les pénitences à la discrétion des Confesseurs. Nous n'avons rien vû de semblable dans toute la suite de l'histoire. Les pénitences canoniques sont tombées insensiblement par la foiblesse des Evêques & la dureté des pécheurs ; par négligence ; par ignorance ; mais elles ont reçu le coup mortel, pour ainsi dire, par l'indulgence de la croisade. Les Saints, qui les avoient établies, vouloient punir les pécheurs, & en même temps s'assurer de leur conversion, & les précautionner contre les rechûtes. Pour cela on commençoit par leur prescrire une exacte retraite, qui en les éloignant des occasions du péché, leur donnoit le moien de faire de sérieuses réflexions sur l'énormité du péché, la rigueur de la justice de Dieu, les peines éternelles, & les autres vérités terribles que les Prêtres qui prenoient soin d'eux, ne manquoient pas de leur représenter, pour exciter en eux l'esprit de componction. Ensuite on les consoloit, on les encourageoit, & on les affermissoit peu à peu dans la résolution de renoncer au péché pour toujours, & de mener une vie nouvelle.

Ce ne fut que dans le huitiéme siécle que l'on introduisit les pélerinages pour tenir lieu de satisfaction : & ils commencerent à ruiner la pénitence, par les dissipations & les occasions de rechûtes. Encore ces pélerinages particuliers étoient-ils bien moins dangereux que les croisades. Un pénitent marchant seul, ou avec un autre pénitent, pouvoit observer une certaine régle, jeûner ou du moins vivre sobrement ;

brement ; avoir des heures de recueillement & de silence : chanter des pseaumes ; s'occuper de bonnes pensées ; avoir des conversations édifiantes : mais toutes ces pratiques de piété ne convenoient plus au tumulte des armes, & à une multitude de soldats assemblés. Les croisés, du moins pour la plûpart, cherchoient à se divertir, & menoient des chiens & des oiseaux pour chasser, comme il paroît par la défense qui en fut faite à la seconde croisade. C'étoient des pécheurs, qui, sans aucun mouvement de conversion, sans préparation précédente, alloient pour l'expiation de leurs péchés s'exposer aux occasions les plus dangereuses d'en commettre de nouveaux. Des hommes choisis entre les plus vertueux, auroient eu peine à se conserver dans de tels voiages. Il est vrai que quelques-uns s'y préparoient à la mort, en paiant leur dettes, restituant le bien mal acquis, & satisfaisant à tous ceux à qui ils avoient fait quelque tort. Mais il est plus aisé de se déterminer à ces pratiques extérieures, que de corriger le fond du cœur, & d'en mortifier les passions & les penchans déréglés. La croisade servoit aux uns de prétexte pour éviter la punition de leurs crimes ; & aux autres, elle étoit une occasion de continuer plus librement leurs désordres. L'histoire nous apprend qu'il se trouvoit même à la suite de ces armées des femmes déréglées, & quelques-unes étoient déguisées en hommes. Dans l'armée même de S. Louis, on trouvoit des lieux de débauche ; & ce Saint Roi fut obligé d'en faire une punition exemplaire. Les croisés qui s'établirent en Orient, loin de se convertir, s'y plongerent de plus en plus dans les égaremens d'une vie licentieuse & criminelle. L'exemple des naturels du païs les

portoit au mal, & les y autorisoit. Enfin la beauté & la fertilité de certains cantons, comme la vallée de Damas qui est si délicieuse, ne servoit qu'à les amollir. Leurs enfans dégénérerent encore, & formerent une nouvelle nation nommée *les Poulains*, qui n'est fameuse que par ses vices. Et voilà l'honneur qui revint à Jesus-Christ de ces entreprises formées à si grands frais.

Enfin Jérusalem & la Terre sainte sont retombées au pouvoir des infidéles, & les croisades ont cessé depuis quatre cens ans; mais les pénitences canoniques n'ont point été rétablies. Tant que les croisades durerent, elles tinrent lieu de pénitences, non-seulement à ceux qui se croisoient volontairement, mais à tous les grands pécheurs, à qui les Evêques ne donnoient l'absolution, qu'à la charge de faire en personne le service de la Terre sainte pendant un certain temps, ou d'y entretenir un nombre d'hommes armés. Il sembloit donc qu'après la fin des croisades on dût revenir aux anciennes pénitences; mais l'usage en étoit interrompu depuis deux cens ans au moins, & les pénitences étoient devenues arbitraires. Les Evêques n'entroient plus guères dans le détail de l'administration des Sacremens: les Religieux mendians en étoient les ministres les plus ordinaires; & ces missionnaires passagers ne pouvoient suivre pendant un long temps la conduite d'un pénitent, pour examiner la solidité & le progrès de sa conversion, comme faisoient autrefois les propres Pasteurs: ces Religieux se croioient obligés d'expédier promptement les pécheurs, pour passer à d'autres.

D'ailleurs on traitoit la morale dans les écoles comme le reste de la théologie, par raisonnement

plus que par autorité. On mettoit tout en question, jusques aux vérités les plus claires : d'où sont venues avec le temps un si grand nombre de décisions des Casuites, éloignées non-seulement de la pureté de l'Evangile, mais du bon sens & de la droite raison. Car où ne va-t'on point en ces matiéres, quand on se donne toute liberté de raisonner ? Les Casuistes se sont plus appliqués à faire connoître les péchés, qu'à en montrer les remédes. Ils se sont principalement occupés à décider ce qui est péché mortel, & à distinguer à quelle vertu est contraire chaque péché, si c'est la justice, la prudence, ou la tempérance : ils se sont étudiés à mettre, pour ainsi dire, les péchés au rabais, & à justifier plusieurs actions, que les Anciens plus judicieux & plus sincéres jugeoient criminelles. L'ancienne discipline, à force d'être négligée & hors d'usage, est tombée aux yeux de plusieurs dans une espèce de décri ; car tel est le progrès des maux, de passer de l'indifférence du bien, jusqu'à la témérité qui ose le mépriser.

La derniére croisade fut celle où mourut S. Louis, & dont nous avons vû le peu de succès ; mais on ne renonça pas pour cela à ces entreprises, même depuis la perte entiére de la Terre sainte, arrivée vingt ans après. On continua pendant tout le reste du treiziéme siécle, & même dans le quatorziéme, à prêcher la croisade pour le recouvrement de cette Terre, & on leva des décimes pour ce sujet, ou bien sous ce prétexte ; mais cet argent s'emploioit à d'autres usages, suivant la destination des Papes, & le crédit des Princes. Enfin l'on s'est totalement dégoûté des croisades, & on en est désabusé depuis long-temps. Les gens sensés instruits par l'expérience du passé, ont bien recon-

nu qu'en ces entreprises il y avoit plus à perdre qu'à gagner, & pour le temporel & pour le spirituel. A l'égard du spirituel qui est le seul objet qui intéresse véritablement l'Eglise, pouvoit-on croire que les croisades fussent propres à augmenter les biens de ce genre? La vraie Religion doit se conserver & s'étendre par les mêmes moiens qui l'ont établie; la prédication accompagnée de discrétion & de prudence, la pratique de toutes les vertus, & sur-tout d'une patience sans bornes. Cette discrétion & cette prudence dont nous parlons, ne paroît pas avoir été le partage de divers missionnaires du treiziéme siécle. Les Freres Mineurs qui se firent tuer à Maroc, s'imaginoient qu'il n'étoit question que de mépriser la mort, & de se l'attirer sans utilité. S. Cyprien ne les auroit pas reconnus pour Martyrs. C'est la remarque de *N. XV.* M. Fleuri dans son sixiéme Discours, où il traite des Croisades.

XI.

XI. Multiplication des Ordres religieux. Défauts des Mendians. *Fleur. VIII. Disc.*

Le quatriéme Concile de Latran avoit très-sagement défendu d'instituer de nouveaux Ordres religieux : mais son Décret a été si mal observé, qu'il s'en est beaucoup plus établi depuis que dans tous les siécles précedens. On s'en plaignit dès le Concile de Lyon, tenu 60 ans après : on y réïtéra la défense, & on supprima quelques nouveaux Ordres; mais la multiplication n'a pas laissé de continuer & d'augmenter toujours depuis. Sans préjudice de la sainteté de S. François, que nous reconnoissons avoir été très-éminente, & sans vouloir diminuer le profond respect que l'on doit avoir pour ce grand Saint, ne peut-on pas se défier de ses lumieres, & craindre qu'il n'ait pas sçû tout ce qu'il auroit été à désirer qu'il connût par

rapport aux Ordres religieux? Il croioit que sa Régle, n'étoit que la pratique de l'Evangile, & prenoit pour sa devise: *Ne possédez ni or, ni argent.* Ces paroles avoient été dites aux Apôtres par Jesus-Christ, lorsqu'il les envoia prêcher, & qu'il leur donna la puissance d'opérer des miracles. Il vouloit les éloigner de l'avarice, & leur ôter toute inquiétude à l'égard du nécessaire de la vie. S'ensuivoit-il de-là, que l'on fût obligé de nourrir des hommes simples & souvent ignorans, qui, sans faire de miracles, ni donner des marques d'une mission extraordinaire, alloient dans le monde prêcher la pénitence? Les peuples ne pouvoient-ils pas leur dire: Nous sommes assez chargés de la subsistance de nos Pasteurs ordinaires, à qui nous paions des dixmes & d'autres redevances? Il semble qu'il auroit été plus utile à l'Eglise que les Evêques & les Papes se fussent appliqués sérieusement à réformer le Clergé séculier sur le modéle des quatre premiers siécles, sans appeller au secours ces troupes étrangeres: en sorte qu'il n'y eût que deux genres de personnes consacrées à Dieu, des clercs destinés à l'instruction & à la conduite des fidéles, & parfaitement soumis aux Evêques; & les moines entiérement séparés du monde, & appliqués uniquement à prier & à travailler en silence. Au treiziéme siécle l'idée de cette perfection monastique n'étoit pas assez connue, & l'on étoit touché des désordres que l'on avoit devant les yeux, l'avarice du Clergé, son luxe, sa vie molle & voluptueuse, qui avoit aussi pénétré dans les anciens monasteres.

On crut donc qu'il falloit chercher le remméde dans l'extrêmité opposée, & renoncer à la possession des biens temporels, non-seulement

en particulier selon la Régle de S. Benoît, si sévére sur ce point ; mais en commun, ensorte que le monastére n'eût aucun revenu fixe. C'étoit, il est vrai, l'état des premiers moines d'Egypte ; car quel revenu auroient-ils pû tirer des sables arides qu'ils habitoient ? Mais ils prirent le parti de travailler, plûtôt que de sortir de leurs solitudes, pour aller mendier. Au lieu que les freres Mineurs, & les autres nouveaux Religieux du treiziéme siécle, choisirent le dangereux état d'une mendicité errante & vagabonde. Ils n'étoient pas moines, mais destinés à converser dans le monde, & à y travailler à la conversion des pécheurs, espérant en même temps y trouver des personnes qui leur fourniroient le nécessaire. D'ailleurs leurs fonctions de missionnaires & la nécessité de préparer ce qu'ils devoient dire au peuple, ne leur paroissoient pas compatibles avec le travail des mains. Enfin ils trouvoient la mendicité plus humiliante, comme étant le dernier état de la société humaine, au-dessous même des plus vils ouvriers. Elle avoit été jusques-là méprisée de tout le monde, & rejettée par les plus saints Religieux. Nous avons vû que le vénérable Guigues dans les Constitutions des Chartreux donne le nom d'*odieuse* à la nécessité de quêter ; & le Concile de Paris tenu au commencement du treiziéme siécle, veut que l'on donne aux Religieux qui voiagent de quoi subsister, pour ne les pas réduire à mendier à la honte de leur Ordre. S. François lui-même avoit ordonné le travail à ses disciples, ne leur permettant de mendier, que comme la derniére ressource. *Je veux travailler*, dit-il dans son testament, *& je veux fermement que tous les autres Freres s'appliquent à quelque travail honnête, & que ceux*

qui ne ſçavent pas travailler, l'apprennent. Il conclut ſon teſtament par une défenſe expreſſe de demander au Pape aucun privilége, ni de donner aucune explication à ſa Régle. Mais l'eſprit de chicane & de diſpute qui regnoit alors, ne permettoit pas qu'on s'en tînt à des paroles ſi ſimples. Il n'y avoit pas quatre ans que le Saint homme étoit mort, quand les freres Mineurs aſſemblés au Chapitre de 1230, obtinrent du Pape Grégoire IX une Bulle qui déclare qu'ils ne ſont point obligés d'obſerver ſon teſtament, & qui explique la Régle en pluſieurs articles. Ainſi le travail des mains ſi recommandé dans l'Ecriture, & ſi eſtimé par les anciens moines, devint odieux; & la mendicité odieuſe auparavant, devint honorable.

Trente ans après la mort de Saint François, on remarquoit déja un relâchement conſidérable dans ſon Ordre. On ſe rappelle les paroles de Saint Bonaventure, qui ne peut être ſuſpect, & qui connoiſſoit mieux qu'aucun autre les maux de ſon Ordre, dont il étoit ſi affligé. Frere Elie ſecond Général avoit été dépoſé pour divers excès, & avoit communiqué ſon eſprit à pluſieurs de ſes Freres. Saint Antoine de Pade ſe plaignit hautement d'un relâchement qui faiſoit des progrès ſi prompts & ſi rapides. Une ſi triſte expérience prouve mieux que tous les raiſonnemens, combien les anciens Fondateurs d'Ordres étoient plus éclairés que les nouveaux, ſur les moiens de rendre leur œuvre véritablement utile à l'Egliſe.

XII.

XII. Peinture des maux de l'Egliſe faite par Guillaume

Nous avons vû la triſte peinture que fit des maux de l'Egliſe le célébre Robert de Lincolne. Nous rapporterons ici celle qu'en a tracée Guillaume d'Auvergne, l'un des plus ſa-

Evêque de Paris. Tom. 2. p. 322. vans Evêques qu'ait eu l'Eglise de Paris, & auquel le nouveau Bréviaire de Paris donne le titre de Vénérable. Dans son sermon sur Saint Michel, il compare l'Eglise militante au Ciel, où il est dit dans l'Epître du jour, qu'il s'éleva un grand combat. Et après avoir remarqué que dans le Ciel il ne regne point de cupidité, mais une parfaite concorde, un bel ordre, la charité, il ajoute : A l'égard de cette premiere propriété, aujourd'hui l'Eglise ne ressemble point au Ciel, mais à la terre; car la plûpart n'aiment pas moins les choses terrestres, que les aimoit la Synagogne, selon ce qu'à dit Jérémie : *Depuis le plus petit jusqu'au plus grand, tous s'étudient à satisfaire leur avarice.* Dieu a voulu que l'Eglise fût la demeure des hommes spirituels, & non des hommes charnels : les premiers qui sont entrés dans l'Eglise, étoient des hommes spirituels; mais il n'en est plus ainsi. Dieu a voulu que l'Eglise fût le lieu de l'union & de la corcorde : maintenant elle est devenue le lieu de la dissension & de la discorde. Jesus-Christ a voulu qu'il regnât un ordre merveilleux dans l'Eglise : maintenant ce n'est plus que confusion; ceux qui devroient être au dernier rang, occupent le premier. Jesus-Christ a voulu que son Eglise retentît d'actions de graces; maintenant la plûpart prononcent de bouche les louanges de Dieu; mais leur vie n'est, pour ainsi dire, qu'un blasphême continuel.

P. 320. tom. 2. L'Eglise, dit-il dans un autre sermon, a été autrefois la demeure des Saints; elle est devenue ensuite une caverne de voleurs, à cause de plusieurs méchans qui s'y sont tenus cachés; car on ne souffroit point alors que les méchans y parussent ouvertement. Mais aujourd'hui c'est

la demeure publique des ravisseurs : *Sed hodie est manifesta habitatio raptorum.* A l'égard de notre temps, dit-il ailleurs, qui est la lie, pour ne pas dire, la fin des siécles, il ne paroît dans nos Prélats rien de cette sagesse céleste, rien de cette fermeté qui convient tant à leur état ; c'est tout le contraire ; on n'apperçoit en eux que l'image de la turpitude de tous les vices, dont ils portent les marques. Il en est de même des Prêtres & du Clergé inférieur : on ne voit en eux aucune sorte de vertu ; il y paroît au contraire tant de difformité, qu'ils méritent plutôt le nom de scélérats, que celui de pécheurs. Ainsi parloit ce grand Evêque des abus dons il étoit témoin. Ces maux, quoique très-grands, n'étoient que la préparation de scandales d'un autre genre, que l'on verra paroître dans la suite des siécles. Les maladies qui attaquent le corps de l'Eglise, varient selon les temps ; & celles qui sont les plus déclarées au-dehors, ne sont pas toujours les plus dangereuses. Dans le siécle que nous considérons, l'Eglise avoit encore de puissans motifs de consolation, comme on en jugera par les biens qu'elle possédoit, & dont nous allons marquer les plus considérables.

Vers la fin du tom. 2

XIII.

XIII. Bien de l'Eglise. Biens en Angleterre & dans tout le Nord.

En Angleterre nous voions briller le zéle & la générosité du célébre Evêque de Lincolne, dont nous avons rapporté les paroles. Il étoit consolant pour ceux qui gémissoient en secret des maux de l'Eglise, de voir un Prélat si distingué, élever sa voix comme une trompette contre les abus & les désordres ; remonter à la source des maux ; ne dissimuler rien de ceux qu'une prudence trop humaine auroit pu porter à couvrir. Plusieurs, il est vrai, accuserent son zéle

d'amertume ; & même quelques gens de bien qui donnoient le nom de ſage réſerve à leur exceſſive timidité, s'imaginoient que cet Evêque avoit trop de vivacité. Mais quand on ſe rappelle avec quelle force les ſaints Peres s'élevoient contre les maux de leur temps, ſans comparaiſon moins grands & moins diverſifiés, on ne peut que combler de louanges un Prélat, qui vouloit ſe régler ſur ces anciens & admirables modéles. Ce qui ne ſçauroit être aſſez remarqué, c'eſt que ce grand homme ne diſoit rien que de vrai. *Ut vera fateamur*, dirent les Cardinaux mêmes au Pape qui paroiſſoit bleſſé, *Vera ſunt quæ dicit.* Nous ne ſçaurions le condamner. Il eſt bon Catholique & vaut mieux que nous.

Robert de Lincolne n'étoit pas le ſeul digne Evêque que poſſedât l'Egliſe d'Angleterre dans le treziéme ſiécle. S. Edmond Archevêque de Cantorberi connu en France ſous le nom de S. Edme, fut un modéle de vertu dans les différens états où il vécut avant ſon Epiſcopat. Lorſqu'il profeſſoit les arts libéraux, il ſe précautionnoit contre les écueils d'un emploi où la plûpart prennent un goût tout profane. Il ſe ſoutenoit par une priére aſſidue & par la méditation des vérités éternelles. Lorſqu'il paſſa de cette étude ſi ſéche à celle de la théologie, il attira la bénédiction de Dieu ſur ſes leçons & ſur ſes prédications par ſes larmes, ſes priéres & ſa pénitence. Auſſi forma-t'il des diſciples, qui ſe mirent dans les monaſtéres les plus réglés, à l'abri de la corruption du ſiécle. Il n'eſt pas étonnant qu'un tel homme ait réſiſté aux empreſſemens de ceux qui vouloient l'élever à l'Epiſcopat, & qu'il n'ait cédé qu'à la violence. Il s'appliqua infatigablement à remédier

aux maux dont l'Egliſe d'Angleterre étoit affligée. Il ſe plaignit ſouvent au Roi, de la foibleſſe avec laquelle il ſouffroit les Légats du Pape réduire l'Egliſe d'Angleterre à une honteuſe ſervitude. Ne pouvant ſauver en même temps le ſpirituel & le temporel, il préféra la conſervation du ſpirituel, donnant au Pape tout l'argent qu'il vouloit, pour obtenir la liberté des élections; mais comme il vit que tout alloit en dépériſſant par l'aveugle dévouement du Roi au Légat, la douleur dont il fut accablé, le porta à ſe condamner à un exil volontaire. Cette action étoit ſans doute contre les régles ordinaires, & perſonne n'auroit pû la lui conſeiller; mais peut-être Dieu vouloit-il inſpirer plus d'horreur des abus qui regnoient en Angleterre, en permettant que le premier & le plus Saint Evêque de ce Royaume n'en pût ſoutenir la vue. Si c'eſt une choſe répréhenſible dans ce digne Paſteur d'avoir quitté ſa place, ce n'étoit qu'un défaut de lumiére, qui lui fut commun avec la plûpart des ſaints Evêques des ſiécles où l'iniquité abondoit. Ce défaut a été couvert par une ardente charité, une pénitence rigoureuſe, des gémiſſemens continuels ſur les maux de l'Egliſe; & ſa ſainteté a été manifeſtée par un grand nombre de miracles.

Saint Richard Evêque de Chicheſtre marcha ſur les traces de Saint Edmond ſon maître. Il donna dans ſes différens emplois des preuves de ſon humilité & de ſon déſintéreſſement. Il ſouffrit avec patience l'injuſtice du Roi Henri qui le réduiſit à vivre d'aumônes. Le Pape Innocent IV aiant pris la défenſe de cet Evêque ſi injuſtement perſécuté, il n'emploia ſes biens qu'à ſoulager les pauvres, ſon temps &

ſes talens qu'à nourrir ſon troupeau. Il ne ſe ſervoit que de vaiſſelle de terre, & fit vendre juſqu'à ſon cheval, pour ſecourir les miſérables, & approcher davantage de Jeſus-Chriſt le chef & le modéle de tous les Paſteurs. Toutes les Puiſſances ne furent pas capables de le fléchir à l'égard d'un Curé ſcandaleux. Son Epiſcopat fut ſi plein de bonnes œuvres, qu'il mourut épuiſé de travaux. Il ſe fit auſſi à ſon tombeau pluſieurs miracles ; & il eſt bon de le remarquer, afin que cette atteſtation publique que Dieu rendoit à la vertu de ſes ſerviteurs, nous ſoit une preuve ſenſible des richeſſes que poſſédoit l'Egliſe dans ces temps de diſette & de calamité.

Seval Archevêque d'Yorc, autre diſciple de Saint Edmond, avoit un mérite très-diſtingué. Quoiqu'il fut d'un caractere très-modéré, il ne put éviter la ſurprenante perſécution qu'il eut à eſſuier de la part du Pape Alexandre IV. Il ne crut pas pouvoir conférer les meilleurs bénéfices de ſon Diocèſe à des Italiens, qui n'avoient d'autre mérite que leur inſatiable avarice, & qui ne pouvoient être d'aucune utilité aux ames rachetées du ſang de Jeſus-Chriſt. La crainte d'une excommunication injuſte ne l'empêcha pas de faire ſon devoir dans une occaſion ſi importante. Le Pape ne ſe contenta pas de l'en menacer ; il en vint à l'exécution. Ce Saint Evêque fut donc excommunié dans tout le Royaume au ſon des cloches & en éteignant les cierges. Mais il ſupporta avec une foi & une patience admirable un traitement ſi indigne & ſi humiliant. Le peuple le combloit de bénédictions en ſecret, tandis que le premier des Paſteurs l'excommunioit ſi ſolemnellement. Le Saint Prélat fit au

Pape des remontrances qui ne furent pas même écoutées, & il ne lui resta d'autre parti que de s'adresser au souverain Juge, dont les arrêts sont dictés par une justice incorruptible, & de citer le Pape à ce suprême tribunal, tous ceux de la terre étant fermés à l'innocence opprimée.

Thomas de Chanteloup Chancelier d'Angleterre conserva dans cette place éminente l'innocence qu'il avoit toujours eue. Il emploia son crédit & son autorité à faire tout le bien qui dépendoit de lui. Il rendoit la justice avec intégrité, & prenoit dans l'occasion la défense des plus foibles, contre les plus puissans, quand ils avoient tort. Le désir de ne travailler qu'à son salut lui fit quitter la Cour, pour se consacrer à la retraite & à l'étude des Livres Saints. Mais l'Eglise d'Herfort le choisit pour Pasteur. Son Episcopat fut court; & l'idée que l'on avoit de sa grande vertu fit qu'on le canonisa peu de temps après sa mort.

La Religion Chrétienne fit dans le cours du treiziéme siécle de grands progrès dans le Nord. Elle s'étendit considérablement dans la Livonie par les travaux d'Albert troisiéme Evêque de Riga; en Prusse par des moines de Cîteaux, qui convertirent même quelques grands Seigneurs du païs. On y établit des écoles pour y former des jeunes gens, qui pussent s'appliquer ensuite à continuer la mission. Cet établissement si important & si utile montroit du bon goût dans ceux qui le procuroient. Les Curlandois furent aussi du nombre de ceux qui se convertirent alors. Nous avons parlé de la nature de ces conversions. Elles se ressentoient de l'état où étoit l'Eglise; cependant ce progrès extérieur de la Religion mérite d'être remarqué, non-seulement parce qu'il est l'effet des

promesses ; mais encore parce qu'il ouvre la voie à la sanctification des Elus, que Dieu s'est choisis parmi ces peuples nouvellement incorporés à l'Eglise catholique.

XIV.

XIV. Biens en France.

C'est en France que se sont formés la plûpart des Saints Evêques d'Angleterre dont nous avons parlé. L'Ecole de Paris étoit si célébre, qu'on y venoit des païs les plus éloignés, pour recevoir la lumiére. L'Eglise de France possédoit en même temps des Evêques d'une éminente vertu, & d'un grand zéle pour les intérêts de Jesus-Christ. Saint Guillaume de Bourges avoit un mérite extraordinaire. Son éducation, sa conduite lorsqu'il étoit Chanoine, sa retraite dans l'Ordre de Cîteaux, la vie Sainte qu'il y mena, tout en lui étoit digne de vénération. L'histoire de son élection fait connoître quelle idée on avoit encore des qualités que doit avoir un Evêque, & de quelle conséquence il étoit de n'en choisir que d'une vertu consommée. Le Clergé de Bourges se trouve embarrassé, & envoie prier Eudes Evêque de Paris de venir l'aider à donner un digne chef à leur église. Après une mûre & sérieuse délibération, on convint de prendre un des plus éclairés & des plus Saints Abbés de l'Ordre de Cîteaux. L'Evêque de Paris chargé de choisir l'un des trois qui lui furent nommés, & dont Guillaume étoit un, passa la nuit en priéres, & conjura le Seigneur de ne pas permettre qu'il se trompât dans un choix si important. Le lendemain il offre le Saint Sacrifice, met trois billets sous la nappe de l'autel, & s'étant prosterné avec deux hommes éminens en science & en vertu, il répand beaucoup de larmes, & prie Dieu de faire connoitre celui qu'il avoit

choisi. Qu'un tel exemple est capable de confondre ceux qui s'imaginent que la naissance, ou quelques qualités superficielles suffisent pour être en état de gourverner les ames ! Guillaume élu d'une maniére si canonique vouloit néanmoins s'enfuir ; mais les Saints n'en avoient point alors la liberté, & on les forçoit souvent de devenir les Princes du peuple de Dieu. C'est à des siécles postérieurs, qu'étoit reservé ce caractére funeste de laisser le vrai mérite dans l'obscurité. Il n'est pas étonnant qu'un homme qui apportoit à l'Episcopat des dispositions aussi saintes que celles de l'Abbé de Chailli, ait gouverné son troupeau avec une vigilance, une charité, une douceur, une humilité, un zéle digne d'un successeur des Apôtres.

Le B. Etienne Evêque de Tournai fit aussi beaucoup d'honneur à l'Eglise de France. Aiant été formé par des Chanoines vraiment réguliers de la Congregation de S. Victor, il fit de grands biens dans les places où sa science & sa vertu l'éleverent. Quand il fut Evêque, son mérite parut encore avec plus d'éclat. Ceux qui faisoient consister la grandeur épiscopale dans le luxe de la table & des équipages, dans une nombreuse suite de domestiques, dans le crédit à la Cour, & dans tout ce qui releve les puissans du siécle trouvoient que l'Evêque de Tournai ne sçavoit pas soutenir sa dignité. Etienne forcé de faire son apologie sur ce point, avoue qu'il ne sort pas de son Diocèse, qu'il assiste autant qu'il lui est possible à l'Office avec les autres, qu'il annonce à ses diocèsains la parole de Dieu, qu'il travaille à éloigner son troupeau des erreurs qui pouvoient l'empoisonner, qu'il déteste la

simonie, qu'il administre lui-même les Sacremens, qu'il s'applique à porter les pécheurs à la pénitence ; que dans ses momens de loisir il étudie l'Ecriture-Sainte, qu'il exerce volontiers l'hospitalité envers les gens de bien, qu'il évite dans ses repas tout ce qui est inutile & recherché, & qu'il n'emploie point le patrimoine des pauvres à traiter les mondains. Qu'une telle apologie étoit capable de couvrir de confusion ceux qui s'étoient attirés une pareille réponse ! Qu'elle est propre à nous faire sentir en quoi consiste la véritable grandeur d'un Evêque !

Etienne de Chatillon Evêque de Die fut encore un Prélat d'une éminente vertu. Il avoit passé sa jeunesse dans l'innocence, lorsqu'il entra dans l'Ordre des Chartreux à la fleur de son âge. Quel progrès ne devoit point faire dans la piété un Juste qui embrassoit les travaux de la plus rigoureuse pénitence ! Etant Prieur de sa Communauté, il tourna à son avancement spirituel, la nécessité où il se trouva de sortir de son sépulcre pour recevoir les hôtes que la piété de ces Saints solitaires attiroit. Etienne les instruisoit par ses discours pleins de sagesse, & les édifioit par les exemples de toutes les vertus qu'on trouvoit en lui. Que l'on juge du bien qu'à dû faire un homme qui avec de telles dispositions monta, ou plutôt fut traîné malgré ses cris & sa résistance, sur le siége épiscopal.

Que de merveilles nous présente le Diocèse de Liége ! On y voioit une multitude de femmes vertueuses & de vierges chrétiennes, qui joignoient à la vie la plus sainte, la pénitence la plus austere. Elles ne songeoient qu'à plaire à Dieu & qu'à faire chaque jour de nou-

veaux progrès dans la pureté & l'humilité. Elles avoient un zéle accompagné de modestie, pour communiquer aux autres le trésor de la piété qu'elles avoient le bonheur de posséder. Dieu leur accorda les dons surnaturels qui étoient si communs dans les beaux siécles de l'Eglise, & voulut renouveller en leur faveur ses anciens prodiges.

Le Roi Philippe-Auguste avoit de grands défauts, & il scandalisa son Royaume par l'aversion qu'il conçut pour la Reine Ingeburge ; mais il écouta les avertissemens charitables que le Pape & les Evêques lui donnérent ; & répara enfin le scandale qu'il avoit causé. Il respectoit sincérement la Religion, comme il le montra dans le discours si chrétien qu'il fit à ses soldats, lorsqu'il alloit livrer bataille au Comte Ferrand. Ses troupes lui demandérent sa bénédiction, & des clercs adressérent à Dieu leurs prieres & leurs larmes, pendant que le Roi combattoit. Ce goût de piété & de religion fait voir combien on étoit alors éloigné de cette extinction de foi, qui fera dans les siécles suivans des progrès si affligeans. Philippe-Auguste voulant laisser un témoignage subsistant de sa reconnoissance envers Dieu de la victoire qu'il lui avoit accordée, fonda un monastere où il voulut qu'on établît une exacte régularité. Le respect qu'il avoit pour le bienheureux Etienne depuis Evêque de Tournai, le porta à le choisir pour un des parains de Louis VIII son successeur.

Louis VIII dont le regne fut si court, croioit servir l'Eglise en se croisant pour aller combattre les Albigeois. L'humble docilité qu'il avoit pour les conseils du Pape & de ses Légats, est une preuve que ce Prince désiroit de plaire

à Dieu. Entre ses vertus on loue sa chasteté conjugale. Il ne connut jamais d'autre femme que la Reine Blanche, qui avoit une vertu très-solide. Cette Princesse édifia toute l'Eglise par sa piété, & emploia son autorité à faire honorer Dieu dans le Royaume dont elle eut la Régence.

Mais nous ne voions rien de plus merveilleux dans le treiziéme siécle que Saint Louis. Plus on étudie le caractére de ce Saint Roi, & plus on le trouve admirable. Il avoit éminemment les qualités que l'on releve dans Constantin, dans Théodose, & dans Charlemagne; leur zéle pour la propagation du Christianisme; leur attention à procurer à leurs sujets tous les moiens de se sanctifier; leur respect pour la Religion, & tout ce qui les a rendus si grands & si célébres. Mais il y a eu dans ces grands Princes des taches que nous ne voions pas dans Saint Louis. Il avoit toutes les graces extérieures qui peuvent inspirer le respect & la vénération; un port majestueux, des maniéres douces & insinuantes, un air noble, mais qui laissoit entrevoir un fond de bonté qui lui attachoit tous les cœurs. Son esprit étoit solide & judicieux. Si son siécle eût été celui des sciences, quel progrès n'y auroit-il pas fait! Il possédoit tout ce que l'on pouvoit apprendre de plus utile dans le temps où il vivoit. Sa pénétration & son discernement l'élevoient en plusieurs occasions au-dessus des préjugés de son siécle, comme on le voit dans sa célébre Pragmatique.

Ce qui nous touche davantage dans S. Louis, c'est son cœur & sa piété; son tendre amour pour Dieu; son attachement à sa loi; le désir qu'il avoit de lui plaire & de le faire regner

dans ſes Etats ; ſon humilité ; ſon profond reſpect pour Jeſus-Chriſt & ſes myſtéres ; ſon attention à pratiquer tous les exercices de la Religion ; ſon affection pour ſon peuple ; ſa compaſſion pour les miſérables ; ſon infatigable application à répandre la lumiére dans ſon Roiaume, à pourſuivre les méchans, & à donner des marques de ſa confiance aux gens de biens, & à ceux qui rendoient à l'Egliſe des ſervices eſſentiels. Qu'il étoit conſolant pour l'Egliſe, & en particulier pour celle de France, de poſſéder un Roi ſi Saint & ſi parfait ! Si le treiziéme ſiécle eſt malheureux par tant d'endroits, ſon bonheur eſt grand d'avoir produit un Prince ſi vertueux.

La Reine Marguerite étoit digne d'avoir un époux tel que Saint Louis. Elle vouloit être de tous ſes exercices de piété, & entrer en participation de ſes bonnes œuvres. Elle portoit à la vertu les perſonnes de ſon ſexe, & ne ſouffroit pas comme nous l'avons vû, que perſonne violât les régles de la plus exacte modeſtie. La bienheureuſe Iſabelle fille unique de la famille Roiale, voulut conſacrer à Jeſus-Chriſt ſa virginité, & n'avoir que lui pour époux. Toute ſa vie ne fut qu'une ſuite continuelle de priéres, de lectures & de travail. Lorſque le Pape lui écrivit fortement pour la porter à écouter les propoſitions d'un mariage avec le jeune Conrad fils de l'Empereur Frideric, & qu'il lui fit valoir l'avantage de devenir Impératrice, elle répondit que la derniére des vierges conſacrées à Dieu étoit au-deſſus de la premiére femme de l'univers. La reconnoiſſance qu'elle eut de la victoire que Dieu lui avoit fait remporter ſur le ſiécle, la retint toujours dans une profonde humilité. Son Palais étoit

une espèce de monastere, où elle menoit une vie vraiment digne de l'époux qu'elle avoit choisi. Qu'un Royaume est heureux, lorsque la Cour, écueil ordinaire de l'innocence, est pour ceux qui en approchent une école de vertu!

La famille Roiale eut encore un autre Saint en la personne de Louis Evêque de Toulouse. Il méprisa les grandeurs du monde, dès qu'il put les connoître. Il étoit beau de voir un jeune Prince uniquement touché de la loi de Dieu, y trouver des charmes qui la lui faisoient préférer à tous les vains plaisirs des pécheurs. Quand on le pressa d'accepter les offres que son pere lui faisoit de lui céder la Couronne de Naples, il dit ces paroles qui suffiroient pour donner une haute idée de sa vertu. *Jesus-Christ est mon Roiaume: quand tout le reste me manqueroit, j'aurai tout en le possédant; au lieu que tout me manquera, si je suis privé de lui.* Elevé malgré lui dans un âge encore tendre sur le Siége de Toulouse, il s'acquitta avec zéle de toutes les fonctions épiscopales; & aiant fait inutilement ses efforts pour obtenir qu'on lui permît de quitter un fardeau si redoutable, il obtint de Dieu ce que les hommes refuserent de lui accorder, en mourant à l'âge de 23 ans.

XV.

XV. Biens en Espagne.

La Religion Chrétienne se releva en Espagne pendant le XIII siécle. Alphonse IX Roi de Castille remporta sur les Musulmans une victoire très-éclatante, qui fut attribuée aux ferventes prieres que l'on fit à Rome pour l'heureux succès des armes de ce Prince. Ferdinand mérita par ses conquêtes le titre de Grand, & par ses vertus celui de Saint. Il passe pour le premier Fondateur de la célébre Université de Salamanque, à laquelle son fils Alphonse X

donna de grands revenus. Il rétablit le Christianisme à Cordoue, & consacra toutes ses victoires à la Religion. La prise de Seville est un événement des plus remarquables de l'Eglise d'Espagne. Trois cens mille Musulmans en sortirent, sans avoir eu la liberté d'ôter seulement une tuile de la grande Mosquée, qu'ils prévoioient devoir être consacrée au culte des Chrétiens.

Jacques Roi d'Arragon fit aussi refleurir le Christianisme dans le Royaume de Valence, qu'il enleva aux Musulmans, & dans les Isles de Majorque où l'on établit un Siége épiscopal. Alphonse de Castille fit traduire l'Ecriture sainte en Langue vulgaire, & donna un corps de loix qui est un abrégé de Théologie, & de Droit canonique. S. Pierre Nolasque institua l'Ordre de la Merci pour la rédemption des Captifs; & Jacques Roi d'Arragon favorisa ce pieux établissement. L'objet en étoit très-utile. Le charitable Fondateur étoit principalement touché du péril où étoient les Chrétiens d'abandonner la Foi, pour recouvrer la liberté.

Diegue Evêque d'Osma illustre par sa naissance, mais infiniment plus encore par son éminente piété, fut l'ornement de l'Eglise d'Espagne. Il s'appliquoit à former de bons Ecclésiastiques, & à en remplir son Chapître. Il leur proposa d'embrasser la vie réguliére, & réussit dans cette édifiante réforme. Ce saint Evêque attacha à son église S. Dominique, qui étoit encore jeune, mais qui avoit déja une vertu consommée. Nous avons vu quels biens fit dans toute l'Eglise cet homme apostolique. S. Dominique fut suscité de Dieu pour faire une espèce de renouvellement dans tous les païs où son Ordre pénétra. Ce Sanit Ordre fut dès son

origine une pépiniére de grands hommes. Il a procuré à l'Eglise des biens dont il n'est pas possible de faire le dénombrement. Il a produit des Papes édifians, des Cardinaux zélés pour l'honneur de la Religion, des Evêques d'une grande sainteté, des Missionnaires & des Prédicateurs animés de l'esprit du Christianisme, des Docteurs & des Théologiens savans & éclairés.

Les freres Prêcheurs n'étoient pas tant d'abord un nouvel Ordre, qu'une nouvelle Congrégation de Chanoines réguliers. Ce ne fut qu'au premier Chapitre général, que S. Dominique & ses confréres embrasserent la pauvreté entiére, renonçant aux fonds de terre, à l'éxemple des freres Mineurs; ce qui les réduisit à être mendians comme eux. Mais ils pratiquerent la pauvreté plus simplement & plus noblement; & l'on ne voit point chez eux de ces disputes frivoles sur la propriété & le simple usage, qui causerent chez les freres Mineurs de si cruelles divisions. S. Dominique reçut le don des miracles dans un degré fort extraordinaire. Il guérit des malades & ressuscita des morts. Les premiers disciples qu'il forma étoient des hommes merveilleux. Nous en avons fait connoître quelques-uns.

Si Saint Thomas d'Aquin a mérité le titre de Docteur Angelique par la sublimité de sa doctrine, il ne le mérita pas moins par la pureté de sa vie. Il est glorieux pour l'Ordre de S. Dominique d'avoir enfanté un Docteur qui a marché si fidélement sur les traces de Saint Augustin. C'est par l'effet d'une Providence singuliére, & toujours attentive à préparer de loin des ressources aux maux de l'Eglise, que Dieu voulut que les précieuses vérités de la Grace efficace par elle-même, & de la Prédestination

gratuite, fussent établies si clairement & si fortement dans les Ouvrages de Saint Thomas. Dieu voulut encore que l'Ordre de Saint Dominique transmît d'âge en âge cette importante doctrine, à laquelle les Papes mêmes devoient un jour rendre témoignage dans les tems les plus malheureux, & lorsque tout pourroit paroître désespéré.

XVI.

XVI. Biens en Italie & en Allemagne.

S. François fut la gloire de l'Italie, comme S. Dominique fut celle de l'Espagne. Ce que nous avons dit des défauts de son Institut, ne préjudicie point à sa grande sainteté. Ses vertus personnelles & celles de ses premiers disciples attirérent la bénédiction que Dieu donna à leurs travaux. Ils parurent dans un siécle très-corrompu, pour ramener l'idée de la charité & de la simplicité Chrétienne, & pour suppléer au défaut des Pasteurs ordinaires, dont la plûpart étoient ignorans & scandaleux. S. François avoit pris pour objet de son Institut la conversion des pécheurs; & comme pour convertir, il faut commencer par instruire, ses disciples comprirent qu'il étoit absolument nécessaire qu'ils étudiassent. Ils réussirent mieux dans l'étude que la plûpart des clercs de leur temps, parce qu'ils avoient des intentions plus pures, ne cherchant, du moins plusieurs, que la gloire de Dieu & le salut du prochain; au lieu que les clercs étudioient, souvent pour parvenir aux bénéfices & aux dignités ecclésiastiques.

Sainte Claire animée du même zéle que Saint François, institua un Ordre de filles, qui pendant long-tems ont édifié l'Eglise par leur amour pour la pénitence. S. Antoine de Pade se rendit si célébre par ses prédications, qu'on

venoit de tous côtés pour l'entendre, & que ses discours produisoient des fruits abondans, & opéroient des changemens qui tenoient du prodige. S. Bonaventure fut un si parfait modéle d'innocence, que dès sa jeunesse ses maîtres disoient qu'il sembloit que le péché d'Adam n'avoit point passé en lui. Il s'appliqua à arrêter le relâchement qui s'introduisoit dans son Ordre. Il servit l'Eglise par ses travaux & par ses écrits, & conserva dans les premieres dignités une humilité qui lui faisoit désirer ardemment la derniere place. L'onction que l'on trouve dans plusieurs de ses Ouvrages étoit le fruit de sa grande piété. Ce Saint Docteur connoissoit bien les maux de son temps, & sçavoit distinguer les différens âges de l'Eglise. Il vouloit qu'on reglât ses communions sur la conformité que l'on a avec la vertu des Chrétiens qui ont paru dans les divers siécles de l'Eglise. Si, disoit-il, quelqu'un se trouve dans l'état de l'Eglise primitive, il est bon qu'il communie tous les jours. S'il se ressent de l'état de l'Eglise finissante, il doit communier rarement: Que si l'on tient le milieu entre ces deux extrêmités, il faut se régler en conséquence, & s'éloigner quelquefois des Saints Mysteres, pour apprendre à les respecter, & s'en approcher quelquefois pour s'enflammer de l'amour divin. Ce trait de la doctrine de S. Bonaventure montre quelle étoit sa lumiere dans les voies de Dieu. On trouve dans ses Ecrits les grands principes de S. Augustin sur les vérités de la grace & de la morale Chrétienne, développés avec beaucoup d'exactitude.

La Bienheureuse Marguerite de Cortone donna en Italie un exemple illustre de pénitence. Jean le Bon converti par les prieres de sa mere

si

fit une pénitence si rude, que les circonstances en paroissoient presque incroiables. Il forma des disciples, & ce fut le commencement des Hermites de S. Augustin. Plusieurs Papes avoient de bonnes qualités. Clément IV étoit ennemi des richesses & de l'ambition. S. Celestin avoit une piété sincere & un grand attrait pour la pénitence. Grégoire X s'efforça de procurer la réunion des Grecs. En Allemagne Sainte Elisabeth mena une vie très-sainte & très-édifiante. Pendant son mariage elle pratiquoit les exercices de la plus éminente piété du consentement du jeune Prince son mari, qui étoit lui-même très-vertueux. Pendant son veuvage elle fit de nouveaux progrès dans la piété ; & dans un âge encore tendre elle avoit la vertu de ceux qui ont vieilli dans la crainte de Dieu. Elle mourut à l'âge de vingt-quatre ans. Sainte Hedvige donna aussi au monde l'exemple d'une rare vertu. Elle marcha constamment dans les voies pénibles de la pénitence pendant quarante ans, & supporta avec une patience admirable les afflictions par lesquelles Dieu voulut l'éprouver. Agnès sœur du Roi de Bohême se consacra à Dieu sous la Régle de Saint François, & vint à bout de rompre les mesures que l'on avoit prises pour lui faire épouser ou l'Empereur, ou le Roi d'Angleterre.

XVII.

Passons en Orient, & considérons le bien qui s'y présente. Jean Veccus Patriarche Grec de Constantinople se réunit avec l'Eglise Latine, & travailla par ses exhortations & par ses Ecrits à tirer du schisme ceux qui voulurent l'écouter. La conversion de ce grand homme fut un événement très-consolant pour l'E-

XVII. Autres biens

glise ; mais il servit aussi à montrer combien le schisme avoit jetté de profondes racines parmi les Grecs. On auroit pu croire que le changement de gouvernement & un bon Patriarche procureroit à l'Eglise Grecque la guérison de ses maux, l'Empereur entrant beaucoup, & depuis long-temps, dans les affaires de cette Eglise, & le Patriarche de Constantinople aiant de son côté parmi les Orientaux presque autant d'autorité que le Pape en Occident. Mais on se seroit trompé dans ces vûes, comme l'événement ne l'a que trop fait voir. Les meilleures intentions du premier Pasteur des Grecs, l'appui de l'autorité d'un Empereur aussi absolu & aussi zélé pour la réunion, que Michel, ne produisirent aucun changement stable dans l'état des affaires ; & le corps des églises d'Orient demeura livré à l'esprit de division & de schisme. Il faut convenir que les Latins & les Papes à leur tête ne s'y prenoient pas toujours comme il faut pour guérir les préventions & les haines des Grecs : & Dieu permettoit que les choses tournassent ainsi, parce que la séparation des Orientaux étoit une de ces plaies qui devoit avoir une longue durée. Mais en mettant à part ce rétablissement général & solide des Grecs que les efforts humains ne purent procurer, on peut envisager certains biens que Dieu tira par sa bonté du milieu de ces efforts mêmes.

Un grand nombre de Jacobites & de Nestoriens se réunirent à l'Eglise Catholique, & renoncérent à leurs erreurs. Plusieurs zélés Missionnaires portérent l'Evangile chez les infidéles, & souffrirent le martyre. On parloit fortement des maux de l'Eglise, & on témoignoit vouloir y remédier. On ne dissimuloit

point ces maux, & l'on n'étouffoit pas la voix de ceux qui en faisoient connoître la grandeur. Dans les controverses que l'on eut à soûtenir pour la réunion, divers points de Doctrine furent éclaircis & traités avec soin. Les gens de bien, & qui avoient de la science étoient écoutés, & le mérite étoit encore élevé en honneur. L'on s'assembloit en concile, tant pour recueillir les débris de l'ancienne discipline, que pour resserrer de plus en plus les liens sacrés de la communion ecclésiastique.

Fin du treizième Siècle,



TABLE CHRONOLOGIQUE

Pour le quatorzième Siécle.

AN. DE J. C. 1301. LE Pape Boniface VIII écrit partout pour faire voloir ses exorbitantes prétentions.

Commencement du fameux différend du Pape Boniface VIII avec le Roi de France Philippe le Bel.

1302. Les Seigneurs de France écrivent fortement aux Cardinaux contre les entreprises du Pape.

Démission de Jean Patriarche de Constantinople.

Ottoman Sultan des Turcs continue ses progrès dans l'Empire des Grecs.

Concile en Espagne.

Publication de la fameuse Bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII.

1303. Guillaume de Nogaret présente une requête contre le Pape.

Albert d'Autriche est reconnu Roi des Romains par le Pape.

Schisme en Hongrie causé par les entreprises du Pape.

Appel au futur Concile, auquel adhérent tous les Ordres du Royaume de France.

Mort de S. Yves Prêtre.

Le Pape Boniface VIII publie plusieurs Bulles contre les Appellans de France. Sa prise par Nogaret. Sa mort. Benoît XI est élevé sur le Saint Siége.

1304. Le Pape donne des Bulles en faveur de la France.

Mort de Benoît XI.

1305. Clément V élu Pape par les artifices du Cardinal de Prat. Il se fait couronner à Lyon. Il donne des Bulles en faveur de la France.

1306. Le Pape fait des exactions en France & en Angleterre.

Violences exercées en France contre les Juifs.

Le Pape révoque les Commandes.

1307. Conférence à Poitiers entre Clément V & Philippe le Bel.

Le Pape exhorte à une Croisade contre les Grecs, & excommunie l'Empereur Andronic Paléologue.

L'Eglise Grecque est déchirée par des divisions intestines.

Le Pape déclare par une Bulle Charobert Roi de Hongrie.

Le Roi Philippe le Bel fait arrêter les Templiers en France.

1308. Le Pape les fait arrêter dans les autres païs.

Convocation du Concile de Vienne. On fait par-tout des informations contre les Templiers.

Eglise de S. Jean de Latran brûlée.

Mort de Scot le Docteur subtil.

1309. Henri de Luxembourg est couronné Empereur.

Bulle terrible publiée contre les Vénitiens.

Croisade en Espagne.

On tient des Conciles en Hongrie.

1310. Conciles provinciaux en différens lieux.

Procédures contre les Templiers.

1311. Concile de Ravenne sur l'affaire des Templiers & sur la discipline.

Premiere Session du Concile de Vienne.

1312. Suppression de l'Ordre des Templiers.

Seconde & troisiéme Session du Concile de Vienne.

Henri de Luxembourg couronné Empereur.

Divisions entre les Grecs à Constantinople.

1313. Canonisation de S. Pierre Celestin.

On prêche la Croisade en France.

Mort de l'Empereur Henri.

1314. Exécution des Templiers.

Mort du Pape Clément V Son trésor pillé.

Conciles de Sens & de Ravenne.

Louis de Baviére élu Roi des Romains.

Philippe le Bel meurt. Son fils Louis Hutin lui succéde.

1315. Conciles de Saumur & de Nougarot.

Mort. du B. Henri de Trevise.

Fin du fameux Raimond Lulle.

On découvre des hérétiques en Autriche.

1316. Mort de Louis Hutin. Philippe le Long lui succéde.

Jean XXII est élevé sur le Saint Siége.

1317. Le Pape donne des avis aux Rois de France & d'Angleterre.

Canonisation de S. Louis de Toulouse.

Erection de plusieurs nouveaux Evêchés en France.

Publication des Clémentines.

Le Pape publie des Bulles pour faire cesser la division des Freres Mineurs.

Réforme de l'Ordre de Grandmont.
Concile de Ravenne.
1318. Concile de Senlis.
Nouveaux Evêchés encore érigés en France par Jean XXII.
Le Pape envoie des Missionnaires en Tartarie.
Condamnation de l'Evêque de Cahors.
Nouvelles Bulles du Pape contre les Freres Mineurs indociles.
Freres Mineurs brûlés à Marseille.
1319. Institution de l'Ordre de Christ en Portugal.
Institution de l'Ordre du Mont Olivet en Italie.
1320. Ladislas Loctec est couronné Roi de Pologne.
Nouveaux Pastoureaux en France. Le Pape écrit contre eux.
Suppression de l'Evêché de Recanati.
1321. Inquisiteurs tués en Dauphiné.
Mort de Philippe le Long. Charles le Bel Roi de France.
1322. Disputes entre les Freres Mineurs sur la propriété de ce qu'ils mangeoient. Plusieurs Bulles du Pape à ce sujet.
Conciles de Valladolid & de Cologne.
1323. Canonisation de S. Thomas d'Aquin.
Mort de S. Elzéar Comte d'Arien.
Le Pape publie une Bulle contre l'Empereur Louis de Baviere. L'Empereur en appelle.
Le Pape décide la question de la propriété de ce que mangeoient les Freres Mineurs.
1324. Nouvelle Bulle contre l'Empereur.
Origine de la Procession du Saint Sacrement.

Perſécution cruelle en Lithuanie.
Sentence du Pape contre l'Empereur Louis.
Concile de Tolede.

1325. Mort de Denis Roi de Portugal. Sainte Eliſabeth veuve gouverne avec beaucoup de ſageſſe.

1326. Le Pape condamne les erreurs de Jean d'Olive Frere Mineur.
Conciles de Senlis, d'Avignon, & de Marciac.

1327. Concile de Ruffec.
Louis de Baviere paſſe en Italie.
Indulgence de l'*Angelus*.
Mort de S. Roch.
Nouvelles Bulles du Pape contre l'Empereur Louis.

1328. Louis de Baviere ſe fait couronner à Rome.
Mort de Charles le Bel Roi de France.
Philippe de Valois lui ſuccéde.
Mort d'Auguſtin Triomfe.
Louis de Baviere entreprend de dépoſer le Pape.
Pierre de Corbiere Antipape.
Le jeune Andronic ſe révolte contre ſon aieul.
Andronic Empereur de Conſtantinople.
Michel de Ceſene Général des Freres Mineurs ſe révolte contre le Pape.

1329. L'Antipape fait des Cardinaux & des Evêques.
Les Freres Mineurs dans leur Chapitre général tenu à Paris terminent la queſtion de la propriété de leur pain.
Bulle contre les erreurs d'Ecard.
Conciles de Compiegne & de Marciac.

Démêlés entre le Clergé de France & les Miniſtres du Roi.

1330. Le Pape écrit aux nouveaux convertis des païs Orientaux.

Pierre de Corbiere amené au Pape, ſe ſoumet à la pénitence qui lui eſt impoſée.

1331. Commencement de la queſtion ſur la viſion béatifique.

Mouvemens pour la Croiſade.

1332. On pourſuit un reſte de Vaudois en Piémond.

Mort du vieil Empereur Andronic.

1333. On prêche la Croiſade en France.

Nouveaux progrès des Turcs.

1334. Nonces du Pape à Conſtantinople.

Mort du Pape Jean XXII. Benoît XII lui ſuccéde.

1335. Benoît XII réforme pluſieurs abus.

1336. Le Pape rejette l'opinion de ſon prédéceſſeur ſur la viſion béatifique.

Réforme des Religieux.

Mort de Sainte Eliſabeth de Portugal.

Concile de Château-Gontier.

1337. Tentatives nouvelles pour la réunion des Grecs avec les Latins.

Le Pape ſe plaint du mauvais emploi que faiſoient les Rois de France, d'Angleterre & de Portugal des décimes levées pour la Croiſade.

Concile d'Avignon.

1338. L'Empereur Louis de Baviere arrête les violences des peuples contre les Juifs.

Le Clergé de Hongrie ſe plaint au Pape du Roi & des Seigneurs.

1339. Bulle pour la réforme des Chanoines réguliers.

Négociation des Grecs avec le Pape au ſujet de la réunion. M v

1340. Mort de Nicolas de Lire Frere Mineur.
Avis du Pape au Roi d'Arragon.
Les Mores ou Mufulmans d'Afrique qui avoient fait une defcente en Efpagne, font repouffés par les Chrétiens.
On découvre fur le mont Athos des Quiétiftes ou faux Spirituels.

1341. Mort de l'Empereur Grec Andronic Paléologue le jeune.

1342. Le Pape Benoît XII meurt. Clément VI lui fuccéde.
Concile de Londres.

1343. Publication de la Bulle *Unigenitus* pour l'extenfion du Jubilé.
Le Pape reprend les procédures de Jean XXII contre l'Empereur Louis de Baviere.
Humbert Dauphin de Viennois céde fon Dauphiné au Roi de France.
Démêlés entre le Pape & le Roi d'Angleterre.

1344. Louis de Baviere fe foumet à tout ce que veut le Pape.
Edouard III rejette les réferves que le Pape faifoit en Angleterre.
Concile de Noion.
Le Pape donne les Canaries à Louis de la Cerda.
Smirne prife par les Chrétiens qui s'étoient croifés contre les Turcs.

1345. Les Turcs tuent un grand nombre de Chrétiens.

1346. Concile de Paris.
Schifme dans l'Eglife de Mayence.
Derniere Sentence du Pape contre Louis de Baviere.
Charles IV de Luxembourg élu Empereur.

1347. Canonisation de S. Yves de Treguier.

Nicolas Laurent se fait nommer Tribun de Rome.

Mort de Louis de Baviére.

Jean Cantacuzene se fait couronner Empereur à Constantinople. Il envoie des Ambassadeurs au Pape.

1348. Le Pape fait l'acquisition de la ville d'Avignon.

Dieu punit les Chrétiens par le fléau de la peste.

Violences exercées contre les Juifs.

1349. Nouveaux Flagellans en Allemagne.

1350. Jubilé. Nombre prodigieux de pélerins à Rome.

Négociation entre le Pape & l'Empereur Cantacuzene.

Mort de Philippe de Valois. Jean Roi de France.

1351. Les Evêques & les Curés se plaignent des Religieux mendians.

Concile de Constantinople au sujet de la nouvelle spiritualité.

Martyrs à Damas.

Concordat du Pape avec le Roi d'Arragon.

Concile de Beziers.

Lettre du Diable au Pape lue en plein consistoire.

Le Roi d'Angleterre Edouard III fait saisir les bénéfices que les Romains avoient dans son Royaume. Le Pape le menace à ce sujet, & le Roi céde.

Le Pape envoie donner l'absolution au Roi de Pologne.

1352. Mort du Pape Clément VI. Innocent VI lui succéde.

1353. L'Empereur Charles de Luxembourg établit la paix en Allemagne.

1354. Le Pape, à la priere de l'Empereur, institue une fête en l'honneur des instrumens de la Passion.

1355. Mort de Jean Taulere fameux mystique.
Cantacuzene fait reconnoître Empereur son fils Matthieu.
Jean Paléologue que Cantacuzene avoit éloigné, rentre à Constantinople. Cantacuzene se fait moine.
Jean Paléologue promet obéissance au Pape, pour obtenir du secours des Latins contre les Turcs.

1356. Dispute en Angleterre entre le Clergé & les Mendians.

1357. On refuse au Pape un subside en Allemagne.

1358. Deux Princes se font Religieux mendians.

1359. L'Empereur se plaint du déréglement du Clergé. Il publie une Constitution pour le réformer.
Le Pape fait publier la croisade contre les Turcs.

1360. Amurat prend Andrinople, & fait de grandes conquêtes.
Paix publiée entre la France & l'Angleterre.

1361. Le Pape écrit contre les Blanches Compagnies qui faisoient de grands ravages.
La peste à Avignon.

1362. Mort du Pape Innocent VI. Urbain V lui succéde.
Conciles de Cantorberi.

1363. Plusieurs Rois vont voir le Pape à Avignon.

Projet de croiſade.

1364. Mort du Roi Jean. Charles V Roi de France.

1365. Le Roi de Dannemarc & l'Empereur Charles IV à Avignon.

L'on tient par-tout des Conciles provinciaux.

Alexandrie priſe par les Croiſés.

1366. Mort du Légat Pierre Thomas Carme, célébre par ſes différentes nonciatures.

Urbain V prend la réſolution d'aller à Rome.

Converſions en Bulgarie.

Réforme de l'Univerſité de Paris.

1367. Le Pape va à Rome.

Le Pape confirme la Congrégation des Jeſuates.

Concile d'Yorc.

1368. Concile de Lavaur.

L'Empereur Charles IV va à Rome pour pacifier l'Italie.

1369. L'Empereur Grec Jean Paléologue vient trouver le Pape à Rome.

1370. Le Pape réforme l'Abbaïe du Mont-Caſſin.

Il retourne à Avignon où il meurt.

1371. Grégoire XI eſt élevé ſur le Saint Siége.

1372. Le Pape envoie des Miſſionnaires en Boſnie.

1373. Mort de S. André Corſin.

Condamnation des Turlupins.

Mort de Sainte Brigide de Suede.

Etabliſſement de la fête de la Préſentation de la Sainte Vierge.

1374. Mort du Poëte Pétrarque.

1375. Le Pape écrit à Cantacuzene pour l'exhorter à travailler à la réunion.

Le Pape ordonne la réſidence à tous les Prélats.

Les Inquiſiteurs prennent une multitude d'hérétiques.

1376. Bulle contre les erreurs de Raimond Lulle.

Le Pape quitte Avignon.

1377. Il fait ſon entrée à Rome. Il donne une Bulle contre Viclef.

Mort d'Edouard III. Richard II Roi d'Angleterre.

1378. Mort de Grégoire XI. Election tumultueuſe d'Urbain VI.

Le Pape d'Urbain VI indiſpoſe contre lui les Cardinaux, dont ſeize éliſent pour Pape Clément VII.

Grand ſchiſme dans toute l'Egliſe.

Mort de l'Empereur Charles IV. Venceſlas ſon fils lui ſuccéde.

Les deux Papes s'excommunient réciproquement.

Clément VII ſe fixe à Avignon. Suites funeſtes du ſchiſme.

1379. La France dans un Concile national ſe déclare neutre.

1380. Mort de ſainte Catherine de Sienne qui avoit été très-zélée pour le parti d'Urbain VI.

Le Roi charles V Roi de France ſurnommé le ſage, meurt. Son fils Charles VI lui ſuccéde.

1381. Mort de Jean Rusbroc fameux Myſtique.
Révolte des païſans en Angleterre.

1382. Concile de Londres contre Viclef.

1383. Urbain VI fait prêcher en Angleterre la croiſade contre la France & Clément VII.

1384. Conjuration de plusieurs Cardinaux contre Urbain.

1385. Le Pape Urbain fait emprisonner six Cardinaux, & les traite avec une extrême cruauté.

On se souléve contre le Clergé en Angleterre.

1386. Concile de Salsbourg.

Jagellon unit à la Pologne la Lithuanie.

1387. Conversion des Lithuaniens procurée par le zéle du Roi Jagellon.

Mort du B. Pierre de Luxembourg.

Le parti de Clément VII devient plus puissant.

Mort de Viclef.

1388. Mort du fameux conquérant Amurat Sultan des Turcs.

Concile de Palencie en Castille.

1389. Mort du Pape Urbain VI.

Le Roi de France Charles VI va visiter le Pape Clément VII à Avignon.

Les Cardinaux qui étoient attachés à Urbain VI, perpétuent le schisme en élisant Boniface IX.

Etablissement de la fête de la Visitation.

1390. Les deux Papes se chargent des censures les plus terribles.

La peste oblige Clément VII de sortir d'Avignon.

Le Jubilé s'ouvre & attire à Rome une multitude de pélerins.

Boniface IX fait des exactions qui le rendent odieux.

1391. Le Roi d'Angleterre refuse les bénéfices de son Royaume aux Officiers de la Cour de Rome.

Il a fur ce fujet un démêlé avec Boniface.

1392. Clément VII impofe en France une décime qui excite de grandes plaintes.

Les Officiers du Roi de France attaquent les priviléges du Clergé. L'Univerfité ceffe fes leçons à ce fujet. Le Roi rend juftice au Clergé.

1393. On prend des moiens pour faire ceffer le fchifme.

1394. Treve entre la France & l'Angleterre.

Nicolas Clemangis fait un difcours au Roi fur la néceffité d'éteindre le fchifme. L'Univerfité fignale fon zéle contre le fchifme.

Mort de Clément VII. Les Cardinaux qui étoient auprès de lui élifent Pierre de Lune qui prend le nom de Benoît XIII.

1395. Concile de Paris pour faire ceffer le fchifme.

Ambaffade célébre à Benoît XIII à ce fujet.

Zéle de l'Univerfité contre le fchifme. Elle appelle au Pape futur & véritable des procédures des deux concurrens.

1396. Elle écrit par-tout afin qu'on oblige les deux Papes de céder.

1397. Nouvel acte d'appel de l'Univerfité.

Bajazeth fils d'Amurat remporte de grandes victoires fur les Chrétiens. Il traite les Empereurs Grecs comme fes efclaves. Il tient Conftantinople bloquée.

1398. Les Rois travaillent à faire ceffer le fchifme.

Pierre d'Ailli envoié pour cela à Rome.

On fe fouftraît en France à l'obéiffance de Benoît XIII.

Il eſt abandonné de tout le monde excepté des Anglois.

1399. Boniface ſcandaliſe l'Egliſe par ſa ſimonie.

Il introduit les Annates.

1400. Proceſſions des Pénitens blancs à l'occaſion du Jubilé. Le Roi de France défend d'aller à Rome.

L'Empereur Manuel vient en Occident demander du ſecours contre les Turcs qui tenoient toujours Conſtantinople bloquée.

Venceſlas Empereur d'Allemagne eſt dépoſé.

Rupert eſt élu.

Fin de la Table Chronologique du quatorziéme Siécle.





QUATORZIÉME SIÉCLE.

ARTICLE I.

Eglise d'Angleterre.

I.

1. Regne d'Edouard I. Pretentions du Pape sur l'Ecosse.

EDOUARD, premier du nom, depuis que la Couronne d'Angleterre fut dans la maison des Ducs de Normandie, regnoit encore au commencement du quatorziéme siécle. Il avoit vaincu vers la fin du treiziéme Leolyn Prince de Galles, & uni à sa Couronne cette Principauté, qui, depuis huit cens ans, s'étoit conservée libre dans un petit coin de l'Isle. Quelques années après il s'étoit aussi rendu maître de l'Ecosse; mais le Pape Boniface VIII l'en reprit, & lui écrivit en ces termes: Nous ne doutons pas que vous ne sachiez que le Royaume d'Ecosse appartient de plein droit à l'Eglise de Rome, & qu'il n'a jamais été soumis comme fief aux Rois d'Angleterre vos prédécesseurs ni à vous. Il rapportoit ensuite plusieurs faits pour montrer que l'Ecosse n'étoit point soumise à l'Angleterre; mais il ne donnoit aucune preuve du prétendu droit de l'Eglise de Rome: il se contentoit de dire que personne ne le révoquoit en doute, & concluoit qu'Edouard n'avoit pas dû s'emparer de l'Ecosse. Il lui reprochoit en partie de l'emprisonnement de deux Evêques & de quelques

Ecclésiastiques, le prioit de les mettre en liberté, de retirer d'Ecosse ses officiers, & ajoutoit: Que si vous prétendez avoir quelque droit sur le Royaume d'Ecosse, nous voulons que vous nous envoyiez dans six mois vos procureurs avec toutes vos raisons, & nous sommes prêts à vous rendre bonne justice. Car nous réservons au jugement du S. Siége toutes les contestations qui pourront naître sur ce sujet.

Cette lettre fut envoiée à Robert Vinchelsée Archevêque de Cantorberi, avec un ordre de la rendre incessamment au Roi sous peine de suspense du spirituel & du temporel, & d'engager le Roi à se soumettre. L'Archevêque s'acquitta de sa commission, s'étant rendu avec beaucoup de peine auprès du Roi qui étoit passé en Ecosse. Le Roi fit lire la lettre du Pape en présence des Seigneurs & des Chevaliers de son armée, & la fit expliquer en françois, qui étoit la langue de la Cour d'Angleterre. Aiant ensuite tenu son Conseil, il répondit que quand il auroit consulté plusieurs Seigneurs & Prélats absens, il écriroit au Pape. Il le fit peu de temps après par une grande lettre, datée de la fin de l'an 1300, & qui contient toutes les preuves de ses prétentions sur l'Ecosse. Il commence par des fables, qui passoient alors pour des histoires véritables. Il ne paroît pas que le Pape Boniface ait alors poussé plus loin cette contestation. Mais quelques années après, les Ecossois implorérent son secours & lui offrirent le Royaume d'Ecosse. Le Pape l'accepta, & écrivit à Edouard pour l'engager à renoncer à ses prétentions. Ce Prince en fut si irrité, qu'il fit serment de ravager l'Ecosse; mais il fut forcé d'accepter une trêve, que le Roi de France Philipe le Bel demanda pour les Ecossois.

II. Concile de Merton.

Vers le même temps Robert Archevêque de Cantorberi tint un Concile à Merton, où il publia des réglemens qui regardent principalement les dîmes, & font voir avec quelle rigueur on les exigeoit alors en Angleterre. On faisoit paier non-seulement la dîme réelle de tous les fruits & de toutes les nourritures, même de la volaille & des laitages, mais encore la dîme personnelle de l'industrie & du commerce, qui s'étendoit à tous les marchands, les hôteliers, les artisans, les ouvriers, le tout sous peine des censures ecclésiastiques, qui ne pouvoient être levées par l'Evêque. Les curés eux-mêmes, s'ils négligeoient de demander la dîme, encouroient la suspense, jusqu'à ce qu'ils eussent paié un demi marc d'agent à l'archidiacre.

L'an 1305, Edouard fit mettre son fils dans une prison publique, pour avoir commis quelques excès contre l'Evêque de Chester; afin de montrer par cet exemple de sévérité, qu'il vouloit que les loix fussent observées sans égard à la naissance.

III. L'Archevêque de Cantorberi suspendu de ses fonctions par le Pape.

Peu de temps après, Edouard accusa l'Archevêque de Cantorberi Robert de Vinchelsée auprès du Pape Clément V, d'avoir troublé la paix de son Royaume, & favorisé les rebelles pendant que lui Edouard étoit en Flandre l'an 1297. Le Pape cita Robert, & le Roi lui permit d'aller se présenter. L'Archevêque vint donc à Bordeaux, où étoit le Pape, qui le suspendit de ses fonctions, jusqu'à ce qu'il se fût justifié du crime dont il étoit accusé. Le Roi obtint du Pape & fit par-tout publier une bulle, par laquelle il étoit absous du serment qu'il avoit fait à ses sujets touchant la confirmation de leurs libertés. Le Pape accorda aussi au Roi

les décimes pendant deux ans pour le service de la Terre-Sainte ; mais l'argent fut employé à d'autres usages.

IV. Exactions du pape en Angleterre.

Le Pape voiant que quelques Evêques d'Angleterre lui demandoient la jouissance pendant un an, du revenu des églises qui vaqueroient les premieres dans leurs Diocèses, crut pouvoir s'attribuer à soi-même ce que ses inférieurs lui demandoient. Ainsi il s'appropria tous les revenus de la premiere année de tous les bénéfices qui vaqueroient en Angleterre pendant les deux années suivantes, Evêchés, Abbaïes, Prieurés, Cures : & voilà, dit M. Fleuri, le commencement des Annates.

II.

V. Regne d'Edouard II.

Le Roi Edouard mourut à Burgh petite ville d'Ecosse l'an 1307, étant âgé de 68 ans, dont il en avoit regné 34. Son successeur fut son fils Edouard II, qu'il avoit eu d'Eleonor de Castille sa premiere femme. L'année suivante ce jeune Prince passa en France, où il épousa Isabelle fille de philippe le Bel. Dès le commencement de son regne, Dieu punit les péchés des Chrétines d'Angleterre par toute sorte de calamités. Les Seigneurs indignés du crédit qu'avoit un favori, firent une ligue & se révoltérent contre le Roi. Cette guerre civile causa de grands maux. Les Ecossois profitérent de ces troubles pour secouer le joug des Anglois. Le fleau de la guerre fut suivi de celui de la famine. Celle qui désola l'Angleterre l'an 1316 fut si horrible, qu'on étoit obligé de cacher les enfans, de peur qu'on ne les enlevât pour les manger. Edouard ne pouvant arrêter les progrès de Robert de Brus Roi d'Ecosse, eut recours au Pape Jean XXII, & le pria d'engager Robert à faire la paix ou une trêve. Le Pape envoia

Calamités de toute espéce.

& il ne l'exigeoit pas seulement en Angleterre, mais dans le païs de Galles & en Irlande ; & même dans les Roiaumes du Nord, en Suede, en Norvege, en Dannemarc, en Pologne, comme il paroit par les lettres de Jean XXII aux Rois & aux Archevêques de ces Roiaumes.

Le Roi Edouard II eut une fin très-malheureuse. La Reine Isabelle travailla à le faire déposer, & elle réüssit dans cette criminelle entreprise. Edouard se vit forcé de remettre la Couronne, le sceptre, & toutes les marques de la dignité Roiale, aux députés du Parlement qui vinrent les lui demander. Les Chevaliers chargés de la garde de ce Prince, eurent la cruauté de lui enfoncer dans le corps un tuiau de corne, au travers duquel ils firent passer un fer chaud, qui lui brûla les entrailles. Ce fut l'an 1327, Edouard étant dans la quarante-quatriéme année de son âge, & dans la vingtiéme de son regne. VII. Fin malheureuse d'Edouard II.

III.

Son fils Edouard III lui succéda. Il étoit né l'an 1313, & épousa l'an 1328 Philippe de Hainaut. Quelques années après, il vint à Amiens faire hommage à philippe le Bel pour les terres qu'il possédoit en France. Las d'être sous la tutelle de sa mere, il la relegua dans un château où elle fut enfermée jusqu'à sa mort qui arriva vingt-huit ans après. C'est ainsi que Dieu punit cette Princesse, qui avoit traité indignement le Roi son époux. Les Anglois & les Ecossois étoient presque toujours en guerre, & ils servoient alternativement d'instrument à la justice divine pour punir les péchés les uns des autres. Edouard III, après la mort de Charles le Bel son oncle mort sans VIII. Regne d'Edouard III. Dieu punit l'Angleterre de divers fléaux.

enfans mâles, prétendoit à la Couronne de France. Il entreprit la guerre pour soutenir son droit chimérique, écrivit à ce sujet au Pape & aux Cardinaux, & mit plusieurs Souverains dans ses intérêts. Cette prétention d'Eouard occasionna entre les François & lui une guerre sanglante, qui produisit une infinité de maux. Ce fut dans le cours de cette guerre, que ce Prince institua l'Ordre de la Jarretiere & donna la Principauté d'Aquitaine au Prince de Galles son fils.

IX. Conciles en Angleterre. Malgré tous les mouvemens dont l'Angleterre étoit agitée, on ne laissa pas d'y tenir des Conciles pour remédier aux abus les plus crians, & recueillir quelques débris de l'ancienne discipline, qui alloit toujours en dépérissant. L'an 1342, Jean Stretford Archevêque de Cantorberi en assembla un à Londres où il publia douze réglemens. Le premier défend d'offrir le saint sacrifice dans les chapelles domestiques sans la permission de l'Evêque, qui ne la doit accorder qu'aux personnes de qualité qui sont trop éloignées de la paroisse. Plusieurs articles tendent à restraindre les exactions des Archidiacres & de leurs officiaux, pour les certificats, les expéditions des lettres, les prises de possession, les insinuations des testamens, les inventaires, les visites des paroisses. On voit en tout cela une avarice sans bornes. Les officiaux affectoient de tenir leurs séances dans des lieux, où l'on trouvoit à peine les choses nécessaires à la vie. Ils avoient une foule d'appariteurs à pied & à cheval, qui ne cherchoient qu'à piller. Après avoir fait paier l'amende pour un péché notoire, on en exigeoit une seconde pour la récidive. Tel étoit, dit M. Fleuri, l'exercice de la jurisdiction ecclésiastique dont

dont le Clergé étoit si jaloux.

L'année suivante le même Archevêque tint encore un Concile à Londres, & onze Evêques y assistérent avec le Métropolitain & les députés des absens. On y publia dix-sept canons contre plusieurs abus dont voici quelques-uns. On emploioit diverses fraudes pour ne point paier les dîmes, & on enlevoit les offrandes mises dans les églises ou les cimetiéres, devant les autels, les croix, les images, ou les reliques. Suivant un ancien usage, quand quelqu'un étoit mort, les parens & les amis & d'autres fidéles s'assembloient dans la maison, pour veiller autour du corps & passer la nuit en prieres. Mais ces assemblées que la piété avoit d'abord formées, étoient devenues pour la plûpart une occasion de débauche & de dereglement. C'est pourquoi le Concile les défend, exceptant seulement les parens & les amis qui voudroient réciter des pseaumes pour les morts. Depuis long-temps, quand les excommuniés demeuroient endurcis, les Evêques imploroient l'autorité du Roi pour les faire mettre en prison, & quelquefois ces prisonniers obtenoient un ordre du Roi pour être élargis, en promettant de donner à l'Evêque une entiere satisfaction : c'est dequoi le Concile se plaint comme si c'eût été un grand abus.

X. Demêlés du Roi avec le Pape.

Le Pape Clément VI avoit fait vers le même temps plusieurs Cardinaux, & avoit donné à deux d'entre eux des bénéfices en Angleterre. Ils y envoierent leurs procureurs pour en prendre possession en leur nom. Mais les officiers du Roi s'y opposérent ; & après les avoir mis d'abord en prison, ils les chasserent honteusement du Royaume. Le Pape l'aiant appris, écrivit à Edouard III, que les Cardinaux parta-

geant avec lui les soins qu'exigeoient les affaires de l'Eglise, il étoit nécessaire de leur procurer une subsistance honnête; qu'il n'avoit point trouvé de moiens moins à charge aux églises, que de pourvoir ces Cardinaux de bénéfices, jusqu'à une certaine somme. Le Pape aiant ensuite raconté la maniere dont les agens des deux Cardinaux avoient été traités, ajoute: Nous avons accordé de pareilles graces aux autres nouveaux Cardinaux dans presque tous les païs catholiques, sans avoir oui parler d'aucune révolte. Nous croions qu'il est de votre honneur & de votre intérêt, que les Cardinaux naturellement affectionnés à votre service, possédent des bénéfices dans vos Etats.

XI. Lettre du Roi au pape.

Le Roi répondit par une lettre où il dit: Il est notoire que dès la naissance de l'Eglise, les Rois nos prédécesseurs & les Seigneurs d'Angleterre ont fondé les églises, & leur ont donné des biens & des priviléges, y établissant de dignes ministres pour l'instruction des peuples & la propagation de la Foi. Mais il est triste que par les provisions qui viennent de Rome, les biens soient possédés par des sujets indignes; & ce qui est plus déplorable, par des étrangers, qui ne résident point dans leurs bénéfices, ne connoissent point leurs troupeaux, & n'en entendent pas la langue, ne cherchant uniquement que le revenu qui y est attaché. Ainsi le service divin en souffre, le soin des ames est négligé, l'hospitalité ne s'exerce plus, les droits des églises se perdent, les bâtimens tombent en ruine. Cependant les Ecclésiastiques sçavans & vertueux du Royaume, qui pourroient utilement conduire les ames & nous aider de leurs conseils, abandonnent les études, voiant que les bénéfices sont donnés à d'autres.

D'ailleurs le droit de patronage que nous & nos sujets avons sur les bénéfices, se trouve fort restraint par les provisions qui viennent de Rome, notre jurisdiction en est blessée, & les prérogatives de notre Couronne reçoivent une grande atteinte : les richesses de notre Royaume passent à des étrangers, pour ne pas dire à nos ennemis ; peut-être par un dessein secret d'affoiblir notre Royaume, en abaissant son clergé & épuisant ses richesses. Tous ces inconvéniens ont été exposés depuis peu en notre présence dans notre Parlement, qui les a jugé intolérables, & qui nous a supplié instamment d'y remédier. Nous vous prions donc de permettre que les élections se fassent librement dans les églises Cathédrales & dans les autres ; d'autant plus, qu'autrefois nos ancêtres conféroient ces bénéfices par le droit de leur Couronne ; & depuis, à la priere du S. Siége ils accordérent les élections aux Chapitres sous certaines conditions, & cette concession fut confirmée par le S. Siége.

Cette lettre contient deux faits importans contraires à la verité, ce qu'on doit attribuer à l'ignorance qui regnoit alors. Il est faux que les Rois d'Angleterre aient fondé toutes les églises de leur Royaume ; puisque sous l'Empire Romain, la Religion étoit établie dans la grande Bretagne, & les Evêchés fondés pour la plûpart avant l'entrée des Anglois-Saxons & des autres barbares. Il est aussi très-faux que les Rois aient eu originairement le droit de conférer les Evêchés, & que les élections aient été introduites par leur permission. Nous avons vû que sous les Empereurs Romains, les Evêques étoient choisis & ordonnés par le Concile de la Province, sans que l'Empereur & ses Offi-

ciers s'en mêlassent. Après l'établissement des peuples barbares, leurs Rois usurpoient quelquefois le droit des élections. Insensiblement les Chapitres se trouverent en possession de nommer les Evêques de leur église, & on voit cet usage établi dès le douziéme siécle, sans en pouvoir remarquer le commencement.

XII. Prétentions exorbitantes du pape.

Peu de temps après qu'Edouard III eut écrit cette lettre, c'est-à-dire, vers l'an 1344, il en envoia une autre au Pape Clément VI, pour le prier de laisser aux Chapitres la liberté des élections, & de ne plus nommer aux Evêchés de son Royaume. J'ai été, disoit-il, fort embarrassé au sujet de Guillaume Barcman, que vous avez pourvû de l'Evêché de Norvic. D'un côté je voulois vous obliger; d'un autre tous les Prélats & les Seigneurs me conseilloient de rejetter cet Evêque. Enfin par respect pour vous, & en considération du mérite de ce Prélat & sans tirer à conséquence, je lui ai permis de jouir du temporel de l'Evêché. Voici de quel ton le Pape répondit à la lettre du Roi d'Angleterre. Vous paroissez faire entendre qu'il est permis à vos Parlemens, d'ordonner quelque chose touchant les réserves & les provisions des églises; que celles que fait le Saint Siége dépendent de votre volonté, & que vous pouvez à votre gré restraindre sa puissance. Vos Conseillers ne doivent pas ignorer les peines canoniques, portées contre ceux qui font des réglemens préjudiciables à la liberté ecclésiastique. Ce ne sont pas les Apôtres, mais le Seigneur lui-même, qui a donné à l'Eglise Romaine la primauté sur toutes les églises du monde. C'est elle qui a établi toutes les églises Patriarchales, Métropolitaines, Cathédrales, & toutes les dignités qui s'y trouvent: c'est au Pape

qu'appartient la pleine disposition de toutes les églises, personnats, offices & dignités ecclésiastiques. Il est facile, dit M. Fleuri, d'avancer une prétion si vaste; mais il en eût fallu donner des preuves, & c'est ce que personne ne fera jamais. Quelques mois après avoir écrit cette lettre, Clément VI envoia en Angleterre Nicolas Archevêque de Ravenne, & Pierre Evêque d'Astorga, les chargeant d'assembler en Concile les Prélats du païs, pour abolir ce que le Pape prétendoit avoir été fait contre son autorité.

Ces envoiés du Pape firent ce qu'il leur plût, sans qu'on osât leur résister; mais six ou sept ans après, Edouard III voiant avec indignation que plusieurs bénéfices de son Royaume étoient possédés par des Cardinaux, des Officiers de la Cour de Rome, & plusieurs autres qui n'y faisoient aucune résidence, il voulut y remédier. Il fit saisir le revenu de tous ces bénéfices, & l'abandonna à ses officiers. Le Pape en aiant été promptement averti, ordonna au Roi, sous peine d'excommunication, de révoquer l'ordre qu'il avoit donné de saisir ces revenus, déclarant que ces bénéficiers étoient dispensés de la résidence pour diverses raisons. Il ordonna de plus que le Roi fît restituer ce qui avoit été pris, avec les dommages & les intérêts. Le Roi écrivit au Pape qu'il reconnoissoit sa faute, & promit d'obéir à ses ordres.

XIII. Conciles en Angleterre.

L'an 1362, Simon Islib Archevêque de Cantorberi tint deux Conciles provinciaux. Le résultat du premier fut une Constitution adressée à l'Evêque de Londres. La corruption des Chrétiens, y est-il dit, a fait dégénérer en occasion de débauche les fêtes instituées pour honorer

Dieu & ses Saints. On tient en ces jours consacrés à Dieu, des marchés & des assemblées profanes : on y fait des choses contraires à la loi de Dieu ; les cabarets sont plus fréquentés que les églises : au lieu de s'appliquer aux saints exercices de la Religion, on s'abandonne à la débauche. L'Archevêque fait ensuite le dénombrement des fêtes, & marque d'abord le Dimanche, dont l'observation doit commencer aux vêpres du Samedi ; Pâques & la Pentecôte avec les trois jours suivans ; la fête du Saint Sacrement. Entre celles des Saints, il met la Conception de la Sainte Vierge, qui n'étoit pas encore reçue en France ni à Rome, mais qui étoit déja établie en Angleterre. Dans le second Concile de la Province de Cantorberi on dressa un réglement, où l'on blâme l'avarice & la nonchalance des Prêtres. On taxe ce qu'ils peuvent recevoir pour les annuels & les autres offices : mais le vrai remède eût été de faire un meilleur choix de ceux qu'on vouloit élever au Sacerdoce.

Cinq ans après ce Concile, l'Archevêque d'Yorc en tint un où l'on publia dix canons. Il est défendu de tenir des marchés dans les cimetiéres les dimanches & les fêtes, de jouer & de se divertir dans les églises pendant la nuit, à l'occasion des prieres pour les morts, ou de le faire dans les maisons particulieres. Personne ne s'opposera à la perception des dîmes, comme étant de droit divin. Les habits des Ecclésiastiques viendront au moins jusqu'à la moitié des jambes. Les causes de mariage ne seront jugées que par des hommes capables, qui aient de la science & de l'expérience. C'est que les Archidiacres & les autres Juges inférieurs, chargeoient souvent des ignorans d'en prendre connoissance.

IV.

A la fin du Regne d'Edouard III, le Pape Grégoire XI envoia en Angleterre plusieurs Bulles contre le fameux Viclef Curé dans le Diocèse de Lincolne. Il y en avoit une pour le Roi lui-même; mais il étoit mort lorsqu'elles arriverent. Ce Prince mourut l'an 1377, aiant regné plus de cinquante ans. Pendant toute sa maladie, il fut obsédé par une malheureuse femme, à laquelle il avoit eu la foiblesse de s'attacher. Elle l'empêcha de penser à son salut, & aux moiens de réparer le scandale qu'il avoit donné à ses sujets. Voiant le Roi à l'extrêmité, elle lui ôta les bagues qu'il avoit aux doigts & se retira. Il avoit perdu la parole, & mourut sans recevoir les Sacremens. Son successeur fut son petit-fils Richard II, fils d'Edouard Prince de Galles mort l'année précédente. Richard n'avoit que onze ans. Il regna sous la conduite de Jean Duc de Lancastre son oncle. XIV. Fin d'Edouard III. Regne de Richard II.

Depuis plus de vingt ans, un prêtre nommé Jean Ballon Vallée disciple de Viclef, alloit de village en village, assembloit le peuple les dimanches après la messe, & décrioit les Puissances ecclésiastiques & temporelles. Comme il ne cessoit de tenir des discours séditieux, quoiqu'il eût été excommunié, l'Archevêque de Cantorberi le fit mettre en prison. Le Prélat croiant ce fanatique assez puni, le mit en liberté; mais comme il recommençoit à soulever le peuple, on l'enferma de nouveau. Il fut ainsi arrêté plusieurs fois, sans qu'il profitât du châtiment par lequel on vouloit réprimer son insolence & sa témérité. Ce prêtre ignorant & séditieux exhorta un jour le peuple à secouer le joug de la servitude, en fai- XV. révolte des païsans.

sant mourir les Seigneurs, & en établissant parmi eux une parfaite égalité. Dieu, disoit-il, a créé tous les hommes égaux, & c'est un désordre que les uns soient esclaves des autres. Une telle maxime tendoit au renversement de la société civile. Sans chercher l'origine de la servitude, il est certain qu'elle n'est pas contraire à la volonté de Dieu. L'ancienne loi, sans l'approuver expressément, la suppose légitime & établie entre les Israëlites mêmes à l'égard de leurs freres. L'Evangile n'en parle pas; mais S. Paul veut que chacun demeure dans l'état où il a été appellé à la Foi. Et ailleurs il dit: Esclaves, obéissez à vos maîtres, même à ceux qui sont difficiles. Maîtres, ne maltraitez pas vos esclaves. Les serviteurs dont il est parlé dans ces passages, n'étoient pas des hommes libres comme les nôtres, mais des esclaves achetés à prix d'argent, ou nés d'esclaves dans la maison des maîtres. Au lieu que les restes de servitude qu'on voioit encore en Angleterre comme en France dans le quatorziéme siécle, se réduisoient presque à quelques corvées que les païsans devoient à leurs Seigneurs, ou à la taille que les Seigneurs levoient en certains cas.

Le Peuple étoit si charmé des discours séditieux de Jean Vallée, qu'il crioit: Il sera notre Archevêque, & Chancelier du Royaume: lui seul mérite d'être élevé à ces dignités. Celui qui les posséde aujourd'hui, est un traître, un ennemi des communes: il faut lui couper la tête, en quelque lieu qu'on puisse le prendre. Le Prélat qui étoit si odieux au peuple, étoit Simon de Subduri, qu'Innocent VI avoit fait Evêque de Londres, & qui avoit été transféré par Grégoire XI à l'Archevêché de Cantorberi.

Ce fut dans la Province d'Essex que les païsans commencérent à s'attrouper ; & à chaque village où ils passoient, ils envoioient dire, que si tous les habitans, jeunes & vieux ne les suivoient avec les armes qu'ils pourroient trouver, ils brûleroient & abbatroient leurs maisons. En peu de tems leur nombre fut prodigieux, & l'on dit qu'ils étoient déja deux cens mille, quand ils arrivérent près de Londres. Une partie de ces séditieux y entra le jour de la fête du S. Sacrement 1381. Le lendemain ils entrerent même dans la tour, où le Roi Richard s'étoit retiré avec l'Archevêque & le grand Prieur des Rhodiens, grand trésorier du Royaume, qui étoient les deux qu'ils haïssoient le plus. S'étant fait conduire dans le lieu où étoit l'Archevêque, ils le trouvérent dans la chapelle où il faisoit son action de graces après la Messe qu'il venoit de célébrer. Ils entrérent en criant : Où est ce traître & ce voleur ? Le Prélat s'avança tranquillement, & leur dit : Mes enfans, je suis l'Archevêque que vous cherchez, mais non pas un traître, ni un voleur. Ils le firent sortir de la chapelle, & le menérent hors des portes de la tour. Ces furieux jettant alors de grands cris, l'environnérent, en tenant leurs épées nues. L'Archevêque pria pour eux, se mit à genoux, & présenta la tête pour recevoir le coup. Il en reçut jusqu'à huit, dont le dernier lui abbattit la tête. Son corps demeura sans sépulture ce jour-là & le suivant, tant on craignoit ces furieux. Ils tuérent en même temps le grand Prieur des Rhodiens Robert Hales : & aiant mis sa tête & celle de l'Archevêque au bout de deux piques, ils les portérent dans les ruës en les insultant.

XVI. Meurtre de l'Archevêque de Cantorberi.

XVII. Division entre le clergé & les laïques.

Pour dissiper ces séditieux le Roi leur promit tout ce qu'ils demanderent ; mais ensuite il en fit punir plusieurs, entre autres le prêtre Jean Vallée, qui, aiant été pris & convaincu, fut traité comme coupable de haute trahison, c'est-à-dire, pendu, décapité, éventré, & mis en quatre quartiers. Les moines de Cantorberi, du consentement du Roi, élurent pour Archevêque Guillaume de Courtenai Evêque de Londres. Ce Prélat voulant s'opposer aux ravages que faisoient en Angleterre Viclef & ses sectateurs (dont nous parlerons ailleurs) tint un Concile à Londres pour examiner la doctrine de ces nouveaux hérétiques. Le Roi Richard tint quelque temps après un Parlement à Londres, où les laïques lui accordérent un quinziéme & demi, à condition que le clergé lui donneroit un dixiéme & demi. L'Archevêque de Cantorberi s'y opposa fortement, déclarant qu'il perdroit plutôt la tête, que de permettre que l'Eglise fût ainsi asservie en Angleterre. Cette réponse de Guillaume de Courtenai remplit d'indignation les laïques ; & la plûpart des Seigneurs demandérent que l'on ôtat aux Ecclésiastiques les biens temporels, disant : Ils sont devenus si orgueilleux & si insolens, que c'est les traiter charitablement de leur ôter ces biens, afin de les forcer à devenir plus humbles & plus modestes. Ils trouvoient la chose si facile, que plusieurs nommoient déja les monasteres qu'ils trouvoient à leur bienséance, & les sommes qu'ils vouloient donner. Le Roi Richard pour arrêter ce soulevement contre le clergé, déclara qu'il conserveroit l'Eglise Anglicane aussi puissante qu'il l'avoit trouvée à son avénement à la Couronne. Cette réponse fut fort agréable non-seulement aux ecclésia-

ſtiques, mais à pluſieurs laïques vertueux. L'Archevêque après en avoir délibéré avec le clergé alla trouver le Roi, & lui dit que d'un conſentement unanime, ils avoient levé une décime dont il pouvoit diſpoſer pour les affaires de ſon Royaume. Le Roi reçut ce don avec tant de joie, qu'il dit publiquement: J'aime mieux ce préſent libre, qu'un autre quatre fois plus conſidérable, qui ſeroit forcé.

V.

L'an 1391 le Roi tint un Parlement à Londres. Il y fut ordonné que déſormais perſonne ne paſſeroit la mer pour obtenir des proviſions de bénéfices, ſous peine d'être arrêté & empriſonné comme rebelle au Roi. Le Pape Boniface IX aiant appris cette ordonnance, s'en plaignit par une bulle, où il dit: Quelques ſéditieux ont conſeillé à notre cher fils le Roi Richard, de renouveller l'Edit du Roi Edouard ſon aieul. Le Pape, après avoir rapporté cet Edit, ajoute: Il eſt évident que les laïques, quelque pieux qu'ils ſoient, n'ont aucun pouvoir de diſpoſer des biens eccléſiaſtiques; & ce qu'ils peuvent même ordonner en faveur de l'Egliſe, eſt abſolument nul, & les Peres le regarderoient comme une uſurpation de la juriſdiction ſpirituelle. Le Pape Boniface auroit été fort embarraſſé, ſi on l'eût prié de montrer cette maxime dans les Peres de l'Egliſe: les loix des Empereurs Chrétiens la démentent formellement. Le Pape conclut, en déclarant nulles les Ordonnances dont il s'agit, comme contraires à la liberté eccléſiaſtique & à l'Egliſe Romaine, & ordonne à tous ceux qui ſe ſont emparés de quelques bénéfices en vertu de ces Ordonnances, de les quitter dans deux mois.

XVIII. Démêlés entre le roi Richard & le Pape Boniface IX.

Soit que cette bulle du Pape ne fût point encore arrivée en Angleterre ; ou qu'on n'y eût point d'égard, le Roi Richard fit publier à Londres un ordre à tous les bénéficiers qui étoient en Cour de Rome, de revenir en Angleterre, sous peine de perdre tous leurs bénéfices. Ceux mêmes qui n'avoient point de bénéfices reçurent un pareil ordre. Aussi-tôt les Anglois abandonnérent la Cour de Rome & se retirerent chez eux. Le Pape en fut fort allarmé, & envoia aussi-tôt un Nonce en Angleterre, qu'il recommanda aux Evêques. Boniface sentoit combien il étoit important pour lui de ménager le Roi d'Angleterre, qui étoit sa principale ressource. Le Nonce étant arrivé auprès du Roi Richard, lui fit de la part du Pape de grands complimens, qui aboutirent à demander la revocation de l'Ordonnance du dernier parlement, contraire, disoit-il, à la liberté ecclésiastique : comme si c'eût été un article essentiel de cette liberté, que le Pape donnât à Rome des bénéfices d'Angleterre, au préjudice des Evêques & des patrons. Le Roi dit au Nonce d'attendre jusqu'au prochain Parlement ; & le Nonce y consentit d'autant plus volontiers, que les Anglois lui avoient déja donné des preuves sensibles de leur liberalité.

VI.

XIX. Le Roi Richard déposé. Election d'Henri IV.

L'an 1399, Richard voulant soumettre l'Irlande qui s'étoit révoltée l'année précédente, se rendit dans cette Isle, & donna au Duc d'Yorc la Régence du Royaume. Pendant l'absence du Roi, les mécontens firent une conspiration, & appellérent Henri Duc de Lancastre, qui, en peu de temps, fit de grands progrès. Le Roi revint promptement d'Irlande ;

mais se voiant abandonné de tout le monde, il se rendit à son ennemi, & fut enfermé dans la tour de Londres, où il signa un Ecrit par lequel il se déclaroit incapable de gouverner. Le Duc de Lancastre fut reconnu Roi sous le nom d'Henri IV, & Richard mourut l'an 1400 d'une mort violente à l'âge de 33 ans. Son mariage avec la fille de Charles VI avoit augmenté la haine des Anglois, qui le regardoient comme livré à la France. L'Evêque de Carlisle fut le seul qui eût assez de courage pour s'élever contre l'attentat des Anglois, & pour soutenir qu'il n'y avoit point d'autorité qui pût légitimement déposer un Roi. La générosité de cet Evêque fut punie par la prison.

ARTICLE II.

Eglise de France.

Démêlé du Roi Philippe le Bel avec le Pape Boniface VIII.

I.

LE démêlé de Philippe le Bel avec Boniface VIII, est un événement si considérable dans l'histoire du quatorziéme siécle, & qui a eu de si grandes suites, que nous avons cru devoir le rapporter dans un certain détail, en le reprenant dès son orgine.

I. Boniface VIII donne au commencement

Boniface VIII s'appelloit Benoît Caïetan, & fut élevé sur le S. Siége après la démission de Celestin V l'an 1295. Il étoit né à Anagni,

de son pontificat la Bulle *Clericis laicos*, qui indispose contre lui les François.

Tom. V.

& avoit été chanoine de Paris & de Lyon. Le jour de son sacre, il alla à cheval à S. Jean de Latran accompagné des Rois de Sicile & de Hongrie qui tenoient chacun la bride de son cheval, l'un à droite & l'autre à gauche. Les même Princes le servirent à table au festin solemnel, aiant la Couronne sur la tête, comme nous l'avons déja dit en rapportant le commencement de son pontificat. Il fit tous ses efforts pour persuader aux Siciliens & à Frideric d'Arragon, de remettre le Royaume de Sicile au pouvoir de l'Eglise Romaine; mais tous ses efforts furent inutiles, & l'on fit peu de cas de toutes les Bulles qu'il publia à ce sujet. Il ne réussit pas mieux à faire la paix entre la France & l'Angleterre, quoiqu'il emploiât pour cela les prieres, les commandemens & les menaces. Les Rois Philippe le Bel & Edouard I ne croioient pas devoir abandonner à la disposition du Pape les intérêts de leurs Etats, ni les soumettre à son jugement, comme il le prétendoit. Parce qu'ils faisoient des impositions, non-seulement sur le peuple, mais sur le clergé, pour subvenir aux frais de la guerre, Boniface fit l'an 1296 une Constitution fameuse qui commence par ces mots, *Clericis laicos*. L'antiquité, dit le Pape dans cette Bulle, nous apprend combien les laïques ont toujours haï le clergé, & ce qui se passe maintenant en est une nouvelle preuve. Les laïques ne considérant pas qu'ils n'ont aucun pouvoir sur les personnes ni sur les biens ecclésiastiques, chargent d'impositions les Prélats & le clergé tant régulier que séculier. Quelques Prélats & autres Ecclésiastiques, craignant plus la Majesté temporelle que l'éternelle, se prêtent à un tel abus, ce que nous ne rapportons qu'avec dou-

leur. Voulant donc remédier à ce désordre, nous ordonnons que tout Prélat ou Ecclésiastique séculier ou régulier, qui paieront aux laïques la décime ou telle autre partie que ce soit de leurs revenus sans l'autorité du Saint Siége; & que les Rois, les Princes, les Magistrats, & tous les autres qui feront une imposition sur le clergé ou l'exigeront, encourront dès-lors l'excommunication, dont l'absolution sera réservée au Saint Siége seul, nonobstant tout privilége. Cette aversion des laïques contre le clergé, que le Pape marque d'abord, n'étoit pas d'une si grande antiquité; puisque pendant les cinq ou six premiers siécles, le clergé s'attiroit le respect & la confiance de tout le monde, par sa vertu & son désintéressement.

La Bulle que nous venons de rapporter, fit impression sur le clergé d'Angleterre. Le Roi Edouard tint à la S. Martin un Parlement, où les bourgeois lui accorderent le huitiéme denier, les autres le douziéme; mais le clergé ne lui accorda rien. Le Roi irrité, marqua un temps pour en délibérer; & cependant, il fit sceller toutes les portes de leurs greniers. Alors l'Archevêque de Cantorberi Robert de Vinchelsée, fit publier dans toutes les églises cathédrales la bulle *Clericis laicos* de Boniface VIII.

En France le Roi Philippe le Bel fit une Ordonnance par laquelle il défendoit à toutes personnes, de quelque qualité ou nation qu'elles fussent, de transporter hors de son Royaume ni or ni argent, en masse, en vaisselle, en joiaux ou en monnoie; ni vivres, ni armes, ni chevaux, sans sa permission expresse, sous peine de confiscation. Le Pape Boniface fut choqué de cette Ordonnance, & d'une autre par laquelle le Roi défendoit aux étrangers

de demeurer en son Royaume & d'y commercer. Il lui adressa donc une grande bulle, où il releve d'abord la liberté de l'Eglise épouse de Jesus-Christ, à laquelle, dit-il, il a donné le pouvoir de commander à tous les fidéles, & à chacun d'eux en particulier. Venant ensuite à la défence de transporter de l'argent, il dit : Si l'intention de ceux qui l'on faite, à été de l'étendre à nous, à nos freres les Prélats, & aux autres ecclésiastiques, elle seroit non-seulement impudente, mais insensée : puisque ni vous, ni les autres Princes séculiers, n'avez aucune puissance sur eux ; & vous auriez encouru l'excommunication, pour avoir donné atteinte à la liberté de l'Eglise. Le Pape explique ensuite la Constitution *Clericis laicos*, & déclare qu'il n'a pas défendu absolument au clergé, de donner au Roi quelque secours d'argent pour les nécessités de l'Etat, mais seulement de le faire sans la permission du S. Siége. Le Roi des Romains, ajoute-t-il, & le Roi d'Angleterre, ne refusent pas de subir notre jugement pour les différends qu'ils ont avec Philippe ; & il est certain que le jugement nous en appartient, puisqu'ils prétendent que vous péchez contre eux. Il finit en menaçant le Roi d'avoir recours à des remédes plus violens.

II. Réponse du roi Philippe à la bulle du pape Boniface.

On fit à cette bulle au nom du Roi une réponse, où il est dit : L'Eglise épouse de Jesus-Christ n'est pas seulement composée du clergé, mais encore des laïques. Il l'a délivré de la servitude du péché, du joug de l'ancienne loi, & a voulu que tous ses membres jouissent de cette liberté. Ce n'est pas pour les seuls ecclésiastiques qu'il est mort, ni à eux seuls qu'il a promis la grace en cette vie & la gloire en l'autre : le clergé ne peut donc s'approprier que

fort injustement la liberté que Jesus-Christ nous a acquise. Mais il y a des libertés particulieres accordées aux Ministres de l'Eglise par les Papes, à la priere, ou du moins avec la permission des Princes séculiers. Ces libertés ne peuvent ôter aux Princes ce qui est nécessaire pour le gouvernement & la défense de leurs Etats. Les ecclésiastiques sont membres de l'Etat comme les autres, & par conséquent obligés de contribuer à sa conservation, d'autant plus qu'en cas de guerre leurs biens sont les plus exposés. Il est contre le droit naturel de leur défendre d'accorder cette contribution, tandis qu'on leur permet de donner à des amis ou à des bouffons, & de faire des dépenses fort inutiles, en habits, en équipages, en festins & en d'autres vanités toutes séculieres, au préjudice des pauvres. Nous craignons Dieu & nous honnorons les ministres de l'Eglise : mais nous ne craignons pas les menaces déraisonnables des hommes, sachant que la justice est de notre côté.

Pierre Barbet, Archevêque de Reims, voiant le trouble qu'excitoit en France la Bulle *Clericis laicos*, écrivit au Pape Boniface au nom de toute sa Province, le priant de remédier à ce scandale ; & envoia exprès à Rome des Evêques, pour donner au Pape sur ce sujet les instructions nécessaires. Le Pape y eut égard ; & par une bulle adressée à tous les Evêques & aux Seigneurs de France, il se plaint que quelques-uns ont mal expliqué sa Constitution ; & l'expliquant lui-même, il déclare que la défense qu'elle porte, ne s'étend point aux dons volontaires ou gratuits, faits par le Clergé au Roi ou aux Seigneurs, mais seulement aux exactions. Il ajoute qu'en cas de nécessité pour la défense du Royaume, le Roi peut demander au Clergé un subside & le recevoir, sans même

III. Le pape explique sa bulle.

consulter le Pape ; & que c'est au Roi à juger en sa conscience ce cas de nécessité. La bulle est du dernier juillet 1297.

II.

IV. Emprisonnement de l'Evêque de Pamiers.

L'an 1301 Bernard de Saisset premier Evêque de Pamiers fut dénoncé au Roi, comme aiant conseillé au Comte de Foix & au Comte de Comminges de se révolter, & de soustraire à l'obéissance du Roi la ville & comté de Toulouse, réuni depuis peu à la Couronne. On l'accusoit aussi d'avoir dit que la ville de Pamiers n'étoit pas du Royaume de France, & d'avoir tenu des discours injurieux au Roi. Ces faits furent prouvés par une information juridique. Le Roi déja indisposé contre le Pape, fit venir à Senlis les Grands de son Royaume avec plusieurs Docteurs, clercs & laïques ; & par leur conseil il fit arrêter l'Evêque de Pamiers, qui étoit présent, & le mit sous la garde de Gilles Ascelin Archevêque de Narbonne son Métropolitain, afin qu'il lui fit son procès jusqu'à la dégradation, & que le Roi pût ensuite le punir comme il l'avoit mérité.

V. Plaintes du pape contre le roi.

Le Pape Boniface ayant appris l'emprisonnement de l'Evêque de Pamiers, écrivit au Roi Philippe une lettre qui commence ainsi : Suivant le droit divin & humain, les Prélats & les personnes ecclésiastiques doivent jouir d'une entiere liberté, & les laïques n'ont sur eux aucun pouvoir. Vos prédécesseurs les ont toujours laissé jouir de ce droit ; & après que Dieu a si considérablement étendu votre Royaume, il est affligeant de voir que vous ne les imitiez pas. Nous vous prions & vous enjoignons de laisser venir notre vénérable frere l'Evêque de Pamiers en notre présence librement & sûrement, de lui faire restituer tous ses biens que vous avez fait saisir, & de ne point agir ainsi à l'avenir.

Car vous devez sçavoir que vous avez encouru la peine canonique, pour avoir mis témérairement la main sur cet Evêque. Nous ordonnons aussi par une autre lettre à l'Archevêque de Narbonne, de mettre l'Evêque en liberté & de le laisser venir vers nous, malgré l'ordre que vous lui avez donné de le garder. Le même jour le Pape écrivit au Roi une Bulle qui commence par ces mots *Ausculta, fili*, où après une exhortation à l'écouter avec docilité il dit : Dieu nous a établis sur les Rois & les Royaumes, pour arracher, détruire, perdre, dissiper, édifier & planter, en son nom & par sa doctrine. Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'ayiez point de supérieur, & que vous ne soyiez pas soumis au chef de la Hierarchie ecclésiastique. Quiconque penseroit ainsi, seroit un insensé; & quiconque le soutiendroit avec opiniâtreté, seroit un infidéle, & se sépareroit du troupeau du bon Pasteur. L'affection que nous avons pour vous, ne nous permet pas de dissimuler que vous opprimez vos sujets : nous vous en avons souvent averti sans que vous en ayiez profité.

La même lettre ajoute : Quoiqu'il soit certain que le Pape a la souveraine disposition des bénéfices, & que vous ne pouvez avoir aucun droit de les conférer sans l'autorité du S. Siége, néanmoins vous empêchez l'exécution des collations du S. Siége, quand elles précédent les vôtres. En général vous ne reconnoissez d'autres juges que vos officiers pour vos intérêts. Vous ne gardez aucune modération dans la perception des revenus des églises Cathédrales vacantes, ce que par abus vous appellez Regale. Nous ne parlons point maintenant du changement de la monnoie, & des autres griefs dont

nous recevons des plaintes de tous côtés. Mais pour ne pas nous rendre coupables devant Dieu, qui nous demandera compte de votre ame; voulant pourvoir à votre salut & à la réputation d'un Royaume qui nous est si cher, après en avoir délibéré avec nos freres les Cardinaux, nous avons par d'autres lettres appelé devant nous les Archevêques, les Evêques sacrés ou élus, les Abbés de Cîteaux, de Clugni, de Prémontré, de S. Denys en France & de Marmontier, les Chapitres des Cathédrales de votre Royaume, les Docteurs en Théologie, en droit canon & en droit civil, & quelques autres ecclésiastiques, leur ordonnant de presenter devant nous pour les consulter. Vous pourrez vous y trouver en même-temps, soit en personne, soit par des envoiés fidéles & bien instruits de vos intentions. Autrement nous ne laisserons pas de procéder en votre absence, ainsi que nous jugerons à propos. Le Pape à la fin de sa lettre exhorte le Roi à secourir la Terre-Sainte.

A l'égard de ce qui y est dit de l'autorité sur les Rois, & du pouvoir d'arracher & de planter, ce sont les paroles de Dieu adressées à Jérémie, qui ne regardent que sa mission extraordinaire comme Prophête, & la commission de prédire les révolutions des Etats, sans lui donner aucun pouvoir pour l'exécution. Par rapport à l'autre proposition, que le Roi est soumis au chef de la Hierarchie ecclésiastique, ce Prince en convenoit volontiers à l'égard des choses spirituelles; mais il est évident par toute la suite de la lettre, que le Pape étendoit plus loin cette soumission, puisqu'il vouloit faire rendre compte au Roi du gouvernement de son Etat, & être le souverain juge entre lui & ses sujets.

III.

VI. Assemblée de Paris. Plainte du Roi contre le Pape.

La bulle *Ausculta, fili*, fut présentée au Roi par Jacques des Normans archidiacre de Narbonne, Nonce du Pape. Le Roi en fut très-surpris, aussi-bien que les Seigneurs qui se trouverent auprès de lui. Il résolut par leur conseil d'assembler les autres Seigneurs qui étoient absens ; & cependant il fit brûler la bulle du Pape au milieu des Nobles qui se trouverent à Paris, & publier à son de trompe cette exécution par toute la ville. L'assemblée ou parlement, comme on la nommoit alors, se tint à Notre-Dame de Paris le dixiéme d'Avril 1302, en présence du Roi, qui y fit proposer publiquement ce qui suit, par Pierre Flotte & quelques autres. L'archidiacre de Narbonne m'a rendu de la part du Pape une lettre, où il dit que je lui suis soumis par le temporel de mon Roiaume, & que je dois reconnoître le tenir de lui, quoique jusqu'ici ni moi ni mes prédécesseurs n'aions reconnu le tenir que de Dieu seul. Le Pape ne se contentant pas de proposer une prétention si étonnante & si inouie en ce Roiaume, a voulu faire usage de son prétendu droit. Il a cité devant son tribunal tous les Prélats & les Docteurs de mon Roiaume, afin de corriger tous les abus & les injustices dont il prétend que nous sommes coupables moi & mes officiers. Ainsi le Pape veut priver la France de son plus précieux trésor, qui est la sagesse des Prélats & des autres personnes éclairées par les conseils desquelles elle doit être gouvernée, & par le même moien il veut la ruiner en épuisant toutes ses richesses.

Le Pape, continue le Roi, commet encore d'autres injustices à l'égard du Roiaume & de l'église de France, en donnant des bénéfices à

des étrangers & des inconnus qui ne résident jamais. Le service divin se fait avec moins de dignité, les intentions des fondateurs ne sont point remplies, les pauvres sont privés des secours qui leur sont dûs, & le Roiaume est appauvri. Les Prélats ne trouvent plus de sujets pour servir l'Eglise, n'ayant pas de bénéfices à donner. Les églises sont encore chargeés de pensions, de subsides, & d'exactions nouvelles. On prive tous les Evêques de l'exercice de leur ministere, afin que l'on soit obligé de recourir à Rome & d'y porter des présens. C'est pourquoi je vous commande comme votre maître, & vous prie comme votre ami, de m'aider de vos conseils & de votre secours, pour la conversion de notre ancienne liberté. J'avois résolu avant l'arrivée du Nonce du Pape, d'examiner si mes officiers ont entrepris quelque chose contre les droits de l'Eglise; & je l'aurois déja fait, si je n'avois voulu éviter qu'on l'attribuât à la crainte de ses ménaces, ou à la soumission à ses ordres. Au reste je vous déclare, que pour cet intérêt général, je suis prêt d'exposer tous mes biens, ma personne même & mes enfans, s'il étoit nécessaire; & je vous demande présentement une réponse précise sur tous ces articles.

Les Barons se retirerent aussi-tôt avec les Syndics des communautés laïques; & après avoir délibéré ensemble, ils revinrent trouver le Roi & le féliciter de sa généreuse résolution. Ils lui déclarerent en même-temps qu'ils exposeroient leurs biens & leurs personnes, & souffriroient la mort & toute sorte de tourmens, plutôt que de tolérer les entreprises du Pape, quand même le Roi voudroit les dissimuler. Le Roi voulut ensuite avoir la réponse des Prélats, qui demanderent plus de

tems pour délibérer & s'efforcerent d'excuser le Pape, exhortant le Roi à conserver l'union qui avoit toujours été entre l'Eglise Romaine, ses prédécesseurs & lui-même. Mais on les pressa de répondre sur le champ, & on déclara publiquement que si quelqu'un étoit d'un avis contraire, on le regarderoit comme ennemi du Roi & du Roiaume. Dans cet extrême embarras les Evêques répondirent qu'ils aissteroient le Roi de leurs conseils, & des secours convenables pour la conversion de sa personne & de sa dignité, & pour la liberté & les droits du Roiaume, comme ils y étoient obligés par la fidélité qu'ils devoient au Roi. Mais en même temps ils suppliérent ce Prince de leur permettre d'aller trouver le Pape qui le leur avoit ordonné. le Roi & les Barons déclarérent qu'ils ne le souffriroient en aucune sorte.

VII. Lettre des Evêques au Pape, & des Seigneurs aux Cardinaux.

C'ést ce qui se passa dans l'assemblée du dixiéme d'Avril, comme nous l'apprenons de la lettre des Prélats au Pape dattée du même jour, dans laquelle ils ajoûtent : Considérant donc cette indignation du Roi, des Barons, & des autres laïques du Roiaume, & craignant une rupture entiere avec l'Eglise de Rome, & même une séparation entre le Clergé & les laïques, qui méprisent les censures ecclésiastiques, & prenent des précautions pour les rendre nulles; dans cette extrêmité nous avons recours à votre prudence, & nous vous conjurons avec larmes de conserver l'ancienne union entre l'Eglise & l'Etat, & de pourvoir à notre sûreté, en révoquant le mandement par lequel vous nous avez appellés.

Les Seigneurs de France écrivirent aussi, non au Pape, mais aux Cardinaux, & en François; sans doute pour montrer qu'on ne les faisoit

pas parler autrement qu'ils ne pensoient. Vous sçavez mieux que personne, disent-ils, l'union & l'amitié qui a toujours été entre l'église Romaine & le Roiaume de France, & vous n'ignorez pas combien plusieurs de nous ont eu à souffrir pour l'accroissement de la Religion. Nous serions inconsolables de voir cette ancienne union rompre maintenant, ou seulement diminuer, par la mauvaise volonté de celui qui occupe le S. Siége. Ainsi nous vous avertissons par cette lettre, de ces nouvelles entreprises contre le Roi notre maître & contre tout le Roiaume de France. Elles nous ont été clairement exposées par ordre du Roi, & nous nous y opposerons toujours, quelque mal qui nous en puisse arriver.

Premiérement, il prétend que le Roi est son sujet quant au temporel, au lieu que le Roi & tous les François ont toujours dit, que pour le temporel, le Roiaume ne releve que de Dieu seul. De plus, il a fait appeller les Prélats & les Docteurs du Roiaume, pour réformer les injustices qu'il lui plaît de dire que le Roi & ses officiers commettent contre le clergé & tout le peuple, quoique personne ne demande de réforme sur ces matieres que par l'autorité du Roi. Nous disons avec une extrême douleur, que de tels excès ne peuvent être approuvés d'aucun homme de bien, & qu'on n'a pu les attendre que pour le temps de l'Antechrist. Quoique celui-ci dise qu'il agit ainsi par votre conseil, nous ne pouvons croire que vous favorisiez de telles nouveautés & de si folles entreprises. Soyez persuadés que jamais nous ne cesserons de nous y opposer, quand même le Roi seroit disposé à les tolérer. La lettre portoit les sceaux de trente & un Seigneurs, qui sont nommés &

& dont les premiers sont, Louis Comte d'Evroux, Robert Comte d'Artois, tous deux freres de Philippe le Bel, Robert Duc de Bourgogne, Jean Duc de Bretagne, & Ferri Duc de Lorraine.

Les Cardinaux répondirent ainsi à la lettre des Seigneurs François. Le Pape & nous conservons volontiers l'amitié sincere qui a regné depuis long-temps entre nos prédécesseurs & Philippe Roi de France. Le Pape n'a jamais écrit au Roi qu'il dût reconnoître tenir de lui le temporel de son Royaume, & le Nonce assure qu'il n'a jamais dit au Roi rien de semblable. Ce désaveu est remarquable ; mais le Lecteur peut juger s'il est sincere. A l'égard des Prélats & des Docteurs, continue la lettre, on les a invités pour délibérer avec eux sur ce qu'il y avoit à faire, comme avec des personnes attachées au Roi. Que si le Pape a chargé l'Eglise Gallicane, c'est en accordant au Roi la dîme de plusieurs années. Il a aussi conféré des dignités & d'autres bénéfices à la considération du Roi : enfin il lui a accordé & à vous plusieurs dispenses, dont on lui sçait peu de gré. Faites-vous expliquer cettes lettre exactement (C'est que la plûpart de ces Seigneurs n'entendoient pas le latin.) Cette lettre est du vingt-sixiéme de Juin 1302.

VIII. Réponse des Cardinaux.

Le Pape fit aussi réponse à la lettre des Prélats. Il traite d'abord l'Eglise Gallicane de fille insensée, dont l'Eglise Romaine, comme une mere pleine de tendresse, souffre avec compassion les paroles indiscretes. Nous savons d'ailleurs, ajoute le Pape, ce que Pierre Flotte borgne de corps & aveugle d'esprit & quelques autres, ont avancé dans le parlement tenu à Paris, pour conduire le Roi de France dans le

IX. Bulle *Unam sanctam.*

précipice. Vous auriez dû vous y opposer; mais la crainte des Puissances temporelles l'a emporté. Vous deviez au moins ne pas écouter ces discours schismatiques, ou ne les pas rapporter. Ne s'efforce-t-on pas d'établir deux principes, quand on dit que les choses temporelles ne sont point soumises aux spirituelles ? La lettre finit ainsi : Soiez assurés que nous verrons avec plaisir ceux qui obéiront, que nous punirons les désobéissans selon la qualité de leur faute.

L'absence de la plûpart des Evêques de France n'empêcha pas le Pape Boniface de tenir le Concile qu'il avoit convoqué l'année précédente, & il le tint à Rome le 30 d'Octobre 1302. Il y fit beaucoup de bruit, & de grandes menaces contre le Roi Philippe le Bel ; & on regarde comme l'ouvrage de ce Concile, la fameuse Constitution *Unam sanctam* dont voici la substance. Nous croions & confessons une Eglise, sainte, catholique, & apostolique, hors laquelle il n'y a point de salut. Nous reconnoissons aussi qu'elle est unique ; que c'est un seul corps, qui n'a qu'un chef & non pas deux comme un monstre. Dans cette Eglise sont deux glaives, le spirituel & le temporel : mais l'un doit être emploié par l'Eglise & par la main du Pontife ; l'autre pour l'Eglise & par la main des Rois & des guerriers, suivant l'ordre ou la permission du Pontife. Or il faut qu'un glaive soit soumis à l'autre, c'est-à-dire, la puissance temporelle à la spirituelle. Suivant le témoignage de la vérité, la Puissance spirituelle doit instituer & juger la temporelle ; & ainsi, se vérifie à l'égard de l'Eglise la prophétie de Jérémie : Je vous ai établi sur les Nations & les Royaumes, & le reste. Si donc la Puissance

temporelle s'égare, elle sera jugée par la spirituelle : si c'est une moindre Puissance spirituelle qui manque, elle sera jugée par la supérieure ; mais c'est Dieu seul qui juge la souveraine Puissance spirituelle, puisque l'Apôtre dit : l'homme spirituel juge de tout & n'est jugé de personne. Ainsi quiconque résiste à cette Puissance, résiste à l'ordre de Dieu ; à moins qu'il n'établisse deux principes comme Manés, ce que nous jugeons faux & hérétique. Enfin nous déclarons & définissons qu'il est de nécessité de salut que tout homme doit être soumis au Pape. Ce décret est du dix-huitiéme de Novembre 1302.

Il faut distinguer avec soin dans cette Constitution l'exposé & la décision. Tout l'exposé tend à prouver que la Puissance temporelle est soumise à la spirituelle, & que le Pape a droit de déposer les souverains. Cependant Boniface VIII tout entreprenant qu'il étoit, n'osa tirer cette conséquence, qui suivoit naturellement de ses principes ; ou plutôt Dieu ne permit pas qu'il donnât ce scandale à l'Eglise, en décidant une erreur si dangereuse : & Boniface se contenta de définir, que tout homme doit être soumis au Pape : vérité dont aucun Catholique ne doute, pourvû que premiérement on restraigne la proposition à ce qui regarde la Puissance spirituelle. Secondement que l'on reconnoisse que cette soumission doit être en tout réglée par les saints Canons. Cent ans auparavant le Pape Innocent III, qu'on n'accusera pas d'avoir méconnu ses droits, avouoit formellement que le Roi de France ne reconnoît point de supérieur pour le temporel. A l'égard du reproche d'admettre deux principes avec les Manichéens, si on ne reconnoît la subordination des deux Puissances, ce reproche est ridicule, & tombe sur

tous les Anciens, & particuliérement sur le Pape Gelase qui dit nettement : Il y a deux Puissances par lesquelles le monde est gouverné, l'autorité sacrée des Evêques, & la Puissance royale. Les Evêques, ajoute-t-il en parlant à l'Empereur, obéissent à vos loix quant aux choses temporelles, sachant que vous avez reçu d'enhaut votre Puissance. Les Manichéens établissoient deux Puissances souveraines indépendantes, & comme deux Dieux : au lieu que les deux Puissances que nous reconnoissons, viennent également de Dieu & doivent s'aider mutuellement.

IV.

X. Le Cardinal le Moine Legat en France.

Peu de temps après, Boniface VIII envoia Légat en France Jean le Moine Cardinal Prêtre, avec pouvoir d'absoudre le Roi Philippe, s'il le demandoit, de l'excommunication que le Pape prétendoit qu'il avoit encourue. L'instruction de ce Légat contenoit douze articles de prétentions du Pape, contraires à celles du Roi, & finissoit par une menace, que si le Roi dans un certain temps ne remédioit à tous les abus dont le Pape se plaint, il procédera contre lui spirituellement & temporellement comme il jugera à propos. Le Cardinal le Moine s'étant acquitté de sa commission, le Roi lui donna sa réponse, qui ne contenta pas Boniface, quoiqu'elle fût assez respectueuse, pour un Souverain qui n'étoit point obligé de rendre compte à personne du gouvernement de son Royaume.

XI. Requete de Nogaret contre le Pape.

L'affaire s'aigrissant de plus en plus, le Roi Philippe tint une assemblée à Paris en sa maison Royale du Louvre le douziéme de Mars 1303. Guillaume de Nogaret Gentil-homme de Languedoc qui avoit été emploié par le Roi en plusieurs affaires importantes, & à qui ce Prince venoit de donner la garde de son sceau, pré-

senta au Roi une requête qu'il prononça au milieu de l'assemblée & qu'il laissa par écrit. Elle commençoit comme un sermon par un texte de l'Ecriture, suivant l'usage du temps, & contenoit les accusations les plus graves contre le Pape Boniface, qu'il soutenoit avoir usurpé le S. Siége, être hérétique, & coupable de plusieurs crimes. Il concluoit par demander la convocation d'un Concile général.

Le Roi sachant que Boniface avoit ordonné qu'on le dénonçât excommunié, de même que tous ceux qui lui administroient les Sacremens ou célébroient la Messe devant lui, voulut se précautionner contre ces entreprises du Pape. Il tint donc au Louvre une seconde assemblée le treiziéme de Juin de la même année 1303, où se trouverent plusieurs Evêques & Abbés, & plusieurs Seigneurs & autres Nobles. Quelques-uns des principaux se déclarerent parties contre le Pape Boniface; & Guillaume du Plessis Chevalier pria le Roi de procurer la tenue d'un Concile général. Le lendemain il lut dans un Ecrit 29 articles d'accusations contre Boniface; après quoi il réïtéra sa requête pour la convocation d'un Concile. En attendant, pour se garantir des poursuites que le Pape pourroit faire, il en appella au futur Concile en adhérant aux procédures de Nogaret. Ensuite le Roi fit lire son acte d'appel portant en substance, qu'après avoir entendu ce qui a été proposé par Nogaret & par du Plessis, il est d'avis de convoquer le Concile, où il prétend assister en personne: promet de le procurer de tout son pouvoir, & prie instamment les Prélats de le procurer de leur côté. Cependant il appelle au Concile, de toutes les procédures que pourroit faire Boniface. Les Prélats formerent aussi leur

XII. Appel du Roi au futur Concile général. Adhésion de tous les corps à cet Appel.

Appel portant les mêmes clauses. Le lendemain les mêmes Prélats par un acte séparé, promirent que si le Pape Boniface procédoit contre le Roi & contre ceux qui auroient adhéré à son Appel, ils ne laisseroient pas de les défendre de tout leur pouvoir. Le Roi de son côté promit sa protection aux Prélats, aux Barons, & à tous ceux qui avoient adhéré à son appel. Il fit en même temps saisir le temporel des Prélats & des autres Ecclésiastiques qui étoient hors du Royaume; & le jour de la S. Jean, il fit lire publiquement son acte d'Appel devant tout le clergé & le peuple dans le jardin du Palais à Paris, où est maintenant la place Dauphine. Ensuite le Roi écrivit à toutes les églises & communautés régulieres & séculieres, qu'elles eussent à adhérer à l'Appel. L'Université de Paris avoit donné son acte d'adhésion quelques jours auparavant, de même que le Chapitre de Notre-Dame & les Freres Prêcheurs. Enfin dans les mois d'Août & de Septembre, le Roi obtint plus de sept cens actes d'Appel, des Evêques, des Chapitres de Cathédrales & de Collégiales, des Abbés & des Religieux de divers Ordres, même des Mendians, des Universités, des Seigneurs & des Communautés des différentes villes du Royaume. Le Cardinal le Moine voiant le peu de succès de sa légation, se retira avant la Saint Jean, & retourna à Rome plutôt que le Pape ne pensoit. Mais pendant son séjour à Paris, & cette même année 1303, il y fonda un Collége pour des étudians en Théologie, au lieu nommé alors le Chardonnet, & dans la maison où avoient logé les Freres Mendians de l'Ordre de S. Augustin. Ce Collége porte encore le nom du Cardinal le Moine.

Le Pape Boniface aiant appris ce qui s'étoit

fait à Paris contre lui, & l'Appel solemnel qui avoit été interjetté au Concile général, publia plusieurs bulles contre le Roi & ceux qui avoient adhéré à son Appel. Dans la premiere, après avoir fait de grandes plaintes de la conduite du Roi Philippe, & témoigné son opposition à la convocation du Concile, il conclut en menaçant ce Prince & ses adhérans, de procéder contre eux en temps & lieu, selon qu'il sera expédient. Mais comme il vit bien qu'il ne seroit pas facile de faire signifier en France une pareille bulle suivant les formes ordinaires, il en fit expédier une autre, pour établir que ces sortes de formalités n'étoient pas nécessaires. Par une troisiéme bulle, il suspendit de l'administration du spirituel & du temporel de son église, Gerard Archevêque de Nicosie en Chipre, qu'il prétendoit avoir excité le Roi contre lui. Par une quatriéme bulle, il suspendit tous les Docteurs, du pouvoir d'enseigner & de donner des degrés, jusqu'à ce que le Roi se fût soumis à ses ordres, déclarant nulles les licences qu'ils donneroient au préjudice de cette défense. Ces différentes bulles étoient datées du quinziéme d'Août 1303. Enfin par une derniere bulle datée du vingt-cinquiéme du même mois, le Pape réserva à sa disposition les Evêchés & toutes les Abbaïes du Royaume de France, qui vaquoient ou qui viendroient à vaquer, jusqu'à ce que le Roi revînt à l'obéissance du Saint Siége.

XIII. Bulle du Pape contre tous les Appellans.

V.

Pendant que le Pape Boniface publioit ces bulles, il ne savoit pas que Guillaume de Nogaret étoit en Italie, & travailloit secrettement à le prendre pour le mener à Lyon; où devoit se tenir le Concile. Car le Roi Philippe, par

XIV. Guillaume de Nogaret se saisit de la personne du Pape.

le conseil d'Etienne Colonne & d'autres Italiens habiles, envoia Guillaume de Nogaret avec un autre Chevalier nommé Jean Mouschet & deux Docteurs. Leur commission porte, que le Roi les envoie en certains lieux pour quelques affaires, leur donnant plein pouvoir de traiter avec toute sorte de personnes. Les envoiés avoient des lettres de change pour recevoir de grosses sommes d'argent, sans que les marchands sur qui elles étoient tirées, sçussent l'emploi qu'on en vouloit faire. Etant arrivés en Toscane à un château qui appartenoit à Mouschet, ils s'y arrêterent long-temps, envoiant des agens & des lettres en divers lieux, & faisant secrettement venir ceux avec qui ils négocioient. Cependant ils disoient aux gens du païs, qu'ils étoient venus traiter un accord entre le Pape & le Roi de France ; & sous ce prétexte, ils concerterent les moiens de prendre le Pape à Anagni, où il s'étoit retiré avec les Cardinaux & toute sa Cour, croiant y être plus en sûreté qu'ailleurs, parce que c'étoit sa patrie.

Il y composoit une derniere bulle qu'il vouloit publier le huitiéme de Septembre, jour de la Nativité de la Vierge. Il y dit entre autres choses, que comme Vicaire de Jesus-Christ, il a le pouvoir de gouverner les Rois avec la verge de fer, & de les briser comme des vases de terre ; mais que comme un bon pere, il se contente d'user d'une correction salutaire. Cette correction paternelle se termine par absoudre tous les François du serment de fidélité qu'ils avoient fait au Roi, & par défendre de lui obéir & de lui rendre aucun service, sous peine d'anathême. Il est ordonné que cette sentence sera affichée dans l'église cathédrale d'A-

nagni, afin que le Roi ni aucun autre n'en prétende cause d'ignorance. Mais dès le matin du septiéme de Septembre, veille du jour auquel cette bulle devoit être publiée, Guillaume de Nogaret entra dans Anagni avec Colonne & quelques Seigneurs du païs. Ils avoient avec eux trois cens chevaux & un grand nombre de gens de pied de leurs amis, & paiés par le Roi de France, dont ils portoient les enseignes en criant: Meure le Pape Boniface, & vive le Roi de France. Nogaret s'adressa au Capitaine & au Podesta d'Anagni, demandant leur secours qu'ils lui accorderent. Ainsi ils se rendirent maîtres de la ville, & ensuite du palais du Pape après quelque résistance. Les Cardinaux épouvantés s'enfuirent & se cacherent; mais on prétend que quelques-uns étoient d'intelligence avec les François. La plûpart des domestiques du Pape s'enfuirent aussi.

Boniface se voiant ainsi surpris & abandonné, se crut mort, & dit: Puisque je suis trahi comme Jesus-Christ, je veux du moins mourir en Pape. Il se fit revêtir de la chappe, qu'on appelloit alors le manteau de S. Pierre, mit sur sa tête la thiare, qu'on nommoit la couronne de Constantin, & prit en main les clefs & la croix, & s'assit ainsi sur la chaire pontificale. La résistance que trouva Nogaret dans la maison du Pape & dans quelques autres, fut cause qu'il ne put parvenir à lui parler que vers le soir. Alors en présence de plusieurs personnes de probité, il lui déclara publiquement pourquoi il étoit venu, lui expliquant la procédure faite en France contre lui. Néanmoins, ajouta-t'il, comme il convient que vous soiez déclaré coupable par le jugement de l'Eglise, je veux vous conserver la vie contre la

O v

violence de vos ennemis, & vous représenter au Concile général que je vous requiers de convoquer. Si vous refusez de subir son jugement, il le rendra malgré vous, sur-tout parce que vous êtes accusé d'hérésie. Je prétends aussi empêcher que vous n'excitiez du scandale dans l'Eglise, principalement au préjudice du Roi & du Royaume de France; & c'est pour cela que je vous donne des gardes pour la défense de la Foi & l'intérêt de l'Eglise, & non pour vous faire insulte ni à aucun autre. L'Italien Colonne qui étoit présent, chargea le Pape d'injures, & voulut l'obliger de renoncer au Pontificat; mais Boniface le refusa constamment, disant qu'il perdroit plûtôt la vie, & offrant sa tête à couper.

XV. Mort du pape Boniface VIII.

Dans le tumulte qui se fit à cette occasion dans la maison du Pape, on pilla ses meubles & son trésor qui étoit grand; & sa personne demeura à la garde des François le reste du samedi septieme de Septembre, le Dimanche entier jour de la Nativité de la vierge, & le lundi jusqu'à six heures du matin. Alors les habitans d'Anagni se repentant d'avoir abandonné le Pape, se souleverent contre les François, & prirent les armes en criant: Vive le Pape & meurent les traîtres. Comme ils étoient en bien plus grand nombre, ils les chasserent aisément du Palais & de la ville. Le Pape se voiant ainsi délivré & ses ennemis chassés, n'en parut pas plus content; tant il étoit outré de dépit d'avoir été pris. Il partit aussi-tôt d'Anagni avec toute sa Cour, & vint à Rome à S. Pierre où il vouloit assembler un Concile, & tirer une vengeance signalée de l'injure qui lui avoit été faite. Mais il tomba malade de chagrin, & mourut le onziéme d'Octobre de

la même année 1303, après avoir tenu le S. Siége huit ans & neuf mois. Il fit en mourant sa profession de foi, & fut enterré à S. Pierre dans une riche chapelle qu'il avoit fait faire à l'entrée de l'Eglise.

VI.

Son successeur fut Benoît XI, à qui le Roi Philippe le Bel écrivit promptement une lettre, dans laquelle il témoignoit beaucoup d'estime pour Benoît; mais où il traitoit en même temps Boniface son prédécesseur de faux pasteur & de mercenaire, qui par ses mauvais exemples avoit exposé l'Eglise à de grands malheurs. Le Roi par une lettre patente donnoit pouvoir à ses envoiés porteurs de sa lettre, de traiter avec le Pape Benoît des différens qu'il avoit eu avec Boniface; & par une autre le Roi leur permettoit d'accepter en son nom l'absolution du Pape pour toutes les censures qu'il pourroit avoir encourues. Quoique Nogaret fût du nombre des envoiés, le Roi ne le nomma point dans aucune de ses lettres, peut-être parce qu'il étoit trop odieux à la Cour de Rome. Il est remarquable que le Roi donne seulement pouvoir à ses envoiés de recevoir l'absolution du Pape, & non pas de la demander. Benoît XI reçut très-bien les envoiés de même que la lettre du Roi, & lui donna l'absolution des censures quoiqu'il ne l'eût pas demandée, ce que le Pape fit valoir comme une grace singuliere dans sa réponse au Roi. Il donna ensuite plusieurs autres bulles en faveur du Roi & du Royaume, & déclara qu'il les remettoit dans l'état où ils étoient avant toutes les censures de Boniface.

XVI. Benoit XI donne des bulles en faveur de la France.

Le pontificat de Benoît XI ne fût que de huit mois, & le bruit courut qu'il avoit été em-

XVII. Mort de Benoit XI.

Intrigues du cardinal de prat pour faire élire un Pape favorable à la France.

poisonné. Le Roi Philippe le Bel, qui ne pouvoit oublier les entreprises injustes de Boniface VIII, songea aux moiens de se rendre maître de l'élection du Pape, & d'en avoir un dont il pût entiérement disposer. C'est par rapport à ce grand objet, que le démêlé de Philippe avec Boniface est si considérable, & a eu de si terribles suites.

Benoît XI étant mort à Perouse où il faisoit sa résidence, les Cardinaux s'y assemblérent en Conclave, & furent long-temps divisés en deux factions presque égales. L'une vouloit faire un Pape Italien & favorable aux amis de Boniface : l'autre vouloit établir un François par l'attachement qu'elle avoit au Roi Philippe le Bel. Le Cardinal de Prat Religieux de l'Ordre de S. Dominique qui étoit de cette derniere faction, se trouvant un jour en particulier avec François Caïetan l'un des chefs de la premiere & neveu de Boniface, lui dit : Nous faisons un grand tort à l'Eglise, en n'élisant point un Pape. Il ne tient pas à moi, dit Caïetan. Si je trouvois un bon moien, reprit de Prat, seriez vous content ? Caïetan répondit qu'oui ; & ils convinrent qu'une des factions choisiroit trois sujets ultramontains par rapport à eux, c'est-à-dire, de deçà les Monts à notre égard ; & que l'autre faction choisiroit un de ces trois, & que celui-là seroit Pape. Ceux de la faction de Caïetan se chargerent de choisir les trois, croiant que c'étoit un plus grand avantage, & ils choisirent trois Archevêques leurs amis intimes, qui étoient redevables de leur élévation au Pape Boniface, & qui haïssoient le Roi de France, ne doutant pas que quelque choix que fît l'autre faction, ils n'eussent un Pape à leur gré.

Le premier des trois, & celui sur qui ils comptoient davantage, étoit Bertrand d'Agoust ou de Got, Archevêque de Bordeaux ; & le Cardinal de Prat crut de son côté que c'étoit celui qui lui convenoit le mieux pour parvenir à son but. Il est vrai qu'il étoit créature de Boniface & fort opposé au Roi de France, à cause des maux que Charles de Valois lui avoit faits dans la guerre de Gascogne : mais le Cardinal de Prat le connoissoit pour un homme ambitieux & intéressé, & qui feroit aisément sa paix avec le Roi. Ainsi ce Cardinal & ceux de sa faction firent secretement & par écrit leurs conventions avec l'autre faction ; & ensuite, sans qu'elle en eût connoissance, ils écrivirent au Roi, & lui envoierent ce traité par des couriers fidéles que leur fournirent leurs marchands, & qui firent une telle diligence, qu'ils vinrent de Perouse à Paris en onze jours. Par ces lettres ils prioient le Roi de se réconcilier avec l'Archevêque de Bordeaux, s'il vouloit relever ses amis les Colones, parce qu'il dépendoit de lui de le faire Pape.

Ces lettres firent un grand Plaisir au Roi, qui résolut de suivre avec ardeur cette entreprise. Il écrivit à l'archevêque de Bordeaux des lettres pleines d'amitié, & le pria de se rendre à une Abbaïe dans une forêt près de S. Jean d'Angeli en Poitou, pour y conférer ensemble. Le Roi s'y rendit six jours après secretement & avec peu de suite, & l'Archevêque vint l'y trouver. Après qu'ils eurent assisté à la Messe, & fait serment sur l'Autel de se garder fidélité, le Roi lui dit : Il est en mon pouvoir de vous faire Pape si je veux, & c'est pour ce sujet que je suis venu. Je vous procurerai cette grande dignité, si vous me pro-

mettez six graces que j'ai à vous demander. Alors, pour prouver qu'il avoit ce pouvoir il lui montra les lettres qu'il avoit reçues, & le traité entre les deux factions des Cardinaux.

L'Archevêque aiant vû ces piéces, fut transporté de joie; & se jettant aux pieds du Roi, lui dit: Sire, je vois maintenant que vous m'aimez plus que tout autre, & que vous voulez rendre le bien pour le mal; vous n'avez qu'à commander, je serai toujours prêt à obéir. Le Roi le releva, l'embrassa, & lui dit: voici les six graces que je vous demande. La premiere, que vous me reconciliez parfaitement avec l'Eglise & me fassiez pardonner le mal que j'ai fait à la prise de Boniface. La seconde, que vous me rendiez la communion, à moi & à tous ceux qui m'ont suivi. La troisiéme, que vous m'accordiez toutes les décimes de mon Royaume pendant cinq ans. La quatriéme, que vous anéantissiez la Mémoire du Pape Boniface. La cinquiéme, que vous rendiez la dignité de Cardinal aux Colonnes, & qué vous fassiez Cardinaux plusieurs de mes amis. A l'égard de la sixiéme grace, je la déclarerai en temps & lieu, parce qu'elle demande du secret à cause de son importance. Aucun auteur ne s'est expliqué sur cet article: mais on croit qu'il consistoit à engager l'Archevêque à établir son Siége en France, où le Roi esperoit avoir plus d'autorité sur les Papes qu'il n'en avoit eu sur Boniface VIII à Rome. L'Archevêque promit tout avec serment sur le Corps de Notre-Seigneur, & de plus donna pour ôtage son frere & deux de ses neveux: & le Roi lui promit aussi avec serment de le faire élire Pape. Après quoi ils se séparérent très-bons

amis, & le Roi emmena les ôtages sous prétexte de la réconciliation de l'Archevêque avec Charles de Valois.

Dès qu'il fut de retour à Paris, il écrivit au Cardinal de Prat & à ceux de sa faction ce qu'il avoit fait, & leur déclara qu'ils pouvoient élire en sûreté l'Archevêque de Bordeaux. L'affaire fut si bien conduite, que la réponse arriva très-secretement à Perouse en trente-cinq jours. Le Cardinal de Prat l'aiant reçue, la communiqua en secret à sa faction: puis ils dirent à la faction opposée: Nous nous assemblerons tous quand il vous plaira, pour exécuter nos conventions. Les deux factions se réunirent donc, & ratifierent leur traité solemnellement par écrit & par serment. Alors le Cardinal de Prat aiant pris un texte de l'Ecriture convenable au sujet, fit un discours qu'il conclut en élisant pour Pape au nom de tous l'Archevêque de Bordeaux, & on chanta avec beaucoup de joie le *Te Deum.* Ainsi furent trompés ceux de la faction de Boniface, qui croioient avoir pour Pape celui en qui ils avoient le plus de confiance. Le décret d'élection fut porté par trois députés, qui étoient en même temps chargés d'une lettre, par laquelle les Cardinaux prioient instamment le Pape de venir prendre possession du S. Siége, lui représentant à quel péril étoit exposé l'Etat temporel de l'Eglise Romaine, & le peu qui restoit aux Chrétiens dans la Terre-Sainte.

VII.

Bertrand d'Agoust étoit né à Villandrau dans le Diocèse de Bordeaux. Il étoit de la premiere noblesse du païs, & fut fait Evêque de Comminge en 1295 par Boniface VIII. Quatre ans après, Boniface le transfera à l'Archevêché de

XVIII. Commencement de Clément V.

Bordeaux, qu'il possedoit depuis près de six ans quand il fut élû Pape. Bertrand faisoit en Poitou la visite de sa province, quand il apprit cette élection. Il revint à Bordeaux le quinziéme de Juillet 1305, & y fut reçu processionnellement avec un grand concours de Seigneurs & de Prélats. Le Décret d'élection lui fut présenté huit jours après en public, dans l'Eglise Cathédrale de Bordeaux. Il prit le nom de Clément, & commença à recevoir le titre de Pape. Un mois après, il partit de Bordeaux pour aller à Lyon, où il manda aux Cardinaux de se trouver. Il passa à Agen, à Toulouse, & ensuite à Montpellier où il fit quelque séjour. Jacques Roi d'Arragon vint l'y trouver, & lui rendit en personne l'hommage pour le Royaume de Sardaigne & de Corse, & ensuite l'accompagna jusqu'à Lyon.

Les Cardinaux Italiens furent mécontens pour la plûpart de l'ordre qu'ils reçurent du Pape de se rendre à Lyon : aiant compté qu'il viendroit se faire couronner à Rome. Ils commencerent à voir qu'on les avoit trompés. Mathieu Rosso des Ursins leur doien dit au Cardinal de Prat : Vous êtes venus à vos fins de nous mener au-delà des Monts ? mais l'Eglise ne reviendra de long-temps en Italie. Je connois les Gascons. Le Pape avoit aussi mandé le Roi de France, le Roi d'Angleterre, & tous les grands Seigneurs de deça les Alpes pour assister à son couronnement ; qui se fit à Lyon dans l'Eglise de S. Just le Dimanche quatorziéme de Novembre de la même année 1305. Ce fut Mathieu Rosso qui mit au Pape sur la tête la Couronne, qui avoit été apportée exprès à Lyon par un Camerier du Pape. Après la cérémonie le Pape retournant à son logis, marchoit à cheval la tiare en

tête. Le Roi de France à pied le conduisit d'abord par la bride de son cheval, & ensuite les deux Freres du Roi, Charles de Valois & Louis d'Evreux avec Jean Duc de Bretagne lui rendirent le même honneur. Comme ce spectacle avoit attiré une grande foule de peuple, une vieille muraille trop chargée de spectateurs tomba dans le moment que le Pape passoit auprès. Il fut renversé de son cheval sans être blessé ; mais parmi ceux qui l'environnoient il y en eut douze tellement brisés, qu'ils moururent peu de jours après, entre autres le Duc de Bretagne. Charles de Valois fut aussi très-dangereusement blessé, mais il n'en mourut pas. A la chûte du Pape, la Couronne tomba de sa tête, & il s'en détacha une escarboucle estimée six mille florins. Le jour de S. Clément vingt-troisiéme de Novembre le Pape célébra sa premiere Messe pontificale. Il donna ensuite un dîner, après lequel il s'éleva une querelle entre les gens du Pape & ceux des Cardinaux. Elle s'échauffa tellement, qu'on en vint aux mains, & un des Freres du Pape fut tué.

Un de ses premiers soins fut d'affranchir l'église de Bordeaux de la primatie de Bourges, & de créer dix Cardinaux dont neuf étoient François & un Anglois. Il fit un étrange changement dans la discipline de l'Eglise de France, en conférant les Evêchés à ceux qu'il vouloit. Le Roi n'avoit garde de s'opposer à ce désordre, parce qu'il emploioit l'autorité du Pape pour avoir de son côté les Evêques qu'il désiroit : ensorte qu'ils s'appuioient réciproquement dans leurs usurpations & leurs injustices.

Le premier de Février 1306, le Pape donna deux bulles qui montrerent combien il étoit attaché au Roi Philippe le Bel. Il déclare dans

l'une, qu'il ne prétend point que la Constitution *Unam sanctam* publiée par Boniface VIII, porte aucun préjudice au Roi, ni au Royaume de France; ni qu'elle les rendent plus dépendant de l'Eglise de Rome, qu'ils ne l'étoient auparavant. Cette bulle de Clément V a été depuis insérée dans le corps du droit. L'autre révoque la Constitution *Clericis laicos*, à cause des scandales qu'elle avoit produits; & ordonne que l'on s'en tiendra à ce qui a été réglé dans le Concile de Latran & les autres Conciles généraux, contre ceux qui exercent des exactions sur le Clergé. Ces deux bulles furent données à Lyon où le Pape passa l'hiver.

Aussi-tôt après il vint à Cluni accompagné de neuf Cardinaux. Il y demeura cinq jours, pendant lesquels il occasionna au monastere des dépenses énormes; comme pendant son séjour à Lyon, il avoit extorqué des sommes immenses des Evêques & des Abbés de France qui poursuivoient des affaires en Cour de Rome. Il fit aussi des dépenses excessives à Nevers & à Bourges, en retournant à Bordeaux. Dans toute sa route il tiroit de grandes sommes d'argent des églises séculieres & des monasteres. A Bourges il fit paier à l'Archevêque trois cens livres tournois, pour avoir manqué deux fois à visiter le S. Siége tous les deux ans. Ce Prélat fut réduit à une telle pauvreté, qu'il subsistoit des distributions journalieres, comme un simple chanoine. Le Pape demeura à Bordeaux avec sa Cour le reste de l'année (1306.) Vers la fête de Pâques, à laquelle l'année commençoit alors en France, le Pape envoia à Paris trois Cardinaux & plusieurs autres personnes, qui furent très à charge à l'Eglise Gallicane à cause des sommes considérables qu'ils de-

mandoient outre leur dépense. Ces exactions engagerent les Evêques de France à s'assembler, pour délibérer sur ce qu'ils feroient, afin de s'en délivrer, & en cela ils étoient appuiés du Roi & de son Conseil. Le Roi se crut même dans la nécessité d'envoier au Pape une embassade, pour lui faire des plaintes à ce sujet. Il falloit que celles du clergé fussent bien sérieuses, pour obliger le Roi d'en user ainsi à l'égard du Pape avec qui ils étoient si étroitement lié.

VIII.

XIX. Conférence de poitiers.

Après la Pentecôte de l'année 1307, le Roi Philippe alla à Poitiers avec ses quatre fils & d'autres Seigneurs, pour conférer avec le Pape Clément qui étoit en cette Ville. Le Roi rétira la demande qu'il lui avoit déja faite à Lyon, de condamner la mémoire de Boniface VIII, & de faire brûler ses os, & il le pressa fortement de lui donner cette satisfaction. Cette proposition mit le Pape & les Cardinaux, ceux même du parti opposé à Boniface, dans un étrange embarras. Le Pape ne sachant à quoi se déterminer, consultat en particulier le Cardinal de Prat, comme celui qui savoit tout le secret de ce qu'il avoit promis au Roi. Cet habile Cardinal conseilla au Pape de dissimuler avec le Roi, & de lui dire que pour mieux parvenir au but qu'il se proposoit, & pour rendre plus odieuse la mémoire de Boniface, il étoit nécessaire de porter les accusations intentées contre lui à un Concile général. Vous convoquerez ce Concile à Vienne, ajoutoit le Cardinal; le Roi ne pourra s'y opposer ni se plaindre, & vous serez libre, puisque vous ne serez plus sous la puissance du Roi ni dans son Roiaume. Le Roi fut très-mécontent de la réponse du Pape, mais il ne put refuser ouver-

tement ce parti. Le Pape lui fit tant de promesses, & lui accorda tant d'autres graces, que ce Prince consentit à renvoier l'affaire au Concile. Cependant il ne perdit aucune occasion de renouveller ses poursuites contre la mémoire de Boniface, & il engagea le Pape à recevoir les dépositions des témoins. Il y eut à Avignon devant le Pape une longue procédure qui se passa en délais, en interlocutoires & en préliminaires, sans entamer le fond de l'affaire. Ce ne sont qu'exceptions, que fins de non-recevoir, que protestations réitérées ; les parties ne conviennent ni de leurs qualités, ni de la compétance du Juge. C'est un exemple très-remarquable de l'esprit de chicane qui regnoit alors. Le Roi vers le commencement de l'année 1311 abandonna enfin ses poursuites ; & en conséquence de son désistement, le Pape Clément donna une bulle, où il dit que le Roi a eu de bonnes intentions, & le déclara innocent de la prise de Boniface & de tout ce qui est arrivé à cette occasion. Il révoque toutes les constitutons préjudiciables aux droits & aux libertés du Roiaume, & ordonne qu'elles seront ôtées des régistres de l'Eglise Romaine. Il excepte néanmoins de l'absolution Guillaume de Nogaret & quelques autres. Or quoique Nogaret prétendît avoir eu de bonnes raisons pour agir comme il avoit fait à l'égard de Boniface, & qu'il fût persuadé de son innocence, il ne laissa pas d'en demander l'absolution *ad cautelam*, c'est-à-dire, pour plus grande sûreté. Le Pape la lui accorda, à condition qu'il iroit à la Terre sainte au premier voiage des croisés, & qu'il feroit différens pélerinages.

IX.

Au printemps de l'année 1309, le Pape alla à Avignon, où les Cardinaux le suivirent avec toute la Cour de Rome. C'est depuis ce voiage que l'on doit compter le séjour des Papes à Avignon, que Clément V avoit résolu & déclaré pendant son séjour à Poitiers. Il fut attaqué au mois de Mars 1314 de la maladie dont il mourut. Il voulut se faire porter à Bordeaux pour reprendre son air natal; mais il mourut à la Roquemaure sur le Rhône au Diocèse de Nîmes le vingtiéme d'Avril, après avoir tenu le S. Siége neuf ans moins quelques mois. Son corps fut reporté à Carpentras, où résidoit cette année la Cour de Rome; mais au mois d'Août il fut transféré en Gascogne sa patrie, & enterré, comme il l'avoit ordonné, à Useste dans le Diocèse de Bazas. Clément V aimoit fort l'argent, & on vendoit à sa Cour tous les bénéfices. On disoit publiquement qu'il avoit un commerce criminel avec la Comtesse de Perigord fille du Comte de Foix. C'est ce que rapportent les Historiens du temps, & entre autres S. Antonin de Florence. Quand on se rappelle la maniere dont il étoit monté sur le S. Siége, on est moins surpris que Dieu ait abandonné un homme si ambitieux à toute la corruption de son cœur. Le trésor du Pape fut pillé aussi-tôt après sa mort, & on accusa son neveu Bertrand d'avoir détourné plus de trois cens mille florins d'or destinés aux frais de la croisade. Deux mois après, la ville de Luques fut pillée par les Pisans & les Allemans, qui prirent le trésor de l'Eglise Romaine, que le Pape avoit fait apporter de Rome & mettre dans l'Eglise de S. Fridien de Luques.

XX. Clément V. à Avignon. Sa mort.

ARTICLE III.

Pontificat des Papes François qui établissent le saint Siége à Avignon.

I.

I. Vacance du S. Siége.

APrès la mort de Clément V, les Cardinaux qui étoient à Carpentras au nombre de vingt-trois, entrerent au conclave dans la maison épiscopale pour procéder à l'élection du successeur. Après avoir demeuré quelque temps sans pouvoir s'accorder, il survint une cruelle division entre leurs domestiques, qui pillerent les marchands Romains & les autres étrangers. On mit le feu à la ville, dont une partie fut brûlée; & les Cardinaux convinrent de se séparer, & de revenir à un certain jour. Ils sortirent ainsi du conclave vers la fin de Juillet: mais ils furent deux ans sans se rassembler, n'étant pas moins divisé touchant le lieu de l'élection, que sur le choix de la personne. Les Italiens disoient qu'il falloit aller à Rome, d'autres ailleurs: & ainsi ne s'accordant pas, ils se disperserent. Quelques-uns se retirerent à Oranges, d'autres à Avignon, & chacun où il juga à propos.

II. Lettre du Roi de France.

Les Cardinaux Italiens écrivirent sur ce sujet une lettre circulaire aux cinq premiers Abbés de l'Ordre de Cîteaux pour les instruire de ce qui s'étoit passé à Carpentras. Un de ces Cardinaux, Napoléon des Ursins, écrivit aussi au Roi Philippe le Bel. Nous avions pris, dit-il, toutes les précautions possibles dans l'élection

du Pape défunt, & nous pensions avoir procuré un grand avantage à vous & à votre Roiaume. Mais le Pape a bien trompé nos espérances. Sous son Pontificat la ville de Rome est tombée en ruine, le patrimoine de S. Pierre a été pillé & l'est encore, par des hommes qui méritent plutôt le nom de voleurs que celui de gouverneurs. Toute l'Italie est dans un état si déplorable, qu'il semble qu'elle ne soit plus du corps de l'Eglise : elle est plaine de troubles & de séditions. Il n'y a presque aucune Cathédrale ni de bénéfice un peu considérable, qui ne soit vendu à prix d'argent, ou donné suivant l'inclination de la chair & du sang. Ce Pape nous a traités avec le dernier mépris, nous autres Italiens, qui l'avions élevé au Pontificat. Souvent après avoir injustement cassé des élections très-canoniques, il nous appelloit quand il vouloit publier sa sentence, comme pour nous insulter. J'aime mieux au reste qu'il ait commis ces injustices sans notre participation. Dieu a eu compassion de nous : car le Pape Clément vouloit réduire l'Eglise à un coin de la Gascogne, & nous sçavons certainement, qu'il avoit formé des desseins dont l'exécution l'auroit perdu lui & l'Eglise. Ne doutez point, Sire, que tout le monde n'ait les yeux ouverts en cette occasion, & ne soit prêt à faire éclater son mécontentement, si, ce qu'à Dieu ne plaise, le successeur étoit semblable. Nous n'avons jamais eu intention de tranférer de Rome le S. Siége, ni de rendre déserts les Sanctuaires des Apôtres. Nous souhaitons un Pape d'une vie sainte & édifiante, & qui avec les qualités nécessaires vous soit attaché & à votre Roiaume ; qui corrige les abus, bannisse la simonie qui a regné jusqu'à présent, & n'enrichisse pas ses parens

des dépouilles de l'Eglise. Il conclut en conjurant le Roi de procurer avec eux l'élection d'un bon Pape & lui demande le secret à l'égard des Cardinaux créés par Clément V.

XII. Lettre du Roi de France sur la vacance du S. Siége.

Le Roi Philippe de son côté écrivit ainsi à deux des principaux Cardinaux François. Nous avons appris depuis peu par le bruit public votre sortie du Conclave, & nous en avons été sensiblement affligés, à cause des maux & des scandales qui peuvent en être les suites. Pour les prévenir, nous avons écrit dès-lors par des couriers exprès, vous conjurant de vous assembler avec les autres Cardinaux en un autre lieu convenable, dans notre Roiaume ou ailleurs, où vous puissiez avoir une liberté entiere & donner au plutôt à l'Eglise un digne chef. Nous avons ensuite reçu vos lettres & celles des Cardinaux Italiens, & nous avons fait examiner l'affaire par des personnes très-éclairées. Ceux que nous avons consultés, jugent que les villes d'Avignon & de Carpentras sont justement suspectes aux Italiens. Que si malgré leurs remontrances vous procédiez à l'élection, ils feroient une autre élection de leur côté. Considérez ce qui s'ensuivroit de ces élections. Car plusieurs personnes de mérite soutiennent qu'en ce cas, nous ne pourrions reconnoitre pour Pape aucun des deux élus ; & on croit que les autres Princes Chrétiens se conduiroient de la même maniere. C'est pourquoi nous vous conjurons de prévenir de si grands maux, en vous assemblant à Lyon pour procurer ce qui est avantageux à l'Eglise.

Philippe le Bel vouloit emploier toute son autorité pour engager les Cardinaux à s'assembler à Lyon, mais il mourut avant que d'avoir pu exécuter ce dessein. Louis Hutin son fils aîné

aîné qui lui succéda, envoia Philippe Comte de Poitiers son Frere pour le même sujet. Il y travailla près de six mois ; & enfin il fit venir les Cardinaux à Lyon au nombre de vingt-trois, & leur promit avec serment de ne leur faire aucune violence, & de ne les point contraindre à s'enfermer pour l'élection. Lorsque tout étoit ainsi disposé, le Comte Philippe apprit la mort du Roi Louis son frere. Il fut alors très-embarrassé, ne croiant pas devoir demeurer plus long-tems à Lyon, & ne voulant pas aussi laisser imparfaite l'affaire de l'élection du Pape. Aiant demandé conseil, on lui dit qu'il ne devoit point observer le serment qu'il avoit fait de ne point enfermer les Cardinaux. En conséquence il les fit venir tous en la maison des Freres Prêcheurs, & leur déclara qu'ils n'en sortiroient point, qu'ils n'eussent élu un Pape ; & après avoir mis des gardes pour les empêcher de sortir, il revint à Paris.

II.

Les Cardinaux aïant été enfermés pendant quarante jours, élurent le septiéme d'Août 1316 Jacques d'Euses Cardinal Evêque de Porto. Il étoit né à Cahors de parens pauvres. Il se rendit sçavant, sur-tout en Droit, par son bon esprit & sa grande application. Il étoit de petite taille, mais avoit beaucoup de courage. Il fut Evêque de Frejus pendant onze ans. Ensuite Clément V le transfera au Siége d'Avignon, & enfin le fit Cardinal & Evêque de Porto. Il prit le nom de Jean XXII, & fut couronné à Lyon dans l'Eglise Cathédrale. Il écrivit aux Evêques & aux Rois une lettre circulaire, où il dit qu'il a beaucoup hésité à accepter une charge si terrible : ce qui ne s'accorde pas avec

IV. Pontificat de Jean XXII.

ce que quelques Auteurs disent, qu'il s'étoit lui-même nommé Pape. Il partit de Lyon peu après son Couronnement, & se retira à Avignon. Il fit une promotion de huit Cardinaux, dont sept étoient François & un seul Italien.

V. Conjuration contre le Pape.

Dès la seconde année du Pontificat de Jean XXII en 1317, il se plaignit qu'on vouloit l'empoisonner, & il fit faire des informations contre ceux qui avoient recours à la magie pour le faire mourir. On voit dans ses lettres des descriptions des différens maléfices que l'on emploioit pour abréger la vie, la prolonger, ou l'ôter entiérement, & pour guérir toute sorte de maladies. L'ignorance de la Physique faisoit regarder alors comme surnaturels plusieurs effets de la nature. Comme il est certain par la Foi, que Dieu a souvent permis aux démons de tromper les hommes par des prodiges, & de leur nuire par des moiens extraordinaires; on supposoit, sans l'examiner, qu'il y avoit un art magique & des régles sûres & infaillibles, pour découvrir certains secrets, ou faire certains maux par le moien des démons; comme si Dieu n'eût pas toujours été le maître de les empêcher, ou comme s'il se fût engagé à ratifier les pactes faits avec les malins esprits. En examinant de près la prétendue magie, on n'a trouvé le plus souvent autre chose, que des empoisonnemens accompagnés de superstitions & d'impostures.

VI. L'Evêque de Cahors condamné à mort.

Le plus considérable de tous ceux que l'on accusa d'avoir attenté à la vie du Pape, fut Hugues Geraud Evêque de Cahors. Il avoit été chapelain de Clément V, qui le fit Evêque en 1312, le recommanda au Roi Philippe le Bel, & lui accorda plusieurs dispenses contre les régles. En 1318 Jean XXII fit informer

de sa conduite, dont les habitans de Cahors se plaignoient, & le condamna par sentence qui porte, qu'il étoit entré dans l'Episcopat par simonie. Ce reproche semble regarder aussi le Pape Clément V, à qui Hugues avoit fait un présent de mille florins d'or, dont il sçut bien se dédommager par une imposition sur le Clergé de son Diocèse. La sentence continue d'exposer ses injustices & ses vices personnels, le dépose de toute dignité Pontificale & Sacerdotale, & le condamne à une prison perpétuelle pour y faire pénitence. La sentence n'en dit pas davantage; mais Bernard Guion auteur comtemporain ajoute, qu'il fut dégradé selon la forme de Droit, & ensuite livré au bras séculier, qui le fit traîner publiquement & écorcher en quelque partie de son corps, & enfin brûler, parce que, disoit-on, il avoit attenté à la vie du Pape.

III.

VII. Triste état de l'Italie.

L'éloignement du Pape, & son différend avec l'Empereur Louis de Baviere, dont nous parlerons ailleurs, causoient de grands désordres en Italie, où les villes étoient non-seulement opposées les unes aux autres, mais divisées au-dedans. Ce n'étoit que petites guerres, pillages, massacres & toute sorte de crimes. Les factions des Guelphes & des Gibellins avoient alternativement l'avantage l'une sur l'autre. L'autorité du Pape étoit méprisée pour le spirituel, & même pour le temporel dans les terres de son obéissance. A Recanati ville de la Marche d'Ancone, le chapelain du Pape, qui étoit en même temps gouverneur de la Province, envoia en 1320 son Maréchal qui étoit son cousin, pour exécuter quelques sentences contre le capitaine de la ville & quelques par-

ticuliers. On se jetta sur ce Maréchal & ceux de sa suite, & on le tua avec trois cens autres. On emprisonna ceux qui s'étoient sauvés du massacre, on en pendit plusieurs, & on coupa la tête à d'autres. On égorgea jusqu'à de petits enfans; on n'épargna pas même les femmes; les filles & les religieuses, contre lesquelles on exerça toute sorte d'horreurs. Le Pape voulut emploier les procédures judiciaires pour ramener les rebelles à leur devoir; mais comme ils les mépriférent, il supprima l'Evêché de Recanati qu'il transfera à une ville voisine. L'année suivante 1321, le Pape sçachant qu'on s'abandonnoit dans Recanati à toute sorte de crimes & d'infamies, à des superstitions & à des blasphêmes, fit citer les habitans devant l'Inquisiteur; comme ils ne comparurent pas, il les déclara excommuniés. Voiant qu'ils méprisoient également l'excommunication, à l'exemple des habitans de quelques autres villes, & qu'ils étoient incorrigibles, il fit prêcher la croisade contre eux.

VIII. L'Empereur Louis de Baviere en Italie.

Nous parlerons dans l'Article de l'Eglise d'Allemagne du grand démêlé de Louis de Baviere avec le Pape Jean XXII. Ce Prince fomentoit tous les troubles qui désoloient l'Italie. Le Pape l'avoit excommunié; mais il méprisoit cette excommunication, & faisoit continuellement célébrer devant lui l'Office divin & excommunier le Pape, qu'il nommoit par dérision le prêtre Jean. L'an 1327 il passa en Italie. Son arrivée mit tout le païs en mouvement, & Rome en particulier, où le peuple indigné de l'absence du Pape & de sa Cour, ôta le gouvernement aux Nobles. Ils envoierent des Ambassadeurs à Avignon, priant le Pape de venir avec sa Cour résider à Rome,

comme il y étoit obligé, lui déclarant, qu'autrement ils recevroient Louis de Baviere en qualité de leur Roi. Le Pape faiſoit ſemblant de vouloir retourner à Rome, & s'excuſoit ſur les affaires preſſantes qui le retenoient, même pour procurer la tranquillité en Italie. Les Romains voiant que le Pape ne faiſoit que les amuſer par de belles paroles ſans effet, lui envoierent une derniere ambaſſade où ils lui diſoient : Nous ſupplions à genoux Votre Sainteté de venir, ſur le champ & ſans uſer de vos délais ordinaires, viſiter votre premier Siége, que vous paroiſſez avoir oublié. Autrement nous proteſtons dès à préſent, que nous ſerons excuſables devant Dieu & toute la Cour céleſte, devant l'Egliſe & tous les Chrétiens du monde, s'il arrive quelque accident ſiniſtre, & ſi les enfans privés de la préſence de leur pere & comme ſans chef, ſe détournent à droit ou à gauche. Comme nous avons beſoin d'effets réels & non de paroles vagues, nous avons enjoint à ces trois Envoiés, de ne pas demeurer plus de trois jours à la Cour de Rome, ou plutôt d'Avignon, mais de revenir, afin que ſur leur rapport nous puiſſions pourvoir à notre ſûreté. Le Pape aiant entendu les Députés, mit l'affaire en délibération avec les Cardinaux ; & voiant qu'après les trois jours ils vouloient partir, il leur permit de s'en aller, & leur dit qu'il feroit ſçavoir ſes intentions par des Nonces qu'il enverroit inceſſamment. Il écrivit donc aux Romains pour leur repréſenter les raiſons qui l'empêchoient d'aller ſitôt à Rome. Il leur fait enſuite de grands reproches ſur leur proteſtation d'être excuſés devant Dieu & devant les hommes, s'il arrivoit quelque accident ſiniſtre : ce qui

signifioit leur disposition à recevoir le Bavarois, suivant l'explication de leurs propres Envoiés. Il leur allégue à ce sujet ce que dit S. Paul, que la foi des Romains est connue par tout le monde; comme s'il s'agissoit ici de la foi divine, & non pas de la fidélité dûe au Pape comme Seigneur temporel.

IV.

IX. Lettres du Venitien Sanuto.

Cependant Louis de Baviere faisoit toujours du progrès en Italie. Après s'être fait couronner à Milan, il passa en Toscane, & vint devant Pise, qui refusa de le recevoir, disant qu'il étoit excommunié. Louis assiégea donc Pise pendant un mois, la prit à composition, & y demeura plus de deux mois. Cette conquête le rendit redoutable à tout le monde. Depuis l'entrée de l'Empereur en Italie, le Venitien Marin Sanuto écrivit plusieurs lettres sur le déplorable état où étoit l'Italie. Dans une entre autres au Légat de Lombardie, il dit qu'il lui envoie copie de celles qu'il a écrite à la Cour du Pape, à celle du Roi de France, au sujet de l'accommodement qu'il désiroit qu'on fît avec Louis de Baviere. Je crois, dit-il, que les Papes ont eu bonne intention; mais s'ils avoient vu les choses de près comme nous, ils n'auroient point eu tant d'empressement à recevoir des domaines temporels, sur-tout en Italie; comme Nicolas III qui reçut la Seigneurie de Bologne & de la Romagne. Vous connoissez les Italiens & le déréglement de leurs mœurs, par le long séjour que vous avez déja fait en Italie. Quand le Pape auroit eu Milan & tout le reste du Païs, il n'auroit pu les garder long-temps en paix. Les Italiens ne peuvent être gouvernés par des Ecclésiastiques, à cause de l'excès de leur malice, & des crimes

qui regnent chez eux. Vous voiez, ajoute-t-il, le triste état de l'Italie, où on ne peut aller en sûreté ni par terre ni par mer, au grand préjudice du commerce. C'est pourquoi la Chrétienté a besoin d'une bonne paix, & je ne vois point d'autre moien de l'avoir, que de réconcilier le Bavarois avec l'Eglise. Je sais par des gens de son Conseil, qu'il feroit très-volontiers au Pape toutes les soumissions qui conviendront à l'un & à l'autre. Son beau-pere le Comte de Hainaut seroit propre à cette négociation, si on le vouloit écouter.

X. Louis de Baviere entre à Rome. Ses plaintes contre le Pape.

Soit que ces conseils ne vinssent pas jusqu'au Pape, soit qu'il ne les goûtât point, il persista dans son aversion contre Louis de Baviere, & fit une derniere Constitution contre lui, pendant qu'il étoit à Pise. Louis en partit malgré toutes les défenses du Pape, & s'avança vers Rome. Il y entra le septiéme de Janvier 1328, & y fut très-bien reçu. Il descendit au Palais de S. Pierre, où il demeura quatre jours. Il passa ensuite le Tibre, & alla loger à Sainte Marie Majeure. Le dix-septiéme du même mois, il fut couronné Empereur à S. Pierre avec sa femme en grande cérémonie par des Evêques déposés. Louis, quelque temps après son couronnement, tint une assemblée dans la place de S. Pierre, où il vint revêtu de la pourpre, la couronne en tête, le sceptre d'or à la main droite, & la pomme ou globe à la gauche. Il s'assit sur un trône riche & élevé, ensorte que tout le peuple le pouvoit voir ; & il étoit environné de Prélats, de Seigneurs & de la Noblesse. Il fit lire une sentence fort longue où il disoit entre autres choses : Dieu qui a établi le Sacerdoce & l'Empire indépendans, afin que l'on gouverne les choses divines & l'autre les

choses humaines, nous a élevé à l'Empire Romain pour exterminer les méchans & procurer la paix à nos sujets. C'est pourquoi ne pouvant plus tolérer les crimes énormes de Jacques de Cahors, qui se dit Pape Jean XXII, nous avons quitté notre demeure ordinaire & nos enfans encore en bas âge ; nous sommes venu promptement en Italie & à Rome notre siége principal, & y avons reçu la Couronne, fait reconnoître notre puissance, & réprimé les rebelles. Nous avons reconnu que leur révolte venoit des usurpations du prétendu Pape, & que l'impunité ne faisoit que l'encourager à se livrer à de nouveaux excès. Il a amassé des trésors sous prétexte de secourir la Terre-Sainte, tant par des exactions innouïes sur le Clergé de toute l'Eglise, que par les collations simoniaques des bénéfices, qu'il donne à des sujets qui n'ont ni l'âge, ni les mœurs, ni la capacité requise ; outre les indulgences qu'il donne pour solde à des homicides, ne cessant de semer la division dans notre Empire.

Il engage les ministres de l'Eglise à emploier le glaive matériel dont l'usage leur est interdit par les canons, & profane le sacerdoce de Jesus-Christ, remplissant de sang les mains des Cardinaux ses Légats en Italie, des Prélats & des autres ecclésiastiques : ensorte qu'on peut l'appeller l'Antechrist, ou du moins le précurseur de l'Antechrist. Il a usurpé les deux Puissances, l'Impériale & la Sacerdotale, que Jesus-Christ a défendu de confondre en disant à Pilate : Mon Royaume n'est pas de ce monde. Nous savons que nous sommes chargés de la protection de l'Eglise, dont nous rendrons compte à Dieu seul ; & qu'en cette qualité nous devons venir au secours des Cardinaux & des

Evêques, qui n'ont pu jusqu'ici par leur remontrances, empêcher cet homme de détruire la discipline ecclésiastique ; comme il fait en cassant les élections canoniques, afin d'exclure les bons sujets & de mettre en place des indignes qui lui ressemblent. De plus, pendant tout son Pontificat il n'a point résidé dans cette sainte ville de Rome. C'est pourquoi nous avons résolu d'user de l'autorité qui nous a été donnée d'enhaut pour punir les méchans & glorifier les bons, comme dit S. Pierre, & du glaive que nous ne portons pas en vain, comme dit Saint Paul. Nous voulons aussi suivre l'exemple de l'Empereur Otton I, qui, avec le clergé & le peuple de Rome, déposa le Pape Jean XII, & fit ordonner un autre Pape. Ainsi nous déposons Jacques de Cahors de l'Evêché de Rome, par cette sentence donnée de l'avis unanime & à la requisition du clergé & du peuple Romain, de nos Princes & Prélats Allemands & Italiens. Cette sentence étoit scellée en bulle d'or.

L'exemple d'Otton I, que Louis allegue, ne lui est pas favorable. Nous avons vu dans le dixiéme siécle ce qui se passa à la déposition du Pape Jean XII. L'Empereur Otton, à la priere des Romains, assembla un Concile nombreux dans l'église de S. Pierre, où se trouverent environ quarante Evêques, dont il n'y avoit que quatre Allemands ; tous les autres étoient des diverses parties d'Italie : il y avoit aussi seize Cardinaux de l'Eglise Romaine. L'Empereur y assistoit, non comme juge, mais comme partie, & y porta ses plaintes contre le Pape ; qui aiant été cité deux fois, fut déposé par le Concile, & l'Empereur prié de le chasser de l'Eglise. Quelle que fût l'ignorance qui regnoit au dixiéme sié-

cle, la tradition de l'ancienne discipline subsistoit, & on se souvenoit encore de la forme de juger des Evêques. Le Cardinal Baronius & les Compilateurs modernes des Conciles, traitent celui-ci de Conciliabule; mais c'est de leur autorité particuliere qu'ils lui donnent ce titre.

V.

XI. Pierre de Corbiere Antipape.

Cependant le Pape négocioit avec les Princes d'Allemagne pour faire élire un autre Empereur: mais Louis de Baviere le prévint en faisant élire un autre Pape. Ce fut Pierre Rainalluciné à Corbiere dans l'Abruze. Il avoit épousé dans sa jeunesse une femme du même lieu, & il l'avoit ensuite quittée malgré elle pour entrer dans l'Ordre des Freres Mineurs. Il se trouvoit à Rome comme Pénitencier du Pape, quand Louis de Baviere y entra. Il passoit pour vertueux, savant & habile dans les affaires. L'Empereur résolut de l'élever au Pontificat, pour contenter le peuple qui vouloit avoir un Pape à Rome. Le jour de l'Ascension 1328 au matin, le peuple de Rome s'assembla devant S. Pierre, & l'Empereur Louis parut au haut des degrés de l'église. Il avoit sa couronne & tous les ornemens impériaux, étoit accompagné d'un grand nombre de Clercs & de Religieux avec le Capitaine du peuple de Rome, & environné de plusieurs Seigneurs de sa Cour. Il fit avancer frere Pierre de Corbiere: & s'étant levé de son siége, il le fit asseoir sous le dais. Ensuite un Augustin fit un sermon, après lequel s'avança l'ancien Evêque de Venise, qui cria trois fois en demandant au peuple s'il vouloit pour Pape frere Pierre de Corbiere. Le peuple répondit qu'oui. Aussi-tôt l'Empereur se tint debout, l'Evêque de Venise lut le Décret d'élection, l'Empereur nomma le nouveau Pape Nicolas

V, lui donna l'anneau, le revêtit de la chappe, & le fit asseoir à sa droite à côté de lui Ils se leverent ensuite, entrerent avec pompe dans l'Eglise de S. Pierre ; & après que la Messe eut été célébrée très-solemnellement, ils allerent au festin.

Trois jours après, l'Antipape Nicolas fit sept Cardinaux, à qui l'Empereur fournit tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir cette dignité. L'Antipape, qui blâmoit auparavant le luxe de Jean XXII, des Cardinaux & des autres Prélats, voulut avoir des chevaux, des gens de livrée, des gentilshommes & des pages, & il tenoit une table magnifique: L'Empereur n'aiant pu fournir long-temps à cette dépense, l'Antipape fut réduit à vendre des priviléges & des bénéfices. L'Empereur s'étoit retiré à Tivoli pour laisser à son Pape le palais de S. Pierre ; mais le jour de la Pentecôte il entra à Rome, où l'Antipape & ses Cardinaux vinrent au devant de lui jusqu'à S. Jean de Latran. Ils traverserent ensemble la ville, & descendirent de cheval à S. Pierre, où l'Antipape reçut la calote rouge de la main de l'Empereur, & fut sacré Evêque par le prétendu Evêque d'Ostie ancien Evêque de Venise. Ce fut l'Empereur qui couronna l'Antipape, par lequel il se fit couronner à son tour, afin de pouvoir dire que son élection étoit confirmée par un Pape. L'Antipape fit alors plusieurs Légats en Lombardie & ailleurs ; & Louis de Baviere sortit de Rome, y laissant un Gouverneur, qui fit brûler deux hommes de bien, parce qu'ils disoient que Pierre de Corbiere n'étoit point Pape légitime. Celui-ci publia deux Bulles contre Jean XXII. Par la premiere, il confirme sa déposition prononcée par Louis de Baviere, & dé-

XII. Schisme à Rome.

clare tous les clercs séculiers & réguliers adhérans au Pape Jean, privés de tous leurs bénéfices. La seconde regarde les laïques, auxquels il défend d'obéir en aucune sorte à Jacques de Cahors, ou de le nommer Pape, sous peine d'être punis comme hérétiques.

XIII. L'autorité du pape se retablit en Italie.

Cependant Louis de Baviere fut obligé de s'éloigner de Rome avec son Pape, ne se croiant pas en sûreté. On fit aussi-tôt à Rome des actes contre Louis de Baviere & contre l'Antipape; on brûla tous leurs priviléges; les enfans mêmes alloient au cimetiére déterrer les corps des Allemans & des autres partisans de Louis; & après les avoir traînés par la ville, ils les jettoient dans le Tibre. C'étoit une suite de l'arrivée du Cardinal Légat Jean des Ursins, qui étoit entré à Rome avec des troupes. L'Empereur Louis de Baviere se retira à Pise, où l'Antipape le suivit avec ses Cardinaux. Pierre de Corbiere fut très-honorablement reçu par les Pisans. Le Clergé & les Religieux de la ville allerent au-devant de lui en procession, suivis de Louis & des laïques, les uns à pied, les autres à cheval. L'Antipape fit quelques nouveaux Cardinaux & de nouveaux Evêques. Mais dès que Louis eut quitté Pise, l'Antipape en sortit aussi, & se mit secrétement entre les mains du Comte Boniface un des principaux citoiens de Pise, qui le fit conduire à dix lieues de la ville dans un de ses châteaux, où il demeura caché.

L'autorité du Pape se rétablissoit en Italie. Les Pisans lui envoierent des Ambassadeurs, pour le prier de leur pardonner leur faute, de lever l'interdit & les censures, offrant de faire telle satisfaction qu'il voudroit. Le Pape leur donna l'absolution, de même qu'aux Romains qui l'avoient aussi demandée. En même temps

le Pape travailloit à faire arrêter Pierre de Corbiere & à éteindre le schisme. Quand il sut que l'Antipape étoit au pouvoir du Comte Boniface, il fit exhorter le Comte à le livrer. Il refusa d'abord ; mais il y consentit enfin, écrivit lui-même, & fit écrire au Pape par Pierre de Corbiere, qui demandoit pardon. Avant que de livrer l'Antipape, le Comte Boniface prit ses sûretés de la part du Pape, qui promit de lui sauver la vie, & de lui donner une pension honnête. Pierre de Corbiere étant à Pise, fit publiquement son abjuration, & reçut l'absolution de toutes les censures qu'il avoit encourues. Ensuite il fut embarqué avec une escorte de gens armés, & arriva à Avignon sous la conduite du Nonce du Pape le sixieme d'Août 1330. Par tous les lieux considérables où il passoit, il confessoit publiquement ses fautes ; mais le peuple ne laissoit pas de le charger de malédictions ; c'est pourquoi il entra à Avignon en habit séculier.

XIV. Abjuration de pierre de corbiere.

Le lendemain de son arrivée vingt-cinquiéme d'Août, il parut en consistoire public devant le Pape & les Cardinaux. Afin qu'il fût mieux vû de tout le monde, on lui avoit dressé un échaffaut, sur lequel il monta revêtu de son habit de Frere Mineur, & dit ces paroles de l'enfant prodigue : Mon pere, j'ai péché contre le Ciel & contre vous. Ensuite il confessa toutes ses fautes, & comme il étoit accablé de confusion, il perdit la parole & ne put achever son discours. Le Pape parla sur le devoir d'un bon pasteur pour la brébis égarée, & Pierre étant descendu de l'échafaut aiant une corde au coû & fondant en larmes, se jetta aux pieds du Pape, qui le releva, lui ôta la corde & l'embrassa. Le Pape entonna le *Te Deum*, que

les Cardinaux & les assistans continuerent, & il dit la Messe solemnellement en action de graces. Le sixiéme de Septembre, Pierre se présenta encore, mais en Consistoire secret, où il fit une confession fort détaillée de tout le mal qu'il avoit fait, & le Pape lui donna l'absolution, se reservant de lui imposer la pénitence convenable. Pour s'assurer de sa personne & éprouver la sincérité de sa conversion, il le fit enfermer dans une prison honnête, où il étoit traité en ami, & gardé comme ennemi. Ce sont les paroles de Bernard Guion Evêque de Lodève qui écrivoit alors, & qui finit ici sa chronique des Papes dédiée à Jean XXII. La chambre où Pierre étoit gardé étoit sous la tréforerie : il étoit nourri des mets qui se servoient sur la table du Pape ; il avoit des livres pour étudier, mais on ne le laissoit parler à personne. Il vécut ainsi encore trois ans, mourut pénitent, & fut enterré honorablement à Avignon dans l'Eglise des Freres Mineurs en habit de religieux.

VI.

XV. Question sur la vision béatifique.

L'année suivante 1331 commença à être agitée la question sur la vision béatifique, qui fit tant de bruit sous le reste du Pontificat de Jean XXII. Le jour de la Toussaint il fit un sermon où il dit: La récompense des Saints avant la venue de Jesus-Christ, étoit le sein d'Abraham : après son avenement, sa Passion & son Ascension, leur récompense jusqu'au jour du jugement, est d'être sous l'autel de Dieu, c'est-à-dire, sous la protection & la consolation de l'humanité de Jesus-Christ. Mais après le jugement ils seront sur l'autel, c'est-à-dire, sur l'humanité de Jesus-Christ ; parce qu'alors ils verront non-seulement son humanité, mais en-

core sa divinité, comme elle est en elle-même ; car ils verront le Pere, le Fils, & le Saint-Esprit. Le Pape repéta la même doctrine dans plusieurs autres sermons, qui firent beaucoup de bruit. Plusieurs en furent scandalisés, & regardoient cette opinion comme une véritable hérésie. Ce scandale s'appaisa peu à peu, & il n'en fut presque pas question pendant deux ans. Mais la dispute se réveilla en 1333 plus vivement, & l'opinion du Pape fut soutenue publiquement à Avignon par quelques Cardinaux qui vouloient lui plaire. Comme elle étoit rejettée à Paris par toute la faculté de Théologie, on crut que c'étoit pour la défendre, que le Pape y avoit envoié le Général des Freres Mineurs, & un Frere Prêcheur son Pénitencier, quoiqu'ils alléguassent un autre motif de leur voiage. Le Général traita la question en présence d'une multitude d'étudians, soutenant que les ames des Saints ne verront point Dieu de la vision béatifique, jusqu'à la résurrection des corps & au jour du jugement, ce qui excita un grand murmure parmi les étudians, qui disoient qu'on devoit punir ceux qui enseignoient une telle erreur.

Quand le Pape eut appris combien son opinion étoit décriée en France, il assembla les Cardinaux en Consistoire public, & leur fit lire plusieurs passages des Auteurs Ecclésiastiques touchant la vision béatifique, qu'il avoit recueillis pour & contre son opinion, & cette lecture dura cinq jours. Ensuite le Pape fit venir des Notaires, & leur dicta la déclaration suivante : De peur que quelqu'un, par une mauvaise interprétation, ne puisse dire que nous avons eu quelque sentiment contraire à l'Ecriture & à la Foi orthodoxe, nous protestons qu'en tout ce que nous avons dit sur la

question de la version béatifique, nous n'avons prétendu rien décider de contraire à l'Ecriture ou à la Foi ; & que si dans les sermons ou conférences, nous avons enseigné quelque chose qui y paroisse contraire, nous le révoquons expressément. (Il n'y a personne qui n'en puisse dire autant, puisqu'aucun de ceux qui se trompent, ne convient que son intention soit de blesser la Foi.)

On voit par le recit de l'historien Jean Villani, comment cette opinion du Pape étoit regardée dans le monde. Voici comme il en parle. Malgré toutes ces protestations du Pape, on étoit persuadé qu'il soutenoit cette opinion. Car si quelqu'un lui apportoit quelque passage des Peres qui parût la favoriser, il lui donnoit un bénéfice. Cette opinion aiant été prêchée à Paris par le Général des Freres Mineurs qui étoit du païs du Pape & sa créature, il y fut désapprouvé par les Docteurs en Théologie de Paris, par les Freres Prêcheurs, les Augustins & les Carmes ; & le Roi de France reprit fortement le Général, lui disant qu'il étoit hérétique, & que s'il ne se rétractoit, il le feroit mourir, parce qu'il ne souffroit aucune hérésie dans son Royaume ; & que si le Pape lui-même vouloit soutenir cette opinion, il le condamneroit comme hérétique. Le Roi ajoutoit, continue Jean Villani, qu'en vain on prieroit les Saints & on espéreroit le salut par leurs mérites, si jusqu'au jour du jugement ils n'avoient point la béatitude parfaite dans le Ciel ; & que suivant cette opinion, toutes les indulgences accordées par l'Eglise étoient vaines, ce qui feroit le renversement de la foi Catholique. Villani ajoute : Les Rois de France & de Naples reprirent le Pape poliment, &

lui repréſenterent que quoiqu'il ne ſoutînt cette opinion qu'en cherchant pour trouver la vérité, il ne convenoit pas à un Pape d'agiter des queſtions contraires à la Foi. Dans le fond l'opinion du Pape n'étoit point auſſi dangereuſe, qu'on le faiſoit croire à ces Princes. Les indulgences ſont fondées ſur les mérites infinis de Jeſus-Chriſt. Et quand il ſeroit vrai que les Saints ne verroient pas encore Dieu auſſi parfaitement qu'ils le verront après la reſurrection générale, il ne s'enſuivroit pas qu'il fût inutile d'avoir recours à leur interceſſion, puiſque nous la demandons aux Saints qui ſont encore ſur la terre.

VII.

Jean XXII reçut encore une autre humiliation avant ſa mort ; ce fut la révolte des Bolonois. Le Légat de Lombardie qui réſidoit à Cologne étoit venu à bout par ſon induſtrie, d'engager les Bolonois à ſe donner au Pape & à l'Egliſe de Rome, ſous la promeſſe que le Pape leur donnoit de venir dans un an demeurer à Bologne avec ſa Cour. C'étoit l'an 1332. En conſéquence de ce Traité, le Légat fit bâtir à Bologne un château grand & fort joignant les murs de la ville, diſant que c'étoit pour loger le Pape. Il en fit bâtir un autre pour lui-même, & marqua de belles maiſons où devoient loger les Cardinaux. Mais l'événement fit croire que le Légat avoit fait tout cela par artifice, afin d'avoir une fortereſſe, & de ſe rendre plus maître des Bolonois. Ils y conſentirent dans l'eſpérance d'avoir chez eux la Cour de Rome, qui les enrichiroit tous. Ils envoierent donc une ambaſſade ſolemnelle à Avignon, pour donner au Pape la Seigneurie de leur ville & le prier d'y venir au plutôt. Le Pape

XVI. Révolte des Bolonois.

accepta leurs offres, & leur promit plusieurs fois en Consistoire public d'aller à Bologne dans l'année. Mais ce furent des paroles sans effet. Quand les Bolonois virent que deux ans s'étoient écoulés, sans que le Pape leur tînt parole, ils se révoltérent contre lui, enfermérent le Légat dans le château qu'il avoit fait bâtir dans la ville, & vouloient le mettre à mort. Ils se jettérent sur le Nonce du Pape, sur deux Evêques & deux Abbés, & sur plusieurs autres personnes tant clercs que laïques attachés au Légat & au Pape, leur enlevérent tout ce qu'ils avoient jusqu'à leurs livres & leurs habits, mirent le feu au Palais Episcopal, prirent tous les Gascons qu'il purent trouver, & en tuérent quelques-uns pour mortifier le Pape. Enfin ils démolirent jusqu'aux fondemens, le château que le Légat avoit fait bâtir à grands frais. Le Pape ordonna des informations contre les Bolonois : mais sa mort l'empêcha de pousser plus loin cette procédure.

XVII. Mort de Jean XXII.

Il s'appliquoit en même temps à deux grandes affaires, l'élection d'un nouvel Empereur, & la question de la vision béatifique, qu'il vouloit décider. Le troisiéme de Décembre 1334, il fit appeller tous les Cardinaux qui étoient à Avignon, & en leur présence il fit lire une Bulle, où il confessoit que les ames séparées des corps & purifiées, sont au Ciel avec Jesus-Christ en la compagnie des Anges, & qu'elles voient Dieu face à face. Il fit aussi son testament devant les Cardinaux, & leur recommanda l'Eglise & ses neveux. Il révoqua toutes les reserves de bénéfices qu'il avoit faites, voulant qu'elles fussent nulles du jour de sa mort. Elle arriva le lendemain qui étoit un Dimanche le quatriéme de Décembre 1334, après qu'il

eut entendu la Meſſe & communié. Il avoit vécu environ quatre-vingt-dix ans, & tenu le Saint Siége dix-huit & quelques mois. Il fut enterré le lendemain dans la Cathédrale d'Avignon, où l'on voit encore ſon tombeau d'architecture gothique, magnifique pour ce temps-là. Nous aurons encore occaſion de parler de ce Pape.

Après ſa mort on trouva dans le tréſor de l'Egliſe à Avignon, en or monnoié, la valeur de dix-huit millions & plus; & en vaiſſelle, croix, couronnes, mîtres & autres joiaux d'or & de pierres précieuſes, la valeur de ſept millions. C'eſt ce que rapporte Jean Villani comme une choſe très-certaine. Il ajoute: Le tréſor fut amaſſé par l'induſtrie du Pape Jean, qui, dès le commencement de ſon Pontificat, établit les réſerves de tous les bénéfices des égliſes Collégiales, diſant qu'il le faiſoit pour détruire la ſimonie. Il en tira des richeſſes immenſes. D'ailleurs en vertu de la réſerve, il ne confirma preſque jamais l'élection d'aucun Prélat; mais il nommoit un Evêque à un Archevêché, & mettoit à ſa place l'Evêque d'un moindre Siége: enſorte que la vacance d'un Archevêché produiſoit ſouvent plus de ſix promotions, dont il venoit de grandes ſommes à la chambre apoſtolique. Mais le bon homme ne ſe ſouvenoit pas de l'Evangile, où Jeſus-Chriſt dit à ſes diſciples: Que votre tréſor ſoit dans le Ciel; ne théſauriſez par ſur la terre. Ce ſont les paroles de Jean Villani, qui ajoute: Le Pape Jean étoit ſobre & dépenſoit peu pour ſa perſonne. Preſque toutes les nuits il ſe levoit pour dire ſon Office & pour étudier: il diſoit la Meſſe preſque tous les jours, donnoit volontiers audience. Il étoit prompt à ſe fâcher & à

XVIII. Son tréſor, ſon caractere.

se mettre en colere, avoit l'esprit pénétrant & capable de grandes entreprises.

VIII.

XIX. pontificat de Benoit XII.

Les Cardinaux qui étoient à Avignon au nombre de vingt-quatre, furent enfermés en conclave dans le Palais où Jean XXII étoit mort, par le Comte de Noailles, & par le Sénéchal de Provence, qui y commandoit pour Robert Roi de Naples. Les Cardinaux étoient gardés étroitement en ce Conclave, afin qu'ils fissent promptement l'élection d'un Pape. Ils étoient divisés en deux factions, dont la plus forte étoit celle des François. Ils proposérent enfin celui qui passoit pour le moindre d'entre eux, sçavoir le Cardinal Blanc, ainsi nommé, parce qu'il avoit été moine de Cîteaux & en gardoit l'habit. Il fut unanimement élu la veille de S. Thomas, & ainsi le S. Siége ne vaqua que quinze jours. Ils furent tous surpris de ce choix, & le nouveau Pape lui-même qui étoit présent. Il leur dit : Vous avez choisi un âne : voulant dire sans doute, qu'il entendoit peu le manége de la Cour de Rome; car il étoit Théologien & habile Jurisconsulte.

Il prit le nom de Benoît XII. Son nom de famille étoit Jacques de Nouveau surnommé Fournier, peut-être parce que son pere étoit boulanger; les boulangers s'appellant alors Fourniers. Il étoit né à Saverdun au Comté de Foix. Dès sa jeunesse il embrassa la vie monastique dans l'Abbaïe de Bulbone de l'Ordre de Cîteaux au Diocèse de Mirepoix. Il vint étudier à Paris où il fut reçu Docteur. On l'éléva sur le Siége de Pamiers, & il y travailla neuf ans à guérir les maux qu'avoit laissé croître la négligence de ses prédecesseurs. Il fut ensuite Evêque de Mirepoix : enfin Jean XXII le fit Cardinal,

& huit ans après il fut élu Pape. Après avoir été couronné, il ordonna, à tous ceux qui n'avoient pas de raison légitime de demeurer à sa Cour, de se retirer à leurs bénéfices. Il écrivit en même-temps aux Evêques de Castille, pour se plaindre des horibles désordres qui regnoient dans ce Royaume. Ils ne peuvent que rendre, dit-il, la Religion Chrétienne méprisable aux Mahométans vos voisins, & éloigner la protection de Dieu nécessaire contre leurs insultes. C'est pourquoi nous vous enjoignons de corriger ces abus, & de vous appliquer à la correction des mœurs. Il écrivit sur le même sujet à Alfonse Roi de Castille.

Dès la premiere année de son Pontificat, Benoît révoqua toutes les expectatives dont son prédécesseur avoit chargé les églises, & méprisa absolument toutes les sollicitations des Princes séculiers, & même des ecclésiastiques de quelque rang & de quelque dignité qu'ils fussent. Il refusa de donner des bénéfices à ceux qui avoient dequoi vivre selon leur condition; & quand il leur en donnoit un plus considérable, il les obligeoit de quitter les premiers. Enfin il s'efforça de bannir de la Cour de Rome la simonie, & de réformer les abus les plus crians. Les Romains envoierent à Avignon des Députés, pour presser le Pape de venir à Rome, où la Providence a établi le Siége apostolique & où réposent les corps de tant de Saints. Le Pape trouva la proposition très-raisonnable, & dit que c'étoit son intention. Il résolut ensuite de transporter sa Cour en Italie & de résider à Bologne, suivant le projet de Jean XXII, quoique le Cardinal d'Ostie Légat du Pape en eût été chassé l'année précédente.

Benoît XII se proposoit d'y aller, pourvû-

XX. Benoît XII continue le séjour d'Avignon.

que les citoiens voulussent le recevoir avec l'honneur convenable, & lui rendre obéissance & fidélité. Pour s'assurer de leur disposition, il envoia des Nonces à Bologne, qui trouverent encore la ville pleine de l'esprit de révolte qui avoit fait chasser le Légat, comme étoient alors presque toutes les autres villes de l'Etat Ecclésiastique. Le Pape voiant les choses en cet état, témoigna en être affligé, & résolut de rester à Avignon avec sa Cour. Il commença donc à faire bâtir depuis les fondemens un Palais magnifique pour ce temps-là, & très-bien fortifié de murailles & de tours, & continua ce bâtiment tant qu'il vécut.

XXI. Décret sur la vision béatifique.

Le Pape Benoît voulut terminer la question de la vision béatifique. Dès le second Février 1335 fête de la Présentation de Notre-Seigneur, il fit un sermon où il dit que les Saints voioient clairement l'essence de Dieu. Au mois de Juillet suivant, il se retira près d'Avignon, pour y être plus libre que dans la ville. Il avoit avec lui plusieurs Docteurs en Théologie, & il fit lire devant eux & les Cardinaux qui voulurent s'y trouver, un livre qu'il avoit composé sur cette matiere de la vision béatifique, & donna avis au Roi Philippe de Valois de sa retraite, & du sujet qui l'y retenoit. On garde à Rome cet ouvrage de Benoît XII, où il dit d'abord: S. Pierre avertit les fidéles d'être toujours prêts à satisfaire tous ceux qui leur demandent raison de leur espérance & de leur foi; & S. Paul dit qu'un Evêque doit être capable d'exhorter dans la saine doctrine, & de réfuter ceux qui la combattent. C'est pourquoi Dieu m'aiant mis dans la place où je suis, j'ai voulu réfuter selon mon pouvoir, les opinions erronnées qui ont eu cours dans l'Eglise de-

puis que j'ai été élevé au Cardinalat. Après avoir composé ce traité & discuté long-temps la matiere, il publia une Bulle qui commence par ces mots *Benedictus Deus*, où il dit que les ames justes, avant d'être réunies à leurs corps, sont dans le Ciel avec Jesus-Christ, & voient l'essence divine d'une vision intuitive & face à face, & que c'est cette vision qui les rend vraiement heureuses, & leur donne la vie & le repos éternel. La Bulle est du vingt-neuviéme de Janvier 1336. C'est ainsi que le Pape Benoît rejetta l'opinion de son prédécesseur, & s'attacha à celle qu'enseignoit l'Ecole de Paris avec toute l'Eglise.

Benoît XII étoit très différent de Jean XXII même à l'extérieur. Jean avoit le visage pâle, la taille petite, la voix foible. Benoît étoit fort grand, avoit un visage sanguin & une voix sonore. Leur conduite ne fut pas moins différente. Jean s'appliquoit à enrichir ses parens, à regner sur la noblesse, à avoir à ses gages grand nombre de chevaliers. Benoît ne fit rien de semblable. Il disoit: A Dieu ne plaise que le Roi de France m'asservisse tellement par le moien de mes parens, qu'il me porte à faire tout ce qu'il désire, comme mon prédécesseur. Benoît XII s'appliqua particuliérement à réformer les religieux & les chanoines.

L'an 1342 le vingt-cinquiéme d'Avril il mourut d'un mal de jambes qui l'incommodoit depuis long-temps. L'humeur sortant avec plus d'abondance qu'à l'ordinaire, les Médecins la voulurent arrêter, ce qui accéléra sa mort. Il avoit tenu le S. Siége sept ans & quatre mois. Il fut enterré dans l'Eglise Cathédrale d'Avignon, où l'on voit encore son tombeau. Il laissa plusieurs Ecrits, dont la plûpart ne sont pas imprimés. XXII. Mort de Benoit XII.

IX.

XXIII. Pontificat de Clément VI.

Le S. Siége ne vaqua qu'onze jours ; & le septiéme de Mai fut élu Pierre Roger Cardinal, qui prit le nom de Clément VI. Il étoit né au Diocèse de Limoges, dans un château dont son pere étoit Seigneur. Il entra à l'âge de dix ans dans l'Abbaïe de la Chaise-Dieu en Auvergne, où il embrassa la Régle de S. Benoit. Il fut envoié à Paris pour y étudier, & il y fut reçu Docteur à l'âge de trente ans. Jean XXII le fit Abbé de Fécamp & ensuite Evêque d'Arras. Le Roi Philippe de Valois l'admit dans son Conseil & le fit Garde des Sceaux. En 1329 il fut élu Archevêque de Sens, & en cette qualité il soutint les prétentions du Clergé contre Pierre de Cugnieres, dont nous parlerons dans la suite. L'année suivante il fut transferé à l'Archevêché de Rouen, étant alors Proviseur de la maison de Sorbonne à Paris, & enfin Benoît XII le fit Cardinal. Aiant été élu Pape la surveille de l'Ascension, il se fit couronner le jour de la Pentecôte. Jean Duc de Normandie fils aîné du Roi de France, Jacques Duc de Bourbon, Philippe Duc de Bourgogne, Humbert Dauphin de Vienne, & plusieurs autres Seigneurs assisterent à la cérémonie.

Au commencement de son Pontificat, Clément VI publia une Bulle, par laquelle il promettoit des graces à tous les pauvres clercs qui se présenteroient dans deux mois. Il en vint un si grand nombre à Avignon, que l'on en compta jusqu'à cent mille. Il fit en même-temps quantité de réserves de Prélatures & d'Abbaïes, regardant comme nulles les élections des Chapitres & des Communautés. Comme on lui représenta que ses prédécesseurs n'avoient point fait un si grand nombre de réserves, il répondit :

dit : Nos prédéceſſeurs ne ſçavoient pas être Papes. Il fit la même année une promotion de dix Cardinaux, dont neuf étoient François, & un ſeul Italien & établi en France.

XXIV. Extenſion du Jubilé.

Tous les Rois & tous les peuples envoierent des Ambaſſadeurs au nouveau Pape : mais la députation que fit le peuple Romain fut la plus ſolemnelle de toutes. Il envoia dix-huit de ſes citoiens, ſix de chaque état. Ils lui demanderent principalement trois choſes. La premiere, d'accepter les qualités de Sénateur & de Capitaine de la ville, qu'ils lui offrirent pour ſa vie ſeulement, non comme au Pape Clément VI, mais comme au Seigneur Pierre Roger. La ſeconde qu'il vînt à Rome qui étoit ſon propre ſiége. La troiſiéme, qu'il voulût bien accorder pour la cinquantiéme année le Jubilé que Boniface VIII n'avoit établi que pour la centiéme. A la premiere demande le Pape répondit, qu'il acceptoit les charges de la ville de Rome, à condition qu'elles ne lui porteroient point de préjudice. Elles ne s'accordoient guères en effet avec la ſouveraineté. A la ſeconde demande le Pape répondit, que quelque déſir qu'il eût d'aller à Rome, il ne le pouvoit alors.

XXV. Bulle *Unigenitus* au ſujet du Jubilé.

Mais il accorda la troiſiéme grace qu'on lui demandoit, & publia la Bulle *Unigenitus* qui eſt du nombre de *Extravagantes*, dont nous parlerons ailleurs. Le Fils unique de Dieu, dit-il, nous a acquis un tréſor infini de mérites, auquel ſe joignent encore ceux de la Sainte Vierge & de tous les Saints ; & il a laiſſé la diſpenſation de ce tréſor, à S. Pierre & à ſes ſucceſſeurs. Sur ce fondement, le Pape Boniface VIII ordonna que tous ceux qui, l'an 1300 & tous les cent ans enſuite, viſiteroient un certain nombre de jours les égliſes de S.

Pierre & de S. Paul à Rome, obtiendroient la rémission de tous leurs péchés. Nous avons considéré que dans la loi Mosaïque que Jesus-Christ est venu accomplir spirituellement, la cinquantiéme année étoit le Jubilé & la remise des dettes. Nous avons aussi eu égard à la courte durée de la vie des hommes, dont très-peu arrivent à cent ans ; & voulant qu'un plus grand nombre participe à cette indulgence, nous l'accordons à tous les fidéles, qui, étant vraiment pénitens & aiant confessé leurs péchés, visiteront les églises de S. Pierre & de S. Paul, & de S. Jean de Latran l'an 1350, & ensuite à perpétuité de cinquante en cinquante ans. Cette Bulle ajoute l'Eglise de Latran à celle des Apôtres, & c'est la premiere Bulle qui compare cette indulgence au Jubilé de l'ancienne Loi.

XXVI. Le Pape donne les Canaries.

Nous avons vû dans l'Article de l'Eglise d'Angleterre jusqu'où Clément VI portoit ses prétentions. En voici une nouvelle preuve. Un Seigneur, nommé communément Louis d'Espagne, étant venu à Avignon comme Ambassadeur du Roi de France, demanda au Pape Clément la propriété des Isles nommées alors Fortunées, & à présent Canaries, du nom de la principale d'entre elles, disant qu'elles étoient habitées par des infidéles, & qu'il étoit prêt à exposer ses biens & sa vie même pour y établir la Religion. Le Pape le créa Prince des Isles Fortunées, & lui mit sur la tête une couronne d'or pour marque d'investiture, à condition de paier tous les ans à l'Eglise Romaine quatre cens florins d'or. Cette donation fut sans effet, & Louis ne fit pars la conquête des Canaries ; mais elle sert à montrer que les Papes conservoient la prétention sur les Isles max-

quées par Urbain II. Sur le même fondement, Adrien IV donna l'Irlande à Henri II Roi d'Angleterre. Ce qu'il y a en cela de plus remarquable, est moins la prétention des Papes, que la crédulité des Princes.

XXVII. Avignon acquise par le Pape.

Jeanne Reine de Naples étant fort mal dans ses affaires & attaquée par le Roi de Hongrie, demanda de l'argent au Pape & aux Cardinaux; mais elle n'en put obtenir qu'en vendant à l'Eglise Romaine la Souveraineté qu'elle avoit sur la ville d'Avignon, comme Comtesse de Provence. Le Pape en fit l'acquisition pour quatre-vingt mille florins d'or. Comme c'étoit un Fief de l'Empire, l'Empereur Charles IV ratifia le contrat, qui est daté de 1348.

XXVIII. Evêques étrangers.

La même année Alfonse Roi de Castille se plaignit au Pape, de ce qu'il avoit donné à un étranger un Evêché de son Royaume. Le Pape répondit: Les Apôtres, dont les Evêques sont les successeurs, n'ont-ils pas reçu du Seigneur la mission pour aller prêcher aux autres Nations hors de leur païs? S. Jacques, par qui l'Espagne a reçu la lumiere de l'Evangile, étoit-il né en Espagne? Ce n'est pas ainsi que raisonnoit le Pape S. Jules I, lorsqu'il reprochoit aux Orientaux l'irrégularité de l'ordination de Grégoire, intrus à la place de S. Athanase. A Antioche, dit il, à trente-six journées de distance, on a donné le nom d'Evêque à un étranger, & on l'a envoié à Alexandrie. Il ajoute: On y envoie Grégoire, qui n'y a point été baptisé, qui n'y est pas connu, qui n'a été demandé ni par les prêtres ni par le peuple. Quand même Athanase auroit été coupable, l'ordination ne devoit pas se faire ainsi contre les canons & les régles de l'Eglise. Il falloit que les Evêques de la Province ordonnassent un hom-

me de la même Eglise, d'entre les prêtres ou les clercs. Ainsi parloit ce Saint Pape ; mais c'étoit mille ans avant Clément VI.)

XXIX. Jubilé de 1350.
Comme le Jubilé de la cinquantiéme année approchoit, le Pape crut devoir en renouveller la mémoire en envoiant par-tout sa Bulle de 1343, & ordonnant à tous les Evêques de la publier dans leurs Diocèses. Cette publication produisit un grand effet, & le concours des pélerins à Rome fut prodigieux. L'ouverture du Jubilé se fit à Noël 1319, parce que l'année commençoit alors à Rome par cette fête, & qu'ainsi c'étoit 1350. Le froid fut extrême cette année, mais la dévotion & la patience des pélerins étoient telles, que rien ne les arrêtoit, ni les glaces, ni les neiges, ni les eaux, ni les mauvais chemins, qui étoient pleins jour & nuit d'hommes & de femmes de toute conditions. Les hôtelleries & les maisons n'étoient pas suffisantes pour contenir les hommes & les chevaux. Les Allemans & les Hongrois, plus accoûtumés au froid, se tenoient dehors, & passoient la nuit serrés ensemble à grandes troupes avec un grand feu. Les hôtelliers ne pouvoient répondre à tout le monde, même pour recevoir de l'argent ; & les pélerins étoient souvent obligés de laisser sur la table ce qu'ils dévoient, afin de s'en aller, & personne n'y touchoit. Il n'y avoit point de querelles entre cette prodigieuse multitude ; ils s'aidoient les uns les autres, & se consoloient réciproquement. Quelques voleurs du païs voulurent en piller & en tuer ; mais les pélerins se réunissoient pour prendre ces voleurs & les faire mourir.

Il ne fut pas possible de compter le nombre de ces pélerins. Mais, selon l'estimation des Romains, on trouva qu'aux fêtes de Noël &

pendant le Carême jusqu'à Pâques, il y en eut sans interruption à Rome entre un million & douze cens mille. Les rues de Rome étoient continuellement si pleines, qu'il falloit suivre la foule, soit à pied, soit à cheval. Les pélerins faisoient des offrandes à chacune des trois églises, toutes les fois qu'ils les visitoient. Le Dimanche de la Passion, on montra pour la premiere fois le Suaire de Notre-Seigneur, c'est-à-dire, l'image de la Sainte face qu'on appelloit Veronique. Le nom de Veronique a été donné depuis à la femme que les peintres représentoient portant cette image de la Sainte face. La presse fut alors si grande, que plusieurs furent étouffés. On montroit cette image tous les Dimanches & les fêtes pour la consolation des étrangers, & il y eut quelquefois jusqu'à douze personnes écrasées dans la foule.

Les Romains étoient tous devenus hôtelliers: ils faisoient paier le gîte fort cher aux pélerins, tant pour eux que pour leurs chevaux. Pouvant avoir des vivres en abondance & à bon marché, ils avoient la malice d'empêcher les marchands du dehors d'en apporter, afin de vendre les leurs beaucoup plus cher. A la fin de l'année comme au commencement, la multitude des pélerins fut plus grande; & alors vinrent les grands Seigneurs, & les Dames, les personnes considérables d'Italie & des autres païs. Aux derniers jours on dispensa tous ceux qui se trouverent à Rome, de ce qui leur manquoit du temps de leurs stations, afin que tous pussent gagner l'indulgence.

XXX. Maladie du Pape. Lettre singuliere.

Sur la fin de l'année suivante 1351, le Pape tomba malade, & on crut qu'il étoit en danger. Alors il donna une Constitution où il dit: Si autrefois étant en un moindre rang, ou

depuis que nous sommes élevés sur la Chaire apostolique, il nous est échappé en disputant ou en prêchant, quelque chose contre la foi catholique & contre les bonnes mœurs; nous le révoquons & le soumettons à la correction du S. Siége. Il est remarquable que ce Pape parle même de ce qu'il a enseigné depuis son Pontificat. Auroit-il ainsi parlé, s'il s'étoit cru infaillible? Il avoit fait plusieurs procedures, & fulminé des sentences contre Jean Visconti Archevêque de Milan qui avoit usurpé Bologne, & s'étoit rendu très-puissant en Lombardie. Le Pape tenant un jour dans ce temps-là un consistoire, un des Cardinaux laissa tomber adroitement une lettre qui fut portée au Pape. Il la fit lire dans le consistoire. Elle étoit d'un stile empoulé & écrite au nom du Prince des ténébres, au Pape Clément son vicaire & à ses conseillers les Cardinaux. Il rapportoit les péchés particuliers de chacun, qui les rendoient très-recommandables auprès de lui. Il les exhortoit à continuer de se conduire de la même maniere, afin qu'ils méritassent de plus en plus les premieres places de son Royaume, méprisant & blamant la vie des Apôtres, qu'ils haïssoient comme lui.

Comme cette lettre marquoit exactement les vices du Pape & des Prélats, il s'en répandit grand nombre de copies. Elle finissoit ainsi: Votre mere la superbe vous salue, avec vos sœurs l'avarice, l'impureté, & les autres qui se vantent que par votre secours elles sont très-bien dans leurs affaires. Donné au centre de l'enfer en présence d'une troupe de démons. Le Pape méprisa cette lettre, de même que les Cardinaux. On l'attribuoit à l'Archevêque de Milan, qui prétendoit diminuer l'impression

que devoient faire ses vices, en publiant ceux des premiers Prélats de l'Eglise, & se venger des censures portées contre lui. Ce Prélat sollicita peu de temps après si puissamment sa réconciliation avec le Pape, & sçut si bien gagner les Cardinaux, que le Pape lui accorda l'investiture de Bologne & de Milan pour douze ans, à condition qu'il payeroit douze mille florins d'or par an. Les censures furent levées & l'Archevêque absous solemnellement. C'est ainsi, dit un historien de ce temps-là, que par argent on vient à bout de tout avec les Pasteurs de l'Eglise.

XXXI. Mort de Clement VI. Son portrait.

Le Pape Clément VI mourut le sixiéme de Décembre 1352, après avoir tenu le S. Siége dix ans & sept mois. Ses funérailles furent faites solemnellement le lendemain dans la Cathédrale d'Avignon. L'été suivant, son corps fut porté à la Chaise-Dieu où il avoit été moine; & l'on y voit encore son tombeau. Sa maison fut toujours entretenue avec une magnificence roiale, & ses tables étoient servies délicieusement. Il avoit une nombreuse suite de Chevaliers & d'Ecuiers, & quantité de chevaux, qu'il montoit souvent pour se divertir. Il aimoit à enrichir & à élever ses parens. Il leur acheta en France des terres fort considérables, & en fit plusieurs Cardinaux, dont quelques-uns étoient trop jeunes & d'une conduite très-scandaleuse. Il fit aussi plusieurs Cardinaux à la priere du Roi de France. Dans ces promotions il n'avoit égard ni à la science ni à la vertu. Pour lui, il étoit assez instruit; mais ses manieres étoient plus cavalieres qu'ecclésiastiques. Etant Archevêque il ne garda pas même les premieres bienséances avec les femmes, & porta l'indécence jusqu'au scan-

dale public. Quand il fut Pape, il ne sçut ni se contenir sur ce point, ni se cacher ; & Dieu punit son ambition & son luxe par une telle humiliation.

X.

XXXII. Pontificat d'Innocent VI.

Les Cardinaux étant enfermés dans le Conclave pour donner un successeur à Clément VI, apprirent que le Roi de France Jean venoit en diligence à Avignon, pour avoir un Pape qui lui convînt. Cela ne pouvoit guères manquer d'arriver, la plûpart des Cardinaux étant de son Royaume, & ne pouvant lui rien refuser. Ils se hâterent donc d'en élire un de leur propre mouvement, pour conserver la liberté dans leur élection. Ce fut Etienne Aubert Cardinal Evêque d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent VI. Il étoit né près de Pompadour au Diocèse de Limoges. Il professa le Droit civil à Toulouse, fut fait Evêque de Noion, & ensuite de Clermont, & enfin Cardinal Evêque d'Ostie.

Aussi-tôt après son couronnement qui se fit le vingt-troisiéme Décembre 1352, le Pape Innocent suspendit plusieurs réserves de bénéfices faites par Clément VI en faveur des Cardinaux, & il ordonna à tous ceux qu'il trouva à sa Cour d'aller résider chacun à son bénéfice, ce qui fut exécuté. Il diminua le nombre de ses domestiques, sa dépense, & celle des Cardinaux. Il fit une Constitution contre les Commandes, dont il montre fort bien les inconvéniens, & corrigea quelques autres abus. Presque toutes les villes & les places qui appartenoient à l'Eglise de Rome en Italie, étoient alors occupées par des tyrans & différens usurpateurs. Le Pape travailla à les affoiblir & à rétablir le bon ordre dans toutes ces villes. Mais

tous ses efforts furent inutiles; & sous son Pontificat, comme auparavant, l'Italie fut le théâtre de toute sorte de troubles & de désordres. Innocent VI mourut au mois de Septembre 1362 consumé de vieillesse & de maladies, après avoir tenu le Saint Siége près de dix ans. Il fut enterré dans la grande église d'Avignon, & ensuite à la Chartreuse voisine qu'il avoit fondée. Il favorisa les gens de Lettres & en avança plusieurs. On l'accusoit d'avoir trop d'empressement à élever ses parens. La plûpart, au reste, lui firent honneur, & remplirent bien leurs devoirs.

XI.

XXXIII. Pontificat d'Urbain V.

Dix jours après ses funerailles, les Cardinaux qui étoient à Avignon au nombre de vingt, entrerent au Conclave. Ils y furent plus d'un mois avant que de s'accorder. Ils n'élurent aucun d'entre eux, mais ils choisirent Guillaume Grimaud Abbé de S. Victor de Marseille, né en Gévaudan au Diocèse de Mende. Il avoit été d'abord Abbé de S. Germain d'Auxerre. Il fut sacré Evêque, & couronné le sixiéme de Novembre par le Cardinal Audouin Aubert neveu d'Innocent VI, qui avoit été transféré du Siége de Paris à celui d'Auxerre, & enfin à celui d'Ostie. Le nouveau Pape prit le nom d'Ubain V. Voulant éviter le faste séculier, il ne fit point la cavalcade ordinaire, quoique tout fût préparé.

Plusieurs Rois le vont visiter.

L'Eglise d'Avignon n'avoit point eu d'Evêque que sous les deux derniers Papes Clément & Innocent, qui se l'étoient reservée pour jouir du revenu, & la faisoient gouverner par des grands Vicaires. Urbain V la remit en régle, & en pourvut son frere qui étoit chanoine régulier & Prieur de S. Pierre de Die. Jean Roi de

France vint visiter le Pape à Avignon, & il y vit Pierre de Lusignan Roi de Chipre qui vint aussi pour le même sujet. Ces deux Rois s'y croisérent, de même que Valdemar III Roi de Dannemarc, que le désir de conférer avec le Pape avoit aussi attiré à Avignon. Urbain V donna au Roi de Dannemarc plusieurs Reliques pour enrichir les églises de son Royaume, entre autres des cheveux & des habits que l'on croioit être de la Sainte Vierge. Il accorda des indulgences à ceux qui prieroient pour ce Prince, mit son Royaume sous la protection du Saint Siége, & dit qu'il lui donnoit part à toutes les bonnes œuvres qui se feroient dans l'Eglise. On ne voit pas ce que ce dernier article ajoute à la communion des Saints exprimée dans le symbole.

XXXV. Urbain V veut aller à Rome. Le Roi de France tache de l'en détourner.

Urbain V dès le commencement de son Pontificat, se proposoit d'aller à Rome établir sa résidence, pour satisfaire aux désirs des Romains qui l'en prioient instamment. Mais différens obstacles l'en empêcherent. Enfin l'an 1366 il déclara publiquement son intention, & envoia des gens à Rome pour y préparer les choses nécessaires, & marquer les logemens des Cardinaux. Le Roi de France s'efforça de l'en détourner, par un discours prononcé de sa part devant le Pape & les Cardinaux. Ce discours est très-long, contient plusieurs citations peu convenables au sujet, & de fort mauvaises raisons ; aussi étoit-il difficile d'en trouver de bonnes pour un tel sujet. En voici quelques-unes. La France étoit un païs plus Saint que Rome, même avant qu'elle eût reçu la Foi. Car César témoigne que la nation des Gaulois étoit fort attachée à la Religion. Depuis que la France est chrétienne, elle a acquis de pré-

cieuses Reliques, la Croix, la Couronne d'épines, les Cloux, le Fer de la Lance qui perça le Côté de Notre-Seigneur. L'Auteur rapporte ensuite le passage de S. Bernard touchant les vices des Romains; & revenant à la France, il dit que les études ont été transférées de Rome à Paris par Charlemagne, & s'étend sur les louanges de l'Université. Enfin le Pape selon lui, doit résider en France, parce que c'est son païs natal, comme Jesus-Christ a résidé dans la Judée.

XXXVI. Le Poëte Pétrarque l'exhorte à y aller.

Pétrarque fameux par ses poësies Italiennes & ses Œuvres latines, écrivit au contraire au Pape une lettre datée de Venise, pour l'affermir dans sa résolution d'aller à Rome. Il se propose ensuite cette objection: Voulez-vous faire la loi au Pape, & ne lui donner pour épouse qu'une église particuliere, au lieu de l'Eglise universelle? Son épouse & son Siége sont par-tout où est sa demeure. Il eût été facile de répondre avec S. Grégoire le Grand, qu'aucun Evêque, pas même le Pape, ne doit prendre le titre d'Evêque universel, de peur qu'il ne semble s'attribuer à lui seul l'Episcopat, & l'ôter à tous ses freres. Mais Pétrarque n'en sçavoit pas tant, & il se contente de répondre: Je ne limite pas votre Siége, & je voudrois pouvoir étendre votre puissance jusqu'aux extrêmités de la terre. Sans doute que votre Siége est par-tout où le nom de Jesus-Christ est honoré; mais il est hors de doute que Rome a un rapport particulier à vous, puisqu'elle n'a point d'autre époux ni d'autre Evêque. Vous avez rendu plusieurs Evêques à leurs églises; Rome n'aura-t-elle pas aussi le sien? Il s'étend ensuite sur les louanges de l'Italie, & enfin représente au Pape le triste état

de l'Orient, pour l'exciter à s'en rapprocher & à ramener les Grecs, qu'il dit être plus ennemis des Latins que ne font les infidéles. Il termine fa longue lettre en exhortant le Pape à fonger férieufement à la mort & au jugement.

XXXVII. Le pape Urbain a Rome.

Urbain V voulut tenir la parole qu'il avoit donnée d'aller à Rome. Il partit d'Avignon le dernier d'Avril 1367, & alla à Marfeille, où il donna ordre qu'on réparât le monaftere de S Victor, dont il avoit été Abbé & qui tomboit en ruines. Il partit de Marfeille le dixneuviéme de Mai, avec une flotte de vingt-trois galeres & d'autre bâtimens que la Reine de Naples, les Venitiens, les Genois & les Pifans lui avoient fournis. Il étoit fuivi de la plûpart des Cardinaux. Il fut reçu à Génes très-honorablement. Il débarqua au port de Corneto, qui eft dans l'Etat Ecléfiaftique. On avoit dreffé fur le rivage des tentes d'étofes de foie, & l'on y avoit préparé un autel, où le Pape, après s'être un peu répofé, fit chanter en fa préfence une Meffe folemnelle. Le Pape alla de-là à Viterbe, où il demeura quatre mois. Pendant qu'il y étoit, il s'y excita un grand tumulte, qui commença par une querelle particuliere entre le domeftique d'un Cardinal & un bourgeois de la ville. Le peuple prit les armes contre les familles des Cardinaux, & les maltraita eux-mêmes. Ils fe réfugierent chez le Pape, & y demeurerent pendant les trois jours que dura le tumulte. On difoit même que les féditieux en vouloient à la vie du Pape. Il fit approcher des troupes contre la ville, & les bourgeois fe foumirent auffi-tôt au Pape, & lui porterent toutes les armes de la ville & les chaînes dont on fermoit les ruës. On pendit les plus coupables, & le Pape fit abbattre quelques mai-

ſons fortes, & rétablit ainſi la tranquillité. Il arriva enfin à Rome le ſeiziéme d'Octobre 1367, ſoixante & trois ans après la mort de Benoît XI, qui quitta Rome en 1304, & mourut à Perouſe la même année. Urbain V entra à Rome avec deux mille hommes armés : le clergé & le peuple le reçurent avec de grandes démonſtrations de joie, louant & béniſſant Dieu de ſon arrivée. Après qu'il eut fait ſa priere dans l'Egliſe de S. Pierre, & qu'il eut été inſtallé ſelon la coûtume dans la Chaire Pontificale, il paſſa au Vatican, qui tomboit preſque en ruine, & il le fit recouvrir magnifiquement. Le dimanche, dernier d'Octobre veille de la Touſſaints, il célébra la Meſſe ſolemnellement pour la premiere fois ſur l'autel de S. Pierre, où on ne l'avoit point célébrée depuis Boniface VIII. Au commencement de l'année ſuivante 1368, le Pape alla à S. Jean de Latran, & célébra la Meſſe dans la chapelle nommée le Saint des Saints.

XXXVIII. Tranſlation des chefs des Apôtres.

Il en fit tirer les chefs de S. Pierre & de S. Paul, qui étoient enfermés depuis long-temps ſous l'autel. On les porta à la loge qui donne ſur la place, d'où le Pape les montra à tout le peuple : il donna enſuite à chacun des aſſiſtans beaucoup d'indulgences. Les chefs des Apôtres étoient enchaſſés dans de l'argent; mais le Pape Urbain fit faire de nouveaux reliquaires, qui ne furent achevés que l'année ſuivante. Ce ſont des buſtes d'argent, ou plutôt des demi-ſtatues avec leurs bras, plus précieux par la richeſſe de la matiere & des ornemens, que par la beauté de l'ouvrage, qui ſe ſent du mauvais goût de ſon ſiécle. S. Pierre y eſt repréſenté revêtu en Pape avec la tiarre, telle qu'on la portoit alors, pointue en forme de cône,

& chargée de trois couronnes; de sa main droite il donne la bénédiction, & de sa gauche il porte deux grandes clefs. S. Paul tient à sa main droite une épée, & à sa gauche un livre. Chacune de ces figures porte sur la poitrine une fleur de lis de pierreries, donnée par le Roi de France Charles V.

XXXIX. Le Roi de Chipre à Rome.

Pendant que le Pape faisoit travailler à ces Reliquaires, il fut visité par la Reine de Naples, & par le Roi de Chipre. Ce Prince, qui étoit accompagné de son fils, vouloit encore presser le Pape de songer à la Croisade. Mais il auroit mieux fait de tourner son zéle contre lui-même; car ses mœurs étoient fort déréglées. Le Pape lui avoit écrit à ce sujet un peu auparavant. Nous avons appris avec horreur, dit le Pape, que vous quittez votre épouse, qui est sage, pour entretenir ouvertement une adultére. Outre que vous offensez Dieu mortellement, vous affligez votre peuple, qui désire la multiplication de la famille roiale; & vous réjouissez les infidéles, qui voient que vous vous attirez l'indignation de celui qui vous donne sur eux des victoires. Le Pape écrivit en même temps à l'Archevêque de Nicosie, de faire tous ses efforts pour retirer le Roi de ce désordre. Ce Prince fut tué peu de temps après être revenu de Rome.

XL. L'Empereur Charles IV à Rome.

La même année 1368, l'Empereur Charles IV vint en Italie à la priere du Pape avec une grande armée, pour soumettre les usurpateurs des terres de l'Eglise. Mais avant que d'entrer en Italie, il confirma par une bulle d'or toutes les donations & les priviléges accordés par les Empereurs, faisant le dénombrement exact des domaines & des droits de l'Eglise de Rome, parce que la longue absence des Papes & des

Empereurs y avoit apporté une grande confuſion, & avoit donné lieu à pluſieurs uſurpations. L'Empereur trouva le Pape à Viterbe où il étoit venu prendre le bon air. Il alla enſuite à Rome, & le Pape partit auſſi pour s'y rendre. L'Empereur l'attendit dans une égliſe à un mille de la ville, d'où il l'accompagna marchant à pied. Il tenoit la bride de ſon cheval d'un côté, & le Comte de Savoie la tenoit de l'autre. Ils vinrent ainſi à S. Pierre, & demeurerent à Rome attendant l'Impératrice qui y arriva le vingt-neuviéme d'Octobre. Le jour de la Touſſaints, le Pape célébra la Meſſe à l'autel de S. Pierre, & couronna l'Impératrice. A cette Meſſe l'Empereur faiſoit la fonction de diacre, excepté qu'il ne lut point l'Evangile, ce qu'il ne pouvoit faire que le jour de Noël. Le même jour de la Touſſaints; l'Imperatrice couronnée alla à cheval au travers de Rome juſqu'à S. Jean de Latran.

XLI. Le Pape Urbain V. quitte Rome. Sa mort.

Le Pape reſta encore à Rome l'année ſuivante. Mais le quinziéme d'Avril 1370, il fit porter à S. Jean de Latran les deux Reliquaires ou demi-ſtatues deſtinées pour les chefs de S. Pierre & de S. Paul, qui y furent enchâſſés ſolemnellement par trois Cardinaux, & poſés ſur un grand tabernacle ſoutenu de quatre colomnes de marbre, que le Pape avoit fait faire au-deſſus du grand autel. Deux jours après, Urbain V partit de Rome, pour la derniere fois & alla à Viterbe, & de là à Montefiaſcone. Alors il déclara le deſſein qu'il avoit de retourner à Avignon, pour procurer la paix entre la France & l'Angleterre. Quelque temps après, il écrivit aux Romains pour les conſoler de ſon abſence, & prévenir le tort qu'elle pourroit faire à leur réputation. Il déclare donc que s'il ſe

retire, ce n'est point pour aucun mécontentement qu'il ait reçu d'eux, & qu'ils l'ont au contraire bien traité lui & sa Cour, pendant les trois ans qu'il a séjourné à Rome & aux environs. Sainte Brigide de Suede, dont nous parlerons ailleurs, s'efforça de détourner le Pape de son dessein, & lui déclara qu'il mourroit bien-tôt s'il retournoit à Avignon.

Le Pape partit le vingt-sixiéme d'Août, & arriva le vingt-quatriéme de Septembre à Avignon, où on le reçut avec bien de la joie. Il fut peu de temps après attaqué d'une grande maladie, & ne songea plus qu'à ce qui regardoit son salut. Il se confessa plusieurs fois, reçut les Sacremens, & dit en présence de plusieurs personnes considérables : Je crois fermement tout ce qu'enseigne la sainte Eglise Catholique. Si j'ai avancé quelque chose qui y soit contraire, je le retracte & me soumets à la correction de l'Eglise. Cette déclaration est une preuve évidente qu'il ne se croioit pas infaillible. Il mourut le dix-neuviéme de Décembre 1370, après avoir tenu le S. Siége huit ans & près de deux mois. Il fut d'abord enterré dans la grande église d'Avignon, & ensuite porté à S. Victor de Marseille où il avoit choisi sa sépulture.

Il fit presque toujours bâtir pendant son Pontificat. A Avignon il bâtit le Palais, & y fit un beau Jardin. Il bâtit plusieurs églises, fonda plusieurs chapitres de chanoines, & donna à plusieurs églises des calices, des ornemens & des livres. Il aimoit à terminer promptement les affaires & réprimoit la chicane des Avocats & des Procureurs. Il exerça son zéle contre les clercs déréglés, les usuriers & les simoniaques : il condamnoit la pluralité des bé-

néfices, & il la reſtraignit autant qu'il lui fut poſſible. Pendant tout ſon Pontificat il entretint mille étudians en diverſes Univerſités, & fourniſſoit les livres néceſſaires à ceux qui ne pouvoient ſe les procurer. Il fonda à Montpellier un collége pour douze étudians en médecine, & donna en pluſieurs occaſions des marques de ſa tendre affection pour les pauvres.

XII.

XLII. Pontificat de Grégoire XI.

Le S. Siége ne vaqua que dix jours. Les Cardinaux étant entrés en Conclave le vingt-neuviéme de Décembre au ſoir, élurent dès le lendemain matin le Cardinal de Beaufort. C'étoit Pierre Roger né dans le Diocèſe de Limoges, & neveu du Pape Clément VI. Il avoit été fait Cardinal par ſon oncle avant l'âge de dix-huit ans. Il étoit d'un excellent caractere, aimoit l'étude, & s'appliqua long-temps au Droit civil & canonique. Avant que d'être Pape il eut un grand nombre de bénéfices. On prétendoit juſtifier cet abus par la prétendue néceſſité où étoient les Cardinaux de ſoutenir leur dignité. Il prit le nom de Grégoire XI, & fut ſacré & couronné la veille de l'Epiphanie 1371.

XLIII. Les Romains travaillent à faire revenir le Pape à Rome.

Quelques années après, il reçut une embaſſade ſolemnelle des Romains, qui le preſſoient de revenir à Rome. Il en écrivit à l'Empereur & aux autres Souverains Catholiques, & témoigna être diſpoſé à ſe rendre à une demande ſi raiſonnable. Le long ſéjour des Papes à Avignon, ſembloit autoriſer les autres Evêques à ne pas réſider dans leurs égliſes. C'eſt pourquoi le Pape voulant de ſon côté mettre fin à ce ſcandale, fit une Conſtitution pour le faire ceſſer dans toute l'Egliſe. Elle ordonne à tous les Evêques, aux Abbés réguliers & aux chefs

d'Ordre, de se rendre dans deux mois à leurs églises & d'y faire une exacte résidence.

Vers la fin d'Août 1376, les Romains envoierent au Pape de nouveaux Ambassadeurs, pour le supplier de venir résider à Rome, avec les Cardinaux. Car, disoient ces députés, les Romains veulent avoir un Pape à Rome puisque tous les Chrétiens l'appellent l'Evêque de Rome. Autrement nous vous assurons, que les Romains trouveront le moien de se procurer un Pape qui demeure désormais à Rome avec eux. Le Cardinal de S. Pierre alors Légat à Rome, fut aussi contraint d'écrire au Pape que s'il ne se hâtoit de venir, il arriveroit quelque grand scandale. On sçut depuis, que les Romains avoient jetté les yeux sur l'Abbé du Mont Cassin pour le faire Antipape, & qu'il y consentoit. On joignit à ces menaces, de puissantes raisons pour déterminer le Pape à venir à Rome. On lui représenta que pendant l'absence des Papes, la ville avoit été réduite à une affreuse désolation par les factions des Guelphes & des Gibelins ; que le patrimoine de S. Pierre avoit été entiérement pillé ; qu'une partie de l'Etat Ecclésiastique s'étoit révoltée, que l'autre étoit occupée par des Seigneurs particuliers, qui en avoient usurpé le domaine, & que le peu qui restoit, étoit ravagé par la guerre que les Florentins faisoient au S. Siége. Grégoire touché de ces raisons, & sur-tout persuadé par les pressantes & continuelles sollicitations de Sainte Catherine de Sienne, prit enfin la résolution de rétablir son Siége à Rome.

XLIV. Le pape va à Rome malgré l'op-

Les Cardinaux en furent fâchés, parce qu'ils craignoient les Romains ; & ils auroient bien voulu détourner ce voiage. Le Roi de France Charles V en fut aussi fort affligé, parce qu'il

lui étoit commode d'avoir le Pape à Avignon. Il écrivit donc à son frere Louis Duc d'Anjou, qui étoit à Toulouse, d'aller trouver le Pape & de tâcher de rompre son voiage. Les Cardinaux le reçurent avec joie, & il logea au Palais du Pape pour lui parler plus librement; mais tous ses efforts furent inutiles. En prenant congé du Pape, il lui dit : Saint Pere, vous allez dans un païs où vous n'êtes guères aimé : Si vous y mourez, ce qui est très-vraisemblable, les Romains seront maîtres de tous le Cardinaux, & feront élire par violence un Pape à leur gré. Grégoire partit d'Avignon le treiziéme de Septembre 1376, & n'arriva à Rome que le dix-septiéme de Janvier de l'année suivante, s'étant arrêté en différentes villes par où il avoit passé. Il fit son entrée accompagné de treize Cardinaux & d'un peuple innombrable. Il traversa toute la ville à cheval & vint à S. Pierre vers le soir. On l'y attendoit avec quantité de flambeaux dans la place, & on avoit allumé toutes les lampes de l'Eglise, dont on faisoit monter le nombre à plus de huit mille.

position des Rois de France.

XLV. Mort de Grégoire XI.

Il tomba malade l'année suivante 1378. Il avoit toujours eu une santé très-foible, & quoiqu'il eût à peine quarante-sept ans, il étoit accablé d'infirmités. Il se proposoit de retourner à Avignon, mais Dieu ne le permit pas, & Grégoire XI mourut à Rome le vingt septiéme de Mars de cette même année 1378. Cette mort fut suivie du grand schisme d'Occident, dont nous allons parler dans l'article suivant, en faisant usage de l'histoire abrégée qu'a fait de cette important événement le Continuateur de M. Fleuri.

ARTICLE IV.

Schisme d'Occident.

I.

I. Commencement du Schisme.

AUssi-tôt après la mort du Pape Grégoire XI, les Cardinaux penserent à lui donner un successeur. De seize qui étoient alors à Rome, il n'y en avoit que quatre Italiens ; tous les autres étoient François, excepté Pierre de Lune, qui étoit d'Arragon. Ceux-ci eussent bien voulu élire un homme de leur nation ; mais le peuple Romain croiant qu'un Pape François retourneroit tenir son Siége en France, contraignit les armes à la main & avec de grandes menaces les Cardinaux d'élire un Italien. Le peuple environnant le Conclave, ne cessoit de crier : *Romano lo volemo lo Papa*, nous voulons un Pape Romain : & ajoutoit que si les Cardinaux faisoient autrement, il leur en coûteroit la vie. On choisit donc par une espéce de contrainte & de nécessité, Barthelemi de Pregnano Archevêque de Bari, originaire de Naples. Le bruit s'étant ensuite répandu que l'Archevêque de Bari étoit élu Pape, le peuple le confondant avec Jean de Bar François, recommença ses violences.

II. Election tumultueuse d'Urbain VI.

Le Cardinal de S. Pierre aiant paru à la fenêtre, quelques-uns qui étoient éloignés demanderent qui c'étoit. On leur répondit : C'est le Cardinal de S. Pierre. Le peuple s'imaginant qu'on avoit dit que ce Cardinal étoit élu Pape, s'écria dans toute la ville : Nous avons le Cardinal de S. Pierre pour Pape. Cette erreur fit res-

pirer quelques momens les Cardinaux : mais les Romains voiant qu'on n'ouvroit point le Conclave, retournerent avec plus de tumulte, rompirent les portes du Conclave, se saisirent des Cardinaux, pillerent leurs meubles, déclarant toujours qu'ils vouloient un Pape Romain ou Italien. Quelqu'un des domestiques des Cardinaux leur aiant répondu : n'avez-vous pas le Cardinal de S. Pierre ? Ils prirent aussi-tôt ce Cardinal, le revêtirent malgré lui des habits Pontificaux, le mirent sur l'autel, & firent la cérémonie de l'adoration. Mais ce Prélat leur criant toujours qu'il n'étoit point Pape & ne vouloit pas l'être, ils le laisserent en lui disant des injures.

Cependant les Cardinaux eurent beaucoup de peine à se sauver. Quelques-uns furent arrêtés & maltraités ; d'autres furent obligés de se déguiser. Les uns se retirerent dans leurs maisons, & les autres sortirent de la ville, ou se refugierent dans le château Saint Ange. Le lendemain l'Archevêque de Bari élu, comme nous venons de le dire, voulut se faire proclamer ; & se voiant abandonné des Cardinaux il dit aux Magistrats, qu'ils n'avoient encore rien fait, s'il ne rassembloient les Cardinaux, afin qu'ils proclamassent son élection, & le missent en possession du S. Siége. Les Magistrats firent donc venir douze ou treize Cardinaux restés dans la ville, qui proclamerent assez tristement l'Archevêque de Bari sous le nom d'Urbain VI, & le mirent en possession du S. Siége ; & huit jours après, qui étoit celui de Pâque, ils assisterent à son couronnement, qui fut fait par le Cardinal des Ursins. Le lendemain de ce couronnement, les Cardinaux qui étoient à Rome écrivirent aux Cardinaux d'Avignon, qu'ils avoient

élû l'Archevêque de Bari avec une entiere liberté; mais la conduite qu'ils tinrent peu de temps après, fit bien voir que cette élection n'étoit pas libre.

III. Les Cardinaux François réclament contre la violence qu'on leur a faite.

C'est ce que le Cardinal d'Aigrefeuille & quelques autres manderent au Roi de France, en lui écrivant de ne faire aucun fonds sur ce qu'écriroient les Cardinaux pendant qu'ils seroient à Rome, parce que les Romains ne leur laissoient aucune liberté. Urbain VI, qui étoit d'un caractere dur, aiant indisposé les Cardinaux contre lui, treize d'entre eux, qui étoient François, se retirerent aussi-tôt à Anagni, ville de l'Etat Ecclésiastique, où ils eurent permission d'aller sous pretexte d'éviter les grandes chaleurs de Rome. De-là ils écrivirent une lettre à Urbain VI lui-même, où bien loin de lui donner le titre de Pape comme ils faisoient auparavant, ils le traitent d'apostat, d'antechrist & d'usurpateur, lui déclarent que le danger d'être massacrés par le peuple qui obsédoit le conclave, & qui les menaçoit de mort s'ils n'élisoient un Romain ou un Italien, les avoit forcés de l'élire précipitamment contre leur gré & contre leur intention; qu'ils ne le reconnoissent que comme un intrus, & qu'ils lui défendent d'agir en qualité de Pape, parce qu'il s'étoit fait élire par violence. Ils publierent en même temps un manifeste, où ils exposoient en détail tout ce qui s'étoit passé dans l'élection. Ils firent sçavoir la même chose à toutes les Puissances de l'Europe, aux Universités, & entre autres à celle de Paris. Cette disposition si peu favorable où l'on étoit à l'égard d'Urbain VI, devint encore plus fâcheuse par la conduite imprudente de ce Pape, qui, au lieu d'adoucir les esprits & de les gagner par ses bonnes manie-

res, les aigrit tellement, qu'on résolut de porter les choses aux dernieres extrêmités. Il reprit avec aigreur les mœurs des Cardinaux en plein consistoire; il fit des reproches en particulier à quelques-uns sur leur conduite. Il s'attira encore l'indignation d'Othon Duc de Brunsvick, par la menace qu'il fit de détrôner Jeanne Reine de Naples & de Sicile, qu'Othon avoit épousée après la mort du Prince de Tarente.

Une conduite si peu mesurée fit prendre aux Cardinaux la résolution secrette d'élire un autre Pape. Ils s'assurérent de la protection du Comte de Fondi, qu'Urbain vouloit dépouiller de son gouvernement de la Campagne de Rome, & gagnérent les troupes étrangeres qui étoient au service du S. Siége. Ils traitérent ensuite avec Jeanne Reine de Naples, pour l'engager dans leurs intérêts, & se procurer une retraite où ils pussent élire un Pape en sûreté. Pour cela ils choisirent Fondi ville du Royaume de Naples, où ils se rendirent. Dès qu'ils y furent arrivés, ils prirent des mesures pour y attirer les trois Italiens qui étoient restés à Palestrine dans la Campagne de Rome. Ils en vinrent à bout, en faisant rendre à chacun de ces trois Cardinaux en particulier une lettre secrette, par laquelle on promettoit de le faire Pape aussi-tôt qu'il seroit arrivé à Fondi; & en même temps on avertissoit chacun d'eux de tenir la chose secrette, afin que les deux autres n'en eussent point de jalousie, & ne traversassent point le dessein que l'on avoit. Ces trois Italiens étoient les Cardinaux de Florence, de Milan, & des Ursins: celui de S. Pierre étoit mort attaché à Urbain. Dans l'espérance d'être Pape, ils partirent tous trois & se rendirent à Fondi, où peu de jours après leur arrivée ils

entrerent tous dans le Conclave au nombre de seize, pour procéder à l'élection par la voie du scrutin

II.

IV. Seize Cardinaux élisent à Fondi pour Pape Clément VII.

Les trois Italiens, dont chacun avoit esperé le Pontificat, furent bien étonnés quand ils virent que dès le premier scrutin, on élut dans le Conclave Robert Cardinal prêtre sous le titre des douze Apôtres. On l'appelloit le Cardinal de Genève, parce qu'il étoit frere ou neveu d'Amédée Comte de Genève, & il fut nommé Clément VII. Il n'étoit âgé que de trente-six ans; & comme il n'étoit ni François ni Italien, on crut qu'il ne seroit point suspect aux deux partis. Il avoit été Evêque de Terouanne, ensuite de Cambrai, & fait Cardinal par Grégoire XI. Il étoit habile, éloquent, actif, propre aux affaires & au travail. Ces qualités contribuerent aux choix que l'on fit de sa personne; mais encore plus sa grande naissance, qui le rendoit parent ou allié des plus illustres Maisons de l'Europe, ce qui le mettoit plus en état qu'un autre de se soutenir contre son concurrent. Les Cardinaux Italiens en furent si indignés, qu'ils retournerent aussi-tôt dans le château d'où ils étoient venus. Il appartenoit au Cardinal des Ursins, qui y mourut peu de temps après.

V. Sainte Catherine de Sienne se déclare pour Urbain.

Cette élection se fit cinq mois après l'exaltation d'Urbain VI; qui, se voiant abandonné de tous ses Cardinaux, & même en partie de ses Courtisans, s'en retourna fort désolé à Rome vers la fin de l'année, dans l'église de sainte Marie au-delà du Tibre, parce que les François tenoient encore le château Saint Ange. Là il commença à reconnoître l'imprudence de sa conduite; & pour la réparer, il conféra à ses Courtisans

Courtisans plusieurs charges qui se trouvoient vacantes. Catherine de Sienne qui avoit été la principale cause du retour de Grégoire XI à Rome, se déclara hautement pour Urbain VI. Elle écrivit au Roi de France Charles V, mais sans succès, des lettres pleines de feu, pour le retirer du parti de Clément & le faire entrer dans celui d'Urbain ; & elle employa tout ce qu'elle avoit d'esprit & d'éloquence pour y attirer tout le monde. Elle écrivit aussi six lettres à Urbain, qui ont été imprimées ; où, après l'avoir exhorté à la constance, elle lui conseille de se relâcher de sa trop grande sévérité, qui lui faisoit tant d'ennemis, & de faire au plutôt un nouveau collége de Cardinaux capables de servir l'Eglise en cette occasion, & d'en soutenir l'édifice par un mérite distingué.

VI. Urbain VI fait vingt-neuf Cardinaux.

Ce Pape, à sa persuasion, en créa vingt-neuf de diverses nations, dans la vue de se faire des créatures dans la plûpart des Cours. Il y en eut vingt-six qui accepterent & trois qui refuserent. Après l'élection de ces deux Papes, toute la Chrétienté se divisa. Urbain VI avoit presque toute l'Europe dans son parti. Il étoit reconnu en Allemagne, en Hongrie, en Angleterre, en Bohême, en Pologne, en Dannemarc, en Suéde, en Prusse, en Norvege, en Hollande, en Toscane, en Lombardie, dans le Duché de Milan & dans presque toute l'Italie, à la réserve de quelques endroits de la Sicile & du Roiaume de Naples. L'Espagne même fut attachée quelque temps à Urbain. Ensuite dans plusieurs Conciles qu'on tint sur le schisme, on garda la neutralité, en attendant un Concile Œcumenique, & ce ne fut qu'en 1387, que Clément VII fut reconnu

dans un Concile tenu à Salamanque où présidoit Pierre de Lune son Légat, & il le fut encore plus tard dans la Navarre & l'Arragon.

La France en 1379 se déclara pour la neutralité dans un Concile tenu à Paris sous Charles V : mais quatre mois après, ce Prince se décida en faveur de Clément VII ; & alors Urbain VI fut déclaré intrus dans plusieurs Etats Catholiques ; la Castille, l'Arragon, la Navarre, l'Ecosse, la Savoie, la Lorraine, aiant suivi l'exemple de la France.

Clément VII se retire à Avignon.

Cependant les deux Papes ne gardoient entre eux aucunes mesures : ils s'excommunioient réciproquement au grand scandale de toute la Chrétienté : de-là ils en vinrent à des armes plus efficaces, & qui eurent des suites plus funestes. Clément s'étoit retiré de Fondi dans un château voisin de Gaïette, d'où il alla à Naples avec ses Cardinaux : mais comme il y fut mal reçu, il se retira à Avignon, où il arriva dans le mois de Juin de l'an 1379. Son départ acheva de ruiner son parti en Italie : le château Saint Ange se rendit à Urbain, qui fit faire le procès à la Reine Jeanne de Naples, au Comte de Fondi, aux Ursins & à tous ceux qui favorisoient Clément VII. Celui-ci de son côté procéda contre ceux qui adhéroient à Urbain, ce qui mettoit l'Eglise dans une confusion terrible. Urbain, pour faire exécuter le jugement qu'il avoit rendu contre la Reine de Naples, donna le Roiaume à Charles de Duras parent de cette Reine, & le fit venir de Hongrie. Quand il fut arrivé à Rome, le Pape le couronna Roi de Sicile, après l'avoir engagé à céder les Duchés de Capoue & de Melphe & plusieurs Comtés à François de Pregnano, neveu d'Urbain. La Reine Jeanne, pour s'oppo-

ser aux entreprises de ce Pape, donna ses Etats à Louis d'Anjou frere du Roi de France Charles V. Mais Charles de Duras se rendit maître de Naples, surprit Othon mari de Jeanne par trahison, & le fit prisonnier. Aiant ensuite pris le château neuf où la Reine s'étoit retirée avec Marie sa sœur, il la fit prisonniere de guerre, & quelque tems après la fit étrangler.

III.

VIII. Le Pape Urbain est arrêté par Charles de Duras.

Clément VII de son côté sollicitoit sans cesse le Duc d'Anjou de passer en Italie. Ce Duc étoit Régent du Roiaume de France sous la minorité de Charles VI successeur de Charles V mort en 1380. Il partit de France avec une armée considérable l'an 1382, pour aller conquérir le Roiaume de Sicile ; mais au lieu d'aller droit en Italie, où il auroit pû se rendre maître de la personne d'Urbain, il alla dans l'Abruzze, où son armée fut tellement affoiblie par la disette & la mortalité, qu'elle ne put rien entreprendre. Il mourut lui-même à Bari en 1384. L'année précédente le Pape Urbain étoit allé dans le Roiaume de Naples, inquiet de ce que Charles n'exécutoit point ce qu'il lui avoit promis pour Pregnano son neveu. Il s'avança jusqu'à Ferento petite ville de l'Etat Ecclésiastique, d'où il manda aux Cardinaux de le venir trouver ; & sur le refus qu'ils en firent, il dressa de grands procès-verbaux contre eux, & menaça de les déposer. Il ne laissa pas de continuer sa route, & il vint à Averse entre Naples & Capoue. Charles alla au-devant de lui, le salua humblement, & tint la bride de son cheval comme son écuier : mais c'étoit plutôt pour s'assurer de la personne du Pape, que pour lui faire honneur. En effet à peine Urbain fut-il entré dans la ville, que Charles en fit fermer

les portes, & l'envoia inviter le soir à venir de l'Evêché au château. Urbain le refusa ; & malgré ce refus on ne laissa pas de l'y mener, quelque résistance qu'il pût faire, & quoiqu'il excommuniât hautement par les chemins ceux qui le conduisoient. Il y fut cinq jours, sans que l'on pût rien apprendre de ce qui s'y passoit. Il est vrai-semblable que Charles l'obligea de renoncer aux conditions qu'il avoit exigées, en lui donnant le Roiaume de Naples & de Sicile. Mais loin de lui rendre la liberté, il le fit conduire d'Averse à Naples, où il le reçut sur un trône fort élevé devant la porte de la ville, revêtu de ses habits roiaux, la couronne en tête, tenant le sceptre d'une main, & de l'autre la pomme d'or, sans se lever, jusqu'à ce qu'Urbain fût au pied du trône. Alors il descendit, lui baisa les pieds, & le conduisit lui-même dans la ville. Mais au lieu de l'Archevêché, où le Pape vouloit loger, le Roi le fit entrer dans le château neuf où il fut retenu sous bonne garde, jusqu'à ce que par l'entremise des Cardinaux la paix se fît entre eux, à condition que le Pape ne se mêleroit plus du gouvernement du Royaume de Naples, & que le Roi Charles feroit le neveu d'Urbain Prince de Capoue.

Cette Principauté ne fut pas long-temps dans la Maison d'Urbain. Son neveu, qui, non-seulement n'avoit aucun mérite, mais dont les mœurs étoient très-corrompues, commit un crime honteux avec une Religieuse qu'il enleva par force de son monastere, ce qui brouilla de nouveau le Roi Charles avec le Pape, qui prit avec beaucoup de hauteur le parti de son infâme neveu. L'affaire s'accommoda ensuite, & le Roi donna même au neveu d'Urbain soi-

xante & dix mille florins avec la ville de Nocera dans le Roiaume de Naples, où le Pape se retira avec une partie de sa Cour, bien résolu de se venger à la premiere occasion de l'injure que Charles lui avoit faite, & de le dépouiller de son Roiaume. Charles aiant de l'inquiétude sur le séjour du Pape à Nocera, le fit prier de venir le trouver à Naples pour quelque affaire importante. Le Pape irrité de ce procédé répondit, que c'étoit aux Rois & aux Princes Chrétiens à venir aux pieds du Pape. Charles fit aussi-tôt éclater le dessein qu'il avoit de perdre Urbain. On sema dans le public certaines questions, où entre autres on demandoit, s'il n'étoit pas permis de donner des curateurs à un Pape trop opiniâtre, qui voudroit tout faire à sa tête au préjudice de l'Eglise; & même de le punir, de le déposer & d'en élire un autre. Ces questions devinrent publiques; & des Docteurs célébres se déclarérent pour l'afirmative, à la sollicitation du Cardinal Rieti Abbé du Mont-Cassin.

IX. Urbain fait arrêter six Cardinaux qu'il traite cruellement.

Urbain aiant appris cette nouvelle, fit arrêter six d'entre les Cardinaux qui lui étoient le plus suspects, parce qu'ils étoient les plus sçavans. Ils furent mis dans des cachots, chargés de chaînes, & appliqués plusieurs fois à la question. On en amena un devant le Pape Urbain: il avoit les fers aux pieds & aux mains: on l'enleva nud n'aiant que sa chemise & ses calleçons, & on le garotta pour l'appliquer à la question. Le lendemain le Cardinal de Venise fut mis sur le chevalet. Ce vieillard foible & cassé soutint la question depuis le matin jusqu'à l'heure du dîner, avec de si horribles tourmens, que le Pape pouvoit entendre ses cris d'un jardin où il se promenoit. C'est Thierri

de Niem qui rapporte ces cruautés, en aiant été lui-même témoin.

Charles Roi de Naples irrité contre Urbain de ce qu'il avoit renouvellé contre lui ses excommunications & l'avoit déclaré privé du Roiaume, vint l'assiéger dans le château de Nocera avec une grosse armée, dont le Cardinal de Niceti avoit le comamndement. Pendant que les assiégés se défendoient foiblement, le Pape excommunioit tous les jours quatre fois de la fenêtre l'armée ennemie, une cloche & un cierge à la main. La ville fut prise, & la citadelle où étoit le Pape étoit si vivement pressée, qu'il auroit été pris infailliblement, si les partisans de Clément VII ne fussent venus traverser Charles, & être sans le vouloir les libérateurs d'Urbain. Ils entrerent dans la ville & ensuite dans le château, d'où ils enlevérent Urbain, & le conduisirent au travers de mille dangers, dans un port où étoient les galeres de Gênes. Urbain traînoit toujours avec lui les six Cardinaux qui lui étoient suspects, & qu'il avoit traités d'une maniere si cruelle. Il les gardoit à vue, de peur qu'ils ne lui échapassent. Thierri de Niem son secrétaire, dit qu'il eut la barbarie de faire assommer en sa présence l'Evêque d'Aquila, parce qu'aiant un méchant cheval, & qui étant d'ailleurs estropié de la torture qu'il avoit soufferte, il n'alloit point assez vite à son gré. Lorsqu'il arriva à Gênes, tout le monde s'intéressa inutilement pour la délivrance des Cardinaux : il les fit mourir cruellement par divers genres de supplices. Il n'y eut que le Cardinal de Sainte Cecile Evêque de Londres, à qui il accorda la vie à la priere de Richard Roi d'Angleterre, après l'avoir dégradé & privé de ses bénéfices & de ses dignités.

IV.

Cette conduite d'Urbain indispofa contre lui ceux qui lui avoient été le plus attachés. Deux Cardinaux l'abandonnérent, & allérent joindre Clément à Avignon. Urbain, pour remplir tant de places vacantes, fit en 1385 une promotion de dix-sept Cardinaux qui étoient presque tous Allemans ou Napolitains, afin de se procurer un appui dans ces deux Nations. Mais les plus illustres de ceux qu'il avoit nommés, refuserent cette dignité.

X. Le parti d'Urbain diminue & celui de Clément se fortifie.

L'ambition de Charles de Duras Roi de Naples le porta à accepter le Roiaume de Hongrie : mais étant allé à Bude pour s'y faire couronner, il y périt misérablement quelques jours après. Le Pape Clément profita d'une conjoncture si favorable, pour faire passer le Roiaume de Naples dans son obédience, en envoiant en Italie le Prince Othon de Brunsvick, qui fit reconnoître le jeune Louis d'Anjou Roi de Naples. Presque en même temps le Pape Clément étendit encore son obédience sur deux autres Roiaumes qui le reconnurent. Pierre Roi d'Arragon, qui avoit été neutre jusqu'à sa mort, laissa ses Etats à Jean son fils, qui, aiant assemblé les Prélats & les Grands de son Roiaume en présence du Cardinal Pierre de Lune, embrassa sur leurs avis l'obédience de Clément VII, comme on avoit fait en Castille. Charles le Noble successeur de Charles le Mauvais dans le Roiaume de Navarre, fit aussi la même chose. Ainsi toute l'Espagne, à la réserve du Roiaume de Portugal, se déclara pour Clément. Sainte Catherine de Sienne pénétrée d'affliction à la vue du triste état de l'Eglise, ne cessoit d'écrire aux Rois & aux Princes, pour les engager dans le parti d'Urbain qu'elle reconnoissoit pour légi-

time Pape, s'appuiant sur beaucoup de révélations qu'elle alléguoit.

Mais ce qui fortifia encore plus le parti de Clément contre Urbain, qui s'étoit rendu fort odieux à cause de la mort cruelle des cinq Cardinaux, fut le zéle qu'il fit semblant d'avoir pour la paix de l'Eglise. Clément VII, suivant les avis & les pressantes exhortations de l'Université de Paris, envoia par-tout des Légats & des Nonces proposer de sa part la convocation d'un Concile, au jugement duquel il protestoit qu'il étoit prêt de se soumettre : Urbain le refusoit, & ce refus lui fit perdre alors l'obédience du grand Maître de Rhodes.

XI. Un faux hermite conseille à Urbain de se démettre.

Ce fut dans le même temps, c'est-à-dire, l'an 1387, qu'un François, qui sous l'habit d'hermite contrefaisoit le prophête, vint trouver Urbain qui étoit toujours à Gênes. Il y arriva à cheval avec quatre domestiques, demandant à parler au Pape, & se disant envoié de Dieu. Il fut présenté à Urbain, vêtu de noir, avec une longue barbe, & affectant un extérieur fort humble. Seigneur, dit-il au Pape en François, je viens vous déclarer ce que Dieu m'a révélé touchant l'union de l'Eglise. Il y a quinze ans qu'étant en méditation dans un désert, j'appris par une révélation céleste, que notre S. Pere Clément seroit le vrai Pape, & que vous seriez un faux Pontife. C'est pourquoi je vous conjure de renoncer au Pontificat pour rendre la paix à l'Eglise & pour votre propre salut. Urbain lui aiant demandé comment il sçavoit que cette révélation étoit divine, il n'en put donner aucune preuve. Mais il offroit son corps à la torture, si on le convainquoit d'étre un imposteur. Urbain le fit mettre en prison avec

deux de ses domestiques, les deux autres aiant pris la fuite. On les mit à la question tous trois séparement, & le prétendu hermite avoua que sa révélation étoit une suggestion diabolique. Il lui en auroit coûté la vie, si quelques prélats François n'avoient représenté à Urbain, qu'on pourroit bien user de représailles en France contre les partisans qu'il y avoit, parce qu'ils sçavoient que ce faux hermite étoit un homme de distinction, & protegé par le Roi de France. Il en fut donc quitte pour perdre sa barbe, & reconnoître publiquement Urbain pour seul Pape légitime. Les merveilles que Dieu opéra la même année par le moien du Cardinal Pierre de Luxembourg, donnérent à l'obéïsance de Clément plus de poids que les révolutions de l'hermite. Nous parlerons ailleurs de ce saint Cardinal. Le peuple ne pouvoit se persuader, qu'un homme pour qui Dieu se déclaroit par tant de miracles, fût un faux Cardinal, ni que par conséquent Clément qui l'avoit créé, fût un faux Pape.

Urbain quitta Gênes l'année suivante 1388, & alla à Perouse où il demeura un an. Les Allemans lui firent proposer un accommodement avec son compétiteur; mais il ne voulut rien écouter, ne songeant qu'à s'emparer du Roiaume de Naples qu'il prétendoit lui appartenir. Il partit de Perouse avec une armée vers le milieu du mois d'Août 1389, & il n'en étoit qu'à dix milles, quand le mulet qu'il montoit fit un faux pas & tomba rudement à terre. Le Pape fut blessé en plusieurs endroits: ce qui l'obligea de se faire porter à Ferentine sur la frontiere du Roiaume de Naples, dont la conquête l'occupoit toujours. Mais comme il vit que tout s'opposoit à l'exécution de son dessein,

XIV. Mort d'Urbain VI.

il se trouva obligé de revenir à Rome, où il arriva au commencement d'Octobre. Il fit alors trois bulles : la premiere, pour mettre le Jubilé tous les trente-trois ans, parce que Jesus-Christ avoit vêcu ce nombre d'années : la seconde, pour établir la fête de la Visitation de la Vierge, qu'il fixa au deuxiéme de Juillet : & la troisiéme pour célébrer la fête du S. Sacrement nonobstant l'interdit, & accorder cent jours d'indulgence à ceux qui accompagneroient le S. Sacrement, quand on le porteroit aux malades. Il commença à se porter assez mal dès le mois d'Août, ce qui fit croire à plusieurs qu'on l'avoit empoisonné. L'expression *sumpto veneno*, dont se sert Thierri de Niem qui étoit auprès de ce Pape, paroît à M. Lenfant signifier qu'Urbain s'étoit empoisonné lui-même. Quoi qu'il en soit, aiant été malade près d'un mois, il mourut le quinziéme d'Octobre 1389, âgé de soixante-douze ans, après avoir été Pape onze ans. Son corps fut enterré à S. Pierre de Rome. Cette mort n'affligea que les parens & les créatures d'Urbain, & sur-tout son indigne neveu dont nous avons parlé. Il tomba peu de temps après entre les mains de ses ennemis, dont il n'obtint la liberté que par la perte de tous ses biens ; & il périt enfin misérablement dans les flots de la mer Adriatique, avec sa mere, sa femme & ses enfans, comme il alloit chercher un azile à Venise.

V.

III. Election de Boniface IX à la place d'Urbain VI.

La mort d'Urbain auroit fait finir le schisme, si les Cardinaux des deux obédiences eussent voulu se réunir, ou pour confirmer Clément, ou pour faire une autre élection. Mais les quatorze Cardinaux Italiens qui étoient à

Rome, dont plusieurs désiroient d'être Pape, se hâterent de procéder à une autre élection. Ils élurent Pierre de Tomacelli âgé de quarante ans. Il prit le nom de Boniface IX. Il étoit Napolitain, d'une bonne Maison, mais fort pauvre. Thierri de Niem qui fut son secrétaire, comme il l'avoit été d'Urbain VI, n'en fait pas un portrait fort avantageux. On dit qu'il ignoroit les affaires, qu'il signoit tout ce qu'on lui présentoit, qu'il souffroit la simonie, plus pour satisfaire l'avarice insatiable de ses parens que la sienne. Boniface fit des Cardinaux, & Clément en créa de son côté. Les deux concurrens se chargérent réciproquement de malédictions & d'anathêmes, ensorte que le feu du schisme fut plus allumé que jamais. Loüis d'Anjou, nommé par Clément & couronné Roi de Naples à Avignon, & Ladislas de Hongrie fils de Charles de Duras, choisi par Boniface, devinrent deux autres concurrens, dont les divisions mirent en feu toute l'Italie & une partie considérable de l'Europe. Progrès du Schisme.

XIV. Exactions de Boniface.

Boniface, pour soutenir le Roi Ladislas, fit de grandes exactions qui le rendirent odieux. Il profita des offrandes considérables que les étrangers firent aux églises de Rome dans le Jubilé qu'on ouvrit alors. Il envoia en divers païs des quêteurs, qui vendoient l'indulgence, & qui pour de l'argent, donnoient l'absolution des crimes les plus énormes, sans avoir aucun égard aux régles de la pénitence. Il manda au Cardinal de Florence de contraindre les ecclésiastiques du Roiaume de Naples comme les laïques, de paier un florin d'or par feu pendant la guerre. Il chargea deux autres Cardinaux d'aliéner plusieurs terres, villes & mo-

nasteres de l'Eglise : ce qui occasionna de grands maux.

XV. Exactions de Clément.

Clément ne ménagoit pas plus ceux de son obédience. Comme il n'avoit presque que la France d'où il pût tirer dequoi fournir aux excessives dépenses que lui & ses trente-six Cardinaux, ausquels il n'osoit rien réfuser, faisoient à Avignon, il avoit envoié dans ce Roiaume l'Abbé de S. Nicaise pour y lever la moitié des revenus de tous les bénéfices, avec ordre d'en priver ceux qui voudroient s'y opposer. Cet Abbé commençoit déja à exécuter sa commission avec beaucoup de rigueur dans la Province de Normandie, lorsque l'Université de Paris tâcha de porter le Roi à arrêter ces exactions. Elle lui envoia dans cette vue députés sur députés. Mais les conjonctures n'étoient pas favorables. Clément s'attachoit le Roi & les Seigneurs, par les présens dont il les combloit tous les jours. D'ailleurs la guerre qui étoit entre la France & l'Angleterre, étoit un prétexte pour ne point entendre parler d'autres affaires. Les deux Papes tâchoient même d'entretenir cette guerre, de peur que la réunion de ces deux puissances ne nuisît à leurs intérêts. Mais quand la paix fut faite, le Roi écouta les remontrances de l'Université; l'Abbé de S. Nicaise fut chassé; & on fit un Edit qui défendoit de transporter ni or ni argent hors du Roiaume.

VI.

XVI. Travaux de l'Université pour éteindre le schisme.

L'Université touchée des désordres que causoit le schisme, & voiant que Boniface & Clément ne songeoient qu'à se maintenir dans le Pontificat pour l'appui des puissances temporelles, & à s'entre-détruire par leurs bulles & par les ennemis qu'ils se suscitoient l'un à l'autre,

résolut d'user de tout ne qu'elle avoit de crédit pour rétablir la paix dans l'Eglise. Ses députés firent de fréquentes remontrances au Roi, & parlerent un jour avec tant de dignité & de vigueur sur la nécessité de l'union, sur les malheurs que causoit le schisme, & sur l'obligation que les Rois avoient d'y remédier, que la plûpart des assistans se jetterent aux pieds du Roi, le conjurant d'emploier son autorité pour faire cesser le schisme. Les efforts de l'Université furent alors sans effet. Mais quelque tems après on ordonna des prieres publiques & des processions pour ja réunion, & l'on publia dans l'Université que chacun eût à donner des mémoires, sur les moiens qu'il croiroit les meilleurs pour y parvenir.

Pour recevoir ces mémoires, on mit dans le cloître des Mathurins un coffre bien fermé avec une ouverture en haut comme à un tronc, & il y eut cinquante-quatre Docteurs nommés pour les examiner & en faire des extraits. Ils firent leur rapport dans une assemblée générale composée des quatre Facultés. On trouva que tous les suffrages concluoient tous à prendre l'une de ces trois voies : ou la cession volontaire des deux Papes pour en élire un autre ; ou le compromis, par lequel ils remettroient leur droit entre les mains d'arbitres, qui seroient nommés par eux-mêmes ou par d'autres pour décider ce différend ; ou enfin le Concile général. Nicolas de Clemangis, Bachelier en Théologie de la maison de Navarre, & le plus célébre Professeur de Rhéthorique qui fût dans l'Université, eut ordre de composer en latin une lettre au Roi, sur les mémoires que les Docteurs Pierre d'Ailli & Gilles des Champs lui fourniroient. Le but de cette lettre étoit de

justifier ces trois moiens d'union, avec la réponse à toutes les difficultés.

XVII. Les deux Papes s'opposent à l'union. Mais tous les travaux de l'Université furent sans effet, parce que les deux concurrens étoient d'intelligence à soutenir chacun ses droits pendant qu'ils se déchiroient en public. Boniface écrivoit de tous côtés qu'il étoit le vrai Pape, & se plaignoit vivement de ceux qui reconnoissoient Clément, auquel il donnoit le nom d'intrus. Clément de son côté jouoit son rôle à Avignon. Il ordonna des prieres & des processions, & composa même avec ses Cardinaux un office particulier & une messe pour la paix, & les envoia à Paris avec des indulgences. Il vouloit que l'on crût qu'il désiroit sincérement l'union. Mais il avoit trop d'ambition pour prendre sérieusement les moiens de la procurer. Il chargea un Carme docteur en Théologie, de prêcher contre la lettre de l'Université, qui se vit obligée de retrancher ce Religieux de son corps.

XVIII. Zéle de l'Université pour l'union. Le Cardinal Pierre de Lune, enflé du succès de sa légation d'Espagne, où il avoit fait déclarer trois Roiaumes en faveur de Clément, vint à Paris dans l'espérance d'y avoir un pareil succès. Il entreprit d'abord de gagner par de belles promesses les principaux Docteurs. Mais quand il vit que Pierre d'Ailli & Gilles des Champs faisoient avorter tous ses projets par leur fermeté, il engagea le Pape à prier le Roi de lui envoyer ces deux Docteurs, sous prétexte de vouloir les emploier au service de l'Eglise. Ces deux grands hommes découvrirent aisément le piége qu'on vouloit leur tendre, refusérent constamment d'aller auprès du Pape, & demeurérent à Paris. L'Ecrit que Clémangis avoit dressé sur les trois moiens d'é-

teindre le schisme, fut traduit en François & lu en plein Conseil devant le Roi Charles VI, qui le goûta. Mais le Légat & le Duc de Berri grand partisan de Clément, profitant des accès de la Maladie de ce Prince, changerent la disposition de son esprit; & le Chancellier dit à l'Université, que le Roi lui défendoit de se mêler davantage de cette affaire. Ce respectable Corps fit entendre au Chancelier en présence du Légat, qu'on fermeroit les Ecoles, & qu'on cesseroit toute sorte d'exercices, jusqu'à ce qu'on eût favorablement répondu à leurs demandes. Ils parlerent avec beaucoup de fermeté & de courage, malgré les ménaces du Légat & les injures du Duc de Berri, qui les traita de rébelles & de séditieux, menaçant de les faire jetter dans la riviere, s'ils avoient encore l'audace de poursuivre leur entreprise.

L'Université ne se rébuta point pour un traitement si indigne. Elle écrivit à Clément VII une lettre très-vigoureuse, où elle lui notifie les trois voies d'accommodement, se plaint très-fortement de Pierre de Lune son Légat, & le prie instamment de ne pas différer de choisir l'un des trois partis. L'Université reçut alors de grands éloges de son zéle & de son intrépidité. Celle de Cologne lui écrivit pour lui demander conseil. Philippe Duc d'Alençon, Doien des Cardinaux de Rome, fit la même chose. Jean d'Arragon l'avoit fait aussi: ce qui montre la haute estime que l'on avoit alors de l'Université de Paris, qui fut l'ame de toutes les négociations pour la paix de l'Eglise, & à qui l'on peut dire que l'Europe eut la principale obligation de l'extinction du schisme. Le Pape Clément fit lire en plein consistoire la lettre de l'Université. Il l'entendit assez paisiblement jus-

ques vers le milieu : mais quand il vit qu'on insistoit si fort sur la cession, & qu'on l'exhortoit vivement à se démettre du pontificat ; alors, comme s'il eût été frappé d'un coup mortel, il se leva en colere de son trône, & s'écria que cette lettre étoit pernicieuse & empoisonnée. L'Université avoit écrit en même tems aux Cardinaux d'Avignon sur le même sujet ; & tous, excepté Pierre de Lune, approuverent sa résolution.

XIX. Mort de Clément VII.

Les députés qui avoient apporté les lettres de l'Université, s'en retournerent sans réponse, & même précipiterent leur départ, craignant pour leurs personnes. Les Cardinaux voiant que le Pape, pour empêcher qu'on ne parlât de l'affaire de l'union, ne tenoit plus de consistoire, s'assemblerent d'eux mêmes, pour examiner la lettre qu'ils avoient reçue de l'Université. Le Pape leur en aiant fait des réproches, ils lui répondirent qu'ils trouvoient les trois moiens que la lettre proposoit, très-raisonnables, & qu'il falloit nécessairement qu'il en choisît un, s'il vouloit rétablir la paix dans l'Eglise. Cette parole fut pour lui un coup de foudre. Le seiziéme de Septembre 1394, comme il rentroit dans sa chambre après la messe, il se plaignit d'un mal de cœur, & fut attaqué en même tems d'une apoplexie dont il mourut dans la cinquante-deuxiéme année de son âge, aiant tenu le saint Siége près de seize ans.

VII.

XX. Les Cardinaux perpétuent le schisme par leur ambition & leur imprudence.

Dès qu'on eut appris la mort de Clément VII, on prit de toutes parts des mésures pour empêcher les Cardinaux d'Avignon d'élire un autre Pape. L'Université pria le Roi d'emploier son crédit, pour les engager à différer l'élection. Le Roi y consentit, à condition que l'U-

niversité reprendroit ses exercices ; ce qu'elle fit. Le Roi d'Arragon écrivit à Avignon comme le Roi de France. On en fit autant en Allemagne ; & Boniface IX envoia ses députés, pour exhorter Charles VI, les Cardinaux & les Universités, à profiter de cette occasion pour éteindre le schisme. Toutes ces précautions furent inutiles. Les Cardinaux entrerent en Conclave le vingt-sixiéme de Septembre, & ils ne voulurent ouvrir aucune lettre, que l'élection ne fût faite.

XXI. Election de Benoît XIII. Son hypocrisie & son obstination.

Cependant, pour faire voir aux Princes qu'ils vouloient sincérement l'union, ils signerent un acte par lequel ils promettoient entre autres choses avec serment sur les saints Evangiles, que celui qui seroit élu Pape, procureroit l'union de tout son pouvoir, jusqu'à prendre la voie de cession, en renonçant au Pontificat, si la plus grande partie des Cardinaux jugeoit que cela fût nécessaire pour le bien de la paix. Cet acte fut signé par dix-huit Cardinaux. On ne fut que deux jours au Conclave, & dès le vingt-huit de Septembre, on élut unanimement Pierre de Lune Cardinal d'Arragon, qui prit le nom de Benoît XIII. Il étoit âgé d'environ soixante ans. Aussi-tôt après son élection, il ratifia l'acte qu'on avoit signé dans le Conclave. Le désir qu'il avoit d'être Pape, lui avoit fait tenir un langage favorable à l'union : on croioit donc qu'il traivailleroit à éteindre le schisme ; il parut d'abord très-disposé à le faire ; mais l'événement fit voir que ce n'étoit de sa part qu'hypocrisie & dissimulation.

Le Roi de France, qui croioit que les dispositions de Benoît étoient aussi sinceres que ses paroles étoient spécieuses, convoqua à Paris

une grande assemblée qui passa pour un Concile national. Elle se tint au commencement de 1393. On y examina l'affaire pendant plusieurs jours, & la pluralité des voix fut pour la cession des deux concurrens. Mais les Nonces de Benoît insisterent auprès du Roi, afin qu'on renvoiât au Pape la derniere décision. Le Roi envoia donc des Ambassadeurs à Benoît, & choisit les Ducs de Berri & de Bourgogne ses oncles, le Duc d'Orleans son frere, & quelques autres de son Conseil. Ces Princes avoient pris avec eux quelques membres de l'Université. Les prémieres audiences se passerent sans que l'on pût rien faire. Enfin on pressa le Pape de s'expliquer sur la maniere dont il vouloit procurer l'union. Ce fut alors qu'il déclara, que la voie la plus convenable étoit, que lui & Boniface avec leurs collégues, s'assemblassent pour discuter leurs prétentions réciproques. Gilles des Champs réfuta le sentiment du Pape, & insista toujours sur la cession. Benoît demandant que l'avis des Ambassadeurs fût mis par écrit, le même Gilles des Champs lui répondit, qu'il n'étoit pas nécessaire de mettre par écrit ce qui ne contenoit qu'un mot, *Cession*. Le Pape troublé de cette fermeté, demanda du tems pour en délibérer. Les Ambassadeurs se retirerent mécontens de toutes les défaites de Benoît. Il persista à rejetter la voie de cession, & à s'en tenir à la conférence entre les deux compétiteurs.

VIII.

XXII. Les Princes Chrétiens se déclarent pour la voie de cession.

Le Roi désirant avec ardeur de procurer la paix, ne se rebuta point, & résolut, suivant le conseil de l'Université, d'envoier des Ambassadeurs vers les autres Princes Chrétiens, afin qu'ils se joignissent à lui pour entrer dans la voie de cession, qu'on croioit la plus efficace,

Le Roi d'Angleterre prit cette voie contre le sentiment de l'Université d'Oxford, qui vouloit qu'on terminât ce différend par un Concile général. Ce qui le détermina à prendre ce parti, fut qu'après avoir envoié à Rome & à Avignon, conjointement avec Charles VI, pour presser les deux Papes d'y consentir, ils apprirent par le retour de leurs Ambassadeurs, que Boniface & Benoît s'entendoient tous deux pour ne vouloir rien terminer: Boniface disant toujours qu'il étoit prêt de céder, en cas que Benoît cédât le premier, parce qu'il savoit bien que celui-ci n'en feroit rien. L'Empereur Venceslas, les Electeurs de l'Empire, les Duc de Baviere & d'Autriche assemblés à Francfort, s'attacherent aussi à la voie de cession, suivant l'avis de l'Université de Paris. Sigismond Roi de Hongrie fit la même chose, & les Rois de Navarre & de Castille se joignirent aussi au Roi de France, malgré les sollicitations du Roi d'Arragon, qui, pour ses intérêts particuliers, s'attacha à Benoît qu'il regardoit comme son sujet.

XXIII. Acte d'appel & de reappel de l'Université.

L'Université qui se trouvoit fort engagée dans cette dispute, voulant prévenir l'effet des menaces du Pape Benoît, qui jettoit feu & flamme contre elle, la menaçant des foudres de l'excommunication, appella du jugement de ce Pape à un autre Pape reconnu par l'Eglise universelle. Benoît fulmina une bulle contre cet appel, qu'il regardoit comme un attentat contre la plénitude de sa puissance; & comme il soutenoit dans sa bulle qu'il n'étoit pas permis d'appeller des jugemens du Pape, l'Université interjetta un second Appel pour justifier le premier, que Benoît avoit traité de libelle diffamatoire. Ce second acte d'Appel étant venu à sa connoissance, il fit une nouvelle bulle par

laquelle il excommunioit tous les Appellans. L'Université s'assembla aux Mathurins, & déclara de nouveau que la voie de cession étoit la meilleure. Dix-sept Cardinaux écrivirent au Roi Charles VI, qu'ils approuvoient cet expédient.

XXIV
Concile national de France où l'on prend la voie de la soustraction d'obéissance.

Enfin l'Université voiant que Benoît demeuroit toujours obstiné dans son sentiment, proposa au Roi la soustraction d'obéissance. Le Roi assembla un Concile national pour délibérer sur ce moien. Les Princes du sang, les Seigneurs du Conseil & le Chancelier y assisterent. Charles III Roi de Navarre voulut s'y trouver, & le Roi de Castille y envoia ses Ambassadeurs. Il y avoit avec le Patriarche d'Alexandrie, onze Archevêques, soixante Evêques, soixante-dix Abbés, soixante-huit Procureurs de Chapitres, le Recteur de l'Université de Paris avec les Procureurs des Facultés, les Députés des Universités d'Orléans, d'Angers, de Montpellier & de Toulouse, & un très-grand nombre de Docteurs en Théologie & en Droit. De trois cens voix, il y en eut deux cens quarante-sept qui opinerent pour la soustraction totale d'obéissance. Seize Cardinaux se déclarerent pour la même voie. Le Roi fut du même avis, & l'Edit de soustraction fut publié le vingt-huitiéme de Juillet & enregistré au Parlement le 29 d'Août 1398. Le Roi par cet Edit défend à tous ses sujets d'obéir à Benoît, & de rien paier à ses officiers : voulant cependant que l'Eglise Gallicane jouisse pleinement de ses anciennes libertés, & qu'il soit pourvû aux bénéfices, suivant le Droit commun, par l'élection des Chapitres, ou par la collation des Ordinaires, gratuitement & sans rien prendre absolument de ce que les Officiers

du Pape avoient coûtume d'exiger.

IX.

La soustraction devint ensuite presque générale dans toute l'Europe. L'Eglise y fut gouvernée, comme elle l'étoit en France. Il y eut aussi en plusieurs endroits quantité de partisans de Boniface, qui renoncerent à son obédience. Le Roi Charles VI donna en même-tems deux lettres patentes: l'une, pour défendre d'avoir égard aux procédures que pourroient faire les commissaires, délégués ou autres, de la part du Pape Benoît, avec ordre aux officiers du Roi d'y tenir la main : l'autre lettre régle les provisions des bénéfices, & le gouvernement de l'Eglise durant la soustraction. On trouve dans le quatriéme tome de l'histoire de l'Université de Paris un détail de tous ces réglemens, & des remédes aux inconvéniens qui pourroient naître de cette soustraction.

XXV. Les autres Princes suivent l'exemple de la France.

Rien n'étonna davantage le Pape Benoît dans une si subite & si surprenante révolution, que de se voir abandonné de dix-huit de ses Cardinaux, qui, après lui avoir fait signifier un acte de soustraction, se retirerent à Ville-Neuve sur les terres de France, pour éviter les effets de sa fureur, & les insultes des troupes Arragonnoises que Rodrigue de Lune son frere lui avoit amenées. Il fut encore plus irrité, quand il vit que non-seulement ses Cardinaux, mais encore plusieurs de ses domestiques, Chapelains & autres officiers, l'abandonnerent à la publication de la soustraction d'obéissance, que firent à Avignon deux Commissaires envoiés par le Roi. Ils ordonnerent sous de grosses peines à tous les sujets du Roi, tant clercs que laïques, de se retirer de la Cour & du service de Benoît, qui par-là se vit réduit à deux

XXVI. Benoît XIII abandonné de ses Cardinaux.

Cardinaux seulement qui ne voulurent point l'abandonner.

XXVII. Les Cardinaux réfugiés à Ville-Neuve, députerent au Roi de France trois de leurs confreres, pour le solliciter d'engager tous les Princes à la soustraction, à assembler un Concile général pour l'union, & à se saisir de la personne de Benoît, comme d'un hérétique & d'un schismatique. Pierre d'Ailli qui avoit été fait Evêque de Cambrai en 1396, & aussi-tôt envoié à Rome pour engager Boniface à la cession, en étant revenu cette année 1398, fut envoié par le Roi à Avignon avec le Maréchal de Boucicaut, qui menoit avec lui des troupes, pour obliger le Pape Benoît à se démettre du Pontificat. L'Evêque de Cambrai & le Maréchal marcherent ensemble jusqu'à Lyon, où ils se quitterent; l'Evêque étant parti seul, & le Maréchal demeurant à Lyon, jusqu'à ce qu'il eût reçu de ses nouvelles. Pierre d'Ailli étant arrivé à Avignon, salua le Pape, & lui expliqua sa commission; l'assurant que le Roi de France & l'Empereur, étoient convenus que les deux Papes se démettroient du Pontificat, chacun de son côté. A ces mots Benoît changea de couleur, & répondit qu'il garderoit son nom & sa dignité jusqu'à la mort. L'Evêque n'aiant pu en tirer autre chose, monta à cheval, & vint trouver le Maréchal de Boucicaut qui étoit arrivé au port de S. André à neuf lieues d'Avignon. Il laissa au Maréchal le soin d'exécuter sa commission, qui étoit d'assiéger Avignon. Il s'en rendit bien-tôt maître, étant aidé par les habitans, à qui la tyrannie de Benoît devenoit insupportable.

Le Maréchal de Boucicaut se rend maître d'Avignon.

XXVIII. Toutes ces disgraces ne firent point changer de disposition au Pape, qui protestoit tou-

Benoît XIII

jours que jamais il ne se démettroit, quand il devroit lui en coûter la vie. Le parti qu'il prit fut de se retirer dans le château avec ses Arragonnois, d'où il écrivit au Roi d'Arragon. Mais ce Prince ne voulant pas se brouiller avec le Roi de France, refusa de lui donner du secours. Ou attaqua Benoît dans le château, & il y demeura assiégé pendant tout l'hiver, & gardé de si près, que personne ne pouvoit y entrer ni en sortir. La famine réduisant ses troupes aux dernieres extrêmités, il étoit sur le point d'être pris; mais à la sollicitation du Duc d'Orléans, & des Ambassadeurs du Roi d'Arragon, qui assurerent que Benoît vouloit remettre ses intérêts entre ses mains, le Roi donna ordre au Maréchal de changer le siége du château en blocus, & d'y laisser entrer toutes les provisions nécessaires sans en laisser rien sortir, pendant qu'on traiteroit avec Benoît. Nous verrons comment ce Pape se releva, & vint à bout de continuer le schisme. La suite de son Pontificat appartient à l'histoire du quinziéme siécle.

assiégé dans son château. Son invincible obstination.

X.

Le Pape Boniface IX de son côté se rendoit odieux à Rome par la simonie qu'il y exerçoit. Il la fit d'abord d'une maniere secrete, mais bien-tôt après il leva le masque, & la fit ouvertement. On prétent que c'est lui qui inventa les Annates perpétuelles, comme un droit inséparablement attaché au Siége de Rome. Ses courriers parcouroient toute l'Italie, s'informant s'il n'y avoit point quelque gros bénéficier malade pour aller négocier son bénéfice à Rome. Comme tous ceux qui venoient pour y obtenir des bénéfices, manquoient souvent d'argent, l'usure devint si publique sous ce Pontificat

XXIX. Simonie de Boniface IX.

qu'on ne la regardoit plus comme un péché. Quelquefois même le Pape vendoit le même bénéfice à plusieurs personnes sous la même date, le proposant à chacun comme vacant. En un mot, le trafic des bénéfices étoit si public, que la plûpart des Courtisans soutenoient qu'il étoit légitime & permis, & que le Pape ne pouvoit pécher en cette matiere. Cependant le patrimoine de S. Pierre étoit au pillage. Le Comte de Fondi que Boniface excommunia en 1399, avoit enlevé plusieurs villes de l'Etat de l'Eglise, & exerçoit des brigandages jusqu'aux portes de Rome. Le Duc de Milan s'étoit rendu maître de Pérouse, ce qui obligea Boniface de quitter Rome pour aller à Assise, dans le dessein de pacifier ces troubles. Mais il revint bien-tôt à Rome, à l'occasion du Jubilé qui devoit s'y célébrer l'année suivante.

XXX. Jubilé à Rome pour l'an 1400.

Comme on croioit toujours que le grand Jubilé n'étoit que pour le commencement de chaque siécle, on se préparoit de tous côtés à aller à Rome pour gagner celui de 1400. Le Roi de France qui sentoit que son Roiaume étoit épuisé, voulut arrêter la dévotion de son peuple, qui paroissoit disposé à se rendre en foule à Rome. Il défendit donc expressément ce voiage à tous ses sujets. Son dessein en cela étoit non-seulement d'empêcher la sortie de l'argent du Royaume, mais aussi d'ôter à Boniface le prétexte de croire qu'on le reconnoissoit pour Pape. Malgré cette défense, les François hommes & femmes partirent en grand nombre pour se rendre à Rome. Mais ils furent bien punis de leur désobéissance, par les mauvais traitemens qu'ils reçurent des troupes du Comte de Fondi, qui étoit en guerre avec Boniface

face. Avant que d'arriver à Rome, les uns furent pillés, les autres assassinés, plusieurs femmes de qualité déshonorées; & de ceux qui entrerent à Rome, il en mourut une quantité prodigieuse de la peste, qui emportoit alors dans la ville jusqu'à six cens personnes par jour. C'est ainsi que Dieu faisoit sentir en toute maniere à son peuple les terribles effets de sa colere.

Le grand schisme dont nous avons rapporté le commencement & les progrès, dura encore pendant les trente premieres années du quinziéme siécle. Ainsi nous n'en verrons la suite & la fin que dans le volume suivant.

ARTICLE V.

Affaires particulieres des Eglises de France & d'Italie.

I.

L'AN 1304 l'Université de Paris cessa ses leçons, à cause de l'injure qu'elle prétendoit lui avoir été faite par le Prévôt de Paris, qui avoit fait pendre un écolier. L'Official donna à ce sujet un mandement, par lequel il enjoignoit à tous les Curés, d'aller en procession avec le peuple à la maison du Prévôt, contre laquelle ils jetteroient des pierres, en criant: Retire-toi, maudit Satan, reconnois ta méchanceté, fais réparation à l'Eglise notre mere, dont tu as blessé la liberté; autrement, que ton partage soit avec Dathan & Abiron, que la terre engloutit tout vivans. Ce trait

I. Eglise de France. Affaires de l'Université de Paris.

est propre à faire connoître le goût du temps dont nous parlons. Les leçons cesserent jusqu'à ce que le prévôt de Paris eut fait satisfaction à l'Université par ordre du Roi Philippe-le-Bel, & qu'il eut été à Rome pour obtenir son absolution. Le Roi donna quarante livres de rente assignées sur son trésor, afin de fonder deux chapellenies à la disposition de l'Université.

Deux ans après, le Roi voulant chasser les Juifs de son Royaume, les fit tous arrêter, aiant donné pour cela des ordres qui furent tenus très-secrets. Tous leurs biens furent confisqués, & on ne laissa à chacun que ce qu'il lui fallut pour le conduire hors du Royaume. On leur défendit d'y rentrer sous peine de la vie. Quelques-uns se firent baptiser, & obtinrent permission de rester en France. Plusieurs d'entre les autres moururent en chemin, de chagrin ou de fatigue.

II. Mort du Roi Philippe le Bel.

Philippe-le-Bel mourut à Fontainebleau l'an 1314 âgé d'environ 46 ans, après en avoir regné près de trente. Son corps est enterré dans l'Eglise de S. Denys, où l'on voit son tombeau, & son cœur fut porté à Poissi. Il laissa de la Reine Jeanne de Navarre, trois fils : Louis Hutin, Philippe-le-Long Comte de Poitiers, & Charles Comte de la Marche. Il eut de plus trois filles : Marguerite, qui épousa Ferdinand Roi de Castille ; Isabelle qui fut femme d'Edouard II Roi d'Angleterre, & Jeanne qui mourut jeune. Il réunit à la Couronne de France par son mariage avec la Princesse Jeanne, le Royaume de Navarre, & les Comtés de Champagne de Brie. Il avoit plusieurs bonnes qualités, mêlées de défauts, dont le principal fut d'avoir donné une confiance

aveugle à des Ministres interessés, qui l'engagérent à charger le peuple de subsides très-onéreux.

Son fils ainé Louis, déja Roi de Navarre, lui succéda. Au commencement de son regne, il se forma dans la Province de Sens une conjuration de plusieurs laïques, à l'occasion des véxations exercées par les avocats & les procureurs des Cours ecclésiastiques. Ces conjurés se firent entre eux un Roi, un Pape & des Cardinaux. Ils prononçoient des excommunications & des absolutions. Ils administroient les Sacremens, ou forçoient les prêtres de les administrer, en les menaçant de les faire mourir. Quelques Prélats s'adresserent au Roi, & le prierent d'arrêter le cours de ce désordre; ce qu'il fit en punissant les coupables. Il permit vers le même temps aux Juifs de rentrer en France, & cette permission lui procura de l'argent, dont il avoit besoin pour la guerre qu'il avoit à soutenir en Flandre. Il étoit le dixiéme du nom de Louis, & on le surnomma Hutin, à cause de sa vivacité, & du peu de gravité qu'il faisoit paroître dans ses manieres : il ne regna guères que dix-huit mois. III. Regne de Louis Hutin.

Philippe Comte de Poitiers son frere travailloit à assembler à Lyon les Cardinaux, pour les obliger de nommer un Pape. Aiant appris la mort de Louis, il mit des gardes, comme nous l'avons dit, pour empêcher les Cardinaux de sortir de la maison des Freres Prêcheurs jusqu'à ce que l'élection fût faite, & revint à Paris. Comme Louis X avoit laissé sa femme Clémence enceinte, le Comte Philippe fut nommé Régent du Royaume. Mais l'enfant n'aiant vécu que cinq jours après sa naissance, Philippe son oncle fut reconnu Roi, IV. Regne de Philippe-le-long.

Il étoit le cinquiéme du nom, & on le surnomma le Long à cause de sa grande taille.

V. Le Pape lui donne des avis.

Il fut sacré à Reims au commencement de l'an 1317. Il n'avoit alors que vingt-trois ans, & le Pape Jean XXII lui écrivit une lettre où il lui donnoit des avis salutaires. Nous avons appris, dit-il, que quand vous assistez à l'Office divin, vous parlez tantôt à l'un & tantôt à l'autre, & que vous pensez alors à des choses qui vous détournent de l'attention que vous devez donner aux prieres, que l'on adresse à Dieu pour vous & pour votre peuple. Vous devriez aussi depuis votre sacre avoir plus de gravité dans tout votre extérieur, & porter le manteau roial comme vos ancêtres. On dit que dans vôtre Royaume on est peu exact à sanctifier le Dimanche : Vous sçavez néanmoins que la sanctification du Sabbat est un des préceptes du Décalogue. Le Pape Jean donna de semblables avis à Edouard II Roi d'Angleterre.

II.

VI. Eglise de Toulouse érigée en Archevêché, & Montauban, S. Papoul, Lombès & Rieux érigés en Evêchés.

Il fit la même année la cérémonie de la canonisation de S. Louis Evêque de Toulouse, mort vingt-ans auparavant. Ce fut un honneur pour l'Eglise de Toulouse, & le Pape y en ajouta un autre en l'érigeant en Archevêché. Mais en même temps il diminua beaucoup l'étendue du Diocèse, en y établissant quatre nouveaux Evêchés. Les raisons qu'il en donne dans la Bulle d'érection, sont la grandeur de la ville & du Diocèse de Toulouse, la multitude du peuple dont il étoit rempli, & l'impuissance où étoit un seul Evêque de remplir tous ses devoirs. Le Pape allégue encore les richesses immenses de cette église, qui donnoit occasion à l'Evêque de vivre dans le lu-

se, d'avoir un train magnifique, de faire des dépenses excessives, & d'enrichir ses parens. Pour ces raisons & autres, le Pape déclare que de sa science certaine, du consentement unanime de ses freres les Cardinaux, & par la plénitude de la puissance apostolique, il divise en cinq le Diocèse de Toulouse, & veut qu'outre cette cité & son Diocèse particulier, les villes de Montauban, de S. Papoul, de Rieux & de Lombés, soient aussi érigées en cités, & aient chacune leur Diocèse. Montauban, ajouté le Pape, qui étoit du Diocèse de Cahors, aura une partie du Diocèse de Toulouse, & sa Cathédrale sera l'Eglise de S. Martin, où l'on dit que repose le corps de S. Théodart confesseur. Les trois autres cités, qui étoient du Diocèse de Toulouse, en auront aussi une portion; & leurs Cathédrales, seront, à Saint Papoul, l'Eglise du même nom, à Lombés & à Rieux celles de Notre-Dame.

Nous exemptons absolument l'Eglise de Toulouse de la jurisdiction & de la dépendance de l'Eglise de Narbonne, dont jusqu'ici elle a été suffragante: Nous l'érigeons en Métropole, & nous lui donnons pour suffragans les quatre nouveaux Evéchés & celui de Pamiers. Le Pape régle ensuite les revenus de chaque église, se réserve le réglement des limites des nouveaux Diocèses, & défend à qui que ce soit d'empêcher l'exécution de cette Bulle.

S. Theodart honoré à Montauban fut Archevêque de Narbonne à la fin du neuviéme siécle, & ne doit pas être confondu avec Saint Théodart Evêque de Mastric & Martyr, plus ancien de deux cens ans. S. Theodart de Narbonne mourut en l'Abbaïe de S. Martin de Montauriol; & d'une bourgade qui se forma

autour de cette Abbaïe, est venu ensuite la ville de Montauban. Cette Abbaïe étoit de l'Ordre de S. Benoît & dépendoit de la Chaise-Dieu. S. Papoul est un Martyr que l'on croit avoir été prêtre, & compagnon des travaux de S. Saturnin de Toulouse. Il est honoré dans une ancienne Abbaïe près de Castelnaudari, mais son corps est à S. Sernin ou Saturnin de Toulouse. Lombés est une ville en Gascogne, autrefois du Diocèse d'Auch, où étoit une ancienne Abbaïe de Notre-Dame de l'Ordre de S. Augustin.

VII. Alet, S. pons, Castres Evêché. Opposition de l'Abbé de Castres.

Le Pape Jean XXII érigea aussi deux nouveaux Evêchés dans le Diocèse de Narbonne, Alet & S. Pons. Il mit le premier d'abord à Limoux ville voisine; mais un an après, il le transféra à Alet ancien monastere de Bénédictins. S. Pons est un ancien Martyr, qui souffrit près de Nice en Provence. Ses Reliques furent depuis apportées à Tomiéres en Languedoc, où Pons premier Comte de Toulouse, fonda un monastere en l'honneur du Saint dans le dixiéme siécle. Plusieurs autres Diocèses furent partagés de même par le Pape Jean. Il divisa en deux celui d'Albi, érigeant en Evêché l'ancienne Abbaïe de Castres de l'Ordre de S. Benoît, dépendante de S. Victor de Marseille. Bertrand qui étoit abbé de Castres, s'opposa à l'érection de son monastere en Evêché, & donna ses causes d'opposition aux Présidens des Parlemens de Paris & de Toulouse assemblés. Le Pape, dit-il, m'a donné ordre de l'aller trouver: je n'ai osé résister à sa volonté, & j'ai donné mon consentement par écrit à l'érection de mon Abbaïe en Evêché. Mais je l'ai fait par crainte; les serviteurs du Pape me disant tout bas que si je n'obéissois, je serois mis en pri-

son pour le reste de mes jours. Je soutiens, ajoute cet Abbé, que selon les loix & l'usage du Royaume de France, une telle érection ne se peut faire sans le consentement du Roi, autorisé de ses lettres-patentes, & celui des Seigneurs de fief du lieu où l'Eglise est bâtie. D'ailleurs le Pape n'a aucun droit de donner à des villes de France le titre & le privilége de cités. Il n'y a que le Roi qui ait cette autorité dans son Royaume. Enfin il paroît que le Pape Jean, en suivant les traces de ses prédécesseurs, travaille à joindre par toute la terre la puissance temporelle à la spirituelle : & pour y réussir plus aisément, il veut multiplier les Evêques, afin d'avoir plus de complices de cette usurpation. Ainsi parloit l'Abbé de Castres : & les autres Abbés en auroient peut-être dit autant, si le Pape ne les eût pourvus eux-mêmes des nouveaux Evêchés. Le Pape désiroit d'avoir le consentement du Roi pour ces érections d'Evêchés, comme il paroît par des lettres qu'il écrivit sur ce sujet à Philippe-le-Bel.

VIII. Comdom, Sarlat, S. Flour, luzons & Maillezais Evêchés.

Dans la province de Bordeaux, le Pape Jean XXII divisa aussi l'Evêché d'Agen, & en érigea un nouveau à l'ancienne Abbaïe de Saint Pierre de Comdom l'an 1317. La même année il divisa l'Evêché de Perigueux, & en établit un nouveau à Sarlat au monastere de S. Sauveur de l'Ordre de S. Benoît, où le corps de S. Serdon Evêque de Limoges avoit été transféré du temps de Louis-le-Débonnaire. Le Pape y mit pour premier Evêque Raimond Abbé de Gaillac en Albigeois. S. Flour premier Evêque de Lodève, fut enterré en un lieu de la haute Auvergne, qui en a gardé le nom. S. Odilon Abbé de Cluni y établit au commencement du

onziéme siécle un Prieuré de son Ordre, que le Pape Jean XXII érigea en Evêché l'an 1317, divisant ainsi le Diocèse de Clément dont étoit ce Prieuré. Il partagea aussi en trois le Diocèse de Poitiers, changeant en Evêchés les Abbaïes de Maillezais & de Luçon. Celle de Maillezais avoit été fondée l'an 1010 par Guillaume V Duc d'Aquitaine en l'honneur des Apôtres S. Pierre & S. Paul. Le monastere de Luçon dédié à la Sainte Vierge étoit plus ancien, puisqu'il fut ruiné par les Normands dans le neuviéme siécle. Il avoit été rétabli avant le milieu du onziéme, mais on ne sçait par qui. Le Pape donna ces deux nouveaux Evêchés aux Abbés des mêmes églises. L'Evêché de Maillezais a été transferé à la Rochelle en 1648.

IX. Tulles, Lavaur & Mirepoix Evêches.

Le Pape retrancha du Diocèse de Limoges & érigea en Evêché la ville de Tulles, où étoit une ancienne Abbaïe fondée au plûtard dès le huitiéme siécle en l'honneur de Saint Martin. Elle fut ruinée par les Normands, & demeura entiérement déserte, les biens étant possedés par des Seigneurs laïques, dont le dernier fut Ademar Vicomte du bas Limousin. Il résolut de rétablir le monastere, & le donna à Saint Odom Abbé de Cluni du consentement du Roi Raoul. Ainsi la discipline réguliere y fut rétablie sous la Régle de S. Benoît vers l'an 930. Le Pape fit premier Evêque de Tulles, Arnaud de S. Astier qui étoit le dernier Abbé de ce monastere. Lavaur en Lauragais dans le haut Languedoc, étoit un ancien monastere fondé au septiéme siécle. Aiant été détruit par négligence, l'Evêque de Toulouse à la fin du onziéme siécle, le donna à l'Abbé de S. Pons pour le rétablir. On en fit un Prieuré dépendant de S.

Pons, qui subsista jusqu'à l'an 1318, auquel Jean XXII, l'érigea en Evêché. Il érigea la même année & le même jour en Evêché, l'église paroissiale de la ville de Mirepoix dédiée à S. Maurice, & soumit cet Evêché à la Métropole de Toulouse, du Diocèse de laquelle il étoit.

III.

X. Lettre du Pape à l'Université.

Vers le même tems, le Pape averti de quelques abus qui s'introduisoient dans l'Université de Paris où il avoit lui-même étudié, lui écrivit en ces termes : Nous avons appris avec étonnement, que quelques-uns d'entre vous aiant la dignité de Docteurs, s'attachent aux opinions des Philosophes, & ne respectent pas assez la majesté de la Foi, ou du moins négligent la doctrine vraiment salutaire, pour s'embarrasser dans des subtilités inutiles. Quelques-uns sont admis au Doctorat, sans capacité & sans examen suffisant. Le Pape les exhorte à se corriger, disant qu'autrement il y mettra ordre. On voit par d'autres lettres, le soin qu'il prenoit des Universités d'Orleans, de Toulouse, & d'Oxford.

XI. Réforme à Grandmont.

La même année 1317, le Pape fit une réforme dans l'Ordre de Grandmont, qui avoit beaucoup dégénéré de sa premiere ferveur, & qui étoit plein de troubles & de visions. Il érigea pour cela en Abbaïe le Prieuré de Grandmont chef de l'Ordre. Il ordonna que les Religieux feroient l'élection de l'Abbé; que tout l'Ordre seroit réduit à trente Prieurés conventuels, que l'on érigeroit dans les principales maisons, & dont les Prieurs seroient élus par la Communauté, & confirmés par l'Abbé de Grandmont, & que les autres maisons seroient unies & soumises chacune à quelqu'un des Prie-

rés. Cette réforme fut faite deux cens quarante ans après l'établissement de l'Ordre, à compter depuis la retraite de S. Etienne au désert de Muret, qui fut l'an 1076.

XII. Nouveaux pastoureaux en France.

On parloit beaucoup en France comme ailleurs d'une nouvelle croisade pour la Terre-Sainte ; mais elle étoit toujours retardée, malgré l'empressement des Rois de France & d'Angleterre. Ce retardement fut l'occasion & le prétexte d'un trouble, semblable à celui qui étoit arrivé soixante & dix ans auparavant pendant la prison de S. Louis. Le bruit se répandit comme alors, que la délivrance de la Terre-Sainte étoit réservée aux pauvres & aux petits. Ainsi les bergers & d'autres gens de la campagne s'assemblerent au commencement de l'an 1320, sans armes ni provisions, & prirent le nom de Pastoureaux comme les premiers. Ils marchoient à grandes troupes, & leur nombre augmentoit tous les jours par la réunion des mendians, des fainéans, des voleurs & des autres vagabonds. Ils entraînoient même des enfans & des femmes. A leur tête étoit un prêtre, privé de sa cure à cause de ses crimes, & un moine apostat, qui par leurs exhortations en attiroient d'autres. Ces pastoureaux passant par les villes & les villages, marchoient en procession deux à deux précédés d'une croix. Ils visitoient les principales églises, en gardant le silence & demandant l'aumône. On leur donnoit des vivres abondamment : car le peuple les estimoit, & le Roi qui avoit du zéle pour la croisade, les favorisa d'abord. Mais bien-tôt ils se rendirent odieux à tout le monde par leurs pillages & leurs violences, qui alloient jusqu'à commettre des meurtres. On en mettoit en prison ; mais les autres venoient en foule,

forçoient les prisons, & mettoient en liberté leurs compagnons.

XIII. Massacre des Juifs. Etant venus à Paris, ils en délivrerent quelques-uns que l'on avoit mis dans la prison de S. Martin des Champs. Ils vinrent ensuite au Châtelet, où ils jetterent du haut d'un escalier en bas le Prevôt de Paris qui vouloit leur résister. Ils s'éloignerent ensuite de Paris, & allerent du côté de la Guienne, où ils tuerent tous les Juifs qu'ils purent trouver, & pillerent leurs biens. Le seul moien qu'ils laissoient aux Juifs pour sauver leur vie, étoit de se faire baptiser. Ils tuerent aussi tous ceux qui étoient à Toulouse, sans que ni les les Officiers du Roi ni les Capitouls pussent les en empêcher. Ils continuerent leurs violences dans le bas Languedoc, & pillerent même les églises. Le Gouverneur les attaqua, & en fit pendre un grand nombre. Le Pape sçachant qu'ils se disposoient à aller à Avignon, leur fit fermer les passages, & prit de si bonnes mesures, que ces brigands se dissiperent entiérement. L'Angleterre fut agitée d'un pareil mouvement qui se dissipa de même. Le Pape prit en cette occasion la protection des Juifs, & écrivit aux Princes & aux Seigneurs, de les défendre de la fureur des Pastoureaux. Comme plusieurs se convertirent pour éviter leur persecution, il renouvella les Constitutions qui défendoient de dépouiller de leurs biens ces nouveaux convertis, de peur qu'ils ne fussent tentés de retourner au Judaïsme. Mais il renouvella en même temps la condamnation du Talmud, & les ordres d'en brûler tous les exemplaires. Les Juifs avoient occupé jusqu'à Philippe-le-Hardi plusieurs quartiers à Paris dans ce qu'on appelloit *la Cité*, tels que la rue de la Juiverie, l'Isle aux

Juifs, où ils avoient un moulin, & où est à présent la statue d'Henri IV. Il y a aujourd'hui dans l'enceinte du palais une rue nommée de Nazaret, & une autre qui se nomme la rue de Jérusalem ; parce qu'autrefois l'enclos du palais étoit un lieu d'azile, où les Juifs se retiroient avec la permission du concierge du palais.

IV.

XIV. Regne de Charles le-Bel.

L'année suivante 1322, mourut le Roi de France Philippe-le-Long âgé d'environ 28 ans, après en avoir regné cinq. Comme il ne laissa point d'enfant mâle ; son frere Charles Comte de la Marche lui succéda. Il est connu sous le nom de Charles-le-Bel. Le Pape lui écrivit une lettre de consolation sur la mort du Roi son frere, & lui donna de sages avis pour sa conduite. Quelque temps après, il déclare nul son mariage avec Blanche fille d'Otton Comte de Bourgogne. Charles avoit épousé cette Princesse du vivant du Roi Philippe-le-Bel son pere, & en avoit eu des enfans ; mais en 1314 l'aiant convaincue d'adultére, il l'enferma dans un château, & ne pouvoit se résoudre à la reprendre. On lui représenta qu'il pourroit faire casser son mariage, comme aiant été contracté malgré des empêchemens dirimans de parenté & d'affinité spirituelle. L'Evêque de Paris examina d'abord l'affaire, & crut ensuite devoir la renvoier au Pape, qui cassa le mariage par un jugement qui ne fut pas approuvé de tout le monde. On croit que le Pape étoit bien aise de contenter le Roi Charles, à cause du zéle que ce Prince témoignoit pour la croisade. En conséquence du jugement du Pape, le Roi Charles épousa Marie de Luxembourg fille de l'Empereur Henri VII, & sœur de Jean Roi de Bohême.

Charles-le-Bel mourut le premier de Février 1328 âgé de trente-trois ans, dont il en avoit regné six & un mois. Il ne laissa point d'enfant mâle: ainsi la Couronne passa à son cousin germain Philippe de Valois, fils du Comte Charles frere de Philippe-le-Bel. Il fut sacré à Reims par l'Archevêque, & il regna vingt-deux ans. Dès la seconde année de son regne, il écrivit aux Evêques une lettre circulaire, par laquelle il leur mandoit de se trouver à Paris le huitiéme de Décembre, pour discuter en sa présance les plaintes du Clergé contre les officiers du Roi, & celles des officiers du Roi contre le Clergé. Au jour marqué vingt Prélats, cinq Archevêques & quinze Evêques, comparurent devant le Roi dans le Palais à Paris. Le Roi étant assis avec son Conseil, Pierre de Cugnieres Chevalier parla publiquement pour le Roi dont il étoit conseiller, & prit pour texte ces paroles de l'Evangile: Rendez à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu. Il entreprit de prouver la distinction des choses spirituelles & temporelles, soutenant que les spirituelles appartiennent aux Prélats & les temporelles au Roi & aux Barons. Aiant allegué sur cela plusieurs raisons, il conclut que les Prélats devoient se contenter du spirituel, dans lequel le Roi les protegeroit. Ensuite il dit en François, que le Roi vouloit rétablir le temporel, & il proposa soixante-six articles qui renfermoient autant de griefs contre les ecclésiastiques, & qu'il donna par écrit aux Evêques, afin qu'ils en délibérassent & en rendissent compte au Roi.

XV. Regne de Philippe de Valois. Division entre les Officiers du Roi & le Clergé. Plaintes de Pierre de Cugnieres.

Pour leur en donner le temps, on remit l'affaire au quinziéme de Décembre. Ce jour-là Pierre Roger Archevêque de Sens parla pour le

XVI. Réponse du Clergé.

Clergé. Il prit pour texte ces paroles de Saint Pierre : Craignez Dieu, honorez le Roi. Entrant en matiere, il convint de la distinction des deux Puissances, la spirituelle & la temporelle. Mais comme S. Pierre dit : Soiez soumis à toute créature humaine ; il prétendit que cette soumission n'est pas de devoir. Autrement, ajoute-t-il, tout Evêque devroit être soumis à la personne la plus méprisable qui soit à Paris, parce que c'est une créature humaine. Cet Archevêque ne faisoit point attention, que l'Apôtre s'explique aussi-tôt en disant : Soit au Roi comme Souverain, soit aux Gouverneurs comme envoiés de sa part. Le Prélat entreprit ensuite de montrer, que la jurisdiction temporelle n'est point incompatible en une même personne avec la spirituelle. Il le prouve assez bien ; mais ce n'étoit pas la question ; il s'agissoit de marquer les bornes de l'une & de l'autre Puissance. L'Archevêque voulut étendre la jurisdiction spirituelle sur les choses temporelles, par les exemples de l'Ancien Testament : comme si la puissance que Dieu avoit donnée à Moyse, à Aaron, à Samuel & aux autres pour le gouvernement temporel des Israélites, tiroit à conséquence pour la Religion Chrétienne, & pour toutes les nations qu'elle embrasse. Le Prélat alla plus loin, & soutint que Jesus-Christ, même comme homme, a eu l'une & l'autre puissance. Or, ajoutoit-il, S. Pierre l'a eue aussi, puisque Jesus-Christ l'a établi son vicaire, & qu'il a condamné à mort Ananie & Saphire coupables de duplicité & de mensonge. Comme si les miracles pouvoient quelque chose pour la jurisdiction ordinaire. L'Archevêque détruisoit ainsi la distinction qu'il avoit d'abord reconnue entre les deux Puissan-

res. Car cette dinstinction subsiste, quand elles ne sont unies que par accident, comme en la personne d'un Evêque qui est d'ailleurs Seigneur temporel. Mais la jurisdiction temporelle lui appartient comme Evêque, si elle est essentielle à l'Episcopat, la distinction s'évanouit. L'Archevêque tourna ensuite contre Pierre de Cugnieres l'avantage qu'il prétendoit tirer des deux glaives, pour établir la distinction des deux Puissances; en quoi on ne peut assez admirer la simplicité de ceux qui soutenoient alors les droits du Roi & des juges séculiers, contre les entreprises du Clergé. Qui les obligeoit de convenir de cette frivole allegorie, inconnue à toute l'antiquité? Et qui les empêchoit de dire, que les deux glaives de l'Evangile sont simplement deux épées, que les Apôtres avoient prises pour défendre leur divin Maître? L'Archevêque de Sens termina sa longue & ennuieuse harangue, en disant: On a proposé contre nous plusieurs articles, dont quelques-uns énervent toute la jurisdiction ecclésiastique: c'est pourquoi nous voulons les combattre jusqu'à la mort. D'autres ne contiennent que des abus, dont nous ne croions pas nos officiers coupables; & s'ils les commettoient, nous ne les voudrions tolérer en aucune sorte. Au contraire, nous avons tous résolu de les faire cesser, pour la paix du peuple & la gloire de Dieu. *Amen.*

XVII. Conclusion de cette affaire.

Le vingt-deuxiéme de Décembre les prélats s'assemblerent de nouveau devant le Roi au Palais, & ce fut Pierre Bertrand Evêque d'Autun qui porta la parole. Il traita d'abord la question générale de la distinction des deux puissances & des fondemens de la jurisdiction ecclésiastique, ne faisant presque autre chose que répéter les argumens de l'Archevêque de Sens.

Mais enſuite il examina les ſoixante-ſix articles qu'avoit objectés Pierre de Cugnieres, & répondit à chacun en particulier. On demanda de la part du Roi, que ſes réponſes fuſſent données par écrit. Les Evêques en aiant délibéré, réſolurent de donner ſeulement au Roi un mémoire en François, qui contenoit en abrégé leurs prétentions, dans leſquelles ils le prioient de les maintenir. Le vingt-neuviéme du même mois de Décembre, les Evêques vinrent devant le Roi à Vincennes pour recevoir ſa réponſe. Pierre de Cugnieres leur dit au nom du Roi, que tous leurs droits leur ſeroient conſervés. Il inſiſta enſuite ſur la diſtinction des affaires ſpirituelles, & temporelles, & conclut en diſant: que le Roi étoit prêt à recevoir les inſtructions qu'on voudroit lui donner ſur quelques coûtumes, & à faire obſerver celles qui paroîtroient raiſonnables. L'Evêque d'Autun au nom des prélats, pria le Roi de leur donner une réponſe plus conſolante. Le dernier de Décembre les Evêques revinrent à Vincennes faire de nouvelles inſtances au Roi, qui leur fit dire que ſon intention n'étoit pas d'attaquer leurs droits; qu'il vouloit bien attendre un an pour voir s'ils remédieroient aux abus, leur déclarant que s'ils ne le faiſoient, il y apporteroit lui-même le reméde qui ſeroit agréable à Dieu & au peuple. Ce fut Pierre Bertrandi qui dreſſa la rélation de ce qui s'étoit paſſé en cette affaire. Il reçut de grandes louanges, aiant bien défendu les droits de l'Egliſe. Au contraire Pierre de Cugnieres devint très-odieux au Clergé. Cette querelle eſt le fondement de toutes les diſputes qui ſe ſont élevées depuis par rapport à l'autorité des deux Puiſſances, & dont l'effet a été de reſtraindre la juriſdiction eccléſiaſtique

dans des bornes plus étroites. On rapporte à ce temps-ci l'introduction de la forme de l'Appel comme d'abus ; mais les principes en sont plus anciens que le nom.

V.

L'an 1336 Philippe se rendit à Avignon, accompagné des Rois de Bohême, de Navarre, & d'un grand nombre de Seigneurs. Il se croisa, & fit de grands préparatifs pour le voiage de la Terre-Sainte. Mais une autre guerre bien funeste à la France empêcha cette expédition. Nous entrons, dit M. Bossuet à l'occasion de cette guerre & de ses suites, dans les temps les plus périlleux de la Monarchie, où la France pensa être renversée par les Anglois, qu'elle avoit jusques-là presque toujours battus. On le vit alors forcer nos places, ravager & envahir nos Provinces, défaire plusieurs armées roialles, tuer nos chefs les plus vaillans, prendre même des Rois prisonniers, & enfin faire couronner un de leurs Rois dans Paris même. Ensuite, tout d'un coup, par une espéce de miracle, ils furent chassés & renfermés dans leur Isle, aiant à peine pu conserver une seule place dans toute la France.

XVIII. Dieu afflige la France par le fléau de la guerre.

Œuvres de M. Bossuet, Tom. XII.

Les actes d'hostilité entre Philippe & Edouard III commencerent en Guienne & en Flandres cette même année 1336 ; & la guerre continua les années suivantes par mer & par terre avec différens succès. Il y eut plusieurs tréves, après lesquelles la guerre recommençoit toujours. Edouard se disoit Roi de France, parce que sa mere Isabelle étoit fille de Philippe-le-Bel, au lieu que Philippe de Valois n'étoit que son neveu ; mais on regarda son droit comme chimérique ; parce qu'il ne descendoit pas d'un mâle. En 1345 la guerre se ralluma d'une maniere

terrible. Edouard envoia une puissante flotte & un corps de troupes très-considérable, qui, aiant débarqué à Baionne, fit des progrès très-rapides. Edouard lui-même fit une descente en Normandie, & s'avança jusqu'aux portes de Paris, portant par-tout la terreur & la désolation. Il brûla S. Germain en Laie, Nanterre, Saint Cloud & Bourg-la-Reine. Enfin les deux Rois en vinrent aux mains le vingt-sixiéme d'Août 1346 près de Creci. Edouard étoit à la tête de quarante-mille hommes bien aguerris. Philippe avoit près de cent mille hommes, mais fatigués, sans ordre & sans discipline; il perdit la bataille dans laquelle périrent trente mille François. Le lendemain les François firent encore une perte à peu près semblable. Après cette grande victoire les Anglois continuerent de ravager la France, pillant, brûlant, massacrant sans distinction d'âge ni de sexe, & n'épargnant pas même les églises.

XIX. Philippe de Valois acquiert le Dauphiné. Sa mort.

Philippe de Valois quelque temps avant sa mort réunit le Dauphiné à la Couronne de France. Humbert Dauphin de Viennois avoit peu de courage & de fermeté, & néanmoins s'avisa de vouloir être chef d'une Croisade contre les Turcs. Avant ce voiage, se trouvant veuf & sans enfans, & chargé de dettes, il céda le Dauphiné à Philippe de Valois en 1343, moiennant une grande somme d'argent. C'est depuis ce temps que le fils aîné du Roi de France, héritier présomptif de la Couronne, a toujours porté le titre de Dauphin. Humbert entra dans l'Ordre de S. Dominique par le conseil d'un Chartreux; & de peur qu'il ne revînt contre le traité qu'il avoit fait avec le Roi de France, le Pape Clément VI qui étoit à Lyon, lui donna les trois ordres sacrés à la fête de Noël 1350.

le faisant soûdiacre à la Messe de Minuit, diacre à celle du point du jour & prêtre à la derniere. L'acquisition de cette grande Province fut une des dernieres actions du Roi Philippe, qui mourut l'an 1350, après avoir vêcu 57 ans & en avoir regné 22.

VI.

XX. Regne de Jean de Valois. Ravages des Anglois en France. Triste état du Royaume.

Jean son fils aîné Duc de Normandie lui succéda à l'âge de 40 ans. Ses Plénipotentiaires & ceux du Roi d'Angleterre, s'assemblerent à Avignon en 1354 devant le Pape Innocent VI, qui désiroit ardemment de rétablir la paix entre eux; mais les Plénipotentiaires n'aiant pu convenir, on se prépara à la guerre de part & d'autre. L'année suivante le Prince de Galles débarqua à Bourdeaux avec une grande armée, s'étendit de tous côtés comme un torrent impétueux, & fit d'horribles ravages. Edouard débarqua la même année à Calais, & fit de ce côté-là tous les maux qu'il put. Le Roi Jean pressé par une guerre si dangereuse, chargeoit son peuple d'impositions, & leva une décime sur le Clergé. Le Pape Innocent lui en écrivit en ces termes: On se plaint que quelques uns de vos officiers veulent contraindre les ecclésiastiques de votre Royaume à paier la décime d'une année de leurs revenus, sous prétexte du consentement d'un petit nombre de Prélats, à qui les autres n'en ont donné aucun pouvoir; outre qu'ils ne le peuvent faire sans le consentement du S. Siége.

Le Roi Jean quitta la Normandie, & passa la Loire avec une armée nombreuse. Le Prince de Galles offrit de rendre au Roi toutes les conquêtes de cette campagne, de délivrer tous les prisonniers, promettant de ne porter de sept ans les armes contre la France. Le Roi après avoir

refusé des offres si avantageuses, attaqua les Anglois & perdit la bataille de Poitiers. La plus grande partie de la Noblesse Françoise y périt, ou fut faite prisonniere. Le Roi lui-même & Philippe son fils furent du nombre des prisonniers, & menés en Angleterre. Ce triste événement jetta la consternation dans toute la France, dont presque toutes les Provinces furent ensuite désolées par les Anglois, les Navarrois, & par plusieurs troupes de brigands. Tout étoit plein de troubles & de désordres. Au milieu de tous ces malheurs, une multitude de païsans s'assemblerent, formerent une espéce d'armée appellée la Jacquerie, & égorgerent tous les gentilshommes qu'ils purent prendre.

L'an 1359, le Roi Jean qui étoit prisonnier, fit avec le Roi d'Angleterre un traité de paix, qui fut apporté en France & rejetté par les Etats. Edouard en fut si piqué, qu'il fit enfermer le Roi Jean & son fils dans la tour de Londres, passa la mer, & vint en France avec la plus nombreuse armée qui fût jamais sortie d'Angleterre. Il parcourut diverses Provinces, & fut par-tout l'instrument des justes vengeances de Dieu. Il conclut la paix en 1360 par le traité de Brétigni, après lequel le Roi Jean fut mis en liberté & revint à Paris. Ce Prince étant sollicité de rompre ce traité, qu'il avoit été contraint de faire en prison, dit ces belles paroles: Si la bonne foi étoit périe par toute la terre, elle devroit se retrouver dans le cœur & dans la bouche des Rois.

XXI. Suite des calamités de la France.

Dieu ne cessoit d'appésantir son bras sur la France. Après la bataille de Poitiers & la prise du Roi, plusieurs gens de guerre de diverses provinces, ne sçachant plus comment subsi-

ster, s'assemblerent en un seul corps de troupes, & allerent en Provence, où ils prirent plusieurs villes & plusieurs places fortes, & pillerent tout le païs. Le Pape Innocent VI voiant venir cette tempête, qui croissoit de jour en jour, fit prendre les armes à toute sa Cour, & en fit lui-même la revue. Dans cette petite armée du Pape, il se trouvoit quatre mille Italiens. Innocent fortifia ensuite Avignon par de bonnes murailles, pour se garantir de la fureur de ces brigands qui s'appelloient la Blanche compagnie. Après que la paix eut été conclue à Brétigni près de Chartres, la Blanche compagnie augmenta beaucoup par le grand nombre de troupes congediées. Ces misérables faisoient par-tout les plus affreux ravages; ils pilloient, & tuoient sans distinction d'âge ni de sexe; & chacun d'eux travailloit à se distinguer par les actions les plus horribles & les plus infâmes. Le Pape fit prêcher contre eux la croisade; mais comme il ne donnoit que des indulgences, ceux qui s'étoient croisés, prenoient souvent parti dans la Blanche compagnie, qui croissoit ainsi de jour en jour, jusqu'à ce que Dieu délivra son peuple de ce terrible fléau quelques années après. Les Historiens remarquent, que jamais le luxe n'avoit été porté plus loin en France, que sous le malheureux Regne de Jean.

VII.

En 1364, le Roi Jean étant passé en Angleterre, pour y terminer avec Edouard les difficultés qui retardoient l'entiere exécution du Traité de Brétigni, y mourut âgé de 55 ans dans la quatorziéme année de son Regne. Son corps fut rapporté en France & enterré à S. Denys. Son fils aîné Charles Duc de Normandie

XXII. Mort du Roi Jean. Regne de Charles V surnommé le sage. Son éloge.

Idée de son Regne.

& Dauphin, succéda à la Couronne & fut nommé Charles V dit le Sage. Ce Prince se prépara à faire la guerre aux Anglois par le jeûne & par la priere. Ses troupes s'emparérent de tout le Ponthieu, pendant qu'une autre armée faisoient la conquête d'un partie du Quierci, du Rouergue & des païs voisins. En 1370 Charles fit Connêtable Bertrand Duguesclin, qui eut de grands avantages sur l'armée Angloise qui s'efforçoit de ravager la France. La mort d'Edouard III arrivée en 1377 faisoit une circonstance favorable, dont le Roi Charles V profita. Il fit équiper une flotte, qui ravagea l'Angleterre sous la conduite de Jean de Vienne. D'un autre côté il envoia des troupes dans les Provinces dont les Anglois s'étoient auparavant emparés; & l'on dit que dans l'espace de trois mois, il recouvra 300 villes, bourgs, ou villages.

Charles V a réuni en sa personne les qualités qui font les grands Rois, & les Rois selon le cœur de Dieu. La sagesse fut sur-tout son véritable caractere. En montant sur le trône, il avoit trouvé les affaires du Royaume presque désesperées; & il les rétablit par sa prudence. Sans sortir de son cabinet, il reprit sur les Anglois tous les païs que ses prédécesseurs avoient perdus à la tête des armées les plus nombreuses. Edouard disoit avec étonnement, en voiant les progrès de Charles, que Jamais Roi ne s'étoit moins armé, & que cependant jamais Roi n'avoit fait de si grandes choses. La gloire de ce Regne est d'avoir eu en même temps le Prince le plus sage, & le Général le plus habile. Charles V entre bien des éloges, en a mérité un qui doit servir d'instruction à tous les Rois. C'est que jamais Prince n'aima tant à deman-

der conseil, & ne se laissa moins gouverner. Il disoit que tant qu'on honoreroit en France la science & le mérite, l'Etat seroit heureux ; & que tout iroit en décadence, quand on n'y feroit plus cas de la sagesse.

Le Roi de Navarre avoit donné du poison à Charles, lorsqu'il n'étoit encore que Dauphin. Un médecin Allemand en suspendit l'effet, en luiouvrant le bras, & dit que quand cette plaie se refermeroit, il mourroit. La plaie se referma en 1380 ; & le Roi mourut cette même année à Vincennes, après avoir regné seize ans & en avoir vécu quarante-trois. On peut regarder Charles V comme le véritable fondateur de la Bibliothéque du Roi. Ce Prince aimoit fort la lecture ; & c'étoit lui faire un présent très-agréable, que de lui donner des livres. Il vint à bout d'en rassembler environ neuf cens, nombre considérable pour un temps où l'Art de l'Imprimerie n'avoit pas encore été trouvé, & pour un Prince à qui le Roi son pere n'avoit laissé au plus qu'une vingtaine de volumes. Nicolas Oresme traduisit sous son Régne la Bible en François. Charles V crut devoir récompenser magnifiquement, un homme qui lui dédia une traduction françoise du grand Ouvrage de la Cité de Dieu de Saint Augustin. La Bibliothéque de ce Prince étoit composée de livres de piété, de Droit, d'Histoire & de Médecine. Il y en avoit aussi sur l'Astrologie judiciaire, qui passoit alors pour une science solide, & dont les folies avoient une infinité de partisans. Charles fit placer tous ses livres dans une des tours du Louvre, que l'on nomma la tour de la Librairie. C'est de ces foibles commencemens que s'est formée la Bibliothéque Roiale, dont il auroit été difficile alors

de prévoir l'éclat & la grandeur. Elle fut considérablement augmentée par les soins de Louis XII & de François I, à mesure que les Lettres & le goût des sciences s'étendirent dans la France sous la protection de ces Princes. Mais ç'a été principalement sous les Regnes de Louis XIV & de Louis XV qu'elle a été portée à ce dégré d'immensité & de magnificence, qui la rendent aujourd'hui la plus riche & la plus précieuse Bibliothéque du monde.

XXIII. Mort de Charles V. Charles V mourut très-chrétiennement, & on garde à Rome une preuve de la délicatesse de sa conscience. C'est un acte public pardevant Notaires daté du jour même de la mort du Roi. C'étoit la seconde année du Pontificat de Clément VII. Je me suis, dit il, déterminé au parti du Pape Clément sur les lettres des Cardinaux, qui ont témoigné en leur conscience avoir élu celui-ci canoniquement. J'ai suivi aussi l'avis de mon Conseil & de plusieurs Prélats & sçavans hommes de mon Royaume, qui en ont mûrement délibéré. Mais parce que quelqu'un pourroit prétendre, que les Cardinaux auroient agi par passion & se seroient trompés, je déclare que je n'ai pris le parti du Pape Clément par aucun motif humain; mais en croiant bien faire. Si néanmoins je me trompois, je proteste que je veux m'en tenir à la décision de l'Eglise Universelle, pour n'avoir rien à me reprocher devant Dieu.

XXIV. Regne de Charles VI. Le Roi Charles V laissa deux fils & trois freres. Le fils aîné fut Charles VI, qui succéda à la Couronne dans sa douziéme année. Il avoit été baptisé par Jean de Dormans Cardinal & Evêque de Beauvais, fondateur du Collége du même nom à Paris; le second fils de Charles V fut Louis Duc d'Orléans. Leurs trois oncles

Oncles étoient, Louis Duc d'Anjou appellé au Royaume de Naples, Jean Duc de Berri, & Philippe Duc de Bourgogne. Il y eut au commencement de ce Regne des séditions dans plusieurs Provinces, à l'occasion des impôts qu'on exigeoit des peuples. Les contestations qu'il y eut entre les oncles du Roi au sujet de la Regence, occasionnerent de grands malheurs, & eurent de terribles suites. La maladie si fâcheuse dont Charles VI fut attaqué, y mit le comble. Marchant en 1392 contre le Duc de Bretagne, qui avoit fait assassiner le Connétable Clisson; quand il fut parti du Mans, un homme mal vêtu, qui sortoit de la forêt voisine, se saisit de la bride de son cheval & lui dit: Noble Roi, ne passe pas outre, retourne sur tes pas: tu es trahi. Cette avanture fit une telle impression sur le Roi, qu'il tomba en phrénésie, tira son épée, & tua ceux de sa suite qui ne purent s'enfuir. Cette maladie du Roi dont jamais il ne fut parfaitement rétabli, occasionna des maux infinis à la France. Charles VI fit divers pélerinages pour obtenir de Dieu par l'intercession des Saints, quelque reméde à son mal. Il chassa les Juifs du Royaume à la fin de ce siécle; & dans un voyage qu'il fit à Avignon, le Pape Clément VII le combla de présens, lui accorda la disposition de quatre Evêchés, & de sept cens cinquante bénéfices à son choix en faveur des pauvres clercs de son Royaume. Nous verrons dans l'histoire du quinziéme siécle, la suite du Regne de Charles VI, qui ne mourut que l'an 1422.

VIII.

L'an 1308, quelques mois après que Clément V fut à Avignon, il apprit un grand accident arrivé à Rome. La nuit d'avant la fê- XXV. Eglise d'Italie.

Eglise de S. Jean de Latran brûlée.

te de S. Jean Porte-Latine, le feu prit à l'Eglise de S. Jean de Latran. Il commença par la sacristie, gagna le toît de la grande nef, qu'il brûla presque tout entier, ensuite l'autel des chanoines & le chœur. Les bâtimens d'alentour furent brûlés, entr'autres les logemens des chanoines, & il ne resta que la chapelle nommée le Saint des Saints, qui étoit voûtée. Le tabernacle d'argent qui couvroit le grand autel fut fondu, & l'on craignoit fort pour l'Autel même, où l'on disoit que S. Pierre avoit offert le Saint Sacrifice. Car cet Autel n'étoit que de bois, comme il est encore, & en forme de coffre, rempli de précieuses Reliques. Mais quelques personnes zélées eurent le courage de le tirer de l'incendie, & il fut conservé dans la chapelle de S. Thomas de la même église, scellé des sceaux de trois Cardinaux. Les Romains regarderent cet accident comme une punition divine : la ville retentissoit de lamentations, & l'on fit des processions pour appaiser la colere de Dieu. Les divisions cesserent, les ennemis se reconcilierent, la plûpart donnoient quelques signes de pénitence, & tous exhortoient à contribuer aux réparations de cette église, la premiere du monde en dignité. Le Pape envoya une grande somme d'argent, pour travailler à rétablir l'Eglise de S. Jean de Latran en sa premiere magnificence. Il écrivit aux Romains, louant le zéle qu'ils faisoient paroître en cette occasion : & pour les encourager, il leur donna des indulgences.

XXVI. Bulle contre les Véniciens.

On rapporte aussi au commencement du séjour de Clément V à Avignon, un autre événement remarquable. Après la mort d'Azon d'Este Marquis de Ferrare, son frere, & un fils illégitime se disputerent la Seigneurie de la

ville. Le peuple pour avoir la paix chassa l'un & l'autre. Le Pape crut l'occasion favorable pour se rendre maître de Ferrare, qu'il prétendoit être du domaine de l'Eglise de Rome ; & il écrivit à la Communauté de la ville, pour les exhorter à se jetter entre les bras de l'Eglise leur mere. Les Vénitiens trouvant Ferrare à leur bienséance, songeoient à s'en emparer. C'est pourquoi le Pape y envoia deux Nonces, l'Abbé de Tulle & le Doien de Meaux. Les Ferrarois leur donnerent les clefs de la ville, se reconnoissant sujets de l'église de Rome. L'Abbé de Tulle alla à Venise pour détourner le Doge de l'entreprise qu'il méditoit, mais il y fut mal reçu. Les Vénitiens entrerent dans le Ferrarois & prirent la ville. Alors les Nonces excommunierent le Doge & le Sénat, & mirent l'Etat de Venise en interdit.

Le Pape qui avoit écrit aux Vénitiens des lettres pleines de douceur pour les engager à ne point attaquer Ferrare, sachant qu'ils s'en étoient rendu maîtres, publia contre eux une Bulle terrible, où il rapporte les exemples de Lucifer, de Dathan & d'Absalon. Il leur ordonne, sous peine d'excommunication, de quitter Ferrare ; & en cas de désobéissance, outre l'excommunication & l'interdit, il défend tout commerce avec eux : ensorte que personne ne leur porte ou leur vende, ni ris, ni bled, ni vin, ni viande, ni étoffes, & n'achete rien d'eux, sous les mêmes peines d'excommunication & d'interdit. De plus le Pape prive le Doge & la République de tous les priviléges qu'ils avoient, & absout tous leurs Sujets du serment de fidélité ; déclare tous les Vénitiens infâmes & incapables d'aucune fonction civile. Enfin il ordonne à l'Evêque de Venise & à tout le Clergé

féculier & régulier, & fur-tout aux Religieux mendians, d'en fortir inceffament, laiffant feulement quelques Prêtres pour adminiftrer le Baptême aux enfans & la pénitence aux mourans.

Le Pape écrivit en même-temps aux Rois de Sicile, d'Efpagne, de France & d'Angleterre, de faifir & confifquer les biens & les perfonnes des Vénitiens, qui fe trouveroient fur leurs terres, ce qui fut exécuté en quelques lieux. Comme les Vénitiens, ne laiffoient pas de garder Ferrare, le Pape fit prêcher la Croifade contre eux, & envoya en Italie un Cardinal de fes parens, pour commander l'armée en qualité de Légat; ce qu'il fit avec tant de fuccès, qu'il gagna une fanglante bataille près du Pô, & reprit Ferrare. Les Vénitiens furent excommuniés pendant trois ans, quoiqu'ils euffent grand foin d'envoyer au Pape des Ambaffadeurs. Enfin François Vandole qui fut envoyé l'an 1313, s'étant préfenté devant le Pape pendant qu'il étoit à table, avec une corde au cou & très-pauvrement vêtu, le Pape fe laiffa fléchir, & adreffa au Doge une Bulle par laquelle il levoit toutes les cenfures portées contre les Vénitiens, & les rétabliffoit dans tous leurs droits & leurs priviléges.

XXXVII. Clémentines publiées.

Clément V avoit fait mettre en ordre un feptiéme livre des Décrétales qu'il vouloit publie., comme Boniface VIII avoit fait le Sexte. Mais aiant été attaqué de la maladie dont il mourut, ce livre ne fut point envoié aux Univerfités felon la coûtume, ni rendu public. Jean XXII fon fucceffeur exécuta le même projet, & publia ce recueil qui s'appelle les Clémentines. Il eft divifé en cinq livres comme le Sexte, & s'appelloit au commencement le feptiéme des Décrétales.

Il se forma en Italie l'an 1319 un nouvel Ordre religieux. Il y avoit à Sienne un Docteur célébre en Droit civil, nommé Jean Tolomei d'une famille noble. Comme il devoit un jour faire une leçon publique, il lui vint un grand mal aux yeux. Il s'adressa à la Sainte Vierge pour en obtenir la guérison, lui promettant, si il l'obtenoit, de quitter le monde & de se consacrer pour toujours à son service. Il fut guéri, & au lieu de la leçon qu'il devoit faire, & à laquelle étoit venu un grand concours d'auditeurs, il leur raconta ce qui lui étoit arrivé, & parla fortement du mépris du monde. Il exécuta sa promesse, sortit de la ville pauvrement vêtu, & se retira en un lieu nommé le Mont Olivet, avec deux autres Nobles Siennois. Ils y bâtirent un oratoire & des cellules, & Jean qui prit le nom de Bernard, y donna tout son bien. XXVIII. Ordre du Mont Olivet.

Comme il leur venoit chaque jour des disciples, quelques envieux les déférerent comme hérétiques au Pape Jean XXII, comme si on devenoit suspect d'hérésie, parce qu'on pense sérieusement à son salut. Le Pape leur manda de venir le trouver à Avignon. Les aiant examinés, il les jugea innocens, les renvoia à l'Evêque d'Arezzo dans le Diocèse duquel étoit le Mont Olivet, pour approuver leur Congrégation & leur donner une Régle. L'Evêque leur permit d'ériger un monastere en l'honneur de la Sainte Vierge sous la régle de S. Benoît.

IX.

Vers le milieu du quatorziéme siécle, la peste fit en Italie des ravages effroiables. Les marchands l'avoient apportée du Levant en Sicile & dans les ports de Toscane. A Florence elle XXIX. Peste en Italie qui devient ensuite générale.

emporta entr'autres Jean Villani, qui a écrit en Italien l'histoire de cette République depuis son commencement jusqu'à l'an 1348 qu'il mourut. On remarque dans cet Auteur un caractere de sincérité & de probité qui le rend recommandable. L'Ouvrage fut continué par Mathieu Villani son frere, qui dit que la peste emporta à Florence les trois cinquiémes des habitans. Elle passa ensuite d'Italie en France & en Espagne, & les années suivantes en Angleterre, en Allemagne & dans le Nord: Dieu punissant ainsi tous les Chrétiens, parce que tous étoient coupables.

Pour consoler les fidéles dans cette calamité publique, le Pape Clément V accorda à tous les Prêtres le pouvoir d'absoudre de toute sorte de péchés, ceux qui étoient attaqués de ce mal, & de leur accorder une indulgence pléniere. Il donna aussi certaines indulgences aux Prêtres qui administroient les Sacremens aux pestiférés, & à tous ceux qui leur rendoient quelque office de charité, ou qui les ensevelissoient après leur mort. A Avignon en particulier, il commit des Médecins pour visiter les pauvres, & d'autres personnes pour les assister pendant la maladie, & prendre soin de leur sépulture. Comme les cimetieres ordinaires ne pouvoient les contenir, il acheta un grand champ qu'il fit bénir pour cet effet. Plusieurs malades voiant mourir leurs héritiers devant eux, donnoient leurs biens aux églises & aux religieux.

Plusieurs Prêtres étoient assez lâches pour abandonner les fidéles, & des religieux en prenoient soin. A l'hôtel-Dieu de Paris la mortalité fut telle, que pendant long-temps on portoit tous les jours au cimetiere des Saints Innocens plus de cinq cens corps, nombre prodi-

gieux, ſi on fait attention au peu d'étendue qu'avoit alors Paris. Les religieuſes ſervoient les malades avec beaucoup de zéle & de charité. Pluſieurs d'entre elles moururent, & on en mettoit d'autres à leur place. Cette maladie emporta un ſi grand nombre de religieux, que les couvens demeurerent preſque déſerts. Ce fut la cauſe du relâchement que l'on vit enſuite, particuliérement chez les religieux mandians. Car cette peſte priva les maiſons des meilleurs ſujets, qui ſoutenoient les Communautés par leur doctrine & par leurs exemples. D'ailleurs la maladie fut une occaſion de relâcher la rigueur de l'obſervance dans la nourriture & dans le reſte, & l'on ne put y revenir quand la maladie fut paſſée, à cauſe de la tiédeur des freres & même des ſupérieurs. Bernard de Sienne inſtituteur de l'Ordre du Mont Olivet, mourut de la peſte en ſervant ſes moines qui en étoient infectés. Il les avoit gouvernés vingt-ſept ans.

Le Peuple s'imaginant que les Juifs avoient procuré la peſte en empoiſonnant les puits & les fontaines, les brûla & les tua ſans autre examen. Cette violence les jetta dans un tel déſeſpoir, que les meres craignant qu'après leur mort on ne baptisât leurs enfans, les jettoient dans le feu, & s'y jettoient enſuite elles-mêmes pour être brûlées avec leurs maris. Le Pape Clément VI publia deux Bulles contre les violences faites aux Juifs, défendant de les tuer, ſous peine d'excommunication.

X.

XXX. Congrégation des Jeſuates. Réforme du Mont-Caſſin.

Environ quinze ans après l'événement que nous venons de rapporter, on vit ſe former en Italie un nouvel Ordre de Religieux, dont le fondateur fut Jean Colombin. Il étoit né à

Sienne d'une famille noble, & fut élevé aux premieres charges de la ville. Mais il étoit avare, & cherchoit à s'enrichir par toute sorte de moiens. Revenant un jour du Palais, & ne trouvant pas son dîné prêt, il s'emporta contre sa femme, qui, pour lui faire prendre patience, lui donna la vie des Saints. Dans un premier mouvement de colere, il jetta le livre à terre; mais s'adoucissant ensuite il le ramassa, l'ouvrit & tomba sur la vie de Sainte Marie Egyptienne. Il en fut tellement touché, qu'il résolut dès-lors de changer de vie. Il commença à faire d'abondantes aumônes, à jeûner & à prier. Ce fut un grand sujet de joie pour sa femme, qui depuis long-tems demandoit à Dieu la conversion de son mari. Jean Colombin couchoit sur des planches, portoit un cilice, châtioit son corps & s'habilloit pauvrement. Il fit de sa maison un hôpital pour les étrangers & les malades, & il les servoit de ses mains.

Il avoit un fils qui mourut, & une fille qui se fit religieuse. Alors du consentement de sa femme, il donna tous ses biens aux pauvres & se réduisit à la derniere pauvreté. Un autre noble Siennois nommé François Viscenti s'attacha à lui, & ils alloient tous deux prêchant par les villes & les villages de Toscane, & exhortant à faire pénitence. Ils rassembla jusqu'à soixante disciples avec lesquels il se présenta au Pape Urbain V l'an 1367. Il avoient des habits pauvres & déchirés, étoient nuds pieds, & n'avoient sur la tête que des couronnes d'olivier. Le Pape leur ordonna de se couvrir la tête, & de porter au moins aux pieds des sandales de bois. On les accusa de former une secte dangereuse. Le Pape les fit interro-

ger sur la doctrine ; & voiant qu'ils n'enseignoient aucune erreur, il approuva solemnellement leur institut, & leur donna de sa main l'habit qu'ils devoient porter. C'étoit une tunique blanche avec un chaperon blanc & un manteau brun. Le peuple les nomma Jésuates, parce qu'ils avoient toujours à la bouche le nom de Jesus : & ils prirent depuis la régle de S. Augustin. Jean Colombin retournant à Sienne, tomba malade & mourut en chemin le dernier de Juillet de l'an 1367. On trouve son nom dans le Martyrologe Romain. Cette Congrégation ayant subsisté trois cens ans, fut supprimée en 1668 par le Pape Clément IX.

Vers le même tems on fut obligé de faire une nouvelle réforme dans le monastere du Mont-Cassin. Cette célébre maison, source de l'Ordre de S. Benoît, étoit rétombée dans un état déplorable. Elle étoit occupée par plusieurs moines déréglés ; & les bâtimens avoient été presque ruinés par un tremblement de terre. Le Pape Urbain V voulut rétablir cet ancien monastere. Il commença par supprimer l'Evêché qu'y avoit érigé Jean XXII, croiant qu'un Abbé étoit plus propre qu'un Evêque à y rétablir la discipline monastique. Ensuite il fit travailler à la réparation des bâtimens, & y employa les revenus de l'Abbaïe, tant qu'elle demeura vacante. Il y rassembla des moines vertueux de divers autres monasteres, où il sçavoit qu'il y avoit plus de régularité, & les établit au Mont-Cassin pour y faire leur résidence perpétuelle, après qu'il en eut chassé les mauvais moines. Il ne falloit plus qu'un Abbé capable de bien gouverner le monastere, d'y soutenir la réforme, & d'y attirer de bons

ſujets. Le Pape le chercha long-tems chez les moines noirs, ſans trouver ce qu'il déſiroit. Enfin il découvrit chez les Camaldules un homme d'une ſolide piété continuellement appliqué à la priere & à la lecture des bons livres, prudent dans la conduite des affaires, & zélé pour l'obſervation de la régle. Il ſe nommoit André de Faënza. Le Pape le fit venir, & malgré ſa réſiſtance, l'établit Abbé du Mont-Caſſin l'an 1370.

XI.

XXXI. Le poëte Petrarque.

Quelques années après mourut en Italie le fameux Petrarque, qu'il eſt utile de connoître, pour juger de quel poids doit être ſon témoignage touchant les Papes de ſon tems & la Cour de Rome. Il nâquit en Toſcane au commencement du quatorziéme ſiécle. Son pere qui étoit noble Florentin, aïant été chaſſé par une faction, alla à Avignon chercher à ſubſiſter à la ſuite de la Cour de Rome. Petrarque étudia en droit à Montpellier & enſuite à Bologne. Mais il n'avoit point de goût pour cette étude, ne & s'appliquoit qu'à la lecture de Virgile, de Ciceron & des Auteurs de la pure latinité. Après avoir fait divers voiages pour obſerver les antiquités de chaque païs, il ſe retira dans une ſolitude agréable d'Italie, où il compoſa la plûpart des ſes ouvrages. Les plus connus ſont ſes poëſies Italiennes, qui ſont très-dangereuſes pour les mœurs. Il avoit néanmoins embraſſé l'état eccléſiaſtique dès ſa premiere jeuneſſe, & il fut même dans la ſuite Archidiacre de Parme & chanoine de Padoue. Mais la ſainteté de ſon état ne l'empêcha pas de vivre dans la débauche. Le Pape Benoît XII lui conſeilla de ſe marier avec Laure qui eſt l'objet de ſes poëſies, lui promettant diſpenſe

pour garder ses bénéfices. Il se fit couronner poëte à Rome, & cette cérémonie profâne se fit le jour de Pâque. Mais ce qui montre plus son peu de sens & la légereté de son esprit, c'est qu'il se déclara hautement pour un extravagant nommé Nicolas Laurent, qui, sous le titre de Tribun du peuple, fit révolter Rome en 1347. Petrarque écrivit à ce fanatique, le traitant de restaurateur de la liberté Romaine, & le comparant aux Brutus, aux Camilles, & à ce que l'ancienne Rome avoit de plus illustre. Il avoit la folie de promettre la recompense céleste à ce séditieux. Après cela, comment les Protestans peuvent-ils alléguer Petrarque comme un auteur sérieux, & dire que ses lettres sont pleines de gravité, de zéle & de doctrine? Peut-on faire valoir les déclamations vagues de ce frivole auteur contre les Papes pour dire comme lui qu'Avignon étoit Babylone, & l'Eglise la prostituée de l'Apocalypse?

XII.

Vers la fin du quatorziéme siécle arriva l'irruption de la secte des Blancs en Italie. Voici ce qu'en dit Thierri de Niem, qui demeuroit en Italie depuis trente ans, & qui avoit ce spectacle devant les yeux; en cela plus croiable, que S. Antonin de Florence, qui n'avoit alors que dix ou douze ans, & que Platine qui n'en parle que sur le rapport de son pere. L'an 1398 quelques imposteurs sortis d'Ecosse vinrent en Italie. Ils portoient des croix faites de briques fort artistement arrangées, d'où ils exprimoient du sang qu'ils y avoient fait adroitement entrer. En été ils faisoient suer ces croix avec de l'huile, dont ils les frottoient en dedans. Ils disoient que l'un d'entre eux étoit

XXXII. secte des Blancs.

le Prophête Elie, & que le monde alloit bientôt finir. Ils parcoururent presque toute l'Italie : où ils séduisirent une infinité de personnes. On voioit par-tout des processions de gens revêtus de longs habits de toiles, avec des capuces couvrant le visage, & aiant seulement des ouvertures pour les yeux, comme sont les sacs de Pénitens dans les Provinces Méridionales de France. Ce n'étoit pas seulement le peuple qui embrassoit cette dévotion : des Prêtres & mêmes des Cardinaux y entrerent : ils portoient comme le peuple de longues chemises blanches, alloient en procession pendant treize jours en chantant de nouveaux cantiques, & se retiroient ensuite chez eux. Pendant leur voiage ils couchoient dans les églises, dans les monasteres, dans les cimetieres, faisant du dégât & de l'ordure par-tout où il s'arrêtoient. Durant leurs processions & leurs stations, il se commettoit de grands désordres. Le mélange des personnes de tout sexe & de tout âge occasionna des crimes, dont cette étrange Confrairie ne paroissoit pas d'abord capable. Mais un des principaux qui passoit pour prophête, aiant été mis à la question, avoua un crime, pour lequel il fut brûlé. Cette dévotion bizarre produisit au reste quelques bons effets, dont le plus sensible fut la reconciliation d'un grand nombre d'ennemis. Un de leurs cantiques étoit la prose *Stabat mater dolorosa*, que l'on attribuoit alors à S. Grégoire ; ce qui montre quelle étoit la critique de ce tems-là.



ARTICLE VI.

Eglises d'Allemagne, de Hongrie, de Pologne & d'Espagne.

I.

ALBERT Duc d'Autriche étoit Empereur au commencement du quatorziéme siécle. On voit par une lettre que le Pape Boniface VIII écrivit en 1301 aux trois Electeurs ecclésiastiques, qu'il ne regardoit point Albert comme légitime Empereur. Albert Duc d'Autriche, dit le Pape, s'est revolté contre Adolfe, s'est fait élire Roi des Romains, lui a fait la guerre & livré une bataille où Adolfe a été tué, & ensuite s'est de nouveau fait élire Roi des Romains. Or c'est à nous qu'il appartient de droit d'examiner celui qui est élu Roi des Romains, ou de le rejetter si nous le jugeons indigne. C'est pourquoi nous ordonnons qu'Albert se présente devant nous par ses envoiés, pour se justifier des crimes dont on l'accuse & faire ce que nous lui prescrirons. Autrement nous défendrons aux Electeurs & à tous les Sujets de l'Empire, de le reconnoître pour Roi des Romains, & nous les dégagerons de leur serment de fidélité. En conséquence de cet ordre, les trois Electeurs ecclésiastiques songoient à déposer Albert; mais ce Prince leur aiant fait une guerre sanglante, il s'accommoderent avec lui.

I. Eglise d'Allemagne. Efforts du Pape pour déposer Albert d'Autriche.

Deux ans après, le Pape Boniface VIII voulant se fortifier contre le Roi de France Philip-

II. Réconciliation du Pape

avec ce Prince.

pe-le-Bel qui le menaçoit, songea à se reconcilier avec Albert d'Autriche en le reconnoissant Roi des Romains. Mais avant que de donner sa bulle de confirmation, Albert eut la simplicité d'envoier au Pape une patente où il s'exprimoit ainsi : Je reconnois que l'Empire Romain a été transféré par le Saint Siége, des Grecs aux Allemans en la personne de Charlemagne ; que le droit d'élire le Roi des Romains destiné à certains Princes ecclésiastiques & séculiers ; & que les Rois & les Empereurs reçoivent du S. Siége la puissance du glaive matériel. Ensuite Albert fait serment de fidélité au Pape, & confime toutes les promesses faites par les Empereurs ses prédécesseurs, promettant de plus de défendre les droits du S. Siege contre tous ses ennemis, même Rois ou Empereurs, de ne faire avec eux aucune alliance, & de leur faire la guerre si le Pape l'ordonne. Cette clause semble regarder Philippe-le-Bel. Boniface VIII aiant reçu cette patente, fit expédier sa bulle de confimation, par laquelle, en vertu de sa pleine puissance apostolique, il veut que tous les Sujets de l'Empire obéissent à Albert. Ce fut sous cet Empereur que commença à se former la République des Suisses, qui, étant traité durement par les officiers de ce Prince, firent entre eux une confédération & secouerent le joug de sa domination. Les confédérés étoient des Cantons d'Uri, d'Underval & de Suits, & ce dernier Canton donna son nom à la République. Albert avoit une passion démesurée d'agrandir ses Etats ; ce qui lui coûta la vie, car il fut assassiné par le Duc Jean son neveu, dont il avoit usurpé les terres. Son regne fut d'environ dix ans.

II.

Le Siége de Maience fut plusieurs années vacant. Henri Comte de Luxembourg voulant procurer cette place importante à Baudouin son frere qui étudioit alors à Paris, envoia son médecin nommé Pierre d'Achspast, solliciter cette affaire auprès du Pape Clément V, qui étoit alors malade à Poitiers. Le Pape n'eut point d'égard à ses sollicitations, & refusa l'Archevêché de Maience pour Baudouin. Cependant sa maladie étant augmentée considérablement, Pierre qui étoit habile dans son art, le traita si bien qu'il le guérit. Le Pape du consentement des Cardinaux, lui donna à lui-même l'Archevêché de Maience, & le renvoia avec les provisions & le pallium. Pierre étoit né à Tréves, & avoit la réputation de savant & pieux ecclésiastique : car alors la plûpart de médecins étoient clercs. Il fut reçu à Maience avec honneur par le peuple & le clergé, & gouverna treize ans cette église. III. Pierre Archevêque de Maience.

L'Archevêque de Tréves étoit Diether de Nassau frere de l'Empereur Adolfe. Il avoit été de l'Ordre des Freres Prêcheurs; & le Pape Boniface VIII l'avoit mis sur ce grand Siége sans élection du Chapitre, & seulement en haine d'Albert d'Autriche, auquel Diether fut toujours opposé. C'étoit un homme plus guerrier qu'ecclésiastique, & dont la mauvaise conduite fut la source de beaucoup de maux & de scandales. Le Pape lui écrivit, & lui marqua qu'il étoit plus touché des excès commis par les Prélats qui avoient été religieux, puisque la vie qu'ils avoient menée dans cet état, les obligeoit plus que les autres à donner bon exemple. Le successeur de Diether fut Baudouin de Luxembourg, que le Pape avoit refusé pour l'Archevêché de Maience. IV. Diether Archevêque de Tréves.

III.

V. Henri VII Empereur. Pierre d'Achspaſt que le Pape en avoit pourvû, ſe joignit au nouvel Archevêque de Tréves, pour engager les autres Electeurs à nommer Henri de Luxembourg Roi des Romains. Jean Villani dit que Philippe-le-Bel vouloit faire élire Charles de Valois ſon frere, pour remettre l'Empire entre les mains des François, comme il étoit du tems de Charlemagne ; que le Roi vouloit engager le Pape Clément V à l'aider dans cette entrepriſe ; mais que le Pape averti de ſon deſſein, preſſa ſecrétement les Electeurs de le prévenir, comme ils firent par la crainte de tomber ſous la domination des François. Henri VII fut couronné à Aix-la-Chapelle par l'Archevêque de Cologne le jour de l'Epiphanie 1309. Il voulut auſſi ſe faire couronner à Rome par le Pape ; & pour cet effet il envoia à Avignon des Prélats & des Seigneurs qui prêterent au Pape en ſon nom ſerment de fidélité.

VI. Conciles en Allemagne. On tint l'année ſuivante 1310 pluſieurs Conciles provinciaux. On publia dans celui de Cologne des ſtatuts, plus propres à faire connoître les déſordres qui regnoient alors qu'à y remédier efficacement ; puiſqu'on n'y emploie que des cenſures mépriſées depuis ſi long-tems. On condamna & on caſſa les Ordonnances faites par les laïques contre la liberté eccléſiaſtique, particuliérement les défenſes de donner des terres & des ſeigneuries aux religieux & aux eccléſiaſtiques. On condamne auſſi ceux qui défendoient de donner aux curés pour leurs fonctions plus que ce qu'ils avoient taxé. Le Concile ordonne aux laïques, ſous peine d'excommunication, de révoquer tous ces réglemens. On ſent bien que les laïques n'avoient fait ces réglemens, qu'à cauſe de l'avidité des

ecclésiastiques à faire valoir leurs droits, & à étendre leurs acquisitions. Les ecclésiastiques s'étoient attiré le mépris & la haine des laïques, jusqu'au point qu'ils étoient souvent frappés, emprisonnés ou mis à mort. C'est ce qui engagea le Concile de Cologne à renouveller une Ordonnance faite quarante ans auparavant, à l'occasion de pareils excès, & qui avoit été fort mal gardée. D'autres canons de ce Concile font voir qu'elle étoit alors la corruption du Clergé. Un Concile de Salsbourg tenu la même année 1310 modéra la rigueur des décrets précédens contre les désordres du clergé, ce qui fait juger que ces décrets étoient mal observés.

VII. Henri VII en Italie.

Henri de Luxembourg passa en Italie vers la fin de cette même année 1310, pour se faire couronner à Rome. Il étoit accompagné d'une grande armée, & promettoit de rétablir la paix dans tout le païs, & de réunir les partis des Guelfes & des Gibelins. Le Pape avoit écrit en sa faveur à tous les peuples d'Italie; mais la présence d'Henri ne fit qu'augmenter les troubles en encourageant les Gibelins & donnant de la jalousie aux Guelphes, & il fut obligé de livrer des combats & d'assiéger des places. Il reçut la couronne de fer à Milan, de la main de l'Archevêque le sixiéme de Janvier 1311, & il passa le reste de l'année en Lombardie, à cause des différentes révoltes qui survinrent. Le Pape avoit promis d'aller à Rome lui donner de sa main la Couronne Impériale; mais il en donna ensuite la commission à cinq Cardinaux, dont trois étoient Evêques & deux diacres. Henri arriva à Rome le dernier d'Avril 1312. Il y trouva le frere de Robert Roi de Naples, qui, soutenu par la faction des Ursins, s'opposa à son couronnement. Henri ne laissa pas d'en-

trer dans la ville ; mais pour pouvoir aller à S. Pierre, il fut obligé de combattre les troupes de Naples dans Rome même. Le combat fut sanglant : les Allemans y furent battus, & plusieurs Seigneurs tués ; entre autres l'Evêque de Liége.

Le Roi Henri voiant qu'il ne pouvoit se faire couronner à S. Pierre, choisit S. Jean de Latran. Les Cardinaux s'y opposoient, parce que suivant la coûtume & les termes de leur commission, cette cérémonie devoit être faite à S. Pierre ; mais ils y furent forcés par le peuple, qui se révolta en voiant que la ville de Rome se détruisoit par cette guerre intérieure. Les Cardinaux reçurent ensuite une lettre du Pape, qui les chargeoit d'ordonner une treve à l'Empereur & au Roi Robert. L'Empereur consulta les plus habiles Jurisconsultes de Rome, qui répondirent : Nous ne trouvons ni dans le Droit canonique, ni dans le Droit civil, que le Pape puisse ordonner cette treve. L'Empereur n'est que protecteur de l'Eglise & ne tient rien d'elle. S'il se soumettoit au Pape, comme vassal de l'Eglise, il violeroit le serment qu'il a fait de conserver les droits de l'Empire. Henri suivit ce conseil, & fit une protestation publique pardevant plusieurs Tabellions ou Notaires, que ni lui ni ses prédécesseurs n'avoient jamais fait serment de fidélité à personne. Le Pape fut très-mécontent de ce procedé.

VIII. Mort de l'Empereur. L'Empereur sortit de Rome après son couronnement, & s'arrêta en Toscane pour s'opposer au parti des Guelfes ligués contre lui, & soutenus par Robert Roi de Naples. Il donna même le vingt-cinquiéme d'Avril 1313 une sentence contre ce Prince, par laquelle il le déclare crimi-

nel de lèze-Majesté, & comme tel le prive de tous ses Etats & le condamne à perdre la tête. Le quinziéme d'Août suivant, fête de l'Assomption de la Vierge, l'Empereur se trouvant à Bonconvento près de Sienne, communia de la main d'un Frere Prêcheur : aussi-tôt après il tomba malade & mourut au même lieu le vingt-cinquiéme du même mois. On prétendit que le religieux qui l'avoit communié, avoit mis du poison dans le vin de l'ablution qu'il lui avoit donné après la communion ; mais les médecins dirent au Pape qu'il n'étoit point mort de poison.

Après la mort de l'Empereur Henri, le Pape Clément V publia deux Constitutions contre sa mémoire. La premiere, au sujet de la protestation que l'Empereur avoit faite de n'être soumis à personne par serment de fidélité. Par la seconde Constitution le Pape déclare nulle la sentence prononcée par l'Empereur contre Robert Roi de Naples. En vertu du droit que le Pape prétendoit avoir de gouverner l'Empire pendant qu'il étoit vacant, il en fit le Roi Robert vicaire en Italie quant au temporel tant qu'il plairoit au Saint Siége.

IV.

IX. Double élection pour l'Empire.

L'Empire aiant été vacant pendant près de quatorze mois, les Electeurs s'assemblerent à Francfort au jour marqué, le dix-neuviéme d'Octobre 1314. Cinq Electeurs, après avoir attendu inutilement les deux autres, l'Archevêque de Cologne & Rodolphe Comte Palatin du Rhin, élurent Louis Duc de Baviere frere de Rodolphe. Il consentit à son élection, & fut mené par les Electeurs à l'Eglise de S. Barthelemi, où ils le mirent sur l'autel avec les cérémonies ordinaires, chanterent le *Te Deum*

& publierent l'élection. Cependant les deux autres Electeurs absens élurent Frideric Duc d'Autriche, fils de l'Empereur Albert, qui fut couronné à Bonn par l'Archevêque de Cologne : mais Louis de Baviere le fut à Aix-la-Chapelle par l'Archevêque de Maience, & cette double élection causa ensuite de grands troubles dans l'Eglise & dans l'Empire.

X. Le Pape excommunie Louis de Baviere.

Louis de Baviere gagna contre Frideric une sanglante bataille l'an 1322. Frideric fut pris, & renonça à ses prétentions sur l'Empire pour obtenir sa liberté. Le Pape Jean XXII publia au mois d'Octobre 1338 contre Louis de Baviere une monition, par laquelle il lui enjoignoit sous peine d'excommunication *ipso facto* de cesser de gouverner l'Empire, & défendoit à toute sorte de personnes de lui obéir, dégageant du serment de fidélité tous ceux qui le lui avoient prêté. Louis dans une assemblée tenue à Nuremberg au mois de Décembre suivant, fit ses protestations contre cette monition du Pape, & en appella à un Concile général. Il soutint en même tems son droit par les armes, ce qui détermina le Pape à rendre contre lui sa sentence définitive, dans laquelle il déclare qu'il le prive de tout le droit qu'il pouvoit avoir à l'Empire, & lui défend de prendre désormais le titre de Roi des Romains. La bulle fut envoiée à tous les Princes Chrétiens : elle est du mois de Juillet 1424.

XI. Plaintes de Louis de Baviere contre le Pape.

L'Empereur Louis bien loin de s'y soumettre, tint au mois d'Octobre suivant une grande assemblée où il parla ainsi : Nous disons que Jean qui se dit Pape vingt-deuxiéme du nom, est ennemi de la paix, & ne travaille qu'à exciter des divisions, non-seulement en Italie, mais encore en Allemagne. Il ose avancer que

quand les Rois & les Princes séculiers sont divisés, c'est alors que le Pape est vraiment Pape & craint de tout le monde, & qu'il fait tout ce qu'il veut. C'est ce qui fait que voiant multiplier les guerres en Allemagne à l'occasion des deux élections, il n'a jamais envoié une lettre ni un Nonce pour remédier à ces maux, quoiqu'il eût dans le païs plusieurs collecteurs pour exiger de l'argent, & qu'il eût pû leur donner cette commission sans qu'il lui en coûtât rien. Il condamne comme hérétiques plusieurs bons Catholiques, uniquement parce qu'ils sont fidéles à l'Empire, sans en rendre d'autre raison. Il confere les Evêchés & les Abbaïes à des sujets entiérement indignes. Il nous traite de fauteurs d'hérétiques, parce que nous favorisons nos vassaux que nous avons juré de protéger, & qu'il s'efforce d'opprimer même par la voie des armes, si éloignée de l'esprit du Sacerdoce. C'est une régle, que l'élection est réguliere, quand un Empereur est élu par la plus grande partie des Electeurs. Or nous l'avons été par les deux tiers, au lieu destiné, & au jour marqué. Ce méchant néanmoins attaque notre élection, où toutes les régles ont été observées. Il soutient que l'Empire est encore vacant, & que le gouvernement lui en appartient pendant la vacance, ce qui est très-faux.

Ensuite l'Empereur Louis s'étend sur les divisions & les guerres qu'il y avoit entre les villes de Lombardie, & en rejette la faute sur le Pape. Il releve sa victoire sur Frideric d'Autriche, comme une preuve de la justice de sa cause pour laquelle Dieu s'est déclaré : il insiste sur les défauts de l'élection de ce Prince; & se plaint que le pape a fomenté leur division, au lieu de

travailler à les accorder. L'Empereur Louis se rendit en Italie pour soutenir son parti, & se fit couronner à Milan. Nous avons parlé ailleurs de ce voiage, aussi bien que de tout ce qu'il fit à Rome, & des maux qui suivirent l'élection de l'Antipape Pierre de Corbiere.

XII. Negociations entre le Pape Benoît XII & l'Empereur.

Après la mort de Jean XXII qui arriva à la fin de 1334, le Roi de France Philippe de Valois fit au nouveau Pape Benoît XII des demandes qui l'épouventerent, & lui firent prendre la résolution de se lier avec l'Empereur Louis de Baviere. Ce Prince l'aiant appris par les amis qu'il entretenoit toujours en Cour de Rome, envoia aussi-tôt au Pape & aux Cardinaux des Ambassadeurs avec des lettres très-soumises. Le Pape de son côté écrivit aux Ducs d'Autriche alliés de Louis, qu'il recevroit ce Prince avec plaisir, s'il vouloit rentrer dans le sein de l'Eglise. Ces différentes lettres sont du mois d'Avril 1335. Les Ambassadeurs de l'Empereur arriverent à Avignon le vingt-huitiéme de ce même mois, & ils en partirent le cinquiéme de Juillet, portant à leur Maître les conditions que le Pape demandoit pour l'accommodement. Ils revinrent l'année suivante 1336 avec une procuration de l'Empereur, pour donner en son nom une entiere satisfaction au Pape. La réponse de Benoît fut, qu'il en délibéreroit avec les Cardinaux, & que cette affaire étoit difficile. Un auteur du tems, Albert de Strasbourg, ajoute : que le Pape répondit fort gracieusement, que lui & les Cardinaux seroient fort aises que l'Allemagne, ce noble rameau de l'Eglise, se réunît au tronc d'une maniere honorable pour le S. Siége. Il s'étendit sur les louanges de l'Allemagne & de Louis, qu'il disoit être le plus noble Seigneur du monde,

attribuant à la vacance de l'Empire les désordres de l'Italie, & la perte de l'Arménie & de la Terre-Sainte. Il conclut en promettant de donner l'absolution à Louis, & on espéroit qu'il la donneroit le lendemain. Mais le Roi de France & le Roi de Naples avoient gagné presque tous les Cardinaux. Ils avoient envoïé chacun deux Archevêques, deux Evêques & deux Comtes, pour s'opposer à cette réconciliation du Pape avec l'Empereur. Ils soutenoient qu'il n'étoit pas raisonnable de préférer un si grand hérésiarque à leurs maîtres qui étoient très-fidéles à l'Eglise, & ils ajoutoient que le Pape devoit prendre garde de passer pour fauteur d'hérétiques. Que veulent donc vos Maîtres, reprit le Pape? qu'il n'y ait point d'Empire? Ils répondirent fiérement: Saint Pere, ne faites point dire à nos Maîtres & à nous ce que nous ne disons pas: Nous ne parlons pas contre l'Empire, mais contre la personne de Louis qui est condamné. Ils ajouterent qu'il avoit fait beaucoup de tort à l'Eglise. Au contraire; reprit le Pape, c'est nous (en parlant de son prédécesseur) qui lui en avons fait beaucoup. Il seroit venu avec un bâton à la main aux pieds de notre prédécesseur, s'il avoit voulu le recevoir; & ce prince n'a agi comme il a fait, que parce qu'il a été poussé. Quoique le Pape assurât qu'il tireroit de Louis de meilleures conditions pour les deux Rois, que s'ils le tenoient dans une tour, il ne put rien gagner, parce que le Roi de France avoit saisi dans tous ses Etats les revenus des Cardinaux. Ainsi les Ambassadeurs de l'Empereur s'en retournerent sans rien faire.

Il en envoia d'autres la même année 1336: mais ces nouvelles instances de la part de Louis pour obtenir du Pape son absolution, furent

encore inutiles. L'Archevêque de Maience, qui étoit attaché à Louis, voiant le peu de succès des négociations de ce Prince auprès du Pape, assembla en 1338 à Spire plusieurs de ses suffragans; & ils résolurent dans cette assemblée d'envoier au Pape demander l'absolution de Louis, afin de faire cesser les troubles & les désordres qui désoloient l'Empire. Le Pape témoigna beaucoup de bonté aux Envoiés, & leur dit à l'oreille presque en pleurant: Je suis bien disposé pour votre Prince; mais le Roi de France m'a écrit, que si je l'absous sans son consentement, il me traitera plus mal que ses prédécesseurs n'ont traité Boniface. Telles étoient les dispositions réelles du Pape; mais la politique lui fit tenir un autre langage dans les réponses qui devoient être rendues publiques.

XIII. Decret de l'Empereur. L'Empereur Louis sachant la disposition où étoient les Electeurs de soutenir son élection & de défendre les droits de l'Empire, & ne pouvant plus rien espérer du côté du Pape, convoqua une Diette à Francfort, & y publia un Décret du huitiéme d'Août 1338, qui déclare nulles les procédures faites contre lui par Jean XXII; soutenant que le Pape ne peut rien faire de semblable contre l'Empereur, parce que leurs jurisdictions sont d'un ordre différent. Le Décret est raisonné, & l'on y combat d'abord cette proposition: La puissance Impériale vient du Pape, qui a la plénitude de puissance tant au temporel qu'au spirituel. Ensuite l'Empereur Louis oppose aux bulles de Jean XXII plusieurs nullités dans la forme, entre autres qu'il n'a point eu d'égard à l'appel par lui interjetté au futur Concile. Sur quoi l'on disoit de la part du Pape, qu'on ne peut appeller de ses Ordonnances, parce qu'il n'a point de supérieur. Mais

l'Empereur

l'Empereur répond que le Concile général est supérieur au Pape, & le prouve par plusieurs autorités de Gratien & de la Glose: car on n'alloit pas alors plus loin.

Le Docteur Albert de Strasbourg fut envoié par son Evêque à Avignon, porter au Pape des copies de ce Décret de l'Empereur & de la résolution des Princes de l'Empire, pour en maintenir les droits. C'est Albert lui-même qui rapporte ce fait dans sa chronique, & il ajoute: Le Pape me parla durement du Prince, c'est-à-dire de l'Empereur Louis; & je lui répondis: Ce que vous avez dit en sa faveur l'a rendu plus glorieux, que si vous lui aviez donné cent mille marcs d'argent. Alors le Pape éclata de rire, & dit: O, il veut donc me rendre le mal pour le bien. Cet éclat de rire faisoit voir que quand le Pape parloit durement de l'Empereur, c'étoit par politique, & que ses sentimens ne s'accordoient pas avec ses paroles.

XLV. Violences contre les Juifs en Allemagne.

Vers le même tems, Louis de Baviere arrêta un mouvement violent des peuples, qui s'étoit élevé en Allemagne contre les Juifs. Il avoit commencé en Autriche, & voici quelle en fut l'occasion. Dans une ville du Diocèse de Passau, un homme trouva devant la maison d'un Juif une hostie ensanglantée dans la rue sous de la paille. Le peuple crut que cette hostie étoit consacrée, & la fit lever par le Curé du lieu & porter dans l'église, où l'on s'assembla pour l'honorer, supposant que le sang en avoit coulé par miracle, des coups que le Juif lui avoit donnés. Sans autre examen, ni procédure juridique, les Chrétiens se jetterent sur les Juifs & en tuerent un grand nombre: mais les personnes les plus sages jugoient que c'étoit plutôt pour

piller leurs biens, que pour venger le prétendu sacrilége.

Cette conjecture fut fortifiée par un pareil accident arrivé quelque tems auparavant dans le même Diocèse de Passau. Un clerc avoit mis dans l'Eglise une hostie trempée dans du sang & non consacrée, & il avoua depuis en présence de personnes dignes de foi, qu'il avoit ensanglanté cette hostie, afin d'animer le peuple contre les Juifs. L'hostie fut adorée quelque tems, comme étant le corps de Notre-Seigneur, mais peu de tems après elle se trouva mangée de vers. Un autre clerc en mit à la place une semblable, c'est-à-dire, ensanglantée & non consacrée, qui fut honorée comme la premiere. Cette erreur duroit encore, lorsqu'Albert Duc d'Autriche écrivit au Pape Benoît XII une lettre, où après avoir rapporté ces faits, il demandoit comment il devoit se conduire.

Le Pape répondit : Ces faits méritent d'être examinés avec attention. Nous chargeons l'Evêque de Passau de s'informer exactement de toutes les circonstances de cette affaire, prenant avec lui des personnes prudentes & vertueuses ; en un mot emploiant tous les moiens propres à découvrir la vérité. Après quoi, si les Juifs se trouvent coupables, il les punira comme ils méritent ; s'ils sont innocens, il exercera la sévérité des canons contre les auteurs de l'imposture. Cette lettre est du vingt-neuviéme d'Août 1338. Ces violences contre les Juifs allerent plus loin dans la Haute-Allemagne. Un particulier qui se faisoit nommer le Roi Armileder, assembla quantité de païsans, & fit tuer tous les Juifs qu'il pouvoit trouver, sous prétexte de zéle pour la Religion : mais ensuite ses troupes se jetterent aussi sur les Chré-

tiens. L'Empereur Louis prit le chef de cette faction & le fit mourir ; & bien-tôt après les autres se disperférent & disparurent.

V.

XV. Procedures du Pape Clément VI contre l'Empereur, soumission de ce Prince.

Le Pape Clément VI ne fut point aussi favorable à Louis de Baviere que l'avoit été son prédécesseur Benoît XII. Il reprit les procédures de Jean XXII ; & le Jeudi-Saint de l'an 1343 il publia contre ce Prince une longue bulle qu'il conclut ainsi : Nous l'admonestons de renoncer dans trois mois au gouvernement de l'Empire, de ne plus prendre le titre de Roi, d'Empereur, ou de toute autre dignité, & de venir en personne se soumettre à nos ordres. Il envoia cette bulle à tous les Archevêques, leur ordonnant d'envoier des copies à leurs suffragans, afin qu'elle fût pubiée dans toutes les églises. Louis pendant les trois mois de terme que la bulle lui donnoit, fit tous ses efforts pour appaiser le Pape. Il lui envoia plusieurs fois des Agens aussi bien qu'au Roi de France, à qui il croioit que le Pape ne pouvoit rien refuser. Mais cette négociation n'eut aucun effet ; & les trois mois étant expirés, le Pape dans un Consistoire déclara Louis de Baviere contumace. Alors ce Prince écrivit ainsi au Roi de France : Si le Pape fait quelque procédure contre moi, je m'en prendrai à vous. En conséquence Philippe de Valois écrivit au Pape de ne point passer outre, & le Pape accorda un sursis. Louis de Baviere envoia des Ambassadeurs au Pape & au Roi de France, pour sçavoir ce qui empêchoit sa réconciliation, puisqu'il étoit prêt à faire tout ce que le Pape lui ordonneroit. Le Roi Philippe lui répondit : Le Pape dit que vous ne demandez pas grace assez humblement. Les Am-

baſſadeurs de l'Empereur demanderent un modéle de procuration dont le Pape fût content ; & on leur en donna un ſi dur & ſi honteux, qu'ils ne croioient pas que Louis dût s'en ſervir, quand même il eût été priſonnier. Car il donnoit pouvoir à ſon oncle Humbert Dauphin de Viennois, & à trois autres perſonnes, d'avouer qu'il avoit été attaché à toutes les héréſies qui lui étoient attribuées, de renoncer à l'Empire, de ne le reprendre que comme une grace que le Pape lui accordoit, & de ſe mettre, lui, ſes enfans, ſes biens, à la diſpoſition du Pape.

L'Empereur ſcella cette étrange procuration, & jura en préſence d'un Notaire envoié par le Pape, qu'il l'obſerveroit, & ne la révoqueroit point. Plus ce Prince s'abbaiſſoit & s'aviliſſoit, plus le Pape & les Cardinaux devenoient fiers. Ils étoient ſurpris de la docilité de l'Empereur, & en concluoient qu'il falloit qu'il fût mal dans ſes affaires. Les quatre Ambaſſadeurs ſe préſenterent devant le Pape en conſiſtoire public le ſeiziéme de Janvier 1344, & firent le ſerment conformément à la procuration ; & ils le preſſerent enſuite de leur donner les articles de la pénitence qu'il impoſoit à Louis. Mais au milieu de ces articles le Pape en donna qui regardoient l'état de l'Empire, & non la perſonne de l'Empereur. Ce Prince en envoia copie aux Electeurs, aux grandes villes, & à tous les Princes d'Allemagne. Il tint une Diéte ſur ce ſujet, où l'on jugea tout d'une voix, que ces articles envoiés par le Pape tendoient à la deſtruction de l'Empire ; qu'il falloit prendre des moiens pour s'oppoſer à de pareilles entrepriſes. Clément VI aiant vû les réponſes des Princes de l'Empire à ſes articles,

en fut indigné, & tourna toute sa colere contre Louis qu'il en regardoit comme le principal auteur. Il prit contre lui des mesures avec les Princes de la Maison de Luxembourg, Jean Roi de Bohême, Charles Duc de Moravie son fils, & leur oncle Baudouin Archevêque de Tréves, & on en vit l'effet deux ans après.

V I.

L'an 1346 au mois d'Avril, Clément VI déposa l'Archevêque de Maience Henri Busman, parce qu'il étoit attaché à l'Empereur Louis de Baviere, & pourvut de cette grande dignité Gerlac fils du Comte de Nassau doien de l'église Métropolitaine, espérant que, par son crédit & ses richesses, il abbattroit le parti de Henri. Celui-ci méprisa la sentence du Pape, & se regarda toujours comme Archevêque, ce qui produisit dans le Diocèse de Maience un schisme qui dura huit ans, jusqu'à la mort d'Henri. Il se donna même un Coadjureur, qui étoit un Chanoine sçavant & prudent, dont il tira de grands secours pour se soutenir contre Gerlac. Chacun des contendans exerçoit toute l'autorité spirituelle & temporelle dans les lieux dont il étoit le maître. Ils s'excommunioient réciproquement. C'étoit une guerre ouverte, & les pillages & les incendies désoloient tout le Diocèse. L'Eglise de Maience ne put réparer en un siécle les pertes qu'elle fit dans ces huit années. Tel fut le fruit de l'entreprise du Pape.

XVI. Schisme à Maience.

La même année, Clément VI termina les procédures commencées depuis si long-tems contre Louis de Baviere, par une grande bulle qu'il publia le Jeudi-Saint treiziéme d'Avril. Il y défend à qui que ce soit de lui obéir, d'observer les traités faits avec lui, de le re-

XVII. Clement VI dépose l'Empereur Louis de Baviere.

cevoir chez eux, & de demeurer en sa communion ; enfin il le charge de malédictions. Il ordonne ensuite aux Electeurs de procéder à l'élection d'un Roi des Romains : autrement que le Saint Siége y pourvoira, comme aiant donné le droit & le pouvoir aux Electeurs. Cependant le Roi de Bohême & son fils Charles étoient à Avignon, où ils négocioient avec le Pape la promotion de Charles à l'Empire. Les Cardinaux se trouverent divisés sur cette affaire en deux factions ; & l'on s'échauffa tellement de part & d'autre, que les deux chefs, qui étoient bien armés, en feroient venus aux mains devant le Pape & en plein consistoire, si on ne s'étoit pas mis entre deux. Leurs courtisans & leurs domestiques coururent aux armes : mais le Pape vint à bout d'arrêter ces mouvemens & de réconcilier les deux Cardinaux, du moins en apparence.

XVIII. Charles IV Empereur. Mort de Louis de Baviere.

Charles de Luxembourg fit le vingt-deuxiéme d'Avril dans la chambre du Pape en présence de douze Cardinaux, une promesse telle que le Pape la désiroit ; & le Roi de Bohême approuva & confirma la promesse de son fils. En conséquence le Pape écrivit à trois Electeurs, qu'il jugeoit Charles de Luxembourg digne de l'Empire. Il fut élu l'onziéme de Juillet de la même année 1346, dans une Diéte où tous les Electeurs furent appellés, mais où il ne s'en trouva que cinq. Il fut nommé Charles IV ; & le vingt-cinquiéme de Novembre il se fit couronner à Bonn, parce qu'on ne voulut pas le recevoir à Aix-la-Chapelle. Quelques jours auparavant, le Pape avoit confirmé son élection par une bulle où il dit d'abord, que Dieu a donné au Pape la pleine puissance de l'Empire céleste & terrestre. L'année suivante, mourut

l'Empereur Louis de Baviere. Comme il aimoit fort la chaſſe, il ſortit de Munic le matin onziéme d'Octobre, fort gai de ce qu'il lui étoit né un fils. Pourſuivant un ours, il fut tout d'un coup frappé d'appoplexie, tomba de cheval, & mourut ſubitement, aiant été trente-trois ans Roi des Romains, & dix-neuf ans Empereur. Quoiqu'il n'eût point été abſous des excommunications prononcées contre lui par les Papes, il ne laiſſa pas d'être enterré dans la Paroiſſe de Notre-Dame de Munic avec grande cérémonie comme Empereur, par les ſoins de ſon fils Louis Marquis de Brandebourg.

Cette mort applanit la plûpart des difficultés qui empêchoient Charles de Luxembourg d'être reconnu Empereur. Mais il en reſtoit une grande, qui regardoit la forme d'abſolution des cenſures encourues par ceux qui avoient toujours été attachés à Louis de Baviere. Le Pape envoia au mois de Décembre 1348 une formule d'abjuration qui parut trop dure : & l'on conſeilla même à l'Empereur, qui ſe trouvoit alors à Baſle, de ne la point montrer & d'en demander une autre au Pape. Mais comme il y avoit tout lieu de craindre que la ville de Baſle ne voulût point faire ferment à Charles, qu'auparavant on n'eût levé l'interdit, il fallut produire la formule envoiée par le Pape. Le Bourgmeſtre l'aiant vue, dit en préſence de l'Empereur à l'Evêque de Bamberg chargé par le Pape de donner l'abſolution : Sachez que nous ne voulons ni avouer ni croire que le défunt Empereur Louis ait jamais été hérétique. Nous regarderons comme Empereur celui que la plus grande partie des Electeurs nous aura donné, quand il ne demanderoit jamais au Pape ſa confirmation ; & nous ne donnerons jamais at-

teinte aux droits de l'Empire : mais si le Pape vous à donné pouvoir de remetre nos péchés, nous le voulons bien. Après cette déclaration le même Bourgmestre, du consentement du peuple, & un autre Chevalier firent le serment conforme au modéle donné par le Pape, devant un de ses Secrétaires ; & ainsi les censures furent levées. Les bourgeois firent ensuite le serment ordinaire à l'Empereur. Le jour de Noël l'Empereur communia à la Messe du point du jour : il lut l'Evangile à haute voix, tenant l'épée nue à la main ; & le lendemain jour de S. Etienne il parti de Basle.

Vers le mois de Juin 1339, Louis de Baviere fils aîné du défunt Empereur, reçut de Charles IV l'investiture du Marquisat de Brandebourg que son pere lui avoit donné. Pour l'obtenir, Louis remit à Charles des Reliques que les Empereurs avoient coutûme de laisser à leurs successeurs, & qu'il avoit en sa possession. C'étoient l'épée de Charlemagne, la lance de la Passion, le côté droit de la Croix avec un des cloux, & la nappe que l'on prétendoit avoir servi à la Cêne de Notre-Seigneur.

VII.

XIX. Nouveaux Flagellans en Allemagne.

Cette même année 1339, le peuple commença à se flageller publiquement, sous prétexte d'appaiser la colere de Dieu, qui s'étoit fait sentir dans la peste qui avoit désolé l'Allemagne, comme tous les autres païs de la Chrétienté. Vers la mi-Juin il en vint de Suabe à Spire deux cens qui avoient un chef & deux autres maîtres, ausquels ils obéissoient en tout. Leur dévotion bizarre étoit appuiée sur une lettre, que l'on disoit avoir été apportée par un Ange dans l'église de S. Pierre à Jérusalem. Elle portoit que Jesus-Christ étoit irrité contre les Chré-

tiens à cause des désordres qui regnoient partout ; qu'aiant été prié par la Sainte Vierge & par les Anges de faire miséricorde, il avoit répondu que chacun devoit pendant trente-quatre jours se bannir de sa patrie & se flageller. Les flagellans furent reçus à Spire avec empressement. Ils avoient beaucoup de torches, & des bannieres fort précieuses. Ils se flagelloient deux fois le jour, le matin & le soir, & une fois la nuit. Tous portoient des croix rouges devant & derriere à leur habit qui étoit noir, & à leur bonnet. Ils avoient des fouets pendus à leurs ceintures, & ne démeuroient pas plus d'une nuit en chaque paroisse. Le nombre des flagellans devint bien-tôt prodigieux. Des femmes même embrasserent cette pénitence, & se fustigeoient comme les hommes. Le Pape condamna cette prétendue dévotion comme une superstition dangereuse. L'Université de Paris fit une conclusion contre eux, & le Roi Philippe de Valois défendit que ces fanatiques vinssent en France, sous peine de la vie. Les flagellans disoient entre autres folies, que le sang qu'ils répandoient abondamment, se mêloit avec celui de Jesus-Christ pour la rémission des péchés.

Charles IV tint en 1356 à Nuremberg une Diéte générale, dans laquelle fut faite la célébre Constitution appelée la *Bulle d'or*, touchant la forme & la cérémonie de l'élection des Empereurs, & le nombre des Electeurs. C'est sur ces réglemens & constitutions que l'Empire est encore aujourd'hui gouverné.

VIII.

XX. Subside réfusé au Pape en Allemagne.

L'an 1357, le Pape Innocent VI envoia en Allemagne l'Evêque de Cavaillon, pour lever le dixiéme de tous les revenus ecclésiastiques

au profit de la Chambre apostolique. Le Clergé délibéra sur la demande de ce subside extraordinaire, & il fut conclu que l'on ne donneroit rien au Pape, qui jugea à propos de dissimuler ce refus. En 1 59, l'Empereur Charles convoqua à Maience tous les Princes de l'Empire au sujet de cette exaction que vouloit faire le Pape. Le Nonce y parla, & fit tous ses efforts pour la justifier : on chargea Conrad Chancelier du Comte Palatin, de répondre pour le Clergé aux raisons que le Nonce alléguoit. Il fit donc un discours au milieu de l'assemblée, où il dit entre autre choses: Les Romains ont toujours regardé l'Allemagne comme une mine d'or, & ont inventé divers moiens pour l'épuiser. Que donne le Pape à ce Roiaume, sinon des lettres & des paroles ? S'il veut être maître de conférer tous les bénéfices ; du moins qu'il en laisse les revenus à ceux qui les desservent. Nous envoions assez d'argent en Italie pour diverses marchandises, & à Avignon pour nos enfans qui y étudient, & y postulent, ou, pour parler plus juste, y achetent des bénéfices. Personne de vous, Seigneurs, n'ignore que tous les ans on porte d'Allemagne à la Cour du Pape de grandes sommes d'argent, pour la confirmation des Prélats, l'impétration des bénéfices, la poursuite des procès & des appellations au S. Siége, pour les dispenses, les absolutions, les indulgences, les priviléges & les autres graces. De tout tems les Archevêques confirmoient les élections des Evêques leurs suffragans. C'est le Pape Jean XXII qui de notre tems les a dépouillés de ce droit par violence. Et voici que le Pape demande encore au Clergé un subside nouveau & inoui, menaçant de censures ceux qui ne le donneront pas, ou qui s'y opposeront. Arrêtez

le mal dès sa naissance, & ne laissez pas introduire cette honteuse servitude.

Le lendemain l'Empereur & les Seigneurs appellerent le Nonce, & lui dirent pour toute réponse : Que le Clergé ne pouvoit donner ce que le Pape demandoit, & que l'Empereur étoit indigné de ce que le Pape s'adressoit plutôt aux Allemans qu'aux autres nations de l'Europe, pour leur imposer une pareille charge. Et l'Empereur prenant lui-même la parole, dit au Nonce avec émotion : Seigneur Evêque, d'où vient que le Pape demande au clergé tant d'argent, & ne songe point à le réformer ? Vous voiez comme ils vivent, quelle est leur hauteur, leur avarice, leur luxe, leurs délices. En parlant ainsi, l'Empereur remarqua dans l'assemblée un Chanoine de Maience qui portoit sur sa tête un chaperon magnifique orné d'or & de pierreries. L'Empereur le mit sur la sienne, & donna au Chanoine son chaperon, qui n'étoit que d'un simple drap : Que vous en semble, dit-il aux Seigneurs ? N'ai-je pas plus l'air avec ce chaperon d'un chevalier que d'un chanoine ? Et aiant repris le sien, il dit à l'Archevêque de Maience : Nous vous ordonnons de réformer votre Clergé selon les Canons, & de confisquer les revenus des bénéfices des rebelles. Il donna le même ordre aux autres Evêques du Roiaume.

XXI. Le Pape tire de l'argent du Clergé d'Allemagne.

Le Nonce s'embarqua huit jours après pour Cologne, d'où il se rendit à Avignon. Le Pape outré du peu de succès de sa négociation, & ne voulant pas en avoir le démenti, envoia de nouveaux Nonces dans presque toute l'Allemagne, avec ordre de recueillir la moitié du revenu de tous les bénéfices vacans alors, & qui vaqueroient pendant deux ans, & de les reserver au profit de la Chambre apostolique. L'Empe-

L'Empereur songe à y mettre la réforme.

reur Charles voiant que le Pape ne songeoit qu'à tirer de l'argent du Clergé sans se mettre en peine d'arrêter ses désordres, voulut y remédier lui-même. Il écrivit donc de tous côtés, & menaça de faire mettre en sequestre les revenus ecclésiastiques de ceux qui ne voudroient pas se réformer. Le Pape lui en écrivit ainsi: Nous louons votre zéle; mais prenez garde que ce que vous faites dans des bonnes vues, ne nuise à la dignité du S. Siége & à la liberté Ecclésiastique. Contentez-vous d'exhorter les Prélats les mieux intentionnés à travailler à la réforme du Clergé, & nous ne manquerons pas de les y exhorter nous-mêmes. Le Pape en effet écrivit sur ce sujet aux principaux Archevêques, releva les abus les plus crians, & leur ordonna de réprimer ceux qui scandalisoient le peuple par leur vie mondaine, leur faste & leur ambition.

XXII. L'Empereur Charles IV en Italie.

En 1361, l'Empereur convoqua une Cour solemnelle à Nuremberg, où l'Impératrice étoit accouchée d'un fils qui fut nommé Venceslas. Il envoia en offrande à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle quinze marcs d'or, qui étoient le poids de l'enfant. Quatre ans après, Charles alla à Avignon pour conférer avec le Pape Urbain V sur différentes affaires; & à la priere de ce même Pape, il passa en Italie en 1368 avec une grande armée, pour soumettre les usurpateurs des terres de l'Eglise. Mais avant que d'entrer en Italie, il confirma par une bulle d'or toutes les donations & les priviléges des Empereurs, faisant le dénombrement exact de tous les domaines & droits de l'église de Rome; parce que la longue absence des Papes & des Empereurs y avoit apporté beaucoup de confusion, & avoit donné lieu à plusieurs usurpations.

IX.

XXIII. Mort de Charles IV. Election de Venceslas.

En 1376 l'Empereur voulut faire élire Roi des Romains, Venceslas son fils aîné alors âgé de quinze ans. Il en écrivit au Pape, reconnoissant qu'il ne le pouvoit faire sans sa permission. Le Pape l'accorda, & les Electeurs s'assemblerent à Francfort, où ils élurent le jeune Venceslas. Ils étoient gagné par argent. L'Empereur Charles leur avoit promis à chacun cent mille florins d'or; & n'aiant pu les paier comptant, il leur engagea les revenus de l'Empire, qui en fut tellement affoibli qu'il ne s'en releva jamais. Deux ans après il vint à Paris avec Venceslas. L'affection qu'il avoit pour le Roi Charles V son parent, & l'inclination naturelle pour une ville où il avoit reçu son éducation, fut plus que toute autre chose le motif de son voiage. Il mourut à Prague la même année âgé de soixante & trois ans, après en avoir regné près de trente-deux. Il laissa deux fils, Venceslas qui lui succéda immédiatement à l'Empire; & Sigismond, qui fut d'abord Roi de Hongrie & ensuite Empereur.

XXIV. Déposition de Venceslas.

Venceslas se rendit odieux & insupportable par sa mauvaise conduite. Il négligeoit entiérement les affaires, & étoit sujet à des vices qui le rendoient indigne de la place qu'il occupoit. Les Princes de l'Empire l'aiant averti plusieurs fois des désordres qui regnoient dans toute l'Allemagne par sa faute, se déterminerent enfin l'an 1400 à le déposer. Les Electeurs s'assemblerent au château de Lonstein sur le Rhin dans l'Archevêché de Treves, & déclarerent Venceslas privé de l'Empire, comme étant absolument incapable de le gouverner: il regna encore en Bohême jusqu'à sa mort, qui n'arriva

donc le jeune Venceslas, qu'ils nommerent Ladislas, & le couronnerent à Albe Roiale.

Boniface VIII aiant appris ce couronnement, le trouva fort mauvais, & en écrivit en ces termes à l'Evêque d'Ostie son Légat. Le Pontife Romain établi de Dieu sur les Rois & sur les Roiaumes, juge tranquillement de dessus son trône, & dissipe tous les maux par son seul regard. S. Etienne premier Roi Chrétien de Hongrie donna ce Roiaume à l'Eglise Romaine, & ne voulut pas en prendre la couronne de son autorité, mais la recevoir du vicaire de Jesus-Christ, sçachant que personne ne doit s'attribuer l'honneur, s'il n'est appellé de Dieu. Le Pape conclut en ordonnant au Légat de citer l'Archevêque de Colocza, qui avoit couronné Venceslas pendant la vacance du Siége de Strigonie, à comparoître dans quatre mois en Cour de Rome, sous peine d'être privé de son Archevêché. Mais l'Archevêque mourut peu après le couronnement de Venceslas. (Le Pape abuse dans cette lettre de deux passages de l'Ecriture, s'attribuant ce qui est dit dans les Proverbes de l'autorité Roiale, & appliquant aux Rois ce que S. Paul dit de la vocation au Sacerdoce.) En même tems le Pape écrivit à Venceslas Roi de Bohême une lettre qui finit ainsi : Si vous ou votre fils avez quelque droit sur la Hongrie ou sur d'autres Provinces, & que vous le poursuiviez devant nous, nous sommes disposés à vous les conserver en leur entier.

Le Légat assembla tous les Prélats du Roiaume de Hongrie, & fit tous ses efforts pour y rétablir la paix ; mais voiant qu'il n'avançoit rien, il revint à Vienne en Autriche, d'où il informa le Pape de sa négociation. Ven-

ceslas Roi de Bohême fit réponse au Pape. Il soutenoit dans sa lettre que son fils avoit été élu légitimement Roi de Hongrie, & prioit le Pape de lui être favorable. Boniface lui répliqua : Le trône apostolique est établi de Dieu sur les Rois & les Roiaumes, pour rendre à chacun ce qui lui appartient. Nous nous proposons de vous faire citer devant nous, avec la Reine de Sicile, & Charles son petit-fils, pour rendre justice à tout le monde. Il fit en même-tems de grands reproches au Roi de Bohême, de ce qu'il avoit osé prendre aussi le titre de Roi de Pologne, traitant cette entreprise de crime d'Etat, & supposant comme une chose notoire que la Pologne appartenoit au S. Siége. Marie Reine de Naples & son petit-fils Charobert, ne manquerent pas de comparoître devant le Pape par leurs procureurs. Mais Venceslas Roi de Bohême & son fils ne comparurent point, & firent dire à Boniface par leurs Envoiés, qu'ils ne prétendoient point plaider pour le Royaume de Hongrie. Le Pape adjugea sur le champ ce Roiaume à Charobert par une sentence du trentiéme de Mai 1303. Mais elle ne fut pas exécutée, & la guerre civile continua comme auparavant dans le Roiaume de Hongrie. C'est à quoi aboutissoient toujours les entreprises des Papes sur l'autorité temporelle. Le Légat voiant qu'il n'y faisoit rien, revint en Cour de Rome, laissant la ville de Bude interdite. Les religieux & les Curés garderent l'interdit ; mais quelques prêtres continuerent de faire l'Office Divin & d'administrer publiquement les Sacremens. Ils allerent bien plus loin : ils eurent la témérité de déclarer excommuniés, le Pape, tous les Evêques de Hongrie & les religieux.

XI.

Après la mort du Pape Boniface VIII & de Venceslas Roi de Bohême, quelques Hongrois appellerent Otton Duc de Baviere, & le firent couronner Roi en 1305 à Albe-Roiale. Le Pape Clément V donna une Bulle au mois d'Août 1307, par laquelle il ordonne aux Hongrois, sous peine des censures les plus rigoureuses, d'abandonner toutes leurs entreprises en faveur d'Otton au préjudice de Charobert, & défend à Otton sous les mêmes peines de se dire Roi de Hongrie. Il envoia ensuite en Hongrie un Légat nommé Gentil, qui indiqua en 1308 une Assemblée générale de tous les Prélats & les Seigneurs du Roiaume. Elle se tint dans une grande plaine près de Bude, où étoit un couvent de Freres Prêcheurs. Le jeune Roi Charobert s'y trouva avec le Légat, qui dans son discours prit pour texte la parabole de l'ivraie. Il dit que la bonne semence étoient les Rois catholiques que Dieu avoit donnés à la Hongrie, particuliérement S. Etienne, qui avoit reçu sa Couronne du Pape. Ces dernieres paroles firent beaucoup murmurer les Seigneurs & les autres Nobles, qui déclarerent qu'ils ne souffriroient jamais que l'église de Rome leur donnât un Roi. Mais nous voulons bien, ajouterent-ils, qu'elle confirme celui que nous aurons nommé unanimement. Ensuite le Légat, du consentement de tous les Prélats & les Seigneurs, & à leur priere, déclara véritable Roi de Hongrie Charobert; & tous les assistans le reconnurent, lui prêterent serment, & chanterent le *Te Deum*. Le Légat, pour affermir l'autorité du nouveau Roi, tint plusieurs Conciles, dont les réglemens sont une preuve du triste état de l'Eglise dans ce Roiaume.

XXVI. Charobert Roi de Hongrie.

XXVII. Plaintes du Roi contre le Clergé. L'an 1318, Charobert se plaignit au Pape Jean XXII, de la rigueur avec laquelle ceux du Clergé qui avoient droit de dîmes, les exigeoient des Cumains, des Volaques, des Sclaves & des autres infidéles, qui se convertissoient au Christianisme. Les nouveaux Chrétiens, qui n'étoient pas accoûtumés à cette imposition, disoient qu'on les avoit invités à embrasser la Foi, afin qu'ils donnassent leurs biens au Clergé; & le Roi représentoit au Pape, combien de tels discours étoient capables de détourner ceux qui voudroient se convertir. Le Pape écrivit aux Prélats de Hongrie, d'user avec les nouveaux convertis de beaucoup de douceur & d'honnêteté en exigeant les dîmes, jusqu'à ce qu'ils fussent pleinement affermis dans la Foi.

XXVIII. Plaintes du Clergé contre le Roi. Dix ans après, les Evêques de Hongrie accuserent à leur tour le Roi Charobert auprès du Pape Benoît XII. Le Roi, disent-ils, confere les Evêchés long-tems avant la mort des Prélats, ensorte que depuis vingt-trois ans on n'en a élu aucun que par ordre du Roi: & ainsi tout est plein d'intrus, & de sujets incapables & simoniaques. On fait aller à la guerre des Prélats séculiers & réguliers: au commencement de chaque année on oblige les Archevêques à donner pour étrennes deux cens marcs d'argent, & les Evêques cinquante. On a cassé les Assemblées des Etats, où l'on régloit les affaires du Roiaume. Toutes les bonnes coûtumes sont abolies, aussi-bien que les libertés accordées par les Saints Rois Etienne & Ladislas. Il est fort à craindre que la Religion chrétienne ne s'éteigne dans ce Roiaume. Quoique selon l'ancien usage le Roi doive se gouverner par les conseils des Evêques, il ne les

écoute pas, lors même qu'ils lui parlent pour les veuves & les orphelins. Les Prélats concluent en priant le Pape de remédier à tous ces désordres; ce qui suppose qu'ils le croioient en droit de prendre connoissance de la conduite des Rois, même pour le temporel, & de les corriger, comme l'avoit prétendu Boniface VIII. Benoît XII écrivit au Roi Charobert, & se contenta de lui faire une exhortation.

XXIX. Devotions du Roi. Sa mort. Regne de Louis & de Sigismond.

Ce Prince avoit fait étant encore fort jeune & lorsque le Roiaume lui étoit disputé, plusieurs vœux qui lui devinrent dans la suite extrêmement à charge. Il avoit promis de dire certains jours un si grand nombre de *Pater*, d'*Ave* & de *Salve Regina*, qu'il s'en trouvoit accablé. Il pria le Pape Benoît XII de commuer ces vœux, ce que le Pape lui accorda, restraignant ces prieres à quinze par jour. La Bulle qui est du mois de Janvier 1339, montre qu'elles étoient les dévotions de ce tems-là. Charobert mourut en 1342, & laissa trois fils, Louis, André & Etienne. Louis âgé de dix-sept ans succéda au Roiaume de Hongrie. André fut Roi de Naples, & Etienne Duc d'Esclavonie. André en 1343 succéda dans le Roiaume de Naples à Robert; & en 1345, il fut étranglé à l'âge de dix-neuf ans par quelques-uns de ses domestiques. Louis fils aîné de Charobert mérita par ses exploits le titre de grand. Il unit la Couronne de Pologne à celle de Hongrie, & mourut en 1382. Il laissa deux filles, Marie & Edvige, d'Elizabeth sa seconde femme. Marie en qualité d'aînée succéda au Roiaume de Hongrie; mais comme elle n'étoit point en âge de gouverner ni même d'être mariée, la Reine Elizabeth sa mere prit la conduite du Roiaume, & s'en acquitta si mal, qu'elle in-

rinthie abandonné de tout le monde. La Pologne fut gouvernée par des Ducs comme avant Boleslas son premier Roi, & se trouva considérablement affoiblie par ce partage de l'autorité souveraine. En 1316, Ladislas Loctec Duc de Cracovie fit demander en sa faveur au Pape Jean XXII le rétablissement de l'autorité roiale, alléguant pour raisons que la plûpart des Duchés de Pologne étoient réunis en sa personne, & qu'il seroit plus en état de résister aux Puissances voisines qui faisoient des incursions dans la Pologne, particuliérement aux Chevaliers de Prusse, qui avoient depuis peu usurpé la Poméranie. Ces Chevaliers envoierent aussi à Avignon pour soutenir leur cause devant le Pape; & d'ailleurs ils engagerent le Roi de Bohême à faire valoir ses prétentions sur la Pologne. La contestation entre le Roi de Bohême & le Duc de Cracovie dura longtems en Cour de Rome; & enfin le Pape ne prononça qu'un interlocutoire par une Bulle du mois d'Août 1319, remettant la décision à un autre tems.

Cependant les Seigneurs & la Noblesse de Pologne résolurent unanimement de couronner Ladislas Loctec, sans attendre du Pape un consentement plus marqué. Le couronnement se fit au mois de Janvier 1320, non à Gnesne comme autrefois, mais à Cracovie, comme étant une ville beaucoup plus considérable. Depuis ce tems-là on a continué d'y couronner les Rois, & l'on garde dans le château les ornemens roiaux, qui étoient auparavant à Gnesne: la couronne, la pomme, le sceptre & le reste. Le Pape aprouva tacitement le couronnement de Ladislas, en lui donnant le titre de Roi dans une lettre qu'il lui écrivit peu de tems après.

XXXI. Plaintes contre les Chevaliers Teutoniques.

L'an 1323, le Pape Jean XXII écrivit aux Chevaliers Teutoniques de Livonie & de Prusse une Lettre où il disoit : Gedemin Roi des Lithuaniens nous a mandé qu'il désire embrasser la Religion Chrétienne, nous priant de lui envoier des personnes capables de l'instruire. Nous avons reçu sa priere avec joie, espérant que sa conversion pourra attirer celle d'une infinité de paiens de ces quartiers-là ; & nous avons résolu d'y envoyer un Evêque & un docteur bien instruit des saintes Ecritures. Ce même Prince a fait avec vous l'année derniere un traité de paix, dont on nous a envoyé une copie. Nous avons confirmé ce traité, & nous vous prions & vous enjoignons de l'observer fidélement. La lettre du Roi, ou plutôt du Duc de Lithuanie au Pape Jean, contenoit de grandes plaintes contre les Chevaliers Teutoniques. Il disoit que son prédécesseur, qui vivoit au milieu du treiziéme siécle, avoit embrassé la Foi chrétienne avec la plûpart de ses sujets ; mais que les insultes & les violences des Chevaliers les avoit fait retourner à l'idolâtrie. Rien n'est plus triste que la peinture que ce Prince faisoit de la conduite des Chevaliers & des maux qu'ils causoient à la Religion chrétienne. Le Pape n'y opposa d'autre remède, qu'une lettre où il les exhortoit à se corriger.

XXXII. Ravages causés par le Roi des Lithuaniens.

Les Légats que le Pape envoia en Lithuanie, furent l'Evêque d'Alet & l'Abbé de S. Cafre au Diocèse du Pui. Ils firent la paix entre les Rois des Lithuaniens & des Russes avec leurs sujets d'une part, & avec les Chrétiens de l'autre ; & ordonnerent de la part du Pape de l'observer fidélement sous peine d'excommunication, dont on ne pourroit être absous que par le Pape. Ensuite les Légats envoierent à Gedemin

Roi des Lithuaniens, pour savoir s'il étoit vrai qu'il voulût renoncer à l'idolâtrie avec son peuple, & recevoir le Baptême. Mais ce Prince, sans avoir égard à la paix qui venoit d'être conclue, fit entrer une puissante armée dans la Province de Moravie, qui pilla & ravagea la ville de Pultave qui appartenoit à un Evêque, cent trente villages, trente paroisses, & plusieurs chapelles. Les troupes profânerent les ornemens & les vases sacrés, tuerent & emmenerent en captivité des prêtres, des religieux, & un grand nombre de Chrétiens. En même-tems Gedemin envoia une autre armée en Livonie, qui porta par-tout la désolation. Il fit dire aux Légats, que ni lui ni ses sujets n'avoient jamais eu envie de recevoir le baptême, & qu'il ne vouloit d'autre religion que celle dans laquelle étoient morts ses ancêtres. Ces Légats porterent cette réponse au Pape. On peut juger par cet exemple, de la solidité des espérances que divers Missionnaires donnoient au Pape touchant la conversion de quelques Princes Tartares, ou d'autres Princes trop éloignés pour que l'on fût exactement informé de leurs vraies dispositions.

XIII. XXXIII.

Regne de Casimir III.

Casimir III regnoit en Pologne vers le milieu du quatorziéme siécle. Aiant remporté des victoires & fait des conquêtes sur ses voisins, il s'abandonna à la débauche ; & méprisant sans aucun sujet la Reine Adelaïde sa femme, il eut une multitude de concubines. Les Evêques & les Seigneurs lui donnerent plusieurs fois des avis salutaires ; & les Prélats voiant leurs remontrances inutiles, s'adresserent au Pape Clément VII, & en obtinrent une Sentence, portant que le Roi seroit admone-

ſté de changer de conduite, & de ſe contenter de ſa femme légitime. Le roi irrité de cette procédure, chargea de tributs & de corvées, quelques villages qui appartenoient à l'Evêque de Cracovie. Ce Prélat indigné frappa de cenſures le Palatin miniſtre de ces violences, & enſuite le Roi lui-même. Il envoia pour les lui ſignifier un prêtre de ſon égliſe, qui ſe préſenta hardiment devant le Roi, & exécuta ſa commiſſion. Le Roi entra dans une grande colere : mais il ſe contenta pour lors de charger ce prêtre d'injures. Enſuite échauffé par ſes courtiſans, il le fit arrêter le treiziéme Décembre 1349, & la nuit ſuivante on le jetta dans la Viſtule où il ſe noia. On regarda comme une punition de ce crime, les malheurs dont Dieu affligea depuis la Pologne, où les Lithuaniens firent de grands ravages. Le Roi Caſimir en fut touché, & en 1352 il envoia à Avignon, pour reconnoître le crime qu'il avoit commis, & déclarer qu'il étoit prêt à en ſubir la pénitence. Le Pape Clément VII, le croiant ſans doute véritablement converti, lui accorda l'abſolution, à condition qu'il feroit bâtir cinq égliſes; & il lui permit en même-tems de lever le dixiéme ſur le clergé de Pologne pendant quatre ans, afin de le mettre en état de s'oppoſer aux inſultes des Lithuaniens.

XXXIV. Converſion des Lithuaniens.

Caſimir mourut l'an 1370; & Louis Roi de Hongrie lui ſuccéda comme fils de ſa ſœur Elizabeth, fille de Ladiſlas Loctec, & conſerva toujours le Roiaume de Hongrie. Sachant qu'il y avoit un grand nombre de Catholiques dans les Provinces de Ruſſie que Caſimir avoit conquiſes, il envoia en 1375 une Ambaſſade ſolemnelle à Avignon demander au Pape Grégoire

goire XI l'érection d'une Métropole à Halits, & celle des Evêchés de Ulodomir, de Chelon & de Premislie : ce que le Pape lui accorda. Il y avoit à Halits une église du rit grec, qui y est encore. Hedvige troisiéme fille de Louis, regna après lui en Pologne, & y joignit le Duché de Lithuanie par son mariage avec Jagellon qui en étoit souverain. L'alliance aiant été concertée du consentement des Polonois, le Prince arriva à Cracovie au commencement de l'an 1385. Toute la nation des Lithuaniens étoit demeurée jusqu'alors dans le paganisme, & Jagellon lui-même n'avoit encore pu se résoudre à le quitter, quoiqu'il y eût été souvent exhorté par les Princes ses voisins. Mais ce mariage si avantageux le détermina ; & après s'être fait instruire, il fut baptisé dans l'église de Cracovie par l'Archevêque de Gnesne & l'Evêque de Cracovie, & il prit le nom de Ladislas à son baptême. Trois de ses freres & quelques Seigneurs furent baptisés avec lui. Ses autres freres qui avoient déja reçu le baptême selon le rit grec, ne voulurent pas qu'on y suppléât les cérémonies du rit latin.

XIV.

XXXV. Regne de Jagellon, son zéle pour la Religion chrétienne.

Jagellon fut marié le même jour par l'Archevêque dans la même église avec la Reine Hedvige, & unit pour toujours à la Pologne les terres de Lithuanie, de Samogitie & de Russie dont il étoit Seigneur. Quelques jours après, le nouveau Roi se fit sacrer & couronner avec beaucoup de solemnité. Au commencement de l'année suivante 1387, Ladislas Jagellon alla en Lithuanie avec la Reine son épouse, grand nombre de Seigneurs Polonois & de Prélats, entre autres de l'Archevêque de

Gnesne, dans le dessein d'établir la Religion chrétienne dans cette Province. Les Lithuaniens adoroient un feu qu'ils croioient perpétuel, & qui l'étoit en effet, par le soin qu'avoient leurs prêtres d'y mettre du bois jour & nuit. Ils adoroient aussi des forêts qu'ils croioient sacrées; & des serpens dans lesquels ils s'imaginoient que les Dieux étoient cachés. Jagellon étant arrivé dans le païs, convoqua une Assemblée générale à Vilna pour le jour des Cendres. Le Roi & les Seigneurs qui l'accompagnoient, s'efforcerent de persuader aux Lithuaniens de reconnoître le vrai Dieu & d'embrasser le Christianisme: mais les Barbares soutenoient que c'étoit une impiété d'abandonner leurs Dieux, & d'abolir les coûtumes de leurs ancêtres.

Alors le Roi fit éteindre le feu prétendu perpétuel que l'on entretenoit à Vilna, renverser le Temple, briser l'autel où ils immoloient leurs victimes, couper les bois qu'ils regardoient comme sacrés, & tuer les serpens que l'on gardoit en chaque maison comme des Dieux domestiques. Les Barbares voiant ainsi détruire leur religion se contentoient de pleurer & de se lamenter, n'osant s'opposer aux ordres du Roi. Enfin voiant qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, ils comprirent qu'on s'étoit moqué d'eux, & consentirent de recevoir la Religion chrétienne. Les Prêtres Polonois les instruisirent pendant quelques jours des principaux articles de la Foi, & leur apprirent l'Oraison dominicale & le Symbole. Mais celui qui travailla le plus efficacement à leur conversion, fut le Roi luimême, qui savoit leur langue, & les persuadoit plus facilement. Les plus nobles furent baptisés l'un après l'autre: mais pour le peu-

ple, comme il y en avoit une prodigieuse multitude, le Roi les fit séparer en diverses troupes de l'un & de l'autre sexe. On jettoit sur eux de l'eau bénite par aspersion autant qu'il étoit nécessaire; & à chaque troupe, on donnoit un seul nom Chrétien, comme Pierre, Jean, Catherine, au lieu de leurs noms barbares. De pareilles conversions ne devoient pas être fort solides. Quand on rapproche ce baptême général & les préparations qui l'avoient précédé, de ce qui se pratiquoit dans l'Antiquité, pour instruire les Catéchuménes, les disposer au baptême & s'assurer de leur conversion, on ne peut s'empêcher d'en admirer le contraste. Mais n'oublions pas que nous sommes au quatorziéme siécle.

Ce baptême des Lithuaniens est le premier exemple que l'on trouve du baptême donné par aspersion à une grande multitude. L'on a grande raison de douter qu'il soit valide, puisqu'il est au moins très à craindre que dans la foule il n'y en ait plusieurs qui ne reçoivent point d'eau. Il est vrai que S. Thomas dit que l'on peut baptiser par aspersion à cause de la multitude, & cite l'exemple des trois mille que S. Pierre convertit le jour de la Pentecôte. Mais l'Ecriture ne dit pas qu'ils furent tous baptisés le même jour. On doit plutôt croire, suivant l'esprit de l'antiquité, qu'ils furent baptisés à loisir: après avoir été examinés avec soin.

Le Roi Jagellon distribua à tous les nouveaux baptisés des habits d'étoffe en laine qu'il avoit fait venir de Pologne. Ce présent leur fut très-agréable, parce qu'ils n'avoient été vêtus jusqu'alors que de toile ou de peaux de bêtes. Le bruit s'étant donc répandu que le Roi faisoit ces libéralités, ils accouroient par troupes,

demandant le baptême pour avoir des habits de laine. Telle étoit la grossiereté de ce peuple, & la facilité avec laquelle on donnoit le Baptême, & on l'exposoit à être profané. Le Pape Urbain VI aiant appris la conversion des Lithuaniens, écrivit au Roi pour l'en féliciter, se plaignant néanmoins de n'avoir point été consulté sur ce sujet. Pour affermir la Religion dans le païs, le Roi fonda à Vilna une église cathédrale & sept paroisses. Il leur assigna des revenus suffisans, & la Reine leur fournit des calices, des croix, des livres & des ornemens. Le Roi passa en Lithuanie toute l'année 1387, pour y étendre la Religion chrétienne, & néanmoins il resta encore un grand nombre de paiens dans la partie septentrionale, qui étoit couverte de vastes forêts. Ladislas défendit aux Catholiques de contracter mariage avec les Russes, à moins que l'homme ou la femme ne renonçât au schisme des Grecs. Par une autre Loi il déclara les biens ecclésiastiques exempts de toute imposition.

X V.

XXXVI. Eglise d'Espagne.

Alfonse de Castille dont nous avons parlé dans l'histoire du treiziéme siécle, eut pour successeur son fils Sanche surnommé le Brave qui regna onze ans, & laissa la Couronne de Castille à Ferdinand IV son fils aîné, sous la tutelle de la Reine Marie. La validité du mariage de Sanche avec Marie avoit été contestée à cause de la parenté au troisiéme dégré; mais le Pape Boniface VIII le confirma après la mort de Sanche, & les enfans qui en étoient nés furent déclarés légitimes par une bulle de 1301. Tout sembloit conspirer à faire perdre la Couronne à Ferdinand IV, & tous les Princes voisins s'fforcerent de la lui ôter : mais la

Reine Marie vint à bout par sa rare sagesse de la lui conserver.

XXXVII. Croisade.

Ferdinand joignit ses forces à celles de Jacques II d'Arragon, pour attaquer le Roiaume de Grenade dont les Mores ou Mahométans étoient maîtres. Ces deux Rois envoierent pour cela des Ambassadeurs au Pape Clément V; qui, au mois d'Avril 1309, chargea l'Evêque de Valence en Espagne de faire prêcher la Croisade en Arragon, avec l'indulgence de la Terre-Sainte. Il accorda en même-tems au Roi Jacques la levée du dixiéme pendant trois ans sur tous les revenus ecclésiastiques de ses Etats, excepté ceux des Ordres militaires; & permit à tous les Ecclésiastiques qui porteroient les armes pour cette entreprise, de vendre ou aliéner pour deux ans les revenus de leurs bénéfices. Plusieurs Prélats allerent à cette guerre, entre autres les Archevêques de Tarragone, de Tolede & de Seville. Mais le fruit de cette campagne ne repondit pas à la grandeur de l'entreprise.

XXXVIII. Ordre de Christ en Portugal.

L'an 1318, le Pape Jean XXII envoia des reliques à Denys Roi de Portugal, qui par reconnoissance lui fit présent de quatre mille piéces d'or. L'année suivante ce Roi fit solliciter l'érection d'un nouvel Ordre militaire, & le Pape le lui accorda. Il l'institua sous le nom de la milice de Jesus-Christ, pour la défense de la Religion chrétienne contre les Mahométans du païs. Le Pape donna à ces Chevaliers tous les biens qui avoient appartenu aux Templiers dans les Roiaumes de Portugal & d'Algarve. Cet Ordre de Christ devoit suivre la régle de Cîteaux selon les Constitutions de Calatrave. Le Roi Denys mourut l'an 1325 après un regne de quarante-cinq ans. Il étoit estimable

par son équité, par sa valeur, & sa libéralité; mais il fut déréglé dans ses mœurs. Sainte Elizabeth sa femme, dont nous parlerons ailleurs, obtint de Dieu la conversion de ce Prince, qui, quelque tems avant sa mort, tâcha de réparer le scandale qu'il avoit donné à ses sujets par son incontinence.

XXXIX. Division entre quelques Prélats

En 1320, D. Juan Infant d'Arragon fils de Jacques II fut sacré Archevêque de Tolede en présence des Archevêques de Tarragone & de Sarragoce. Il prétendit avoir droit, comme Primat d'Espagne, de faire porter sa croix dévant lui dans leurs Provinces, ce qui fut le sujet d'un grand différend entre lui & ces deux Prélats. L'Infant D. Juan malgré leur opposition fit porter sa croix dans Sarragoce, où se tenoient les Etats du Roiaume. L'Archevêque de Sarragoce l'excommunia, mit la ville en interdit, & fit fermer toutes les églises. Le Roi d'Arragon fort irrité de voir son fils ainsi traité en sa présence, en porta ses plaintes au Pape Jean XXII, qui répondit : Les deux Archevêques n'ont pas voulu insulter votre fils, mais seulement conserver les droits de leurs églises. C'est pourquoi n'étant pas assez instruit des droits des parties, nous donnons l'absolution *ad Cautelam* à l'Archevêque de Tolede, & nous évoquons à notre audience le fond de la question, défendant cependant à l'Archevêque de Tolede de faire porter sa croix dans ces Provinces, & aux autres de publier aucune Sentence contre lui. L'Archevêque Jean étant allé ensuite à Tolede, y célébra un Concile où l'on fit huit Canons. On y défend aux clercs de porter des cheveux qui passent les oreilles, aux Prélats de laisser entrer chez eux des femmes déréglées, aux prêtres de rien exiger pour les Messes qu'ils diront.

XL. Projet de Croisade sans effet.

Ferdinand IV Roi de Castille mourut en 1312, à l'âge de vingt-cinq ans, & eut pour successeur son fils Alfonse XI, dont la minorité fut aussi orageuse que l'avoit été celle de son pere, par les cabales, les divisions & les guerres que se firent ceux qui pretendoient à la Régence. L'an 1320 il présenta avec Alfonse IV Roi d'Arragon, une Requête au Pape Jean XXII, disant qu'ils se proposoient de faire la guerre aux infidéles, & qu'ils avoient pris ensemble des mesures pour y réussir. Mais les revenus de leurs Roiaumes n'étant pas suffisans pour soutenir les frais de cette guerre, ils supplioient le Pape de leur accorder le dixiéme de tous les revenus ecclésiastiques de leurs Roiaumes pendant dix ans; paiable néanmoins d'avance dans cinq ans : De plus les revenus de la premiere année des bénéfices qui vaqueroient pendant ces cinq ans, & le tiers des quatre autres. Enfin ils ajoutoient : Les naturels du païs qui en possédoient autrefois les prélatures & les bénéfices, pleins de zéle pour la foi & animés par l'exemple de leurs ancêtres, alloient en personne à cette guerre, y entretenoient des troupes, & rendoient aux Rois des grands services. Maintenant on donne ces bénéfices à des étrangers, qui ne songent qu'à amasser l'argent qu'ils en tirent, & qu'ils envoient ensuite en d'autres païs. C'est pourquoi nous vous prions de congédier ces étrangers, & donner les bénéfices qu'ils possédent à des Espagnols. Le Pape rejetta la requête des deux Rois, disant que leurs demandes étoient extraordinaires & sans exemple, & que de pareils subsides seroient insupportables aux églises & au clergé de leur Roiaume. Mais il permit peu de tems après qu'on prêchât la

Croisade dans les Roiaumes d'Arragon & de Valence, en Catalogne, en Sardaigne & en Corse, & accorda au Roi d'Arragon le dixiéme pour deux ans, pourvû que le Roi observât certaines conditions exprimées au long dans la bulle.

XLI. Lettre du Pape au Roi d'Arragon.

Pierre IV Roi d'Arragon surnommé le Cérémonieux, succéda à son pere Alfonse en 1336. Trois ans après il alla à Avignon faire hommage au Pape Benoît XI pour les Roiaumes de Corse & de Sardaigne. Le Pape lui donna des avis pour sa conduite personnelle & celle de son Roiaume, & particuliérement sur la trop grande liberté qu'on laissoit aux Juifs & aux Mahométans. Pour l'en faire ressouvenir, il lui écrivit l'année suivante une lettre, où il se plaint de la négligence avec laquelle on toléroit les insultes de ces infidéles. Lorsque l'on portoit les Sacremens aux malades, ils faisoient des éclats de rire, & se moquoient publiquement des mysteres des Chrétiens. Nous ne voions pas que l'on s'appliquât alors en Espagne à l'instruction & à la conversion des Musulmans soumis à la domination des Chrétiens ; & néanmoins on préparoit en ce même tems la Croisade contre ceux d'Asie & d'Afrique, & l'on envoioit fort loin des Missionnaires prêcher la Foi aux Tartares & aux Indiens.

XVI.

XLII. Descente des Mahométans en Espagne.

L'année suivante 1340, le Pape fit publier la Croisade en Espagne contre les Mahométans d'Afrique, qui étoient depuis peu entrés en Espagne à cette occasion. Mahomet Roi de Grenade se sentant pressé par les armes des Chrétiens & trop foible pour leur résister, passa en Afrique, & alla implorer le secours d'Al-

bohacem Roi de Maroc. Ce Prince envoia quelques troupes en Espagne sous la conduite de son fils Aboumelie, qui passa le détroit de Gibraltar vers la fin de l'an 13 2. Après avoir remporté pendant sept ans quelques avantages sur les Chrétiens, il fut tué en une déroute l'an 1 38. Son pere Albohacem plus animé par cette perte, envoia par toute l'Afrique ceux qui étoient regardés comme les plus dévots & les plus zélés Musulmans, afin d'exciter les peuples à prendre les armes pour la défense & l'accroissement de la religion de leurs ancêtres. C'étoit à-peu-près comme chez les Chrétiens prêcher la Croisade. Ainsi Albohacem assembla soixante & dix mille chevaux, & quatre cens mille hommes d'infanterie, avec une flotte de douze cens cinquante vaisseaux, & soixante-dix galeres.

XLIII. Croisade contre eux. Avis du Pape au Roi de Castille.

Les trois Rois d'Espagne, c'est-à-dire, de Castille, d'Arragon & de Portugal, s'étoient réunis pour s'opposer aux infidéles. Le Roi de Castille dont les Etats étoient les plus exposés, envoia demander au Pape du secours. De l'avis des Cardinaux le Pape lui accorda une Croisade pour les Roiaumes de Castille, d'Arragon, de Navarre & de Maïorque. Elle étoit accordée pour trois ans, avec la levée du dixiéme sur les biens Ecclésiastiques, à certaines conditions. La grande armée d'Albohacem emploia cinq mois à passer en Espagne, & se rassembla près d'Algezire qui est sur le détroit. Ce fut la faute de Gilbert Amiral d'Arragon qui commandoit toute l'armée navale des Chrétiens. Ne pouvant souffrir les reproches qu'on lui faisoit d'avoir laissé passer les infidéles, il les attaqua imprudemment, & sa flotte fut défaite & lui-même tué. Jean XXII écrivit à ce

ſujet une lettre au Roi de Caſtille. Après l'avoir conſolé & exhorté à mettre ſa confiance en Dieu, il ajoute : Nous vous prions de conſidérer combien il eſt important pour un Prince qui va à la guerre, d'avoir la paix chez lui, c'eſt-à-dire, dans ſa conſcience. Voiez donc ſi vous ne ſentez point de combat en vous-même au ſujet de cette femme à laquelle vous avez été ſi long-tems attaché, au préjudice de votre ſalut & de votre réputation. Il exhorte enſuite le Roi à l'éloigner d'auprès de lui, & à faire pénitence pour attirer la bénédiction de Dieu ſur ſes armes. La lettre eſt de 1340. La même année ſe donna la célébre bataille près de Tariffe que les deux Rois de Maroc & de Grenade tenoient aſſiégée. L'armée chrétienne étoit commandée par les deux Rois de Caſtille & de Portugal préſens en perſonne. Dès la pointe du jour ils ſe confeſſerent & communierent, & leur exemple fut ſuivi de toute l'armée. On s'imaginoit que la diſpoſition où l'on étoit de verſer ſon ſang en combattant contre les Infidéles, étoit une préparation ſuffiſante. L'Archevêque de Tolede & d'autres Evêques ne quitterent point le Roi de Caſtille. Un Chevalier François portoit le guidon de la Croiſade par ordre du Pape. Les Muſulmans furent entiérement défaits : & tous les hiſtoriens conviennent qu'il en périt deux cens mille dans cette occaſion : enſorte que les chemins étoient couverts de morts à plus de trois lieues à la ronde. On y fit un grand nombre de priſonniers conſidérables ; & le butin fut ſi grand, que le prix de l'or en baiſſa d'une ſixiéme partie. Cette bataille ſe donna le trentiéme d'Octobre 1340. Albohacem, auſſi-tôt après cette défaite, repaſſa en Afrique.

A Alfonse XI Roi de Castille succéda l'an 1350 Pierre IV du nom surnommé le Cruel. Son Regne ne fut qu'une suite d'actions barbares & inhumaines. Il épousa Blanche de Bourbon Princesse la plus accomplie de son siécle, & il la fit mourir après l'avoir tenue en prison pendant huit ans. C'est ce qui porta les François à l'attaquer avec une armée conduite par le célébre Bertrand du Guesclin.

XLIV. Concordat du Pape avec le Roi d'Arragon.

Pierre Roi d'Arragon tenoit une conduite fort différente. Clément VI s'étant plaint de ce qu'il souffroit l'oppression du Clergé, ce Prince consentit à faire avec le Pape un Concordat dont voici les principaux articles. Le Roi promettra que dans les terres de son obéissance, il n'empêchera point le libre exercice de la Jurisdiction ecclésiastique, ni les fonctions des Collecteurs du Pape. Le Pape de son côté accordera au Roi pour les besoins du Roiaume, la levée d'un subside volontaire sur les Prélats & les autres ecclésiastiques. Le Roi supplie le Pape pour le bien de l'Eglise & le salut des ames, de renvoier les Prélats qui sont en Cour de Rome, & de les obliger à résider en leurs églises. Il le prie aussi de donner les bénéfices aux naturels du païs. Ce même Roi d'Arragon fit une Ordonnance qui porte, que désormais dans les actes publics on ne compteroit plus les années selon l'ere Espagnole usitée depuis le regne des Goths, qui remontoit à l'Empire de Jules César trente-huit ans avant la naissance de Jesus-Christ, mais il voulut que l'on comptât les années depuis la naissance du Sauveur.

Un oncle du Roi Pierre fonda près de Tarragonne un hôpital qui devint très-considérable, & que l'on nomma l'hôpital du Prince.

Sa femme étant morte l'an 1358, il résolut de quitter le monde. Aiant partagé ses biens à trois fils qu'il avoit, il entra chez les Freres Mineurs, fit profession solemnellement, & vécut encore plus de vingt ans.

ARTICLE VII.

Eglise Grecque.

I.

I. Eglise Grecque. Regne d'Andronic. Troubles & divisions dans l'Eglise de Constantinople.

JOSEPH Patriarche de Constantinople, que l'Empereur Andronic Paleologue avoit rappellé d'exil après avoir chassé le célébre Veccus, mourut en 1283 consumé de vieillesse & de maladie. L'Empereur en étant débarrassé, s'appliqua à réunir les différens partis qui divisoient les schismatiques entre eux. Il crut y réussir en mettant sur le Siége de Constantinople Grégoire de Chypre, qui paroissoit universellement estimé : mais on le força bien-tôt de se démettre, dans l'espérance qu'un autre Patriarche seroit plus propre à calmer les esprits, qui paroissoient être dans une horrible agitation. On choisit donc Athanase, qui avoit vécu comme un anacorete, & que l'on regardoit comme un prodige de vertu. Il refusa d'abord cette dignité, & se plaignit de la violence que lui faisoient l'Empereur & le Concile qui se tenoit pour l'élection d'un Patriarche. Enfin il accepta, & fut ordonné. Il parut très-différent de ses prédécesseurs. Il menoit une vie pauvre & austere. Comme il étoit fort dur envers lui-même, on trouvoit qu'il n'usoit d'aucune condescendance à l'égard des autres. Il de-

vint odieux par sa sévérité & son zéle pour la discipline. Les moines sur-tout ne pouvoient souffrir que le nouveau Patriarche entreprît de les réformer. Il punissoit leurs fautes avec une extrême rigueur, & enfermoit dans les prisons les incorrigibles. Il entreprit aussi de réformer le Clergé. Il commença par éloigner de Constantinople les Evêques, disant qu'il étoit nécessaire que chacun gouvernât son Diocèse, & veillât lui-même sur son troupeau, sans se contenter d'en tirer du revenu. Enfin son zéle s'étendoit aussi sur les Grands de l'Empire. On commença d'abord à murmurer en secret contre lui; mais bien-tôt après tout le monde se réunit à demander sa déposition : & on porta la fureur jusqu'à le menacer de le mettre en piéces, s'il ne quittoit le Siége de Constantinople. Se voiant abandonné de l'Empereur même sur qui il comptoit, il résolut de se retirer; & pour le pouvoir faire en sûreté, il lui demanda des gardes. Avec cette escorte il sortit la nuit du palais patriarchal, & se réfugia dans un monastere, d'où il envoia à l'Empereur l'acte de sa démission. Il avoit tenu le Siége de Constantinople pendant quatre ans entiers, depuis le mois d'Octobre 1289, jusqu'au mois d'Octobre 1293. Les Evêques s'étant assemblés pour lui choisir un successeur, crurent qu'il n'y en avoit point qui convînt mieux à la circonstance du tems, que Cosme, à qui on donna le nom de Jean : & il fut ordonné le premier de Janvier 1294. Il avoit plusieurs qualités qui le rendoient estimables, & l'on espéroit voir renaître le calme sous son Pontificat. L'Empereur Andronic fit couronner par ce nouveau Patriarche son fils aîné Michel, qu'il avoit associé à l'Empire l'année précédente. La céré-

monie se fit à Sainte Sophie le vingt-uniéme de Mai, jour auquel les Grecs célébrent la mémoire du grand Constantin. Quoique l'Empereur travaillât à pacifier l'Eglise Grecque, elle étoit néanmoins toujours divisée & remplie de troubles. Le Patriarche aiant appris qu'on répandoit contre lui des calomnies atroces, & que chacun le méprisoit, se retira dans un monastere, & envoia à l'Empereur l'acte de sa démission.

II.

II. Premiers Sultans des Turcs. Leurs progrès.

Andronic vouloit faire examiner dans un Concile les plaintes du Patriarche Jean; mais la triste situation où se trouvoient les affaires de l'Etat, ne lui permit pas de donner à celle-ci l'attention qu'elle demandoit. L'Empire étoit attaqué de tous côtés, principalement en Natolie par les Turcs, sous la conduite du fameux Othman fondateur de cette puissante monarchie. Il étoit fils d'Ortogrul & petit-fils de Soliman, qui, chassé de ses Etats par les Parthes, se noia dans l'Euphrate, au-delà duquel il vouloit chercher une retraite. Ortogrul s'établit en Natolie sous la protection d'Aladin Sultan de Coni de la race des Turcs Seljouquides, qui lui donna le gouvernement de la Phrygie, après lui avoir fait embrasser la religion Mahométane. Ortogrul mourut l'an 1288 de Jesus-Christ. Othman son fils obtint d'Aladin l'an 1299 le titre de Sultan dans les places qu'il avoit conquises sur les Grecs. Tel fut le commencement de la famille des Turcs Ottomans, qui regne encore aujourd'hui à Constantinople.

III. Entreprise de Charles de Valois sur Constantinople.

Tandis que les Turcs menaçoient l'Empire Grec, Charles de Valois frere de Philippe Roi de France prenoit des moiens pour s'en rendre maître, prétendant qu'il appartenoit à Cathe-

rine de Courtenai son épouse. Ce Prince envoia prier le Pape Benoît XI l'an 1304, de commuer les vœux de ceux qui s'étoient croisés pour la Terre-Sainte, & qui voudroient marcher avec lui contre les Grecs schismatiques; & de lui accorder pour les frais de cette guerre, les legs pieux & les autres donations destinées au secours de la Terre-Sainte. Enfin il demandoit que le Pape fît prêcher une Croisade générale pour cette entreprise contre Constantinople. Le Pape lui répondit qu'il agréoit ses demandes, & il écrivit aux Evêques de France une lettre où il parloit ainsi : Les fidéles doivent avoir un saint zéle pour délivrer l'Empire de Constantinople du pouvoir des Schismatiques. Car s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, que les Turcs qui attaquent continuellement Andronic, s'en rendissent maîtres, il ne seroit pas facile de le tirer de leurs mains. Quelle honte seroit-ce pour la Chrétienté ? Nous désirons donc que l'entreprise du Comte Charles ait un heureux succès, comme étant très-utile au secours de la Terre-Sainte. C'est pourquoi nous vous prions tous de concourir puissamment à cette bonne œuvre : car si vous saviez le mépris & la haine que les Grecs ont pour nous, & quelles sont leurs erreurs, vous n'auriez pas besoin de notre exhortation pour entreprendre cette affaire avec ardeur. **Le Pape la favorise.**

Quelques années après, le Pape Clément V encouragea Charles de Valois à poursuivre son entreprise, & il résolut de faire prêcher pour cela la Croisade. En même-tems il publia étant à Poitiers une Bulle, par laquelle il dénonce excommunié Andronic Paleologue comme fauteur du schisme des Grecs, défendant à tous Rois, Princes, Villes, Communautés, **IV. Le Pape excommunie l'Empereur Andronic.**

ou particulier quels qu'ils soient, de faire avec lui aucune alliance, ou de lui donner aide ou conseil, sous peine d'excommunication. Il est visible que cette conduite du Pape n'étoit propre qu'à entretenir & à fortifier les Grecs dans leur endurcissement & leur aversion pour l'Eglise Romaine.

V.
Triste état de l'Eglise Grecque.
Divisions des Grecs entre eux.
Opposition réciproque entre les Grecs & les Latins.

L'Empereur Andronic contre lequel le Pape excitoit les Princes Latins, n'étoit pas en repos à Constantinople. Le même esprit de schisme dont les Grecs étoient animés contre l'Eglise Latine les portoit à se séparer les uns des autres, & étoit une source perpétuelle de divisions entre eux. L'Empereur avoit rappellé le Patriarche Athanase, qui se rendit odieux de plus en plus par l'amertume de son zéle & la dureté de sa conduite. Il écarta d'auprès du Prince plusieurs Prélats qui pouvoient l'aider à faire le bien, & les réduisit à se retirer en d'autres villes. Cependant il faisoit tous les jours des prieres & des processions, pour détourner les calamités publiques. Aussi-tôt après son retour à Constantinople, l'Empereur lui renvoia le jugement de toutes les affaires, tant à cause de son intégrité & de son désintéressement, que pour lui attirer la crainte & le respect de ceux qui ne l'aimoient pas. Les religieux mendians avoient acheté à Constantinople avec la permission de l'Empereur, une place pour y bâtir un monastere. Ils en étoient venus à bout, malgré l'opposition de plusieurs Grecs, qui regardoient cet établissement comme contraire à la pureté de leur Religion, ou plutôt, à leur haine pour les Latins. Le Patriarche Athanase entreprit de le détruire, & il y réussit par la protection de l'Empereur, qui ne pouvoit lui rien refuser. Le Patriarche d'Alexandrie, qui s'appelloit aussi

Athanase, faisoit schisme avec celui de Constantinople. On ne put rien faire contre lui, parce que son esprit & sa sagesse lui avoient donné une grande réputation; & on se contenta de le renvoier à son Eglise. S'étant embarqué pour passer en Crete, parce qu'il ne pouvoit point alors se rendre à Alexandrie, il aborda dans le Negrepont où il devint suspect aux religieux mendians. Ils l'interrogerent sur ses sentimens à l'égard de l'Eglise Latine, & sur l'usage des azymes au Saint Sacrifice. Comme il refusoit de s'expliquer, on se disposa à le brûler vif; mais un d'entre eux représenta que ce Patriarche étoit puissant à Alexandrie, & qu'il avoit sans doute des parens considérables qui vengeroient sa mort sur les Latins, lorsqu'ils iroient commercer en Egypte. Cette raison arrêta le zéle aveugle de ces religieux, & ils se contenterent de chasser le Patriarche, en lui donnant un terme de dix jours pour sortir du païs.

Le Patriarche de Constantinople continuoit de faire des processions deux ou trois fois la semaine. C'étoit le seul des quatre Patriarches qu'on nommoit aux prieres publiques : celui d'Alexandrie étoit banni : le Siége d'Antioche étoit vacant; & quand il auroit été rempli, le nouveau Patriarche n'auroit point voulu être uni avec celui de Constantinople, parce qu'Athanase s'étoit fait donner par l'Empereur un monastere qui appartenoit à l'Eglise d'Antioche. Le Patriarche de Jérusalem avoit été chassé de son Siége, & c'étoit un intrus, frappé lui-même de censures, qui l'occupoit. Voilà l'état où George Pachymere laisse l'Eglise Grecque en finissant son histoire, qui contient ce qui s'est passé pendant quarante-neuf ans, vingt-

quatre sous le Regne de Michel Paléologue, & vingt-cinq sous celui d'Andronic, & finit par conséquent en 1307. Cet auteur marque la mort de Constantin Méliténiote, fidéle compagnon de Veccus. Il mourut en prison, étant demeuré ferme dans la Foi catholique & dans l'union avec l'Eglise Latine. Il demanda pour toute grace à l'Empereur, d'être enterré dans une des Isles désertes voisines de Constantinople, ce qui lui fut accordé. George compagnon de sa prison y demeura seul, & persevera aussi dans l'amour de l'unité. Nous avons de l'un & de l'autre plusieurs Ecrits contre les schismatiques.

Athanase Patriarche de Constantinople quitta ce Siége une seconde fois huit ans après son rappel, c'est-à-dire en 1310, ne pouvant plus soutenir les insultes & les reproches qu'il avoit à essuier. Deux ans après sa retraite, Niphon Métropolitain de Cyzique fut transporté à Constantinople par la volonté de l'Empereur & la complaisance des Evêques. Il ignoroit absolument la Théologie & les lettres humaines, & il ne savoit pas même écrire. Il s'appliqua uniquement à acquérir des honneurs & des richesses. Il donnoit dans la magnificence des habits & des chevaux, & la délicatesse de la table. Il étoit jaloux de tous les gens de mérite, & les décrioit secrétement auprès de l'Empereur. Le seul bon conseil qu'il lui donna, fut de ramener les Arsénites à la Communion de l'Eglise Grecque, ce que l'Empereur lui-même souhaitoit depuis long-tems. Les Arsénites étoient ceux qui avoient fait schisme cinquante ans auparavant, à l'occasion de la déposition du Patriarche Arséne. L'Empereur les aiant assemblés, ils firent des demandes exhorbitantes &

ridicules, pour justifier leur séparation aux yeux du peuple. On leur accorda tout ce qu'ils demanderent, & à ces conditions ils se réunirent. Mais bien-tôt après, ceux de leur parti qui n'obtinrent ni Evêchés, ni Abbaïes, retournerent à leur schisme. Niphon ne tint le Siége de Constantinople que trois ans. Il en fut chassé à cause de son avarice l'an 1315; & l'année suivante on lui donna pour successeur Jean Glycys, qui étoit sçavant & avoit d'excellentes qualités. Sa femme prit aussi-tôt l'habit monastique; & il vouloit de son côté s'en revêtir par respect pour le Siége Patriarcal; mais l'Empereur l'en empêcha, parce que les médecins jugeoient qu'il avoit besoin de faire usage de la viande dont l'abstinence est inséparable chez les Grecs de la profession monastique.

Quatre ans après, Glycys voyant que ses infirmités avoient considérablement augmenté, & qu'il ne pouvoit s'aquitter de ses fonctions, ni vaquer aux affaires, prit le parti de se retirer. Il fit écrire son testament par Nicephore Gregoras qui a composé l'histoire de ce tems-là. Le successeur de Glycys fut Gerasim, vieillard simple & ignorant: mais c'étoit cela même qui le rendoit agréable à l'Empereur. Car, dit Gregoras, c'est par cette raison que les Princes choisissent de pareils sujets pour les grandes places, afin qu'ils soient servilement soumis à leurs ordres & ne leur résistent en rien. Gerasim ne tint le Siége de Constantinople qu'un an, & mourut en 1321. Après trois ans de vacance, l'Empereur donna cette dignité à un Moine du Mont-Athos, qui n'avoit rien de la dignité d'un Evêque, & qui sçavoit à peine assembler ses lettres. L'Empereur le choisit

à cause de son extrême ignorance, quoiqu'il eût été convaincu de plusieurs crimes qui l'avoient fait exclure des saints Ordres depuis long-tems. Il se nommoit Isaïe, & monta sur le Siége de Constantinople vers la fin de l'année 1323.

III.

VI. Progrès des Turcs. Guerre civile à Constantinople.

Michel Paléologue fils aîné d'Andronic, avoit été associé à l'Empire à la fin du treiziéme siécle; mais il mourut en 1320, laissant un fils nommé Andronic comme son aieul, qui le fit couronner Empereur au commencement de 1325 par le Patriarche Isaïe. Ces deux Princes ne s'accorderent pas long-tems. Le jeune Andronic se plaignoit de la foiblesse de son aieul, qui négligeoit les affaires, & laissoit le peuple exposé aux insultes des barbares. En effet les Turcs faisoient chaque jour de nouvelles conquêtes, & venoient jusqu'aux portes de Constantinople. Le vieux Empereur disoit, qu'il ne pouvoit se résoudre à laisser le gouvernement de l'Empire à un jeune homme sans expérience, qui ne sçavoit pas se conduire lui-même, qui ne s'occupoit que de ses chiens & de ses oiseaux, & passoit les nuits en festins & en débauches. Ces plaintes réciproques vinrent jusqu'à une rupture ouverte, & à une guerre civile. Le jeune Empereur soutenu d'un puissant parti, se saisit de quelques villes de Thrace, & marcha ensuite vers Constantinople. Son aieul lui défendit d'y entrer: mais se voyant presque abandonné de tout le monde, il assembla les Evêques avec le Patriarche Isaïe pour prendre leur avis. Les plus sages se déclarerent contre le jeune Andronic; mais le Patriarche & plusieurs autres ne furent point de cet avis, & se retirerent sans rien dire. La nuit suivante

ils s'assemblerent chez le Patriarche, & formerent une conspiration contre le vieux Andronic. La conspiration aiant éclaté quelques jours après, les Evêques des deux partis s'excommunierent réciproquement & se chargerent d'anathêmes.

VII. Le jeune Andronic ôte l'autorite à son aieul.

Le jeune Andronic trouva le moien d'entrer dans Constantinople. Il alla au Palais & salua son aieul comme à l'ordinaire. Ils s'entretinrent quelque tems, & attribuerent à la malice du démon ce qui s'étoit passé. Le jeune Empereur se contenta d'ôter à son aieul le gouvernement des affaires. Le vieux Andronic se voiant ainsi dépouillé de toute autorité, prit l'habit monastique & le nom d'Antoine. Il mourut subitement l'an 1332 âgé de 74 ans. L'Empereur Andronic son petit-fils en avoit alors trente-six. Les Turcs faisoient continuellement sur lui de nouvelles conquêtes. Othman leur premier Sultan qui mourut en 1325 après avoir regné vingt-six ans, laissa pour successeur son fils Ourchan qui prit Pruse en Bithinie, dont il fit sa Capitale, & y bâtit une Mosquée, un collége & un hôpital. Il prit ensuite Nicomédie, Nicée, & plusieurs autres places. La foiblesse des Grecs divisés entre eux, donnoit lieu à la rapidité de ses conquêtes.

VIII. Jean d'Apri Patriarche de Constantinople.

Andronic voulant s'y opposer, résolut d'aller faire la guerre en Macédoine. Avant que de partir de Constantinople, il donna un successeur au Patriarche Isaïe qui étoit mort depuis peu. Comme on proposoit plusieurs sujets, Jean Cantacuzene grand Domestique conseilla à l'Empereur de nommer un prêtre qui s'apelloit Jean, né à Apri ou Théodosiople en Thrace, d'une famille obscure, mais qui avoit des qualités fort estimables. Quand on le proposa aux

Evêques, ils le rejetterent tous comme de concert, insistant sur ce qu'il étoit engagé dans les affaires temporelles, & qu'il avoit femme & enfans dans sa maison. C'est que les Grecs permettent aux prêtres de vivre dans le mariage, mais non pas aux Evêques. Cantacuzene répondit que Jean quitteroit sa femme, si d'ailleurs on le jugeoit digne du Patriarchat. Les Evêques continuant de le rejetter, Cantacuzene leur proposa de lui donner le gouvernement d'une autre église, puisqu'il n'y avoit aucun reproche contre sa conduite. Les Evêques accepterent avec joie la proposition & le déclarerent Archevêque de Thessalonique.

Alors Cantacuzene dit en substance : Puisque vous avez jugé Jean d'Apri digne de l'Episcopat, pourquoi ne le seroit-il pas aussi du Patriarchat ? Sans doute que tous les Evêques, des grandes & des petites villes, participent également à la grace : la différence des Siéges dépend de l'Empereur, qui peut transférer à une plus grande ville, celui qui a été jugé digne d'être Evêque d'une ville moins considérable. A ces discours les Evêques se regarderent l'un & l'autre, & élurent comme malgré eux Jean Patriarche de Constantinople. Ce que dit Cantacuzene, que tous les Evêques reçoivent une grace égale, est vrai quant à la puissance essentille à l'Ordre : Mais quant à la différence de jurisdiction, elle ne dépend pas, comme il prétend, du Prince, mais du consentement de l'Eglise & de l'usage autorisé par les canons. Il est vrai que dans ces distinctions, l'Eglise a suivi l'ordre du gouvernement temporel, en donnant une plus grande autorité aux Evêques des villes qui étoient déja métropoles. Il est vrai aussi que les Empereurs Grecs entreprenoient quel-

quefois ſur le ſpirituel, & que ſouvent les Evêques avoient trop de complaiſance pour eux : mais du moins on obſervoit les formes canoniques, & les Evêques n'étoient élus que par des Conciles.

IV.

IX. Le Pape envoie des Nonces à Conſtantinople.

L'année ſuivante 1334, le Pape Jean XXII envoia à Conſtantinople deux Nonces chargés de deux lettres, l'une à l'Empereur Andronic, l'autre à ſa femme l'Impératrice Jeanne, ſœur du Duc de Savoie. Comme elle avoit été élevée dans la Religion Catholique, on crut qu'elle pouvoit aider à ramener l'Empereur & à lui faire quitter le ſchiſme. Les Nonces étant arrivés à Conſtantinople pour traiter de l'union, pluſieurs laïques demandoient inſtamment que l'on entrât en conférence avec eux, & y exhortoient même le Patriarche. Mais ce Prélat connoiſſant la grande ignorance des Evêques, n'oſoit les engager dans une conférence. Il crut devoir appeller Nicephore Gregoras, quoiqu'il ne fût point du Clergé, parce qu'il étoit en état de parler. Nicephore inſiſta ſur la néceſſité de ne point entrer en diſpute avec les Latins ; & pour perſuader au Patriarche & aux Evêques que c'étoit le meilleur parti, il leur fit un long diſcours, qu'il a eu grand ſoin d'inſérer dans ſon hiſtoire. On ſuivit ſon avis, on n'entra point en diſpute avec les Nonces, & leur voiage ne produiſit aucun effet.

X. Negociation pour l'union avec les Latins. Quietiſtes du Mont-Athos.

Quelques années après, l'Empereur déſirant tirer du ſecours des Latins contre les Turcs dont les progrès étoient rapides, envoia au Pape Benoît XII, Barlaam Abbé du monaſtere du Sauveur, avec un noble Vénitien. Ils arriverent à Avignon l'an 1339, & eurent audience du Pape & des Cardinaux. Barlaam commença

par proposer quelques moiens de réunir les Grecs avec les Latins, & il parla ensuite des affaires temporelles qui étoient le véritable sujet de sa commission. Cette négociation n'eut pas plus de succès que les précédentes. L'Abbé Barlaam à son retour d'Avignon alla à Thessalonique, où il eut à combattre des moines du Mont-Athos, qui croioient être arrivés à l'état de la sublime quiétude, & avoir poussé la perfection de l'oraison, jusqu'à voir des yeux du corps une lumiere qu'ils disoient être Dieu même. Barlaam attaqua ces faux spirituels & ces Quiétistes, dont le chef se nommoit Grégoire Palamas. Barlaam passa ensuite à Constantinople, & pria le Patriarche Jean d'Apri d'assembler un Concile, s'engageant à convaincre les moines du Mont-Athos d'erreurs contre la foi. Le Patriarche manda ces moines, & l'Empereur permit de tenir le Concile, après avoir d'abord inutilement imposé silence aux deux partis. Barlaam y parla le premier; & ne pouvant faire goûter au Concile ses raisons contre les Quiétistes, il se retira & retourna en Italie.

XI. Mort d'Andronic le jeune. Jean Paléologue Empereur.

L'Empereur qui étoit déja malade, fit un effort pour assister à ce Concile. La vivacité avec laquelle il y parla aiant augmenté son mal, il y mourut quatre jours après, le quinziéme de Juin 1341. Il étoit âgé de quarante-cinq ans, & en avoit regné douze. Il laissa deux fils, Jean âgé de neuf ans & Michel de quatre, sous la conduite de l'Impératrice Anne leur mere. Le Patriarche Jean d'Apri vouloit gouverner pendant la minorité du jeune Empereur; car il est juste & nécessaire, disoit-il, que l'Eglise soit unie à l'Empire, comme l'ame au corps. Mais le grand Domestique, Jean de

de Cantacuzene, soutenoit que la tutelle des jeunes Princes & la Régence de l'Empire lui appartenoient.

V.

Deux ans après, le Pape Clément VI fit publier une Croisade contre les Turcs, craignant qu'enfin ils ne se rendissent Maîtres de l'Empire de Constantinople. Il avoit réuni pour cet effet, le Roi de Chypre, le Doge de Venise, & le Maître des Rhodiens. On donnoit le nom de Rhodiens aux Chevaliers de S. Jean de Jérusalem, depuis qu'ils s'étoient rendus maîtres de l'Isle de Rhodes au commencement du XIV siécle. L'entreprise que le Pape formoit étoit pour trois ans, & tout son projet est expliqué dans des Bulles qu'il envoia par toute la Chrétienté. Clément VI se mettoit lui-même à la tête de cette ligue, & fournissoit un certain nombre de galéres aux dépens de la Chambre apostolique. A cette occasion le Pape donna les avis suivans au Maître des Rhodiens: Nous avons appris que vous & vos freres ne faites presqu'aucun bon usage des biens immenses que vous possédez. Ceux qui en ont l'administration montent de beaux chevaux, font bonne chere, son superbement vêtus, se servent de vaisselle d'or & d'argent, nourrissent des chiens & des oiseaux pour la chasse, amassent de grands trésors & font peu d'aumônes. Enfin ils paroissent se mettre peu en peine de la propagation de la Foi & de la défense des Chrétiens, principalement ceux d'Outremer, pour laquelle néanmoins ces biens leur ont été donnés. C'est pourquoi l'on a délibéré s'il seroit à propos que le S. Siége créât un nouvel Ordre militaire, qui auroit une partie des biens du vôtre, afin qu'il y eût de l'émulation

XII. Croisade contre les Turcs. Avis au Maître des Rhodiens.

entre ces deux Ordres. Cette lettre est du mois d'Août 1343.

Pour exécuter cette entreprise contre les Turcs, le Pape fit son Légat Henri Patriarche Latin de Constantinople, & donna le commandement particulier de ses galéres à un noble Genois. Ce Capitaine aiant été autrefois maltraité par l'Empereur Andronic, voulut prendre sur les Grecs l'Isle de Chio. Dès que le Pape l'eut apprit, il mandat au Légat Henri de s'opposer à cette démarche, dans la crainte qu'elle n'indisposât de plus en plus les Grecs contre les Latins, & donna ordre qu'on marchât droit contre les Turcs. La flotte des Chrétiens alla donc devant Smyrne en Natolie dont les Turcs étoient maîtres, l'assiégea, & la prit à la fin d'Octobre 1344. Les Chrétiens y firent un grand carnage d'Arabes & de Turcs, passant tout au fil de l'épée, hommes, femmes & enfans. Ensuite le Légat fit purifier les Mosquées, & on y célébra le service divin. Le Turc Morbassan qui commandoit dans le païs, vint bien-tôt assiéger Smyrne avec une armée innombrable. Les Croisés se défendirent vigoureusement. Le Pape voulant leur envoier du secours, choisit Humbert Dauphin de Viennois pour commander les Croisés qui devoient partir. Quelques personnes senseés blâmoient la nouvelle entreprise du Pape contre les infidéles, disant qu'elle ne servoit qu'a les aigrir davantage contre les Chrétiens. Le Pape donna publiquement la croix & l'étendart de l'église Romaine à Humbert, qui s'embarqua à Venise au mois d'Août 1344, avec plusieurs croisés Italiens & autres; mais son voiage n'eut aucun succès.

VI.

XIII. Jean Cantacuzene se

Les Chrétiens tenoient encore Smyrne en

1346. Mais le Pape aiant appris que les Turcs désiroient une treve, ordonna au Dauphin de l'accepter, quand ils la proposeroient. Dans la lettre qu'il lui écrivit sur ce sujet, il ajouta: Comme cette entreprise est contre les Turcs & non contre les Grecs; quand la treve sera faite, vous ne devez point prendre part aux affaires de Cantacuzene, dont vous me parlez. C'est que Jean Cantacuzene faisoit la guerre au jeune Empereur Jean Paleologue, même avec le secours des Turcs. L'Impératrice Anne irritée du progrès de Cantacuzene, ne pouvoit goûter les conseils de paix que lui donnoit le Patriarche Jean d'Apri. La haine qu'elle conçut contre lui, la porta à travailler à le faire déposer. Elle crut que le meilleur moien d'y réussir étoit de prendre la protection des Quiétistes du Mont Athos, ennemis du Patriarche, parce qu'il les avoit condamnés. L'illusion de ces faux spirituels qui étoient en grand nombre, consistoit à s'abandonner dans l'oraison à toutes leurs imaginations, & à suivre comme des révélations divines toutes les productions de leur propre esprit.

Cantacuzene rend maître de l'Empire. Nouvelles divisions entre les Grecs.

L'Impératrice avoit fait enfermer Palamas chef de ces Quiétistes, mais elle le mit en liberté, & lui donna même sa confiance. Aussitôt la nouvelle spiritualité se répandit dans la ville de Constantinople qui en fut toute troublée; car les Evêques, les prêtres, & tous ceux qui étoient les mieux instruits de la Religion s'y opposoient: ce qui causoit des disputes continuelles. Cependant Cantacuzene se rendit maître de la ville, où il avoit des intelligences secretes. Il y entra la nuit, & en si bon ordre, qu'il n'y eut point de sang répandu. C'étoit le septiéme de Février 1347. Le jour précédent l'Impératrice avoit fait déposer le Pa-

triarche dans un Concile tenu dans le Palais, & où il n'y eut aucune liberté. Elle avoit donné à cette occasion aux Evêques un grand repas, dont la joie fut troublée par l'arrivée de Cantacuzene. L'Impératrice aiant en vain résisté quelque tems, fut contrainte de le reconnoitre Empereur mais au second rang, après elle & son fils. Dès que les sectateurs de Palamas virent prosperer les affaires de Cantacuzene, ils mirent tout en œuvre pour se le rendre favorable. Ne pouvant réussir à mettre Palamas sur le Siége de Constantinople, ils vinrent à bout d'y faire mettre Isidore un de ses principaux partisans, ce qui causa un schisme dans cette Eglise.

XIV. Négociation entre Cantacuzene & le Pape.

Cantacuzene se fit couronner Empereur, & aussi-tôt après son couronnement, il envoia au Pape Clément VI trois Ambassadeurs. Le sujet de cette ambassade étoit de faire entendre au Pape que la nécessité de la guerre l'avoit engagé à faire alliance avec les Turcs, sans que la Religion en souffrit la moindre atteinte. Il demandoit en même-tems à être déclaré chef de l'entreprise que le Pape & les Princes d'Occident méditoient contre les infidéles, assurant qu'il y concourroit puissamment, en donnant à l'armée un passage libre en Asie, & en y passant lui-même. Le Pape reçut fort bien cette ambassade, & promit d'envoier des Nonces qui porteroient sa réponse. Il les envoia en effet au commencement de l'an 1350. Ils furent très-bien reçus de Cantacuzene, qui en parle ainsi dans son histoire. Le Pape aiant traité avec tout l'honneur concevable les Ambassadeurs de l'Empereur, les renvoia, & avec eux deux Evêques savans & vertueux. L'Empereur prenoit plaisir à s'entretenir avec eux tous les jours, & eux de leur côté avoient grand soin d'écrire

tout ce qu'il leur disoit chaque jour sur le sujet de leur commission, pour en faire leur rapport au Pape. Cantacuzene après avoir rapporté ce que les Nonces proposérent de la part du Pape, tant sur la guerre contre les infidéles, que sur l'union des Eglises, dit que l'Empereur, c'est-à-dire lui-même, parla ainsi : Je prétends emploier à la guerre contre les Barbares mes vaisseaux, mes armes, mes chevaux, mes finances, & tout ce qui est à moi, m'estimant heureux d'y exposer ma propre vie.

Quant à l'union des Eglises ; s'il ne falloit que me faire égorger pour y parvenir, je présenterois, non-seulement ma tête, mais même le couteau. Néanmoins une affaire de cette importance demande beaucoup de prudence, puisqu'il ne s'agit pas d'un intérêt temporel, mais des biens célestes, & de la pureté de la foi. Je crois qu'il faut, si vous le trouvez bon, tenir un Concile Universel, où se trouvent les Evêques d'Orient & d'Occident. Si on le fait, Dieu est fidéle, & il ne permettra pas que nous nous écartions de la vérité. Si l'Asie & l'Europe étoient comme autrefois soumises à l'Empire Romain, il faudroit assembler chez nous le Concile : mais maintenant la chose est impossible. Le Pape ne peut venir ici, & je ne puis me trop éloigner à cause des guerres continuelles. Si donc le Pape le trouve bon, nous nous assemblerons en quelque place maritime au milieu de nous, où il viendra avec les Evêques d'Occident, & moi avec les Patriarches & les Evêques de leurs dépendances. Les Nonces contens de cette réponse s'en retournerent, aiant reçu les présens de l'Empereur. Ils rendirent compte au Pape de leur voiage, & lui montrerent le journal qu'ils avoient écrit. Le Pape envoia

promptement faire savoir à l'Empereur, que la proposition de tenir un Concile lui paroissoit très-bonne; mais la mort du Pape dissipa ce projet.

XV. Les divisions continuent à Constantinople. Concile.

Dans le tems que l'Empereur étoit occupé des moiens de faire réussir la négociation dont nous venons de parler, le Patriarche Isidore tomba malade, & mourut de chagrin du mauvais succès de ses prétendues Prophéties. Les Quiétistes lui donnerent pour successeur un homme de leur secte. L'Empereur fit venir du Mont-Athos un moine nommé Calliste ami de Palamas. La plûpart des Evêques se séparerent de sa communion. Le schisme dura long-tems ; mais enfin l'Empereur se rendit médiateur, & engagea les Evêques à communiquer avec le Patriarche. L'Empereur promettoit depuis quatre ans de convoquer un Concile général pour appaiser les troubles de l'Eglise, particuliérement ceux de la Grece excités par Grégoire Palamas : mais il se reduisit à assembler les Evêques de Thrace, parce que c'étoit la seule Province qui restât à l'Empire de Constantinople. Encore ne les appella-t-il pas tous, mais seulement ceux qui favorisoient Palamas, la plûpart moines rustiques & ignorans. Nicéphore Grégoras s'efforça de détourner l'Empereur de faire tenir ce Concile, mais il ne put rien gagner sur ce Prince. Le Concile se tint au Palais de l'Empereur le vingt-septiéme de Mai 1351. Les Quiétistes y prévalurent, & ceux qui s'opposoient avec le plus de zéle à leurs erreurs furent condamnés. Le décret qui en contient le résultat, ne ressemble en rien aux actes des anciens Conciles. C'est une longue & ennuieuse déclamation pleine de lieux communs, de louanges de l'Empereur, de Palamas, & du Patriarche Calliste.

Deux ans après, l'Empereur Cantacuzene

aiant apris la promotion d'Innocent VI au Pontificat, lui envoia un frere Prêcheur, avec des lettres par lesquelles il lui témoignoit qu'il desiroit ardemment la réunion des églises. Le Pape l'exhorta par sa réponse à demeurer ferme dans cette bonne résolution, lui promettant à cette condition toute sorte de secours spirituels & temporels. C'étoit ces derniers que Cantacuzene souhaitoit davantage; car il étoit fort pressé par les Turcs & par le jeune Empereur Paléologue. Cantacuzene crut alors se fortifier, en faisant reconnoître Empereur Mathieu son fils aîné. Le Patriarche Calliste s'y opposa vivement, & se retira au monastere de S. Mamas. L'Empereur ne laissa pas de faire prendre à son fils les ornemens Impériaux, qui étoient les souliers rouges & le bonnet orné de perles & de pierreries. Voulant ensuite le faire sacrer & couronner selon la coûtume, il fit venir à Constantinople le plus d'Evêques qu'il put. S'étant assemblés, ils prierent le Patriarche Calliste de reprendre son Siége, & de couronner le nouvel Empereur; mais n'aiant pu le tirer de son monastere, ils nommerent un autre Patriarche. Ce fut Philotée Evêque d'Heraclée, qui aussi-tôt après sa consécration, couronna le nouvel Empereur Mathieu Cantacuzene.

XVI. Cantacuzene écrit au Pape. Il fait reconnoître Empereur son fils Mathieu.

VII.

Jean Paléologue étoit comme relegué à Thessalonique, n'aiant guères que le titre d'Empereur. Il n'avoit ni troupes ni argent pour se rétablir, mais il étoit aimé du peuple & des Grands, qui le regardoient toujours comme leur véritable maître. Au commencement de l'année 1355, il rentra secretement & de nuit à Constantinople, & le peuple prit les armes, & se déclara pour lui. Le Patriarche Philotée

XVII. Jean Paléologue rétabli. Jean Cantacuzene se fait moine.

se cacha, sachant qu'il étoit odieux à Paléologue comme intrus à la place de Calliste qui avoit tout souffert pour ce Prince. Paléologue offrit des conditions de paix à Jean Cantacuzene, qui les accepta volontiers, & déclara à Paléologue la résolution qu'il disoit avoir prise depuis long-tems, de quitter le monde & d'embrasser la vie monastique. Il l'exécuta dès le lendemain, se revêtit d'un habit de moine & changea de nom. Sa femme Irene prit aussi en même-tems l'habit de religieuse. Calliste peu de tems après revint de l'Isle de Tenedos où il s'étoit rétiré, & reprit le Siége de Constantinople sans que personne osât s'y opposer.

XVIII. Traite de Jean Paléologue avec le Pape.

L'Empereur Jean Paléologue se voioit pressé d'un côté par les Turcs, & de l'autre par Mathieu Cantacuzene qui tenoit Andrinople & les lieux circonvoisins. C'est pourquoi il rechercha le secours des Latins, & commença par traiter avec Paul Archevêque de Smyrne Internonce du Pape, touchant sa réunion avec l'église de Rome. Par le conseil de ce Prélat, il fit une Bulle d'or où il dit en substance : Je jure sur les saints Evangiles d'observer tout ce qui suit. J'obéirai au S. Pere Innocent VI & à ses successeurs. Je travaillerai à soumettre tous mes sujets à son obéissance. Je donnerai mon fils Michel Paléologue à l'Archevêque de Smyrne pour le mener au Pape, qui m'enverra au plutôt quinze vaisseaux avec cinq cens chevaux & mille hommes de pied. Lorsque cette armée sera arrivée à Constantinople, elle servira six mois sous nos ordres contre les Turcs ; & pendant ce tems le Légat du Pape donnera les bénéfices & les dignités ecclésiastiques à ceux des Grecs qui en seront dignes & qui voudront se réunir. Que si les Grecs pendant ces six mois

refusent de se réunir à l'Eglise, nous les obligerons de se soumettre. Nous donnerons au Légat un grand Palais qui appartiendra au Pape à perpétuité. J'établirai trois écoles des lettres Latines, & j'aurai soin que les plus considérables d'entre les Grecs les aillent apprendre. Si je n'accomplis pas tout ce que je viens de promettre, je serai indigne de l'Empire, & j'en transporte tout le droit à mon fils aîné (Andronic.) Le Pape aiant reçu cette lettre, y répondit un mois après par une grande lettre, où il s'étend sur la joie que lui donnoit l'espérance de la réunion des églises, & sur les louanges de l'Empereur, qu'il exhorte à la persévérance. Il écrivit aussi au Patriarche Calliste, à plusieurs grands Seigneurs de l'Empire Grec, au Roi de Chypre, au Doge de Venise, au Maître des Rhodiens & aux Genois; mais n'aiant pû fournir les troupes & les vaisseaux dont on étoit convenu, la négociation fut sans effet.

L'an 1365 il arriva en Orient un événement considérable, qui est la prise d'Alexandrie par les croisés. Le Roi de Chypre Pierre de Luzignan étoit à leur tête. Ils étoient environ dix mille hommes & quatorze cens chevaux, & la flotte avoit près de cent voiles. Avant que de lever les ancres, Pierre-Thomas Patriarche de Constantinople & Légat du Pape, accompagné de tous les Ecclésiastiques de l'armée, monta sur la galére du Roi pour donner une bénédiction générale. S'étant mis sur le lieu le plus élevé pour être vû de tout le monde, il prononça une longue priere, bénissant les personnes, les armes, les vaisseaux & la mer, & demandant le secours de Dieu contre les infidéles. Quand ils furent en pleine mer, le Roi déclara la résolution qu'il avoit prise d'aller

XIX. Alexandrie prise par les croisés.

Y v

à Alexandrie. On y arriva le deuxiéme d'Octobre après quatre jours de navigation. Les Mahometans se rangerent en bataille sur le rivage en présence de l'armée des Chrétiens, & y passerent la nuit. Le lendemain la descente s'étant faite, les infidéles après quelque résistance, s'enfuirent dans la ville & s'y enfermerent. Voiant ensuite qu'on mettoit le feu aux portes, ils se retirent au Caire. Ainsi fut prise Alexandrie, après un combat d'une heure, dans lequel il n'y eut pas un seul Chrétien de tué. Les croisés n'étant point en état de résister à l'armée innombrable des infidéles qui se préparoient à les venir attaquer, se contenterent de piller la ville & se retirerent. Ils emporterent des richesses immenses, particuliérement des étoffes d'or & de soie, & revinrent en l'Isle de Chypre. Nous ne voions pas que cet avantage remporté par les Chrétiens ait eu d'autres suites.

XX. L'Empereur Jean Paleologue à Rome.

Les Turcs faisant toujours quelques nouvelles brêches à l'Empire de Constantinople, Jean Paléologue passa en Italie l'an 1369, pour demander du secours aux Princes d'Occident. Il étoit à Rome lorsque le Pape Urbain V y arriva le treiziéme d'Octobre. Le Pape le traita avec beaucoup d'honneur, mais moins cependant que si c'eût été l'Empereur d'Occident. Paléologue fit dans l'église du Saint-Esprit sa profession de foi en présence de quatre Cardinaux. Elle est entiérement catholique, & contient entre autres articles, que le Saint-Esprit procéde du Pere & du Fils, & que l'Eglise de Rome a la primauté sur toutes les autres Eglises. Le Dimanche suivant, le Pape sortit de son palais du Vatican, & s'assit dans une chaire au haut des dégrés de l'église de S. Pierre. Il étoit revêtu pontificalement, & accompagné de

tous les Cardinaux & des Prélats. L'Empereur Grec vint aussi-tôt, & dès qu'il vit le Pape, il fit trois génuflexions : ensuite il s'approcha & lui baisa les pieds, les mains & la bouche. Le Pape se leva, le prit par la main, & entonna le *Te Deum*. Ils entrerent ensemble dans l'église, où le Pape chanta la messe en présence de l'Empereur & d'un grand nombre de Grecs.

Quand ce Prince partit pour retourner à Constantinople, le Pape lui permit d'avoir un autel portatif, où il fît dire la messe en sa présence, mais par un prêtre Latin seulement. Les Grecs ne se servent point de pierres d'autel, mais d'un cuir, d'un linge, ou d'un morceau d'étoffe consacré pour cet effet, qu'ils appellent *Antiminsion*. L'Empereur partit de Rome au mois de Février 1370, & s'en alla fort content du Pape.

VIII.

XXI. Triste état de l'Empire Grec. Conquêtes d'Amurat.

Depuis son retour à Constantinople jusqu'à la fin de son Regne, les affaires de l'Empire allerent toujours en dépérissant. Ce Prince eut trois fils, Andronic, Manuel & Theodore. L'aîné surpassoit tous les jeunes gens de son âge par sa force & sa belle taille. Le Sultan Amurat avoit aussi trois fils dont le second étoit de l'âge d'Andronic. Ces deux jeunes Princes résolurent dans une partie de débauche, de faire mourir leurs peres, & de vivre ensuite comme freres. Amurat surnommé Algazi, c'est-à-dire, le Conquérant, avoit succédé à Ourcham. Il étendit beaucoup sa puissance en Europe. L'an 1360 il prit Andrinople. Il eut trente-sept guerres à soutenir, & il fut toujours victorieux. Aiant été bien informé de la conjuration de son fils, il lui fit arracher les yeux, & manda à Paléologue de traiter de même Andronic ; qu'autrement ils auroient toujours la guerre ensemble.

XXII. Guerre civile à Constantinople. Conquêtes de Bajazeth

L'Empereur suivit ce conseil, peut-être parce qu'il ne croioit pas pouvoir résister à Amurat. Il se servit de vinaigre bouillant pour aveugler Andronic, & traita de même son fils Jean qui commençoit à peine à parler. Il les fit enfermer tous deux avec la femme d'Andronic dans une tour de Constantinople, où ils demeurerent deux ans. Ils en sortirent ensuite, à la faveur d'une sédition excitée par des latins; & Andronic, avec le secours des Genois d'une part, & de Bajazeth fils aîné d'Amurat de l'autre, entra dans Constantinople & fut déclaré Empereur. Alors il enferma dans la même tour son pere & ses deux freres Manuel & Théodore; & ils y furent aussi pendant deux ans, après lesquels ils se sauverent. Andronic se repentant de sa mauvaise conduite, demanda pardon à son pere, & le remit sur le trône. Jean Paléologue céda l'Empire à Manuel son second fils l'an 1384. Le Sultan Amurat aiant été tué en 1388 dans une grande bataille contre les Bulgares, quoiqu'il la gagnât, Bajazeth lui succéda. Il fut surnommé Ilderin, c'est-à-dire le foudre, à cause de la rapidité de ses conquêtes. L'an 1393 il vint jusqu'aux portes de Constantinople, qu'il assiégea; mais aiant appris que Sigismond Roi de Hongrie assembloit une grande armée, il leva le siége, marcha contre lui, & le défit entiérement près de Nicople; cette victoire est différente de celle qu'il remporta sur le même Prince en 1396. Il retourna ensuite à Constantinople, & obligea l'Empereur à lui paier tribut, & à donner aux Turcs un quartier & une Mosquée dans la ville. Il prit tellement le dessus sur les Empereurs Grecs Jean Paléologue & Manuel, qu'il les traitoit comme des esclaves. L'Empereur Jean accablé de chagrin

& épuisé de débauches mourut l'an 1391, & la quarante-troisiéme année de son Regne depuis la mort de son pere Andronic-le-jeune.

IX.

XXIII. Michel Paleologue Empereur. progres surprenans de Bajazeth. Fin funeste de ce Sultan.

Cette même année Bajazeth prit Thessalonique, ravagea toute la Thrace, bloqua Constantinople, & réduisit presque à cette ville l'Empire de Manuel. Le païs d'alentour étoit tellement désolé, qu'il y eut bien-tôt une grande famine à Constantinople. Dans cette extrêmité Manuel s'adressa au Pape, au Roi de France & au Roi de Hongrie, & leur demanda un prompt secours. L'an 1396 Bajazeth gagna la fameuse bataille de Nicople, qui fut très-sanglante, & dans laquelle périt une grande partie de la Noblesse Françoise conduite par Jean Comte de Nevers fils aîné du Duc de Bourgogne. On a attribué cette défaite des Chrétiens à l'imprudence des François, qui se presserent trop d'attaquer les ennemis, malgré les avis du Roi Sigismond; & encore plus aux excès & aux désordres de tout genre qui regnoient parmi eux, & qui ne pouvoient qu'éloigner la protection de Dieu. L'an 1402 Bajazeth quitta Constantinople, qu'il tenoit toujours bloquée, pour aller s'opposer aux progrès du fameux Tamerlan; qui, après avoir soumis le Corasan, l'Inde, la Perse, la Syrie, étoit entré dans la Natolie. Nous parlerons de ce Conquérant dans l'histoire du quinziéme siécle. Les deux armées se rencontrerent à Ancyre ou Angouria. Bajazeth y perdit le vingt-huitiéme de Juillet la bataille, la liberté, & peu après la vie, qu'il finit misérablement en s'écrasant la tête contre les barreaux d'une cage de fer dans laquelle le victorieux l'avoit fait enfermer.

Pendant que Constantinople étoit bloquée,

XXIV. L'Empereur Manuel vient lui-même demander du secours en Occident.

l'Empereur Manuel Paléologue prit la résolution de venir lui-même en Occident chercher du secours. Il vint à Venise & ensuite à Milan où le Duc Jean Galeas Visconti le reçut très-bien, & lui donna une bonne escorte pour le conduire en France. Il y reçut les honneurs convenables à sa dignité, & arriva à Paris le troisiéme de Juin de l'an 1400. Mais la maladie du Roi Charles VI fut cause que les Princes divisés entre eux ne lui promirent aucun secours. Après un assez long séjour en France, l'Empereur Manuel passa en Angleterre, où le nouveau Roi Henri IV ne fit pas plus pour lui, étant lui-même encore assez mal affermi sur son trône. Ainsi cet Empereur fut obligé de retourner chez lui, sans avoir tiré aucun avantage réel d'un si grand voiage. Nous rapporterons dans l'histoire du quinziéme siécle la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, qui fut l'époque de la ruine totale de la monarchie des Grecs.

ARTICLE VIII.

Plusieurs Saints.

I.

I. Saint Yve Prêtre.

IVE nâquit l'an 1253 en Bretagne à un quart de lieue de Treguier de parens nobles & vertueux. Aiant commencé ses études dans son païs, il alla à Paris à l'âge de quatorze ans, & y étudia en Philosophie & en Théologie. Il y prit aussi des leçons sur le Droit Canon; & dix ans après il continua cette étude à Orléans, &

y joignit celle du Droit civil. Il menoit dès-lors une vie pénitente & mortifiée, s'abstenant de viande & de vin, & jeûnant le vendredi. Il donnoit aux pauvres une partie de sa nourriture. Il assistoit assidument aux Offices de l'Eglise, & se levoit de grand matin pour vaquer au saint exercice de la priere. On ne le vit jamais contester avec ses compagnons, & on ne lui entendit jamais prononcer aucune parole libre.

Ses parens auroient voulu l'engager dans le mariage, mais l'inclination qu'il avoit pour assister les pauvres, le détermina à embrasser l'état ecclésiastique. Il seroit toujours resté dans les Ordres inférieurs, si son Evêque ne l'avoit forcé de recevoir la Prêtrise. Son application à l'étude le rendit bientôt capable d'être mis en place. Il fut d'abord Official, & remplit dignement tous les devoirs de cette fonction. Bien-loin de multiplier les procédures & de prolonger les affaires, il ne négligeoit rien pour engager les parties à s'accommoder. Quand il voioit des personnes que la pauvreté empêchoit de poursuivre une affaire juste, il leur fournissoit l'argent nécessaire pour la finir. Il alloit en différentes jurisdictions plaider pour les pauvres, ce qu'il faisoit gratuitement, aussi-bien que les écritures & les sollicitations nécessaires pour leur défense. Il leur donnoit même de son propre bien. Il souffroit avec patience les insultes que les plaideurs lui faisoient, lorsqu'il ne favorisoit pas leurs prétentions injustes. Pour le fixer davantage dans le païs, l'Evêque de Treguier lui donna une cure qu'il n'accepta que par obéissance.

Ce fut un pasteur vigilant & appliqué à ses

devoirs. Comme on ne peut faire un bien durable dans la conduite des ames, qu'on ne commence par instruire solidement ceux que l'on veut conduire à Dieu, il faisoit quelquefois en un seul jour deux ou trois sermons. Il étoit fort suivi, parce que ses instructions étoient solides & pleines d'onction. D'ailleurs la régularité de sa conduite, la piété qui éclatoit dans tout son extérieur, & toutes les bonnes œuvres qu'il faisoit, annonçoient à tout le monde, qu'il pratiquoit le premier ce qu'il enseignoit. Dieu convertit beaucoup de personnes par son ministere. Il n'offroit les divins Mysteres, qu'en répandant beaucoup de larmes, & il étoit tout pénétré de la sainteté de cette fonction sacrée. L'étude de l'Ecriture Sainte faisoit ses délices, & c'étoit dans cette source divine qu'il puisoit les instructions qu'il faisoit à son troupeau. Ses actions & ses paroles changerent la face du païs, & les peuples grossiers & déréglés commencerent à mener une vie conforme à la sainteté du Christianisme.

Ive ne se contentoit pas de rompre en public à son peuple le pain de la divine parole : il alloit encore dans les maisons visiter ses brebis, & donner à chacun la nourriture spirituelle dont il avoit besoin. Les curés des environs l'engageoient aussi à prêcher dans leurs églises, & il lui est arrivé de prêcher le Vendredi-Saint dans sept églises différentes. Il alloit dans les champs instruire ses paroissiens, & les exhorter à offrir à Dieu leurs travaux, & à souffrir en esprit de pénitence les peines inséparables de leur état. Il achetoit des étoffes pour habiller les pauvres, & souvent il leur donnoit ses propres habits. Il étoit l'arbitre de tous les différends. Ceux qui avoient des affai-

tes embarrassantes, ou des querelles à terminer, s'en remettoient volontiers à son jugement. L'hiver il faisoit faire du feu pour les pauvres, quoique lui-même ne se chauffât jamais. Il fit faire une maison assez commode pour les loger & pour exercer l'hospitalité. Il distribuoit son blé à ceux qui n'en avoient point, ou il le vendoit au profit des pauvres, dès que la récolte étoit faite; car il avoit pour maxime qu'on ne doit point faire attendre ceux qu'on peut assister d'abord. Quelqu'un informé de cette conduite, lui dit un jour : Vous feriez mieux de garder votre blé; vous le vendriez davantage dans quelque tems. J'en conviens, dit S. Ive, mais je ne sçais pas si je serai alors en vie. A la fin de l'année le même homme vint lui dire d'un air content : Hé bien, j'ai gagné le cinquieme sur mon blé. Et moi, dit le saint Curé, je prétens y avoir gagné le centiéme en le distribuant aux pauvres.

Cet admirable Pasteur avoit un grand soin des malades. Il ne se contentoit pas de leur administrer les Sacremens : il les visitoit, les consoloit, & leur apprenoit à faire un bon usage de la maladie, & à se disposer à mourir saintement. Il prenoit soin des orphelins, leur faisant apprendre à lire, & paioit les maîtres qui les instruisoient. Il n'étoit pas moins touché des besoins spirituels du prochain, & il n'écoutoit point les confessions, sans verser des larmes, qui ordinairement servoient à amollir la dureté des pécheurs. Il continua pendant toute sa vie la pénitence qu'il avoit commencée, lorsqu'il faisoit ses études, & y ajouta de nouvelles austérités, afin de se rendre plus conforme à Jesus-Christ crucifié, qu'il se proposoit pour modéle : disant qu'un Chrétien & sur-tout un

Prêtre en devoit être une image vivante. Il portoit un habit de grosse étoffe sous lequel étoit un rude cilice. Il couchoit tout vêtu, sur une claie ou sur un peu de paille, avec un livre ou une pierre pour chevet : encore passoit-il une partie des nuits dans la priere & la méditation de l'Ecriture - Sainte. Il ne mangeoit que des légumes sans le moindre assaisonnement, & jeûnoit très-souvent au pain & à l'eau ; & pendant quinze ans il jeûna ainsi le Carême & l'Avent.

Pendant le Carême de 1303, il sentit ses forces diminuer de jour en jour. Mais loin de se relâcher d'aucun de ses exercices, il crut devoir redoubler son zéle à mesure qu'il avançoit vers le terme de ses travaux & de sa pénitence. Aiant sacrifié à Dieu ses biens, ses talens, son repos, sa santé & sa vie, dans le ministere qu'il lui avoit confié, il voulut encore mourir dans les fonctions qui y étoient attachées. La veille de l'Ascension il parla à son peuple, & dit la Messe étant soutenu par deux personnes. Il donna des avis à tous ceux qui lui en demanderent, & ensuire se mit au lit, c'est-à-dire sur sa claie faite de branches d'osier entrelacées. En cet état il reçut les derniers Sacremens avec une nouvelle ferveur. Depuis ce moment il ne s'entretint plus qu'avec Dieu, qu'il devoit bientôt posséder, & qui avoit été pendant sa vie le seul objet de son amour & de ses désirs. Il avoit devant ses yeux un Crucifix qu'il regardoit continuellement. Il mourut en faisant le signe de la Croix, étant âgé de cinquante ans. C'étoit le Dimanche après l'Ascension le dix-neuviéme de Mai 1303.

II.

S. Roch est beaucoup plus connu par la dévotion du peuple, que par l'histoire de sa vie, écrite plus de cent soixante ans après sa mort. Il nâquit à Montpellier d'une famille noble, vers la fin du treiziéme siécle. Aiant perdu son pere & sa mere à l'âge de vingt ans, il alla à Rome en pélerinage. Il s'arrêta en plusieurs villes d'Italie qui étoient affligées de la peste, & voulut servir les malades dans les hôpitaux. Rome étant aussi affligée de ce fléau, il y alla & y prit soin des pestiférés pendant trois ans. En revenant de Rome il s'arrêta à Plaisance où étoit la peste, & en étant frappé lui-même, il se trouva obligé de sortir non-seulement de l'hôpital, mais de la ville, pour ne pas augmenter l'infection. On dit qu'il fut assisté par un Seigneur nommé Gothard, auquel il inspira le mépris du monde & l'amour de la retraite. St. Roch étant guéri, revint à Montpellier où il mourut le seiziéme d'Août 1327.

II. S. Roch.

III.

Elzéar Comte d'Arien nâquit en Provence en 1295. Il étoit fils d'Hermangaud de Sabran, & de Laudune d'Albe qui avoit beaucoup de piété. Lorsque sa mere le mit au monde, elle pria Dieu de lui ôter la vie après son baptême, plutôt que de permettre qu'il ne fût pas soumis à sa divine volonté. Dès l'âge de cinq ans Elzéar donnoit aux pauvres tout ce qu'il avoit en sa disposition. La grace du Baptême se faisoit sentir dans toutes ses actions. Il étoit doux, humble, obéissant & soumis à ceux qui étoient chargés de son éducation. Il fut élevé sous les yeux de Guillaume de Sabran son oncle paternel Abbé de S. Victor de Marseille, & on le vit croître en sagesse à mesure qu'il avançoit en âge.

III. S. Elzear & s. Delphine.

Il n'avoit que dix ans, lorsque par l'ordre du Roi de Sicile il fut fiancé avec Delphine de Glandève qui n'en avoit que douze, & dont la vertu étoit fort au-dessus de la noblesse de sa maison qui étoit des premieres de Provence. Quelques années après, le mariage aiant été célébré, Delphine découvrit à Elzéar les sentimens de son cœur. Mes parens, dit-elle, m'ont forcée de me marier, & j'ai toujours eu dessein de garder le trésor incomparable de la virginité. Pendant plusieurs jours elle s'entretint avec Elzéar de discours de piété, & elle obtint de son époux ce qu'elle désiroit. L'année suivante Elzéar jeûna le Carême entier, quoiqu'il eût à peine quinze ans, & il ajouta au jeûne d'autres austérités. Dieu lui donna en même tems un si grand amour & une si haute idée de la virginité, qu'aiant eu le bonheur de la conserver jusqu'alors, il fit une ferme résolution de la garder toute sa vie. Il conçut un si profond mépris pour le siécle, qu'il auroit souhaité pouvoir se retirer dans une solitude, pour n'être occupé que des choses célestes. L'époux & l'épouse s'animoient l'un l'autre à l'amour de Dieu, & à remplir tous les devoirs de la piété Chrétienne. Dans ce dessein Elzéar résolut de quitter le château d'Ansois où il demeuroit avec son ayeul, & où il ne voioit rien qui l'édifiât. Il l'obtint avec peine, & se retira à Pui-Michel qui apartenoit à Delphine.

Elzéar se voiant alors chargé du soin de ses domestiques, s'y appliqua avec une extrême attention. Il établit les régles suivantes, qu'il voulut que tous ceux de sa maison gardassent inviolablement. 1. Que quiconque donneroit dans quelque déréglement, seroit chassé de sa maison. 2. Que les Gentilshommes, & les Da-

mes d'honneur rempliroient exactement tous les devoirs de la Religion. 3. Que les Dames s'occuperoient du travail des mains. 4. Que personne ne parleroit qu'avec beaucoup de respect de la Religion, & ne diroit aucune parole libre. 5. Que personne ne jouëroit à aucun jeu de hazard. 6. Que tous vivroient dans une parfaite union ; & que si quelqu'un en offensoit un autre, il lui fairoit aussi-tôt satisfaction. 7. Que tous les soirs ils feroient en sa présence une conférence de piété, où tous assisteroient, afin de s'instruire & de s'animer à la vertu. Que pendant qu'un parleroit, les autres prieroient intérieurement, afin que Dieu lui inspirât ce qui feroit plus capable de les toucher. Elzéar dans ces conférences parloit avec un zéle admirable, & paroissoit plein d'un feu qui se répandoit dans tous les cœurs, & qui produisit des fruits merveilleux. On voioit regner dans cette maison la charité, la paix, la modestie. C'étoit plutôt un saint monastere, que la Cour d'un Seigneur.

Un exemple si rare toucha plusieurs autres personnes, qui réglerent leurs maisons sur ce modéle. Elzéar ne se contentoit par d'avoir établi & de faire observer ces saintes pratiques & toutes les régles de l'Evangile ; il étoit lui-même comme une régle vivante qui animoit tout. La priére faisoit sa consolation & ses délices. Outre les jeûnes établis par l'Eglise, il jeûnoit encore les vendredis, tout l'Avent & les veilles de plusieurs fêtes. Il portoit presque toujours le cilice. Il communioit fort souvent; & sa vie sainte le rendoit digne de prendre fréquemment cette divine nourriture. Son esprit étoit sans cesse occupé de Dieu, sans que rien fût capable de l'en distraire. Il ne découvroit

qu'à Delphine sa chaste & fidéle compagne, les faveurs particulieres qu'il recevoit de Dieu.

Ce jeune Seigneur étoit naturellement libéral, & la grace de Jesus-Christ perfectionna cette heureuse disposition, en lui inspirant un grand amour pour les pauvres. Il servoit les malades, sans faire paroître aucune repugnance pour ceux qui étoient infectés des plus horribles maladies. Il fit des aumônes immenses, & dans des années de disette, il donna aux pauvres jusqu'au blé qu'il avoit reservé pour sa maison. Il n'avoit que vingt-trois ans, lorsque par la mort de son pere il devint Comte d'Arien & Baron d'Ansois. Il fut obligé d'aller en Italie, pour prendre possession du Comté d'Arien qui y est situé. Les habitans refuserent pendant trois ans de se soumettre à lui & lui firent beaucoup de tort. Il souffrit tout avec patience, & s'opposa au Prince de Tarente qui vouloit faire punir les principaux factieux. Sa patience obtint de Dieu le changement de ce peuple, qui dans la suite non-seulement le respecta comme son Seigneur, mais même l'aima comme son pere. Elzéar de son côté oublia tellement leur rébellion, qu'il donna toujours des marques particulieres d'amitié à ceux qui lui avoient été le plus opposés. Ce n'étoit pas qu'il fût insensible aux injures. Il avoua un jour à Sainte Delphine, qu'il les sentoit très vivement. Mais, ajoutoit ce jeune Seigneur si Chrétien, quand je pense aux insultes que Jesus-Christ a souffertes, je reconnois que tout ce que je puis souffrir est infiniment au-dessous, & que j'en mérite bien davantage : Dieu me fait la grace singuliere de me donner de l'amour pour ceux qui me font de la peine.

Il trouva ses deux grandes terres fort chargées de dettes. Il donna ses ordres pour y satis-

faire ; & lorsqu'il en entendoit parler, il disoit : Je vous rends graces, Seigneur, de ce qu'après m'avoir délivré de tout amour des biens périssables & passagers, vous permettez que les terres que je possède soient en si mauvais état, qu'elles ne peuvent donner aucun plaisir à ceux mêmes qui aimeroient le monde. Elzéar n'avoit pas moins d'amour pour la justice que pour la clémence. Il avoit un très-grand soin que ses officiers rendissent exactement la justice ; & s'il s'en trouvoit quelqu'un qui s'acquittât négligemment d'une fonction si importante, il le déposoit, & donnoit sa place à un sujet qui en étoit plus digne. Il faisoit paier rigoureusement les amendes, de peur que l'impunité ne produisît la licence. Mais lorsque ceux qui y étoient condamnés étoient pauvres, il la leur faisoit rendre en sécret par d'autres personnes, ou toute entiere ou en partie.

Il fut obligé de retourner en Italie pour être gouverneur de Charles Duc de Calabre, fils aîné du Roi Robert. Ses soins & sa vigilance produisirent bien-tôt un grand changement dans ce jeune Prince. Elzéar voulut se charger des affaires des pauvres, & il fut à cette Cour leur protecteur & leur avocat. Il ne les assista pas seulement de ses conseils & de ses sollicitations ; mais aussi par des aumônes abondantes. La source de tant de bonnes œuvres étoit le don d'une grande foi qu'il avoit reçu de Dieu. Un jour qu'il s'entretenoit avec Sainte Delphine des malheurs des derniers tems, Sainte Delphine lui dit que la persécution causée par l'Antechrist seroit si terrible, que la plupart des hommes y succomberoient. Elzéar répondit : Quand je verrois les hommes les plus saints & les plus sçavans, le Pape même & les Cardinaux, aban-

donner la Religion pour en établir une nouvelle ; & quand ils feroient suivis de tout le monde, je ne voudrois pas m'écarter en un seul point de la Foi que l'Eglise Catholique m'a enseignée, dut-il m'en couter mille vies, si je les avois. Le fondement de toutes les vertus étoit une sincere humilité, qui le rendoit petit à ses propres yeux, dans le tems même qu'il étoit si grand aux yeux de tous ceux qui le connoissoient. Il souffroit avec peine qu'on lui rendît les honneurs dûs à sa naissance. Sa vie sainte fut terminée pour une maladie douloureuse, dans laquelle il conserva toujours une patience admirable, soutenue de l'espérance des biens futurs dont il regardoit la jouissance comme prochaine. Il se faisoit lire la Passion de Notre-Seigneur & ne cessoit de prier. Après avoir reçu les derniers Sacremens il mourut dans la vingt-huitiéme année de son âge l'an 1323.

Delphine sa chaste épouse persévera dans la priere, dans la pénitence & dans toute sorte de bonnes œuvres. Elle se réduisit à une entiere pauvreté, après avoir distribué aux pauvres tous les biens dont elle avoit pu disposer. On dit qu'elle vêcut jusqu'à l'âge de soixante-seize ans, & quelle mourut l'an 1369.

IV. Sainte Elizabeth Reine de Portugal.

IV.

Elisabeth étoit fille de Pierre III Roi d'Arragon & de Constance de Sicile fille de Mainfroi. Elle nâquit l'an 1271, & fut nommée Elisabeth en l'honneur de Sainte Elisabeth de Hongrie sa grande tante. A l'âge de huit ans elle commença à réciter tous les jours le grand Office de l'Eglise, ce qu'elle continua de faire toute sa vie. Elle avoit horreur de la lecture des Romans & détestoit toutes les chansons profanes. Quelque délicat que fût son corps elle

elle le mortifioit déja par diverfes auftérités, & ne pouvoit fouffrir qu'on lui allégât la foibleffe de fon âge pour l'empêcher de jeûner. Elle affiftoit les pauvres par tous les moiens qui étoient en fon pouvoir. Elle étoit ennemie du luxe & de tous les vains ajuftemens, que les perfonnes de fa qualité recherchent avec tant de paffion. Elle fe privoit de tout les plaifirs & de tous les amufemens inutiles. Tout fon temps étoit emploié à la priere & aux exercices de charité. Une fi grande vertu dans une Princeffe fi jeune, étoit un prodige qui faifoit dire à fon pere, que la piété d'Elizabeth étoit la caufe de l'heureux état où fe trouvoient les affaires de fon Roiaume.

A douze ans elle fut mariée à Denis Roi de Portugal. Sa dignité de Reine ne diminua ni fon affiduité à la priere, ni fes mortifications. Outre les jeûnes prefcrits par l'Eglife, elle jeûnoit encore trois jours de chaque femaine, l'Avent entier, l'intervalle depuis la Saint Jean jufqu'à l'Affomption, & quelques jours après elle commençoit en l'honneur des Saints Anges un Carême qui duroit jufqu'à la Saint Michel. Ses aumônes augmenterent à proportion des biens dont elle eut la difpofition. Elle vifitoit toute forte de malades, & en penfoit fouvent ellemême qui avoient des ulceres incurables. Non contente de les vifiter dans les hôpitaux, elle alloit les chercher jufques dans les villages & les cabanes. S'étant ainfi rendue la mere des pauvres, elle fe montra auffi la tutrice des orphelins. Elle devint fur-tout le refuge des jeunes filles qui étoient dans l'indigence. Elle les fecouroit promptement, afin de les tirer du péril auquel la mifere les expofoit. Elle les mettoit fous la conduite de femmes d'une piété

éprouvée ; & procuroit des partis convenables à celles qui étoient portées au mariage. Elle fit un fonds considérable pour entretenir une Communauté de filles pénitentes, elle ne négligeoit rien pour retirer du péché celles que leur pauvreté ou leurs mauvaises inclinations y faisoient tomber.

Dieu donna à Elisabeth le talent de réunir les esprits. Le Duc Alfonse frere du Roi Denis avoit un différend avec lui pour quelques terres, & le Roiaume étoit menacé d'une guerre civile. La pieuse Reine se rendit médiatrice de la paix ; & pour la faciliter, elle céda quelques terres de son Domaine. Ce différend avoit excité une sédition à Lisbonne entre les Nobles & les bourgeois. Ils avoient déja pris les armes, lorsque la Reine montée sur une mule s'avança entre les deux partis, & par ses discours & ses larmes calma le tumulte. Elle s'appliquoit à entretenir une correspondance parfaite entre tout le monde. Dès qu'elle savoit que des familles étoient en procès, elle s'emploioit pour les accommoder, & fournissoit généreusement ce qu'il falloit pour lever tous les obstacles capables d'éloigner la paix qu'elle vouloit procurer. Cet amour que Sainte Elisabeth avoit pour la paix & pour l'union des esprits & des cœurs, peut faire comprendre combien elle avoit à souffrir dans sa propre famille, où elle se voioit privée des douceurs d'une paix légitime par les déréglemens du Roi son mari. Elisabeth obtint enfin de Dieu par ses prieres & par sa patience la conversion de ce Prince, comme nous l'avons déja vû dans un autre article.

Elle reconcilia aussi le Roi Jacques d'Arragon son frere, avec le Roi Ferdinand de Ca-

ftille ſon gendre, & celui-ci avec le Roi Denis de Portugal ſon époux : mettant ainſi la paix entre tous les Princes Chrétiens d'Eſpagne. Mais Alfonſe Infant de Portugal ſe révolta contre le Roi ſon pere, & la Reine Eliſabeth qui travailloit à les reconcilier, fut elle-même accuſée injuſtement de favoriſer cette révolte. Le Roi en fut ſi perſuadé, qu'il la priva de ſes revenus & l'envoia en exil. Pluſieurs Seigneurs en étant indignés, offrirent à la Reine de l'argent, des troupes & des places. Elle en eut horreur, & les exhorta à demeurer fidéles au Roi. Enfin ce Prince aiant été détrompé, la rappella à la Cour, lui demanda pardon ſolemnellement, & pardonna à ſon fils à cauſe d'elle. Après la mort du Roi Denis, Alfonſe lui ſuccéda, & la Reine Eliſabeth ſe retira à Conimbre au monaſtere des filles de Sainte Claire qu'elle avoit fondé. Mais ſur les remontrances de pluſieurs perſonnes de piété, qui lui repréſenterent le bien qu'elle pouvoit faire par ſes exemples & par ſes aumônes, elle en ſortit, & logea dans un appartement d'où elle entroit dans la maiſon. Elle ſe dépouilla de tout, & embraſſa la pauvreté de Jeſus-Chriſt avec une ardeur incroiable. Tout le reſte de ſa vie fut une ſuite non interrompue d'actions de religion & d'œuvres de charité. Aiant appris que ſon fils Alfonſe VI Roi de Portugal avoit un différend avec Alfonſe VII Roi de Caſtille ſon petit fils, & qu'ils ſe préparoient à la guerre, elle partit de Conimbre pour les accommoder, & vint à Eſtremos où étoit ſon fils, malgré ſon âge avancé & les chaleurs de l'Eté. La fatigue de ce voiage lui cauſa une fiévre violente dont elle mourut le quatriéme de Juillet 1336 âgée de ſoi-

xante-cinq ans. Le Roi son fils fit rapporter le corps à Conimbre, où il fut enterré chez les filles de Sainte Claire, comme Elizabeth l'avoit ordonné par son testament. Il se fit à son tombeau plusieurs miracles, qui porterent à solliciter sa canonisation: mais elle ne fut accordée que dans le dix-septiéme siécle par le Pape Urbain VIII.

V.

V. Le bienheureux Pierre de Luxembourg.

Pierre de Luxembourg étoit parent de l'Empereur Venceslas, de Sigismond Roi de Hongrie, & du Roi de France Charles VI. Son pere étoit Gui de Luxembourg Comte de Ligni en Barois; & sa mere Mahaut de Châtillion Comtesse de S. Paul. Il nâquit à Ligni l'an 1369. Il perdit son pere dès l'âge de quatre ans; & sa tante Jeanne de Luxembourg prit soin de son éducation. On lui choisit de bons Maîtres, à qui l'on recommanda de ne lui montrer & de ne lui faire apprendre rien qui n'eût rapport à la Religion, & qui ne tendît à la vertu. Il n'avoit que huit ans lorsqu'on l'envoia étudier à Paris, & il donnoit dès-lors beaucoup de tems à la priere, & montroit d'excellentes inclinations. Le Pape Clément VII lui donna deux ans après un Canonicat dans l'église de Paris. Cet enfant s'acquittoit fidélement de ses devoirs de Chanoine, autant que ses études le lui permettoient. A douze ans il fut encore pourvû de deux prébendes, & de deux archidiaconés; mais il demeura à Paris pour continuer ses études. Peu de tems après, le Pape Clément le nomma à l'Evéché de Metz quoiqu'il n'eût pas encore quinze ans. Ce Pape y vouloit maintenir son obédience, par le crédit & les armes du Comte de S. Paul frere aîné de Pierre de Luxembourg. Ce fut

encore par le même motif que deux ans après le même Pape le fit Cardinal. Pierre s'instruisit le mieux qu'il put de ses obligations & fit la visite de son Diocèse.

Il avoit une si grande délicatesse de conscience, que l'ombre même du péché lui faisoit peur. Bien loin de se laisser éblouir par le vain éclat de la pourpre, & de se relâcher en voiant les autres Cardinaux vivre dans les délices, il redoubla ses austérités, qui égaloient celles des moines les plus austeres, lors même qu'il les eut modérées par l'ordre du Pape. Il n'avoit jamais qu'un habit, qu'il ne quittoit que quand il étoit usé. Ses meubles étoient très-communs, son train des plus modiques, mais ses aumônes étoient immenses. Il mourut à l'âge de dix-huit ans. L'on attribua sa maladie à ses austérités excessives, à ses jeunes, ses veilles, ses disciplines & à d'autres pratiques semblables. Il se confessoit au moins une fois par jour, & ne communioit que les grandes fêtes. On doit attribuer ce qu'il y a de défectueux dans sa conduite à l'ignorance & à l'indiscrétion de ses directeurs; puisque dans une si grande jeunesse, il ne pouvoit encore parfaitement connoître les régles d'une piété éclairée, ni celle de la discipline de l'Eglise. Il auroit été sans doute bien plus avantageux pour lui & pour l'Eglise, qu'il n'eût possédé qu'un bénéfice, & qu'il n'eût point accepté d'Evêché qu'il ne fût en âge & en état d'en remplir tous les devoirs. Mais d'ailleurs son intention étoit parfaitement droite, & les dispositions de son cœur excellentes. Il fut enterré à Avignon dans le cimetiere des pauvres, comme il l'avoit ordonné; mais ses funérailles ne laisserent pas d'être fort solemnelles par le

concours du peuple, qui avoit une grande idée de sa vertu.

V I.

VI. Sainte Brigide de Suéde. Brigide nâquit au commencement du quatorziéme siécle d'une des plus nobles maisons de Suéde, & se nommoit proprement Brigitte. Elle fut mariée fort jeune à un Seigneur nommé Vulson dont elle eut huit enfans. Ensuite, d'un commun consentement, ils garderent la continence. Ils firent ensemble le pélérinage de S. Jacques en Galice, & à leur retour ils résolurent l'un & l'autre d'embrasser l'état monastique: mais Vulson mourut avant que d'avoir exécuté ce dessein. Brigide se trouvant veuve redoubla ses austérités & ses aumônes, & vers l'an 1344, elle fonda au Diocèse de Lincop un monastere pour soixante religieuses, & des logemens au dehors pour vingt-cinq freres de l'Ordre de S. Augustin, & le nomma le monastere de S. Sauveur. Elle vint l'an 1370 à Montefiascone se présenter au Pape Urbain V, dont elle obtint la confirmation de sa régle, qu'elle disoit lui avoir été révélée de Dieu. Ensuite elle fit dire au Pape, que s'il quittoit l'Italie il feroit une folie & n'acheveroit pas son voiage. Elle lui déclara de plus, que s'il retournoit à Avignon il mourroit aussi-tôt & rendroit compte à Dieu de sa conduite. Elle disoit que la Sainte Vierge le lui avoit révélé. Quoiqu'il en soit de cette révélation de Brigide, l'événement répondit à la prédiction.

Après qu'elle eut obtenu du Pape la confirmation de son Ordre, elle passa à Naples, puis en Sicile, d'où étant retournée à Rome, elle crut que Dieu lui avoit ordonné par révélation, d'aller à Jérusalem, quoiqu'elle fût

alors âgée de soixante & neuf ans. Elle partit avec sa fille Catherine, & étant arrivée à la Terre-Sainte, elle visita tous les lieux saints. Elle revint à Rome où elle mourut l'an 1373 chez les filles de Sainte Claire où elle s'étoit retirée. L'année suivante son corps fut transporté en Suéde par les soins de sa fille, & mis dans le monastere de Saint Sauveur qu'elle avoit fondé. Dieu y opéra plusieurs miracles par son intercession, & Boniface XI la canonisa dix-huit ans après sa mort.

VII.

VII. Sainte Catherine de Sienne.

Catherine étoit née à Sienne l'an 1347. Elle étoit fille d'un teinturier, qui l'éleva chrétiennement. Dès l'enfance elle aimoit la priere & la retraite, & châtioit son corps par toute sorte de mortifications. A l'âge de vingt ans elle embrassa l'institut des sœurs de la pénitence de S. Dominique. Elle gardoit le silence, jeûnoit, veilloit & prioit continuellement. Mais on ne voit dans l'histoire de sa vie aucune mention du travail des mains, ni d'autre occupation extérieure, que le service de quelques malades. Sa vie a été écrite par son confesseur Raimond de Capoue Frere Prêcheur, & depuis Général de l'Ordre. Il avoue qu'il douta quelque tems de la vérité des grandes choses qu'elle lui racontoit, comme les aiant apprises de Jesus-Christ même; car elle prétendoit n'avoir point eu d'autre maître dans la vie spirituelle. Mais, ajoute-t-il, comme j'étois dans ce doute, je vis tout d'un coup le visage de Catherine transformé en celui d'un homme de moien âge, portant une barbe médiocre, & dont le regard étoit si majestueux, qu'on voioit évidemment que c'étoit le Sauveur. Ce récit est plus propre à diminuer

l'autorité de Raimond, qu'à affermir celle de Catherine. Nous ne rapporterons pas toutes les visions de cette Sainte. Elle croioit de bonne foi tout ce qu'elle racontoit ; mais une imagination vive, & échauffée par les jeûnes & les veilles, pouvoit y avoir beaucoup de part, d'autant plus que Catherine n'étoit détournée de ces pensées par aucune occupation extérieure.

Elle réconcilia les Florentins avec Grégoire XI; & par ses exhortations elle engagea ce Pape à quitter Avignon & à rétablir son Siége à Rome. Urbain VI qui succéda à Grégoire aiant rendu la paix à Florence, Sainte Catherine qui y étoit se retira à son Couvent, où elle s'occupoit à faire écrire ses révélations, c'est-à-dire, ce qu'elle disoit, lorsqu'elle étoit en extase & sans usage des sens. Elle dictoit en Italien, & on l'écrivoit en Latin. Le Pape Urbain qui l'avoit connue lorsqu'il étoit à Avignon, & qui en avoit conçu une haute estime, la fit venir à Rome. Il voulut qu'elle parlât devant les Cardinaux, principalement à cause du schisme qui commençoit à se former. Le Pape fut si content de son discours, qu'il en prit occasion de reprocher aux Cardinaux leur pusillanimité. Catherine écrivit de tous côtés en faveur du Pape Urbain. Elle traita de démons incarnés les trois Cardinaux Italiens qui avoient eu part à l'élection de Clément VII. Elle traitoit de même dans une autre lettre au Roi de France, tous ceux qui avoient élu Clément. Enfin elle excitoit à faire la guerre aux schismatiques ; ce qui ne marque pas une Sainte dont la piété fût fort éclairée. Elle mourut à Rome l'an 1380 âgée seulement de trente-trois ans, mais consumée d'infirmités & de douleurs cau-

sées par ses jeûnes, veilles & ses autres austérités, outre l'application d'esprit continuelle, & l'affliction dont elle étoit pénétrée à la vue du triste état de l'Eglise. Elle fut canonisée quatre-vingt ans après sa mort par le Pape Pie II en 1461.

VIII.

VIII. S. Pierre Thomas & S. André Corsin Carmes.

Pierre-Thomas nâquit au Diocèse de Sarlat de basse condition. Son pere étoit un fermier, si pauvre qu'il ne pouvoit nourrir ses deux enfans, un fils & une fille. Pierre alla chercher à vivre en un bourg voisin, où il demandoit l'aumône, & ne laissoit pas de fréquenter l'école. Il y profita si bien, qu'en peu de tems il fut en état d'instruire lui-même des enfans. Ensuite il vint à Agen, où pendant plusieurs années il étudia la Grammaire & la Logique, vivant toujours d'aumônes & de son travail, qui consistoit à enseigner à quelques écoliers, ce qu'il apprennoit lui-même. Le Prieur des Carmes voiant le zéle & les talens de ce jeune homme, le mena à Leitoure, où il enseigna pendant deux ans. Le Prieur des Carmes de Condom aiant eu aussi occasion de connoître la sagacité de son esprit & la pureté de ses mœurs, le mena à son Couvent, & lui donna l'habit de l'Ordre. Il y fit profession, & cinq ans après il fut ordonné prêtre. Alors on l'envoia étudier à Paris, où dix ans après il fut reçu Bachelier en Théologie. Etant revenu en sa Province, on le fit Procureur de l'Ordre. Il alla ensuite à Avignon où étoit le Général, & parce qu'il étoit de petite taille & qu'il avoit un extérieur peu avantageux, ce Général des Carmes avoit honte de le mener avec lui devant les Cardinaux. Mais on reconnut bien-tôt son mérite,

& la Cour de Rome étoit dans l'admiration en assistant à ses sermons & à ses disputes. Il revint à Paris pour faire son cours de licence, & dès qu'il eut prit le bonnet de Docteur il retourna à Avignon, où le Pape le créa Docteur Régent en Théologie dans sa Cour Pontificale. Il joignit à la science de la Théologie, une grande & rare facilité pour prêcher: & souvent il faisoit jusqu'à trois sermons par jour. Il parloit avec force & combattoit sans respect humain tous les vices & tous les abus, n'épargnant ni les Cardinaux, ni même le Pape. Il avoit ordinairement dans ses sermons quelques traits qui excitoient à rire; mais ils étoient d'ailleurs touchants, & inspiroient toujours des sentimens de pénitence & de componction; ensorte que tout le monde s'en alloit instruit, édifié & consolé.

Après la mort de Clément VI, Innocent VI qui lui succéda, fit Pierre-Thomas Nonce Apostolique auprès de Louis Roi de Naples & de la Reine Jeanne sa femme. Il fut ensuite envoié avec la même qualité au-devant de l'Empereur Charles IV lorsqu'il vint en Italie. Quelque tems après le Papé le choisit pour aller vers le Roi de Rascie, qui avoit témoigné vouloir renoncer au schisme des Grecs & se réunir à l'Eglise Latine. Comme cette légation étoit importante, le Pape le fit ordonner Evêque de Patti en Sicile. Pierre-Thomas ne fit rien auprès de ce Prince, qui n'avoit parlé de réunion que dans l'espérance de tirer du Pape quelque secours contre le Roi de Hongrie. Pierre-Thomas refusa de baiser le pied du Roi, qui défendit à ses sujets d'entendre sa Messe sous peine de perdre le yeux. Il fut ensuite envoié aux Vénitiens, au Roi

de Hongrie, & enfin à Constantinople, où il persuada à l'Empereur Paléologue de renoncer au schisme & de promettre obéissance à l'Eglise Romaine. A son retour de Constantinople, le Pape l'établit Légat général par toute la Thrace; & en cette qualité il mena à Paléologue une flotte considérable pour l'assister dans la guerre qu'il avoit contre les Turcs. Cet illustre Prélat s'exposa courageusement dans toutes les occasions pour animer les Chrétiens, & fit plusieurs belles actions pendant les quatre années que dura sa légation. Il travailla avec beaucoup de zéle & de succès à réunir les Evêques & les prêtres schismatiques du Roiaume de Chypre à l'Eglise Catholique, ce que l'on avoit jusqu'alors entrepris inutilement. En 1362, il termina un differend qui étoit entre le Pape & le Duc de Milan, par rapport aux prétentions qu'ils avoient l'un & l'autre sur la ville de Bologne. Pendant le séjour qu'il fit dans cette derniere ville, il contribua beaucoup à l'établissement de son Université; & les Docteurs de Bologne le reconnoissent encore aujourd'hui pour le principal instituteur de leur college. Enfin la croisade contre les infidéles Orientaux aiant été résolue, Pierre-Thomas fut chargé de la conduite de cette grande affaire; & à cette occasion le Pape le fit Patriarche de Constantinople, & Légat du S. Siége pour le passage de la Terre-Sainte & dans toutes les Provinces de l'Orient. Les Chrétiens, comme nous l'avons vu dans l'Article précédent, prirent Alexandrie au mois d'Octobre 1365, & abandonnerent ensuite cette ville pour retourner en Chypre. Ce fut-là que Pierre-Thomas affoibli par plusieurs blessures qu'il avoit reçues devant Ale-

xandrie, en tenant la croix au milieu de l'armée, fut attaqué d'une fiévre dont il mourut le sixiéme de Janvier 1366. Les Carmes en font la fête, quoiqu'il n'ait point été canonisé ; & la réputation qu'il a d'avoir fait plusieurs miracles pendant sa vie & après sa mort, lui ont fait donner le nom de Saint, & les blessures qu'il avoit reçues dans une bataille contre les infidéles, lui acquirent celui de Martyr, par un Décret de la Congrégation des Rites du onziéme Juin 1618.

L'an 1313 mourut un autre Evêque de l'Ordre des Carmes, nommé André Corsin. Il étoit né à Florence au commencement du quatorziéme siécle de la noble famille de Corsini. Avant qu'il fût né, son pere & sa mere avoient promis à Dieu le premier fruit de leur mariage; mais André ne répondit pas d'abord à leurs intentions. A l'âge de douze ans il étoit indocile & déja libertin. Sa mere lui en fit des reproches, qui furent l'occasion de sa conversion. Il demanda à être reçu dans l'Ordre des Carmes & il y entra du consentement & avec la bénédiction de son pere & de sa mere. Il vint étudier à Paris par ordre du Chapitre général. En 1349, il fut élu Evêque de Fiesole & confirmé par le Pape Clément VI. Il s'étoit caché chez les Chartreux, parce qu'il redoutoit cette dignité. On le découvrit, & on le sacra malgré lui. Il gouverna cette église vingt-trois ans, remplissant les devoirs d'un bon pasteur. Il fut canonisé dans le dix-septiéme siécle.

***

ARTICLE IX.

Auteurs Ecclésiastiques.

I.

JEAN Scot surnommé le Docteur Subtil, nâquit à Duns en Ecosse vers l'an 1260. Etant entré dans l'Ordre des Freres Mineurs, il étudia à Oxford avec beaucoup de succès. Il vint ensuite à Paris où il fut élevé au degré de Docteur. Il y soutint l'opinion de la Conception Immaculée de la Sainte Vierge, dont il parle ainsi : On dit communement qu'elle a été conçue dans le péché originel. Il en rapporte les raisons, ausquelles il tâche de répondre, & ajoute : Je dis que Dieu a pu faire que la Vierge ne fût jamais en péché originel. Il a pu faire aussi qu'elle n'y fût qu'un instant, & il a pu faire qu'elle y fût quelque tems, & que dans le dernier instant elle fût purifiée. Scot apporte des raisons de ces trois possibilités, & conclut ainsi : Dieu sait lequel de ces trois il a fait ; mais il semble convenable d'attribuer à Marie ce qui est le plus excellent, s'il n'est contraire ni à l'Ecriture ni à l'autorité de l'Eglise. C'est ainsi que Scot s'explique sur ce sujet ; & quoiqu'il le fasse, comme on voit, avec bien de la modestie, il passe pour le premier auteur de l'opinion de la Conception Immaculée qui a fait depuis tant de progrès. Elle semble néanmoins avoir été proposée dès le milieu du douziéme siécle. La lettre de S. Bernard aux Chanoines de Lyon

I. Jean Scot surnommé le Docteur subtil.

paroît ſuppoſer qu'elle étoit le fondement ſur lequel on vouloit introduire la fête de la Conception. Mais cela n'étoit pas abſolument néceſſaire : il ſuffiſoit pour établir cette fête, qu'on voulût honorer le premier moment de la ſanctification de Marie, ſans déterminer quel avoit été ce premier moment. Les Grecs célébrent encore aujourd'hui la Conception de S. Jean-Baptiſte, qui étoit auſſi marquée autrefois dans la plûpart des Martyrologes de l'Egliſe Latine.

Après que Scot eut enſeigné deux ou trois ans à Paris, il fut envoïé à Cologne, où il mourut l'an 1308 âgé de quarante-trois ans, ſelon ceux qui lui donnent la plus longue vie. Il a néanmoins tant écrit, que ſes Ouvrages font douze volumes in-folio, quoique tous ceux qu'il a compoſés ne ſoient pas encore imprimés. Il ſeroit fort inutile d'en donner ici le catalogue.

II.

Guillaume Okam né dans un village de ce nom en Angleterre, quoique de l'Ordre des Freres Mineurs, n'en ſuivit pas toute les opinions. Il ſe fit chef de la ſecte des Scholaſtiques appellés Nominaux, & eut le titre de Docteur ſingulier. Il fit un Ouvrage de la Puiſſance eccléſiaſtique & ſéculiere, pour défendre Philippe-le-Bel contre le Pape Boniface VIII. Il embraſſa enſuite le parti de ceux de ſon Ordre, qui ſoutenoient que Jeſus-Chriſt & les Apôtres n'avoient rien eu en propre ni en commun, & fut un des grands adverſaires du Pape Jean XXII, qui le condamna à demeurer dans le ſilence ſous peine d'excommunication. Dans la ſuite il ſe déclara pour l'Empereur Louis de Baviere & pour l'Antipape Pier-

re de Corbiere, & écrivit contre Jean XXII qui l'excommunia en 1330. Alors il sortit de France, & alla trouver Louis de Baviere. Il mourut à Munich dans le quinziéme siécle.

Un autre fameux Docteur du tiers Ordre de S. François, est Raimond Lulle né dans l'Isle de Majorque. Il descendoit d'une famille noble de Catalogne. Il s'appliqua aux langues Orientales & aux sciences abstraites. Il imagina ensuite une nouvelle méthode de raisonner, & n'aiant pu obtenir permission de l'enseigner à Rome, il résolut d'aller travailler à la conversion des Mahométans. Il fit un grand nombre de voiages, dont le succès fut très-borné. On dit qu'il exerça la Chimie en Angleterre, & qu'après un grand nombre d'avantures fort singulieres, il prêcha hardiment la foi chez les Mahométans, & qu'il mourut des plaies qu'il reçut à l'âge de quatre-vingt ans. Les Freres Mineurs l'honorent comme Martyr; & l'on fait sa fête à Majorque, même dans l'Eglise Cathédrale. On a beaucoup sollicité, mais inutilement, sa canonisation au commencement de dix-septiéme siécle. Raimond Lulle a laissé un nombre prodigieux d'Ecrits. Sa doctrine a causé de vives disputes entre les deux Ordres de S. François & de S. Dominique. Le jargon qu'il avoit inventé, consistoit à ranger certains termes généraux sous différentes classes, de sorte que par ce moien un homme pouvoit parler de toutes choses sans rien apprendre aux autres, ni peut-être sans s'entendre lui-même. Une pareille méthode ne mérite assûrément que le mépris. Le stile de Raimond Lulle est du latin le plus barbare, & aucun des scolastiques n'a été aussi hardi que lui à forger de nouveaux mots.

III.

III. Auguſtin Trionfe. Auguſtin Trionfe Docteur fameux de l'Ordre des Ermites de S. Auguſtin étoit né à Ancone. Il aſſiſta étant encore jeune au ſecond Concile de Lyon en 1274. Il paſſa quelque tems dans l'Univerſité de Paris, & demeura pluſieurs années à Veniſe; mais ſon principal ſéjour fut à Naples, où il fut fort conſidéré du Roi Charles & du Roi Robert. Il y mourut l'an 1328 âgé de 85 ans. Son ouvrage le plus conſidérable eſt la Somme de la Puiſſance eccléſiaſtique dédiée au Pape Jean XXII, où nous voions juſqu'où l'on pouſſoit alors la puiſſance du Pape. Car l'Auteur y ſoutient les propoſitions ſuivantes. La puiſſance du Pape eſt la ſeule qui vienne immédiatement de Dieu; ce qu'il explique de la puiſſance de juriſdiction tant au ſpirituel qu'au temporel. La puiſſance du Pape eſt Sacerdotale & Roiale, parce qu'il tient la place de Jeſus-Chriſt qui avoit l'une & l'autre. Elle eſt temporelle & ſpirituelle, parce que celui qui peut le plus, peut auſſi le moins. Il ſoutient que le Pape ne peut être dépoſé pour aucun autre crime que pour héréſie; & qu'en ce cas, il peut être dépoſé par le Concile général. On ne peut, ſelon cet Auteur, appeller du Pape au Concile général, parce que le Concile reçoit du Pape ſon autorité. C'eſt au Pape comme chef de l'Egliſe, à déterminer ce qui eſt de foi, & perſonne ne peut informer de l'héréſie ſans ſon ordre. Voilà le fondement du Tribunal de l'Inquiſition. Il n'appartient qu'au Pape de canoniſer les Saints, & il ne peut ſe tromper dans le jugement qu'il en porte.

Le Pape ſeul eſt l'époux de l'Egliſe univerſelle : il a juriſdiction immédiate ſur chaque

Diocèſe, parce que la juriſdiction de tous les Evêques eſt dérivée immédiatement de lui; & quoiqu'il ſoit plus particuliérement Evêque de Rome, il peut faire par lui-même ou par ſes commis en chaque Diocèſe & en chaque paroiſſe, ce que peuvent les Evêques & les Curés. Il eſt plus convenable que le Pape réſide à Rome que par-tout ailleurs, tant à cauſe de la dignité de la ville, que parce qu'il en eſt Seigneur temporel. Cette déciſion eſt d'autant plus remarquable, que l'ouvrage eſt dédié au Pape Jean XXII réſidant à Avignon; mais l'auteur étoit Italien. Il prétend qu'il appartient au Pape de punir les Tyrans, même de peine temporelle, en faiſant prêcher contre eux la Croiſade. Il avoit ſans doute en vûe les petits Tyrans dont l'Italie étoit pleine. Le Pape pourroit élire l'Empereur par lui-même ſans le miniſtere des Electeurs qu'il a établis. Il pourroit même rendre l'Empire héréditaire. Le Pape peut dépoſer l'Empereur & abſoudre ſes Sujets du ſerment de fidélité. Tous les autres Rois ſont auſſi obligés de reconnoître qu'ils tiennent du Pape leur puiſſance temporelle. Le Pape peut établir le Roi qu'il voudra en quelque Roiaume que ce ſoit. C'en eſt aſſez pour montrer juſqu'où les Docteurs de ce tems-là élevoient la puiſſance du Pape, & combien, en voulant n'y mettre aucune borne, ils la rendoient odieuſe.

IV.

IV. Autres Auteurs Latins & Grecs.

Marſile de Padoue étudia & enſeigna longtems à Paris, où il fut Recteur de l'Univerſité en 1312. Il s'appliqua à toutes les ſciences, aux Belles-Lettres, à la Théologie, au Droit; & enfin à la Médecine, qu'il exerçoit. Il étoit fort lié avec un autre Docteur nommé Jean

de Gand, qui l'aida à composer un Ouvrage intitulé : *Le Défenseur de la paix*, adressé à Louis de Baviere. Le but principal de l'auteur est de relever la puissance temporelle, & de combattre les opinions reçues alors dans les Ecoles touchant la puissance du Pape. Il est divisé en trois parties : dans la premiere, l'auteur entreprend de prouver ses propositions par la droite raison & par la lumiere naturelle. Dans la seconde, il les appuie par l'Ecriture & par les Peres, & répond aux objections. Dans la troisiéme, il promet d'en tirer des conséquences qui seront des Maximes de politique.

L'étude du Droit canon fut plus cultivée dans le quatorziéme siécle que dans le précédent. Quoique l'on eût reçu pour loi les Décrétales des Papes, plusieurs commencerent néanmoins à les examiner de plus près & à les rapporter au Droit commun. Les questions de la puissance ecclésiastique & civile qui furent agitées entre les Papes & les Princes, donnerent lieu à quelques Auteurs d'approfondir ces matieres. Richard Archevêque d'Armach en Irlande soutint fortement les droits des Curés contre les religieux mendians, tant de vive voix en présence du Pape que par ses Ecrits.

Guillaume de Nangis nous a laissé une Chronique qui fut continuée dans ce même siécle par le moine de S. Denis. L'histoire générale fut traitée dans plusieurs autres Chroniques, & l'on composa quelques histoires particulieres. L'on fit aussi une multitude de Sermons, non pour être récités par ceux qui les composoient, mais pour apprendre aux autres la maniere de prêcher. L'Eglise Grecque eut aussi un grand nombre d'Auteurs ecclésiastiques dans le quatorziéme siécle. Plusieurs écrivirent sur les controver-

ſes qu'ils avoient avec les Latins, & ſur les diſputes qui s'étoient élevées entre eux. Un moine Grec traduiſit en grec les quinze livres de la Trinité de S. Auguſtin. Nicéphore Calliſte a fait une hiſtoire eccléſiaſtique, qui commence à la naiſſance de Jeſus-Chriſt & finit à la mort de l'Empereur Leon. Les derniers livres de cette hiſtore ſont perdus. Nicéphore Gregoras a compoſé une hiſtoire Bizantine depuis la priſe de Conſtantinople par les Latins juſqu'à la mort d'Andronic le jeune. Nil Métropolitain de Rodes a laiſſé un Abrégé de l'hiſtoire des Conciles. Les Empereurs Grecs ont été plus fameux par leurs Ecrits que par leurs exploits. Andronic le vieux a fait un dialogue entre un Juif & un Chrétien, pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne. Jean Cantacuzene écrivit dans ſa retraite l'hiſtoire des Regnes des Andronics & du ſien. Manuel Paléologue a compoſé divers ouvrages de morale. Enfin quelques Grecs de ce tems-là écrivirent en faveur des Latins.

V.

V. Nicolas de Lire.

Un des plus célébres Docteurs de l'Ordre de S. François dans le quatorziéme ſiécle, eſt Nicolas de Lire, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance petite ville de Normandie entre Seés & Evreux. Il étoit né Juif, & avoit commencé d'étudier ſous le Rabbins : mais s'étant converti, il prit l'habit des Freres Mineurs vers l'an 1292. Il vint à Paris, où il fut reçu Docteur, & expliqua long-tems l'Ecriture-Sainte dans le grand Convent de ſon Ordre. La langue hébraïque qu'il avoit appriſe dès ſon enfance, lui fut d'un grand ſecours pour entendre le ſens littéral de l'Ecriture trop négligé de ſon tems, quoiqu'il ſoit le fondement des autres ſens,

comme il le remarque lui-même. Ce Docteur s'appliqua toute sa vie à l'explication de l'Ecriture, & composa deux grands Ouvrages : savoir, des notes courtes, ou, comme on parloit alors, une postille perpétuelle sur toute la Bible, que l'on a joint dans les éditions imprimées à la glose ordinaire composée par Valafride Strabon cinq cens ans auparavant ; & un commentaire sur tous les Livres de l'ancien & du nouveau Testament. Il marque à la fin de ce dernier Ouvrage, qu'il l'a achevé à Paris l'an 1330. Il mourut dix ans après le 23 d'Octobre, comme on voit par son épitaphe au grand couvent des Cordeliers, où il fut enterré.

V I.

VI. Alvare Pélage. Alvare Pélage de Galice en Espagne, Docteur en Droit dans l'Université de Bologne, de l'Ordre des Freres Mineurs, Pénitencier apostolique, Evêque de Coron en Achaïe, & ensuite de Silve en Portugal, a fait un grand Ouvrage sur la discipline de l'Eglise, intitulé : *De Planctu Ecclesiæ.* Il est divisé en deux parties. Dans la premiere il parle de l'état de l'Eglise, de son fondement, de sa jurisdiction, de sa puissance, du pouvoir du Pape. Le Pape, dit-il, a la jurisdiction universelle dans tout le monde, non-seulement pour le spirituel, mais pour le temporel. Il doit exercer la puissance du glaive temporel par l'Emperenr son fils, & par les autres Princes. Les ames sont plus précieuses que les corps, & les choses spirituelles le sont plus que les temporelles. Ainsi celui à qui on a confié les premieres, a reçu à plus forte raison les autres, qui n'en sont qu'un accessoire. Aucun Empereur n'a légitimement usé du glaive, s'il ne l'a reçu de l'église Romaine. (Ceci montre

la doctrine que tenoit alors la Cour de Rome. Un auteur qui parle ainsi, ne peut être suspect dans ce qu'il dit des maux de l'Eglise, & des vices de la Cour Romaine. Il avoit toute la confiance du Pape Jean XXII, & acheva son Ouvrage à Avignon.

Dans la seconde partie il parle des déréglemens des membres de l'Eglise dans tous les états, & des moiens d'y remédier. Voici le titre du cinquiéme article : Des mauvais Prélats, qui sont les Princes de l'Eglise : De ceux qui offrent indignement le Saint Sacrifice : De la multiplication des Messes à mesure que les vices se multiplient : De l'Eglise charnelle : Des mauvais guides & prédicateurs. Cet Auteur expliquant ces paroles de Jérémie : *Le Seigneur a renversé tout ce qu'il y avoit de beau dans Jacob*, s'exprime ainsi : On a raison d'appliquer à l'Eglise ces paroles, lorsque son peuple péche ; parce que si le Seigneur n'a pas épargné les branches naturelles, il ne nous épargnera pas non plus, nous qui avons été tirés de l'olivier sauvage. Le Seigneur a renversé ce qui faisoit la beauté de l'Eglise. Renverser de la part de Dieu, c'est abandonner chacun par un juste jugement à la dépravation de son cœur. Dieu détruit, lorsqu'il retire le secours de la grace. Les remparts de l'Eglise sont abbatus, lorsque ceux qui sont chargés de la défendre, sont privés de la grace, & esclaves de leurs passions. La beauté de l'Eglise est détruite, lorsqu'elle est inondée de vices, & qu'il n'y a personne qui la soutienne par la parole & l'instruction, ou par l'exemple des bonnes œuvres. Quand les colonnes, c'est-à-dire, les Prélats, sont tombées, la vengeance suit de près. On ne voit par toute l'Eglise que des autels & des sacri-

fices : mais en même tems on ne voit que sacriléges & qu'irrégularités dans les personnes qui offrent ces sacrifices. Il se dit aujourd'hui un si grand nombre de Messes par intérêt ou par habitude, que le Corps sacré du Seigneur n'est plus respecté ni par le peuple ni par le clergé. C'est pour ce sujet que notre Pere Saint François vouloit que dans chaque maison, les Freres se contentassent d'une seule Messe, prévoiant qu'ils rapporteroient le nombre des sacrifices à leur intérêt particulier, comme il arrive aujourd'hui. Les Princes, dit encore cet Auteur en parlant des Evêques, le sont de l'armée du démon ; au lieu qu'ils devroient l'être de l'armée du Seigneur. Ces mauvais Princes dissipent & consument le bien qui appartient à Jesus-Christ, au lieu d'user de leurs revenus selon ce qui est prescrit dans le Droit. Ils ont des serviteurs impies, comme ils le sont eux-mêmes. Je crois que de cent Evêques, à peine en trouveroit-on un seul, sur-tout en ce païs, qui ne soit simoniaque.

VII.

VII. Jean Rusbroc.

A la fin du treiziéme siécle nâquit Jean Rusbroc auteur célébre dans la Théologie mystique. A l'âge de quinze ans, sachant à peine la Grammaire, il résolut de renoncer aux études humaines, pour s'appliquer tout entier à celle de la sagesse divine & à la pratique de la vertu. Il fut ordonné prêtre à l'âge de vingt-quatre ans, & continua d'étudier les voies intérieures, parlant peu & négligeant tellement son extérieur, qu'il se rendoit méprisable aux gens du monde. Il avoit déja soixante-ans, & avoit donné au public quelques livres de spiritualité, quand il se retira à Vauvert près de Bruxelles, dans une forêt ou étoit une Communauté de Chanoines réguliers. Rusbroc y fit profession,

& peu après fut élu Prieur. Il fut visité par Gerard le Grand, savant Théologien, qui l'avertit que plusieurs étoient scandalisés de ses Ecrits. Rusbroc répondit qu'il n'avoit pas écrit un mot autrement que par le mouvement du Saint-Esprit.

Quand il se croioit éclairé par la grace, il se cachoit dans la forêt, & écrivoit quelque Ouvrage. C'est ainsi qu'il composa tous ceux que nous avons de lui. Comme il savoit peu de latin, il écrivit en sa langue vulgaire, c'est-à-dire, en Flamand ou bas Allemand: mais tout fut traduit depuis en latin. On venoit de tous côtés le consulter, même des personnes de grande considération & des Docteurs. Rusbroc vécut jusqu'en 1381, & laissa grand nombre d'Ouvrages.

Le plus fameux est le Traité de l'ornement des nôces spirituelles, fondé sur ce passage de l'Evangile: Voici l'Epoux qui vient; allez au-devant de lui. L'Auteur l'applique aux différens avénemens de Jesus-Christ, & aux différentes manieres dont l'ame chrétienne va à sa rencontre. Il parle d'une ivresse spirituelle, qu'il écrit d'une maniere fort singuliere. Il avance des principes dangereux & capables de jetter dans l'illusion. La vraie spiritualité est celle de l'Evangile & des Saints Peres; pour peu qu'on s'en écarte, on ne peut que s'égarer. Tous les rafinemens inventés pas des auteurs en qui l'imagination domine plus que la science ecclésiastique, ne sauroient nous être trop suspects. L'exemple de Rusbroc, qui d'ailleurs est assez ordinairement exact, montre de quelle conséquence il est de s'en tenir à la simplicité de la foi, & de ne vouloir point d'autre spiritualité que celle que les Apôtres enseignoient aux premiers fidéles.

Rusbroc rapporte les illuſions des faux myſtiques de ſon tems, & dit : Comme tous les hommes cherchent naturellement le repos, ceux qui ne ſont pas éclairés & touchés de Dieu, ne cherchent qu'un repos naturel ſous prétexte de contemplation. Ils demeurent entiérement oiſifs, ſans aucune occupation extérieure ou intérieure. Mais ce mauvais repos produit en l'homme l'ignorance & l'aveuglement, & enfin la pareſſe, par laquelle il ſe contente de lui-même, oubliant Dieu & toute autre choſe. On ne peut trouver Dieu dans ce repos naturel, où peuvent arriver les plus grands pécheurs s'ils étouffent les remords de leur conſcience. Au contraire cette quiétude produit la complaiſance en ſoi-même, & l'orgueil ſource de tous les autres vices. Cette peinture reſſemble fort au Quiétiſme de notre tems. Le paſſage que nous venons de rapporter & un grand nombre que l'on trouve dans cet auteur, doivent ſervir à rectifier quelques endroits qui ne ſeroient point aſſez exacts. On doit cette juſtice ſur-tout à un Ecrivain qui a toujours eu beaucoup de réputation, & dont de grands hommes ont fait l'éloge. Surius qui a traduit ſes Ecrits de Flamand en Latin le comble de louanges; c'eſt auſſi ce que fait Denis le Chartreux, qui appelle Rusbroc un homme admirable, rempli d'une onction toute divine & d'une lumiere extraordinaire. Cet Auteur s'eſt élevé avec beaucoup de force contre les abus qui s'étoient introduits dans l'Egliſe.

VIII.

VIII. Jean Thaulere.

Le plus célébre de tous les diſciples de Jean Rusbroc fut Jean Thaulere de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Il acquit une grande réputation de ſcience & de vertu. Il étoit meilleur Theologien

logien que Rusbroc ; mais il se regardoit comme son disciple dans la vie contemplative. Il mourut en 1355. Les Auteurs de la Bibliothéque des Peres lui donnent le titre de Théologien sublime, en rapportant de lui une prédiction sur les derniers maux de l'Eglise, qu'ils ont jugée digne d'être mise à la tête des œuvres de Sainte Hildegarde, dont Jean Thaulere a écrit la vie. Cet Auteur y dit d'abord que quelques grands qu'aient été les maux de l'Eglise depuis quatre cens ans, ceux qui doivent l'affliger un jour seront beaucoup plus considérables. Les calamités qui arriveront alors, ajoute-t-il, seront si effroiables, que ceux qui en seront témoins regreteront les maux précédens & s'écrieront : plût à Dieu que nous sentissions maintenant les anciennes plaies : peut-être qu'alors nous n'eussions pas perdu nos ames, au lieu que maintenant nous sommes en danger de perdre & le corps & l'ame. Ces maux, dit-il, auront rapport à notre sainte Foi, aux Sacremens, & à toutes les Régles de l'Eglise. Les hommes seront dans une telle confusion, qu'ils ne sauront à qui se fier pour être instruits de la vérité.

Tome XXIII. p. 536.

La justice divine permettra un tel malheur, continue ce pieux Auteur, parce que menant depuis long-tems une vie déreglée, nous avons attaqué la foi même par la dépravation de nos mœurs, & principalement parce que nous avons osé manier & recevoir le Corps sacré de Jesus-Christ & les autres Sacremens de l'Eglise avec tant d'indignité & si peu de fruit. A l'égard de ceux qui seront marqués du Thau, c'est-à-dire, qui seront animés d'une foi vive, ils seront préservés de ces plaies. Ce sont celles dont S. Jean parle dans le neuviéme Chapitre de

pris à connoître cette voix, périra infailliblement. Car il s'élevera une voix trompeufe qui féduira tous ceux qui ne voudront pas écouter la voix du Pere, laquelle fe fait connoître par celle de l'Eglife, par fes régles & par fa doctrine. Vous feriez faifis d'horreur, fi vous fçaviez comment la vraie Foi fera foulée aux pieds : *Quam vera fides conculcabitur.* Que ceux qui vivront alors fe fouviennent que ces chofes leur ont été annoncées long-tems auparavant.

IX.

IX. Thomas Branvardin.

Thomas Branvardin, Anglois, de l'Ordre des Freres Mineurs, Chancelier de l'Univerfité d'Oxford, Confeffeur d'Edouard III, & facré Archêveque de Cantorberi, mais mort avant que d'avoir pris poffeffion de cette Eglife, mérita le titre de Docteur profond. Il a compofé un excellent Traité contre les ennemis des vérités de la Grace. Il eft entré parfaitement dans les fentimens de l'Ecriture & des Peres, & a compris l'importance de sa caufe qu'il défendoit. C'eft pourquoi il a intitulé le livre qu'il a fait fur la grace, *De la Caufe de Dieu*, DE *Causâ Dei*. Ce n'eft pas ma caufe, dit-il dans la préface, mais celle de Dieu que je défends, lui qui eft le maître des fciences & des vertus. Ceux qui combattent cette caufe, difent à Dieu avec les impies: Retirez-vous de nous. Ils relevent les forces de leur libre arbitre pour fecouer votre joug, ô mon Dieu ; & s'ils confeffent de bouche plutôt que de cœur, que vous les aidez à faire le bien, ils difent avec ceux qui étoient autrefois votre peuple : Nous ne voulons point qu'il regne fur nous. (C'eft que Dieu ne regne pas proprement fur nous, quand il n'eft point le maître abfolu de

nos volontés, & que ce n'eſt point lui qui décide en premier de notre ſort éternel. (Mais que dis-je ! plus orgueilleux encore que Lucifer, & non contens de s'égaler à vous, ils prétendent regner ſur vous-même, ô Roi des Rois. Car ils ne craignent pas d'avancer ce blaſphême : Que leur volonté précéde comme la maîtreſſe, & que la vôtre la ſuit comme dépendante ; qu'ils commandent en premier & que vous venez en ſecond. (Plus on approfondira ces expreſſions, & plus on les trouvera exactes.)

X.

X. Nicolas Oreſme Docteur de Paris.

Nicolas Oreſme célébre Docteur de Paris, Précepteur du Roi Charles V, & qui mourut Evêque de Liſieux en 1384, a compoſé pluſieurs Ouvrages, dont M. de Launoi nous a donné le catalogue, & qu'il dit être manuſcrits dans la Bibliothéque de S. Victor à Paris. Il en nomme deux entre autres qui paroiſſent intéreſſans : Un Traité de l'Antechriſt, de ſes Miniſtres, des ſignes prochains & éloignés qui doivent l'annoncer ; & un Traité des maux qui doivent affliger l'Egliſe. Le Traité de l'Antechriſt ſe trouve aujourd'hui imprimé dans le Theſaurus Anecdotorum des PP. Bénédictins. Nous avons déja dit que cet Auteur traduiſit la Bible en François par ordre de Charles V. Il eſt auſſi très-connu par un diſcours célébre qu'il prononça à Avignon de la part du Roi de France devant le Pape Urbain V & les Cardinaux. Ce diſcours contient, comme nous l'avons remarqué, des raiſons peu ſolides, pour empêcher le Pape de retourner à Rome ; mais il renferme des choſes très-importantes ſur l'état de l'Egliſe. Il s'éleve avec une extrême force contre le déréglement du Clergé, & montre où

l'on doit chercher ſa conſolation dans le tems des plus grands ſcandales.

Ce diſcours fut prononcé la veille de Noël : Oreſme y prit pour texte cet endroit du chapitre 56 d'Iſaie : Le ſalut que je dois envoyer eſt proche, & ma juſtice ſera bien-tôt découverte. Après avoir appliqué ce texte à la fête de Noël, il l'étend au dernier avénement de Jeſus-Chriſt & aux derniers maux de l'Egliſe. Il eſt, dit-il, ſi évident par l'Ecriture, que l'Egliſe doit éprouver de grands malheurs, qu'il paroît inutile de le prouver. Mais il s'agiſſoit de tâcher d'en connoître la cauſe, la meſure & le terme. Après avoir appliqué à l'Egliſe le ſeiziéme chapitre d'Ezechiel, & avoir prouvé que la proſpérité de l'Egliſe y eſt clairement marquée, de même que ſon déchet, & les châtimens qui en feront la punition, il examine ſi ces malheurs doivent bien-tôt arriver. Quoiqu'il ne nous appartienne pas, dit-il, de ſçavoir les tems & les momens que Dieu s'eſt réſervés, peut-être néanmoins que par certains ſignes que je donnerai, on pourra former quelques conjectures.

Un de ces ſignes, ſelon ce Docteur, ſera lorſque l'Egliſe (l'Auteur veut dire le très-grand nombre des membres qui la compoſent) ſera plus corrompue dans les mœurs que ne l'a été la Synagogue. N'eſt-ce pas un plus grand crime de vendre les Sacremens & les bénéfices, que de permettre de vendre des colombes dans le Temple ? Le Sauveur qui ne put ſouffrir ce trafic que les Phariſiens toléroient dans les Juifs, les accuſe auſſi d'hypocriſie, parce qu'ils n'honoroient Dieu que des lévres, & ne faiſoient pas ce qu'ils diſoient. Aujourd'hui il y en a pluſieurs qui n'honorent pas même Dieu des lévres, & qui ne le font pas connoître. Ce

ſont des chiens muets qui ne peuvent aboier. Les Paſteurs n'ont aucune intelligence. Chacun ſuit ſes intérêts depuis le plus grand juſqu'au plus petit. Un autre ſigne, c'eſt l'inégalité dans le partage que l'on fait des biens de l'Egliſe. l'Auteur montre l'injuſtice & le danger d'un tel partage. Un autre ſigne, c'eſt le faſte des Prélats. Un autre, c'eſt d'élever aux dignités de l'Egliſe des perſonnes indignes, & de décrier les gens de biens, *Promotio indignorum, & vilipenſio meliorum.* Il prouve combien ce déſordre eſt funeſte à l'Egliſe. Un autre ſigne, c'eſt le renverſement de la diſcipline. Il rapporte des paſſages des Prophêtes, qui montrent combien ce violement public des régles doit attirer de malheur à l'Egliſe. Un autre ſigne, c'eſt l'endurciſſement du Clergé & le refus de la correction. Il cite encore les Prophêtes; & après avoir rapporté des terribles ménaces, il ajoute : Elles s'accompliront, lorſque les Prélats ne pourront ſouffrir ceux qui diront la vérité & qui ſeront éclairés, *veridicos & ſcientificos*, ſelon qu'il eſt écrit d'eux dans Amos : Ils ont déteſté celui qui parloit dans la droiture & la vérité. Outre ces ſignes, continue ce Docteur, il y en a encore d'autres, comme l'éloignement pour la juſtice, la rareté & la diſette des hommes ſages, le gouvernement de ceux qui ne ſont que des enfans, *prælatio puerorum*, & la nouveauté des opinions, *& novitas opinionum.* Nous ne rapportons pas ce qu'il y a de plus fort dans ce diſcours, qui fut prononcé en plein conſiſtoire.

***

ARTICLE X.

Conciles & Discipline.

I.

LE Concile de Vienne, qui est regardé comme général, fut assemblé pour juger les Templiers, & pour rétablir la discipline. Avant que d'examiner ce second objet, nous parlerons du premier. L'extinction de l'Ordre si puissant des Templiers, est un des événemens les plus considérables du quatorziéme siécle. Depuis long-tems cet Ordre étoit décrié à cause de sa mauvaise foi, de son indocilité, & de l'abus qu'il faisoit de ses priviléges. Le proverbe, de boire comme des Templiers, qui est encore en usage, montre quelle étoit leur réputation sur cet article. Le Roi de France Philippe-le-Bel aiant appris par les dépositions de quelques personnes, que l'Ordre entier étoit coupable de plusieurs crimes, fit arrêter quelques Templiers, & les fit interroger sur les faits dont on les avoit accusés, & qui furent avoués. Le Roi en parla au Pape Clément V à leur entrevue de Lyon en 1305, & lui en fit encore parler à Poitiers. Le Maître des Templiers & plusieurs Commandeurs sachant qu'on attaquoit leur réputation, demanderent qu'on examinât les accusations portées contre eux, & déclarerent au Pape qu'on les calomnioit dans le dessein de s'emparer de leurs biens. Le Pape écrivit au Roi de France qu'il alloit commencer des informations sur cette affaire; & que s'il étoit nécessaire d'abolir l'Ordre des

1. Concile géneral de Vienne. Poursuite des Templiers.

Templiers, il vouloit que tous leurs biens fussent emploiés au secours de la Terre-Sainte, sans être détournés à aucun autre usage. Philippe-le-Bel qui avoit cette affaire fort à cœur, envoia des ordres très-secrets à ses officiers par tout le Roiaume, de se tenir prêts bien accompagnés & bien armés un certain jour, & d'ouvrir la nuit suivante des lettres qu'il leur envoioit, avec défense de les ouvrir plutôt sous peine de la vie. Le jour marqué ils ouvrirent les lettres, & y trouverent un ordre de prendre tous les Templiers qu'ils pourroient trouver, chacun dans son poste. Ils exécuterent ponctuellement cet ordre, & mirent les Templiers dans leurs forteresses sous bonne garde. Ainsi les Templiers furent arrêtés par toute la France en un même jour, qui fut le vendredi treiziéme d'Octobre 1307. Le Maître des Templiers fut arrêté comme les autres, dans la maison du Temple à Paris.

II. Interrogatoire des Templiers. Aussi-tôt on commença au même lieu l'interrogatoire des prisonniers qui fut fait en présence de plusieurs témoins, par Guillaume de Paris Frere Prêcheur, Inquisiteur & Confesseur du Roi, & chargé par le Pape de cette commission. Il y en eut jusqu'à cent quarante interrogés à Paris en différens jours pendant les mois d'Octobre & de Novembre. La plûpart déposerent les mêmes faits, des impiétés sacriléges, & des impuretés abominables. On fit dans le même tems de pareils interrogatoires dans les Provinces. Clément V ayant appris ce qui se passoit en France, en fut indigné, sur-tout contre l'Inquisiteur, qui avoit fait usage de ses pouvoirs avant que de l'en avoir averti. Le Roi l'appaisa en promettant de ne point toucher aux biens des Templiers, & de lui reserver le

jugement de leurs personnes. Le Pape content de cette promesse, donna ses ordres pour faire arrêter les Templiers dans les autres païs.

III. Convocation du concile de Vienne.

L'affaire parut si importante, qu'on crut devoir la faire juger dans un Concile général. Le Pape Clément V fit expédier la bulle de convocation. Elle est adressée à tous les Archevêques, à leurs suffragans, & à tout le Clergé séculier & régulier de chaque Province ecclésiastique. L'exemplaire que nous en avons dans le recueil des Conciles, étoit pour l'Archevêque de Cantorberi. Le Pape y parle ainsi: L'Ordre militaire des Templiers avoit été institué pour la défense de la Terre-Sainte, & dans cette vûe l'Eglise lui avoit donné de grandes richesses & de grands priviléges. Mais nous avons appris avec une extrême douleur, que tout cet Ordre étoit tombé dans l'apostasie & dans des crimes abominables. Ces accusations nous paroissoient si étonnantes, que nous ne voulions pas même les écouter. Mais notre cher fils Philippe Roi de France nous a donné des instructions sur ce sujet. Il ne l'a fait que par zéle pour la Foi, sans aucun motif d'intérêt, puisqu'il ne prétend rien s'approprier des biens de cet Ordre. Nous n'avons pu nous dispenser d'écouter les plaintes que l'on faisoit des Templiers. Nous en avons interrogé jusqu'à soixante & douze en présence de plusieurs Cardinaux, & ils ont confessé que dans la réception des freres, celui qui est reçu renonce à Jesus-Christ, crache sur une croix qu'on lui présente, & fait d'autres actions que l'honnêteté ne permet pas de dire. Comme il est de l'interêt commun de remédier à de si grands maux; après en avoir délibéré avec les Cardinaux, & d'autres personnes sages, nous avons

résolu, selon la louable coutûme de nos Peres, d'assembler un Concile Universel du premier jour d'Octobre prochain en deux ans, afin d'y pourvoir à l'Ordre des Templiers & à leurs biens, à la foi catholique, au recouvrement de de la Terre-Sainte, à la réformation de l'Eglise dans les mœurs, & au rétablissement de ses libertés. C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous rendre en personne à notre ville de Vienne au terme prescrit. Il restera des Evêques dans votre Province pour y exercer les fonctions pontificales. Cette bulle est dattée de Poitiers le dixiéme d'Août 1308. En même-tems le Pape en envoia une autre, pour ordonner à tous les Evêques d'informer contre les Templiers qui se trouvoient dans chaque Province, & il nomma des Commissaires pour procéder contre l'Ordre en général.

IV. Informations contre les Templiers.

Ces Commissaires étoient huit, l'Archevêque de Narbonne, les Evêques de Baieux, de Mende, & de Limoges, trois Archidiacres de différens Diocèses, & le Prévôt d'Aix. Ils arriverent à Paris en 1309, & citerent tout l'Ordre à comparoître devant eux dans la salle de l'Evêché. Le grand Maître nommé Jacques de Molis fut présenté aux Commissaires. Il dit qu'il n'avoit ni la science ni l'argent nécessaire pour défendre son Ordre; qu'il avoüoit que ses Confreres avoient été trop roides à défendre leur droits contre plusieurs Prélats; faisant entendre que c'étoit ce qui le rendoit odieux aux Evêques. On lui lut ce qu'il avoit confessé devant les Cardinaux qui l'avoient interrogé: il fit deux fois le signe de la croix, temoignant l'horreur qu'il avoit des crimes qu'on lui imputoit, ajoutant que s'il eût été en liberté, il auroit parlé autrement. Il pria les

Commiſſaires de lui permettre d'entendre la Meſſe & le reſte de l'Office divin, & d'avoir ſa chapelle & ſes chapelains, ce qui lui fut accordé.

On traita la même affaire dans un Concile tenu à Maience. Vingt Chevaliers s'y préſenterent ſans être appellés, & proteſterent contre les accuſations intentées contre eux. L'Archevêque en vertu d'une commiſſion du Pape, les renvoia abſous. L'Archevêque de Sens teint auſſi à Paris ſon Concile Provincial où les Templiers furent traités autrement. On décida que quelques-uns ſeroient ſimplement dégagés de leurs vœux, d'autres renvoiés en liberté, après avoir accompli la pénitence qui leur étoit preſcrite; d'autres gardés en priſon; pluſieurs enfermés pour toujours entre quatre murailles; & quelques-uns livrés au bras ſéculier, après que l'Evêque eut dégradé ceux qui étoient dans les Ordres ſacrés. On en brula dans les champs près de l'Abbaïe S. Antoine cinquante-neuf, dont aucun n'avoua les crimes dont on les accuſoit. Tous ſoutinrent juſqu'à la fin, qu'on les faiſoit mourir injuſtement, ce qui frappa extrêmement le peuple. Un mois après, l'Archevêque de Reims tint à Senlis ſon Concile Provincial, où neuf Templiers furent de même condamnés & brûlés par l'autorité du Juge ſéculier. Ils déſavouerent à la mort ce qu'ils avoient confeſſé auparavant, & dirent que c'étoit la crainte des tourmens qui leur avoit fait confeſſer des crimes qu'ils n'avoient pas commis.

V. Execution des Templiers à Paris.

Le Pape fit informer auſſi contre les Templiers qui étoient en Caſtille & dans les autres Provinces d'Eſpagne. Ceux d'Arragon prirent les armes pour ſe défendre. Mais les troupes du Roi les attaquerent, ſaiſirent leurs biens,

VI. Premiere ſeſſion du Concile de Vienne.

& s'assurerent de leurs personnes. On assembla un Concile à Salamanque où assisterent dix Evêques. Après les informations, le Concile jugea qu'on devoit mettre les prisonniers en liberté. Pendant toutes ces procédures, le Pape voiant que la cause des Templiers n'étoit pas encore assez examinée, pour être jugée au mois d'Octobre de l'année 1310, où il avoit indiqué le Concile de Vienne, en prorogea le terme jusqu'au premier Octobre de l'année suivante. Alors il se rendit à Vienne, où il se trouva plus de trois cens Evêques, sans compter les Abbés & les Prieurs. La premiere session fut tenue le seiziéme d'Octobre 1311. Le Pape y fit un sermon où il proposa les trois causes de la convocation du Concile, l'affaire des Templiers, le secours de la Terre-Sainte, & la réformation des mœurs & de la discipline de l'Eglise. Après la premiere session, le reste de l'année se passa en conférences sur les matieres que l'on devoit décider, particuliérement sur l'affaire des Templiers. On lut les actes faits contre eux ; & le Pape aiant demandé l'avis de chacun des Prélats, tous convinrent qu'on devoit écouter ce que les Templiers avoient à dire pour se défendre. Ce fut l'avis de tous les Prélats d'Italie, excepté un seul ; de tous ceux d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre, de Dannemarc, d'Ecosse, d'Irlande, & de tous les François, excepté les trois Archevêques, de Reims, de Sens & de Rouen.

Le Pape abolit l'Ordre des Templiers.

¶ II. L'année suivante 1312 le Mercredi-Saint vingt-deuxiéme de Mars, le Pape Clément V fit venir en sa présence plusieurs Prélats avec les Cardinaux en consistoire secret, & abolit par sentence provisoire l'Ordre militaire des Templiers, réservant à sa disposition & à celle

de l'Eglise leurs biens & leurs personnes. Le troisiéme jour d'Avril on tint la seconde session du Concile de Vienne, où le Pape publia la suppression de l'Ordre des Templiers, en présence du Roi de France Philippe-le-Bel qui avoit cette affaire fort à cœur, de son frere Charles de Valois, & de ses trois fils, Louis Roi de Navarre, Philippe & Charles. Ainsi fut aboli cet Ordre, qui avoit subsisté cent quatre-vingt-quatre ans depuis son approbation au Concile de Troies en 1128. La bulle de suppression ne fut expédiée que le sixiéme de Mai qui fut le jour de la conclusion du Concile. Le Pape dit dans cette bulle, qu'il n'a pas supprimé l'Ordre des Templiers par sentence définitive, mais par sentence provisionnelle & par Ordonnance apostolique.

Comme les biens des Templiers avoient été donnés pour le secours de la Terre-Sainte, le Pape délibera long-tems avec le Concile sur l'application qu'on en feroit, conformément à cette premiere destination. Enfin on résolut de les donner aux Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, destinés comme les Templiers à la défense de la Terre-Sainte & de la Religion Chrétienne contre les infidéles. Mais on en excepta les biens situés dans les Roiaumes de Castille, d'Arragon, de Portugal & de Majorque; & ils furent appliqué à la défense du païs contre les Musulmans, qui tenoient encore le Roiaume de Grenade. A l'égard de la personne même des Templiers, le Pape se reserva le jugement de quelques-uns, & tous les autres furent laissés à celui du Concile de chaque Province. Il fut reglé que ceux qu'on jugeroit innocens, seroient entretenus honnêtement sur les biens de l'Ordre, chacun suivant

fa condition : Que ceux qui auroient confeffé leurs fautes, feroient traités avec indulgence, & les impénitens rigoureufement punis : Que ceux qui auroient fouffert la queftion fans avouer, feroient réfervés pour être jugés felon les canons. Ils devoient être féparés les uns des autres, dans des maifons de l'Ordre ou dans des monafteres. Ceux qui n'avoient pas encore été examinés parce qu'ils étoient en fuite, furent cités publiquement à comparoître en perfonne dans un an devant leurs Evêques, pour être jugés par les Conciles provinciaux.

Le Pape s'étoit réfervé le jugement du Grand-Maître des Templiers, du Vifiteur de France, & des Commandeurs d'Aquitaine & de Normandie. Il en chargea trois Cardinaux Légats, l'Archevêque de Sens, & quelques autres Prélats avec quelques Docteurs en Droit canonique. Ils ne condamnerent qu'à une prifon perpétuelle ces quatre Templiers, parce qu'ils avoient confeffé tous les crimes dont on les chargeoit, & qu'ils paroiffoient vouloir perfifter dans leur confeffion. La fentence fut prononcée à Paris dans le parvis de Notre-Dame le dix-huitiéme de Mars 1314, & un des Cardinaux prêcha. Mais on fut bien étonné, quand on vit le Grand-Maître & le Commandeur de Normandie, s'adreffant au Cardinal qui avoit prêché & à l'Archevêque de Sens, rétracter leur confeffion & foutenir qu'ils étoient innocens. Les Cardinaux les mirent entre les mains du Prévôt de Paris qui étoit préfent, feulement pour les garder jufqu'à ce qu'ils euffent plus amplement délibéré fur ce fujet, ce qu'ils comptoient faire le lendemain. Mais le Roi qui étoit au Palais l'aiant appris, fe contenta de prendre

l'avis de ceux qui étoient auprès de lui sans appeller de clercs ; & le même jour vers le soir, il fit brûler ensemble les deux coupables dans une petite isle qui étoit entre le jardin du Roi (où est maintenant la place Dauphine) & les Augustins. Ils persisterent jusqu'à la fin à soutenir leur innocence, & souffrirent le feu avec une fermeté qui remplit d'étonnement tous les assistans. Les deux autres furent enfermés dans la prison à laquelle ils avoient été condamnés.

II.

VIII. Memoire important d'un Evêque sur l'état de l'Eglise.

Clément V avoit mandé à tous les Evêques d'apporter au Concile de Vienne des Mémoires de tout ce qu'il convenoit d'y régler pour le bien de l'Eglise. Il nous reste deux de ces Mémoires, l'un de Guillaume Durand Evêque de Mende, neveu du célébre Canoniste de même nom auquel il avoit succédé dans l'Evêché de Mende. L'autre est d'un Evêque dont on ignore le nom. Voici quel est en substance l'avis de ce dernier. Sur le premier objet que l'on doit examiner dans le Concile qui est l'affaire des Templiers : Il seroit important que le Pape sans differer, abolît cet Ordre, qui est si décrié & qui rend le nom Chrétien si odieux aux infidéles. A l'égard du second objet, qui étoit le secours de la Terre-Sainte, il dit qu'il y a peu d'espérance d'y réussir, à cause de la division qui regnoit entre les Princes Chrétiens ; & l'expérience le fit assez voir. Il s'étend davantage sur le troisiéme objet, qui étoit le rétablissement de la discipline & la réformation des mœurs, & se plaint de plusieurs abus, dont voici les plus considérables.

Dans presque toute la France, on tient les Dimanches & les principales Fêtes des mar-

chés, des foires, des plaids & des assises. Ces jours destinés à honorer Dieu, sont profanés par la dissipation que causent les affaires temporelles, par la débauche dans les cabarets, les querelles, les blasphêmes, & d'autres crimes. Dans le même Roiaume, les Archidiacres, les Archiprêtres & les Doiens ruraux, confient souvent leur jurisdiction à des ignorans; & soit qu'ils l'exercent par eux-mêmes, ou par des subdélégués, ils abusent du pouvoir des clefs jusqu'à excommunier pour les causes le plus légeres. On trouve communément dans une seule paroisse trois ou quatre cens excommuniés; & j'y en ai vu jusqu'à sept cens. Delà viennent le mépris des censures & les discours scandaleux que l'on tient contre l'Eglise & ses Ministres. La source de ce mal est le peu de soin avec lequel on fait le choix de ceux qui sont ordonnés. On admet aux Ordres sacrés, & même au sacerdoce, une multitude de sujets indignes, qui sont sans science & sans mœurs. C'est ce qui fait que les Prêtres sont si méprisés. Plusieurs Canons avoient remédié à ce désordre, masi ils sont si mal observés, qu'il est nécessaire d'y remédier de nouveau.

Plusieurs ecclésiastiques dérég'és viennent en Cour de Rome de divers païs; & obtiennent tous les jours des bénéfices, même à charge d'ames, principalement dans les lieux où leur vie déréglée n'est pas connue; & les Prélats n'osant désobéir aux ordres du Saint Siége, reçoivent avec respect ces mauvais sujets. Ils déshonorent ensuite l'Eglise par leur vie scandaleuse; & les Prélats ne peuvent conférer à de bons sujets les bénéfices ausquels ils ont droit de nommer, à cause de la multitude des ces impétrans en Cour de Rome. Il arrive de-là que

n'aiant pas dequoi recompenser les gens de mérite, ile ne trouvent personne pour les aider dans le gouvernement de leurs Diocèses. Je connois, continue cet Evêque, une Eglise Cathédrale qui n'a que trente prébendes: il en a vaqué plus de trente-cinq depuis vingt-ans que son Evêque la gouverne, & néanmoins il n'en a conféré que deux; & actuellement il y a encore des ecclésiastiques qui ont des expectatives sur cette église. De plus le Pape a conféré toutes les dignités qui y ont vaqué pendant vingt années, même à des absens qui n'y ont jamais mis le pied. Dans le même Diocèse les prébendes des petites Collégiales qui sont à la collation de l'Evêque, & les Cures même sont remplies par des impétrans en Cour de Rome: ensorte que l'Evêque n'a ni grands ni petits bénéfices à donner aux bons ecclésiastiques du païs, qui ont consummé leur patrimoine à étudier en diverses Facultés. N'espérant donc aucun secours de l'Eglise, la nécessité les réduit à s'établir dans le monde, & à se livrer à des occupations toutes séculieres.

On envoie pour servir les églises, des personnes qui en sont incapables; dés étrangers qui ne sçavent point la langue du païs; ou d'autres qui ne résident jamais, demeurant à la Cour du Pape ou à celle des Princes. D'où il arrive que les églises de la campagne tombent en ruine; leurs biens se perdent; l'Office divin cesse, & l'intention des fondateurs n'est pas suivie. Un autre grand abus est la pluralité des bénéfices. Le même sujet, qui souvent est incapable, en posséde quatre ou cinq en diverses églises, quelquefois jusqu'à douze, & autant qu'il en faudroit pour entretenir cinquante ou soixante ecclésiastiques

qui rendroient ſervice à l'Egliſe. C'eſt ce qui produit entre autres maux le dépériſſement des études. Que dirai-je de l'uſage où l'on eſt, de donner tant de bénéfices à des enfans qui n'ont pas encore l'âge de raiſon. Il y a pluſieurs égliſes en divers païs du monde, qui ſont aujourd'hui abandonnées, à cauſe du ſejour continuel que font en Cour de Rome ceux qui poſſédent des dignités & des bénéfices dans ces égliſes, & parce qu'on les donne à d'autres Courtiſans toutes les fois qu'ils viennent à vaquer. Plût à Dieu que le Pape & les Cardinaux conſidéraſſent ſérieuſement de ſi grands maux! Quand une égliſe Cathédrale a beſoin d'un Evêque, à peine y trouve-t'on un ſujet capable d'être élu. S'il rencontre un bon ſujet, ce qui eſt bien rare aujourd'hui, les mauvais ſont en ſi grand nombre, qu'ils ne permettroient pas de l'élire. Ils choiſiſſent ceux qui leur reſſemblent; & le mauvais parti l'emporte, ſoit par artifice & par ſurpriſe, ſoit par la violence & l'importunité des Grands, ſoit par la conſidération de la parenté; & ces indignes Prélats ne font enſuite que détruire au lieu d'édifier.

L'Auteur parle après cela de la vie déréglée du Clergé, & ſur-tout des bénéficiers; de l'immodeſtie dans les habits & de la ſuperfluité de la table. Il ſe plaint de la maniere indécente avec laquelle les chanoines s'acquittent de l'auguſte fonction de la priere publique. Il marque auſſi le relâchement des moines, dont pluſieurs menoient une vie toute mondaine, & s'abandonnoient aux vices les plus honteux, au grand ſcandale des laïques. Les religieux exempts recevoient dans leurs égliſes ceux que les Evêques avoient excommuniés, & permettoient d'y cé-

lébrer des mariages illégitimes. Ce Mémoire finit en disant, que le meilleur reméde à tant de maux, c'est de faire revivre les anciens Canons, principalement ceux des quatre premiers Conciles généraux, & que l'Eglise doit être réformée dans le chef aussi-bien que dans les membres.

III.

IX. Mémoire de l'Evêque de Mende egalement important sur l'etat de l'Eglise.

Le Mémoire de l'Evêque de Mende sur les matieres qui devoient être traitées dans le Concile de Vienne, est beaucoup plus ample que celui dont nous venons d'exposer les principaux articles; mais il tend à la même fin, & commence par le même conseil, de rappeller l'antiquité. Il dit que de parler contre les anciens Canons, c'est blasphemer contre le Saint-Esprit qui les a inspirés. Il veut qu'on réduise les dispenses à leurs justes bornes, & que ce soit une exception du Droit commun pour un plus grand bien; ensorte qu'on préfére toujours l'intérêt public au particulier. Il exhorte le Pape à révoquer les exemptions qui sont devenues pernicieuses, & renversent la subordination établie dans l'Eglise par l'antiquité, suivant laquelle tous les monasteres doivent être soumis aux Evêques, qui ont reçu de Dieu leur puissance. Il soutient que le Pape ne peut faire de nouvelles loix contre les anciens Canons.

Il recommande la tenue des Conciles provinciaux, comme étant le tribunal ordinaire où se doivent terminer les affaires ecclésiastiques, & il en rapporte la forme tirée du quatriéme Concile de Tolede tenu avant le milieu du Septiéme siécle. Il demande que selon les anciens Canons les diacres ne soient ordonnés qu'à vingt-cinq ans, & les prêtres à trente. Il exige que

les clercs ne passent point d'une église à l'autre, mais que chacun demeure dans celle pour laquelle il a été ordonné. Il condamne l'abus de donner les bénéfices à des étrangers qui n'entendoient pas la langue du païs. Il insiste sur la nécessité de la résidence pour les Curés & les Evêques ; & parle fortement contre la pluralité des bénéfices. Par une suite de cet abus on a, dit-il, nouvellement introduit contre les Canons, que les Cardinaux pourront se faire donner des prieurés & d'autres bénéfices réguliers, quoiqu'ils ne se fassent point religieux. Rien n'est plus contraire aux loix de l'Eglise, ni plus capable de ruiner totalement la discipline réguliere ; parce que les religieux n'ont plus de Supérieur qui les instruise, les corrige & les gouverne selon leur régle. D'ailleurs l'hospitalité est négligée, les biens & les droits de ces bénéfices dissipés, & les bâtimens dégradés. On voit ici le commencement des Commandes.

Pour distribuer plus également les bénéfices & les mieux remplir, l'Auteur propose d'en assigner la dixiéme partie aux pauvres écoliers qui étudient dans les Universités, afin de multiplier le nombre des hommes savans capables de servir l'Eglise. Il demande aussi que le Pape ne donne point de bénéfices à d'autres, tant qu'il y aura dans la ville ou le Diocèse, des Docteurs qui n'en seront point pourvus, C'est l'origine du droit de Gradués, établi environ six-vingt ans après au Concile de Basle. Mais en même tems que l'Evêque de Mende vouloit qu'on favorisât les études, il vouloit aussi qu'on les réformât. Il se plaint de ce que parmi ceux même qui ont étudié, il s'en trouve peu qui soient bien instruits de ce qui

regarde la foi, & le salut des ames ; ce qui les expose, dit-il, au mépris des infidéles, quand il faut entrer en conférence avec eux. Ce mal vient de la multitude & de la variété des gloses & des autres ouvrages qui font négliger les textes originaux ; & de ce que l'on s'applique aux vaines subtilités de la dialectique, au lieu de s'attacher à l'Ecriture-Sainte & à la vraie Théologie. Le reméde seroit que l'on fît composer par des Docteurs choisis en chaque Faculté, des traités fort courts qui renfermassent l'essentiel de la doctrine, & où les Curés & les autres prêtres apprissent en peu de tems tout ce qui concerne leurs devoirs. Il faudroit aussi réformer les Universités, afin que les écoliers s'appliquassent sérieusement à l'étude, & ne perdissent point leur tems à toute autre chose, ce qui fait que plusieurs retournent fort ignorans dans leur païs, même avec le titre de Docteurs.

Il seroit très-utile de donner aux Curés un livre facile à entendre, où l'on mît les Canons pénitentiaux avec une instruction solide touchant l'administration de la pénitence & des autres Sacremens. Tous les Confesseurs devroient avoir aussi une copie des Canons pénitentiaux, afin de faire connoître aux pénitens la grandeur de leurs péchés & d'augmenter ou diminuer les peines qui y sont marquées. L'auteur traite de pernicieuse la coûtume établie en plusieurs églises, de recevoir de l'argent pour le Baptême & les autres Sacremens, & dit que le mauvais exemple que donnent les Prélats autorise cet abus. Il se plaint sur-tout de la simonie qui regnoit à la Cour de Rome, où l'on exigeoit des Prélats des sommes qui se partageoient entre le Pape

& les Cardinaux. Cette Cour avoit différens moiens d'évoquer à soi les élections des Evêques ; d'où il arrivoit que les églises demeuroient vacantes plusieurs années par la longueur des procès, au grand préjudice des ames. Les Evêques étoient fort méprisés en cette Cour, & le Pape entreprenoit en diverses manieres sur leur jurisdiction. L'Auteur demande une grande & sérieuse réforme, dans la Cour de Rome, dans les Evêques & tout le Clergé. L'incontinence y étoit si commune, qu'il propose de permettre le mariage aux prêtres, comme dans l'Eglise Grecque. Il se plaint aussi fortement qu'on voioit des lieux de débauches près des églises, & en Cour de Rome près du Palais du Pape, & que son Maréchal tiroit un tribut des personnes infames : ce qui couvroit d'opprobre la Religion.

Les Religieux mendians n'avoient point encore entiérement perdu leur premiere ferveur. Car cet Evêque a été dit qu'ils étoient utiles pour suppléer à l'ignorance & à l'incapacité de ceux que étoient chargés des ames. Ces religieux, dit-il, sont communément recommandables par leurs mœurs & leur science, l'austérité de leur vie, la prédication, le zéle pour la défense de la foi & la conversion des infidéles. C'est pourquoi il faudroit pourvoir à leur subsistance, ensorte qu'ils eussent en commun des revenus suffisans, ou qu'ils subsistassent du travail de leurs mains, comme faisoient les Apôtres. Il propose de confier le gouvernement des ames aux meilleurs d'entre eux & à ceux qui étoient les mieux éprouvés ; & de les empêcher de s'attacher à des études curieuses, en les rappellant à celles qui sont véritablement solides. Par les plaintes que fait l'Auteur con-

tre les Seigneurs temporels, on voit jusqu'à quel excès on étendoit alors la jurisdiction ecclésiastique. Aussi ne la rendoit-on pas gratuitement. Tous les Ministres de justice, depuis les premiers jusqu'aux moindres, recevoient des présens, & se faisoient paier cherement leurs salaires, & les Prélats affermoient le revenu de leurs Justices.

IV.

Il fut beaucoup parlé des exemptions dans le Concile de Vienne. Les Evêques demandoient qu'elles fussent abolies, & que toutes les Communautés ecclésiastiques tant séculieres que régulieres leur fussent soumises. Cette demande excita une dispute fort vive. Avant la tenue du Concile, le bruit s'étoit répandu par-tout que les religieux exempts seroient réduits au droit commun. Dès-lors tout l'Ordre de Cîteaux obtint du Pape à force de présens la conservation de l'exemption. C'est ce qui faisoit dire que le motif secret qui avoit porté le Pape à assembler ce Concile, étoit le desir de tirer de l'argent. Jacques de Thermes Abbé de Chailli du même Ordre de Cîteaux au Diocèse de Senlis, publia à Vienne pendant la tenue du Concile un traité pour défendre les exemptions. C'est une réponse à celui de Gilles de Rome Archevêque de Bourges qui les attaquoit. L'Ouvrage de l'Abbé de Chailli roule principalement sur ce principe, que le Pape est monarque dans l'Eglise, qu'il est le pasteur immédiat de chaque Chrétien, & qu'il est le maître de déterminer les Diocèses, de les changer, les diviser & en distraire quelque partie. Sur ce fondement, dont on sent la solidité, il soutient qu'il est expédient pour la grandeur & l'autorité du Pape, qu'il y

x **Contestation au concile de Vienne au sujet des exemptions.**

ait des exemptions ; parce qu'elle paroît avec plus d'éclat, quand on voit par-tout des personnes qui lui sont immédiatement soumises. L'Auteur ne pouvoit alléguer de meilleure raison pour gagner sa cause auprès du Pape.

Il prétend que les exemptions étoient devenues nécessaires, depuis que plusieurs Evêques étoient élevés sur leurs Siéges sans vocation, par la volonté absolue des Princes, par fraude ou par simonie ; que plusieurs même de ceux qui y étoient entrés légitimement, opprimoient leurs inférieurs par esprit de domination, étant moins occupés du salut des ames, que du soin de satisfaire leur cupidité. Avant les exemptions, ces Prélats détournoient souvent les moines de la priere & de leurs autres occupations spirituelles, par des citations, des exactions d'argent, & c'est ce qui a porté les Papes à leur accorder des exemptions & des priviléges. Sur quoi il cite un décret du Pape S. Grégoire rapporté par Gratien ; mais ce décret porte seulement que les Evêques ne doivent point troubler la solitude des moines, en faisant dans leurs églises des ordinations, où y célébrant des Messes publiques qui y attirassent la foule du peuple. Ce n'est point-là exempter les moines de toute jurisdiction de l'Evêque ; & néanmoins c'est sur ce décret que l'Abbé de Chailli appuie toute sa preuve.

L'Archevêque de Bourges tiroit une puissante objection de l'exemple des Templiers, qui avoient si excessivement abusé de leur exemption & de leurs autres priviléges. Cet exemple, que l'on avoit devant les yeux, fut sans doute cause que l'on traita la matiere des exemptions au Concile de Vienne. L'Archevêque disoit donc : Si les Templiers n'avoient

pas

pas été exempts, leurs Evêques les auroient visités, & auroient prévenu l'impiété & la corruption qui s'est introduite chez eux : du moins ils l'auroient connue & ne l'auroient pas laissé durer si long-tems. L'Abbé répond, que cet exemple ne conclut rien contre l'exemption des religieux occupés de l'Office divin & de l'étude ; au lieu que les Templiers n'avoient ni étude ni Office divin. Après avoir répondu à l'Archevêque de Bourges, il entreprend de répondre à Saint Bernard, qui parle si fortement contre les exemptions, particuliérement dans sa lettre à l'Archevêque de Sens & dans les livres de la Considération. Mais il suffit de lire les textes de S. Bernard, pour voir l'extrême foiblesse de ces réponses.

V.

XI. Réglemens du Concile de Vienne.

On termina dans le Concile de Vienne le grand différend de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII. On y déclara d'une part que ce Pape avoit été Catholique ; & d'un autre côté, qu'on ne pourroit jamais reprocher au Roi ni à ses successeurs ce qu'il avoit fait contre Boniface.

On y condamna quelques erreurs attribuées à Pierre-Jean d'Olive Frere Mineur mort quinze ans auparavant, & c'est la matiere du premier décret de ce Concile. Le Pape fit aussi une grande Constitution pour réunir les Freres Mineurs fort divisés entre eux, & elle fut publiée à la troisiéme & derniere session du Concile. Mais elle ne termina point le schisme qui étoit entre eux.

Le Concile de Vienne fit plusieurs autres réglemens touchant les Mandians. Il annulla la Bulle de Benoît XI en faveur des réguliers, & rétablit celle de Boniface VIII favorable aux

Evêques & aux Curés, & qui avoit été révoquée par Benoît. Le Concile régle en détail la vie que doivent mener les moines noirs. Il leur défend toute superfluité dans la nourriture, leur recommande la retraite & l'étude, mais sans faire mention du travail des mains ; tant on avoit oublié l'esprit de la vie monastique. Les mêmes réglemens s'étendent aux Chanoines réguliers. A l'égard des religieuses, le Concile leur donne des visiteurs pour abolir plusieurs abus dont il fait le dénombrement, & qui montrent combien elles avoient besoin de réforme. Il condamne des femmes que l'on nommoit Beguines, & qui prétendoient être religieuses sans faire profession d'aucne régle approuvée. Le nom de Beguines venoit des femmes pieuses que Lambert-le-Begue avoit assemblées à Liége cent cinquante ans auparavant. Quelques-unes avoient rendu ce nom odieux, en donnant dans le fanatisme de l'Evangile éternel ; mais plusieurs s'éloignerent toujours de ces excès, comme celles qui subsistent encore dans les Païs-Bas. Un autre réglement célébre est celui qui regarde les hôpitaux. Il porte que le gouvernement de ces lieux sera confié à des hommes prudens, capables, de bonne réputation. C'est l'origine des administrateurs laïques, ausquels on a été obligé de confier les biens des hôpitaux, à la honte du Clergé. Car dans les premiers siécles on ne croioit pas les pouvoir mettre en de meilleures mains, que dans celles des Prêtres & des Diacres. Mais dans les malheureux tems dont nous parlons, il étoit bien rare de trouver parmi eux des administrateurs fidéles du bien des pauvres, & l'on étoit obligé d'en prendre parmi les laïques.

Le Pape fit au nom du Concile de Vienne d'autres Constitutions. Il y en a deux touchant les priviléges des religieux & des autres exemts: l'une pour les soutenir contre les vexations des Prélats, l'autre pour en retrancher l'abus. Dans la premiere sont rapportés jusqu'à trente griefs de la part des privilégiés. Le Concile ordonne aux Prélats de faire cesser le sujet de ces plaintes. L'autre Constitution défend entre autres choses aux religieux sous peine d'excommunication par le seul fait, de donner l'Extrême-Onction, l'Eucharistie, ou la bénédiction nuptiale, sans la permission spéciale du Curé; & de détourner les fidéles de la fréquentation de leurs paroisses. D'autres Constitutions regardent les mœurs du Clergé. Il est défendu aux clercs de s'appliquer à tout commerce qui ne convient pas à leur état ou de porter les armes, d'être vêtus d'habit de différentes couleurs. A l'égard de l'Immunité des clercs, le Concile révoqua la fameuse Bulle *Clericis laïcos* de Boniface VIII avec tout ce qui en avoit été la suite. Il confirma l'établissement de la fête du S. Sacrement instituée quarante-huit ans auparavant par le Pape Urbain IV, mais dont la Bulle n'avoit point été exécutée. Clément V la confirme & la rapporte toute entiere sans y rien ajoûter, & sans faire non plus aucune mention de procession ni d'exposition du Saint Sacrement.

Pour faciliter la conversion des infidéles, le Concile établit l'étude des langues Orientales que Raimond Lulle sollicitoit depuis long-tems. On ordonne qu'en Cour de Rome & dans les Universités, de Paris, d'Oxford, de Bologne & de Salamanque, on établiroit des maîtres pour enseigner l'Hebreu,

le Syriaque & le Chaldéen, deux maîtres pour chacune de ces langues, qui seroient entretenus, en Cour de Rome par le Pape, à Paris par le Roi de France, & dans les autres villes par les Prélats, les monastéres & les Chapitres du païs.

On espéroit toujours de recouvrer la Terre-Sainte, & l'entreprise paroissoit plus facile, depuis que les Hospitaliers s'étoient rendus maîtres de Rhodes. Le Roi des Romains Henri, Philippe Roi de France, Louis Roi de Navarre son fils aîné, Edouard Roi d'Angleterre, promettoient de faire le voiage. C'est pourquoi le Concile de Vienne ordonna une croisade ou passage général, auquel s'engagerent par vœu les Rois de France, de Navarre & d'Angleterre, avec plusieurs Seigneurs. Pour les frais de cette croisade, le Concile ordonna la levée d'une décime pendant six ans, & ce fut apparemment l'occasion d'un décret du Concile, qui défend de lever les décimes avec trop de rigueur, en prenant les calices, les livres & les ornemens des Eglises. Le Concile de Vienne fut terminé à la troisiéme session tenue le samedi dans l'Octave de l'Ascension, qui cette année 1312 étoit le sixieme de Mai fête de S. Jean Porte-Latine.

VI.

XXII. Autres conciles. celui de Pennafiel en 1302.

L'an 1302, Gonsalve III Archevêque de Toléde Chancelier de Castille, tint un Concile à Penna-fiel dans la vieille Castille. Cinq Evêques de ses suffragans y assisterent; & on y publia treize Canons pour réprimer les abus & les désordres dont il est parlé dans les autres Conciles du même siécle; l'incontinence des clercs, les usures, l'usurpation des biens de l'Eglise. Le reméde qu'on apporte à tous ces

maux sont des excommunications & des interdits. On ordonne dans ce Concile aux Prêtres de faire eux-mêmes le pain destiné à être consacré, ou de le faire faire en leur présence par d'autres Ministres de l'Eglise. On défend de faire perdre les biens aux Juifs ou aux Mahométans qui auront reçu le baptême, de peur que la crainte de cette perte ne les empêche de se convertir. On ordonne de paier la dîme de tout ce qu'on acquiert légitimement, pour reconnoître par-là le souverain domaine de Dieu. Ce Concile accepte la fameuse Bulle *Clericis laïcos* qui étoit si décriée en France. Il se plaint de quelques personnes puissantes qui entreprenoient sur les droits de l'Eglise. Il prescrit ensuite la maniere de procéder contre les Chevaliers des Ordres militaires qui étoient coupables de ce crime : ce qui montre que ces Religieux n'étoient guères plus retenus que les séculiers.

XIII. De Cologne en 1310.

On tint en 1310 plusieurs Conciles Provinciaux. Dans celui de Cologne on défend aux paroissiens de recevoir la communion pascale d'un autre que de leur Curé. On fixe le commencement de l'année à Noël, suivant l'usage de l'Eglise de Rome. On ordonne aux religieuses la clôture, & aux Religieux l'observance exacte du vœu de pauvreté.

XIV. De Ravenne en 1311.

L'année suivante on tint un Concile à Ravenne où l'on publia trente-deux articles, pour renouveller les anciens Canons mal observés. Le plus important regarde les violences exercées contre les Evêques, qui étoient emprisonnés, battus, tués ou chassés de leurs Eglises & dépouillés de leurs biens. On accumule contre les auteurs de ces crimes toutes les censures & les peines spirituelles ; mais de tels

maux ne pouvoient être reprimés que par la force & la puissance séculiere ; & l'Italie n'avoit point alors de Prince capable de l'emploier. Henri de Luxembourg Roi des Romains étoit en Lombardie avec une armée ; mais il ne pensoit qu'à s'y faire connoître pour Souverain.

XV. Autre de Ravenne en 1314. Trois ans après on publia vingt articles dans un autre Concile tenu par le même Archevêque de Ravenne nommé Rainald. On y défend d'ordonner Evêque qui que ce soit, sans la permission du Métropolitain, & sans avoir demandé le consentement aux Comprovinciaux. On exhorte les exempts à n'admettre aucun Evêque étranger & inconnu, n'aiant point de peuple soumis en deçà la mer, à faire des fonctions pontificales dans leurs Eglises. Ces inconnus étoient sans doute des Evêques *in partibus*, dont le nombre augmentoit tous les jours. Quand les Evêques passeront, les Curés feront sonner les cloches, afin que le peuple vienne recevoir la bénédiction à genoux sous peine de cinq sols d'amende, qu'on donnera aux pauvres. (Nous n'avions point encore vu d'ordonnance formelle pour faire rendre aux Evêques ces honneurs extérieurs. Elles n'étoient pas nécessaires dans les premiers siécles, parce que le respect & l'affection des fidéles en tenoient lieu.) Les Prêtres seront obligés de célébrer leur premiere Messe dans trois mois après leur ordination, & ensuite de la dire au moins une fois l'an.

VII.

XVI. De Bologne en 1317. L'an 1317, le même Rainald tint un Concile à Bologne où assisterent huit Evêques ses suffragans. On y fit vingt-deux articles de réglemens qui furent publiés à la fin du Concile.

On se plaint que la vie scandaleuse du Clergé le rend méprisable au peuple & le porte à usurper les biens & les droits de l'Eglise. On défend donc aux Ecclésiastiques tout ce qui contribuoit à les décrier, & l'on prescrit en détail la forme & la qualité de leurs habits. On défend absolument la chasse à tous les Religieux. La corruption du Clergé venoit en partie de ce que les laïques par leurs sollicitations ou leurs menaces, faisoient recevoir dans les Chapitres & les monasteres de mauvais sujets, qui étoient leurs parens ou leurs amis. Pour y remédier le Concile ordonne, que personne ne sera reçu Chanoine régulier, sans la permission de l'Ordinaire. Pendant la grande Messe on n'en dira point de basses dans la même Eglise, pour éviter le mouvement & bruit de ceux qui vont les entendre. A la fin des statuts est une taxe de ce que doivent prendre les greffiers d'officialité, pour toutes les expéditions qui sont de leur ministere, & cette taxe des dépens fait voir en détail les procédures qui étoient alors en usage, & dont une grande partie a été depuis retranchée.

La même année le Pape Jean XXII accorda au Roi Philippe-le-Long que ses officiers pussent arrêter les clercs notoirement coupables, quand il y avoit lieu de craindre qu'ils ne prissent la fuite : à condition de garder en les arrêtant toute la modestie possible, & de rendre les coupables au juge ecclésiastique. On voit ici un commencement de la distinction du délit commun & du cas privilégié.

VIII.

Le Roiaume de Castille étant troublé par diverses factions pendant la minorité du Roi Alfonse XI, le Pape Jean XXII y envoia un XVII. De Valladolid en 1322.

Légat, qui assembla en 1322 un Concile à Valladolid où étoit la Cour. On y publia vingt-sept Canons dont voici les plus remarquables. L'Eglise a ordonné que les Métropolitains tiennent tous les ans des Conciles Provinciaux. Comme quelques-uns ont négligé de le faire pendant plusieurs années, l'Eglise en a beaucoup souffert. Nous avertissons donc tous les Archevêques d'observer sur ce point le décret du Concile de Latran en 1215; & nous ordonnons que s'ils ne tiennent leurs Conciles au moins tous les deux ans, l'entrée de l'Eglise leur soit interdite jusqu'à ce qu'ils aient satisfait. Les Evêques tiendront aussi sous la même peine leurs synodes diocésains tous les ans. Chaque Curé aura par écrit en latin & en langue vulgaire, les articles de foi, les préceptes du Décalogue, les Sacremens, & ce qui regarde les vices & les vertus. Quatre fois l'année il les lira publiquement au peuple, aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte & de l'Assomption, & les Dimanches de Carême : c'est ce que nous appellons le catéchisme. On peut juger par ce statut qu'elle étoit l'ignorance des peuples. Les Prélats seront vêtus modestement & porteront toujours le rochet en public.

L'incontinence des clercs & même des prêtres étoit un vice très-commun en Espagne, comme le témoigne Alvare Pelage Auteur du tems & lui-même Espagnol. Nous n'osons rapporter ici la description qu'il en fait. Le Concile de Valladolid ordonne que les clercs qui ne changeront pas de conduite seront privés de leurs revenus, & même du titre de leurs bénéfices. A l'égard de ceux qui, étant tombés dans les mêmes désordres, ne possédent point de bénéfices, ils seront déclarés incapables d'en

obtenir, s'ils sont Prêtres; & s'ils ne le sont pas, ils ne pourront être promus aux Ordres supérieurs. On n'admettra aux Ordres sacrés que ceux qui sauront au moins parler latin, & on n'ordonnera de clercs qu'antant que chaque Eglise en peut nourrir, de peur qu'ils ne soient réduits à mandier, à la honte du Clergé. Défense de manger de la viande en Carême & aux Quatre-Tems sous peine d'excommunication, & de laisser les infidéles dans l'Eglise pendant l'Office divin, principalement pendant la Messe; & aux fidéles, d'assister à leurs nôces & à leurs enterremens. C'est qu'il y avoit encore en Espagne beaucoup de Juifs & de Mahométans. Pour faciliter leur conversion, il est ordonné de pourvoir à la subsistance de ceux qui après leur baptême sont réduits à la mandicité, en les recevant dans les hôpitaux, & leur faisant apprendre des métiers dont ils puissent vivre. Il se trouvoit des Chrétiens assez méchans pour enlever d'autres Chrétiens, & les vendre aux Mahométans. Le Concile le défend sous des peines rigoureuses. On défend aussi les épreuves du fer chaud & de l'eau bouillante, qui étoient encore usitées en Espagne.

IX.

Guillaume fils du Vicomte de Melun Archevêque de Sens tint son Concile Provincial à Paris l'an 1324. On y publia quatre réglemens, dont le premier ordonne que chaque Evêque dans son Diocèse doit exhorter son peuple à observer l'abstinence & le jeûne le Mercredi après l'Octave de la Pentecôte veille de la fête du S. Sacrement. Le Concile ajoûte: Quant à la procession solemnelle que l'on fait le même jeudi en portant le S. Sacrement; puisqu'elle semble avoir été introduite en quelque maniere

XVIII. De Paris en 1324.

par inspiration divine, nous la laissons à la dévotion du clergé & du peuple. On voit ici l'origine de la procession solemnelle du S. Sacrement, dont il n'est pas dit un mot dans la Bulle de l'institution de la fête. Elle s'est introduite par la dévotion des peuples en quelques Eglises particulieres, d'où elle s'est ensuite étendue à toutes les autres. Pour le jeûne de la veille, il ne s'est conservé qu'en quelques Communautés religieuses.

XIX. D'Avignon en 1326. En 1326, il se tint un grand Concile au monastere de Ruf près d'Avignon. On y fit un réglement de cinquante-neuf articles, dont la plûpart ne regardent que les biens temporels de l'Eglise & sa jurisdiction. Quelques excommuniés, par mépris des censures, supposoient que les Prélats qui les avoient portées contre eux étoient coupables des plus grands crimes, & les excommunioient à leur tour, allumant au lieu de cierges des chandelles de suif, & des bottes de paille. Le Concile déteste cette insolence, mais il n'y apporte d'autre reméde que ces mêmes censures si méprisées. Il suppose comme une maxime constante, que les laïques n'ont aucune puissance sur la personne ni sur les biens des ecclésiastiques. On prononce des peines contre les empoisonneurs, & même contre les clercs coupables de ce crime : ce qui fait juger qu'il étoit assez commun. On marque les cas réservés à l'Evêque. On se plaint de divers abus, qui venoient de la haine des laïques contre le Clergé : mais il ne paroît pas qu'on prît les vraies moiens de faire cesser cette aversion.

X.

XX. Indulgence de l'Angelus. Il s'étoit introduit dans l'Eglise de Saintes un pieux usage, qui consistoit à avertir les fidéles au son de la cloche, de réciter sur le soir

la salutation angelique pour honorer la Sainte Vierge. Le Pape Jean XXII approuva cet usage par une Bulle de l'an 1327, & accorda dix jours d'indulgence à ceux qui feroient cette priere à genoux. C'est l'origine de la priere que nous appellons l'*Angelus*.

XXI. Reforme des moines.

Le Pape Benoît XII donna plusieurs Bulles pour la réforme de divers Ordres religieux. La premiere pour celui de Cîteaux, dont il avoit été tiré, & pour la dresser, il prit l'avis des Supérieurs majeurs de l'Ordre. Elle porte, entre autres choses: Que l'on ne recevra désormais que des sujets capables; que les Abbés ne seront vêtus que de brun & de blanc, & ne meneront point avec eux des damoiseaux. C'est que les Abbés, comme les autres Seigneurs, avoient à leur service de jeunes gentilshommes que nous nommerions des pages. L'usage de la viande est défendu dans les repas, & toutes les permissions d'en manger sont révoquées. Les moines n'auront point de chambres, & coucheront tous dans le dortoir, où il ne doit point y avoir de cellules; & si l'on y en avoit bâti, elles seront détruites. Celles que nous voions dans les anciens dortoirs, ont été faites long-tems après cette Bulle. Dans la derniere partie, le Pape y régle les études des moines, afin que par leur science ils soient utiles à l'Eglise. Ils auront des écoles de théologie à Paris, à Oxford, à Toulouse & à Montpellier, & on en établira à Bologne & à Salamanque. En parlant de l'Université de Paris, le Pape dit que c'est la principale & la source de toutes les autres, & que l'on peut y envoier des moines de de toute nation. Cette Bulle est de 1335.

L'année suivante le Pape en donna une semblable pour tous les Bénédictins. Elle s'étend

beaucoup sur l'article des études, & ordonne qu'en chaque monastere il y aura un maître qui enseigne la Grammaire, la Logique & la Philosophie, sans y admettre des séculiers, & que les moines instruits de ces sciences, seront envoiés aux Universités pour étudier en Théologie ou en Droit canon. Entre les monasteres, on nomme souvent les Cathédrales, parce qu'il y en avoit plusieurs servies par des moines, sur-tout en Angleterre & en Allemagne. Ces deux Constitutions font voir en quel relachement étoit tombé l'Ordre monastique. On en avoit tellement oublié l'esprit, qu'il ne s'y trouve pas un mot du travail des mains ni de la priere intérieure.

Benoît XII donna encore la même année 1336 une longue Bulle pour la réforme des Freres Mineurs. Elle fut reçue & publiée dans tout l'Ordre par l'autorité du Pape. Mais plusieurs d'entre les Freres Mineurs & même de leurs Supérieurs crurent qu'elle avoit été dressée à la sollicitation du Général Eude Geraud qu'ils accusoient de favoriser le relâchement. Il étoit logé & meublé superbement, se nourrissoit avec délicatesse & pardonnoit facilement les fautes contre l'observance. Aussi les Freres se plaignoient qu'en cette Constitution, le Pape avoit introduit plusieurs nouveautés & aboli plusieurs réglemens anciens, en un mot qu'elle tendoit plus au relâchement qu'à la réforme, comme on vit depuis par expérience. C'est ainsi qu'en parle le Pere Luc Vading qui a composé les annales de l'Ordre trois cens ans après. En 1339, le même Pape Benoît XII publia une longue Bulle pour la réforme des Chanoines réguliers ; mais cette réformation est fort superficielle, à peu près comme celle qu'il

avoit voulu établir trois ans auparavant parmi les divers Religieux.

XI.

En 1337 les Evêques des trois Provinces d'Arles, d'Aix & d'Embrun tinrent un Concile à Avignon, où l'on publia un Décret de soixante-neuf articles, les mêmes la plûpart que ceux du Concile de 1326. Voici ce qui paroît de remarquable dans les autres. Les Paroissiens ne recevront l'Eucharistie à Pâques que de leur Curé. Les bénéficiers & les clercs qui sont dans les Ordres sacrés, s'abstiendront de viande tous les samedis en l'honneur de la Sainte Vierge & pour donner bon exemple aux laïques. L'abstinence du samedi avoit été ordonnée trois cens ans auparavant à l'occasion de la Treve de Dieu. L'on voit ici qu'elle n'étoit pas encore universellement établie, comme il paroît encore d'ailleurs. Quelques juges ecclésiastiques voiant que les excommuniés demeuroient long-tems endurcis, sans se mettre en peine des censures, faisoient jetter des pierres contre la maison de l'excommunié. D'autres faisoient venir un Prêtre revêtu des ornemens sacerdotaux, ou porter une bierre comme pour enterrer l'excommunié. Le Concile d'Avignon défend ces procédés & cérémonies si extraordinaires, & ordonne de s'en tenir aux remédes de droit. Mais ces remédes ne vont point au-delà de l'excommunication. Les autres réglemens de ce Concile regardent principalement les usurpations des biens ecclésiastiques, & les violences contre la personne des clercs. On y voit le soulevement universel des laïques contre le Clergé. On n'oblige dans ce Concile les Chanoines, même des Cathédrales, qu'à deux mois de résidence ; & on donne un an à ceux

XXII. Concile d'Avignon en 1337.

dont les dignités demandent les Ordres sacrés, pour s'y faire élever.

XII.

XXIII. De Noion en 1344. Jean de Vienne Archevêque de Reims assembla à Noion le Concile de sa Province l'an 1344. On y publia dix-sept Canons, dont le premier contient les plaintes, si fréquentes alors, contre ceux qui empêchoient le cours de la jurisdiction ecclésiastique, c'est-à-dire, qui s'efforçoient de mettre des bornes à l'étendue excessive que le Clergé lui avoit donnée, & qui croissoit tous les jours. On ordonne aux religieux mendians & aux autres prédicateurs, d'exhorter le peuple à paier exactement les dîmes, sous peine de perdre le pouvoir d'absoudre des cas réservés à l'Evêque. Ce Concile de Noion s'efforce aussi de réprimer les vexations des promoteurs, dont on faisoit de grandes plaintes aussi-bien que de l'avarice des procureurs, qui consumoient les parties en frais pour des causes ou injustes ou frivoles. Il faut se souvenir que ces procureurs étoient des clercs.

XXIV. De Paris en 1346. Deux ans après, Guillaume de Melun, Archevêque de Sens tint son Concile Provincial à Paris dans la maison Episcopale. Ce Concile fit treize Canons, dont le premier commence comme la décrétale *Clericis laïcos* de Boniface VIII, par des plaintes de l'ancienne inimitié des laïques contre le Clergé. Les Juges séculiers, dit ce Concile, font continuellement emprisonner, mettre à la question, & même exécuter à mort des Ecclésiastiques. On ne dit pas qu'ils soient innocens; mais on se plaint seulement que c'est au préjudice de la jurisdiction Ecclésiastique. La plûpart des autres Canons regardent les biens temporels de l'Eglise, & le

Concile finit par l'indulgence de l'*Angelus* accordée à ceux qui le diront à l'heure du couvre-feu, c'est-à-dire à la fin de la journée.

XIII.

Urbain VI voulant réprimer plusieurs abus, sur-tout la pluralité des bénéfices, ordonna de tenir des Conciles par une Constitution de l'an 1364. Le Pape dans une lettre circulaire écrite à ce sujet, dit qu'autrefois les Papes & les Evêques avoient grand soin de tenir des Conciles, mais que depuis que par leur négligence on a cessé d'en assembler, on voit que les vices se multiplient, que l'irréligion fait de continuels progrès, que le service divin est négligé, le Clergé maltraité par les laïques. C'est pour remédier à ces désordres que le Pape ordonne à chaque Archevêque, de tenir au plutôt le Concile de sa Province. XXV. Conciles proviciaux ordonnés.

Ce fut sans doute en conséquence de cet ordre que l'Archevêque de Tours assembla le sien à Angers avant Pâques de l'an 1365. On y fit trente-quatre réglemens, dont les premiers regardent les procédures, & montrent jusqu'à quel excès les clercs poussoient la chicane en ces Provinces. D'autres articles ont rapport à leurs exemptions & aux immunités des Eglises : il y en a peu qui tendent directement à la correction des mœurs. XXVI. Concile de Tours en 1365.

Il s'est encore tenu dans le quatorziéme siécle plusieurs autres Conciles, dans lesquels on ne prit pas pour établir la discipline, des moiens plus efficaces que ceux qui avoient été pris pans les Conciles dont nous venons de parler. On s'y plaignoit des mêmes maux, & on n'y apportoit pas de meilleurs remédes. XXVII. Autres Conciles.

ARTICLE XI.

Schismes & Héréfies.

I.

I. Schifme des Freres Mineurs. Combien le fujet en étoit frivole. Bulles des Papes contre eux.

NOus avons parlé du grand fchifme d'Occident, qui caufa tant de maux à l'Eglife. Voici une autre efpèce de fchifme, dont l'objet eft fort différent. C'eft la divifion qui fe forma entre les Freres Mineurs pour des chofes très-peu importantes, & qui donna néanmoins occafion à un grand nombre de Bulles. Ceux d'entre les Freres Mineurs qui fe prétendoient les plus zélés pour l'étroite obfervance, obtinrent en 1294 du Pape Celeftin la permiffion de vivre enfemble par-tout où il leur plairoit, pour y pratiquer en liberté la régle de S. François dans toute fon étendue. Il leur donna pour Supérieur un d'entre eux nommé Frere Liberat; & pour les mettre à couvert des Supérieurs majeurs de l'Ordre, il voulut qu'ils ne s'appellaffent plus Freres Mineurs, mais les pauvres Ermites. Les Supérieurs majeurs furent très-mécontens de cette féparation, & après le Pontificat de Celeftin ils firent tous leurs efforts pour la faire ceffer. Ils pourfuivirent de tous côtés les Freres qui avoient quitté l'Ordre, afin de les y faire rentrer : mais ce fut inutilement, & l'on vit dans l'Ordre des Freres Mineurs deux partis bien diftingués, dont l'un prenoit le nom de Freres Spitituels, & l'autre celui de Freres de la Communauté. L'an 1312, le Pape Clément V voulut les réunir, & lever les fcrupules de ceux qui fe plaignoient

que le corps de l'Ordre n'obſervoit pas exactement la Régle de S. François. C'eſt pourquoi il fit au Concile de Vienne une grande Conſtitution, où il détermina en particulier les paroles de la Régle qui avoient force de précepte, renvoia aux Supérieurs ce qui concernoit la figure & la qualité de leur habit, leur défendit d'avoir des troncs dans leurs Egliſes, ni de rien faire qui bleſsât le vœu qu'ils faiſoient d'une entiere pauvreté. Il exhorta les Freres de communauté à ſupporter avec charité les ſpirituels, & ordonna à ceux-ci de vivre en paix & en union avec les autres. Quelques-uns obéirent, mais pluſieurs ſe ſéparerent en diverſes Provinces, où ils prirent tellement le deſſus, qu'en quelques villes ils chaſſerent les autres, étant ſoutenus par le peuple qui les nommoit ſpirituels. Ainſi la Conſtitution de Clément V ne termina point le ſchiſme des Freres Mineurs.

Il ne fit même que croître après la mort de ce Pape. Les ſpirituels ſe ſéparerent entiérement de l'Ordre, chaſſerent à main armée de quelques couvents les Freres de la communauté & les Supérieurs, ſe donnerent des Gardiens, & prirent des habits plus étroits que les autres & des capuchons plus courts. Le Pape Jean XXII écrivit contre eux à Frideric Roi de Sicile, pour le prier d'aider les Supérieurs de l'Ordre des Freres Mineurs à ramener les ſchiſmatiques. Il fit en même-tems une Conſtitution par laquelle, à l'exemple de Nicolas IV & de Clément V, il renvoie au jugement des Supérieurs, de déterminer en chaque païs la forme des habits & la qualité des étoffes convenables à la pauvreté ordonnée par la Régle de S. François. Il laiſſe auſſi à la diſcrétion des

supérieurs de garder quelques provisions de bouche, & d'avoir pour cet effet des greniers & des celliers, ce que les Spirituels prétendoient être contraire à la pauvreté évangelique. Cette Constitution commence par ces mots : *Quia quorumdam exigit*, & fut publiée en 1317, & encore les années suivantes. Le Pape fit commander aux prétendus Spirituels de quitter leurs habits singuliers & d'en prendre de conformes à ceux de l'Ordre. Mais ils déclarerent que sur un article de cette importance, ils ne pouvoient en conscience obéir aux Supérieurs, & ils en appellerent au Pape Jean mieux informé. A la fin de cette année 1317, Jean XXII donna la Bulle *Sancta Romana* qui condamne deux sortes de personnes ; les spirituels schismatiques, & les sectateurs des erreurs de Jean-Pierre d'Olive. Nous parlerons de ces derniers, qu'il ne faut pas confondre avec ceux à qui l'on ne reprochoit autre chose que leur obstination à vouloir se séparer des Freres de Communauté, à porter de petits Capuces, un habit plus étroit & plus court que celui des autres, & à ne vouloir ni celliers ni greniers.

II. Freres Mineurs brûlés à Marseille.

Bien loin de se soumettre à tant de Constitions, ils se donnerent un Général particulier : ce qui obligea le Pape à publier une constitution adressée à tous les Evêques, qui commence par ces mots : *Gloriosam Ecclesiam*, qui n'eut pas plus d'effet que toutes les autres. Le Général Michel de Céséne voulant faire exécuter les ordres du Pape, trouva de la résistance sur-tout de la part de quatre spirituels, qui brûloient de zéle pour la conservation de leurs petits capuces & contre la réserve des provisions de bouche. Ils soutinrent en face au Gé-

néral, que l'Ordonnance du Pape étoit contraire au conſeil de l'Evangile, & à leur vœu de parfaite pauvreté. Le Général les envoia à l'Inquiſiteur de Provence qui les interrogea juridiquement. Ils répondirent qu'ils s'en tiendroient juſqu'au jour du jugement, aux proteſtations & aux appellations qu'ils avoient formées contre les ordres à eux ſignifiés de la part du Pape, de changer leur habit & d'approuver les réſerves des proviſions de bouche. On les exhorta, mais en vain, à ſe ſoumettre aux Bulles du Pape. Enfin l'Inquiſiteur rendit une ſentence, par laquelle il déclara que l'opiniâtreté des quatre freres avoit ſa ſource dans la doctrine hérétique de Pierre-Jean d'Olive ; & ſur ce fondement il les condamna comme hérétiques. Enſuite l'Inquiſiteur requit l'Evêque de Marſeille de procéder à la dégradation des quatre freres, ce qu'il lui accorda. Cet Evêque ſe revêtit comme pour faire l'Ordination, on prépara un autel ; il fit appeller les condamnés revêtus comme pour faire les fonctions de leurs Ordres. Trois étoient Prêtres, & le quatriéme Diacre. Le Prélat les dégrada l'un après l'autre, les dépouillant de tout Ordre, bénéfice & privilége clérical, & leur fit raſer la tête, enſorte qu'il ne leur reſtoit aucune marque de cléricature.

Enfin ils furent laiſſés au jugement ſéculier. L'Evêque & l'Inquiſiteur prierent le Viguier de Marſeille de leur épargner la vie. Mais comme cette priere n'eſt qu'une ſimple formalité ſuivant le ſtile de l'Inquiſition, le Viguier ne laiſſa pas de les condamner à être brûlés, & les fit exécuter le jour même ſeptiéme de Mai 1318. Ils furent honorés comme Martyrs par les autres freres ſpirituels.

III. Bernard Délicieux.

Un des plus zélés d'entre les Freres Spirituels, étoit Bernard de Montpellier surnommé Délicieux, qui, étant venu à Avignon pour soutenir leur cause, fut arrêté par ordre du Pape & des Cardinaux & mis en prison au mois de Mai 1317. Il étoit accusé d'avoir tenu en public des discours trop libres, & même séditieux. Son procès fut instruit par plusieurs Evêques, & il fut condamné à être dégradé, dépouillé de l'habit de S. François & mis aux fers dans une prison pour y faire pénitence au pain & à l'eau le reste de ses jours : ce qui fut exécuté. Cette rigueur ne fit qu'irriter davantage les Spirituels, qui du schisme tomberent dans l'héréfie. Ils s'attacherent, du moins plusieurs, aux partisans de Pierre d'Olive, & se retirerent en Allemagne où ils furent en repos sous la protection de Louis de Baviere.

II.

IV. Dispute très-vive sur une question frivole. Bulles du pape Jean XXII.

Vers le même tems, on reveilla une ancienne querelle qui avoit été parmi les Freres Mineurs presque aussi-tôt après la mort de S. François. La question qui y avoit donné lieu, est d'une spiritualité si déliée, qu'elle s'évapore & s'évanouit quand on veut la presser. Il est certain que ce qui est mangé ou bû par les Freres Mineurs est aussi bien consumé, que ce qui est mangé ou bû par ceux qui n'ont pas fait profession de leur régle. Mais on mit en question parmi eux, comme nous l'avons vu dans l'histoire du treziéme siécle, si la propriété des choses qui se consument ainsi par l'usage, comme la soupe, le pain & le vin leur appartenoit, ou s'ils n'en avoient que le simple usage sans aucune propriété. La plûpart voiant que c'étoit un degré de perfection

qui ne coûtoit rien, que de fe dépouiller ainfi de cette propriété fur les chofes qui fe confument par l'ufage ; attendu que ce renoncement n'empêchoit en aucune forte l'ufage, auquel feul ils étoient intéreffés, embrafferent avec ardeur cette opinion ; Que les Freres Mineurs n'avoient que le fimple ufage des chofes qu'ils mangeoient ; Que la propriété en appartenoit au Pape ; & que c'étoit-là la pauvreté dont Jefus-Chrift leur avoit donné l'exemple. Grégoire IX, Innocent IV, Nicolas III, Martin, IV, & Nicolas IV avoient favorifé cette prétention. Jean XXII ne trouva point à propos de fe charger de ce domaine inutile ; mais il fit néanmoins examiner férieufement la queftion, beaucoup moins digne d'examen que de mépris.

Pendant qu'on délibéroit à Avignon fur cette importante matiere, les Freres Mineurs tinrent à Peroufe leur Chapitre général, où ils firent un Décret par lequel ils déclarerent qu'ils s'en tenoient à la définition de Nicolas IV. Ce Décret fut foufcrit par le Général Michel de Céféne & par neuf Provinciaux, dont le premier eft le fameux Guillaume Ocam. Le Chapitre publia auffi une lettre adreffée à tous les fidéles, contenant la même déclaration, mais plus étendue, & foutenue de raifons réduites à des fillogifmes en forme. Le Pape après un long examen publia la fameufe Conftitution, *Ad Conditorem*, où il traita à fond la queftion de la pauvreté parfaite, & révoqua la Bulle, *Exiit qui feminat*, de Nicolas III, qui étoit le grand appui des Freres Mineurs. Nicolas notre prédéceffeur, dit Jean XXII, fit autrefois pour de bonnes raifons une ordonnance, où il déclara que la propriété de tous les biens meubles &

immeubles des Freres Mineurs, appartenoit à lui & à l'Eglise Romaine, n'en reservant aux Freres que le simple usage. Et comme il est quelquefois utile de vendre ou de troquer des livres ou d'autres meubles, il leur en accorda la permission à l'égard des choses dont l'usage leur est permis. Quoique le Pape Nicolas ait fait ce réglement à bonne intention, croiant qu'il seroit utile à l'Ordre des Freres Mineurs, l'expérience a fait voir le contraire. Il n'a augmenté en eux ni la charité, ni le mépris des choses temporelles. Ils n'ont pas moins d'empressement pour les acquérir & les conserver, même en soutenant des procès. Ils n'en sont pas plus pauvres, ni l'Eglise Romaine plus riche.

L'illusion de leur prétendu usage de fait, continue le Pape, paroît sensiblement dans les choses qui se consument par l'usage, à l'égard desquelles l'usage de fait ou de droit ne peut être séparé de la propriété : & il n'est pas vraisemblable que l'intention du Pape Nicolas ait été de réserver à l'Eglise Romaine la propriété de ces sortes de choses, d'un œuf, par exemple, d'un fromage, d'un morceau de pain. On peut séparer l'usage de la propriété, dans les choses dont on use sans en détruire la substance, comme un cheval, un livre, ou quelque meuble ; mais il est impossible de les séparer dans celles dont on ne peut user sans les détruire. D'ailleurs le simple usage de fait sans aucun droit, ne peut être qu'injuste, & par conséquent opposé à l'état de perfection, au lieu d'y conduire. Au reste la Constitution du Pape Nicolas n'a pas seulement été inutile aux Freres Mineurs, elle est encore honteuse à l'Eglise Romaine, qu'elle engage à plaider continuellement, le plus souvent pour des baga-

telles, ſous prétexte de défendre cette propriété imaginaire réſervée à l'Egliſe Romaine.

Bonne-Grace de Pergame qui étoit en Cour de Rome chargé de la procuration de tout l'Ordre des Freres Mineurs, appella de cette Conſtitution en plein conſiſtoire. Le Pape en fut irrité, & fit mettre ce religieux en priſon, où il demeura un an entier. Cependant la queſtion s'agitoit de jour en jour avec plus de chaleur, comme ſi elle eût été de la derniere importance, & qu'il n'y eût rien de plus preſſé à faire dans l'Egliſe. Et le Pape continuoit de conſulter les plus ſavans Théologiens. L'archevêque de Vienne lui donna la conſultation de l'Univerſité de Paris, où la queſtion eſt traitée fort au long, avec les raiſons pour & contre. La concluſion eſt : Que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres avoient en commun l'uſage de droit, & même la propriété de quelques biens, puiſque ſans ce droit & cette propriété, ils n'auroient pu en uſer juſtement ; que n'en aiant jamais uſé injuſtement, ils avoient par conſéquent toujours eu droit d'en uſer. Le Général de l'Ordre des Freres Prêcheurs, célébre Docteur de Paris, fit en particulier un grand Traité ſur cette matiere, pour montrer que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres avoient eu un véritable droit ſur les choſes dont ils uſoient. Le Pape Jean XXII, après une mûre & longue délibération, décida la queſtion par la décrétale *Cum inter nonnullos* conformément à la concluſion de l'Univerſité de Paris. Cette Conſtitution eſt de l'an 1323. Le Cardinal Vital du Four qui avoit ſoutenu l'opinion contraire, & qui avoit écrit trois volumes pour la défendre, ſe ſoumit à la déciſion du Pape. D'autres Cardinaux, Archevêques & Evêques ſe ſoumirent auſſi. Mais Michel de Céſéne Géné-

ral des Freres Mineurs demeura attaché à son décret du Chapitre de Perouse, & Guillaume Ocam se déclara aussi pour l'opinion condamnée par le Pape Jean, jusqu'à prêcher publiquement, que c'étoit une hérésie de dire que Jesus-Christ & ses Apôtres eussent eu quelque chose soit en particulier soit en commun.

Plusieurs autres Freres Mineurs se croiant condamnés injustement, chercherent de la protection auprès de l'Empereur Louis de Baviere, qui les reçut volontiers, les soutint contre le Pape, & reprocha à Jean XXII comme une hérésie sa décision touchant la pauvreté de Jesus-Christ. Ces Freres révoltés contre le Pape engagerent tellement l'Empereur dans leur querelle, qu'ils lui firent adopter toutes leurs déclamations contre les deux Constitutions de Jean XXII, *Ad conditorem* & *Cum inter nonnullos*. Ils attaquerent ces Bulles avec une aigreur & une insolence, qui fait voir combien ces hommes qui témoignoient tant de zéle pour le détachement parfait, étoient éloignés de l'humilité & de la charité chrétienne. Ce que les Freres Mineurs avoient fait dire à l'Empereur contre les deux Bulles de Jean XXII, porta ce Pape à en publier une nouvelle en 1324, qui commence, *Quia quorumdam*, où il répond aux objections tirées de la Décrétale *Exiit qui seminat*, & des autres données par plusieurs Papes en faveur des Freres Mineurs. Voici comment ces Freres raisonnoient. Un Pape ne peut détruire ce que ces prédécesseurs ont établit. Or plusieurs Papes, & en particulier Nicolas IV, ont décidé en faveur de notre sentiment sur la pauvreté parfaite. Jean XXII ne peut donc pas le condamner. Le Pape dans sa réponse à cette difficulté combat la premiere proposition,

propoſition, que les Freres Mineurs regardoient comme un principe certain. Et il eſt évident qu'il y réfute & révoque réellement la bulle de Nicolas III, quoiqu'il le faſſe avec toute la modeſtie & le ménagement poſſible. Car il rejette comme injuſte le ſimple uſage de fait, que Nicolas admettoit non-ſeulement comme juſte, mais comme méritoire ; & il déclare que c'eſt une héréſie d'attribuer à Jeſus-Chriſt cette eſpéce d'uſage, ce que faiſoit Nicolas. Il eſt donc néceſſaire de reconnoître, que l'un de ces deux Papes s'eſt trompé ſur ce point, dans une déciſion revêtue de toute la ſolemnité poſſible. Auſſi ne nioit-on pas alors que le Pape pouvoit ſe tromper dans ſes déciſions. Cette contrariété entre les déciſions de deux Papes embarraſſe tellement le Cardinal Bellarmin, qu'il avoue de bonne foi qu'on ne les peut pas accorder en tout ; & pour ſauver ſon opinion de l'infallibilité du Pape, il a recours à une diſtinction frivole, plus propre à montrer ſon embarras, qu'à lever la difficulté. En un certain tems, dit Bellarmin, Jeſus-Chriſt nous a donné l'exemple d'une pauvreté parfaite, en renonçant au droit de toutes les choſes dont il uſoit, comme le dit le Pape Nicolas. Dans un autre tems il a été maître des choſes qui ſervoient à ſon uſage, comme l'établit Jean XXII. Mais cette maniere d'accorder les déciſions de ces Papes n'eſt pas ſolide, parce que Jean XXII ne prétend pas ſeulement qu'en un certain tems Jeſus-Chriſt a été maître des choſes dont il uſoit, mais il prétend qu'il l'a toujours été. Au reſte Bellarmin prend aſſez mal à propos le parti du Pape Nicolas contre Jean XXII. Mais il faut du moins qu'il reconnoiſſe que l'un de ces deux Papes, com-

me nous venons de le dire, s'est trompé dans une décision solemnelle & authentique. C'est pour ce Théologien une difficulté, mais ce n'en étoit point une dans le quatorziéme siécle. Un Auteur du tems qui écrivoit pour la défense de la Bulle *Quorumdam* contre les Freres Mineurs, soutient quatre propositions, dont la premiere est que le Pape n'a pas le pouvoir de faire des décisions contre ce qui est déterminé & enseigné par l'Ecriture-Sainte; & la quatriéme, qu'il en peut faire contre ce qui a été déterminé & établi par ses prédécesseurs, ou par lui-même. Il prouve la premiere proposition par un Chapitre de Gratien, qui porte, que si le Pape, ce qu'à Dieu ne plaise, s'efforçoit de détruire ce qu'ont enseigné les Apôtres & les Prophétes, il seroit convaincu d'errer plutôt que de faire une décision.

V. Ce que l'on pensoit alors de l'infaillibilité du Pape.

Le Cardinal Fournier depuis Pape sous le nom de Benoît XII, écrivant contre les Freres Mineurs disoit en substance: Quand Nicolas III auroit décidé leur opinion, elle n'en seroit pas meilleure puisqu'elle est contraire à l'Ecriture-Sainte. Ils disent qu'en ce qui regarde la foi & les mœurs, ce qui a été une fois décidé par un Pape, ne peut être révoqué par un autre. Je répons que cela est faux; & pour preuve, il cite les exemples de S. Pierre repris par S. Paul, & de S. Cyprien qui s'opposoit à la décision du Pape S. Etienne, avant qu'un Concile général eût décidé la question du Baptême des hérétiques. Tel étoit le sentiment de ce Cardinal, élevé immédiatement après Jean XXII sur le Saint Siége à cause de son mérite; & l'opinion de l'infallibilité du Pape ne s'est introduite dans les Ecoles que plus de cent ans après.

Les Freres Mineurs tinrent leur Chapitre général à Paris le jour de la Pentecôte de l'an 1329, ayant pour président le Cardinal Bertrand de Poiet Evêque d'Ostie, que le Pape avoit nommé Vicaire général de l'Ordre, à la place de Michel de Céséne qui n'étoit plus regardé comme Général. Ils déclarérent que les accusations de Michel de Céséne & des autres schismatiques contre Jean XII, étoient injustes & impies. Ils déposerent Michel du généralat, & élurent à sa place Frere Geraud Odon Docteur de Paris. Ils terminerent dans ce Chapitre la question de la pauvreté de Jesus-Christ, s'efforçant de concilier autant qu'il leur fut possible la décrétale de Nicolas III & la décision du Chapitre de Perouse avec les Constitutions de Jean XXII. Ainsi la tranquillité fut rétablie dans l'Ordre des Freres Mineurs. Ceux qui demeurerent dans le schisme s'attacherent aux prétendus spirituels dont nous avons d'abord parlé, & formerent avec eux une secte qui adoptoit les rêveries & les erreurs de Pierre-Jean d'Olive.

VI. Fin du schisme des Freres Mineurs.

III.

Ce Jean d'Olive Frere Mineur, grand admirateur de l'Abbé Joachim, fit un commentaire sur l'Apocalypse, que les Freres Spirituels regarderent comme un trésor de lumiere. Il donnoit le nom de Babylone & de prostituée à l'Eglise, confondant cettte Eglise toujours sainte avec la multitude des méchans qu'elle porte dans son sein, & qui sont l'objet de sa douleur. On accusoit encore Jean d'Olive d'avoir enseigné d'autres erreurs. Du moins ceux qui se disoient ses disciples, prétendoient que les Sacremens de l'Eglise étoient inutiles, parce que la vie criminelle de ceux qui les adminis-

VII. Erreurs de Jean d'Olive.

troient, leur ôtoit toute autorité. Le Concile de Vienne condamna les erreurs que l'on reprochoit à ce Religieux fanatique : ce qui n'empêcha pas un grand nombre de laïques qui se disoient Freres de la pénitence du Tiers-Ordre de S. François, de s'attacher à lui. Le peuple les nommoit Beguards. Le Concile de Vienne condamna aussi cette secte, que l'on accusoit de commettre toute sorte d'impuretés, sous prétexte de suivre l'esprit de liberté. On croit que la plûpart se confondirent avec les disciples d'un nommé Ségarelle, de Doucin, & d'autres fanatiques semblables, dont la doctrine extravagante étoit une suite du fameux livre de l'Evangile éternel. Le Concile de Vienne fit des décrets contre toutes ces sectes, plus ou moins criminelles, & condamna aussi, comme nous l'avons déja dit, des femmes nommées communément Béguines, qui se mêloient de disputer sur la Trinité, sur l'essence divine, & introduisoient des erreurs. Nous avons aussi averti que l'on doit distinguer deux sortes de Béguines, dont les unes se livrérent au fanatisme, tandis que les autres en eurent toujours beaucoup d'horreur. L'équité ne permet pas de les confondre.

I V.

VIII. Hérétiques en Autriche.

On trouva l'an 1315 en Autriche au Diocése de Passau plusieurs hérétiques. Ils furent découverts par les Inquisiteurs de l'Ordre de S. Dominique. On les brûla, parce qu'ils demeurerent opiniâtres dans leurs erreurs. Le récit de ces erreurs feroit ennuyeux & feroit horreur. Ces misérables étoient en grand nombre. Un de leurs Apôtres, qui fut brûlé à Vienne confessa à la question, qu'ils étoient plus de huit mille en Boheme, en Autriche, en Turin-

-ge & aux environs, sans compter ceux du reste de l'Allemagne & de l'Italie. Ils se livrerent avec joie au supplice, sans qu'un seul se répentit. Ils frayerent le chemin à ceux qui vinrent depuis en Boheme & en Allemagne.

IX Erreurs d'Ecard Frere Prêcheur.

Le Pape Jean XXII condamna l'an 1329 plusieurs erreurs qu'avoit enseignées Ecard Docteur fameux de Cologne, de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Elles étoient réduites à vingt-six articles. En voici deux qui paroissent remarquables. Nous sommes totalement transformés en Dieu, comme le pain est changé au Corps de Jesus-Christ dans le saint Sacrement. L'homme de bien doit conformer entiérement sa volonté à celle de Dieu, & comme Dieu veut en quelque sorte le péché, je ne voudrois pas n'avoir point péché. Parmi les autres articles, il y a des popositions scandaleuses & extravagantes. Le Pape les condamne toutes, en avertissant qu'Ecard à la fin de sa vie avoit rétracté ses erreurs. Les paradoxes de ce Docteur n'empêchoient pas qu'il ne fût fort estimé, comme on le voit par les Ecrits de Thaulere qui lui donne de grandes louanges. On pourroit donc attribuer les propositions si révoltantes qu'Ecard avoit avancées, aux subtilités de la scholastique & au goût dans lequel écrivoient les Auteurs mystiques. Ce qu'il dit de la transformation en Dieu ; & de la conformité à sa volonté, a beaucoup de rapport aux mauvais rafinemens des Béguards de son tems & aux Quiétistes du nôtre.

V.

X. Autres hérétiques.

Pendant le cours du quatorziéme siécle on vit s'élever dans les différentes parties de l'Eglise, des hommes téméraires & ignorans, qui touchés des désordres qu'ils voyoient dans le

Clergé, entreprenoient d'y apporter des remédes qui étoient pires que le mal. Du mépris des personnes ils passoient au mépris de l'autorité ; & n'ayant plus pour guide que leur esprit particulier, ils ne tenoient à rien de fixe, & donnoient dans toute sorte d'excès. L'orgueil de ces prétendus réformateurs étoit puni par un aveuglement d'esprit, qui étoit suivi d'une effroyable corruption de cœur. On leur donnoit le nom général de Bégards ou de Turlupins. Plusieurs de ces faux zélés s'abandonnerent à des désordres que l'autorité publique fut obligée de réprimer.

XI. Jean Viclef. Parmi les différentes hérésies du quatorziéme siécle, c'est celle de Jean Viclef qui fit plus de bruit & qui eut de plus grandes suites. Viclef étoit Docteur en Théologie & Curé de Lutervoth au Diocèse de Lincolne en Angleterre. Il avoit beaucoup de réputation dans l'Université d'Oxford, lorsqu'il arriva des contestations dans cette Université entre les moines & les séculiers. Le crédit que les moines trouverent auprès du Pape, leur fit gagner leur cause, & Viclef en conçut une jalousie qui le porta à se déclarer contre la Cour de Rome avec trop de chaleur. Il attaqua d'abord l'abus que faisoit le Pape de son autorité, il en vint ensuite jusqu'à attaquer l'autorité même de l'Eglise. Il n'eut point de peine à mettre plusieurs Seigneurs dans son parti, parce que le Clergé leur étoit odieux depuis long-tems. L'Archevêque de Cantorberi à qui le Pape Gregoire XI fit des plaintes contre Viclef, le cita à un concile qu'il tint à Londres en 1377. Viclef y vint accompagné du Duc de Lancastre, qui avoit alors la plus grande part au gouvernement du Royaume. Il s'y défendit & fut renvoyé absous.

Gregoire XI averti de la protection que Viclef avoit trouvée en Angleterre, écrivit aux Evêques de le faire arrêter, & leur envoya en même tems dix-neuf propoſitions avancées par ce Docteur, que le Pape condamnoit comme hérétiques ou comme erronées. Pluſieurs de ces propoſitions ſont très obſcures : d'autres ſont répréhenſibles : & quelques-unes enfin ne paroiſſoient point condamnables. Viclef expliqua ces dix-neuf propoſitions ; & ſans en rétracter aucune, il s'efforça de les juſtifier par des ſubtilités ſcholaſtiques auſſi obſcures la plûpart que les propoſitions mêmes. Il inſiſte beaucoup ſur l'abus des biens temporels & des excommunications. Viclef ayant été cité à un concile tenu à Lambeth, y comparut & évita encore d'être condamné, étant appuyé par les Seigneurs & le peuple qui ſe déclarerent ſi fortement pour lui, que les Evêques n'oſerent faire autre choſe que de lui impoſer ſilence.

Les troubles qui arriverent en Angleterre ſous la minorité de Richard II, donnerent occaſion à Viclef de répandre ſes erreurs. Il en enſeigna qui étoient beaucoup plus dangereuſes que les précédentes, & ſe fit un grand nombre de diſciples. Guillaume de Courtenai Archevêque de Cantorberi voulant arrêter ce déſordre, aſſembla à Londres l'an 1382 un concile, qui condamna vingt-quatre propoſitions de Viclef ou de ſes diſciples. Voici les principales de ces erreurs. La ſubſtance du pain & du vin demeure dans le Sacrement de l'autel après la Conſécration. Les accidens ne demeurent point ſans ſujet dans ce Sacrement. Jeſus-Chriſt n'y eſt point véritablement & réellement ſelon ſa préſence corporelle. Un Evêque ou un Prêtre qui eſt en péché mortel, n'ordonne point, ne conſacre

point, ne baptise point. Quand un homme est véritablement contrit, la confession extérieure est inutile. Il est contraire à l'Ecriture-Sainte que les ecclésiastiques ayent des biens temporels. Les autres propositions regardent l'excommunication, & les Ordres religieux, qu'il décrie avec beaucoup de hardiesse & de témérité. Les Evêques ayant condamné ces erreurs, obtinrent du Roi Richard une déclaration qui leur permettoit de faire arrêter ceux qui les enseigneroient. En conséquence de cet Edit, l'Archevêque de Cantorberi fit mettre en prison ceux d'entre les Viclefistes qui parloient ou écrivoient avec plus de vivacité.

Le jour de S. Thomas de Cantorberi vingt-neuviéme de Décembre 1385, Viclef tomba en apoplexie prêchant dans sa paroisse : la bouche lui tourna, il perdit la parole, sa tête devint tremblante, & après avoir langui pendant deux ans, il mourut le dernier jour de l'an 1387. Il a laissé un très-grand nombre d'Ecrits tant en Latin qu'en Anglois. Quelques-uns sont imprimés, mais la plûpart sont manuscrits dans les Bibliothéques d'Angleterre. Il a traduit en Anglois toute l'Ecriture-Sainte sur la vulgate latine. Son principal Ouvrage latin est le Dialogue nommé Trialogue, parce qu'il y fait parler trois personnages, la vérité, le mensonge & la prudence. C'est comme un corps de Théologie, qui contient tout le venin de sa doctrine. Son grand principe, est que tout arrive par nécessité.



ARTICLE XII.

Réflexions sur l'état de l'Eglise pendant le quatorziéme siécle.

I.

I. Maux de l'Eglise. Maux en Angleterre.

NOus ne voyons presque plus aucun signe de vie en Angleterre. On n'y remarque personne qui brille par l'éclat de ses vertus, ou par la sublimité de sa doctrine. On y trouve au contraire des abus de tout genre, & une multitude étonnante de prévaricateurs. Le Roi Edouard I laissoit faire au Pape Boniface VIII des exactions dans l'Eglise d'Angleterre; mais c'étoit afin que le Pape lui permît d'en faire à son tour: en sorte que le Pape & le Roi n'étoient unis que pour faire le mal & pour nuire à la discipline. Edouard prétend avoir sujet de se plaindre de l'Archevêque de Cantorberi: au lieu de l'accuser devant les Evêques de son Royaume, il l'envoie au Pape qui étoit à Bordeaux. Ce Prélat obéit à un pareil ordre: le Pape le suspend sans l'avoir convaincu d'aucun crime; & tous les Evêques d'Angleterre demeurent tranquilles, en voyant le premier d'entre eux, traité d'une maniere si opposée aux regles de l'Eglise & à la dignité Episcopale. Que de coupables dans un seul événement! Le Roi faisoit sa cour à un Pape aussi ambitieux que l'étoit Clement V, en mettant sous ses pieds un Archevêque de Cantorberi: & le Pape par reconnoissance lui accorde des décimes, & l'absolution d'un serment juste en soi, mais qu'il ne

vouloit point garder. Le Pape en faisant au Roi des largesses qui ne l'appauvrissoient point, obtenoit la licence de tout entreprendre : aussi fut-ce alors qu'il commença à introduire le Droit des Annates.

Pendant le regne d'Edouard II, Dieu appesantit son bras sur les Anglois, pour les porter à la pénitence. Il les affligea de divers fléaux ; mais les châtimens ne servirent qu'à les endurcir. Après avoir été infidéles à Dieu, il le furent aussi à leur Roi. Dès le commencement de son regne ils se révolterent, & conserverent toujours le même esprit de révolte, qui les porta enfin à déposer ce malheureux Prince. La maniere dont le firent mourir les Chevaliers chargés de le garder, fait horreur, & l'on vit dans un Royaume chrétien & catholique, un exemple de barbarie que les nations infidéles ne connoissoient point, & qui étoit capable de les éloigner de plus en plus du Christianisme. Les Papes étoient peu touchés de si grands maux. Les lettres qu'ils écrivoient en Angleterre, & les Légats qu'ils y envoyoient, avoient pour but de tirer beaucoup d'argent de ce Royaume, comme des autres pays du Nord. C'est à quoi se terminoit leur sollicitude pastorale. Qu'on lise, par exemple, les lettres de Jean XXII ; l'on y verra de quelles affaires ce Pape y est occupé.

Edouard III traita sa mere d'une maniere étrange. Cette Princesse étoit sans doute très-criminelle pour avoir conspiré contre le Roi son époux. Mais ce n'est point ce crime que son fils punit en elle : il vouloit regner à son gré ; & pour y réussir, il tint sa mere en prison pendant vingt-huit ans. Que de maux produisirent les guerres sanglantes qui furent entre les Chrétiens d'Angleterre & d'Ecosse ! Ce fleau du-

ra presque autant que le long regne d'Edouard III. Quand il n'eut plus de démêlés avec les Ecossois, il tourna ses armes contre la France, qu'il mit à deux doigts de sa perte. La Religion n'étoit plus un lien capable d'unir les Souverains qui la professoient. A la honte du Christianisme, on voyoit s'entr'égorger ceux qui auroient dû donner leur vie les uns pour les autres. L'orgueil qui portoit Edouard III à vouloir étendre sa domination, sans ménager le sang des Chrétiens, ni même celui de ses propres sujets, fut puni par une passion honteuse dont il fut esclave jusqu'à sa mort. La malheureuse créature à laquelle ce Prince s'étoit attaché, l'obséda même pendant sa derniere maladie, & empêcha qu'il ne témoignât le moindre repentir du scandale qu'il avoit si long-tems donné à tout son Royaume. Les Evêques qui auroient dû tenter tous les moyens de délivrer leur Souverain de ce honteux esclavage, & de faire cesser un scandale qui deshonoroit l'Eglise, laisserent mourir ce Prince comme il avoit vécu. Aucun d'eux n'eut le courage de lui montrer la loi de Dieu, ni la générosité de s'intéresser à son salut, en s'exposant à sa disgrace.

L'on vit sous le regne de Richard II un mal dont on n'avoit point encore vu d'exemple. Des Prêtres oserent enseigner que tous les hommes étant égaux par leur nature, il étoit contre l'ordre que les uns fussent assujettis aux autres. Cet affreux principe, qui suffit seul pour mettre un horrible confusion dans l'univers, auroit trouvé peu de partisans parmi les Paiens. Il en trouva une prodigieuse multitude parmi les Chrétiens d'Angleterre. En peu de tems ces furieux furent au nombre de plus de deux

cens mille. Ils porterent par-tout la désolation, sous prétexte de mettre les hommes dans l'ordre, en les mettant dans l'égalité. Ils massacrerent les deux hommes les plus puissans du Royaume, le grand Trésorier & l'Archevêque de Cantorberi, & porterent leurs têtes sur deux piques, comme la marque de leur victoire. Quelle espece de Chrétiens que des hommes capables de se porter à de tels excès! Ce mépris si général de l'autorité publique de la part du peuple, ne fut pas le seul scandale qui éclata sous le regne de Richard II. Les Grands à leur tour donnerent des preuves de l'esprit séditieux dont ils étoient animés. Ils conspirerent contre le Roi, l'enfermerent dans une prison, & l'obligerent de renoncer à la Couronne. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le Clergé qui étoit si puissant en Angleterre, ne se soit point hautement élevé contre un tel attentat. Un seul Evêque se plaignit d'une infidélité si criminelle aux yeux de Dieu, & on lui fit un crime de ce qui faisoit sa gloire. Dans les beaux siécles de l'Eglise, les Chrétiens respectoient l'autorité souveraine, même dans les Payens qui en étoient revêtus. Dans le malheureux tems dont nous parlons, on la fouloit aux pieds, même dans les Chrétiens qui en étoient dépositaires. Tant il est vrai que les Chrétiens ne sont jamais plus fidéles à leurs Rois, que quand ils sont plus éclairés & plus vertueux; & que les Princes affermissent leur Trône, en repandant la lumiere, & en faisant fleurir la piété dans leurs Etats.

II.

II. Maux en Italie & en France.

Nous avons vû combien les Papes depuis Grégoire VII s'efforcerent d'empiéter sur la puissance séculiere, & combien ils exercerent d'ac-

tes de jurisdiction sur le temporel. Lorsque le monde, dit le grand Bossuet, fut accoutumé à ces sortes d'attentats, on ne manqua pas de trouver des Rois & des Princes assez lâches, pour couvrir leur ambition & les entreprises qu'ils faisoient sur leurs sujets, du nom des souverains Pontifes. Ils étoient bien aises en satisfaisant une honteuse cupidité, de faire croire aux peuples qu'ils n'agissoient que pour obéir au S. Siége. Cependant, continue cet illustre Prélat, comme les Décrets des Papes étoient toujours suivis de séditions & de guerres affreuses, tous les Souverains redouterent de les avoir pour ennemis; parce que, si par leurs sentences ils ne pouvoient donner des Royaumes, au moins pouvoient ils les remplir de troubles & de confusion. L'histoire ne nous a fourni que trop de preuves jusqu'ici de ces entreprises criminelles des Papes, & nous aurons la douleur d'en voir encore de nouvelles dans la suite.

Caractére de Boniface VIII. *D.f. de la décl. du Clergé de France, l. III. ch. XXIII.*

Boniface VIII, qui occupoit le S. Siége au commencement du quatorziéme siécle, (dont nous exposons maintenant les principaux scandales) est de tous les Papes celui qui depuis Grégoire VII traita les Souverains avec le plus de fierté. Les François que ce Pape a maltraités en tant de maniéres, ne sont pas les seuls qui nous le représentent comme un homme très-passionné. Les Ecrivains étrangers s'accordent en ce point avec nos Auteurs François. Ils rapportent de ce Pape beaucoup d'actions & de paroles qui marquent un caractére plein d'orgueil & d'arrogance. C'est, dit le savant Evêque de Meaux, l'idée que la postérité s'est formée de Boniface VIII. Platine qui est Italien & fort connu par son histoire des Papes, dit

Ibid.

que Boniface cherchoit plus à se faire redouter des Rois, des Princes, & des Nations, qu'à leur inspirer des sentimens de piété; qu'il prétendoit, sans suivre d'autres loix que son caprice, pouvoir donner & ôter les Royaumes, abbattre les Souverains & ensuite les relever. Que son exemple, ajoute cet Auteur, apprenne aux Supérieurs séculiers & ecclésiastiques, à ne pas commander avec cet orgueil & cette hauteur que Boniface a fait paroître: qu'ils imitent plutôt la sagesse & la modération de Jesus-Christ & de ceux qui ont été véritablement ses disciples.

La Bulle *Unam Sanctam* est la plus fameuse de toutes celles que Boniface donna en cette occasion. Quoiqu'elle ait été publiée avec beaucoup d'appareil & de fracas, elle fut regardée comme non avenue par les successeurs de ce Pape. On a été enfin obligé de s'en tenir à l'ancienne Tradition & aux maximes des Saints Peres. C'étoit précisément, dit le grand Bossuet, ce que demandoient les François, qui étoient bien assurés que la Tradition des saints Peres, & en particulier la doctrine toujours uniforme de l'Eglise Gallicane, combattoit les nouvelles prétentions des Pontifes Romains. Au reste rien ne montre mieux le goût du tems dont nous parlons, que la tournure de cette étrange Constitution, qui n'est appuyée que sur des allégories & des passages de l'Ecriture expliqués d'une maniere insensée. Que l'on en juge par ce trait. Quiconque, dit le Pape, résiste à la souveraine puissance spirituelle, résiste à l'ordre de Dieu, à moins qu'il n'admette *deux principes* avec les Manichéens, ce que nous jugeons faux & hérétique; puisque Dieu a créé le Ciel & la terre, ainsi que le

rapporte Moyse, par un *seul principe* & non par plusieurs. *In principio Deus creavit Cœlum & terram.* Le Pape fait sentir, comme une belle découverte, qu'il n'est pas dit *in principiis*. Boniface est peut-être le seul homme, à qui une interprétation si bizarre soit entrée dans l'esprit.

III.

III. Suites funestes du différend entre Boniface VIII & Philippe-le-Bel. Caractére de Clément V.

Les prétentions injustes de Boniface VIII, & son attachement à de fausses maximes sur la puissance ecclésiastique, ne sont pas le seul scandale qui ait éclaté dans son démêlé avec Philippe-le-Bel. Nous avons déja dit que les suites de ce démêlé furent terribles, & plongerent l'Eglise dans la douleur la plus amere. Le Roi Philippe voulut se mettre pour toujours à l'abri de l'injustice des Papes; & ne pouvant oublier les maux que Boniface avoit faits à la France, il employa son crédit pour faire mettre un François sur le S. Siége. Ce Prince connoissoit le manége de la Cour de Rome: & il sçut s'attacher un nombre de Cardinaux. Que d'artifices de la part du Cardinal de Prat pour tromper la faction opposée, & servir le Roi de France selon son desir; L'élection de Clément V fut le fruit de la plus fine politique, & des intrigues les plus criminelles. On n'y eut pas le moindre égard à la loi de Dieu & aux régles de l'Eglise. La faction favorable au Roi de France jetta les yeux sur l'Archevêque de Bordeaux, parce qu'elle connoissoit l'ambition de ce Prélat, & qu'elle ne doutoit pas que pour être Pape, il ne promît au Roi tout ce que l'on voudroit. Ainsi on le choisit pour une raison qui seule devoit le faire juger indigne. Est-il étonnant qu'un Pape qui fut élevé sur le S. Siége d'une

maniere si irréguliere, ait affligé l'Eglise en tant de manieres différentes! La joie dont il fut transporté en apprenant une nouvelle qui auroit dû le faire trembler; la témérité avec laquelle il promit au Roi les choses les plus injustes; la profanation qu'il fit alors de tout ce que la Religion a de plus sacré, furent le prélude des scandales qui éclaterent sous son Pontificat. L'accident si funeste qui arriva à son couronnement, auroit frappé des Chrétiens qui auroient eu de la foi. Dans la circonstance de sa vie où il étoit le plus élevé, ayant la Couronne sur sa tête, & le Roi & les Princes François à ses pieds, il fut subitement terrassé. Au sortir du festin qu'il donna après sa premiere Messe pontificale, un de ses freres fut tué dans une querelle qui s'émut entre ses gens & ceux des Cardinaux. Comment ce Pape ne voyoit-il pas que la colere de Dieu le poursuivoit? Mais la justice divine le punit d'une maniere encore beaucoup plus formidable, en l'abandonnant à la dépravation de son cœur. Il extorqua des sommes immenses du Clergé de France, & porta dans toutes les Eglises de ce Royaume le trouble & la désolation. Il fut esclave de l'impureté, & couvrit d'opprobre le S. Siége par sa vie licentieuse. Peut-il y avoir de châtiment plus terrible, que l'aveuglement de l'esprit & l'endurcissement du cœur? c'est ordinairement ainsi que Dieu punit l'abus des choses saintes & les prévarications de ses ministres.

IV.

IV. Séjour des Papes à Avignon, source de plusieurs maux.

Clément V, qui par complaisance pour Philippe-le-Bel avoit résolu de se fixer à Avignon, laissa à ses successeurs un pernicieux exemple que plusieurs imiterent. Le séjour des

Papes à Avignon fut une source de maux dont l'Eglise s'est toujours ressentie. Les troubles, les séditions, les guerres civiles désolerent l'Italie. Les désordres qui en sont la suite acheverent de défigurer cette Eglise, qui étoit déja si malade depuis long-tems. Elle devint comme le repaire de tous les vices ; & l'on ne peut lire sans effroi la peinture qu'en font les Historiens qui avoient sous leurs yeux tant de malheurs. Le même séjour des Papes à Avignon ne fut pas moins funeste à l'Eglise de France. Elle n'a jamais pu se relever des playes qui furent faites à sa discipline pendant le malheureux tems dont nous parlons. Ce prétendu honneur d'avoir des Papes François & résidens si près de la France, fut acheté bien cher. Au lieu de protéger cette Eglise, ils y exercerent une domination absolue, y disposerent de tout à leur gré, se rendirent maîtres des élections, y introduisirent tous les vices & les abus de la Cour de Rome, en un mot, firent changer de face à une Eglise qui avoit été si long-tems florissante. C'est ainsi que Dieu se vangea de tout ce qui s'étoit fait d'irrégulier dans l'élection de Clément V. On ne foule pas aux pieds impunément sa loi. Une prévarication, de la part sur-tout de ceux qui sont dépositaires de son autorité, devient la source d'une infinité de malheurs. Les Rois & les premiers Pasteurs ne péchent pas pour eux seuls : leurs fautes ont de grandes suites : ce qui prouve combien les particuliers doivent trembler, quand ils voyent l'esprit de Dieu s'éloigner de ceux qui les conduisent & les gouvernent.

Caractere de Jean XXII.

Le grand nombre de Cardinaux François que Clément V avoit créés, fut en état de

former un parti plus puissant que celui des Italiens. Il en résulta ce que l'on devoit en attendre, des divisions & des brigues. On ne put s'accorder pour donner un successeur à Clément V, & le Saint Siége vaqua plusieurs années. Le Roi de France fut obligé d'employer l'artifice & la violence pour obliger les Cardinaux à faire une élection. On prétend que les voix furent tellement partagées, que Jean XXII qui fut nommé, eut besoin de la sienne qu'il se donna. Il ne pouvoit rien faire qui fût plus propre à constater son indignité. Dès les premieres années de son Pontificat, il fit informer contre ceux qui avoient recours à la magie pour le faire mourir. Il supposoit que c'étoit un art très-réel. L'Evêque de Cahors accusé d'avoir attenté à sa vie, fut brûlé. Que cette conduite est contraire à l'esprit de l'Eglise !

Il n'est pas possible de dire combien de maux produisit le différend de Jean XXII avec l'Empereur Louis de Baviere. Le Pape Jean qui prétendoit que Dieu lui avoit donné dans la personne de S. Pierre, la puissance souveraine sur le spirituel & le temporel, déclara l'Empire vacant & procéda contre l'Empereur. Louis de son côté prit sous sa protection les Visconti ennemis du Pape. C'étoient les chefs des Gibelins opposés aux Guelphes partisans des Papes. Ces deux factions partagerent long-tems l'Italie : on ignore l'origine de leurs noms. L'empereur accusa en même-tems Jean XXII d'hérésie, le déposa, mit un Antipape en sa place, & protégea contre lui les Freres Mineurs schismatiques. Tous ces scandales dont le détail fait frémir, furent la suite des principes de Grégoire VII adoptés par ses succes-

seurs. Jean XXII en poussant à bout Louis de Baviere, le réduisit à s'abandonner à toute sorte d'excès. La vue de tant de maux dont l'Allemagne & l'Italie étoient accablées, ne put engager le Pape à entrer dans aucun accommodement avec l'Empereur. Il sacrifia à son ressentiment, la vie d'une multitude de Chrétiens, la tranquillité des Etats, & les plus précieux avantages de l'Eglise.

Tandis que les schismes, les abus, les crimes inondoient toute l'Eglise, le Pape s'amusoit à agiter des questions ou inutiles ou dangereuses. Il entretenoit les Cardinaux de son opinion sur la vision béatifique, & troubloit l'Eglise en s'efforçant d'accréditer sa doctrine erronnée. Il prit à cœur ce qui regardoit la forme de l'habit des Freres Mineurs & la propriété de leur pain, & fit de cette question frivole & bizarre la matiere de la plûpart de ses Bulles. Il travailloit en même-tems à ruiner de plus en plus la discipline, en s'appropriant la nomination des bénéfices & l'élection des Evêques. Son insatiable avarice le portoit à multiplier les promotions, & à profiter de la vacance d'un seul Siége considérable, pour faire cinq ou six translations.

V.

V. Scandales donnés par Clément VI.

Clément VI alla encore plus loin que Jean XXII. Il cassoit toutes les élections des Chapitres & des Communautés, & disoit sans détour à ceux qui lui représentoient qu'aucun Pape n'avoit agi avec tant d'empire : Nos prédécesseurs ne savoient pas être Papes. Il sçut se faire craindre des peuples & respecter des Rois. Mais étoit-ce pour cela qu'il étoit élevé sur la Chaire de S. Pierre ? Il profita de l'état fâcheux où étoient les affaires de la Rei-

ne de Naples, pour l'engager à lui vendre la Souveraineté qu'elle avoit sur Avignon. Il voulut encore s'illustrer en faisant publier par tous les Evêques sa Bulle *Unigenitus*, qui fixe le Jubilé a chaque cinquantiéme année. Le zéle extraordinaire que les fidéles de tout état témoignerent en cette occasion, fait juger qu'ils se feroient également portés à une reforme plus sérieuse & plus solide, si le Pape & les Evêques en eussent tracé un modéle par leurs instructions & par leurs exemples. Mais quelle proportion avoit la dévotion d'un pélérinage & l'indulgence d'un Jubilé, avec les maux dont l'Eglise gémissoit ? L'ignorance dans laquelle les peuples étoient plongés, ne pouvoit se dissiper que par la lumiere de la vérité & de solides instructions : les désordres qui regnoient par-tout demandoient des rémédes efficaces. Il falloit travailler à former de véritables Justes. C'étoit le seul moyen de consoler l'Eglise. Mais il auroit fallu commencer par reformer le Clergé & rétablir la discipline. C'est à quoi Clément VI ne pensoit gueres, puisqu'il ne cessoit de la fouler aux pieds, en prétendant être comme un Monarque universel dans l'Eglise. La fameuse lettre écrite à ce Pape au nom du diable, & qui fut lue en plein consistoire, étoit un sanglant reproche de ses vices & de ceux des Cardinaux. On y dévoiloit leur turpitude, leur orgueil, leur avarice, la dissolution de leurs mœurs. Clémemt VI surpassa tous ses prédecesseurs par la somptuosité de ses meubles, la délicatesse de sa table, la suite nombreuse de ses Officiers. C'étoit un grand Seigneur plongé dans les délices, & attentif à faire briller sa Cour avec une magnificence Royale. Une vie si indigne d'un successeur de S. Pierre,

fut punie par des vices qui le deshonorerent même aux yeux des gens du monde. Il se livra à la débauche & s'attacha aux femmes d'une maniere scandaleuse. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que l'on ait élevé sur le S. Siége un homme qui pendant qu'il étoit Archevêque de Sens, avoit toujours passé pour un libertin. Dans un siécle moins pervers, on l'auroit mis en Pénitence publique, & on l'auroit fait descendre à la derniere place, bien loin de l'élever à la premiere. Mais un des caracteres des tristes tems dont nous parlons, c'est que les ambitieux, les ignorans & les mondains usurpoient les premiers rangs, tandis qu'on laissoit le mérite & la vertu dans l'obscurité.

VI.

VI. Grand schisme d'Occident. Maux effroiables qu'il cause dans l'Eglise.

De toutes les suites funestes qu'eut le séjour des Papes à Avignon, aucune ne nuisit davantage à l'Eglise & n'y causa tant de troubles, que le schisme affreux qui arriva après la mort de Grégoire XI, & qui dura près de quarante ans. Ce Pape mourut à Rome où il avoit reporté le S. Siége. Le sacré College n'étoit alors composé que de François, & le peuple Romain craignoit, sur toutes choses, que le Pape futur ne retournât en France. Ce fut pour l'empêcher qu'il fit tant de violence aux Cardinaux. Outre les cris insensés dont toutes les rues de Rome retentissoient, ce peuple en vint jusqu'à menacer de mort les Cardinaux, s'ils n'élisoient pour Pape un citoyen Romain. Il fallut donc se déterminer à choisir un Pape hors du sacré College. L'Archevêque de Bari sur qui tomba le choix, & qui prit le nom d'Urbain VI n'étoit pas Romain, mais on croyoit qu'étant Italien, l'amour de la patrie le feroit rester à Rome. Ses imprudences indis-

poſerent contre lui tous les Cardinaux, qui s'étant enfuis de Rome, ne manquerent pas de relever la violence qui leur avoit été faite, & élurent le Cardinal de Geneve qui prit le nom de Clément VII. Les deux Papes ſavoient ſoutenir leurs droits avec tant d'art, & chacun donnoit des raiſons ſi frappantes de l'intruſion de ſon concurrent, que cette affaire qui n'avoit point eu d'exemple juſqu'alors, cauſa un extrême embarras aux perſonnes même les plus éclairées & les plus judicieuſes. Elle parut ſi douteuſe & ſi remplie d'obſcurités, tant ſur le droit que ſur le fait, que les peuples & les Royaumes entiers, les Princes & les Evêques & les hommes les plus célébres par la ſainteté de leur vie & par leurs miracles, embraſſerent différens partis.

Clément & Urbain employoient l'un contre l'autre les armes matérielles & ſpirituelles ; ils écrivoient chacun des apologies, s'excommunioient, & ſe chargeoient réciproquement d'injures & de malédictions. Leur défaut de modération ne fit qu'échauffer le ſchiſme, & produire une infinité de maux. Les Prélats & les Prêtres attachés à Urbain, étoient traités par les Clémentins avec la derniere cruauté. On ruina pluſieurs villes, châteaux & villages dans le Royaume de Naples, & dans les terres de l'Etat Eccléſiaſtique. On détruiſit un grand nombre d'égliſes & de monaſteres. On ne voyoit par-tout que meurtres, pillages & abominations. Les Clémentins n'étoient pas mieux traités de la part d'Urbain. Il les perſécuta ſi cruellement dans leurs perſonnes & dans leurs biens, qu'ils étoient obligés de recourir à Clément, & de le ſupplier de pourvoir à leur ſubſiſtance. Comme il ne pouvoit fournir à tout, une mul-

titude de ces Clémentins qui avoient été riches & en grande considération, étoient réduits à mourir de misere. Leur exemple en effraia beaucoup d'autres, qui pour se conserver dans leur prémier état, aimerent mieux reconnoître Urbain, & recevoir de lui des biens & des honneurs, quoiqu'ils crussent que Clément étoit le véritable Pape. D'autres cherchoient à se procurer de part & d'autre des prélatures & des bénéfices, & s'attachoient à celui qui leur donnoit le plus, sans examiner s'il en avoit le pouvoir. Enfin plusieurs vendoient à prix d'argent leur obédience, afin d'obtenir des bénéfices pour eux ou pour leurs parens. Comme ce mal regnoit également dans les deux partis, la plûpart des dignités de l'Eglise furent possédées par des sujets notoirement indignes. On vit même souvent pendant ce déplorable schisme, en plusieurs églises deux Prélats qui s'en disoient Eveques en même-tems. Quelquefois les deux partis en venoient aux mains, & les Papes permettoient de vendre l'argenterie des églises pour payer les troupes.

Rien n'est plus propre à nous donner une idée du triste état de l'Eglise pendant le schisme, que la peinture qu'en fait Nicolas de Clemangis, chargé par l'Université de Paris de travailler auprès du Roi pour faire cesser cette malheureuse division. L'Eglise, dit ce grand homme, est tombée dans la servitude & le mépris. Elle est exposée au pillage. On éleve aux prélatures des hommes indignes & corrompus, qui n'ont aucun sentiment de justice & d'honneur, & ne songent qu'à assouvir leurs passions brutales. Ils dépouillent les églises & les monasteres : le sacré & le profane, tout leur est indifférent, pourvu qu'ils en tirent de l'ar-

gent. Ils chargent les pauvres miniſtres de l'Egliſe d'exactions intolérables : on voit par-tout des Prêtres réduits aux ſervices les plus bas. On vend en pluſieurs lieux les vaſes ſacrés, & l'on voit les égliſes tomber en ruine. Que dirons-nous de la ſimonie, qui regne preſque par-tout ? C'eſt elle qui procure aux plus mauvais ſujets les bénéfices qui ſont d'un bon revenu. Les pauvres Eccléſiaſtiques, quelque mérite qu'ils aient, demeurent dans l'oubli. Plus ils ont de ſcience, plus ils ſont haïs des méchans, parce qu'ils condamnent plus librement la ſimonie, & ne veulent point employer ſon ſecours pour obtenir des bénéfices. Ce qui eſt plus déplorable, c'eſt qu'on vend juſqu'aux Sacremens. Que dirons-nous du ſervice divin ſi négligé par-tout, & entiérement abandonné en pluſieurs égliſes ? Que dirons-nous des mœurs & des vertus de l'Egliſe des premiers ſiécles, tellement oubliées, que ſi les Peres revenoient, à peine pourroient-ils croire que ce fût la même Egliſe qu'ils ont autrefois gouvernée ? Enfin ce malheureux ſchiſme expoſe notre ſainte Religion à la riſée des Egyptiens & des autres infidéles, qui croyent avoir trouvé l'occaſion favorable de nous inſulter. Ce ſchiſme rend plus hardis les Hérétiques, qui commencent à lever la tête impunément & à ſemer leurs erreurs, du moins en ſecret ; en ſorte que la foi eſt attaquée de toutes parts. Ainſi parloit Clémangis dans un diſcours compoſé pour le Roi de France par ordre de l'Univerſité de Paris.

Depuis pluſieurs ſiécles, dit le grand Boſſuet, la face de l'Egliſe étoit entiérement défigurée, par le relâchement de la diſcipline, & la corruption des mœurs. La Cour de Rome,

me, qui auroit dû remédier à ces maux, étoit elle-même la cause de presque tout ce qu'il y avoit de défectueux dans les autres Eglises : l'avarice & le libertinage avoient gagné jusqu'aux parties nobles ; & la plupart des Papes ne s'occupoient gueres du soin de faire revivre les mœurs anciennes. Convaincus qu'ils étoient, que pour soutenir leur dignité de Pontifes, il leur suffisoit à force de dispenses, de réserves, d'indictions, de décimes, d'attirer à leur tribunal toutes les affaires de la Chrétienté, tout s'achetoit à prix d'argent, &, pour le dire en un mot, l'Eglise entiere étoit au pillage. Depuis S. Bernard, & surtout pendant le schisme affreux qui ne fut éteint que dans le quinziéme siécle, les choses allerent toujours en empirant. Chaque jour l'Italie voyoit naître de nouveaux tyrans ; on étoit menacé de guerre de tous les côtés ; chaque Prince, sous le specieux prétexte de maintenir son Pape, attaquoit à main armée ceux qui ne le reconnoissoient pas, pilloit & saccageoit sans scrupule les terres de ses voisins. La discipline étant anéantie, les hérésies en prenoient occasion de se fortifier. L'Eglise attaquée par Viclef & par d'autres hérétiques, voyoit sa foi dans un péril évident ; tandis que d'un autre côté le S. Siége, autrefois le centre de l'unité, mais devenu la source même du schisme, étoit tombé dans l'avilissement & le mépris. Ceux qui le méprisoient profitoient de ce schisme si long & si funeste, pour faire paroître davantage leur audace. C'est ce qui donna à Viclef la hardiesse d'avancer cette proposition séditieuse, qu'après Urbain VI on ne devoit plus reconnoître aucun Pape, mais s'en passer, comme faisoient les Grecs.

VII.

VII. Maux en France. Désordres dans l'Ordre de Grammont. Violences des Pastoureaux.

L'Ordre de Grammont qui avoit tant édifié l'Eglise de France dans le douziéme siécle, la deshonoroit dans le quatorziéme. La régularité en étoit bannie; il étoit plein de troubles & de divisions, & le Pape fut obligé d'en ôter les plus crians scandales. Les suites funestes des Croisades n'avoient encore pu instruire ni les Papes ni les Princes Chrétiens. On fit encore des tentatives pour recommencer des expéditions qui avoient toujours été si malheureuses. Au lieu de se désabuser enfin par l'expérience du passé, on ne cessoit de faire des préparatifs qui trouvoient ordinairement divers obstacles. Le peuple qui avoit plus de zéle que de lumiere, voyant que l'on vantoit toujours les avantages de la Croisade, sans néanmoins en venir à l'exécution, crut que ce grand ouvrage lui étoit réservé, & que Dieu vouloit se servir pour cela de ce qu'il y avoit dans l'Eglise de plus foible. C'est ce qui donna lieu à ce terrible mouvement des Pastoureaux, qui se porterent à de si horribles excès. Les violences qu'ils exercerent contre les Juifs font frémir. De quoi ne sont pas capables des fanatiques, qui se conduisent sans regle, sans subordination, & qui n'ont d'autre guide qu'un zéle ayeugle, & une imagination échauffée?

VIII.

VIII. Division entre les laïques & le Clergé. *Fleur. 8. Disc.*

Les plaintes réciproques des ecclésiastiques & des laïques furent le sujet de la fameuse dispute entre Pierre de Cugnieres & Pierre Bertrandi, devant le Roi Philippe de Valois. Mais nous avons vu que la cause de l'Eglise y fut mal attaquée & mal défendue, parce que de part & d'autre on n'en sçavoit pas assez, & l'on raisonnoit sur de faux principes faute de

connoître les véritables. Pour traiter solidement ces questions, il eut fallu remonter plus haut que le Décret de Gratien, & revenir à la pureté des anciens canons, & à la discipline des cinq ou six premiers siécles. Mais elle étoit tellement inconnue alors, qu'on ne s'avisoit pas même de la chercher. Ceux qui vouloient restraindre l'autorité du Pape, se jettoient dans le raisonnement, comme Marsile de Padoue, qui par les principes de la politique d'Aristote, prétendoit montrer que l'Empereur avoit droit de borner la jurisdiction des Evêques & du Pape même. Ces raisonnemens le conduisirent à plusieurs erreurs. Mais entre celles qu'on lui reprocha, on comptoit une proposition très-véritable; & la Faculté de Théologie de Paris donna dans cette méprise. La proposition qu'elle condamna, est que le Pape ou toute l'Eglise ne peut punir de peine coactive aucun homme, quelque méchant qu'il soit, si l'Empereur ne lui en donne le pouvoir. Néanmoins la puissance que l'Eglise a reçue de Jesus-Christ est purement spirituelle & toujours la même : le reste vient de la concession des Princes, & se trouve différent selon les tems & les lieux.

Deux Prélats répondirent à Pierre de Cugnieres. Ils s'arrêterent long-tems à prouver que les deux jurisdictions ne sont pas incompatibles : mais il s'agissoit de savoir si les Evêques ont l'une & l'autre, & à quel titre : Si c'étoit par l'institution de Jesus-Christ ou par la concession des Princes; & si les Princes ne pouvoient pas révoquer ces concessions, quand le Clergé en abusoit manifestement. Pour établir le pouvoir des Prêtres sur les choses temporelles, les deux Prélats employerent les exem-

ples de l'ancien Testament. Mais il auroit fallu prouver deux propositions : l'une que les Prêtres de l'ancienne loi eussent eu pouvoir sur le temporel comme Prêtres ; l'autre que Jesus-Christ eût établi son Eglise sur le même plan que le gouvernement temporel des Israëlites. Mais on ne prouvera jamais ni l'un ni l'autre. Il est évident par toutes les Ecritures du nouveau Testament, & par toute la Tradition des dix premiers siécles, que le Royaume de Jesus-Christ est purement spirituel, & qu'il n'est venu établir sur la terre que le culte du vrai Dieu & les bonnes mœurs, sans rien changer au gouvernement politique des différens peuples, ni aux loix & aux coutumes qui ne regardent que les intérêts de la vie présente.

Les Prélats qui parlerent pour le Clergé dans cette dispute, ne dissimulerent pas le motif d'intérêt qui les engageoit à soutenir cette cause. Si les Prélats, disoit l'Archevêque de Sens, perdoient ce droit, le Roi & le Royaume perdroient un de leurs plus grands avantages, qui est la splendeur des Evêques. Ils deviendroient plus pauvres que tous les autres, puisqu'une grande partie de leurs revenus consiste dans les émolumens de la justice. Ce n'étoit pas par ce motif que saint Augustin & les autres Evêques des beaux siécles de l'Eglise, se donnoient tant de peine pour terminer les différends des fidéles. Aussi ne mettoient-ils pas la gloire de l'Episcopat dans les richesses & la pompe extérieure. La dispute de Pierre de Cugnieres contre les Prélats ne produisit rien, & augmenta plutôt l'animosité des deux partis, qu'elle ne la diminua ; en sorte que les entreprises continuerent de part & d'autre. Nous verrons dans la suite de l'histoire quels moyens les laïques

ont employé, particuliérement en France, pour restraindre la jurisdiction ecclésiastique, & la resserrer dans les bornes où nous la voyons aujourd'hui.

IX.

IX. Fléau de la guerre. Maux qui en sont la suite.

Ce fut dans le quatorziéme siécle que la France essuya des malheurs qu'elle n'avoit point encore éprouvé. Dieu appésantit sur elle son bras vengeur d'une maniere terrible. Elle se vit à deux doigts de sa perte. Dieu se servit des Anglois pour exécuter ses jugemens dans ce Royaume. Ils se répandirent dans toutes ses Provinces comme un torrent impétueux, & y firent des ravages dont on se ressentit long-tems. Autrefois Dieu employoit des Barbares pour exercer sur son peuple ses justes vengeances : mais maintenant les Chrétiens sont devenus plus dignes que les Barbares de ce rédoutable ministere. Dieu n'a pas besoin d'appeller de fort loin les infidéles, pour être en sa main la verge dont il châtie ses enfans : comme la plûpart sont des enfans rébelles & indociles, ils méritent tous de servir d'instrument à sa justice, & d'être employés à se punir les uns les autres d'une maniere proportionnée à leurs iniquités. L'église de France fut long-tems dans une horrible confusion. On ne voyoit par-tout que troubles & que désordres. Les Anglois se portoient à des excès qui faisoient regretter l'épée des Barbares. Rien n'étoit capable de satisfaire leur fureur. Comme on ne profita point en France de cette calamité, pour retourner à Dieu par la pénitence ; Dieu lâcha la bride aux passions d'une multitude de paysans, qui acheverent de ravager ce que les Anglois avoient épargné. La Blanche Compagnie parut ensuite : elle étoit composée de tout ce qu'il y avoit en France de plus méchant ;

& chacun de ces monſtres s'apliquoit à ſurpaſſer ſes compagnons par les noirceurs les plus affreuſes & les crimes les plus infâmes. Nous ne ſaurions être trop attentifs à l'obſervation que font tous les Hiſtoriens, que quand la France éprouva tant de malheurs, le luxe y étoit porté à ſon comble.

X.

X. Maux en Italie & en Allemagne.

Comme l'Italie étoit en quelque ſorte le centre des maux de l'Egliſe, Dieu la traita avec plus de rigueur que les autres pays. La peſte y fit d'effroyables ravages, avant que de paſſer chez les autres peuples. Les plus ſtupides remarquerent la main de Dieu dans ce terrible événement. L'incendie qui conſuma la célébre Egliſe de Latran fit encore plus remarquer la colere de Dieu ; & les Chrétiens en furent plus touchés qu'ils ne l'avoient été du fléau de la peſte. Ils firent quelques efforts pour appaiſer Dieu, & confeſſerent publiquement leurs iniquités : mais leur pénitence fut peu durable, leur converſion peu ſolide, & leur réforme très-ſuperficielle. Pluſieurs même accuſant les Juifs d'avoir attiré la peſte, les égorgerent avec une fureur barbare. Ainſi les châtimens dont il auroient dû profiter pour ſe tourner vers Dieu, devenoient pour eux l'occaſion de nouveaux crimes. D'autres ſur qui les calamités temporelles faiſoient plus d'impreſſion, ſuivirent tous les mouvemens d'un zéle peu éclairé, & s'abandonnerent à différens excès. On ſe rappelle l'éclat étonnant que firent les Compagnies Blanches, qui par leurs Proceſſions bizarres & ridicules s'imaginoient avoir trouvé le ſecret de ſe rendre Dieu favorable.

Les Papes fomenterent toutes les diviſions qui déſolerent l'Egliſe & l'Empire d'Allemagne

dans le quatorziéme siécle. Boniface VIII s'efforça de déposer Albert d'Autriche ; & il anima contre ce Prince les Electeurs ecclésiastiques. Le fruit de cette entreprise du Pape, fut une guerre sanglante dans laquelle Albert eut tout l'avantage. Boniface ne se réconcilia avec cet Empereur, qu'afin d'être plus en état d'attaquer le Roi de France ; encore fit-il acheter bien cher la paix qu'il accorda, puisqu'il extorqua de la simplicité de l'Empereur, une patente par laquelle il reconnoissoit que les Rois & les Empereurs tenoient du S. Siége la puissance du glaive matériel. Boniface VIII, beaucoup plus touché de ses avantages temporels que des vrais intérêts de la Religion, sacrifia le salut des ames à ses préventions contre Albert d'Autriche, en mettant sur le Siége de Treves un homme tel que Diether, qui ne se rendit fameux que par ses excès.

La double élection qui fut faite après la mort de l'Empereur Henri VII, fut la source d'un grand nombre de maux. Jean XXII se déclara contre Louis de Baviere, & dégagea ses sujets de leur serment de fidélité. Cette malheureuse division mit en feu l'Allemagne & l'Italie. Comment Jean XXII n'étoit-il point effrayé des suites qu'avoit sa haine contre Louis de Baviere ? N'étoit-il donc élevé sur le S. Siége, que pour porter partout le flambeau de la discorde, & pour établir son autorité temporelle aux dépens du repos des peuples & du salut des ames ?

Les Evêques d'Allemagne voulant remédier aux troubles & aux désordres qui regnoient dans tout l'Empire, solliciterent le Pape Benoît XII d'absoudre Louis de Baviere, & de révoquer la bulle de son prédécesseur. Mais la politique & la timidité de ce Pontife rendirent inutiles

ſes bonnes intentions. Il gémiſſoit en ſecret des maux qu'il n'auroit pu guérir qu'en s'armant de zéle & de courage. Les fauſſes démarches de la Cour de Rome ſe faiſoient avec le plus grand éclat & ſans la moindre contradiction, tandis que le bien y trouvoit mille obſtacles, & qu'un Pape tel que Benoît XII, qui auroit voulu ſecourir l'Egliſe, avoit la foibleſſe de n'oſer effectuer aucun de ſes bons deſſeins, dans la crainte de déplaire à la Cour de France qui s'étoit déclarée contre Louis de Baviere.

La lâcheté de Benoît XII, mérita que Dieu abandonna ſon ſucceſſeur Clément VI à de plus grands excès encore que ceux auſquels s'étoit porté Jean XXII. Ce Pape paroiſſant envier à l'Allemagne la lueur de paix qu'elle commençoit à eſpérer, renouvella les procédures de Jean XXII contre l'Empereur. Il ſe fit un jeu de mettre de nouveau tout l'Empire en combuſtion. Louis de Baviere accuſé d'avoir commis de grandes fautes, conſentit à être mis en pénitence : mais le Pape vouloit moins ſauver l'ame de ce Prince, qu'uſurper ſa Couronne. Plus l'Empereur s'abaiſſoit, plus la fierté du Pape & des Cardinaux augmentoit. Rien ne put appaiſer la colere implacable de Clément. Louis malgré toutes ſes ſoumiſſions fut dépoſé, & le Pape eut le triſte avantage de réuſſir dans ſa criminelle entrepriſe. Il ſacrifia à ce malheureux ſuccès tout ce que la Religion avoit de plus ſacré. On ſe rapelle, par exemple, l'état affreux auquel fut réduite l'Egliſe de Mayence. Un cœur fidéle peut-il s'empêcher d'adorer les jugemens de Dieu, qui puniſſoit d'une maniere ſi terrible l'ambition démeſurée des Papes, & l'impénitence des peuples ? Les horribles violences que les Chrétiens d'Allemagne exercerent

contre les Juifs, & les moyens iniques que plusieurs employerent pour les rendre odieux, montrent combien il étoit juste que Dieu appésantît son bras sur ces Chrétiens. Les plus insensibles furent touchés de voir tous les fléaux en quelque sorte réunis pour les accabler. Quand ils virent la peste emporter ceux que la guerre avoit épargnés, ils commencerent à se tourner vers Dieu ; ils voulurent appaiser sa colere par la pénitence, & la plûpart firent l'aveu de leurs iniquités. Mais au lieu de travailler à une conversion sincere, on s'attacha à un phantome de pénitence : on en fit un spectacle lugubre : on vit dans tout l'Empire une multitude innombrable de Flagellans, qui faisoient couler le sang de leur corps, en laissant subsister toute la corruption de leur cœur.

Innocent VI, qui connoissoit les maux dont l'Allemagne étoit inondée, & sur-tout le luxe & les désordres des ecclésiastiques, songea plutôt à tirer de l'argent du Clergé, qu'à le réformer. L'Empereur Charles IV en fut indigné, & en fit le reproche humiliant au Nonce de ce Pontife. Ce Prince touché du déréglement du Clergé, voulut y apporter quelque remede. Le Pape, au lieu de louer le zéle de l'Empereur & de le seconder, lui écrivit de prendre garde avec ses bonnes intentions de nuire à la dignité du S. Siége. Les Papes ne voyoient d'autre objet, & ils étoient pour la plûpart insensibles à tout, excepté aux intérêts vrais ou faux de leur Siége. Le saint Siége en a-t'il donc d'autres que ceux de l'Eglise ; & l'Eglise s'intéresse-t'elle à autre chose qu'à la gloire de Dieu & à la sanctification des ames ?

L'Empereur Venceslas affligea l'Eglise par sa cruauté & par sa vie scandaleuse. Les Electeurs

se crurent obligés de le déposer. Cette déposition occasionna encore de nouveaux troubles. Frideric qui fut élu pour lui succéder, fut tué en allant recevoir la Couronne Impériale. Dans le cours du siécle dont nous exposons les maux, l'Allemagne fut presque toujours dans des agitations extérieures, qui désolerent cette pauvre Eglise déjà si affoiblie par les malheurs qui avoient précédé.

X I.

XI. Maux en Hongrie.

Au commencement du quatorziéme siécle, les entreprises injustes de Boniface VIII causerent de grands maux en Hongrie. Ce Pape voulut y mettre un Roi de sa propre autorité. Celui qui avoit été élu par les Seigneurs Hongrois, soutint son droit contre Charobert nommé par le Pape. La guerre civile que ce démêlé causa, fut très-funeste à l'église de Hongrie. On remarque dans toute la suite de l'histoire les fruits amers que produisirent les maximes de Grégoire VII, ausquelles la plûpart de ses successeurs furent si attachés. Le Légat envoyé en Hongrie par Boniface, sous prétexte de la pacifier, augmenta le désordre en voulant exécuter les ordres du Pape. Il jetta sur la ville capitale un interdit qui mit le comble à tous les maux. Il n'y eut que quelques prêtres qui ne déférerent point à une sentence si injuste : mais ils donnerent dans un autre excès, en se séparant de la Communion du Pape & des Evêques de Hongrie. Dans les tristes tems dont nous parlons, l'ignorance faisoit qu'il étoit rare de trouver des hommes attentifs à remplir tous les devoirs. En voulant combattre une erreur, on tomboit souvent dans une autre ; & en s'élevant contre un abus, on s'abandonnoit à un plus grand désordre.

Clément V renouvella les entreprises de Boniface VIII sur la Hongrie, & vint à bout d'en établir Roi Charobert malgré les murmures des Seigneurs & des nobles. Ce Prince fut touché d'un scandale qui pouvoit éloigner les infidéles de la Religion Chrétienne. Le Clergé exigeoit avec rigueur les décimes des nouveaux Convertis, qui croyoient qu'on ne les avoit exhorté à embrasser la Foi, que pour tirer d'eux de l'argent. Quelle honte pour le Christianisme qu'un pareil reproche! Le Roi se plaignit au Pape de l'avarice du Clergé, & le Clergé à son tour releva les injustices du Roi & ses entreprises sur les droits de l'Eglise. Les dévotions de Charobert font connoître le goût du quatorziéme siécle; & les réglemens que l'on dressa dans plusieurs Conciles de Hongrie, montrent quels étoient les maux de cette Eglise. Les révolutions qui suivirent la mort de Charobert donnerent lieu à divers scandales. La Reine Elizabeth gouverna très-mal, & eut la cruauté de faire égorger en sa présence & en trahison Charles de la Paix qui avoit été solemnellement couronné. Dieu ne laissa pas ce crime impuni. Le Prince de Croatie fut l'instrument dont la divine justice se servit. Tous ceux qui avoient eu part au meurtre de Charles furent punis de mort, & la Reine Elizabeth elle-même.

X I I.

XII. Maux en Prusse, en Pologne & en Espagne.

Les Chevaliers Teutoniques rendirent le Christianisme odieux aux Payens par les divers excès ausquels ils se livrerent. Ces Religieux bien loin d'attirer à la Foi les infidéles, étoient un grand obstacle à leur conversion. Le Duc des Lithuaniens en fit porter ses plaintes au Pape Jean XXII, témoignant que lui & ses sujets

auroient embrassé la Religion Chrétienne, si les Chevaliers Teutoniques ne les en avoient détourné par leurs violences. On est effrayé quand on lit les reproches que ce Prince infidéle fait à ces prétendus religieux. Le Pape s'étant contenté de leur faire une exhortation, le Duc se fit justice & ravagea la Masovie & la Livonie, qui étoient remplies de Chrétiens.

Casimir III Roi de Pologne affligea l'Eglise par les scandales qu'il donna à ses sujets. Il se livra à ses passions, & fut un monstre d'impureté. Les Evêques eurent le courage de le reprendre de ses désordres, & il se trouva même à sa Cour des Seigneurs assez généreux pour lui montrer la loi de Dieu; mais ce Prince aveuglé par sa passion, n'écouta point les remontrances les plus salutaires. Les Evêques & les Seigneurs touchés des suites funestes que pourroit avoir la vie déréglée du Roi, s'adresserent au Pape, qui ordonna à ce Prince de se contenter de son épouse légitime. L'Evêque de Cracovie le frappa de censures. Mais Casimir enflé des victoires qu'il avoit remportées sur ses voisins, & animé par quelques indignes Courtisans, fit jetter dans la riviere le Vicaire de Cracovie qui lui signifia les censures. Ce qui est fort remarquable, c'est que tout le monde attribua à la vengeance divine les maux dont la Pologne fut ensuite accablée.

Les événemens les plus capables de faire impression sur les Chrétiens, ne les instruisoient pas. La décadence des Ordres militaires, & le peu de succès qu'avoient eu ces établissemens bizarres, n'empêcherent pas d'en fonder de nouveaux. On continua aussi dans le siécle dont nous exposons les malheurs, d'exhorter à la

Croisade & d'en faire les préparatifs, quoiqu'on eût plus de raisons qu'on n'en avoit jamais eu, de renoncer pour toujours à de telles entreprises. On envoyoit bien loin des Missionnaires pour travailler à la conversion des infidéles & des Mahométans, tandis qu'on négligeoit d'instruire ceux dont on étoit environné. Il y avoit en Espagne une multitude de Musulmans : personne ne pensoit à les attirer au Christianisme. Dans les beaux siécles de l'Eglise, les mœurs des Chrétiens rendoient leur Religion vénérable aux payens : mais dans les tems malheureux dont nous parlons, l'Eglise n'avoit plus cette puissante ressource. Elle renfermoit dans son sein des Justes, comme elle en renfermera toujours ; mais ces Justes étoient le petit nombre. Comme ils cherchoient à se cacher, de peur d'être affoiblis par la multitude des scandales dont ils étoient environnés, l'exemple de leurs vertus ne pouvoit attirer les infidéles, qui ne connoissoient point ces Justes si attentifs à plaire à Dieu dans le secret, & à ne pas trop découvrir leur trésor, dans la crainte de le perdre.

Denis Roi de Portugal qui avoit d'ailleurs des qualités estimables, scandalisa tous ses sujets par son incontinence. La Castille fut souvent déchirée par des cabales, des divisions & des guerres qui produisoient de grands maux. La cruauté avec laquelle les Chrétiens se traitoient les uns les autres, attira sur eux l'épée des Mahométans, qui firent une espéce de croisade, en prenant les armes dans le dessein de conserver & d'étendre leur religion. Rien n'étoit plus capable de deshonorer le Christianisme chez les Musulmans, que la conduite de D. Pedre IV Roi de Castille. On

n'avoit point encore vu un Prince Chrétien se porter à d'aussi horribles excès. Toute la durée de son regne ne fut qu'une suite d'actions barbares, qui lui ont fait donner avec justice le nom de cruel. Son prédécesseur Alfonse IX avoit un caractere différent, mais il affligea l'Eglise par un autre défaut qui lui attira une belle Lettre de Jean XXII. Ce Pape exhorta le Roi à combattre ses passions, avant que de marcher contre les ennemis de son Royaume, à faire pénitence du scandale qu'il avoit donné à ses sujets, à appaiser la colere de Dieu en chassant une femme à laquelle il étoit attaché, & attirer par sa conversation la bénédiction de Dieu sur ses entrepises.

XIII.

XIII. Maux en Orient.

La fureur avec laquelle les Grecs renouvellerent le schisme après la mort de Michel Paléologue à la fin du treiziéme siécle, mérita que Dieu les abandonnât de plus en plus à l'esprit de discorde dont ils étoient depuis si longtems animés. Quand ils eurent malheureusement réussi à se séparer entierement des Latins, ils firent éclater la haine qu'ils avoient les uns contre les autres. L'Empereur Andronic ne put jamais venir à bout de réunir les différens partis dans lesquels les Grecs étoient divisés. Le Siége de Constantinople changeoit continuellement de Patriarche. Tantôt on y élevoit un homme éclairé & régulier; tantôt on choisissoit un sujet ignorant & dévoué à la Cour; & malgré toutes les scandaleuses translations que nous avons rapportées, on ne put trouver aucun Patriarche qui réussît à calmer les esprits & à faire mettre fin aux divisions. Athanase paroissoit plus propre qu'aucun autre à ramener la paix. Il avoit toutes les qualités propres à faire impres-

sion sur la multitude. Il passoit pour un prodige de vertu, & avoit un zéle ardent pour réformer les abus & rétablir la discipline. Mais son opposition pour les Latins suffisoit pour empêcher que Dieu ne bénît ses entreprises. Les avertissemens qu'il adressa au Clergé, aux moines & aux laïques, prouvent que les Grecs n'avoient pas moins besoin de réforme que les Latins. Mais un Pape éclairé & un Pasteur zélé pouvoient élever leurs voix comme une trompette sans craindre d'être pour cela seul persécutés: au lieu que chez les Grecs on ne vouloit point entendre parler de réforme, & qu'on déposa le Patriarche Athanase pour avoir voulu entreprendre la réformation du Clergé & du peuple.

Dès le commencement du quatorziéme siécle Dieu montra aux Grecs la verge dont il devoit les châtier. Il permit au fameux Ottoman d'attaquer leur Empire & d'y faire différentes breches, qui étoient comme le prélude de la vengeance terrible qu'il alloit exercer contre eux. Les Grecs n'ayant point profité de ces avertissemens, Dieu appesantit sur ces enfans rebelles son bras vengeur. Les Turcs les accablerent au dehors, venant jusqu'aux portes de Constantinople; & ils s'entredétruisoient audedans par une guerre civile, qui achevoit de perdre ce que les Turcs épargnoient. On vit éclater dans cette guerre civile des scandales de tout genre de la part des différens Ordres de l'Empire. Les Latins qui n'ignoroient pas les maux dont les Grecs étoient accablés, auroient dû leur tendre la main, comme à des freres, & s'efforcer de rallumer dans leur cœur l'amour de l'unité en compatissant à leurs malheurs. Mais on fut très-éloigné de s'occuper

d'un tel objet. Charles de Valois ſongea à s'emparer de l'Empire Grec qu'il prétendoit lui appartenir, & les Papes l'exhorterent à exécuter ce deſſein, & ſolliciterent en ſa faveur le ſecours de tous les Princes Latins. Clément V excommunia l'Empereur Andronic & publia une Bulle terrible contre lui. D'un autre côté des Religieux mendians d'entre les Latins, au lieu d'exercer l'hoſpitalité envers le Patriarche d'Alexandrie qui avoit abordé dans le Negrepont, étoient diſpoſés à le brûler vif, & crurent lui faire grace en ſe contentant de le chaſſer honteuſement.

Le déſeſpoir auquel les Grecs étoient réduits par les Turcs, les engagea à ſe tourner du côté des Latins, & à renouer les anciennes négociations. Mais comme la gloire de Dieu & le déſir de ſauver leurs ames, n'étoient pas le principe de ces démarches, elles n'eurent aucun ſuccès, & n'aboutirent qu'à manifeſter de plus en plus l'impénitence de ce malheureux peuple. Auſſi Dieu l'abandonna-t-il à ſa dépravation, & fit-il éclater de plus en plus ſur lui ſes juſtes vengeances.

XIV.

XIV. Autres maux.

Dans les beaux ſiécles de l'Egliſe, on voyoit un grand nombre d'Evêques d'un mérite extraordinaire. Ce bien ſi conſidérable venoit du ſoin que l'on avoit d'élever à l'Epiſcopat les hommes les plus parfaits. Dans ces heureux tems, l'Article des Saints illuſtres ne renfermoit preſque que des Evêques. Mais ils ſont enſuite devenus ſi rares, que dans le quatorziéme ſiécle nous n'en avons pu trouver un ſeul qui approchât de ces anciens Paſteurs, dont le miniſtere réjouiſſoit l'Egliſe par ſa fécondité. Ce même ſiécle, dont nous examinons les triſtes

caracteres, ne nous a présenté aucun de ces astres brillans qui dans les autres âges répandoient par-tout la lumiere. Sans remonter plus haut que jusqu'aux deux derniers siécles ; qui voyons-nous parmi les Auteurs Ecclésiastiques du quatorziéme, qui puisse être comparé ou à S. Bernard, ou à S. Thomas d'Aquin & S. Bonaventure ?

Tout ce qui se passa dans la plûpart des Conciles montre l'état déplorable auquel l'Eglise étoit réduite. L'extinction de l'Ordre des Templiers suppose un mal jusqu'alors sans exemple. Les excès dont ces Religieux furent accusés sont si étonnans, que la postérité a eu peine à les croire. Quand on retrancheroit la moitié des crimes qui leur furent reprochés, il en resteroit assez pour prouver qu'il étoit nécessaire d'abolir un Ordre si corrompu. Nous n'examinerons pas tous les moyens que l'on employa contre ces Religieux, ni les vues que plusieurs avoient en poursuivant leur punition. Les défauts que l'on a pu y remarquer, font eux-mêmes partie des maux dont l'Eglise gémissoit. Les Mémoires que quelques Evêques porterent au Concile de Vienne, contiennent une triste peinture des abus & des désordres ausquels on auroit dû remédier. Mais on se contenta de faire quelques réglemens qui n'alloient point à la racine du mal : on ne jetta point les fondemens d'une réformation solide, & on laissa la discipline dans le relâchement qui faisoit gémir les vrais enfans de l'Eglise. Dans tous les autres Conciles qui furent tenus en si grand nombre pendant le quatorziéme siécle, on se contenta de se plaindre du dépérissement de la discipline, de la multitude des maux & des abus ; & l'on se borna à y appliquer des re-

medes superficiels, & à dresser des Canons qui étoient plus propres à constater le mal, qu'à en procurer la guérison.

La vue de tant de maux dont l'Eglise étoit comme inondée, donna lieu aux divers schismes & aux héréfies dont nous avons parlé. Il s'élevoit de tems en tems des hommes hardis & téméraires, qui de leur autorité particuliere osoient entreprendre de réformer l'Eglise. Ces réformateurs diaboliques étoient un nouveau scandale qui augmentoit la douleur de cette Epouse désolée. Sous prétexte de la consoler dans son affliction, ils la plongeoient dans une plus grande amertume. Ces audacieux mettoient le feu à la maison, en se vantant de la vouloir purifier. Ils s'élevoient contre l'autorité légitime, & méritoient par leur insolence & leur orgueil de devenir le jouet de l'esprit séducteur, qui les précipitoit dans l'abyme de la corruption & de l'erreur. Le plus connu de ces malheureux réformateurs fut le fameux Viclef, qui fraya le chemin aux hérétiques du seiziéme siécle. Tandis qu'on auroit dû s'armer de zéle contre ces hommes pervers, & sur-tout travailler à ôter les scandales & à réformer les abus qui donnoient lieu à leurs blasphêmes, on s'occupoit de questions frivoles, comme par exemple de la propriété du pain des Freres Mineurs & de la forme de leur capuce. Ces divisions intestines empêchoient qu'on ne donnât assez d'attention à l'embrâsement, qui ayant commencé en Angleterre, gagnoit de proche en proche, & sembloit annoncer pour les siécles suivans les plus effroyables malheurs.

Après avoir jetté les yeux sur tant d'objets si affligeans, envisageons-en maintenant quel-

ques-autres qui donnoient à l'Eglise dans l'excès de sa douleur un peu de joie & de consolation.

XV.

XV. Biens de l'Eglise. Plusieurs hommes fidéles que Dieu s'étoit réservés.

Malgré les horribles ravages que causa le schisme d'Occident, pendant lequel, dit le grand Bossuet, Jesus-Christ paroissoit endormi, & la barque de Pierre sur le point d'être submergée, on trouvoit encore des gens de bien & d'une piété solide, qui regardoient toujours le S. Siége comme la pierre fondamentale de l'Eglise Catholique & le centre de l'Unité. Malgré la corruption effroyable des mœurs & les autres maux causés par ce malheureux schisme, on se rappelloit le souvenir de tant de saints Pontifes qui avoient autrefois occupé le S. Siége. On se souvenoit encore que l'église de Rome s'étoit long-tems distinguée des autres Eglises, par une discipline plus sévére & une piété plus exacte. On n'ignoroit pas que les troubles des derniers tems ne pouvoient annuller les promesses de Jesus-Christ. On regardoit ces troubles comme une tentation, par laquelle Dieu vouloit éprouver ceux qui demeureroient inviolablement fidéles dans la foi de ces mêmes promesses, & l'on se tenoit assuré que Dieu viendroit enfin au secours de son Eglise. C'étoit là l'espérance qui soutenoit les bons Catholiques, & qui leur donnoit pour le S. Siége un zéle d'autant plus vif, qu'ils le voyoient plus fortement ébranlé par tant de secousses. L'Eglise renfermoit dans son sein un grand nombre de personnes animées de cet esprit. C'étoit de précieux restes, que Dieu s'étoit réservés au milieu de la prévarication presque générale.

XVI.

XVI. Papes qui travaillent à rémédier aux maux de l'Eglise.

Le Pape Benoît XII se déclara hautement contre les désordres qui regnoient par-tout. Il employa son autorité à les corriger, & à recueillir les débris de l'ancienne discipline. Quelle consolation pour les gens de bien de voir sur le S. Siége un homme éclairé, qui avoit toujours mené une vie édifiante, & qui dans les divers états où il avoit vécu, avoit montré du zéle contre les abus. Il étendit sur les Eglises les plus éloignées sa sollicitude Pastorale, & pressa vivement les Evêques de s'appliquer à la correction des mœurs, en commençant la reforme par leur propre maison. Il n'épargna pas la Cour de Rome, & entreprit d'en bannir le vice dominant qui étoit la simonie. Il ne crut pas devoir suivre les engagemens de son prédécesseur Jean XXII, ni soutenir l'opinion erronée que Jean s'étoit efforcé d'établir. Il eut même le courage de la rejetter formellement, & de publier une Bulle par laquelle il s'attachoit à la doctrine qu'enseignoit l'Ecole de Paris avec toute l'Eglise sur la vision béatifique. Il desiroit de rétablir dans les monasteres & dans les Chapitres une exacte régularité. En remarquant le bien que fit Benoît XII, nous ne prétendons pas dire que ce Pape fût sans défaut. Il auroit pu se dispenser de bâtir à Avignon un magnifique Palais. Il n'en auroit eu ni la volonté ni le loisir, s'il eût bien senti tout ce que demandoit de lui la place qu'il occupoit, & s'il eût connu l'étendue des maux dont l'Eglise étoit accablée. Benoît XII avoit des qualités très-estimables; mais il étoit bien différent de S. Grégoire. Aussi ne sommes-nous plus dans ces heureux siécles, où Dieu se plaisoit de

tems en tems à mettre en spectacle dans son Eglise des objets parfaits.

Cette réflexion doit aussi avoir lieu à l'égard d'Urbain V, qui paroît même inférieur à Benoît XII. Dans de meilleurs tems, & s'il eut été secondé, il auroit fait beaucoup plus de bien qu'il n'en fit, & auroit rendu à l'Eglise de plus importans services. Il ne se seroit point amusé à bâtir continuellement des édifices matériels. Les besoins spirituels de l'Eglise auroient été une matiere plus que suffisante pour remplir ses soins & ses sollicitudes. Ce défaut ne doit point nous rendre distraits à l'égard de ses bonnes qualités. Il étoit ennemi déclaré du déréglement & des désordres. Il exerça son zéle particuliérement contre ceux du Clergé, contre l'usure & la simonie, & il condamnoit hautement la pluralité des bénéfices. Il desiroit de bannir l'ignorance, & tâchoit d'animer les études. Il entretenoit un très-grand nombre d'étudians en diverses Universités, & fournissoit des livres à ceux qui n'en pouvoient acheter. Il aimoit les pauvres, & leur donnoit des marques d'une tendre affection. Il étoit si éloigné de se croire infaillible, qu'il déclara en recevant les Sacremens à la mort, que s'il avoit enseigné quelque chose de contraire à la doctrine orthodoxe, il le rétractoit, & se soumettoit à la correction de l'Eglise.

XVII.

XVII. Zéle de l'Université de Paris.

L'Université de Paris rendit à la Religion des services importans pendant le malheureux schisme qui déchiroit l'Eglise. Elle signala son zéle en plusieurs occasions, & employa pour les intérêts de Dieu le crédit qu'elle s'étoit acquis par le grand nombre d'excellens sujets qu'elle avoit

produits. Elle fut l'objet de la haine des Papes qui ne cherchoient qu'à perpétuer le schisme ; mais leurs menaces ni leurs anathêmes ne l'empêcherent pas de continuer de travailler à la paix de l'Église. Elle se mit à l'abri des Bulles fulminantes de Benoît XIII, en publiant un acte d'Appel, qu'elle soutint par un nouveau, quand on se fut efforcé de donner atteinte au premier. Rien n'étoit capable de rallentir son zéle. Les obstacles qu'il trouvoit, ne servoient qu'à l'enflammer davantage. Tous les membres qui composoient ce respectable corps, concouroient à l'envi à donner des preuves de leur amour sincere pour l'Eglise, dont les affaires les touchoient plus que tout autre objet.

XVIII. Efforts du Clergé de France pour donner la paix à l'Eglise. Vertus du Roi Charles V.

Le Clergé de France seconda les efforts de l'Université, & se donna de grands mouvemens pour éteindre le feu du schisme qui causoit tant de ravage. Plusieurs Rois, Princes & Cardinaux furent sensibles à l'état de l'Eglise, & profiterent des avis salutaires des hommes savans & animés de l'esprit de Dieu. On tint en France des assemblées célébres, dans lesquelles on prenoit des mesures pour délivrer l'Eglise du triste état où elle étoit. Quelle gloire pour la France d'avoir donné l'exemple aux autres Etats Chrétiens, & d'avoir été la source du bien que Dieu opposa à tant de maux produits par le schisme! Ce Royaume eut aussi la gloire de posséder le Prince le plus accompli qui ait vêcu dans le quatorziéme siécle. Charles V mérita le titre de Sage, parce que la sagesse & la prudence étoient son véritable caractère. Il réunissoit toutes les vertus qui font les grands Rois, & les Rois Chrétiens. Dieu récompensa son amour pour la Religion, en bénissant ses

armes & toutes ses entreprises. Il aimoit la science, & s'appliquoit à la lecture des bons livres. Il avoit une maxime qu'il mettoit en pratique, & qui seule suffiroit pour donner la plus haute idée de ce Prince. Tant qu'on honorera la sagesse en France, disoit-il souvent, l'Etat sera heureux; au lieu que tout ira en dépérissant, quand le mérite demeurera dans l'oubli. La mort de ce Roi si sage fut digne de la vie qu'il avoit menée. On se rappelle la précaution qu'il prit de déclarer par un acte autentique, que s'il s'étoit trompé en s'attachant au Pape Clément VII, c'étoit par ignorance, & qu'il protestoit vouloir s'en tenir à la décision de l'Eglise universelle, pour n'avoir rien à se reprocher devant Dieu.

XVIII.

XIX. Grands exemples de charité.

La peste qui d'Italie passa dans tous les Royaumes Chrétiens, donna lieu à de grands exemples de charité. On vit sur-tout en France un grand nombre de Religieux donner leur vie pour assister les malades. Les meilleurs sujets furent emportés, & plusieurs Communautés devinrent presque désertes. Mais l'Eglise ne posséde jamais ses enfans plus sûrement, que quand elle a la consolation de les voir mourir pour leurs freres. Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris se distinguerent aussi dans cette calamité, en servant les malades avec beaucoup de zéle.

XX. Ferveur de quelques nouveaux Ordres religieux.

L'Ordre du Mont Olivet, & la Congrégation des Jesuates qui se sont formés en Italie dans le quatorziéme siécle, nous ont présenté des objets consolans. On voyoit des hommes occupés sérieusement de leur salut, & qui prenoient toute sorte de moyens pour se garantir des piéges que le démon dressoit par-tout. On

cria d'abord à la nouveauté & à la singularité, en voyant plusieurs personnes se réunir pour faire pénitence & mener une vie réguliere. Nous n'avions point encore apperçu ce mal dans l'Eglise. Les méchans commencerent alors à accuser d'héréfie ceux qui vouloient s'éloigner de la corruption du siécle, & observer les regles de l'Evangile. Mais les Papes firent interroger ces Chrétiens édifians sur les vérités enseignées dans l'Eglise; & s'étant convaincus qu'ils n'étoient attachés à aucune erreur, ils prirent hautement leur défense, & fermerent la bouche à leurs calomniateurs qui les décrioient comme formant une secte dangereuse. L'innocence opprimée pouvoit donc faire entendre sa voix, & obtenir justice de ceux qui par état sont obligés de s'opposer au mal & de favoriser le bien.

XXI. Zéle de l'Empereur Charles IV.

En Allemagne l'Empereur Charles IV voyant que le Pape Innocent VI n'avoit de zéle que pour tirer de l'argent du Clergé, sans être touché du déréglement où il vivoit, s'appliqua lui-même à arrêter le cours des principaux désordres. Ce Prince écrivit dans toutes les Provinces pour exhorter les Prélats à se reformer & à rétablir la discipline.

XXII. Biens en Pologne.

Les grands Seigneurs de Pologne bien loin de flatter le Roi Casimir III dans son libertinage, lui donnerent des avis salutaires, & lui firent de respectueuses remontrances, pour l'engager à faire cesser le scandale qui deshonoroit le Christianisme & affiigeoit son peuple. Voyant leurs avis sans effet, ils s'adresserent au Pape & en obtinrent une sentence, qui ordonnoit au Roi de se contenter de sa femme légitime. Le Prince irrité se porta d'abord à quelques excès. Mais il fut ensuite touché des

fléaux

fléaux dont Dieu frappoit ſon Royaume, & il édifia par ſa converſion l'Egliſe qu'il avoit affligée par ſon incontinence. Le Roi Jagellon embraſſa le Chriſtianiſme avec ſes freres & pluſieurs Seigneurs. Il s'appliqua à inſtruire ſes ſujets & à les rendre Chrétiens. Son zéle pour la propagation de la foi étoit très-ardent, & il voulut bien ſe mettre lui-même à la tête des Miſſionnaires, & faire uſage de ſon autorité & de ſes richeſſes pour faciliter cette œuvre ſi importante.

XIX.

XXIII. Pluſieurs Saints d'un mérite extraordinaire.

La Bretagne poſſéda en la perſonne de ſaint Ivé un homme digne des plus beaux ſiécles de l'Egliſe. Il fut dans ſa jeuneſſe un modele parfait pour les jeunes gens qui s'appliquent à l'étude. Il faiſoit beaucoup plus de cas de la piété que de la ſcience, & il ne négligeoit rien pour conſerver le précieux tréſor de l'innocence. La mortification de tous ſes ſens, une vigilance infatigable ſur les objets extérieurs & ſur les penſées intérieures, une priere continuelle, un parfait éloignement de toute diſſipation, étoient les principaux moyens qu'il employoit contre les ennemis de ſon ſalut. Quoiqu'il eût toutes les qualités réquiſes pour les ſaints Ordres, il fallut lui faire violence pour l'y élever. Dans les différentes fonctions dont il fut chargé, il fit paroître un zéle & une prudence admirable. Il ſemble que Dieu ait voulu peindre dans ce ſaint homme un portrait accompli pour les paſteurs du ſecond Ordre, qui commençoient dès-lors à porter ſeuls le poids du jour & de la chaleur, à meſure que les Evêques négligeoient d'exercer par eux-mêmes le ſaint miniſtere. Ce que nous avons

rapporté de sa vie, justifie assez l'idée que nous en donnons ici.

S. Elzéar & sainte Delphine peuvent être regardés comme un autre chef-d'œuvre de la grace. Qu'il est beau de voir un Seigneur si distingué dans le monde, donner dès sa jeunesse des marques de la plus sublime vertu, & faire jusqu'à sa mort de continuels progrès dans la justice! Son épouse bien loin de l'affoiblir dans le généreux dessein qu'il eut de ne vivre que pour Dieu, l'y exhorta puissamment, & ne marcha pas avec moins d'ardeur que lui dans la voie de la plus haute perfection. Leur maison étoit plutôt un monastere qu'un château de Seigneur. Il semble que l'Esprit de Dieu qui s'étoit retiré de la plûpart des Communautés Religieuses, ait pris plaisir à faire éclater les merveilles de sa puissance dans la Cour d'Elzéar. Un si beau modele fut bientôt enlevé au monde, qui n'en étoit pas digne. Ce Seigneur si chrétien mourut à vingt-huit ans, étant déjà parvenu au comble de la vertu.

Le B. Pierre de Luxembourg qui mourut à l'âge de dix-huit ans, reçut de Dieu des dispositions admirables. Elles suppléerent à l'ignorance de ses guides, qui le conduisirent fort mal, en le chargeant de dignités écclésiastiques avant qu'il fût en âge d'en remplir les devoirs. Son humilité étoit profonde, ses austérités extraordinaires, ses aumônes immenses. Ce jeune Prince avoit une si grande délicatesse de conscience, que l'ombre même du péché le faisoit trembler.

Sainte Elizabeth de Portugal fit dès son enfance ses délices du saint exercice de la priere. Tout ce qui pouvoit affoiblir en elle la pureté

& l'innocence, lui faisoit horreur. Elle n'eut que du mépris pour les vains ajustemens, & pour les plaisirs, même les plus légitimes. Le Roi d'Arragon son pere attribuoit à la sublime vertu de cette jeune Princesse, le bon état où se trouvoient les affaires de son Royaume. De si heureux commencemens furent suivis d'une infinité de bonnes œuvres qu'elle fit étant devenue Reine de Portugal. Dieu voulut mettre en spectacle un exemple de vertu si accompli. Elle crut qu'elle n'étoit sur le trône que pour rendre honorable la piété. Elle montroit par toutes ses actions, qu'elle étoit la mere des pauvres, la tutrice des orphelins, & le réfuge de tous les misérables. Dieu se servit de cette Sainte pour établir la paix entre les Princes Chrétiens. Il la glorifia à proportion qu'elle s'efforçoit de s'abaisser, & rendit son nom célébre après sa mort par plusieurs miracles qu'il accorda à son intercession. Sainte Brigide de Suede & sainte Catherine de Sienne se rendirent aussi recommandables par leur pénitence, & leur zéle pour les intérêts de la Religion.

X X.

XXIV. Conciles fréquens. Zéle de quelques Evêques contre les abus.

On tint dans le quatorziéme siécle un grand nombre de Conciles, pour remédier aux maux de l'Eglise. On continuoit toujours de se plaindre hautement des abus & des désordres. Ceux qui élevoient leur voix avec le plus de force, étoient écoutés, & on ne leur en faisoit point un crime. Le Lecteur se rappelle ces beaux Mémoires qui furent dressés pour le Concile de Vienne. On n'y dissimule point les atteintes mortelles données à la discipline, & les divers scandales dont l'Eglise gémissoit. On mon-

tre la ſource du mal, qui eſt la facilité avec laquelle on éleve au Sacerdoce les ſujets les plus indignes. On inſiſte ſur la vie dereglée des bénéficiers, & ſur tous les maux qui en ſont la ſuite. On propoſe les vrais remedes qui ſont l'étude de l'Antiquité, la tenue des Conciles, l'obſervation des Canons. On fait ſentir l'abſolue néceſſité d'une reforme générale, en commençant par la Cour de Rome. On prouve combien il eſt important de bannir l'ignorance, & de répandre par-tout la lumiere. Ces excellens Mémoires furent compoſés par des Evêques, qui ne pouvoient donner une plus grande preuve de leur zéle, de leur ſageſſe, & de leur amour pour l'Egliſe.

Fin du quatorziéme ſiécle & du ſixiéme volume.



TABLE
DES MATIERES

Contenues dans le fixiéme Volume.

A.

D.

F.

H.

I.

L.

N.

O.

P.

S.

T.

V.

Z.

Fin de la Table des Matieres.

